This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TDM

LE
COMTÉ D'ANJOU
AU XIE SIÈCLE

PAR

LOUIS HALPHEN
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE
MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

PARIS
A. PICARD ET FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES ET DES ARCHIVES NATIONALES
82, RUE BONAPARTE, 82

1906

1. Anjou—Hist.

DPI
Hoiyme

LE
COMTÉ D'ANJOU
AU XIE SIÈCLE

PAR

LOUIS HALPHEN
ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE
MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

PARIS
A. PICARD ET FILS, ÉDITEURS
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES ET DES ARCHIVES NATIONALES
82, RUE BONAPARTE, 82

1906

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
323692B
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
B 1944 L

PRÉFACE

I

La place prépondérante que l'histoire provinciale occupe dans l'histoire de France au temps des premiers Capétiens est un fait incontesté, et cette histoire a donné lieu à des travaux nombreux déjà et remarquables à plus d'un titre. Mais, rebutés sans doute par la pénurie et l'insignifiance apparente des textes, les érudits se sont trop souvent, pour le XIe siècle, contenté de raconter dans l'ordre chronologique les grands événements dont les chroniques nous ont conservé le souvenir ou se sont attachés à tracer des biographies dont la pauvreté même des documents eût dû d'avance les détourner. Notre but est différent : au risque de paraître incomplet, nous voudrions tenter de montrer comment s'est formé le comté d'Anjou au XIe siècle au point de vue territorial et au point de vue interne. Nous nous sommes efforcé d'ailleurs de n'omettre aucun des faits essentiels de l'histoire angevine, et si imparfait que soit cet essai, peut-être, surtout s'il est imité, ne sera-t-il pas sans profit pour l'histoire générale.

Au surplus, même en se plaçant au point de vue annalistique et biographique, l'histoire du comté d'Anjou au XIe siècle méritait d'être traitée à nouveau ; car le seul livre sérieux, depuis l'*Art de vérifier les dates*, où cette étude ait été abordée dans son ensemble, l'*England under the angevin kings* de Miss Kate Norgate[1], quelque recommandable qu'il soit à cause de son élégante netteté, pèche trop souvent par une information insuffisante et une critique trop superficielle, et les seules biographies de comtes d'Anjou du XIe siècle à apparence scientifique, celle de Foulque Nerra par M. de Salies[2] et celle de Geoffroi Martel par Sudendorf[3], sont tout à fait sans valeur. Quant aux articles « Foulques Nerra », « Geoffroy Martel », « Geoffroy le Barbu » et « Foulques le Réchin » du *Dictionnaire de Maine-et-Loire* de Célestin Port[4], ils sont utiles à con-

1. London, 1887, 2 vol. in-8°. Les chapitres consacrés à l'histoire des comtes d'Anjou du XIe siècle sont les chapitres III et IV du t. Ier.

2. A. de Salies, *Histoire de Foulques Nerra*, Angers, 1874, in-12. On trouvera une critique aussi sévère que justifiée de ce livre dans la *Revue critique*, ann. 1874, t. I, p. 407 (art. de M. Aug. Molinier).

3. H. Sudendorf, *Berengarius Turonensis oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe*, Hamburg et Gotha, 1850, in-8°. Les pages 69-87 de c livre, si précieux en raison des documents qui y sont publiés, sont consacrées à une « Geschichte Gaufrieds, Grafen von Anjou ». — M. Loizeau de Grandmaison avait préparé une histoire de Geoffroi Martel, dont il n'a publié que le sommaire dans les *Positions des thèses... des élèves de l'École des Chartes*, ann. 1887.

4. C. Port, *Dictionnaire géographique et biographique de Maine-et-Loire*, Angers, 1874-1878, 3 vol. in 8°. — M. G. d'Espinay a fait paraître sous ce titre : *La légende des comtes d'Anjou* ; 2e *Partie : les comtes héréditaires*, dans les *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 4e série, t. VII (1893), p. 3-96, un petit mémoire où il s'est contenté d'indiquer ce qu'il y a de légendaire dans les *Gesta consulum Andegavorum*. La première partie de ce travail, concernant les comtes antérieurs à Foulque le Bon, avait paru dans le même recueil, 2e série, t. XXV (1883).

sulter, mais on ne saurait évidemment y chercher autre chose que quelques indications générales.

Notre tâche s'est cependant trouvée singulièrement facilitée par un certain nombre de travaux de détail et surtout par quelques-uns des ouvrages consacrés soit à l'histoire des provinces voisines de l'Anjou, soit à l'histoire de la royauté. Ainsi, la question des pèlerinages de Foulque Nerra, sommairement examinée déjà par Mabille[1], a été récemment reprise et longuement discutée par M. Jules Lair[2]; les démêlés de Geoffroi Martel et de Geoffroi le Barbu avec l'autorité ecclésiastique ont été partiellement étudiés avec une précision remarquable par M. Schwabe[3], puis, en ce qui concerne Geoffroi Martel, par M. Bröcking[4];

1. *Chroniques des comtes d'Anjou*, publ. par Marchegay et Salmon, *Introduction* par E. Mabille (Soc. de l'Hist. de France), Paris, 1871, in-8°, p. LXXVIII-LXXIX.

2. J. Lair, *Études critiques sur quelques textes des Xe et XIe siècles*, Paris, 1899, 2 vol. in-4°. L'étude sur les pèlerinages de Foulque Nerra forme l'appendice III du t. Ier.

3. Ludwig Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits* (Inaugural-dissertation), Cöthen, 1886, in-8°.

4. Wilhelm Bröcking, *Die französische Politik Papst Leos IX*, Stuttgart, 1891, in-8°. A compléter avec un *Ergänzungsheft* paru à Wiesbaden, 1899, in-8°, et avec deux articles du même: *Die Lossagung des Bischofs Eusebius von Angers von Berengar von Tours*, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. V, 1891, 1re partie, p. 361-365 (avec une correction, *ibid.*, t. VI, 2e partie, p. 232), et *Bischof Eusebius Bruno von Angers u. Berengar von Tours*, *ibid.*, t. XII, 1894-1895, 2e partie, p. 344-350. — L'ouvrage de Schnitzer, *Berengar von Tours*, 1890, in-8°, et l'*Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au XIe siècle* publié par M. Ebersolt dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. XLVIII, 1903, p. 1 et suiv., n'ajoutent rien, au point de vue qui nous intéresse, aux travaux de MM. Schwabe et Bröcking. Il n'y a rien non plus de nouveau à cet égard ni dans l'*Histoire de Grégoire VII* de M. l'abbé Delarc, ni dans le *Saint Léon IX* de M. l'abbé Eug. Martin (*Coll. des saints*, Paris, 1904). Ce dernier auteur n'a d'ailleurs pas connu les travaux de M. Bröcking. Quant aux *Annales ecclésiastiques de l'Anjou*, publiées dans la *Revue de l'Anjou*, 4e série, t. XIII et suiv., par M. l'abbé

dans une petite dissertation sur *L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier* [1], M. Prou a raconté la lutte de Geoffroi le Barbu contre son frère ; enfin M. Beautemps-Beaupré a tenté [2], mais avec une absence de critique excessive, d'étudier certains côtés de l'organisation administrative du comté.

Pour les rapports des comtes d'Anjou avec les comtes de Blois, les ouvrages de MM. d'Arbois de Jubainville [3], Landsberger [4] et Lex [5] nous ont été très utiles. Ils ne reposent

Pletteau, elles ne sont guère, pour le XIe siècle (elles ne commencent d'ailleurs qu'à 1047), qu'une paraphrase des renseignements donnés par Hauréau dans la *Gallia christiana*, t. XIV. Outre ce dernier ouvrage, on peut consulter pour l'histoire des évêques d'Angers les articles que leur a consacrés C. Port dans son *Dictionnaire*, mais il n'y a rien à prendre dans l'*Histoire de l'église et du diocèse d'Angers* de l'abbé Tresvaux (Paris-Angers, 1858, 2 vol. in-8°).

1. *Mémoires de la Soc. archéologique du Gâtinais*, t. XVI, 1898, p. 177 et suiv.

2. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle*, 2e Partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou pendant la période féodale*, t. I, Paris, 1890, in-8°. — Quelques indications sur le même sujet ont été données par M. d'Espinay, dans *Les cartulaires angevins*, Angers, 1864, in-8°, et, d'après les notes de M. Beautemps-Beaupré, dans un article intitulé *Le droit de l'Anjou avant les coutumes* (*Mém. de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers*, 5e série, t. IV, 1901, p. 5-70). Nous avons nous-même publié un article sur *Les institutions judiciaires en France au XIe siècle. Région angevine*, dans la *Revue historique*, t. LXXVII, 1901, p. 279-307 (art. reproduit dans la *Revue de l'Anjou*, t. XLIV, 1902, p. 337-373), et un article sur les *Prévôts et voyers du XIe siècle. Région angevine*, dans *Le Moyen Age*, 2e série, t. VI, 1902, p. 297-325. Nous avons, en outre, inséré une bibliographie sommaire de l'histoire angevine du XIe siècle dans les *Mém. de la Soc. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5e série, t. V, 1902, p. 106-120.

3. H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne depuis le VIe siècle jusqu'au milieu du XIIe siècle*, Paris, 1859-1865, 8 vol. in-8°.

4. Jos. Landsberger, *Graf Odo I von der Champagne* (*Odo II von Blois, Tours u. Chartres*), *995-1037* (Inaugural-dissertation), Berlin, 1878, in-8°.

5. Léonce Lex, *Eudes, comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux* (*995-1037*), *et Thibaud, son frère*, dans les *Mém. de la Société acad. d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, t. LV, 1891, p. 191-383, et à part, Troyes, 1892, in-8°.

cependant pas toujours sur une critique suffisante des textes. Nous ferons la même remarque pour la célèbre *History of the norman conquest of England* de Freeman[1] et surtout pour l'*Histoire archéologique du Vendômois* de Pétigny[2], l'*Histoire de l'église du Mans* de dom Piolin[3], l'*Histoire de Bretagne* de M. de La Borderie[4]. Quoique très estimable, malgré tout, à plus d'un égard, cette dernière histoire ne dispense pas de recourir aux vieux ouvrages de dom Lobineau[5] et de dom Morice[6]. La très consciencieuse *Histoire des comtes de Poitou* de M. Richard[7] a, au contraire, rendu à peu près inutiles celle de Besly et les travaux de Palustre[8] et de Faye[9].

Enfin nous avons trouvé dans le *Hugues Capet* de M. Lot[10] et le *Robert le Pieux* de M. Pfister[11] un appui qui ne nous a fait que plus vivement regretter l'absence d'ouvrages analogues pour les deux règnes suivants.

1. 3e éd., Oxford, 1877, 5 vol. in-8°.
2. 2e éd., Vendôme, 1882, in-8°.
3. Paris, 1851-1858, 4 vol. in-8°.
4. Rennes, 1896-1899, 3 vol. in-4°.
5. Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol. in-fol. (le second vol. contient les preuves).
6. Dom Morice, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1756, 2 vol. in-fol., et *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol.
7. Paris, 1903, 2 vol. in-4°.
8. Léon Palustre, *Histoire de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, 1re Partie*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. III, 1880, p. 63-354.
9. Léon Faye, *De la domination des comtes d'Anjou sur la Saintonge*, dans la *Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, t. II, 1853, p. 496 et suiv.
10. Ferdinand Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle* (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 147), Paris, 1903, in-8°.
11. Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (*ibid.*, fasc. 64), Paris, 1885, in-8°. Cf. du même auteur, *De Fulberti Carnotensis vita et operibus*, Nancy, 1885, in-8°.

II

La plupart des travaux consacrés jusqu'à ce jour à l'histoire angevine péchant par un emploi défectueux des textes, il ne sera peut-être pas hors de propos d'indiquer, avant d'entrer en matière, ceux que nous aurons principalement à utiliser et d'en préciser rapidement la valeur.

Nous citerons en première ligne les chroniques angevines. La plus ancienne est celle qui nous est parvenue sous le nom de Foulque le Réchin[1]. Nous croyons avoir montré ailleurs [2] que, selon toute vraisemblance, cette chronique, dont nous ne possédons plus qu'un court fragment, est bien son œuvre, et qu'elle a été rédigée en 1096 d'après les récits de Geoffroi Martel et les souvenirs personnels de l'auteur : elle a donc une grande autorité. Malheureusement la partie qui était consacrée à la vie de Foulque le Réchin lui-même manque aujourd'hui presque complètement, et l'on ne trouve dans le reste qu'un résumé très rapide de l'histoire des comtes d'Anjou antérieurs.

Plus circonstanciés sont les *Gesta consulum Andegavorum* ; mais l'ouvrage, remanié à plusieurs reprises, est, faute d'une édition critique[3], un de ceux dont l'usage est

1. Publ. par Marchegay et Salmon, *Chroniques des comtes d'Anjou* (*Soc. de l'Hist. de France*), Paris, 1856, in-8°, p. 375-381.

2. *Étude sur l'authenticité du fragment de chronique attribué à Foulque le Réchin*, dans la *Biblioth. de la Faculté des lettres de Paris*, fasc. XIII, Paris, 1901, in-8°, p. 7-48.

3. Les seules éditions sont celle qu'a donnée L. d'Achery dans son *Spicilegium*, 1re éd., t. X, p. 399 et suiv., 2e éd. (in-fol.), t. III, p. 234 et suiv., et celle de Marchegay et Salmon, dans les *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 34 et suiv. Nous ferons paraître prochainement une édition critique des *Gesta* en collaboration avec M. René Poupardin.

le plus difficile. Mabille a le premier[1] signalé comme la rédaction la plus ancienne de toutes celles qui nous sont parvenues celle qui est contenue dans le manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque nationale et il en a indiqué la valeur : de fait, jusqu'au milieu du XIe siècle, elle est la seule à utiliser au point de vue historique, les rédactions suivantes ne renfermant qu'un surcroît de légendes ou des interpolations, qui obscurcissent le texte primitif. Mabille en a attribué la paternité à Eude, abbé de Marmoutier de 1124 à 1137, et a admis qu'elle avait été successivement remaniée, d'abord par Thomas de Loches, puis par Robin et Breton d'Amboise, enfin par Jean de Marmoutier. Nous ne partageons pas tout à fait cette manière de voir et nous estimons notamment qu'il ne subsiste plus aucun manuscrit de la rédaction de l'abbé Eude ; mais cette dissidence, dont nous donnons la justification ailleurs[2], est sans conséquences graves au point de vue historique pur : car la rédaction du manuscrit latin 6218 reste, en tout état de cause, la plus ancienne qui soit connue aujourd'hui et celle de Jean de Marmoutier, écrite vers 1170, la plus récente.

Les *Gesta Ambaziensium dominorum*[3], écrits en 1154, procèdent des *Gesta consulum* pour tous les événements généraux de l'histoire angevine : c'est là un fait jusqu'ici méconnu, mais qu'un examen, même superficiel, suffit à rendre évident[4]. Par contre, les *Gesta Ambaziensium* sont

1. *Introduction* aux *Chroniques des comtes d'Anjou*, 1871, p. IV et suiv.
2. Voir notre thèse complémentaire.
3. Publ. par L. d'Achery, puis par Marchegay et Salmon, à la suite des *Gesta consulum*. Nous les rééditerons avec cette chronique.
4. Voir notre thèse complémentaire.

un texte de premier ordre pour l'histoire même des seigneurs d'Amboise : les débuts en sont, sans doute, quelque peu légendaires, mais depuis le milieu du XIe siècle, c'est un guide fort sûr, dont les chartes permettent souvent de vérifier l'exactitude.

Nous ne citerons ici que pour mémoire l'abrégé placé par Jean de Marmoutier en tête de son édition des *Gesta consulum*[1] et nous rappellerons que le texte improprement dénommé par Marchegay et Salmon *Historia comitum Andegavensium*[2] n'est qu'une série d'extraits des *Abbreviationes chronicorum* de Raoul « de Diceto »[3] : nous en reparlerons plus loin. Ce sont d'ailleurs là des documents tardifs, qui ne font que résumer les *Gesta consulum* en les dénaturant.

L'*Histoire de Saint-Florent de Saumur*[4] a une tout autre valeur : bien que nous n'en possédions qu'une rédaction datant de la fin du XIIe siècle (pour la partie qui nous intéresse), nous savons qu'elle dérive d'une *Histoire* plus ancienne, commencée à la fin du XIe siècle et dont il subsiste quelques fragments[5]. La légende y a reçu une large place ; les auteurs, de plus, ne sont pas exempts de passion : ils ne

1. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 351-363, sous le titre d'*Historia abbreviata consulum Andegavorum*. Sur la place qu'elle doit occuper, voir Mabille, *Introd.*, p. XXXI.

2. *Chron. des comtes d'Anjou* , p. 319-347.

3. Voir la préface de M. Stubbs, au t. II des œuvres de Raoul « de Diceto » (Coll. du Maître des rôles), p. XXIII-XXIX.

4. *Chron. des églises d'Anjou*, publ. par Marchegay et Mabille (*Soc. Hist. de France*), Paris, 1869, in-8°, p. 217-328.

5. *Ibid.*, p. 207-216, et *Introd.*, p. XXVI. — Il ne nous reste de la rédaction primitive que de trop courts fragments, à peine utilisables, et d'ailleurs reproduits presque littéralement dans la rédaction définitive. Ce dernier fait est de nature à accroître notre confiance dans le texte du XIIe siècle.

cachent pas leur animosité contre les comtes d'Anjou [1] ; mais les détails sûrs et précis ne manquent pas dans leur ouvrage.

Les annales de la région complètent utilement les chroniques, grâce aux renseignements particuliers qu'elles renferment et grâce surtout aux dates précises qu'elles fournissent[2]. Pour le début, jusqu'à l'an 1075, elles dérivent toutes d'un recueil formé à Saint-Maurice d'Angers dans le courant du XIe siècle et dont les années 965 à 1075 avaient été écrites par l'archidiacre Renaud, élève de Fulbert de Chartres. Les annalistes de chaque établissement ecclésiastique se sont bornés à transcrire intégralement ou partiellement les notes contenues dans ce recueil en y joignant quelques renseignements spéciaux à la maison dont chacun d'eux faisait partie : c'est ainsi que l'annaliste de Saint-Aubin d'Angers a inséré à leur rang chronologique les mentions d'avènement et d'obit des principaux abbés du monastère. Après 1075, les diverses annales sont d'ordinaire originales et contemporaines des événements ; mais nous étant longuement étendu ailleurs[3] sur leur caractère et leur valeur, nous nous bornerons à rappeler ici que l'année y est comptée, en général, à dater du 25 décembre ou du 1er janvier. Nous rappellerons aussi que les *Annales de Saint-Florent de Saumur*, sur lesquelles quelques auteurs ont voulu s'appuyer pour réfuter les dates fournies par d'autres

1. Voir, par exemple, le portrait des comtes Foulque Nerra et Geoffroi Martel, p. 260.

2. On trouvera le détail de ces annales dans notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises* (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), Paris, 1903, in-8°.

3. Voir l'*Introduction* du *Recueil* signalé à la note précédente.

textes et notamment par les autres annales, sont sans valeur propre pour le XIe siècle, puisqu'elles n'ont pas été compilées avant le XIIIe, et que, pour l'époque qui nous occupe, sauf certaines mentions relatives à l'abbaye même, nous en connaissons directement ou indirectement toutes les sources.

A ces textes angevins on peut joindre quelques généalogies des comtes d'Anjou composées, les unes, à la fin du XIe siècle[1], les autres, au XIIe siècle[2], à Saint-Aubin d'Angers, les obituaires de la région[3] et deux textes dont on s'est souvent exagéré la valeur : les *Miracles de saint Nicolas* et l'*Office du Saint-Sépulcre de Beaulieu*.

Le premier, longtemps connu seulement par le fragment publié sans nom d'auteur par Laurent Lepeletier, en tête de son *Epitome fundationis Sancti Nicolai Andegavensis* (1635), et dont le début seul a été retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale[4], a été écrit avant 1080 par Joël, abbé de la Couture au Mans[5]. On y lit un récit fréquemment cité de la fondation de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers : ce récit, qui contient plusieurs inexactitudes, a été écrit en partie d'après une tradition qui avait cours au XIe siècle et dont on a encore l'écho dans l'*Histoire de Saint-Florent de Saumur*[6] et en partie d'après une charte qui nous a été conservée[7].

1. René Poupardin, *Généalogies angevines du XIe siècle*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'histoire de l'École franç. de Rome*, t. XX, 1900, p. 206-208.
2. *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 49.
3. On en trouvera la liste dans A. Molinier, *Les obituaires français au moyen âge*, p. 254-260.
4. Publié d'après ce manuscrit dans le *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum Bibl. Parisiensis*, t. III, p. 158-162.
5. Cf. A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. II, n° 1293.
6. Cf. ci-dessous, p. 214, n. 3, et p. 215, n. 1.
7. *Catalogue d'actes*, n° 34.

L'*Office du Saint-Sépulcre de Beaulieu*, publié d'après un bréviaire du xve siècle par M. de Salies, en appendice à son *Histoire de Foulques Nerra* [1], est tout à fait légendaire ; il est postérieur, et probablement de beaucoup, à la dernière rédaction des *Gesta consulum Andegavorum*, dont il transcrit de longs passages [2]. C'est un amas d'historiettes sans valeur sur la fondation de l'abbaye de Beaulieu, près de Loches, et sur l'origine des reliques qui y étaient conservées.

Les chroniques tourangelles ne nous seront que d'un faible secours : à part les deux *Chroniques de Saint-Julien de Tours* [3], composées, l'une, celle en prose, dans la seconde moitié du xie siècle, peut-être vers 1060, et l'autre, celle en vers, en partie à l'aide de la première, tout au début du xiie siècle [4], ce sont des textes très postérieurs et dont nous connaissons d'ordinaire les sources [5].

1. Cet office était connu des anciens historiens de Beaulieu, notamment de dom Galland et d'Yve Gaigneron, qui y renvoient l'un et l'autre : pour le premier, voir les passages qu'en citent MM. de Salies, *loc. cit.*, et Archambault, *Hist. de Beaulieu*, dans la *Revue de l'Anjou*, t. XI et XII (1874), et l'article de M. d'Espinay dans *Congrès archéologique de France, XXXVIe session, Loches* (1869) ; pour Yve Gaigneron, voir son ms. orig. à la Bibl. nat., ms. lat. 12662, fol. 105-127. Un extrait de l'office est copié aux fol. 102-103 du même ms. lat. 12662.

2. M. de Salies (*Hist. de Foulques Nerra*, p. 493) n'en a pas moins prétendu que c'était un texte du début du xiie siècle, citant comme preuve cette phrase de la quatrième leçon : « Et istud... *nuper* fuit divinitus aperte monstratum anno ab incarnacione Domini millesimo centesimo undecimo. » Mais ce texte est tronqué ; le voici tel qu'on le lit dans le bréviaire : « Et istud, prout in scholastica narratur hystoria, cuidam monacho Sancti Laurentii extra muros nuper fuit monstratum. Anno etenim ab incarnacione Domini millesimo centesimo undecimo... » (éd. de Salies, p. 513). Il est clair que ce *nuper* vient du texte copié ici par l'*office* et auquel il renvoie.

3. Salmon. *Recueil de chroniques de Touraine* (*Soc. archéol. de Touraine, Collection de documents*, t. I), Tours, 1854, in-8°, p. 220-256.

4. Voir notre *Note sur les deux chroniques de Saint-Julien de Tours* ns *Le Moyen Age*, 2e série, t. VIII, 1904, p. 208-214.

5. On les trouvera dans le *Recueil* précité de Salmon. Nous signalerons

Pour l'histoire des relations de l'Anjou avec le Maine et la Normandie, les principaux textes à consulter sont les *Actes des évêques du Mans*[1], les *Gesta Guillelmi ducis* de Guillaume de Poitiers[2], l'*Historia Normannorum* de Guillaume de Jumièges[3] et l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital[4], auxquels on peut ajouter quelques annales et notamment les annales anglo-saxonnes[5]. Les *Actes des évêques du Mans* sont, dans la partie qui nous intéresse, l'œuvre de clercs manceaux presque contemporains des événements : c'est dire la valeur de l'ouvrage, mais en laisser entrevoir en même temps la partialité.

simplement, comme fournissant une mention intéressante (à l'année 1093) la *Grande chronique de Tours* (p. 64-161 de l'éd. Salmon), composée au début du XIIIe s. (voir Molinier, *Sources de l'hist. de France*, t. III, n° 2515) d'après des sources en partie conservées et en partie perdues : la note de l'an 1093 est de ces dernières. La *Chronique de Pierre Béchin* (*ibid.*, p. 1-63, a été écrite en 1137. Elle n'a pas, comme on l'a dit (Molinier, *Sources de l'hist. de France*, t. II, p. 79) « servi de base » aux annalistes angevins, mais s'est au contraire servie d'eux dans plus d'un cas.

1. *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru (*Archives historiques du Maine*, t. II), Le Mans, 1901, in-8°.

2. Publ. par Du Chesne, *Historiae Normannorum scriptores*, p. 178-213. Cette édition est reproduite dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 1216-1270, et, pour la partie qui nous intéresse, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 75-104.

3. Il n'existe pas encore d'édition critique de cet ouvrage : l'édition de Du Chesne, *Historiae Normann. scriptores*, p. 215-317, donne, non le texte primitif, mais celui qui fut remanié successivement par Orderic Vital et par Robert de Torigny et qui est pour nous sans intérêt particulier. L'édition Du Chesne a été reproduite dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLIX, col. 779-910, et, pour la partie qui nous intéresse, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 34-58. Mais il faut, en attendant l'édition annoncée par M. Lair, se reporter aux mss. de la plus ancienne rédaction (cf. la préface de l'*Hist. eccles.* d'Orderic Vital, éd. Le Prévost et Delisle, t. V, p. LXXIII-LXXIV) : nos citations seront faites d'après le ms. lat. 2769 de la Bibl. nationale.

4. Éd. Le Prévost et L. Delisle (*Soc. de l'Hist. de France*), Paris, 1838-1855, 5 vol. in-8°.

5. La dernière édition est celle de M. Plummer, *Two of the Saxon chronicles parallel*, Oxford, 1892, 2 vol. in-12.

Cette partialité toutefois n'est rien, comparée à celle de Guillaume de Poitiers, qui, dédiant vers 1075 son ouvrage à Guillaume le Conquérant, n'a rien trouvé de mieux que de faire un panégyrique éhonté de ce prince.

Ce défaut est moins sensible, mais non moins réel, chez Guillaume de Jumièges, qui dédia, lui aussi, son ouvrage à Guillaume le Conquérant. Cet ouvrage est d'ailleurs d'un emploi difficile : sa parenté avec les *Gesta Guillelmi* de Guillaume de Poitiers se remarque dès la première lecture et, si l'on va plus avant, il devient bientôt évident que, la plupart du temps, Guillaume de Jumièges ne fait que les résumer et quelquefois même assez maladroitement pour omettre des détails indispensables à l'intelligence des événements qu'il raconte [1]. Il ne faut donc l'utiliser que pour les aits nouveaux qu'il a ajoutés au récit de son devancier [2].

Quant à Orderic Vital, qui a utilisé en partie les deux auteurs précédents, il a écrit son ouvrage trop tardivement pour que de nombreuses confusions ne s'y soient pas glissées ; aussi ne doit-on le suivre qu'avec une extrême prudence.

Enfin, parmi les chroniqueurs anglais, si Raoul « de Diceto » n'a fait, dans ses *Abbreviationes chronicorum*, que résumer certains passages des *Gesta consulum Ande-*

1. Voir par exemple, ci-dessous, p. 72, n. 4.

2. Guillaume de Jumièges ne commence à se dégager de Guillaume de Poitiers qu'à partir du chapitre 9 (chap. 21 de la dernière rédaction) du livre VII, et il ne s'en dégage tout à fait qu'à partir du chap. 12 (chap. 28 de la dernière rédaction). M. Körting n'en a pas moins soutenu danssa dissertation sur *Wilhelms von Poitiers Gesta Guillelmi* (Dresden, 1875, in-4°), p 21-22, que Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges avaient e ne source commune, mais ne s'étaient pas copiés mutuellement; n heureusement M. Körting n'a donné aucune raison solide à l'appui de c e affirmation que l'examen des deux ouvrages rend tout à fait invrai- s blable.

gavorum[1], William de Malmesbury, qui d'ordinaire, pour le XIe siècle, se contente de copier des ouvrages que nous possédons encore, nous a laissé, dans ses *Gesta regum Anglorum*[2] (composés dans la première moitié du XIIe siècle), une page très intéressante sur la révolte de Geoffroi Martel contre son père : il dit l'emprunter à un autre narrateur, mais on en ignore la provenance[3]. Elle a d'ailleurs un caractère légendaire.

En tête des chroniques bretonnes susceptibles de nous renseigner sur l'histoire des comtes d'Anjou du XIe siècle, nous citerons la *Chronique de Nantes*, habilement reconstituée par M. René Merlet[4]. C'est une chronique de premier ordre, rédigée entre les années 1050-1059 par un homme qui a entendu parler ou même a vu une partie des événements que nous nous proposons de raconter. L'auteur est nantais de cœur. C'est à peine si le *Chronicon Britannicum*[5] et la *Chronique de Quimperlé*[6], écrits tous deux au début du XIIe siècle (pour la partie qui nous occupe)[7], nous fourniront une ou deux dates. La petite *Chronique du Mont-*

1. Voir l'édition et la préface de M. Stubbs citées ci-dessus, p. VIII, n. 3.
2. Éd. Stubbs (Coll. du Maître des rôles), London, 1887-1889, 2 vol. in-8°.
3. *Ibid.*, t. II, p. 291-293, et Préface, p. CXIII.
4. *La Chronique de Nantes*, publiée par R. Merlet (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), Paris, 1896, in-8°. — Voir l'Introduction de M. René Merlet sur la composition de la chronique.
5. *Chronicon Britannicum*, éd. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 30-36, et Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. I, p. 4-8.
6. *Chronicon Kemperlegiense*, éd. Maître et de Berthou, *Cartul. de Sainte-Croix de Quimperlé*, Paris, 1896, in-4°, p. 55-73.
7. Voir A. Molinier, *Sources de l'hist. de France*, t. II, nos 1258 et 1260.

Saint-Michel[1], ainsi appelée, bien qu'elle soit bretonne[2], parce qu'elle a été tirée des archives du Mont-Saint-Michel, n'est pas originale : on y lit des mentions qui se retrouvent soit dans d'autres chroniques bretonnes, notamment dans le *Chronicon Britannicum*, soit dans les *Annales de Saint-Aubin*[3]. Mais seule une étude d'ensemble des annales bretonnes permettrait d'établir exactement les rapports qui unissent ces divers textes entre eux.

Pour l'Aquitaine, le texte principal est la *Chronique* d'Adémar de Chabannes[4] : nous en possédons, en partie, le brouillon[5] et deux rédactions successives[6]. On a cherché dernièrement à en contester la paternité à Adémar[7] ; mais il semble que les arguments mis en avant ne soient pas d'une solidité à toute épreuve. De toutes façons, la chronique est d'un homme de la première moitié du XIe siècle, fort bien informé de tous les événements qui se sont passés

1. *Chronicon S. Michaelis in Periculo Maris*, éd. Labbe, *Nova Biblioth. mss.*, t. I, p. 545-546. Les parties qui nous intéressent ont été reproduites dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 175, et t. XI, p. 29. Sur le ms. de ces annales, cf. L. Delisle, *Chronique de Robert de Torigni*, t. II, p. 208, n. 1,

2. Cf. *Hist. de Fr.*, t. XI, Préface, p. XI.

3. Comparer, par exemple, notre chronique au *Chronicon Britannicum* (indiqué plus haut, p. XIV) pour les années 421 (=490), 513, 534 (=634). 580, 643, 843, 847 (=848), 851, 857, 869, 874, 920 (=919), 931, 944, 1056 (=1066). Cf., pour l'année 1008, l'autre *Chron. du Mont-Saint-Michel* (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 247) et la *Chron. de Quimperlé* (voir ci-dessus, p. XIV) ; comparer aux *Annales de Saint-Aubin* les années 987, 992, 1000, 1026, 1032, (=1032 et 1040), 1033, 1044.

4. Adémar de Chabannes, *Chronique*, éd. J. Chavanon (*Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'hist.*), Paris, 1897, in-8°.

5. C'est le ms. *H* (Bibl. nat., ms. lat. 6190). Cf. L. Delisle, *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, dans les *Notices et extraits de la Bibl. nat.*, t. XXXVI.

6. Ce sont les mss. *A* et *C* (Bibl. nat., mss. lat. 5927, 5926).

7. J. Lair, *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*, t. II, Paris, 1900, in-4°.

dans sa province, en dépit de certaines inexactitudes et d'un manque de chronologie souvent très marqué [1]. La *Chronique de Saint-Maixent* [2], au contraire, n'a été compilée qu'au milieu du XIIe siècle [3] : l'auteur s'est contenté, pour les époques plus anciennes, de mettre bout à bout des extraits d'autres chroniques ou d'autres annales. C'est ainsi qu'il a reproduit textuellement des pages entières d'Adémar de Chabannes ou des *Annales de Vendôme* (ou du recueil dont elles dérivent). Mais ce qui fait l'intérêt de sa chronique, c'est qu'à côté de textes connus par ailleurs, il en a copié que nous ne possédons plus : il nous fournit à cet égard sur certains faits de l'histoire poitevine des détails que l'on chercherait en vain dans d'autres documents.

Enfin, parmi les chroniques d'intérêt général, malheureusement trop rares, nous citerons les *Histoires* de Richer [4], qui, on le sait, s'étendent jusqu'aux dernières années du Xe siècle et sont l'œuvre d'un contemporain très exactement renseigné [5], et celles de Raoul « Glaber » ou le Glabre [6], qui s'étendent jusqu'à l'année 1044. Ce dernier auteur est un

1. Voir les très importantes observations de M. Ferdinand Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, Appendice VIII.

2. Publ. par Marchegay et Mabille dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 351-433. Cette édition, quoique meilleure que celle de Labbe, est fort incorrecte, et il est indispensable de la contrôler sur le seul manuscrit utilisable de l'ouvrage (Bibl. nat., ms. lat. 4892).

3. Voir la Préface de Marchegay et Mabille, *loc. cit.*, p. XXXIV.

4. *Richeri Historiarum libri IV*, éd. G. Waitz (*Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*), Hannover, 1877, in-8°.

5. Il est bon toutefois de noter que le comte d'Anjou ne lui est pas très sympathique, qu'il parle fréquemment de son « insolentia » (IV, 92 et 94) ou de sa « tirannia » (IV, 90) et qu'il insiste plus spécialement sur les pertes des Angevins que sur leurs succès (IV, 85).

6. *Raoul Glaber, Les cinq livres de ses histoires*, publ. par M. Prou (*Coll. de textes pour l'étude et l'enseign. de l'histoire*), Paris, 1886, in-8°.

guide beaucoup moins sûr : il n'a connu les événements qu'il raconte que par ouï-dire et la vérité est chez lui mêlée à une foule de légendes ou d'erreurs, que sa crédulité lui a fait accepter sans défiance.

III

Aux chroniques et aux annales il faut ajouter un assez grand nombre de lettres et de chartes. Les principales lettres nous sont connues surtout par deux séries de recueils : ceux qui contiennent la correspondance de Fulbert de Chartres, et notamment celui que semble avoir compilé Sigon dans la première moitié du XIe siècle [1], et un recueil très curieux qui concerne l'hérésiarque Bérenger de Tours et que Sudendorf publia en 1850 [2] d'après une copie du XVIe siècle de la Bibliothèque de Hanovre. On y peut joindre cinq autres lettres relatives à Bérenger publiées en 1880 par M. Bishop d'après un manuscrit du British Museum [3].

Quant aux chartes, on possède encore les originaux de plusieurs d'entre elles ; mais la plupart ne nous sont plus connues que par des cartulaires anciens [4] ou des copies

1. Bibl. nat., ms. lat 14167. Cf. Pfister, *De Fulberti Carnotensis vita et operibus*, Nancy, 1885, in-8°. — La correspondance de Fulbert est publiée notamment dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXLI, col. 189-272, et dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 443-512.

2. Sudendorf, *Berengarius Turonensis oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe*, Hamburg et Gotha, 1850, in-8°. Les dates proposées par Sudendorf sont en général très sujettes à caution.

3. Bishop, *Unedirte Briefe zur Geschichte Berengar von Tours*, dans *Historisches Jahrbuch* du *Görres Gesellschaft*, t. I, 1880, p. 272-280.

4. Marchegay a publié en 1843, dans les *Archives d'Anjou*, t. Ier, des *Recherches sur les cartulaires d'Anjou*.

modernes, au premier rang desquelles il convient de citer celles qui furent exécutées au XVIIIe siècle sous la direction de dom Housseau, en vue de la publication d'une histoire de l'Anjou et de la Touraine ; ces copies forment à la Bibliothèque nationale la *Collection d'Anjou et de Touraine* ou *Collection dom Housseau*.

Pour l'église Saint-Maurice d'Angers, nous sommes assez mal partagés : les originaux ont tous disparu, et du *Livre noir*, composé au début du XIIe siècle, il ne subsiste plus qu'une analyse [1] et des copies modernes [2].

Par contre, le fonds de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers est encore relativement riche en originaux, et ceux-ci sont utilement complétés, non seulement par des copies modernes, mais par un cartulaire du XIIe siècle, conservé à la Bibliothèque d'Angers et que vient de publier M. Bertrand de Broussillon [3].

Les chartes anciennes de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers sont surtout connues par deux cartulaires : le *Premier cartulaire de Saint-Serge*, datant du XIe siècle [4], a disparu,

1. Arch. de Maine-et-Loire, G 277, p. 777-825. Ce sera souvent d'après cet inventaire que nous indiquerons à quel folio et sous quel numéro telle ou telle charte était transcrite au *Livre noir*.

2. Nous signalerons surtout celles de la Coll. dom Housseau et celles de la Coll. Baluze, vol. 39. Ces dernières toutefois, dues à André Du Chesne, n'ont pas été faites directement sur le *Livre noir*, mais sur un « registre de papier contenant plusieurs tiltres de l'Église d'Angers et autres », registre d'ailleurs fort incorrect à en juger par les copies de la Coll. Baluze.

3. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publ. par Bertrand de Broussillon avec une table par E. Lelong (*Documents histor. sur l'Anjou publ. par la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers*), Angers, 1903, 3 vol. in-8°.

4. Voir Bibl. nat., ms. lat. 5446, fol. 237, et lat. 17030, p. 29 et suiv.

mais on en a des copies qui permettent de le reconstituer [1]; le *Second cartulaire de Saint-Serge*, datant, dans sa partie essentielle, du milieu du XIIe siècle, est conservé au Musée Dobrée, à Nantes : M. l'abbé Durville en a tout récemment donné une analyse [2].

Les originaux des anciennes chartes de Saint-Nicolas d'Angers sont perdus [3] ; il existait un cartulaire, composé au XIIe siècle, avec additions du XIIIe [4] ; mais nous n'en avons plus que des analyses et des extraits [5]. Laurent

1. Notamment les copies faites pour Gaignières, dans le ms. lat. 5446 de la Bibl. nat. (recopié en partie dans le ms. lat. 17030), et celles de la Coll. dom Housseau. Au vol. XIII[1] de cette Coll., fol. 246-282, dans le ms. lat. 12696, fol. 246 et suiv., et dans le ms. lat. 13819, fol. 270 et suiv., on trouve des analyses partielles ou intégrales du cartulaire. Marchegay en a tenté une reconstitution : son ms. est actuellement conservé aux Archives de Maine-et-Loire.

2. G. Durville, *Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*, Nantes, 1903, in-8°.

3. Un fragment de copie contemporaine d'une des chartes du XIe siècle (*Catalogue d'actes*, n° 280) subsiste cependant à Angers, au couvent des religieuses du Bon Pasteur. Nous avons pu l'examiner à loisir grâce à l'obligeance de M. l'aumônier du couvent.

4. « Ex cartulario Sancti Nicolai, cujus media pars 12° saeculo scripta, reliqua ineunte 13° » (Bibl. nat., ms. fr. 22450, p. 161).

5. Nous connaissons trois analyses plus ou moins complètes du cartulaire avec indication des folios : une analyse faite pour Gaignières, Bibl. nat., ms. fr. 22450, p. 161-183 ; une autre, *ibid.*, Coll. dom Housseau, vol. XIII[1] ; une troisième, très concise et incomplète, *ibid.*, Coll. Baluze, vol. 38, fol. 49 et suiv. Beaucoup de copies ont été faites, qui donnent l'indication précise des folios du cartulaire et souvent des descriptions du ms. : signalons celles de Jean Hiret, Bibl. d'Angers, ms. 679 (anc. 616), p. 107 et suiv. ; celles du ms. 706 (anc. 636), p. 36 et suiv. et 838 (anc. 754), pièce n° 5, à la même Bibl. ; les copies conservées aux Arch. de Maine-et-Loire, sous les cotes H 552, H 608, H 640, nos 1, 6 et 7, H 655, etc. — H 640, n° 1 (copie de l'an 1617), décrit le cartulaire : « Ung gros livre escript en parchemin, couvert de bois et cuir par dessus, en cinquante et vingt V feuilletz. » — Marchegay a, dans un ms. conservé aujourd'hui aux Arch. de Maine-et-Loire, tenté une restitution analytique folio par folio du cartulaire, mais il n'a pas indiqué ses sources.

Lepeletier en a imprimé une partie. d'une manière malheureusement fort incorrecte, dans son *De rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii Sancti Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem epitome necnon et ejusdem monasterii abbatum series*, publié à Angers en 1635, (petit in-4°). Il avait, en 1616, publié à Angers comme un premier essai beaucoup plus court de cet ouvrage sous le titre de *Breviculum fundationis et series abbatum Sancti Nicolai Andegavensis*.

Pour le chapitre de Saint-Laud d'Angers, nous possédons un fragment d'original[1] et un cartulaire du début du XIIIe siècle appartenant à M. de Villoutreys et publié par M. Planchenault[2] ; pour l'abbaye du Ronceray d'Angers (anciennement appelée Notre-Dame-de-la-Charité), un cartulaire de la fin du XIIe siècle, conservé à la Bibliothèque d'Angers et publié par Marchegay[3]. Le même érudit retrouva et publia en 1843 une grande partie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, composé au XIIe siècle et conservé aux Archives de Maine-et-Loire[4].

Les archives de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur nous sont connues par de nombreux originaux, conservés principalement aux Archives de Maine-et-Loire, et par une

1. Bibl. d'Angers, ms. 757 (ancien 680, t. I), pièce n° 2 (*Catalogue d'actes*, n° 155).

2. *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers, suivi de la Vie de saint Silvestre et l'invention de la Sainte-Croix*, publ. par A. Planchenault (*Documents histor. sur l'Anjou publ. par la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers*, IV), Angers, 1903, in-8°.

3. *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, publ. par Marchegay, avec une table par E. Vallée, Paris-Angers, 1900, in-8°. Le volume avait été mis auparavant en circulation sans table, sous le titre d'*Archives d'Anjou*, t. III, Angers, 1846, in-8°.

4. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, Angers, 1843, in-8°, p. 293-429.

série de cartulaires[1] : le *Livre noir*, du milieu du XIe siècle, actuellement conservé à Cheltenham, dans la bibliothèque de sir Thomas Phillipps, n° 70[2] ; le *Livre blanc*, écrit dans la première moitié du XIIe siècle, le *Livre d'argent*, écrit dans la seconde moitié du même siècle, et le *Livre rouge*, écrit au XIIIe siècle, conservés tous trois aux Archives de Maine-et-Loire. Marchegay a publié un assez grand nombre de chartes de Saint-Florent de Saumur, et notamment les chartes poitevines dans le tome II des *Archives historiques du Poitou* (1873).

Les premières chartes des abbayes de la Roë et de Fontevrault, fondées l'une et l'autre à la fin du règne de Foulque le Réchin, sont transcrites dans les cartulaires de ces deux établissements : le premier de ces cartulaires est conservé aux Archives de la Mayenne[3]; le second, dans la Bibliothèque de sir Phillipps à Cheltenham, sous le n° 67[4].

Les archives du prieuré de Cunault, encore riches en originaux, sont conservées pour la plus grande partie par le propriétaire du prieuré, M. de Terrebasse[5], et quant

1. On trouvera des indications plus complètes sur ces cartulaires dans Giry, *Notices bibliographiques sur les archives des églises et des monastères de l'époque carolingienne* (*Biblioth. de l'École des Hautes-Études*, fasc. 132), Paris, 1901, in-8°, p. 61-64.

2. Il en existe une transcription faite par Marchegay, en partie d'après le ms. original, en partie d'après les copies de Salmon et de dom Pitra, aux Archives de Maine-et-Loire, et une copie faite par Salmon, en partie d'après le ms. original et en partie d'après les copies de Marchegay et de dom Pitra, à la Biblioth. de Tours, ms. 1338. Nous nous sommes servi de la copie de Marchegay.

3. Il en existe une copie de la main de Marchegay à la Bibl. nationale, ms. lat., nouv. acq. 1227.

4. Il en existe une copie de Marchegay aux Arch. de Maine-et-Loire.

5. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. Ch. d'Achon, à Gennes.

au reste, aux Archives de Maine-et-Loire, dans le fonds du séminaire Saint-Charles[1].

Un assez grand nombre de chartes originales de l'abbaye de Bourgueil, pour la fin du xe siècle, le xie siècle et le début du xiie, subsistent encore aujourd'hui[2]; celles qui ont disparu depuis de la fin du xviiie siècle avaient été presque toutes copiées pour Gaignières[3]. Un cartulaire « écrit en papier en 1481 »[4] semble perdu, mais on en possède des copies multiples[5].

Le fonds de l'abbaye de Marmoutier est actuellement un des plus riches : originaux et cartulaires y sont encore nombreux. Parmi les cartulaires, nous signalerons spécialement les deux cartulaires de Chemillé (l'un, en parchemin, « Cartulaire vélin », écrit en 1246, l'autre, en papier, écrit au xve siècle), conservés aux Archives de Maine-et-

1. Cf. sur les archives de Cunault, l'article de M. Maître, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIX, p. 233.

2. Aux Arch. d'Indre-et-Loire ; à la Biblioth. de Tours, mss. 1338-1339 ; à la Biblioth. de Reims, Coll. Tarbé ; au British Museum, Additional charters, nos 11225-11230, etc.

3. Bibl. nat., ms. lat. 17127. Une grande partie des copies de ce volume sont faites d'après les originaux.

4. *Ibid.*, p. 231.

5. Celles du ms. lat. 17127 de la Bibl. nat., celles de la Coll. Baluze, vol. 38, *ibid.*, dues à André Du Chesne, celles de la Coll. dom Housseau, etc. Au début du xviiie siècle, dom Fouquet fit une transcription intégrale du cartulaire de 1481 : son manuscrit, souvent cité par les historiens, était en 1843, suivant Marchegay (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 201-202), en la possession de Salmon, archiviste d'Indre-et-Loire ; il était en 1878 en la possession de M. Goupil de Bouillé, suivant M. l'abbé Pasquier, qui en donne une description circonstanciée dans son volume sur *Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol* (Paris, 1878, in-8°), p. 11 (Cf. A. de Salies, *Hist. de Foulques Nerra*, 1874, Introd., p. xlv, et Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 108, n. 1). Le recueil de chartes de Bourgueil formé par Salmon (Bibl. de Tours, mss. 1338-1339) contient plusieurs transcriptions faites d'après dom Fouquet.

Loire, le *Livre des serfs de Marmoutier*, publié par Salmon et Grandmaison [1], et les cartulaires blésois, dunois et vendômois, publiés par MM. l'abbé Métais [2], Mabille [3] et de Trémault [4]. Le cartulaire tourangeau a disparu ; mais nous en avons, notamment dans la Collection dom Housseau, vol. XII [2], une analyse assez complète et l'on conserve de nombreuses copies tirées de ce recueil [5].

De l'abbaye de Beaulieu près Loches, il ne subsiste plus que des copies modernes, faites d'après les originaux ou prétendus tels [6], et des abbayes de Noyers et de Cormery, que des copies de cartulaires anciens : ces copies ont été publiées par M. l'abbé Chevalier [7] et par M. l'abbé Bourassé [8].

Enfin, pour nous en tenir à l'essentiel, on possède trois fragments du cartulaire de l'abbaye de la Trinité de

1. *Liber de servis Majoris Monasterii*, publ. par A. Salmon et Ch. de Grandmaison (*Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XVI), Tours, 1864, in-8°; une partie en avait paru à Paris, 1845, in-8°.

2. *Marmoutier. Cartulaire blésois*, publ. par l'abbé Ch. Métais, Chartres et Blois, 1891, in-8°

3. *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, publ. par E. Mabille, Châteaudun, 1874, in-8°.

4. *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, publ. par A. de Trémault, Vendôme, 1893, in-8°.

5. Le volume publié par P. Nobilleau, sous le titre de *Marmoutier ; Dom Cl. Chantelou, Cartulaire tourangeau et sceaux des abbés*, Tours, 1879, in-8°, est sans aucune valeur : il est composé surtout d'analyses en latin d'une exactitude plus que douteuse et qui n'ajoutent, en général, absolument rien aux autres analyses que nous possédons. — Sur les archives de Marmoutier et les copies modernes, voir Giry, *Notices* citées, p. 20-25. Marchegay avait projeté la publication d'un cartulaire angevin (factice) de Marmoutier : ses copies sont à la Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr. 5021-5024.

6. Voir ci-dessous, *Appendice* III.

7. *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, publ. par l'abbé C. Chevalier (*Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. XXII). Tours, 1872, in-8°.

8. *Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye*, publ. par l'abbé Bourassé (*ibid.*, t. XII), Tours, 1861, in-8°.

Vendôme, compilé aux XIe-XIIe siècles, et des copies modernes fort nombreuses, faites soit d'après le cartulaire, soit d'après les originaux : le tout a été récemment publié par M. l'abbé Métais[1].

En terminant cette préface, nous avons à cœur de remercier spécialement M. Marc Saché, archiviste de Maine-et-Loire, dont la complaisance nous a singulièrement facilité l'exploration des archives angevines, M. le chanoine Urseau, qui nous a libéralement communiqué les copies qu'il a faites en vue de la publication prochaine du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, M. Ch. d'Achon, qui nous a permis d'examiner à loisir dans son cabinet, à Gennes, les anciennes archives du prieuré de Saint-Aubin de Trèves et nous y a fait communiquer celles du prieuré de Cunault, enfin M. Trouillard, archiviste de Loir-et-Cher, et M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire.

1. *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*, publ. par l'abbé C. Métais, Paris, 1893-1897, 4 vol. in-8°; puis nouveau t. IV et t. V, Vannes, 1900-1904, 2 vol. in-8°.

PREMIÈRE PARTIE

LE COMTÉ D'ANJOU SOUS FOULQUE NERRA ET GEOFFROI MARTEL

(987-1060)

INTRODUCTION

On racontait au XIIe siècle [1] que les ancêtres des comtes d'Anjou étaient venus du pays de Rennes. L'un d'eux, un certain Tertulle, ayant, comme bien d'autres [2], émigré sous la menace des conquérants bretons et des pillards normands, s'était enrôlé dans les armées de Charles le Chauve et avait, pour prix de ses services, reçu un petit bénéfice dans le Gâtinais [3]. Son fils Enjeu-

1. Les origines de la maison angevine ne sont connues que par les *Gesta consulum Andegavorum*; mais l'histoire, pour cette période, s'y trouve mêlée à tant de fables que les meilleurs critiques ont presque renoncé à l'en dégager : on s'est complu à convaincre d'erreur l'auteur de la chronique plus qu'on ne s'est attaché à mettre en relief les quelques points sur lesquels il paraît, au contraire, s'être rapproché de la vérité. Il est certain que les *Gesta* ne sauraient nous donner ici des indications très précises; mais, si l'on s'en tient à la rédaction la plus ancienne que nous ayons de l'ouvrage (ms. lat. 6218 de la Bibl. nat.), on y peut trouver, croyons-nous, comme un écho — lointain, sans doute, et déformé, mais enfin un écho — de la réalité. C'est en tenant compte de ces observations que nous essayons de retracer en quelques mots les origines de la maison d'Anjou.

2. Nous pensons spécialement à des textes tels que l'art. 9 du capitulaire de Servais, de l'an 953 (éd. Boretius-Krause, t. II, p. 273), ou l'art. 31 de l'édit de Pistes, de l'an 864 (*ibid.*, p. 323).

3. Sur tout ceci, voir les deux premiers chapitres des *Gesta* : le père de Tertulle y est dit « in pago Redonico oriundus » ; quant au bénéfice que reçoit Tertulle, c'est seulement « aliquantum beneficium in Landonensi astro » : il n'est pas question de l'attribution à Tertulle du comté de Château-Landon, comme le dit, par exemple, Célestin Port (*Dictionn.*, t. III, p. 567).

ger (*Ingelgerius*), suivant l'exemple paternel, s'était distingué à Tours pendant un des assauts livrés à la ville par les Normands[1] et s'était ainsi attiré les bonnes grâces de l'archevêque Adalard; celui-ci lui avait fait épouser sa nièce et concéder la forteresse d'Amboise, qu'il était nécessaire de remettre en état après les dévastations des pirates. Enfin, sur la recommandation de l'évêque d'Angers Rainon, frère d'Adalard, Enjeuger avait été chargé de protéger contre les Bretons, dont la domination s'étendait alors jusqu'à la Mayenne[2], et contre les Normands, toujours menaçants[3], l'Anjou oriental, à ce moment entre les mains des descendants de Robert le Fort[4].

1. Suivant les *Gesta*, Enjeuger, encore tout jeune homme, aurait servi de champion à la veuve du seigneur de Château-Landon dans un procès qui lui était intenté pour adultère : le fait semble légendaire (il est à rapprocher de tous les récits épiques du moyen âge où le chevalier accomplit des exploits par amour pour sa dame); mais nulle part, dans la première rédaction, il n'est parlé de l'attribution à Enjeuger du comté de Gâtinais. Il est question ensuite du don que lui aurait fait le roi de la vicomté d'Orléans : entendez peut être qu'il reçut un petit poste militaire à Orléans. Après quoi, il fut envoyé à Tours, où il eut la « regia praefectura » : entendez, sans doute, qu'il a eu un commandement militaire à Tours.

2. Les *Gesta* disent qu'Enjeuger reçut « dimidius comitatus Andegavis civitatis » : Mabille de se récrier (*Introduction*, p. LVI) : « L'abbé Eudes a commis un anachronisme ; il a fait allusion à une division géographique d'une durée éphémère, créée par Louis le Débonnaire et qui à l'époque dont il parle n'existait déjà plus depuis longtemps. » Mais c'est Mabille qui fait erreur et non l'abbé Eude ; les souvenirs de ce dernier sont, au contraire, extrêmement exacts : les derniers travaux sur l'histoire de Bretagne ont prouvé que l'ancien comte de Nantes Lambert se tailla à la fin de l'année 851 un petit état indépendant sur la rive droite de la Mayenne; qu'à sa mort (1er mai 852), le duc de Bretagne Erispoë s'en empara et que Salomon, successeur d'Erispoë, et même Alain le Grand (888-907), successeur de Salomon, continuèrent à occuper tout l'Anjou occidental, jusqu'à la Mayenne : voir R. Merlet, *Guerres d'indépendance de la Bretagne* (Extrait de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1891), p. 10 et suiv. ; A. Giry, *Sur la date de deux diplômes de l'église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Erispoë* (Extr. des *Annales de Bretagne*, 1898), p. 8-9 et 18 ; Longnon, *Atlas*, p. 86 ; A. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 74, 341, 407.

3. Nous pensons particulièrement à l'invasion de l'an 886 : voir *Chron de Nantes*, éd. Merlet, p. 66, n. 3.

4. C'est de cette manière un peu large qu'il faut très vraisemblablemen

Mais le véritable fondateur de la dynastie angevine fut Foulque le Roux, fils d'Enjeuger[1] : après avoir, sans doute, participé à l'expulsion des Bretons hors de l'Anjou occidental[2], Foulque fut, sous Charles le Simple, nommé vicomte d'Angers et abbé de Saint-Aubin et Saint-Lézin d'Angers[3] et ne tarda pas, dès le deuxième quart du xe siècle[4], à échanger son titre de

interpréter l'attribution de la moitié du comté d'Anjou à Enjeuger. D'ailleurs l'auteur des *Gesta* n'ignorait pas du tout que l'Anjou relevât de la maison de Robert le Fort, comme le montre la phrase : «... ita jam diu rege et praedictis duobus episcopis et *aliis primatibus Franciae*, qui ibi stationes suas nimium taediosas facere a rege cogebantur, in custodiis civitatis hujus defessis, libenter Ingelgerius, cujus strenuitati omnes confidebant, ad defendendam regionem et urbem saevis praedonibus oppositus est et comes ibi factus » (éd. Marchegay et Salmon, p. 46). Voir, en outre, tout le début du chapitre consacré à Foulque le Roux, qui est beaucoup moins éloigné de la vérité, malgré quelques erreurs, que Mabille ne semble vouloir le dire.

1. Cette filiation, donnée par les *Gesta*, est confirmée par une charte où Foulque le Roux se dit « fils d'Enjeuger » : *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 177. Cette charte était transcrite avec d'importantes variantes dans le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, f° 24 v°, copié dans la Coll. dom Housseau, vol. 1, n° 155.

2. Les *Gesta* disent simplement que le descendant de Robert le Fort alors maître de la Neustrie (les *Gesta* sont quelque peu confus sur l'identité de ce personnage) donna à Foulque « integrum comitatum Andegavensium, qui prius bipartitus erat » : les historiens modernes sont portés, en effet, à admettre que c'est vers le début du xe siècle que l'Anjou occidental a été arraché aux Bretons (voir les ouvrages cités ci-dessus, p. 2, n. 2).

3. C'est en effet vicomte et non comte que Foulque le Roux a d'abord été nommé, comme Mabille l'a prouvé (*Introd.*, p. LX-LXII) ; mais, somme toute, l'erreur des *Gesta*, qui le font nommer tout de suite comte, est vénielle et, en tout cas, cette chronique note avec une grande exactitude qu'en même temps Foulque le Roux a été nommé abbé de Saint-Aubin et Saint-Lézin (Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 177). — Nous disons, d'accord avec les *Gesta*, que c'est *sous Charles le Simple* que Foulque a été nommé vicomte : en effet, si un Foulque apparaît dès 886 dans la suite d'Eude, fils de Robert le Fort, nulle part il n'est dit qu'il soit vicomte ; c'est en septembre 898 que pour la première fois il est dit vicomte (Mabille, *Introd.*, pièce justif. n° 2).

4. En 905, on le trouve qualifié de « vicomte d'Angers et de Tours » (Mabille, *Introd.*, pièce justif. n° 3), mais c'est, sans doute, seulement par intérim qu'il remplit les fontions de vicomte de Tours et seulement parce que le vicomte de Tours Atton étant mort, on n'a pas encore nommé

vicomte contre celui de comte. Un mariage avec Roussille (*Roscilla*), fille d'un riche seigneur de Touraine nommé Garnier [1], lui valut la possession de Loches, Villentrois et la Haye [2]. Il eut pour fils Gui, d'abord chanoine de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Soissons, Enjeuger, mort jeune, et Foulque le Bon [3], qui lui succéda en 941 ou 942 [4].

Suivant les *Gesta consulum Andegavorum*, le gouvernement de Foulque le Bon fut marqué par une longue période de paix et de prospérité. Ce comte cependant ne resta point inactif : après avoir épousé Gerberge, dont il eut deux fils, Geoffroi et Gui, et une fille, Adélaïde [5], il s'unit en secondes noces, en 952, à la veuve

son remplaçant. — En 909, dit Mabille, et en 912, Foulque le Roux prend le titre de comte : pour 912, la charte qu'il cite ne le prouve nullement ; pour 909, la charte alléguée n'est conservée qu'en transcription et il est difficile de dire si l'on n'a pas affaire à une simple faute de copiste. C'est à partir de 929 (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 177) que Foulque prend, pour ne plus le quitter, le titre de comte.

1. Dans la charte de 929, citée à la note précédente, Foulque le Roux s'exprime ainsi : « Ego Fulco, Andecavorum comes, abbas quoque Sancti Albini Sanctique Lizinii, necnon et uxor mea Roscilla et filii mei Widdo ac Fulco..... pro remedium mee anime vel anime Ingelgerio, genitore meo, atque Ingelgerio, filio meo, necnon pro anima Warnerio, socro meo, et uxore sua Tescenda... » Pour la qualité de ce Garnier, voir les *Gesta*.

2. Ce sont les *Gesta* (éd. Marchegay et Salmon, p. 65) qui le disent, et en tout cas, dès Geoffroi Grisegonelle, nous avons la preuve absolue que les comtes d'Anjou étaient maîtres de Loches.

3. Ces trois fils sont nommés dans la charte de 929 citée ci-dessus, n. 1. Voir aussi la généalogie n° II des *Généalogies angevines* éditées par R. Poupardin dans les *Mélanges d'archéologie et d'hist. de l'École française de Rome*, t. XX (1900), p. 206. — Pour Gui, c'est Flodoard (*Annales*, ann. 937) qui nous dit qu'il fut chanoine de Saint-Martin de Tours (cf. Lauer, *Louis IV d'Outremer*, p. 136, n. 1).

4. C'est ce qu'établit Mabille (*Introd.*, p. LXIII). Cependant il ne faudrait peut-être pas être trop affirmatif : la seule chose que les documents montrent clairement, c'est que Foulque le Roux vivait encore en août 941.

5. Voir dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 224, une charte de Geoffroi Grisegonelle, qui, d'accord avec son frère Gui, pour le repos de l'âme de leur père Foulque et de leur mère Gerberge, fait une donation à l'abbaye de Saint-Aubin. — Pour Adélaïde, voir Mabille, *Introd.*, p. LXV-LXVI. C'est cette Adélaïde qui s'est égale-

d'Alain Barbetorte, sœur du comte de Blois Thibaud le Tricheur [1]. Or, ce dernier, à qui Alain avait confié la tutelle de son fils Drogon [2], en ayant abandonné la garde à son nouveau beau-frère et lui ayant remis, en outre, jusqu'à la majorité de l'enfant la suzeraineté du comté de Nantes et des Mauges [3], Foulque, à en croire des récits, il est vrai, quelque peu légendaires, aurait pris goût à cette domination et aurait même tenté en faisant périr Drogon de se rendre définitivement maître des domaines qui lui étaient temporairement confiés [4]; mais les Nantais, attaqués quelque temps après par les Normands, ayant en vain imploré son secours, l'abandonnèrent pour se donner aux bâtards d'Alain Barbetorte, Hoël et Guérech [5]. La tentative de Foulque le Bon échoua donc; mais elle ne devait pas être oubliée par ses successeurs.

Ses enfants parvinrent tous à de hautes situations : Gui, après avoir été abbé de Cormery et de Saint-Aubin d'Angers,

ment appelée Blanche, comme on le voit aux généalogies nos II et IV des *Généalogies angevines* citées ci-dessus n. 3

1. Voir *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XXXVII. — Plusieurs historiens ont, d'après le témoignage de l'*Art de vérifier les dates*, donné à la sœur de Thibaud le nom de Gerberge: c'est confondre la seconde femme de Foulque le Bon avec la première, qui, nous l'avons vu, a effectivement porté ce nom. Il est certain, en effet, que ce n'est pas en 952 que Foulque a pu épouser celle qui fut la mère de Geoffroi Grisegonelle, de Gui et d'Adélaïde. — Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et les historiens modernes, conformément au témoignage des *Gesta* (éd. Marchegay et Salmon, p. 75) et de la généalogie n° II des *Généalogies* citées ci-dessus, p. 4, n. 3, admettent que Foulque le Bon eut un fils nommé Dreu ou Drogon: il semble qu'il y a eu confusion ici entre le fils de la seconde femme de Foulque et les enfants de Foulque lui-même.

2. *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XXXVI.

3. *Ibid.*, ch. XXXVII. Cf. R. Merlet, *Les origines du monastère de Saint-Magloire de Paris*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LVI, 1895, p. 261, n. 3, et voir la charte de 958 imprimée dans dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 346, tirée du *Livre rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 27 v°.

4. *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XXXVII. Cf. l'*Introduction* de cette édition, p. XLVI. et F. Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 247.

5. *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XXXVIII, et cf. A. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 420-422.

reçut de Lothaire, en 975, l'évêché du Puy-en-Velay [1]. Adélaïde eut une destinée plus brillante encore : après avoir été mariée à Étienne, comte de Gévaudan, elle fut quelque temps la femme du roi Louis V et finit par épouser le comte d'Arles Guillaume Ier ; c'est de ce dernier mariage que naquit Constance, femme du roi Robert [2]. Quant à Geoffroi, bientôt surnommé « Grisegonelle », il succéda à son père vers l'an 960 [3].

Sous le gouvernement de ce dernier, la maison d'Anjou devint de plus en plus forte : continuant la politique esquissée par Foulque le Bon, Geoffroi se fit nettement le protecteur — peu désintéressé — des comtes de Nantes contre les comtes de Rennes, vassaux des comtes de Blois. C'est à ce titre qu'il intervint en faveur de Guérech, lorsque celui-ci livra à Conan de Rennes la première bataille de Conquereuil (981 ou 982) [4] et qu'il eut à repousser une attaque des fils de Conan, qui, pour riposter, sans doute, avaient tenté de surprendre Angers [5]. Pour

1. Voir Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 81.

2. *Ibid.*, p. 127, 129, 367, 368.

3. C'est la date donnée par Mabille, *Introduction*, p. LXVII. Elle est confirmée par le catalogue des comtes d'Anjou composé au XIIe siècle, que nous publions parmi les *Pièces justificatives*, n° 7.

4. *Chronicon Britannicum*, dans dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. I, col. 4 : « Anno DCCCCLXXXII, primum bellum Britannorum et Andegavorum in Concruz » ; *Chron. Sancti Michaelis*, dans Labbe, *Nova bibliotheca mss.*, t. I, p. 350 : « Anno DCCCCLXXXI, Conanus Curvus contra Andegavenses in Concurrum optime pugnavit » ; *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XLI, p. 119. Cf. A. de La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 425-427. — Sur la vassalité des comtes de Rennes vis-à-vis de la maison de Blois, voir *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, p. 114, n. 2.

5. *Chron. de Foulque le Réchin* (éd. Marchegay et Salmon, p. 376) : « Et fugavit Britones, qui venerant Andegavim cum praedatorio exercitu, quorum duces erant filii Conani. » Sur ce texte, voir les observations de Kate Norgate, *England under the angevin kings*, t. I, p. 135 et suiv. Nous avons repris ces observations nous-mêmes dans notre *Étude sur l'authenticité du fragment de chronique attribué à Foulque le Réchin*, loc. cit., p. 18-20. Aux arguments que nous avons fait valoir avec miss Kate Norgate ajouter que les *Gesta consulum Andegavorum*, faisant allusion aux mêmes faits, tout en les dénaturant, les placent sous Foulque Nerra, au temps de

prix de ses services, il sut contraindre Guérech à lui prêter hommage [1]. Il fut également en guerre avec Guillaume Fièrebrace, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, et, victorieux ou non, obtint de lui en fief quelques forteresses et la ville de Loudun [2]. Bien plus, Geoffroi joua certainement un rôle important dans les principales affaires du royaume : s'il est assez peu vraisemblable qu'il ait été gonfalonier du roi, comme quelques érudits l'ont admis [3], il n'en reste pas moins qu'il prit une part active aux expéditions de Lothaire contre le duc de Normandie Richard Ier et ses alliés les Danois [4], ainsi qu'à la cam-

la deuxième bataille de Conquereuil, ce qui, nous le verrons, est tout à fait impossible: or si ces faits en eux-mêmes sont exacts, il faut bien, avec Foulque le Réchin, les placer au temps de la première bataille de Conquereuil.

1. *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XLII.

2. Adémar de Chabannes (*Chron.*, III, xxx, éd. Chavanon, p. 152) déclare que Geoffroi fut vaincu, mais reconnaît qu'il reçut de Guillaume « castrum Losdunum cum nonnullis aliis in pago Pictavorum pro beneficio... » ; Foulque le Réchin (*Chron.*, éd. Marchegay et Salmon, p. 376) déclare que Geoffroi fut vainqueur, qu'il battit Guillaume aux Roches, et s'empara lui-même de la ville de Loudun. Quoi qu'il en soit, il est certain, nous le verrons plus loin (p. 54) que les comtes d'Anjou, à partir de ce moment, ont tenu Loudun (dont plusieurs textes, par exemple le n° 130 *bis* du *Catalogue d'actes*, attestent qu'ils sont détenteurs) comme vassaux des ducs d'Aquitaine, et nous avons même un diplôme du roi Lothaire, il est vrai suspect à plus d'un titre, qui indique Geoffroi Grisegonelle comme vassal de Guillaume d'Aquitaine dès 973 (*Recueil des actes de Lothaire et de Louis V, rois de France*, éd. Halphen et Lot, n° LXII).

3. C'est cependant à peu près ce que serait porté à accepter M. Lot (*Derniers Carolingiens*, p. 101, n. 2).

4. Voir Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 346-357. — Nous croyons que c'est à la part prise par Geoffroi Grisegonelle dans cette expédition qu'il faut rapporter, en gros, ce que racontent les *Gesta* (éd. Marchegay et Salmon, p. 78-85: 1re rédaction) des combats où il eut à se mesurer avec les Danois: il y a eu évidemment confusion entre les exploits de Geoffroi à cette occasion et ses exploits lors du siège de Paris en 978; mais il faut noter la distinction établie par les *Gesta* entre ces premiers faits d'armes et ceux qui eurent lieu contre les *Theutonici* (p. 85 de l'éd. Marchegay et Salmon): la guerre normande est des années 959-968, c'est-à-dire antérieure à la guerre contre Otton II.

pagne de Lorraine, en 978 [1], et à la défense de Paris contre Otton II. Il accomplit même dans ces circonstances de tels faits d'armes que la légende et l'épopée s'en emparèrent aussitôt [2]. Bien en cour auprès des Carolingiens [3], Geoffroi eut, en outre, l'habileté de rester toujours dans les meilleurs termes avec son suzerain Hugue Capet [4]; non seulement il le reconnut comme roi dès son élection, mais il semble même l'avoir aidé à dompter les résistances qu'il rencontra alors [5]. Il mourut pendant qu'il était occupé à cette tâche, au siège de Marçon, le 21 juillet 987 [6], laissant deux fils et une fille [7] : Foulque dit « Nerra » [8], né vers

1. *Annales de Vendôme*, dans notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 57 : « Idem (Hlotharius) postmodum Hlotharingiam calumpniatus est; cujus expeditionibus Gosfridus, Andecavorum comes, pater Fulconis ultimi, interfuit multique alii nostre etatis viri. »

2. Pour la présence au siège de Paris, voir Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 101 et suiv. Sur la légende de Geoffroi Grisegonelle, voir *ibid.*, p. 104-105, et du même, *Geoffroi Grisegonelle dans l'épopée*, dans la *Romania*, t. XIX, p. 377-393; mais tenir compte de la note 4 de la p. précédente.

3. Voir Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 172, en faisant toutefois les réserves nécessaires (que nous justifierons plus loin, p. 9, n. 4) sur ce qui a trait à l'éducation de Foulque Nerra.

4. Voir au *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 2, une charte où Geoffroi Grisegonelle s'intitule « Gautfredus, gratia Dei et senioris mei domni Hugonis largitione, Andecavorum comes ». Cf. les textes cités par Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 111, n. 1, et p. 116.

5. C'est ainsi que nous croyons devoir interpréter le texte de Foulque le Réchin, *Chron.* : « Et postea fuit cum duce Hugone in obsidione apud Marsonum, ubi arripuit eum infirmitas qua expiravit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 376).

6. *Ibid.* et *Annales de Vendôme* : « DCCCCLXXXVII. Obiit Gosfredus Andecavorum comes, pater Fulconis ultimi, XII kalendas augusti, in obsidione Marsonis super Odonem Rufinum facta » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 58), texte reproduit avec quelques variantes dans les annales angevines (*Ibid*, p. 2, 46, 85, 106, 117). On ignore qui est cet Eude le Roux; quant à *Marso*, c'est, selon toute vraisemblance, Marçon, près Château-du-Loir. L'*Obituaire de Saint-Maurice d'Angers* (voir *Chron. des églises d'Anjou*, p. 9, n. 1) reproduisait le texte des *Annales de Vendôme*. Par suite de fautes de lecture ou d'essais d'interprétation, deux manuscrits cités par M. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 533, reproduisent aussi ce texte, mais en y remplaçant *Marsonis* par *Ancenis*.

7. Un troisième fils, Geoffroi, enfant du premier lit, était mort ayant 987. Voir Mabille, *Introduction*, p. LXX.

8. Sur ce surnom, voir *Appendice Ier*.

970 [1], qui lui succéda, Ermengarde, qui épousa le comte de Rennes Conan [2], et Maurice, enfant d'un second lit [3].

Avec Foulque Nerra [4] allait commencer pour le comté d'Anjou une longue période de développement intérieur et d'accrois-

1. Cette date peut être établie en se fondant sur un passage de la *Chron. de Nantes*, XLIV, éd. Merlet, p. 129, où, à propos d'événements des années 990-992, il est dit que Foulque était « lors juvenceau de l'asge de vingt ans »; mais nous croyons qu'il ne faut pas serrer le texte de trop près et aller, comme le fait M. Merlet, *loc. cit.*, p. 129, n. 1, jusqu'à donner la date précise de 971-972.

2. Mabille, *Introduction*, p. LXX et suiv.

3. *Ibid.* Maurice, comme l'a établi Mabille, paraît dans plusieurs chartes de Cluny à la fin du xe siècle: voir notamment le n° 2484 du *Recueil des chartes de Cluny* publ. par A. Bernard et A. Bruel, t. II. Cf. E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. V, p. 493. Pendant le règne de Foulque Nerra, Maurice est cité comme son frère dans deux chartes, l'une de 1002-1003, l'autre de 996-1005 (*Catalogue d'actes*, nos 20 et 22). — Foulque Nerra et Ermengarde étaient nés d'un premier mariage avec Adèle de Vermandois ; Maurice, d'un second mariage conclu vers 978 avec Adélaïde, veuve de Lambert, comte de Chalon : voir Mabille, *loc. cit.*, et les *Généalogies angevines* publ. par Poupardin (*Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École franç. de Rome*, t. XX, 1900, p. 206-208), nos 2-5, et celles de notre *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 49. Voir aussi Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 328-329. — Miss Kate Norgate fait de Foulque Nerra un fils d'Adélaïde de Chalon (*England under the angevin kings*, t. I, p. 136): dans ce cas, Foulque n'eût pu naître avant 979 ; mais les textes s'y opposent (voir notamment *Catalogue d'actes*, nos 1, 2 et 3, et le passage précité de la *Chron. de Nantes*, XLIV, éd. Merlet, p. 129) et nous montrent, en outre, que Maurice n'était que le demi-frère de Foulque (voir notamment la notice du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, t. I, nos 16-17, où il est parlé de Maurice seulement comme d'un *cognatus* de Geoffroi Martel, fils de Foulque Nerra).

4. On ne sait rien de l'enfance de Foulque Nerra. On a quelquefois affirmé qu'il avait fait son éducation à la cour des rois Lothaire et Louis V, mais en se fondant uniquement sur « la Chronique de Beaulieu », citée dans une histoire manuscrite de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches de dom Galland (Salies, *Hist. de Foulques Nerra*, p. 8, suivi par Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 162, n. 3, et p. 172. Cf. sur la « Chronique de Beaulieu », Salies, *loc. cit.*, p. 132, n. a, et p. 495). Or, bien que la « Chronique de Beaulieu » n'existe plus et bien que nous n'ayons pas eu entre les mains le manuscrit de dom Galland, dont nous ignorons le propriétaire actuel, les extraits de la « Chronique » donnés d'après dom Galland par M. Archambault, dans son *Histoire de l'abbaye et de la ville de Beaulieu*, au t. XI de la *Revue de l'Anjou* (1874), p. 64-65, sont suffisants pour

sement. Grâce à des circonstances exceptionnelles, cet état allait jouir pendant plus de soixante-dix ans d'une direction énergique et continue : Foulque Nerra allait, en effet, régner personnellement jusqu'au 21 juin 1040 [1], entreprenant et servi à souhait par la fortune jusqu'à son dernier jour, puis laisser comme successeur un fils déjà mûri par l'âge et l'expérience, Geoffroi dit « Martel » [2], né le 14 octobre 1006 [3] d'un second mariage avec la lorraine

prouver que le texte visé à été composé, au plus tôt, au XVIIe siècle et qu'il devait être analogue au *Chronicon Bellilocense* rédigé en 1685 par le moine Yve Gaigneron (Bibl. nat., ms. lat. 12662, fol. 105-127). On n'en peut donc invoquer ici l'autorité. Nous ferons d'ailleurs remarquer que les chartes nous révèlent la présence de Foulque Nerra dans le comté d'Anjou en 974, 978, 985 (*Catalogue d'actes*, n°s 1, 3, 5).

1. *Annales de Vendôme* : « MXL... hoc ipso anno obiit Fulco comes, XI kalendas julii » (*Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 61), texte reproduit avec quelques variantes dans les annales angevines (*ibid.*, p. 4, 46, 118) et dans la *Chronique de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 393). Foulque le Réchin, *Chron.* : « Bis etiam Jerusalem adiit. In cujus secundo reditu rebus humanis excessit circa festivitatem sancti Johannis anno ab incarnatione Domini MXL » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 377). Le fait est noté sous l'année 1040 dans la *Chronique en prose de Saint-Julien de Tours* (Salmon, *Recueil des chron. de Touraine*, p. 231) et au XI des calendes de juillet dans les obituaires de Saint-Julien de Tours (Bibl. de Tours, ms. 1279, copie du XVe siècle d'un ms. ancien) et de la Trinité de Vendôme (Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, [nouveau] t. IV, Vannes, 1900, p. 407).

2. Sur ce surnom, voir *Appendice* Ier.

3. Cette date du 14 octobre 1006 était certainement celle que donnait le recueil primitif de Saint-Maurice d'Angers dont, pour le début du XIe siècle, les annales angevines et vendômoises dérivent. En effet, les *Annales de Vendôme* portent : « MVI. Gosfredus comes natus est II idus octobris » (p. 59 de notre *Recueil*) ; les *Annales de Saint-Aubin* : « MVI. Hubertus episcopus ordinatus est et eodem anno Goffredus Martellus natus est » (*ibid.*, p. 3) ; les *Annales de Saint-Florent de Saumur* : « MVI. Hubertus ordinatur episcopus. Goffredus comes natus est II idus octobris » (*ibid.*, p. 117). Devant cet accord et étant donnée surtout l'autorité des *Annales de Vendôme*, on ne peut expliquer que par une erreur de transcription l'indication d'année contenue dans les *Notes de l'obituaire de Saint-Serge* (lesquelles, on le sait, sont copiées sur le même recueil de Saint-Maurice d'Angers que les textes précédents) : « Idus junii. Dies ordinationis Huberti presulis, anno ab incarnatione Domini MVII. Eodem anno Gosfridus comes natus est II idus octobris » (*ibid.*, p. 106). Il est donc établi que le recueil de Saint-Maurice d'Angers donnait pour la naissance de

Hildegarde [1]. Si ce dernier n'avait pas été prématurément enlevé

Geoffroi Martel la date du 14 octobre 1006. — Il est vrai qu'une notice du *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 1, débute par ces mots : « Anno ab incarnatione Domini MVII, indictione V, Gaufridus Martellus natus est et pater ejus Fulcho, etc... » Mais cette notice assez postérieure et qui contient au moins une autre grosse inexactitude chronologique (voir n° 53 du *Catalogue d'actes*) ne peut prévaloir contre les textes précédemment cités.

1. Foulque Nerra épousa en premières noces, vers l'époque de son avènement, Élisabeth, fille du comte de Vendôme Bouchard le Vénérable et en eut une fille, Adèle ; nous en reparlerons au chap. II, p. 62. Après la mort d'Élisabeth, en l'an 1000 (voir *ibid.*), Foulque épousa Hildegarde, dont on sait seulement qu'elle était Lorraine et d'une lignée illustre : « religiosa atque piissima comitissarum, domna Hildegardis, quam scilicet ut credimus et in rebus manifestum est, omnium conditor Deus a Lothariensium partibus, de regali progenie ortam, in hos occidentales terrarum fines ad restaurationem destitutarum olim ecclesiarum perduxit », dit une charte du Ronceray d'Angers (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 173) ; « illustrem puellam », dit l'*Histoire de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 260). M. L. de Grandmaison, dans les positions de sa thèse sur Geoffroi Martel (*Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes*, ann. 1887), dit qu'Hildegarde descendait peut-être des comtes de Nordgau ; mais nous ignorons sur quoi cette hypothèse repose. Par contre, c'est par erreur que Cél. Port (*Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 359) dit qu'Hildegarde « était sœur de Gildouin de Doué, au témoignage d'une charte de Saint-Florent », la charte visée (*Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 12 v°, n° 15) relatant seulement un don fait par Gerberge, femme de Geudouin, en 980, du consentement de sa propre sœur la *vicomtesse* Hildegarde (« Signum Girbergane, quae hanc donationem fecit ; signum Gelduini, senioris ejus ; signum Hildegardis vicecomitissae, sororis ejus. Data mense aprili, anno XXV regnante Hlothario rege. Actum Salmuro castro publice »). On ignore vers quelle date naquit Hildegarde ; mais on sait qu'elle ne survécut que de peu à son mari : elle alla mourir à Jérusalem le 1er avril 1046, et y fut ensevelie, selon ses vœux (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, nos 8, 33, 64 ; *Obit. du Ronceray*, dans *Chron. des églises d'Anjou*, p. 395, n. 3 ; *Obit. de Saint-Aubin d'Angers* [Bibl. d'Angers, ms. 830, ancien 747] ; copie de l'*Obit. de Beaulieu-lès-Loches* dans Bibl. nat., ms. lat. 12662, fol. 100 r°, aux calendes d'avril ; *Ann. de Vendôme* et *Ann. de Saint-Aubin*, p. 4 et 62 du *Recueil d'ann. angevines et vendômoises*). Les textes qui prouvent que Geoffroi Martel était fils d'Hildegarde sont très nombreux : on peut voir notamment les nos 30, 44, 45, 58, 72, 76, 77, 78, 79 du *Catalogue d'actes*. — De son mariage avec Hildegarde, Foulque Nerra eut encore une fille, Ermengarde. Voir Foulque le Réchin, *Chron.* : « Ego Fulco comes Andegavensis, qui fui filius Gosfridi de Castro Landono et

à la vie le 14 novembre 1060[1], sans laisser d'héritiers directs, on ne peut dire jusqu'à quel degré de puissance les comtes d'Anjou seraient parvenus dès le XIe siècle ; mais de 987 à 1060 leurs progrès allaient être assez remarquables pour qu'on pût prévoir pour leur maison les destinées les plus brillantes.

Ermengardis, filiae Fulconis comitis Andegavensis... » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 375) ; *Généalogies angevines* publiées par Poupardin, dans les *Mélanges de l'École franç. de Rome*, t. XX, 1900, p. 206-208, n°s 2-5 ; généalogie publiée p. 49 de notre *Recueil d'annales angev. et vendômoises*. Cette Ermengarde, à ce qu'il semble, fut surnommée Blanche : c'est du moins ainsi que nous croyons devoir interpréter la charte n° 125 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, où il est question de la fille d'Hildegarde et de Foulque Nerra, « *cognomine* Blancha ». Cette expression « cognomine » indique nettement qu'il ne s'agit là que d'un surnom ; aussi n'y-a-t-il pas lieu de supposer à notre comte une fille de plus, comme l'a fait Cél. Port, *Dictionn.*, t. II, p. 191. — Ce dernier (*ibid.*) et tous les historiens de l'Anjou attribuent à Foulque Nerra et Hildegarde encore une autre fille, qu'ils nomment Adèle (voir notamment Mabille, *Introd. aux chron. des comtes d'Anjou*, p. LXXVIII). Le seul texte qu'on puisse produire à l'appui de cette assertion est la phrase suivante des *Gesta consulum* (ms. 6218, p. 45) : « Fulco ex uxore sua Goffridum Martellum et filiam Adelam nomine genuit. » Mais les *Gesta* font évidemment confusion entre la fille d'Hildegarde et celle d'Élisabeth, ou plutôt ils ne connaissent, en fait d'enfants de Foulque Nerra, que Geoffroi Martel et Adèle : « uxor sua » ne désigne pas plus Élisabeth qu'Hildegarde ; elles ne sont nommées ni l'une ni l'autre. — Quant à Ermengarde, elle épousa, nous le verrons (2e partie, chap. I), Geoffroi, comte de Gâtinais, et en eut deux fils, Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin.

1. *Annales de Vendôme* : « MLX. Obiit Heinricus Francorum rex, anno ordinationis suę XXIX et eodem ipso anno obiit Gausfredus comes, Fulconis filius, XVIII kalendas decembris, feria III, hora diei prima, monachili habitu prius suscepto a domno Adraldo, abbate Sancti Nicholai » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 63), texte reproduit dans les annales angevines (*ibid.*, p. 5, 108, 119) et la *Chronique de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 402); Foulque le Réchin, *Chron.* : « In eodem porro anno (MLX°) rex Ainricus obiit in nativitate sancti Johannis et meus avunculus Gosfridus tertio die post festivitatem beati Martini bono fine quievit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379). L'*Obituaire de Saint-Aubin d'Angers* (Bibl. d'Angers, ms. 830, ancien 747) et l'*Obituaire du Ronceray* (*ibid.*, ms. 849, ancien 761, copie du XVIe siècle) notent la mort de Geoffroi Martel au 18 des calendes de décembre.

CHAPITRE Ier

LES CONQUÊTES

I

Le comté d'Anjou, à l'avènement de Foulque Nerra, ne rappelait qu'assez imparfaitement l'ancien comté ou *pagus* carolingien [1]: il était à la fois plus vaste et plus restreint. C'est du côté de la Touraine et du Poitou que les modifications avaient été les plus profondes: le comte, au lieu de voir sa domination arrêtée vers le sud-ouest, comme autrefois, au Layon et à l'Ironne, apparaissait désormais comme le suzerain d'une partie de cette région des Mauges convoitée déjà par Foulque le Bon [2]. La limite méridionale de l'ancien *pagus* s'était également quelque peu infléchie pour venir englober Vihiers [3]. Au sud-est, le cours

1. Les limites de ce *pagus* ont été indiquées par M. Longnon dans son *Atlas historique de la France*. Toutefois, sur un point de détail, nous avons cru devoir, nous écartant de la carte de M. Longnon, admettre avec Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire, Introduction*, p. IV) que le *pagus* d'Angers s'étendait au delà du Layon sur la région de Gonnord, de Melay, de Chemillé : cette région a toujours, à ce qu'il semble, fait partie du diocèse d'Angers et, en outre, la *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 97, dit expressément que les Mauges s'arrêtaient à l'Ironne.

2. Renaud le Thuringien, vassal du comte d'Anjou, possédait une bonne partie de cette région : voir la *Chronique de Nantes*, éd. Merlet, p. 123. Il en légua certains morceaux à son fils, l'évêque d'Angers Renaud : voir le diplôme de Robert le Pieux publié dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, et une notice du monastère de Saint-Serge d'Angers, datée de l'an 1058, dans la Collection dom Housseau, vol. II², n° 582. Cependant Saint-Florent-le-Vieil restait encore dans le comté de Nantes : voir ci-dessous, p. 52.

3. Une charte-notice de Saint-Aubin d'Angers nous montre Geoffroi Grisegonelle disposant de la terre de Vihiers en faveur d'un de ses vassaux (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 85). Or Vihiers était en dehors du *pagus* d'Angers et resta toujours en dehors du diocèse

moyen du Thouet avait cessé de marquer la frontière : dès son avènement, Geoffroi Grisegonelle était maître à Méron [1].

A l'est, ç'avait été un bouleversement complet : la prise de possession du Saumurois par les comtes de Blois (qui était déjà chose faite au début du xe siècle [2]), avait fait reculer jusqu'à Gennes [3] la limite de l'Anjou, qui, laissant en dehors Dénezé, Meigné, les Ulmes, Distré [4], venait rejoindre le Thouet entre le Coudray-Macouard et Lézon [5]. Par contre, en pleine Touraine, le

d'Angers. C'est seulement au milieu du xe siècle que les comtes d'Anjou s'y étaient installés : car, en 942, Vihiers faisait encore partie des domaines de Saint-Hilaire de Poitiers (Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 718).

1. En 966, Geoffroi Grisegonelle donnait à Saint-Aubin d'Angers une partie des domaines de Méron (« sitam in pago Pictavensi ») en rappelant que c'était là un bien depuis assez longtemps déjà entre les mains des comtes d'Anjou (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 224).

2. En 937, le maître de Saumur était déjà Thibaud, comte de Blois (*Hist. de Saint-Florent de Saumur*, dans *Chron. des églises d'Anjou*, p. 230). Célestin Port affirme (*Dictionn.*, *Introduction*, p. x) que « la maison de Blois avait, depuis l'expulsion des Wisigoths, réuni à la Touraine tout le Saumurois » ; mais il se fonde sur un texte mal interprété, que nous citons à la note suivante.

3. *Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 276) : « Nam a priscis Franciae regum temporibus, Andegavam atque Neustriam regionem libere tenentium, a castro Salmuro potentissimam dominationem vulgariter vicariam dictam terminabat Gegina vicus. »

4. Une charte de l'an 990 nous apprend que les moines de Saumur durent prendre un protecteur pour leurs terres de Dénezé, Meigné, les Ulmes, Distré, sur lesquelles Foulque Nerra passait chaque fois qu'il pénétrait en Saumurois (*Pièces justif.*, n° 1).

5. En 976, Geoffroi Grisegonelle ratifiait la restitution faite par un de ses fidèles à l'abbaye de Saint-Aubin d'une terre sise au Coudray-Macouard (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 211). D'autre part, Célestin Port (*Dictionnaire*, t. II, p. 514-515) a montré que Lézon (au confluent de la Dive et du Thouet) était dans la voirie de Chênehutte, c'est-à-dire dans le Saumurois, et dépendait, dès le début du xe siècle, de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. Cependant on était là sur l'extrême limite de l'Anjou et de la Touraine : en 958, nous voyons, en effet, que le pays de Véron (entre Chinon et la Loire) est « in confinio Andegavorum Turonorumque » (Mabille, *Introd.*, p. LXIV, n. 3).

comte d'Anjou possédait Saint-Épain [1], la Haye sur la Creuse [2], Ligueil [3], Villentrois [4], Loches [5], Amboise [6], Monnaie, Courçay [7], et sans doute aussi Semblançay, Saint-Christophe, Château-la-Vallière [8] et, plus au nord, Chenu [9], possessions encore assez clairsemées, mais faciles à relier et formant comme un vaste réseau qui menaçait d'enserrer Tours.

Sur les confins du Maine, la frontière du comté était restée à peu près la même qu'à l'époque des premiers Carolingiens : près de cette frontière, la Pèlerine [10], Noyant [11], Genneteil [12], le Lude [13],

1. En 1023-1024, nous voyons Foulque Nerra renoncer à toutes les mauvaises coutumes établies par Geoffroi Grisegonelle à Parcé, Précigné, Noyant, Genneteil, Chenu, Saint-Epain, Ligueil, Courcay, Monnaie (*Catalogue d'actes*, n° 35).

2. L'*Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 274) nous parle de la Haye comme d'une place héritée par Foulque Nerra de ses prédécesseurs et les *Gesta consul. Andegav.* affirment, nous l'avons vu, que la possession en remontait à Foulque le Roux (éd. Marchegay et Salmon, p. 65).

3. Voir ci-dessus, n. 1.

4. Les deux mêmes textes que pour la Haye.

5. Voir ci-dessus, p. 4, et se reporter, par exemple, au n° 4 du *Catalogue d'actes*.

6. Mêmes chroniques que ci-dessus : suivant les *Gesta*, la possession d'Amboise remonte à Enjeuger (ci-dessus, p. 2).

7. Pour Monnaie et Courçay, voir ci-dessus, n. 1.

8. Pour ces trois places, nous nous en rapportons seulement au témoignage des *Gesta*, qui nous montrent Foulque Nerra passant à Semblançay comme dans un de ses domaines et nous disent que Hugue d'Alluye, seigneur de Saint-Christophe et Château-la-Vallière, était le vassal de Foulque Nerra (ms. 6218, p. 44; *Chron. comtes d'Anjou*, p. 91).

9. Voir la charte citée ci-dessus, n. 1.

10. En 974, la comtesse Adèle faisait don de la Pèlerine à l'abbaye de Saint-Aubin (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 3). La Pèlerine était au *pagus* d'Angers, mais sur les confins de ce *pagus*.

11. Voir la charte citée ci-dessus, n. 1.

12. *Ibid.*

13. En 976, Geoffroi Grisegonelle restituait à l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes l'église de Saint-Jouin du Lude, qui, depuis Foulque le Roux, était en la possession des comtes d'Anjou (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 821). Le Lude était au *pagus* d'Angers, comme le prouvent non seulement la charte de Saint-Aubin de l'an 976, mais bien d'autres textes (voir, par exemple, les *Hist. de Fr.*, t. IX, p. 543 : diplôme de

à l'est, Précigné et Parcé, dans la vallée de la Sarthe [1], Bazouges, dans la vallée de la Mayenne [2], étaient encore à la fin du xe siècle au nombre des domaines angevins. Cependant, même de ce côté, un léger accroissement s'était produit à la suite de l'acquisition opérée par Foulque le Bon, aux dépens de l'évêché du Mans, des domaines de Coulaines et de Dissay-sous-Courcillon [3].

A l'ouest, des modifications très importantes avaient peut-être eu lieu, car depuis Louis le Pieux, pendant plus d'un demi-siècle, la frontière bretonne n'avait cessé d'être remaniée [4] ; mais les documents qui pourraient nous éclairer à ce sujet font totalement défaut et c'est à peine si l'on peut affirmer que, sur la Loire, le comté d'Anjou s'arrêtait à Ingrandes [5].

l'an 919), et il a toujours fait partie du diocèse d'Angers ; tout près de là, à l'est, Vaas était déjà au *pagus* du Mans et au diocèse du Mans (*Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, n° 7).

1. Voir la charte citée ci-dessus, p. 15, n. 1. — Parcé était sur l'extrême limite du *pagus* d'Angers, qui, laissant en dehors Sablé, rejoignait un peu en amont la Sarthe, qu'elle remontait jusqu'au-dessus de Parcé : en face de Parcé, de l'autre côté de la rivière, on était dans le Maine. — Sablé appartenait au comte du Maine : voir *Cartulaire de la Couture* (Le Mans, 1881, in-4°), nos 16 et 29.

2. Il y avait longtemps en 1006 que Bazouges comptait parmi les possessions du comte d'Anjou (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 1).

3. Voir dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 5-6, d'après les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* (éd. Busson et Ledru, p. 353).

4. Voir ci-dessus, p. 2, et ajouter encore un remaniement qui n'y est pas mentionné, mais qui est extrêmement obscur : nous voulons dire l'abandon que Charles le Chauve aurait fait en 863 à Salomon, duc de Bretagne, par le traité d'Entramnes, du pays « dit *Inter duas aquas* » (*Ann. de Saint-Bertin*, ann. 863). La Borderie (*Hist. de Bretagne*, t. II, p. 86) croit qu'il s'agit de toute la région située entre la Sarthe et la Mayenne. Peut-être (l'hypothèse n'a pas encore été émise) s'agit-il simplement de la région située entre la Mayenne et la Jouanne (près d'Entramnes) : une localité et un ruisseau y portent encore le nom des *Deux-Evailles* (canton de Montsurs, arr. de Mayenne [*villa de Duabus Aquosis*] : voir le *Dictionnaire de la Mayenne* de M. l'abbé Angot, t. II, p. 35). En tout cas, ce remaniement fut, sans doute, de peu de durée.

5. C'est vraisemblable (voir Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 385) et c'est ce

Telle était l'étendue du comté d'Anjou [1] au moment où, par la mort de Geoffoi Grisegonelle, son père, Foulque Nerra, en devenait le maître. L'occasion de l'agrandir allait immédiatement se présenter à lui.

II

En effet, en 990, sur la frontière occidentale, un événement significatif se produisit : le comte de Nantes Alain, fils de Guérech, étant mort sans laisser d'autre héritier qu'un bâtard de son oncle Hoël Ier, nommé Judicaël, Conan, comte de Rennes, en profita pour se jeter sur Nantes, prit la ville et s'établit solidement dans la forteresse du Bouffay [2]. Les comtes d'Anjou prétendant à la suzeraineté du comté de Nantes, c'était un coup direct porté à leur autorité. En outre, le voisinage du comte de Rennes était d'autant plus dangereux qu'il était vassal du comte de Blois [3]. D'ailleurs, au même moment, ce dernier — c'était alors Eude Ier — se jetait sur les domaines angevins [4].

qu'affirme la *Chronique de Saint-Brieuc*, malheureusement sans grande autorité pour cette période là où elle va plus loin que le texte de la *Chron. de Nantes* (voir l'analyse de cette chronique par P. de Berthou dans le *Bulletin archéolog. de l'Association bretonne*, t. XIX, Saint-Brieuc, 1901, in-8°, p. 27). On peut ajouter que, vers 1050, la limite du comté de Nantes et du comté d'Anjou passait à Carbay entre Châteaubriant et Pouancé (voir *Archives d'Anjou* de Marchegay, t. II, p. 1, et surtout, p. 4, n° 2). Était-ce déjà ainsi en 987 ?

1. Nous ne parlons pas, bien entendu, ici des fiefs que les comtes d'Anjou tenaient du duc d'Aquitaine : cela n'est pas le comté d'Anjou.

2. *Chron. de Nantes*, éd. R. Merlet, chap. XLIII-XLIV, et voir les notes de l'éditeur aux p. 126-128. La date de 990 est donnée par cette phrase de Le Baud (traduisant un passage perdu de la chronique) : « Et après ces choses se fist Conan duc sur les Bretons et régenta toute Bretaigne universelment et tint laditte cité de Nantes *par deux ans* » (c'est-à-dire jusqu'en 992, comme on le verra plus loin).

3. Cf. ci-dessus, p. 6, n. 4.

4. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 42 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 89) : « Monitu nempe pessimi Landrici, Odo Campaniensis et Gelduinus

Foulque, qui se sentait soutenu par le roi [1], courut d'abord au plus pressé : il refoula Eude Ier et répondit à son attaque en venant ravager ses états [2]. Il poussa même jusqu'aux faubourgs de Blois, qu'il incendia [3], et, continuant sa marche, alla menacer Châteaudun. La garnison fit une sortie ; Foulque, ayant peu de troupes, essaya d'éviter le combat et battit en retraite. Mais les Dunois, voyant les Angevins reculer, s'élancèrent à leur poursuite et les harcelèrent. La retraite devenait périlleuse : Foulque fit faire volte-face aux siens et ordonna l'attaque ; les Dunois, pris de peur, s'enfuirent en désordre, poursuivis à leur tour, l'épée dans les reins, jusqu'aux portes de la ville. Les Angevins passèrent la nuit à garder les prisonniers, au nombre desquels, disent les *Gesta consulum Andegavorum*, se trouvaient vingt chevaliers ; le lendemain, ils mirent le pays à sac ; le surlendemain, ils se replièrent sur Amboise.

Là, fortement retranché dans son château, se trouvait un certain Landri de Châteaudun, qui, suivant les *Gesta*, avait prêté un concours actif à Eude Ier. Assiégé par Foulque, il n'obtint la vie sauve pour lui et pour les siens qu'à la condition d'évacuer son château et de quitter Amboise [4].

Salmuriensis Fulconem a Turonia expellere temptaverunt, putantes Ambaziacum et Lochas comiti auferre. »

1. « Fulco, qui regum partibus favebat », dit Richer, à cette date (*Histor.*, IV, 79, éd. Waitz, p. 165).

2. Richer, IV, 79, éd. Waitz, p. 165 : « Preceps itaque fertur terramque predis, manubiis combustionibusque affecit...atque haec fere per biennium » (c'est-à-dire de 990 à 992).

3. *Ibid* : « Et cum apud Blesum loca suburbana succenderet, incendiis aura flante circumquaque erumpentibus, in coenobium monachorum sancti confessoris Laudomari ignis plurimus evolavit ; quod mox combustum dirutum fuit. » *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 42-43 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 90) : « Collecto igitur quantum potuit exercitu, terram inimicorum audacter introivit et ultra Blesim perfectus ad Castrum Duni pervenit. »

4. MM. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des comtes et ducs de Champagne*, t. I, p. 219) et Lex (*Eudes, comte de Blois*, dans les *Mém. Soc. de l'Aube*, t. LV, p. 215, et à part, p. 31) placent tous ces événements (expédition contre Châteaudun et Amboise), dont le récit nous a été transmis unique-

Enfin, quelques petites expéditions contre Saumur, Montsoreau, Chinon, l'Ile-Bouchard achevèrent de mettre Eude Ier et les siens à la raison [1], et cela d'autant mieux que le comte de Blois avait à ce moment même d'autres affaires sur les bras [2].

ment par les *Gesta consul. Andegav.*, après l'année 1010 ; mais ils ne donnent aucune raison à l'appui de leur hypothèse. Miss Kate Norgate (*England under the angevin kings*, t. I, p. 156 et 193-195) fait de même, mais en s'appuyant sur les arguments suivants : le chapitre consacré à Maurice par les *Gesta consulum* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 87-89) doit être interprété comme se rapportant à une régence exercée par ce Maurice pendant le premier pèlerinage de son demi-frère Foulque Nerra. Or il y est question d'une attaque de Landri de Châteaudun contre Amboise au temps de Sulpice, « trésorier de Saint-Martin de Tours », et de son frère Archembaud, soit, dit miss Kate Norgate, en 1014-1015, puisque, ajoute-t-elle, Sulpice a été promu trésorier en 1014 et qu'Archembaud est mort en 1015. Donc, conclut-elle, les *Gesta* nous apprenant que l'attaque d'Eude de Blois (à laquelle l'expédition de Foulque contre Châteaudun a répondu) a eu lieu « peu après la mort d'Archembaud » (*fratre suo* (*Sulpicii*) *noviter mortuo*), il faut supposer que notre comte est rentré de Terre Sainte en 1015 et placer en 1015-1016 son expédition contre Châteaudun. Mais, outre qu'on ne saurait inférer de ce fait que Sulpice est qualifié dans les *Gesta* de trésorier à la réalité de ses fonctions au moment précis de l'attaque tentée par Landri, les dates adoptées par miss Kate Norgate sont tout à fait erronées : c'est en 1023, et non en 1014, que Sulpice a été nommé trésorier (Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 32), à la mort d'Hervé, survenue en 1022 (*Chron. de Saint-Julien de Tours*, dans *Chron. de Touraine*, p. 230). Et, d'autre part, pourquoi admettre que l'attaque de Landri contre Amboise, au temps du gouvernement de Maurice, soit antérieure à celle de Foulque contre Châteaudun, puisque, de toutes façons, les *Gesta* font une erreur chronologique grossière en la plaçant avant la guerre de Bretagne (992) ? D'ailleurs, à examiner de près le texte des *Gesta*, on voit que Landri a attaqué Amboise *du dehors* : c'est donc qu'il en avait déjà été expulsé ; si ce que racontent ici les *Gesta* a quelque réalité, l'attaque de Landri est, en conséquence, postérieure à l'expédition de Châteaudun. Enfin n'est-ce pas peut-être à cette expédition que pense Richer, quand, après avoir raconté l'incendie des faubourgs de Blois, il ajoute : « His exemptis, (Fulco) in loca alia exercitum retorquet et vastat... » ? Ces mots cadrent bien avec la phrase des *Gesta* : « ultra Blesim perfectus ad eastrum pervenit, etc. »

1. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 44 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 91) : « Mirebellum vero et Losdunum possidens, Kainonem, qui Odonis proprius erat, Salmurium et Monsorellum illosque de Insula Bucardi abhinc sepe expugnabat et per terram Guennonis, qui dominus Noastri erat, Luchis redibat. »

2. Voir Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 271-272, et *Hugues Capet*, p. 161-162 et 170.

Foulque put alors faire face au comte de Rennes : vers le printemps de 992, il mit le siège devant Nantes, dont il s'empara au bout de trois semaines, grâce à une trahison [1] ; mais il se heurta au château, que Conan avait garni de troupes d'élite[2]. Ne pouvant y pénétrer, le comte d'Anjou se contenta de se faire

1. *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, XLIV, p. 129 : «...et vint à la cité de Nantes, laquelle il assiégea de toutes parz ou moys de juign et devant icelle tint son siège par l'espace de trois sepmaines. » Richer, IV, 81 : « Collecto exercitu, in Brittaniam (Fulco) preceps fertur Namtasque appetit. Cujus custodes alios auro corrupit, alios quibusdam pollicitationibus illexit. Eis quoque usque ad effectum suasit, quo sibi satisfacerent, ut scilicet urbis introitum panderent. Qui suasi, sacramento tempus constituunt. Nec multo post et in urbem admittunt. Ingressusque pervadit et a civibus jure sacramenti obsides accepit » (éd. Waitz, p. 167). — M. Lot, *Hugues Capet*, p. 165, n. 7, rejette avec beaucoup de raison, ce nous semble, la date du 1er-5 juin 992 attribuée par M. Merlet, d'après la *Chronique de Nantes*, au siège de Nantes par Foulque Nerra. « Entre le début de juin, dit-il, et la bataille de Conquereuil, laquelle fut livrée le 27 juin, on ne peut entasser tant d'événements : 1° siège et prise de Nantes par Foulques, 2° Conan rassemble Bretons et Normands pour reprendre Nantes, 3° Foulques, reparti pour l'Anjou, rassemble une armée, 4° bataille de Conquereuil. Le siège de juin, ajoute-t-il, est, à mon avis, le second, celui que Nantes soutint contre Conan. » Ces remarques nous semblent d'autant plus justifiées que l'auteur de la *Chronique de Nantes* ou Le Baud, qui traduit ce texte peut-être d'une manière peu fidèle, n'admet pas d'intervalle entre les trois semaines du siège de Nantes par Foulque et la bataille de Conquereuil ; il ignore même que Nantes est tombé, avant Conquereuil, aux mains de Foulque et, *a fortiori*, que Conan est venu tenter de reprendre la ville, faits qui empêchent absolument d'admettre que le siège de Nantes par Foulque ait pu à la fois commencer en juin seulement et durer trois semaines. Si le récit de Richer est exact, comme il y a tout lieu de le croire, celui de la *Chronique de Nantes* ne l'est qu'en gros.

2. Richer, IV, 81 (éd Waitz, p. 167) : « Arcem solam expugnare non valuit, eo quod milites magnanimos haberet. » — Nous disons « le château », sans préciser. M. Lot, *Hugues Capet*, p. 166, n. 4, dit que c'est « évidemment le Bouffay », construit, nous l'avons vu, en 990 par Conan. La chose nous paraît, au contraire, fort douteuse, car la *Chron. de Nantes*, XLIV, p. 127-128, indique l'ancien château des comtes de Nantes, et non le château du Bouffay, comme ayant été confié à la garde de l'évêque de Vannes Auriscand.

remettre des otages par les habitants de la ville [1] et partit pour rassembler une armée plus nombreuse [2].

Cependant Conan, averti, accourt et investit, à son tour, la place avec l'aide d'une flotte normande. Du château, ses partisans font pleuvoir sur les Nantais une grêle de traits. La situation de ces derniers était presque désespérée, quand Foulque Nerra, avec une nouvelle armée qu'il venait de recruter, parut tout à coup [3]. Le combat était inévitable : Conan envoya défier son adversaire, lui mandant, dit le traducteur de la *Chronique de Nantes*, « que s'il ne se départoit de la cité de Nantes, que il combatroit avecques luy » ; Foulque lui fit fièrement répondre qu'il était « appareillé de commettre bataille contre lui en la grande lande de Conquereuz [4], où il avoit esté navré et desconfit par avant » [5].

Le combat eut lieu le 27 juin 992 [6]. Conan, arrivé le premier à

1. Richer, *ibid.* : « A civibus jure sacramenti obsides accepit. »

2. *Ibid.* : « Unde et cessit, sese recedere deliberans, ut copiis amplioribus congressurus rediret arcemque expugnaret. »

3. Richer, IV, 82 (éd. Waitz, p. 167). — Sur l'alliance de Conan et des Normands, voir Lot, *loc. cit.*, p. 166, n. 5.

4. Conquereuil, cant. Guéméné-Penfao, arr. Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

5. *Chron. de Nantes*, XLIV. — Cf. Raoul Glaber, II, 3 (éd. Prou, p. 31) : « Cum igitur diu multumque vicissim sibi mala que poterant irrogassent, ab utroque decretum est ut in loco qui Concretus dicitur quisque illorum cum suo exercitu die constituto advenientes prelii certamen inirent. » — Sur la première bataille de Conquereuil, voir ci-dessus, p. 6.

6. Pour la date d'année, voir les *Annales de Saint-Aubin*, les *Annales dites de Renaud* et les *Annales de Saint-Florent de Saumur* (*Recueil d'annales angev.*, p. 3, 86, 117). Pour le quantième, voir *Chron. Britannicum* (dans dom Morice, *Preuves*, I, col. 4) : « Anno DCCCCLXXXXII, secundum bellum Britannorum et Andegavorum in Concruz, ubi occisus est Conanus Britanniae consul V kalendas julii » ; *Chron. du Mont-Saint-Michel* (dans *Hist. de Fr.*, t. X, p. 175) : « DCCCCXCII. Secundum bellum fuit in Concurrum, in quo Fulco comes Andegavensis victor extitit et Conanus Brito occisus est V kalendas julii, filius Juhelli Berengarii » ; *Chron. Kemperleg.* (*Ibid.*, p. 294, et dans Maitre et Berthou, *Cartul. de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 64) : « DCCCCXCII. Obiit Conanus comes, filius Judicaëlis Berengarii comitis Redonensis, qui in bello Concuruc interfectus est V kalendas julii. »

Conquereuil [1], avait pu choisir un bon emplacement ; il avait fait creuser devant le front de ses troupes un fossé long et profond, qui avait été ensuite recouvert de branchages et de fougères, de façon à faire illusion : l'ennemi ne pouvait manquer de choir dans ce vaste piège, pour peu qu'on l'y attirât [2]. Conan manœuvra en conséquence : il fit semblant, au dernier moment, d'hésiter à engager la lutte [3] ; Foulque, sans se méfier, rappelant aux

1. *Chron. de Nantes*, XLIV, p. 130 : « Lors Conan, cestes choses ouyes, avecques ses Bretons vint *premièrement* en cette lande... » ; Richer, IV, 83 (éd. Waitz, p. 167), nous montre également Conan « locum gerendi belli constituens » et, par conséquent, arrivé le premier ; Raoul Glaber, II, 3 (éd. Prou, p. 31), dit, de même, que les Bretons sont arrivés avant les Angevins : « In predicto denique loco, scilicet ubi certamen iniendum fuerat, clam prevenientes plerique Brittonum... »

2. *Chron. de Nantes*, *ibid.* : « Et entre ces choses les Bretons foïrent un grant parfont et large fossé par le milieu d'icelle lande, affin que les Engevins ne peussent à eulx passer légièrement. » Richer, IV, 83 (éd. Waitz, p. 167) : « Hic Conanus locum gerendi belli constituens, insidiarum dolos infodit. Nam fossas quamplures ibi immergens, virgis et viminibus stipulisque earum hiatus desuper operuit, intus surculis defixis, qui superiora continerent et soliditatem superficiei simularent. Et ut simulata superficies penitus lateret, filicem collectam desuper respersit insidiasque dissimulavit. » Raoul Glaber, II, 3 (éd. Prou, p. 31) : « In predicto denique loco, scilicet ubi certamen iniendum fuerat, clam prevenientes plerique Brittonum ibique nimium astute profundum atque perlongum fodere vallum, ramisque arborum densatim superinsertis, imposita videlicet hostibus muscipula, recesserunt. »

3. Raoul Glaber, *ibid.*, dit que les Bretons simulèrent la fuite : « Gens Brittonum callida fraudisque proprię conscia, simulans se velle arripere fugam, scilicet ut avidius demergeret hostem in latentem muscipulam. » Richer, IV, 84 (éd. Waitz, p. 168), dit seulement que les Bretons, sans prendre la fuite, firent semblant d'hésiter à engager la lutte : « Post insidias ipse acies ordinans, sic fraude (Conanus) usus est, ut diceret se ibi mansurum nec ulterius hostes quaesiturum ; si hostes urgerent, ibi tantum vitam defensurum ; nec ob metum id facturum, at ut hostes, si sese querant et impetant, contra jus id faciant ; sic enim eorum ruina facilius provenire possit, cum sua temeritate quietos et innoxios aggrediantur... Herebat ergo hostesque excepturus opperiebatur. » On le voit, dans le fond, les deux textes sont d'accord pour indiquer une hésitation simulée de Conan : Richer prête au Breton de soi-disant scrupules destinés à donner le change à Foulque Nerra ; Raoul Glaber rapporte une ruse plus simple. Bien que cette dissidence n'ait pas grande importance, il faut

siens dans une courte harangue les droits du jeune Judicaël [1], les excita à profiter de l'apathie momentanée de l'ennemi [2]. Les Angevins se précipitent en avant ; mais ils arrivent au fossé : la chevalerie roule au fond. Les Bretons, loin de vouloir fuir, se jettent sur eux et les accablent ; l'oncle de Judicaël, le vicomte Haimon, est tué ; Foulque et Aimeri III, vicomte de Thouars, sont grièvement blessés ; l'armée angevine est en fuite [3]. Mais tout à coup Conan, qui, dans l'ardeur de la poursuite, s'est trop aventuré au milieu des ennemis, est cerné et tué [4] : les Bretons, à cette

noter que, d'après la *Chron. de Nantes*, XLIV, p. 130-131, il semble que les Bretons se soient bornés à rester immobiles sans vouloir prendre l'offensive. Voici, en effet, ce qu'on y lit : « Et touz leurs chevaulx délaissez et leurs lances retranchées par le mylieu ainsi appareillèrent se défendre. »

1. *Chron. de Nantes*, XLIV, p. 131 : « Il se fist présenter Judicael, l'enfant du comte Hoel, et recorda à touz, espéciallement aux Nantais qui là estoient de sa part, que à lui plus justement et plus droiturièrement appartenoit la cité de Nantes que à nul autre quelconque. »

2. Richer, IV, 84 (éd. Waitz, p. 168) : « Fulco Conanum herentem videns nec ab eo loco exiturum, cum insidias nesciret, suos multo hortatu suadebat, quatinus vehementi conamine impetum facerent hostesque aggredi non dubitarent, etc. »

3. *Chron, de Nantes*, XLIV; Richer, IV, 85 ; Raoul Glaber, II, 3. — On ne sait pas au juste qui est le vicomte Haimon : voir La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 432, n. 3, et Merlet, p. 128, n. 3 de la *Chron. de Nantes*. M. Lot, *Hugues Capet*, *Table analyt.*, p. 481, en fait un vicomte de Nantes, mais nous ignorons sur quoi il se fonde.

4. *Chron. de Nantes*, XLIV, p. 132 : « Mais Conan, le prince des Bretons, homme bouillant, chault et peu amodéré, par trop se aventurer aux dangiers de ses adversaires, fut illec navré et occis. » Richer, IV, 86 (éd. Waitz, p. 168) : « Conanus interim in dumetum cum tribus sese recepit, armisque depositis, corporis fervorem ad auram mitigabat. Quem quidam adversariorum intuitus, facto impetu illum adorsus, gladio transfixit Fulconisque victoriam extulit. » Toutes les chroniques confirment cette mort de Conan : la *Chron. de Foulque le Réchin* (éd. Marchegay et Salmon, p. 377), l'*Hist. de Saint-Florent de Saumur* (*Chron. églises d'Anjou*, p. 260), les annales citées ci-dessus, p. 21, n. 6. Une charte du *Cartul. de Redon* (éd. de Courson, dans les *Doc. inédits*, n° 296 ; cf. ibid., p. 425) contient ces mots : « Gaufridus, Conani Curvi filius, qui cum Andegavensibus apud Concuruz prelium commisit, in quo et occisus fuit. » Seul Raoul Glaber présente les faits d'une manière différente : « Conanum... truncatum dextera vivum capientes Fulconi reddiderunt » (Raoul Glaber, IV, 3, éd.

nouvelle, perdent la tête et se débandent [1]. — Des deux côtés les pertes avaient été énormes [2]; mais, grâce à la panique finale

Prou, p. 32). M. Lot a justement fait remarquer (*Hugues Capet*, p. 168, n. 5), après miss Kate Norgate (*op. cit.*, t. I, p. 148, n. 2), qu'il fallait voir sans doute dans ce récit le résultat d'une confusion entre les deux batailles de Conquereuil.

1. *Chron. de Nantes*, XLIV, p. 132: « Après la mort duquel (Conan), perdirent les Bretons toute espérance de vittoire, et tristes et dollens se mirent à fuir. » Aucun texte n'autorise à déclarer que les Angevins aient poursuivi les Bretons et en aient fait un grand carnage, ainsi que le dit, par exemple, M. Lot, *Hugues Capet*, p. 168. Au contraire, la *Chron. de Nantes* arrête la bataille à la mort de Conan : le fait que le chef breton a été tué et que ses soldats ont lâché pied suffit à donner la victoire à Foulque, lequel était sans doute trop épuisé pour poursuivre sérieusement l'ennemi ; aussi bien le chroniqueur ajoute-t-il que le comte d'Anjou « s'en retourna à petit de triumphe ». De même, pour Richer (IV, 86), c'est la mort de Conan qui marque la fin de la bataille et la victoire de Foulque : « Quem (Conanum) quidam adversariorum intuitus, facto impetu illum adorsus, gladio transfixit Fulconisque victoriam extulit. » De même encore, c'est avant la mort de Conan que l'*Histoire de Saint-Florent* (p. 260 des *Chron. des églises d'Anjou*) place la mêlée meurtrière, et c'est cette mort de Conan qui, aux yeux de son auteur, marque seule la victoire angevine : « Cujus belli victoria post multam utrorumque interfectionem, Conano necato, Fulco potitus est. » Raoul Glaber, IV, 3 (éd. Prou, p. 32), sauf qu'il parle de la capture, au lieu de la mort de Conan, présente en gros les faits de la même façon. Toutefois il place un mouvement offensif des Angevins avant le moment où Conan fut cerné ; mais il est seul sur ce terrain et nous croirions d'autant plus imprudent de l'y suivre qu'il fait en cet endroit une autre erreur.

2. Voir le texte de l'*Histoire de Saint-Florent* cité à la note précédente ; voir aussi la charte n° 19 de notre *Catalogue d'actes* par laquelle Foulque Nerra, en 1003, fait une donation « pro pœnitentia de tam magna strage christianorum, quae acta est in planicie Conquareth ». — Richer et la *Chron. de Nantes* insistent uniquement sur les pertes subies par l'armée angevine : suivant Richer (mais ses chiffres sont toujours fantaisistes), 20.000 Angevins auraient, lors du premier assaut, roulé dans les fossés préparés par les Bretons ; suivant la *Chron. de Nantes*, Foulque, « le vicomte de Thouars et presque touz leurs gens avoient esté griefvement navrez en celle bataille », et lors du premier assaut tenté par les Angevins, ceux-ci auraient rempli les fossés de leurs cadavres. Raoul Glaber et Foulque le Réchin insistent, au contraire, uniquement sur les pertes subies par les Bretons : Raoul Glaber dit que « presque toute leur armée » fut détruite ; Foulque le Réchin parle de 1000 chevaliers bretons tués avec leur duc. Il est certain, en effet, que tout en ayant le des-

des Bretons, Foulque Nerra sortait victorieux de la bataille [1].

Il profita de la déroute des ennemis et de l'émoi causé par la mort de Conan pour rentrer dans Nantes et attaquer le château : la garnison démoralisée se rendit sans grande résistance. Judicaël fut reconnu comte de Nantes [2] et placé, en attendant sa majorité, qui était prochaine, sous la tutelle du vicomte de Thouars Aimeri [3].

sous pendant la plus grande partie de la bataille, les Angevins durent massacrer beaucoup de Bretons : la « vigoureuse » attaque à laquelle ces derniers « résistèrent » « hardiment », suivant le chroniqueur nantais (p. 131), laisse à penser qu'au moment où ils reculèrent, ils vendirent chèrement leur peau.

1. On a remarqué avec raison combien la bataille de Conquereuil, pour tenir tant de place chez les chroniqueurs contemporains, avait dû frapper les esprits.

2. Richer, IV, 86 (éd. Waitz, p. 168) : « Fulco, animo resumpto, Namtas repetit atque ingreditur, qui in arce erant acriter vexans. Qui principe destituti, pene exanimes, impugnanti cedunt fidemque postulati faciunt. » *Chron. de Nantes*, XLV, p. 133 . «... Judichael, le fils du comte Hoel, qui, après la bataille de Conqueruz, par l'aide du dessusdit Foulques et du vicomte de Thouars, avoit conquis ladite cité de Nantes sur les chevaliers que Conan avoit députez à la garder, lesquels, certifiez de sa mort, l'avoient rendue audit Judichael, qui s'en appeloit comte. »

3. Voir Merlet, *Chron. de Nantes*, p. 133, n. 1, et La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 434 et suiv. Y ajouter les observations de M. Lot, *Hugues Capet*, p. 170, n. 1. — Les *Gesta consul. Andegav.* (rédaction primitive) omettent tous ces événements et les remplacent par une incursion des fils de Conan sur Angers : ceux-ci auraient été envoyés par leur père, qui se trouvait alors à Orléans, auprès du roi, ainsi que Foulque lui-même. Le comte d'Anjou aurait, d'une chambre voisine, entendu le complot et serait en toute hâte et secrètement parti à Angers ; il aurait complètement défait devant cette ville les fils du comte de Rennes, tué deux d'entre eux, regagné enfin Orléans sur le cheval même de l'aîné. Conan, en le voyant revenir dans cet équipage, aurait compris son malheur ; mais, grâce à une intervention du roi, l'affaire se serait arrangée. Ce récit est parsemé de détails légendaires, qu'on a déjà maintes fois signalés (voir La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 432 ; G. d'Espinay, *La légende des comtes d'Anjou*, II, dans les *Mém. de la Soc. d'agricult., sciences, arts d'Angers*, 4e série, t. VII, 1893, p. 36-37) ; il est, en outre, très vraisemblablement, le résultat d'une confusion entre les guerres de Foulque Nerra et celles de son prédécesseur (voir ci-dessus, p. 6, n. 5). — Dans la seconde rédaction des *Gesta*, on a copié le chapitre de Raoul Glaber relatif à la bataille de Conquereuil.

Ces derniers événements ne tardèrent pas à provoquer de nouvelles hostilités entre le comte d'Anjou et le comte de Blois [1]. Foulque, cette fois, prenant hardiment l'offensive, envahit les domaines de son voisin, les dévasta, enfin vint construire sur la rive droite de la Loire, à une vingtaine de kilomètres de Tours, le château de Langeais (994-995) [2]. Hugue Capet le pous-

1. Richer, IV, 90 (éd. Waitz, p. 170) : « Cum enim tirannorum insidiis Odonis et Fulconis *de Brittanniae principatu* rixa resurgeret... »

2. Richer, *ibid.* : « Unde Fulco in Odonem preceps ejus terram depopulatur et post in ea non procul ab urbe Turonica oppidum exstruit atque munit, copias ponit, militibus implet. » — L' « oppidum » auquel il est fait ici allusion est, sans aucun doute, le château de Langeais. En effet, la *Chron. de Saint-Julien de Tours* (éd. Salmon, dans *Chron. de Touraine*, p. 228), relate comme deux événements qui se sont succédé immédiatement, la construction du château de Langeais et la prise de Tours par Foulque Nerra (or ce dernier événement est, sans hésitation possible, nous le verrons, de 996) : « Circa hoc tempus Landegavis castrum a Fulcone comite construitur, civitas Turonis ab eodem obsidetur et capitur, sed non multo post a Berta regina, matre Odonis, recipitur. » Aussi est-ce le sentiment de tous les historiens que l' « oppidum » de Richer est bien Langeais (voir notamment Lot, *Hugues Capet*, p. 174, n. 2). — Mais ce qui est plus délicat à déterminer, c'est la date qu'il convient d'assigner à l'incursion de Foulque en Touraine et à la construction de Langeais. La *Chron. de Saint-Julien de Tours*, qui seule en indique une, fait forcément erreur, puisqu'elle renvoie à l'an 984 : à cette date, le comte d'Anjou était Geoffroi Grisegonelle ; en outre, la prise de Tours étant de 996, la construction de Langeais est de très peu antérieure. Peut-être faut-il corriger « DCCCCLXXXIV » en « DCCCCLXXXXIV » ; mais la date de 994 ne devra être prise que comme une approximation (« circa hoc tempus »). Nous croyons donc qu'il faut renoncer à la serrer de près et que, d'autre part, la riposte d'Eude ne pouvant être antérieure à la fin de l'an 995 (voir plus loin), il faut adopter pour l'offensive de Foulque la date de 994-995, peut-être même 995 seulement. — Pour la construction de Langeais par Foulque Nerra, cf. *Chron. de Foulque le Réchin* (éd. Marchegay et Salmon, p. 377) : « In Turonico siquidem pago aedificavit Lingaim » ; *Hist. de Saint-Florent* (éd. Marchegay et Mabille, p. 274) : « Quod Fulco ut audivit, castrum instituens Lenniacum... » Dans ce dernier texte, la construction de Langeais est d'ailleurs mal placée chronologiquement. — Pour les premiers seigneurs de Langeais, voir ci-dessous, seconde partie, chap. II.

sait lui-même à la lutte et se disposait à venir lui prêter main-forte [1].

Eude se hâta de rassembler une armée, députa de tous côtés pour obtenir du renfort, et se précipita sur Langeais, où Foulque s'était enfermé (fin de 995-début de 996) [2]. Ce dernier, pressé par l'adversaire, avait déjà entamé avec lui des négociations : il allait s'engager, pour le moins, à abandonner la cause du comte de Nantes Judicaël, c'est-à-dire à laisser du côté de la Bretagne champ libre au comte de Rennes, vassal d'Eude [3], quand, juste à point, parut l'armée royale, que Richer évalue à douze mille hommes [4]. Eude, après avoir un instant songé à résister en défendant les gués de la Loire, voyant le roi remonter le fleuve et s'apprêter à le traverser devant Amboise, comprit que la lutte serait pour lui trop inégale : il supplia Hugue Capet de lui accorder une trêve, que celui-ci ne lui refusa pas (février 996) [5].

L'intervention royale avait donc permis à Foulque de garder

1. Richer, IV, 90 (éd. Waitz, p. 170) : « Et quia (Fulco) ad hoc (oppidum) diruendum Odonem adventurum sperabat, regem petiit, auxilia imploraturus. Cui cum rex auxilium polliceretur, obstinatiore animo ferebatur, etc. »

2. Richer, *ibid.* — La date est fournie par une charte émanant du comte Eude et datée du 12 février 996, « ad obsidionem castelli Langiacensis » (F. Lot, *Hugues Capet*, p. 423-426). Le siège ayant duré un temps assez long, ainsi qu'il ressort du récit de Richer, a dû commencer fin 995.

3. Richer, IV, 91 (éd. Waitz, p. 170-171). — Richer met dans la bouche de Foulque Nerra des propositions qui reviennent, au fond, à ce que nous disons, mais qui sont jointes à d'autres plus humiliantes et renferment des impossibilités matérielles. Par exemple, Foulque y est censé avoir un fils en état de porter les armes ; or, en 996, il n'avait pas encore de fils. Nous croyons que Richer a simplement exagéré, pour déprécier Foulque Nerra. M. Lot (*ibid.*, p. 176) croit que les promesses du comte d'Anjou n'étaient qu'une ruse de guerre. Cependant Richer, qui ne manque pas d'ordinaire de faire ressortir la rouerie des personnages qu'il met en scène, n'en dit rien.

4. Richer, IV, 92 (éd. Waitz, p. 171).

5. Richer, IV, 93 (éd. Waitz, p. 171). — Pour la date, cf. ci-dessus, n. 2: Eude étant mort le 12 mars 996 et ayant eu le temps de quitter Langeais pour aller à Meaux, puis à Châteaudun et de là à Tours, le siège a dû être levé avant la fin de février 996.

l'avantage : il restait maître de Langeais ; Eude Ier en était réduit à demander humblement la paix [1]. La mort ne devait d'ailleurs pas tarder à le surprendre (12 mars 996) [2].

1. Richer, IV, 94 (éd. Waitz, p. 172) : dans ce chapitre, Richer nous apprend qu'Eude, qui avait remis des otages (répondant de son abstention de toute hostilité), cherche à traiter avec le roi et à se faire pardonner ses attaques (et sa participation au complot d'Asselin).

2. Cette date a été justement établie par M. Lot, *Hugues Capet*, p. 178; mais nous ne pouvons accepter la chronologie adoptée par cet auteur pour les événements que nous venons de rapporter. Il admet (p. 174-178) : 1° que la construction de Langeais est du milieu de l'an 993 ou du commencement de l'an 994; 2° qu'Eude vint tenter de prendre la place dès 994, qu'il en fut détourné par l'arrivée de l'armée royale, qu'il conclut sa trêve avec le roi dans l'automne de l'an 994; 3° que la trêve conclue avec le roi n'entraîna pas la cessation des hostilités entre Eude et Foulque, mais qu'au contraire Eude, après avoir gagné Meaux et avoir séjourné à Châteaudun, vint à nouveau assiéger Langeais au début de l'an 996 (d'où la charte du 12 février 996, citée p. 27, n. 2) et s'en empara sans doute : car « selon les *Gesta Ambaziensium dominorum*, Eudes II, fils de Eudes Ier, a possédé Langeais, et Foulques profita de sa défaite et de sa mort en 1037 pour reprendre cette forteresse ». 4° C'est alors qu'Eude se sentant mourant, « dépêcha auprès de Hugues et de Robert pour leur offrir ses supplications et leur promettre réparation de ses torts passés. » Il mourut avant le retour de ses envoyés (12 mars 996). — Cette manière de présenter les faits a d'abord le défaut grave de se concilier mal avec le texte de Richer, la seule source qui nous renseigne sur cette histoire. En effet, Richer, dont le récit est ici très serré, déclare formellement qu'une fois la trêve signée avec le roi, Eude, tout de suite après s'être retiré à Meaux et de là à Châteaudun, a été saisi par la maladie, non pas au moment où il assiégeait Langeais, mais au moment où il s'employait à libérer — en offrant à Hugue Capet des conditions satisfaisantes de paix, des réparations convenables pour le tort qu'il lui avait fait — les otages qu'il lui avait remis en attendant la signature de cette paix. En outre, si la trêve avec le roi avait été conclue en 994, comment serait-ce seulement en 996 qu'Eude se serait employé à exécuter ses promesses pacifiques ? Il aurait attendu bien longtemps ; nous venons de voir que Richer indique tout juste le contraire. Il y a plus : Richer nous montre Eude content de pouvoir s'éloigner de Langeais « indemnis » ; il nous le montre s'en allant à Meaux, allant séjourner à Châteaudun : comment, le roi une fois parti, si la trêve n'avait pas compris Foulque lui-même, Eude ne se serait-il pas empressé de reprendre avec plus d'ardeur le siège de Langeais, puisque la place, avant l'arrivée du roi, était prête à se rendre ? Aurait-il attendu un an et demi avant de poursuivre ses avantages ? Aurait-il ainsi laissé à Foulque le temps de renforcer la garnison de Langeais ? Que d'invraisemblances ! Au reste Richer (éd. Waitz, p. 172)

III

Avant même qu'Eude Ier eût rendu le dernier soupir, Foulque avait repris sa marche envahissante[1]. La mort de son adversaire, qui ne laissait pour lui succéder que deux jeunes enfants sous la tutelle de la comtesse Berthe, leur mère, ne fit que le provoquer ; il envahit délibérément la Touraine[2] et put même, grâce au concours d'Audebert, comte de la Haute-Marche et du Périgord, mettre la main sur Tours (996)[3].

montre Foulque Nerra « troublant la paix » au moment où Eude n'est pas encore mort; il n'y a donc aucun doute que la trêve conclue par Hugue Capet avec Eude entraînât pour les deux camps la cessation de toute hostilité. L'attitude humble d'Eude, qui cherche à apaiser le courroux royal, est assez significative, elle aussi. Enfin les *Gesta Ambaziensium dominorum* n'ont pas ici, nous l'avons dit, la moindre autorité: il n'y a donc rien à en tirer quant à la soi-disant conquête de Langeais par les comtes de Blois. — Nous reconnaissons qu'on est, en effet, tenté de placer dès 994 la construction de Langeais et la tentative d'Eude pour s'en emparer ; mais puisque Eude assiégeait encore la place le 12 février 996, force est de reculer d'un an tous les événements. Au surplus, il a fallu un certain temps : 1° pour que Foulque accomplît en Touraine les incursions dont parle Richer; 2° pour qu'il construisît Langeais et y mît une garnison; 3° pour qu'il allât solliciter le secours royal ; 4° pour qu'Eude envoyât un peu partout (en Poitou, en Lorraine, en Flandre) recruter des troupes; 5° pour que l'armée royale arrivât.

1. Richer, IV, 94 (éd. Waitz, p. 172), nous montre la désolation des Blésois au moment où ils sentent qu'Eude n'a plus que peu de jours à vivre « eo quod dominum inconsultum amittebant et natis dominandi spes nulla relinqueretur, cum reges patri adhuc animo irato perstarent et Fulco insolentiae spiritu pacem multifariam turbaret. »

2. Richer, notes de la fin (éd. Waitz, p. 180), nous montre, en 997, Robert le Pieux venant reprendre à Foulque Tours « et alia quae pervaserat. »

3. Richer, *ibid* : « Rotbertus rex, ducta Berta uxore, in Fulconem, qui Odonis adversarius fuerat, fertur et ab eo urbem Turonicam et alia quae pervaserat vim recipit. » *Chron. de Saint-Julien de Tours* (éd. Salmon, dans *Chron. de Touraine*, p. 228) : « Circa hoc tempus Landegavis castrum a Fulcone comite construitur, civitas Turonis ab eodem obsidetur, sed non multo post a Berta regina, matre Odonis, recipitur » (Sur la date donnée par ce texte, voir p. 26, n. 2). Adémar de Chabannes, *Chron.*, III, 34:

Mais un revirement s'était produit à la cour royale : Hugue Capet était mort et cette mort avait été suivie du mariage de Robert avec Berthe de Blois. Robert, embrassant le parti de sa nouvelle épouse, prit dès lors la défense des jeunes Thibaud II et Eude II, fils et successeurs d'Eude Ier, et vint lui-même reprendre Tours (début de 997) [1].

« Urbem quoque Turonis obsidione affectam in deditionem (Aldebertus) accepit et Fulchoni comiti Andegavensi donavit. » Cette prise de Tours par Foulque Nerra est postérieure à la mort d'Eude II de Blois (12 mars 996) ; d'autre part, elle se lie aux événements précédents (voir notamment le texte de la *Chron. de Saint-Julien de Tours*) ; enfin nous allons voir que la ville fut reprise à Foulque au début de 997 : or, suivant les chroniques que nous avons citées, il ne l'avait eu que fort peu de temps entre les mains. — C'est lors de cette occupation de Tours que Foulque viola le cloître de Saint-Martin de Tours (voir *Pièce justif.* n° 5). — Si l'on en croyait Aimoin, *Miracles de saint Benoît*, III, 7 (éd. de Certain, p. 147), Foulque aurait auparavant promis son alliance à Audebert contre le duc d'Aquitaine : il représente, en effet, Audebert venant attaquer Poitiers et attendant, entre autres secours, celui du comte d'Anjou : « Interim Hildebertum tam ipsum Hugonem quamque caetera exspectantem auxilia praecipueque Fulconem Andegavensem comitem... » M. Lot (*Hugues Capet*, p. 181) admet de tous points ce récit, et M. Richard (*Comtes de Poitou*, p. 142) suppose même que Foulque avait été le provocateur d'Audebert. Nous avouons que la phrase d'Aimoin nous laisse sceptique : l'ensemble des relations des comtes d'Anjou avec les ducs d'Aquitaine à cette époque (voir chap. suivant) semble se concilier mal avec une hostilité déclarée de Foulque contre Guillaume le Grand, à moins d'admettre peut-être (mais alors on tombe dans la pure hypothèse) que la concession de Saintes faite par le duc au comte d'Anjou (voir ci-dessous, p. 54, n. 2) a été le prix de la paix. M. Richard d'ailleurs semble avoir eu le sentiment de cette contradiction, qu'il cherche à expliquer tant bien que mal par le mariage de Guillaume avec Aumode, parente du comte d'Anjou (*op. cit.*, p. 149). Bien que contemporain, Aimoin, qui ignore le siège de Tours, a fort bien pu confondre les deux événements.

1. Voir les textes de Richer et de la *Chron. de Saint-Julien de Tours* cités n. précédente ; Adémar de Chabannes, *Chron.*, III, 34 : « Urbem quoque Turonis... Fulchoni comiti Andegavensi donavit ; sed ille ingenio doloso *vicecomitis et* civium amisit post paululum et iterum Odo Campanensis eam recuperavit. » (Les deux mots en italique ne se lisent que dans le ms. C : sur cette divergence, voir Lair, *Études critiques*, t. II, p. 163-166, et surtout Lot, *Hugues Capet*, *Append.* VIII, p. 351-359.) On voit qu'Adémar attribue uniquement aux habitants de Tours et à leur vicomte la délivrance de la ville, au lieu que les deux premières chroniques l'attribuent

Pendant les années qui suivent, le détail des événements nous échappe : nous voyons seulement les partisans du jeune comte de Blois Eude II profiter d'une absence de Foulque, parti en pèlerinage à Jérusalem à la fin de l'an 1002 ou en 1003 [1], pour assaillir à leur tour le comté d'Anjou [2] et Foulque, rentré dans ses états, riposter en envahissant le Saumurois, en pillant les terres de l'archevêque de Tours et en construisant la forteresse de Montrichard sur le Cher en face de celle que Geudouin de Saumur venait de bâtir à Pontlevoy [3] ; nous voyons enfin Foulque

au roi : les deux versions se contredisent moins qu'elles ne se complètent. Quant à la date, elle est fixée par les deux premières chroniques qui placent la reprise de Tours après la mort de Hugue Capet (24 octobre 996) et après le mariage du roi Robert avec Berthe (début de 997 : voir *Appendice* IV), voire même avant la fuite de Gerbert (vers mai 997 : voir Lot, *Hugues Capet*, p. 290). — M. de Grandmaison (*Bulletin monumental*, XL, p. 36) et, d'après lui, MM. Pfister (*op cit.*, p. 228) et Lex (*loc. cit.*, p. 205 ; à part, p. 21, n. 6) établissent une connexité, que les documents n'indiquent nullement, entre la reprise de Tours par le roi Robert et le grand incendie qui, le 25 juillet 997, consuma le faubourg de Châteauneuf. M. Lot vient de prouver surabondamment que ces auteurs étaient dans l'erreur (*Hugues Capet*, p. 359-360) ; nous renvoyons à sa démonstration.

1. Voir ci-dessous, *Appendice* II.

2. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 47 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 107) : « Conqueruntur homines Fulconis de Odone Campaniensi et Gelduino Salmuriensi et de Goffrido Juvene, Sancti Aniani domino. Qui omnes, anno et dimidio quo Fulco moratus fuerat, terram et homines suos multis importunitatibus afflixerant. » Suivant l'hypothèse de miss Kate Norgate (*England under the angevin kings*, t. I, p. 193), on pourrait, en outre, supposer que le récit des *Gesta* relatif à Maurice doit s'entendre d'une sorte de régence exercée par lui pendant cette absence de son frère ; il faudrait, par suite, placer ici l'attaque de Landri de Châteaudun contre Amboise, d'où nous avons vu qu'il avait été expulsé en 991.

3. *Gesta consul. Andeg.*, *ibid* : « Quippe Gelduinus curiam Sancti Petri Pontilevis, utpote proprium fiscum, munierat. Non enim ibi adhuc monachi erant. E contra Fulco in monte prope Carum fluvium, qui de propria terra Gelduini erat et de feodo archiepiscopi Turonis, villa Rebelli Nobilis, que inter ipsum montem et Carum erat, villaque Nantolii destructis, que ambe de feodo Gelduini erant, oppidum quod Montricardum vocatur componit et Rogerio Diabolerio, domino Monthesauri, custodire mandavit. » — La *Grande chron. de Tours* (suivie par la *Chron. abrégée de Tours*, éd. Salmon, p. 117 et 187 des *Chron. de Touraine*) donne la

Nerra élever vers la même époque, sur la route de Tours, la forteresse de Montbazon [1]. Mais il semble que les hostilités s'en soient momentanément tenues là.

C'est qu'après un moment d'accalmie [2], correspondant au temps pendant lequel la reine Constance, cousine germaine du comte d'Anjou [3], eut quelque ascendant sur son royal époux, Berthe avait recommencé à régner en maîtresse sur le cœur de celui qui s'était séparé d'elle avec tant de regrets. Ses partisans, à la tête desquels était le comte du palais Hugue de Beauvais, avaient repris plein pouvoir à la cour [4]. Le conflit qui couvait entre Foulque et le souverain avait brusquement éclaté : un jour que Hugue de Beauvais chassait en compagnie du roi, il fut tué sous les yeux mêmes de ce dernier et les meurtriers, sitôt le crime commis, s'enfuirent dans les états du comte d'Anjou, qui leur donna asile : c'était avouer sa complicité (1008) [5]. Ce fut

date de 1005 pour la construction de Montrichard : il ne faut prendre cette date que comme une approximation due à un auteur très postérieur; mais elle correspond à peu près à la réalité. Nous verrons, en effet, au chap. III que l'archevêque de Tours refusa, en 1007, de venir consacrer l'abbaye de Beaulieu, parce que Foulque Nerra venait d'occuper quelques-uns de ses domaines : nous croyons que c'est là une allusion à la construction de Montrichard.

1. Voir la charte de 1002-1006 (Pfister, *Catalogue*, n° 24), par laquelle le roi Robert confirme la promesse faite par Foulque Nerra aux religieux de Cormery que les châteaux de Montbazon et de Mirebeau, qu'il vient de construire, ne porteront pas dommage aux biens de leur monastère.

2. Nous venons de voir, par exemple, en 1002-1006 (Pfister, *Catalogue*, n° 24), le roi Robert confirmer une promesse faite par Foulque Nerra, et vers la même époque peut-être (*ibid.*, n° 35) se place un diplôme du même Robert nommant le comte d'Anjou protecteur de l'abbaye de Cormery.

3. Voir Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 358-369.

4. Voir Pfister, *Robert le Pieux*, p. 65-66.

5. Raoul Glaber, III, 2 (éd. Prou, p. 58), raconte le meurtre en faisant formellement de Foulque Nerra l'instigateur du crime : « Veneruntque missi a Fulcone, Andegavorum comite,... fortissimi milites duodecim, qui supradictum Hugonem ante regem trucidaverunt. » Dans la lettre de Fulbert de Chartres que nous citons plus loin, on voit que les meurtriers se réfugièrent sur les domaines du comte d'Anjou, et s'adressant à Foulque, Fulbert les appelle « tui satellites ».

alors un véritable scandale : à la cour, on considérait Foulque lui-même comme coupable de lèse-majesté [1]. Un synode fut réuni à Chelles le 16 mai 1008 : les archevêques de Sens et de Tours et onze évêques y assistaient [2]. La plupart voulurent prononcer sur-le-champ l'excommunication du comte ; Fulbert de Chartres intervint, obtint un délai de trois semaines et écrivit à Foulque une lettre, où il lui disait entre autres : « Nous avons obtenu du roi que, si tu te rends à son tribunal, sa vengeance ne frappera ni la vie ni les membres des coupables, mais seulement leurs biens. Nous t'invitons donc à conduire en justice dans le délai fixé les auteurs de cet abominable forfait ou tout au moins à les chasser de tes états par considération pour le roi ; et quant à toi, viens te justifier, comme tu l'as fait promettre par l'abbé de Saint-Aubin, et apaiser le courroux du roi en te soumettant humblement » [3]. Foulque, pénitent et désireux sans doute d'obtenir le pardon du Seigneur, abandonnant tous ses projets, n'hésita pas à prendre une seconde fois le chemin du Saint Sépulcre [4].

IV

Les hostilités ainsi interrompues recommencèrent brusquement en l'an 1016. A cette date, Eude II de Blois marcha sur Montrichard : Foulque, informé de la chose, part aussitôt à sa rencontre avec son allié, le comte du Maine Herbert Éveille-Chien ; il envoie ce dernier en expectative à Bourré sur le Cher, et pendant que

1. Voir la lettre de Fulbert de Chartres publiée dans les *Histor. de Fr.*, t. X, p. 476 : « Tam horrendo facinore praesentiam domini regis tui dedecoravere satellites, ut mundani judices asserant capitale te quoque reum majestatis, qui eis postea patrocinium tuum et receptacula praebuisti. »

2. Cf. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 66 et 67, n. 2, et du même, *De Fulberti vita et operibus*, p. 59.

3. Fulbert, lettre citée, *loc. cit.* Nous nous sommes inspiré de la traduction de M. Pfister (*Robert le Pieux*, p. 67), en la corrigeant sur certains points essentiels.

4. Voir ci-dessous, *Appendice* II.

son adversaire traverse le Beuvron, gagne lui-même Amboise et va de là offrir le combat près de Pontlevoy [1].

Après un choc terrible, les Angevins plient; les ennemis les accablent. Sebrand de Chemillé, qui porte l'étendard du comte, est tué; Foulque, désarçonné et grièvement blessé, s'enfuit sur la route d'Amboise : la victoire des Blésois semble complète [2]. Mais àce moment, brusque revirement : Herbert Éveille-Chien averti, est accouru [3]. L'ennemi, croyant à la victoire, s'était éparpillé; Eude lui-même, d'après l'historien de Saint-Florent de Saumur, se baignait dans le Cher [4], à quelque distance du champ de bataille. Herbert fond sur eux. Il était tard : les Manceaux, venant de l'Ouest, avaient le soleil couchant dans le dos, tandis que les Blésois en étaient aveuglés. La victoire se changea pour eux en une défaite lamentable : les chevaliers enfoncés tournèrent bride, laissant les hommes de pied aux prises avec les

1. *Gesta consulum Andegavorum* (ms. 6218, p. 47; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 107) : « Interea Odo ad delendum Montricardum multos milites et pedites Blesis congregat. Quo audito, comes Fulco electissimos milites et pedites secum adducens, Herberto Cenomannensi consule sibi federato et adjuncto, ei occurit. Odo, more suo, nimia multitudine confisus fluvium Beuvronis transit. Fulco Ambaziaco prope Pontilevium venit. Herbertus juxta ripas Cari equitans, Benregio castra fixit. »

2. *Ibid.* : « Pugnatur : Fulco et sui pernimium gravantur. Ipse Fulco, equo cadens, graviter verberatur. » *Hist. Saint-Florent de Saumur* (*Chron. églises d'Anjou*, p. 274) : « Anno quoque MXVI°, feria VII^a, inter Odonem et Fulconem Pontelevense actum est bellum, in quo Andegavorum exercitus pene vastatus est signiferque comitis Sigebrannus de Chimiliaco peremptus; ipse etiam Fulco Ambaziacum aufugit. »

3. *Gesta consul.*, *ibid.* : « Pene Blesenses victoriam adepti sunt nisi nuncius festinus ad Herbertum venisset, qui Fulconem victum captumque nunciat. Postquam rumor iste per totum percrebuit ejus exercitum, comes Herbertus, ut erat miles acerrimus, advolat cum suis commilitonibus. » *Hist. Saint-Florent*, p. 274 des *Chron. des églises d'Anjou* : « Quod audiens Herbertus cognomento Evigila Canem, Cenomannorum comes, eo tetendit. »

4. On identifie d'ordinaire le gué de *Chese* dont parle l'*Hist. de Saint-Florent*, citée à la n. suivante, avec le gué de Chissay; mais ce lieu est tellement loin du champ de bataille de Pontlevoy que l'identification semble insoutenable.

troupes de Foulque et de Herbert, qui les taillèrent en pièces [1]. Plus de 3.000 hommes, d'autres disent même près de 6.000, restèrent sur le terrain [2] (6 juillet 1016 [3]).

1. *Hist. de Saint-Florent, ibid. :* « Dumque cum sociis Odo in Caro flumine ac vado Chese a loco belli plus leuga distante membra propter aestum aqua lavarent, celerrime Cenomannenses currunt; qui dispersos atque lassatos Francos, sole occumbente illorumque insuper oculos reverberante, iterato bello invadunt, infinitaque prostrata multitudine, victoriam penes Fulconem miserunt. » *Gesta consul., ibid.:* « Nam milites Odonis ferocissimos ictus Cenomannorum Andegavorumque impetus sustinere non ferentes, protinus in fugam versi, pedites suos in campo trucidandos dimiserunt. Quibus ad libitum detruncatis, Andegavi quantum possunt vel audent insequuntur fugientes, prosternentes omnes equites quos consequi prevalent. » — Une charte de Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans éditée par dom Piolin d'après une copie des Archives de la Sarthe (*Hist. de l'église du Mans*, t. III, pièce justif. n° XI, p. 636) et dont quelques lignes sont citées dans les *Hist. de France*, t. XI, p. 631D, contient cette phrase: « Redientes ergo a praelio, quod cum Odone Campaniensi ego Herbertus Evigilans Canem cognomine et Goffridus Martellus (Fulco vero, pater ejus, de praelio fugerat) viriliter vicimus, Odone comite devicto in terra sua et capto, dedimus nostris ecclesiis pro honore victoriae quam Deus nobis contulerat plura donaria, etc. » Cette charte nous paraît plus que suspecte: en 1016, Geoffroi Martel était trop jeune (il avait 9 ans) pour assister et surtout participer à la bataille; en outre, il est certain que si Eude II avait été fait prisonnier, fût-ce quelques instants seulement (c'est ainsi que dom Piolin interprète la charte, *op. cit.*, p. 83), les chroniques en parleraient; enfin, il nous semble que cette allusion à une capture d'Eude pourrait bien provenir d'une confusion entre la bataille de Saint-Martin-le-Beau, en 1044, et la bataille de Pontlevoy: nous aurions donc affaire à une notice rédigée après coup en forme de prétendu acte authentique.

2. Thietmar de Mersebourg donne le nombre de 3.000 (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 135); les *Gesta consul.* (ms. 6218, p. 48; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 108), celui de 6.000 environ.

3. La date du 6 juillet 1016 est donnée par l'ensemble des annales angevines et vendômoises dérivant du recueil primitif de Saint-Maurice d'Angers: le texte le plus complet est celui des *Annales de Vendôme*: « MXVI. II nonas julii prelium Pontelevense factum est inter Fulconem et Odonem comites; victoria penes Fulconem fuit » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 59). Ce texte est reproduit avec quelques suppressions dans les *Annales de Saint-Aubin*, les *Annales dites de Renaud*, les *Annales de Saint-Florent*, les notes de *l'Obit. de Saint-Serge*, les notes du *Calendrier de Saint-Aubin* (*Ibid.*, p. 3, 46, 86, 106, 117). La *Chron. de Saint-Maixent* le reproduit aussi (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 388).

Cette sanglante victoire eut — on l'a remarqué — un grand retentissement, non seulement en France, mais même au delà des frontières. Un chroniqueur allemand, Thietmar de Merseburg, s'en est fait l'écho : « En l'an 1016, dit-il, dans le royaume de Robert, roi pacifique et vénérable en toutes choses, les populations se firent mutuellement la guerre et il y en eut plus de trois mille de tués »[1]. Les deux adversaires sortaient d'ailleurs de cette bataille aussi épuisés l'un que l'autre : tout ce que Foulque put faire, à la suite de son succès, ce fut de se retirer à Amboise avec son butin [2] pour s'y reconstituer une armée et se préparer à de nouveaux assauts.

Le calme ne fut, en effet, que de courte durée. Foulque avait eu beau se rencontrer avec Eude au sacre du jeune roi Hugue, le 9 juin 1017,[3], ce n'avait pas été le signal d'une réconciliation. Au contraire, appuyé à nouveau par le roi, que l'affaire de suc-

L'*Hist. Saint-Florent*, *loc. cit.*, fixe la bataille un samedi, *feria VII*ª, ce qui concorderait avec le 7 juillet et non avec le 6 ; mais c'est sans doute une erreur de chiffre (*VII*ª pour *VI*ª, ou *non. julii* lu pour *II non. julii*). M. d'Arbois de Jubainville, qui a disserté sur cette date (*Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 324, n. 1), s'est appuyé sur des textes inexactement établis. Par exemple, il a cru, sur la foi des *Hist. de Fr.*, que l'*Hist de Saint-Florent* portait *feria VI*ª. Le ms. de la Bibl. nat. lat. 5653, f° 38 v°, donne nettement : *feria VII*.

1. *Hist. de Fr.*, t. X, p. 135ᶜ : « In regno namque pacifici et per omnia venerabilis Roberti regis, comprovinciales hi mutuo confligentes interfecti sunt plus quam tria hominum millia » (reproduit par le *Chron. Saxon.*, dans *Hist. de Fr.*, t. X, p. 230ᵉ). — Sur cette bataille, voir encore, entre autres, le texte de Foulque le Réchin (*Chron. comtes d'Anjou*, p. 377) : « Alterum vero praelium fecit (Fulco) contra praedictum Odonem, potentissimum comitem, super fluvium Charum apud Pontilevicum, ubi multa fuit strages Gallorum et Andegavorum ; in quo praelio fuit cum eo Cenomannensis comes Herbertus qui dictus est Evigilans Canem, ubi, Dei gratia, victor exstitit. »

2. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 48 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 108) : « Fuga et strage hostium peracta, victores ad castra diripienda veniunt, collectisque opimis spoliis, precio et numero captorum ditati, Ambaziaco redeunt. »

3. Voir le diplôme du roi Robert publié dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 599.

cession de Champagne avait brouillé avec Eude [1], le comte d'Anjou était venu presque aussitôt établir, à quelques kilomètres de Tours, sur la Choisille, la forteresse de Montboyau (1017)[2]

1. Voir Pfister, *Robert le Pieux*, p. 239, et Lex, *Eude II de Blois*, p. 35 et suiv.

2. Aujourd'hui la Motte-Montboyau, c^ne^ de Saint-Cyr-sur-Loire (voir notre *Recueil d'annales*, p. 60, n. 3). Les *Gesta Ambaz. dominorum*, paraphrasant les *Gesta consul. Andeg.*, disent nettement que *Mons Budelli* (qui existait encore au milieu du XIIe s.) était sur la Choisille : cela renforce l'identification de ce château avec la Motte-Montboyau. — Les textes relatifs à la construction de Montboyau sont : les *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 48; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 108), suivant lesquels l'année qui suivit la bataille de Pontlevoy (sequenti anno), « Fulco ad distringendam urbem Turonicam, quam multum desiderabat esse suam, oppidum in Monte Budelli statuit » ; l'*Hist. de Saint-Florent* (p. 276 des *Chron. des églises d'Anjou*) qui, après avoir raconté la bataille de Pontlevoy et avant de raconter la prise de Saumur (1026), s'exprime en ces termes : « Tunc temporis in Montis Buelli vertice, versus urbem Turonicam, Fulco comes castrum firmissimum fecit » ; les *Annales de Vendôme* et les *Annales dites de Renaud* qui, sous l'année 1026, parlent du château de Montboyau, « quod circiter annos X retro abhinc contra civitatem Turonicam firmaverat Fulco » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 60 et 86), c'est-à-dire construit *vers* 1016 au plus tôt : tous ces textes, on le voit, sont parfaitement d'accord, et la date précise de 1017 fournie par les *Gesta* se concilie avec les indications des deux autres sources, puisque les *Annales de Vendôme* et les *Annales dites de Renaud* ne donnent qu'une approximation. Nous ne pouvons, par suite, tenir aucun compte des observations de M. d'Arbois de Jubainville, qui, dans son *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 233, fixe la construction de Montboyau à l'an 1015, sous prétexte que les *Annales dites de Renaud* la placent dix ans avant la prise de Saumur, fixée elle-même par M. d'Arbois de Jubainville à l'an 1025 (mais par les *Annales dites de Renaud* en 1026). Nous verrons d'ailleurs que la prise de Saumur est de 1026 et qu'en conséquence la construction de Montboyau, à prendre le texte des *Annales dites de Renaud* à la lettre, ne saurait être antérieure à 1016. — M. Lex, *op. cit.* (p. 216 des *Mém. Soc. acad. de l'Aube* et p. 32 du tir. à part) reprend à son compte la thèse de M. d'Arbois de Jubainville et la soutient avec des arguments bien malencontreusement choisis : « Une preuve oubliée par M. d'Arbois de Jubainville, dit-il, c'est qu'Eudes commença la campagne qui aboutit à cette bataille même (la bataille de Pontlevoy) par le siège de Montboyau. Ce serait à 1017, ajoute-t-il, qu'il faudrait rapporter le fait pour être d'accord avec les *Gesta* (*consulum Andegavorum*). Nous savons, d'autre part, que les hostilités qu'Eudes engagea avec le duc de Lorraine sont postérieures à cette date. Les données chronologiques des *Gesta* ne peuvent

et, fort de l'appui du roi[1], s'était mis à piller les biens de l'archevêché de Tours avec l'aide de l'évêque d'Angers Hubert de Vendôme, au mépris des sentences d'excommunication [2].

Mais, sur la route de Tours, Saumur restait comme une entrave perpétuelle et une menace incessante. Geudouin, gouverneur de la place, était un terrible guerrier : on racontait que Foulque lui-

donc pas être prises au pied de la lettre. » A l'appui de son premier argument, M. Lex renvoie à « D. Bouquet, X, 256 E », où nous lisons : « Interea Odo ad delendum MONTRICARDUM (!) multos milites et pedites Blesis congregat. » Nous sommes dans les *Gesta consul. Andegav.* et il s'agit de l'attaque de Montrichard narrée plus haut. Le seul texte où il soit fait mention d'un siège de Montboyau avant la bataille de Pontlevoy, ce sont les *Gesta Ambaz. dominorum* (*Chron. comtes d'Anjou*, p. 165) ; mais c'est que la bataille de Pontlevoy y est placée après la prise de Saumur (tandis que ce siège de Montboyau y est correctement placé *avant* la prise de Saumur) au surplus, les *Gesta Ambaz. dominorum* copient ici avec une inversion les *Gesta consul. Andegav.* Le second argument de M. Lex n'est pas meilleur : que les *Gesta* fassent erreur en plaçant en 1017 une campagne d'Eude II en Lorraine, la chose est possible et excusable ; il n'en reste pas moins que, d'accord avec l'*Hist. de Saint-Florent*, texte entièrement indépendant, ils fixent la construction de Montboyau *après* Pontlevoy.

1. Voir, en effet, le texte commun aux *Annales de Vendôme* et aux *Annales dites de Renaud* pour l'année 1026 : « Rotbertus rex, immo regina ejus Constantia pacem fecerunt cum comite Odone et Fulconem, Andecavorum elegantissimum in bellicis rebus comitem, solum nequiter reliquerunt in guerra, quam cum illis et pro ipsis sumptam gerebat. » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 60 et 86). Cf. la lettre de Hugue, archevêque de Tours, citée à la note suivante : « Nam quod dicis te regis hoc jussu fecisse », écrit-il à Hubert de Vendôme, auxiliaire de Foulque Nerra. — Cette hostilité du roi contre Eude II se rattache sans doute à l'affaire de la succession de Champagne : voir Lot, *Hugues Capet*, Appendice XI, p. 409-413.

2. Voir la lettre de l'archevêque de Tours Hugue de Châteaudun à l'évêque d'Angers Hubert de Vendôme dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 499, et celle de Fulbert à Foulque, *ibid.*, p. 481 : le premier exhorte son suffragant à cesser de collaborer aux ravages commis par Foulque sur les terres de son église de Tours ; le second prévient Foulque que l'archevêque de Tours réclame contre lui une excommunication générale et l'exhorte, pour l'éviter, à cesser d'envahir et piller les biens d'Église. M. Pfister a justement rapproché ces deux lettres (*De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus*, p. 96) ; il les date de 1023 environ : elles sont antérieures au 12 mai de cette année, date à laquelle mourut Hugue de Châteaudun (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 58).

même craignait toujours de rencontrer « ce démon » sur son chemin [1]. Il résolut de l'attaquer de front : pendant qu'Eude II était occupé d'un autre côté [2], il envahit le Saumurois, s'y installa, et en réponse, dit la légende, à une démarche de Geudouin, qui lui demandait de « faire trêve », il bâtit sur la Loire une forteresse qu'ironiquement il appela Trèves [3].

Eude cependant accourait : il se jeta sur Montboyau. Foulque, abandonné au dernier moment par le roi [4], rassembla en hâte quelques troupes, pendant que Geudouin de Saumur partait rejoindre le comte de Blois. On s'attendait à un grand combat devant Montboyau [5]. Mais Foulque avait déjà atteint Brain-sur-Allonnes, quand il eut connaissance de la supériorité numérique

1. *Hist. Saint-Florent* (p. 275 des *Chron. des églises d'Anjou*). — A l'exemple de M. Lot (*Hugues Capet*, p. 182 et 426), nous rendons en français par *Geudouin* le *Gilduinus* ou *Gelduinus* des textes. Au milieu du XIIe siècle, on a refait sur la forme française *Geudouin*, mal prononcée, la forme latine *Jodoinus* (voir, par exemple, *Cartul. du Ronceray d'Angers*, éd. Marchegay, n° 146 et n° 211, chartes de 1164 et 1167 ; *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 557, charte de 1147).

2. Par l'affaire de succession de Champagne. Voir Lex, *op. cit.* (p. 220 des *Mém. Soc. acad. de l'Aube* et p. 36 du tir. à part), Pfister, *Robert le Pieux*, p. 239 et suiv., et surtout Lot, *Hugues Capet*, Append. XI, p. 409-413.

3. *Hist. Saint-Florent* (p. 276 des *Chron. églises d'Anjou*) : faits placés entre 1020 et la prise de Saumur (1026). — Trèves était en plein Saumurois (cne Trèves-Cunault, con Gennes, arr. Saumur), la frontière de l'Anjou et du Saumurois étant à Gennes (voir *ibid.*)

4. « Rotbertus rex, immo regina ejus Constantia pacém fecerunt cum comite Odone et Fulconem, Andecavorum elegantissimum in bellicis rebus comitem, solum nequiter reliquerunt in guerra, quam cum illis et pro ipsis sumptam gerebat » (*Annales dites de Renaud* et *Annales de Vendôme*, p. 60 et 86 du *Recueil d'annales angevines et vendômoises*). Robert le Pieux avait à ce moment besoin d'Eude (voir Pfister, *Robert le Pieux*, p. 243 et 375-377).

5. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 48 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 108) : « Fulco ad distringendam urbem Turonicam... oppidum in Monte Budelli statuit. Odo e contra, diversarum gentium multitudine secum aducta, accito cum omnibus suis Salmurensi Gelduino, munitionem illam obsedit. Similiter Fulco quos potuit in Valeiam adunat et sapienti usus consilio, cum non posset nec auderet pugnare, etc. » *Hist. Saint-Florent* (*Chron. églises d'Anjou*, p. 276) : « Quod (castrum Montis Buelli) Odo

écrasante de ses adversaires. Il apprit en même temps que Saumur était resté sans défenseurs : aussitôt il change de direction, traverse la Loire, gagne Saumur à marches forcées et se présente le lendemain matin devant les murs de la ville [1].

Les habitants, si l'on en croit l'historien de Saint-Florent de Saumur, quoique sûrs de la défaite, opposèrent aux Angevins une vaillante résistance : laissant à saint Doucelin, dont ils placèrent les reliques en travers de la porte orientale, le soin de protéger la ville de ce côté, la masse des combattants se groupa à la porte occidentale. Il leur fallut plier : l'assaut fut donné, la ville livrée au pillage et à l'incendie ; ceux qui refusaient de se rendre furent poursuivis de coups ou faits prisonniers ; le prévôt Aimeri fut envoyé dans les cachots de Doué, ses fils réservés au supplice ; l'abbaye de Saint-Florent elle-même n'échappa pas au désastre [2]. Quant à la garnison du château, qui restait encore, elle n'attendit pas qu'on l'attaquât. « Connaissant l'esprit ardent et farouche des Angevins », dit l'auteur des *Gesta consulum Andegavorum*, « connaissant aussi l'acharnement avec lequel ils exécutaient ce qu'ils s'étaient proposé, sachant enfin qu'il n'y

comes cum exercitu magno obsidens, Fulco vero ex adverso repellere nitens, viribus utrinque collectis, publicam condixerunt pugnam, ad quam Gelduinus cum Salmurensibus, Cainonenses quoque et Insulani cum Francis evocati conveniunt. » *Annales de Vendôme* et *Annales dites de Renaud* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 60 et 86) : « Igitur Odo in Francia regis impedimentis solutus Fulconem expugnare speravit et totis nisibus adorsus est annoque presenti (MXXVI) Montis Budelli castellum, quod circiter annos X retro abhinc contra civitatem Turonicam firmaverat Fulco, obsedit. »

1. *Hist. de Saint-Florent*, *loc. cit.* ; *Gesta consul. Andegav.*, *loc. cit.* — Foulque le Réchin (*Chron.* dans *Chron. comtes d'Anjou*, p. 377) a fait ici une confusion entre Angers et Montboyau, quand il a écrit : « Cepit quoque (Fulco) castrum Salmuri, in tempore illo quo comes Odo venerat Andegavim cum exercitu suo et posuerat castra sua in Angulata, inter ipsam civitatem et fluvium Ligerim. »

2. *Hist. de Saint-Florent*, *ibid.* — Les *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 48 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 109) disent seulement que Foulque entra sans peine dans la ville « totumque confestim oppidum usque ad arcem cepit ».

avait pas à compter sur leur miséricorde, ils décidèrent de traiter avec le comte. Laisse-nous, lui déclarèrent-ils, quitter sains et saufs ce château, et nous te le livrerons ; protège-nous contre tes égorgeurs, accorde-nous la vie en échange de notre soumission. Le comte acquiesça à leur demande et les traita même avec honneur, voulant par là, dit-on, se concilier ceux qui s'étaient rendus et pousser les autres à imiter leur exemple. » [1] La ville entière était entre ses mains (été de 1026) [2].

1. *Gesta consul. Andegav.*, *ibid.*

2. Les annales angevines et vendômoises (lesquelles représentent toutes une seule et même source perdue) donnent (sauf une erreur de transcription dans les *Annales de Saint-Florent*) la date de 1026 : voir les *Annales de Saint-Aubin*, les *Annales de Vendôme* et les *Annales dites de Renaud*, p. 3, 60, 86 du *Recueil d'annales angev. et vendôm.* — L'*Hist. de Saint-Florent*, au contraire (copiée par la *Chron. de Saint-Maixent*), donne la date de 1025; mais cette date est certainement erronée, comme on peut s'en rendre compte d'après les renseignements subsidiaires fournis par l'*Hist. de Saint-Florent* elle-même. En effet, remarquons d'abord que la prise de Saumur est de fin juin ou de juillet ou, au plus tard, du commencement d'août : car l'*Hist. de Saint-Florent* nous apprend qu'un mois après (*post mensem dierum*) Eude est venu tenter de reprendre la place, mais qu'il y a bientôt renoncé parce que l'époque des vendanges approchait et que ses hommes voulaient rentrer chez eux (*Chron. églises d'Anjou*, p. 280). L'*Hist. de Saint-Florent* nous apprend encore qu'en août 1026 les moines, expulsés de Saumur, entreprirent la construction d'un nouveau monastère au Chardonnet. La prise de Saumur est donc, au plus tard, du commencement d'août 1026 ; mais elle est fort peu antérieure à cette date, puisque le choix d'un emplacement au Chardonnet a eu lieu sans retard (*nec mora : ibid.*, p. 279). Un autre fait vient confirmer ces déductions : après avoir renoncé une première fois à reprendre Saumur, Eude, dit l'*Hist. de Saint-Florent* (p. 280), est revenu *peu après* (*post aliquantum temporis*), renouveler l'entreprise ; or, à cette date, les moines avaient déjà commencé les constructions au Chardonnet ; aussi s'interposèrent-ils. Cette seconde tentative d'Eude II est donc postérieure à août 1026 ; la première ne peut être que de quelques mois antérieure : elle est, par suite, de 1026 ; par suite encore, la prise de Saumur est, elle aussi, de 1026. Allons plus loin : lors de la première tentative d'Eude pour reprendre Saumur, il y a tout lieu de penser, d'après l'*Hist. de Saint-Florent*, que les travaux du monastère du Chardonnet n'étaient pas commencés. Cette tentative d'Eude se place donc au début d'août 1026 au plus tard, et la prise de Saumur, antérieure d'un mois, se place au début de juillet 1026 au plus tard. Toutes ces données concordent bien avec les

La chute de Saumur fut pour Eude II et son vassal Geudouin un coup aussi terrible qu'inattendu. Geudouin aurait voulu qu'Eude levât aussitôt le siège de Montboyau et courût reconquérir la place; mais le comte de Blois croyait si bien être sur le point de prendre Montboyau que, pour ne pas perdre le fruit de sa campagne, il différa l'entreprise, promettant à son vassal un autre fief au cas où il ne parviendrait pas à lui restituer Saumur [1].

Cependant Foulque, sans se laisser attarder, remontait la Vienne, la traversait entre l'Ile-Bouchard et Nouâtre sur un pont de bateaux et venait investir Montbazon, qui, sans doute, lui avait échappé [2]. Eude apprit cette nouvelle au moment où tous ses efforts contre Montboyau aboutissaient à un échec lamen-

indications contenues dans une charte-notice de Saint-Aubin d'Angers (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 197) : « Tercio enim anno postquam idem Fulco Salmurium cepit, ipse est annus consulatus sui XLII, etc. » De cette phrase ressort que la prise de Saumur a eu lieu la 39e année du « consulat » de Foulque, soit entre le 21 juillet 1025 et le 21 juillet 1026 : elle est donc bien du début de juillet 1026 au plus tard. Ceci concorde de même avec les indications contenues dans une charte-notice de Saint-Florent, publ. par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, 472 : « Actum est hoc judicium anno ab incarnatione Domini MLXVI, qui est annus XLI a captione castri Salmuri, indictione IV, quarto nonas augusti. » La *Chron. de Saint-Maixent*, de son côté, tout en donnant (d'après l'*Hist. de Saint-Florent*) la date de 1025, ajoute un renseignement qui, s'il était puisé à bonnes sources, serait une confirmation excellente de nos raisonnements : elle fait coïncider la prise de Saumur avec la quatrième année de l'ordination de l'abbé Frédéric, laquelle va du 1er septembre 1025 au 1er septembre 1026 (voir *Hist. de Saint-Florent*, p. 270). Puisque la première tentative d'Eude II pour reprendre la place est postérieure d'un mois au succès de Foulque et qu'elle est d'ailleurs antérieure aux vendanges, il y aurait là une raison incontestable d'éliminer l'année 1025 et de s'arrêter à l'an 1026. Mais les raisons précédentes nous paraissent tout à fait suffisantes.

1. *Hist. de Saint-Florent*, *ibid.*, p. 280.

2. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 48-49 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 109) : « Fulco pro voto Salmurio potitus alias ire disposuit et ante Kainonem transiens, inter Noastrum et Insulam Bucardi ponte facto de navibus, Vigennam transit et Montem Basonis obsidet. » Nous avons dit, p. 32, que Foulque Nerra avait construit Montbazon vers 1004-1006.

table : une grande tour de bois qu'il avait élevée pour surplomber le donjon s'était, une nuit, brusquement effondrée, écrasant tous les soldats qu'elle abritait et avait été incendiée par les assiégés [1]. Ce nouveau contretemps et surtout la crainte de voir Foulque lui enlever Montbazon, comme il l'avait fait de Saumur, le décidèrent à lever enfin le siège de Montboyau et à se porter à la rencontre de son adversaire. Foulque n'en désirait pas plus : Montboyau était sauvé. Il ne voulait pas risquer une bataille ; prudemment il remonta l'Indre et vint camper aux environs de Loches [2].

Eude, alors seulement, se décida à faire une tentative pour reprendre Saumur. Mais Foulque, depuis un mois qu'il s'en était emparé [3], avait pu y organiser la défense [4] : le comte de Blois se heurta à une résistance acharnée ; le siège traîna en longueur. Pour comble de malheur, une grande machine de siège en bois qu'il avait fait établir, comme devant Montboyau,

1. *Annales de Vendôme* et *Annales dites de Renaud*, année 1026 (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 60 et 86) : «... annoque presenti (Odo) Montis Budelli castellum... obsedit et turrim ligneam mirei altidudnis super domgionem ipsius castri erexit. In toto tamen labore tanto nichil aliud profecit, nisi quod interim Salmurum, optimum castellum quod adhuc tunc in Andecavensi pago habebat, capiente Fulcone, amisit et machina illa ad ultimum noctu super eos qui vigilias exercebant repente corruit multosque optimos et nobiles Francie milites et suo casu contrivit et incendio, quod confestim a castellanis superjectum est, concremavit. Ita Odo et damno et pudore pariter affectus abscessit. »

2. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 49 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 109) : « Fulco... Montem Basonis obsidet. Odo ab obsidione Montis Budelli secessit et ad Fulconis exercitum pedem dirigit. Ingeniosus Fulco, obsidione dimissa, usque ad Lochas recedens in pratibus sua tentoria collocavit. » Voir aussi la n. précédente.

3. *Hist. de Saint-Florent* (*loc. cit.*, p. 280) : « Post mensem dierum Odo comes Salmurum obsedit » (Cf. plus haut, p. 41, n. 2).

4. Parlant de l'occupation de la citadelle par Foulque Nerra, les *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 48 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 109) disent : « Reddita arce, satellitibus suis ibi dimissis imperavit (Fulco) ut de servando castro curiosi procurarent. »

fut incendiée par les assiégés. L'époque des vendanges approchait: Eude s'éloigna et licencia son armée [1].

Quelques semaines après, il tenta une nouvelle attaque; mais, cette fois, les moines de Saint-Florent craignant pour le nouveau monastère qu'ils avaient commencé de construire au Chardonnet, tout à côté de la ville, s'interposèrent entre les deux comtes : un accord eut lieu, aux termes duquel Eude renonçait définitivement à Saumur et Foulque s'engageait, de son côté, à détruire la forteresse de Montboyau [2].

Ce fut en vain que, dans le courant de l'année 1027 [3], Eude essaya de prendre sa revanche par un coup de surprise : alors qu'on le croyait occupé ailleurs, il fondit sur Amboise en compagnie du jeune roi Henri ; mais il n'eut pas le même bonheur que Foulque à Saumur. La ville était bien défendue par le trésorier de Saint-Martin de Tours Sulpice, qui y avait construit un grand donjon de pierre : Eude dut se replier et regagner Blois [4].

1. *Hist. de Saint-Florent* (*loc. cit.*, p. 280) : « Sed inclusi, fortiter reluctantes, machinam, quam ex lignorum congerie Franci paraverant, incenderunt. Quod comes aegre ferens, taedio laboris et vindemiarum instantia, Francos ad sua dimisit. »

2. *Ibid.* Cf. ci-dessus, p. 41, note 2. — Geudouin de Saumur, comme dédommagement, reçut de son suzerain, le comte Eude II, la place de Chaumont-sur-Loire (*Hist. de Saint-Florent*, *ibid.*).

3. Postérieurement au 14 mai 1027, date à laquelle le jeune Henri fut sacré roi (Pfister, *Robert le Pieux*, p. 77), puisque ce dernier était déjà « rex factus » quand il accompagna Eude au siège d'Amboise (*Annales de Vendôme*, p. 61 de notre *Recueil*).

4. *Annales de Vendôme* (*Recueil d'annales anger. et vendôm.*, p. 61) : « MXXVII. Hoc anno Odo comes, quasi superioris fortunam emendaturus, Ambazium castrum de improviso, cum acturus aliud putaretur, obsedit habens secum Rotberti regis filium Heinricum jam regem factum. Sed tamen ibi quoque diu laborans nichil profecit, defendente oppidum maxime inclito clerico Sulpicio, castellano ejus et Sancti Martini thesaurario, suis rerum copiis ac sapienti industria. » Sur la tour construite par Sulpice, voir, en outre, les *Gesta Ambaz. dominorum* : « Quo intervallo Supplicius Ambaziaco, in loco ubi domus praedicti fratris lignea erat, arcem lapideam ad opus nepotis sui construxit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 169). Un peu plus loin, il y est question de la « turris Ambaziae lapidea, quam praefatus Supplicius suis propriis sumptibus exstruxerat »

Il ne tarda pas à se jeter à corps perdu dans d'autres entreprises[1], pendant que Foulque, poursuivant ses avantages, reprenait Montbazon, qui, nous l'avons vu, lui avait échappé [2], et se débarrassait d'un voisin dangereux, Geoffroi, seigneur de Saint-Aignan, en se le faisant livrer et en l'envoyant dans un cachot de son château de Loches [3].

V

Les louvoiements de Robert le Pieux avaient seuls jusqu'alors empêché Foulque Nerra de mettre définitivement la main sur la Touraine entière. La mort de ce prince (20 juillet 1031) [4] amena entre la royauté et le comte d'Anjou un rapprochement, qui devait permettre d'atteindre en peu d'années un résultat depuis si longtemps poursuivi. Henri Ier, en effet, ne tarda pas à comprendre qu'il avait tout à gagner en s'unissant à Foulque : Eude s'était chargé lui-même de précipiter cette union en se laissant enrôler par Constance, qui, dans son désir de renverser le nouveau souverain pour lui substituer son fils préféré Robert, n'avait pas hésité à donner au comte de Blois la moitié de la ville de Sens [5].

Dès 1032, l'alliance entre le roi et Foulque Nerra était renouée et ils allaient de concert mettre le siège devant Sens. Le comte

(*ibid*) et Sulpice est qualifié de « dominus Turris Lapideae » (*ibid.*, p. 175). Enfin ce sont les *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 49) qui nous permettent de dire qu'Eude s'est replié sur Blois : « Cum esset Odo Blesis... », y est-il dit tout de suite après le récit de sa retraite.

1. Voir Lex, *Eudes de Blois*, p. 45 et suiv.

2. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 49; *Chronique des comtes d'Anjou*, p. 116) : « Interim Fulco iterum Montem Basonis obsedit et cepit et Guillermo Mirebelli ad servandum tradidit. »

3. *Ibid.* : « Arraudus Brustulii aliique proditores Gosfridum dominum suum, Sancti Aniani principem, Fulconi tradunt; qui postea, Fulcone absente, Luchis in carcere ab ipsis proditoribus transgulatus est. »

4. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 81.

5. *Ibid.*, p. 82. Cf. Hugue de Fleury, dans les *Histor. de Fr.*, t. XI, p. 158d.

se fit même remarquer par son ardeur à violer et démolir le cloître de Saint-Pierre-le-Vif [1]. Peu après, on le vit s'employer à obtenir la soumission de Constance et de son fils [2]. Aussi l'appui du roi lui eût-il permis, sans doute, dès ce moment, de poursuivre ses conquêtes en Touraine, si des difficultés, qui dégénérèrent bientôt en lutte ouverte, ne l'avaient mis alors aux prises avec son fils Geoffroi Martel [3].

Ce ne fut, par suite, qu'après la mort d'Eude II et même après celle de Foulque Nerra, que l'attaque des Angevins reprit: Henri Ier, en guerre lui-même avec les deux jeunes successeurs d'Eude, Thibaud III et Étienne II [4], y poussa Geoffroi Martel, en lui accordant par avance l'investiture de Tours [5]. Geoffroi, qui, dès son avènement, avait recommencé les razzias à travers la Touraine [6], rassembla une forte armée [7] et vint mettre le siège

1. Clarius, *Chron. Sancti Petri Senon.*, dans les *Histor. de Fr.*, t. XI, p. 196 : « Comes itaque Andegavensium Fulco, qui primus post regem erat in ipsa expeditione, abbatiam S. Petri fregit, clausum monachorum terra tenus incidi fecit. » Robert d'Auxerre reproduit ce texte (*Histor. de Fr.*, t. XI, p. 308 B). Ce siège de Sens eut lieu en juillet-août 1032, suivant M. Soehnée, *Henri Ier* (*Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes*, ann. 1891).

2. Raoul Glaber, III, 9 (éd. Prou, p. 85) : « Diu multumque vastando res proprias debacatum est donec Fulco Andegavorum comes, cognatus scilicet ipsorum, matrem (Constantiam) redarguens cur bestialem vesaniam erga filios exerceret utrumque parentem in pacem reduceret. »

3. Voir ci-dessous, ch. II, p. 58 et suiv.

4. Voir Raoul Glaber, V, 2 (éd. Prou, p. 129); cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 357 et suiv.

5. Raoul Glaber, *ibid.* : « Contigit enim post multas strages cladis utrarumque partium ut isdem rex, ablato ab eisdem dominio Turonicę urbis, daret illud Gozfredo, cognomento Tuditi... » ; Foulque le Réchin, *Chron.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378) : « Ex voluntate regis Ainrici, accepit donum Turonicae civitatis ab ipso rege. »

6. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 49-50 ; *Chron des comtes d'Anjou*, p. 118) : « Itaque Ambaziaco milites multos cum Lisoio posuit, qui Turonim Blesimque vastarent ; similiter illi de Monte Basonis quidquid erat usque Kainonem demoliti sunt ; Luchenses cum Rogerio Diabolerio terram Sancti Aniani, Pontilevim et Calvimontem et omnia usque ad Chussonem fluvium saepe depredabantur. »

7. Raoul Glaber, V, 2 (éd. Prou, p. 129) : « Qui collecto magno exer-

devant la place. Il prit solidement position, en se retranchant notamment dans le monastère de Saint-Julien [1]; mais pendant plus d'un an ses efforts étaient demeurés sans succès [2], quand enfin l'armée de Thibaud et d'Étienne, passant par Pontlevoy, vint camper non loin de Montrichard, à Saint-Quentin près Bléré, sur les bords du Cher [3]. A cette nouvelle, Geoffroi Martel marche à sa rencontre par Montlouis [4]. Les deux armées se heurtent à Nouy, près du village de Saint-Martin-le-Beau [5]. Une mêlée terrible s'engage : les Blésois, subitement pris de panique, cessent de riposter, puis prennent la fuite [6]; les Angevins se lancent à leur poursuite [7]. Étienne parvient à s'échap-

citu... » ; *Gesta consul. Andegav.*, *loc. cit.* : « Martellus ad ultimum omnibus suis copiis congregatis.. »

1. *Chron. rimée de Saint-Julien de Tours* (Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 247) : « Hoc tempore, nostra abbatia || multa et in multis passa est gravamina. || Martellus enim comes eam munierat || et de illa civitatem oppugnabat. »

2. Raoul Glaber, V, 2 (éd. Prou, p. 129) : «... ipsam civitatem anno uno et eo amplius obsidione circumdedit. »

3. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 50 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 119) : « Comes Theobaudus cum infinita gente per Pontilevim transiens juxta Montricardum ad flumen Cari descendit, et copiosis boum et ovium armentis inventis, opima preda sui ditati in pratis Sancti Quintini ante Blireium tentoria figentes, nocte ac die recreati sunt. » Raoul Glaber, *loc. cit.* : «...adversus quem (Gozfredum) tandem hostili manu pergentes dimicaturi revera ut afflictę indigentique alimoniis succurrerent urbi ambo predicti filii Odonis. »

4. *Gesta consul. Andegav.*, *loc. cit.* : « Martellus, relicta obsidione, Laudiaco Monte prima die eis obvius venit. »

5. *Ibid.* (ms. 6218, p. 51. ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 120) : « Nec mora ante burgum Sancti Martini Belli ad pugnam conveniunt, in loco qui publice Noit vocabatur. »

6. Les *Gesta* (*ibid.*), après avoir raconté une première mêlée, ajoutent : « Andegavi siquidem denuo eos invaserunt, quorum virtutem Theobaudini satellites diutius non sustinentes, pavore subito sibi immisso, in fugam versi, scapulas dederunt. » Raoul Glaber, *loc. cit.* : « Dumque venirent utreque partes incomminus tantus terror invasit exercitum duorum fratrum ac si vincti ligaminibus omnes pariter imbelles exstiterunt. »

7. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 51-52 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 121).

per [1]; Thibaud, moins heureux, est surpris avec le gros de ses troupes dans le bois de Bray, où la marche des chevaux est entravée par les branchages, et fait prisonnier en même temps que six ou sept cents de ses vassaux (21 août 1044) [2]. Emmené à Tours [3], il lui fallut, pour obtenir la paix et la liberté, abandonner au vainqueur non seulement cette ville, mais aussi les autres places fortes de Touraine qui dépendaient encore de lui, notamment Chinon, l'Ile-Bouchard, Châteaurenault et Saint-Aignan (24 août) [4].

1. Raoul Glaber, *loc. cit.* : « Stephanus autem arrepta fuga cum aliquibus militibus evasit. »

2. Raoul Glaber, *ibid.* : « Tetboldus vero cum cetera multitudine totius exercitus captus... » ; *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 52 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 121) : «... in nemore quod Braium dicitur juxta aulam Hastuini comitem Theobaudum consequuntur et capiunt cum quingentis et octoginta militibus : non enim in Braio equi currere potuerunt ; consulem ab Braio abstractum (sic nempe nemus vocatur) Martello reddunt. » Foulque le Réchin, racontant le même événement, donne pour les chevaliers faits prisonniers le nombre de mille : «...Unde postea guerra inter eum (Gosfridum) et Teothbaldum adeo ingravata est quod inierunt praelium inter civitatem Turonum et Ambaziam castrum, in quo Teothbaldus captus est et usque ad mille de equitibus suis » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378). Hugue de Fleury dit qu'il y eut 760 chevaliers faits prisonniers : « Cum quo (Tetbaudo) Gaufridus congressus, illum protinus superavit et cepit cum septingentis et sexaginta militibus » (*Hist. de Fr.*, t. XII, p. 795). Les annales angevines donnent la date : « MXLIV. Tedbaldus, filius Odonis comitis, a Gosfrido comite Andecavorum captus XII kalendas septembris, post tridie civitatem Turonum reddidit » (*Annales de Vendôme*, dans le *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 62. Cf. *ibid.*, p. 4, 87 et 107, trois textes presque identiques dérivant de la même source que celui des *Ann. de Vendôme*). Les mss. des *Gesta consul.* portent la date erronée de MXLII.

3. Raoul Glaber, *loc. cit.* : «... ad Turonensem civitatem deducitur. »

4. Voir le texte des *Annales de Vendôme* cité ci-dessus, n. 2 ; les *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 52 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 121) : « Iste Theobaudus cum esset in vinculis et pro eo nullam argenti et auri Gosfridus Martellus redemptionem vellet accipere, captivus mori metuens et semetipsum plus quam sua diligens,... pro sua deliberatione Turonim Gosfrido Martello in perpetuum habendam concessit. Martellus comes, Turonia quiete suscepta (nam sibi Theobaudus Kainonem et Lengiacum (?) que adhuc possidebat, cum omnibus que eis jure appendebant reddibit), rege Francorum mediante, cum Theobaudo pacificatus

VI

Cette paix était le couronnement de l'œuvre entreprise depuis de longues années par les comtes d'Anjou et spécialement par Foulque Nerra et son fils sur la frontière orientale de leurs états. Défendue par les comtes de Blois pied à pied et au prix de luttes sanglantes, la Touraine tombait enfin tout entière aux mains de Geoffroi Martel : de gré ou de force, tous les seigneurs de la région devenaient ses vassaux[1] ; ceux qui résistèrent n'y gagnèrent qu'une dépossession immédiate[2]. De son côté, Thi-

est » ; Foulque le Réchin, *Chron.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378) précise encore certains points : « Accepit itaque (Gosfridus) civitatem Turonicam et castella in circuitu : Chinonum et Insulam et Castrum Rainaldi et Sanctum Anianum ; pars autem alia Turonici pagi sibi contigerat ex possessione paterna. » Cf. *Chron. rimée de Saint-Julien de Tours*, dans Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine*, p. 247 : « Quam tandem (civitatem) a Tetbaldo || comite recepit », et Hugue de Fleury, dans les *Histor. de Fr.*, t. XII, p. 795 : « Quem etiam (Tetbaudum) tamdiu vinculis tenuit compeditum, donec ab illo preafatam extorqueret civitatem. » Les *Gesta consulum Andegav.* ajoutent une phrase qui a été d'ordinaire, croyons-nous, mal interprétée : « Itaque Martellus, facto hominagio pro suscepta terra, Theobaudo ipso deliberato. donaria militibus constituit » (ms. 6218, p. 52 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 124). On a compris que Geoffroi Martel avait fait hommage de la Touraine à Thibaud (d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 369) ; le texte que nous avons cité ne dit rien de semblable. Les *Gesta* notent même plus loin (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 139) comme une nouveauté l'hommage prêté au comte de Blois par Foulque le Réchin en 1068. Ce sont d'ailleurs les *Gesta Ambaziensium* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 170) qui semblent responsables de l'erreur.

1. Ainsi les *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 52 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 124) disent du seigneur de Chaumont-sur-Loire et de son fils : « Gelduino Salmurensi et filio ejus Gosfrido Calvi Montis Martellus omnes feodos que habuerant citra Vigenne fluvium et decimam Sancti Cirici reddidit ... insuper etiam Gosfridus Calvi Montis pro predictis Martello hominium fecit. »

2. Ce fut, par exemple, le cas de Guicher, seigneur de Châteaurenault, de Geoffroi Fouel, baillistre de l'Ile-Bouchard. Pour le premier, voir la

baud se résigna, et le seul conflit signalé dans la suite entre lui et Geoffroi eut lieu (vers 1050-1057) sur les confins du comté de Vendôme et peut-être à cause de cette province. Ce fut un conflit long, mais, semble-t-il, sans grande importance ; car aucun chroniqueur n'en a fait mention et tout ce que nous en connaissons, c'est la prise de Fréteval par le comte d'Anjou[1] et une trêve conclue à la Chapelle-Vendômoise[1].

charte n° 40 du *Cartul. blésois de Marmoutier*, éd. Métais, où il est dit que Guicher de Châteaurenault fut dépossédé de son château au profit d'un certain Renaud, qui est Renaud II de Château-Gontier (voir *Cartul. de Marmoutier pour le Vendômois*, éd. de Trémault, n° 37). Guicher rentra d'ailleurs plus tard en possession de son fief (*ibid.*). La restitution qui lui en fut faite se place après 1062, date où une charte nous apprend qu'il vivait encore en exil (*Cartul. blésois de Marmoutier*, n° 86) et même après 1066, date où Renaud de Château-Gontier, époux d'Élisabeth ou Isabelle, était encore installé à Châteaurenault (charte de Saint-Julien de Tours copiée dans la Collection dom Housseau, II², n° 693). Entre temps, le château de Guicher, qui ne s'appelait jusque-là que *Château*, avait pris le nom de *Château-Renaud*, du nom du seigneur de Château-Gontier. — Pour Geoffroi Fouel de l'Ile-Bouchard, voir une charte extraite du fol. 172 v° du *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, copiée notamment dans la Collection dom Housseau, II², n° 450, et éditée par l'abbé Métais, *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, n° 399 : il y est dit en propres termes que Geoffroi Martel, au moment où il envahit la Touraine, chassa de leurs fiefs beaucoup de seigneurs et notamment Geoffroi Fouel. — Enfin rapprocher de ces deux exemples la phrase suivante d'une charte-notice de Marmoutier : « In illa rerum conversione et mutabilium mutatione quae facta est cum comes Gausfredus Turonorum civitatem cepisset, aliorum ad alios incolarum ad extraneos possessiones et hereditates, Deo cuique justa tribuente, transierunt » (Arch. d'Indre-et-Loire, H 322, orig.), et cette autre : « Cum civitatem Turonensem comes Gauzfridus cepisset, habitatoribus maxima ex parte et illis potissimum qui aliquid esse videbantur expulsis, antiquae possessiones novos accepere possessores et alterorum honores, utpote terreni, non celestes, ad alteros migraverunt » (charte de Marmoutier, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol II², n° 480).

1. *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, éd. Guérard (*Documents inédits*), t. I, p. 24 : « ...Quo (Nivelone) mortuo, filius ejus Paganus modico tempore patris beneficio fungitur : nam cum debellaret castrum quod vocitatur Fracta Vallis, patri a Gausfrido Martello sublatum, in ipso castri introitu ab hostibus gladiis interimitur. » Dans sa notice sur Fréteval (*Cartulaire blésois de Marmoutier*, Introduction, p. XXII), M. l'abbé Métais a rapporté cet événement à la guerre de 1044, ce qui est impossible, puisque, comme

Quant au comte de Rennes, qui, on s'en souvient, avait été au début un des auxiliaires du comte de Blois, on n'avait pu l'empêcher de ressaisir à Nantes une influence prépondérante : pendant que Foulque Nerra avait été occupé à lutter contre Eude Ier, Geoffroi Bérenger, fils et successeur de Conan [2], s'était jeté sur Judicaël et, après l'avoir forcé à se soumettre [3], n'avait pas tardé, à ce qu'il semble, pour se débarrasser de lui, à le faire tomber dans un guet-apens (1004 environ) [4]; puis il avait incité l'évêque de Nantes Gautier contre le fils de Judicaël, Budic, et avait tenté d'expulser ce dernier; son successeur, Alain, avait suivi la même politique [5], et Budic, après avoir d'abord appelé à

il l'établit lui-même (*ibid.*, p. XXIII), Névelon de Fréteval, père de Païen, mourut après 1048 et même après 1050.

1. Le souvenir nous en a été conservé par une charte datée comme suit : » Hujusmodi donum factum est apud Capellam Blesensem (aujourd'hui la Chapelle-Vendômoise, arr. de Blois) ante comitem Tetbaldum et ante comitem Gaufredum, cognomine Martellum, qui ibi ambo convenerant ad faciendum inter se concordiam pacis. » Les deux comtes souscrivent l'acte et il est dit qu'un bien dont il est question a été possédé pendant treize ans « antequam convenirent praefati comites ad supradictum locum » et que, « cum non possent comites omnino inter se firmare pacem nisi treguam tantummodo », le comte Thibaud n'en a pas moins demandé à Geoffroi Martel de faire restituer la main-ferme *de Putellis* par Bouchard de Caresme (*Cartul. dunois de Marmoutier*, éd. Mabille, n° 102 ; *Catalogue d'actes*, n° 122). L'époque de cette guerre est fixée par deux chartes du *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, nos 115 et 122 : l'une (n° 115) est datée de l'an 1057, au temps où Geoffroi Martel et Thibaud étaient en guerre ; l'autre, datée de l'an 1058, fait allusion aux dévastations que le Vendômois, le Blésois et le Dunois viennent d'avoir eu à subir pendant la guerre entre les deux comtes et relate la trahison de deux serfs du comte de Vendôme Foulque (ce qui nous reporte après 1050). Cf. *ibid.*, n° 109, charte antérieure à 1057, où il est question de la même guerre. Voir encore la charte n° 25 du *Cartulaire blésois de Marmoutier*, éd. Métais, où se lit cette phrase : «... cum pro guerra que erat inter comitem Tetbaldum et comitem Gauffredum res illius loci (Majoris Monasterii) habebant intaxamentum. »

2. Geoffroi Bérenger, comte de Rennes de 992 à 1008.

3. *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, XLV, p. 133-134.

4. *Ibid.*, XLVI, p. 134 et p. 135, note.

5. Tout ceci ressort des chap. XLVI-XLVII de la *Chron. de Nantes*.

son secours son suzerain Foulque Nerra [1], avait fini, se ravisant, par écouter les promesses de ses adversaires [2]. La suzeraineté angevine s'était donc trouvée écartée de Nantes; mais Foulque Nerra avait pris ses précautions en s'établissant plus solidement dans les Mauges : à Montrevault vers l'an 1000 [3], à Montfaucon vers 1026 [4], et surtout en venant occuper le territoire de Saint-Florent-le-Vieil, resté jusqu'alors englobé dans le comté de Nantes, et en y établissant une forteresse, dont Budic essaya en vain d'entraver la construction (1030 environ) [5]. Geoffroi Mar-

Gautier, évêque de Nantes, fut constamment soutenu par les comtes de Rennes, dont il semble bien avoir été la créature.

1. Dès le début, Budic s'était reconnu le vassal du comte d'Anjou : « Nam comitis Fulconis saepe repetens curiam et servitium pro terris alodiis reddens... », est-il dit au chap. XLVI de la *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, p. 135-136, et l'*Hist. de Saint-Florent* (p. 282 des *Chron. des églises d'Anjou*) s'exprime ainsi : « Denique Budicus, Nannetensium comes, cum ipse ac sui praedecessores Andegavensium comitibus servire solerent... » — Il est donc tout naturel que Budic, menacé, ait fait appel à Foulque Nerra : voir *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, p. 138 ; mais le texte restitué hypothétiquement par M. Merlet d'après la traduction de Le Baud ne nous semble pas tout à fait exact ; Le Baud a dû mal interpréter un passage voulant dire : Budic appela Foulque à son aide au nom de l'hommage qu'il lui avait prêté. Sans cette interprétation, il y aurait contradiction entre les divers passages de la *Chronique*.

2. *Chron. de Nantes*, XLVII, éd. Merlet, p. 139 : « Et Budico latenter promittens magna beneficiorum munera, eos pacificavit, ut, Fulcone Andegavensi relicto, deinceps Namnetensem urbem ipse Budicus ab Alano reciperet. »

3. Voir ci-dessous, 2e partie, chap. II.

4. *Ibidem*.

5. *Ibidem*. — La *Chron. de Nantes* place la construction du château de Saint-Florent-le-Vieil avant la reconnaissance par Budic de la suzeraineté du comte de Rennes : de la sorte, c'est Foulque Nerra qui est censé avoir le premier rompu le contrat féodal en envahissant les domaines de son vassal. L'*Hist. de Saint-Florent* présente une version tout opposée : c'est Budic qui, le premier, a rompu le contrat féodal (*contraria cœpit agere servus in dominum*) et l'occupation de Saint-Florent-le-Vieil n'apparaît plus que comme un châtiment ou une précaution prise par le comte d'Anjou. Etant donné que l'*Hist. de Saint-Florent* n'est pas favorable au comte d'Anjou, loin de là, et que, dans l'espèce, elle n'a aucune raison de dénaturer la vérité, c'est son récit qui semble devoir être préféré. — Quant à la tentative de Budic pour empêcher la construction du château,

tel crut un instant qu'il allait pouvoir regagner le terrain perdu : par suite de luttes intestines fort confuses, Hoël, comte de Nantes, se trouvant en état de rébellion contre le comte de Rennes Conan II [1], dut implorer l'appui du comte d'Anjou et, pour ce, le reconnaître comme suzerain ; mais Geoffroi ayant voulu abuser de la situation et s'emparer de Nantes, Hoël vint lui reprendre la ville [2]. C'en était donc bien fait de ce côté de l'influence angevine.

elle est signalée en ces termes par l'*Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 283) : « Quod Budicus comes Nannetensis non aequanimiter ferens, cum exercitu advenit, suisque mox per pascua ad praedam concurrentibus, cum reliquis quantum ex burgo potuit incendit atque vastavit sicque discedens non quantum voluit malum peregit. » — Budic est mort en 1038.

1. Voir La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, p. 16.

2. *Annales de Vendôme* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 62) : « Civitas Namnetica comiti Gosfrido ab Hoel comite reddita est. Qui non bona usus fide auferre eam illi temptavit, sed vix XL dies retentam turpiter amisit. » Il y eut même sans doute quelque combat avec le comte de Rennes, car Foulque le Réchin, dans sa chronique (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378), dit que Geoffroi Martel lutta « cum Hoello comite Nannetensi et cum Britannorum comitibus qui civitatem tenebant Redonensem. » Nous avions admis dans notre *Étude sur... la chronique de Foulque le Réchin* (*Bibl. Fac. des lettres de Paris*, XIII, p. 37) que la confiscation de Craon avait donné lieu à une guerre entre le comte de Rennes et Geoffroi Martel : un examen plus complet des textes de Ménage et Le Baud nous oblige à rejeter cette manière de voir (cf. ci-dessous, 2e partie, chap. I.

CHAPITRE II

RAPPORTS AVEC L'AQUITAINE, LE VENDOMOIS ET LE MAINE

C'est du côté de la Bretagne et surtout de la Touraine que Foulque Nerra et son fils ont frappé leurs coups les plus décisifs; mais avec leurs autres voisins ils ont su avoir une politique non moins arrêtée et non moins féconde : on en verra la preuve dans l'histoire de leurs rapports avec l'Aquitaine, le Vendômois et plus encore avec le Maine.

I

Pendant la plus grande partie du gouvernement de Foulque Nerra, les rapports du comte avec l'Aquitaine furent excellents. Nous avons vu [1] que Geoffroi Grisegonelle avait reçu de Guillaume IV Fièrebrace le Loudunois en fief : Foulque renouvela pour cette possession l'hommage prêté par son père et reçut, par surcroît, Saintes et quelques châteaux de Saintonge [2]. A

1. Introduction, p. 7.

2. Adémar de Chabannes, III, 41 (éd. Chavanon, p. 164) : « Cumque comitem Andegavensem Fulchonem in manibus suis commendatum haberet, concesserat ei pro beneficio Losdunum cum aliis nonnullis castris in Pictavorum solo, Santonas quoque cum quibusdam castellis. » C'est bien à tort que M. Lair (*Études critiques*, t. II, p. 180) a voulu voir là une contradiction avec la phrase du chap. 30, citée ci-dessus, p. 7, n. 2. — Nous voyons que Foulque Nerra est bien chez lui à Saintes par un autre texte d'Adémar de Chabannes (III, 64). Mirebeau faisait aussi partie des fiefs tenus de Guillaume V par Foulque : dans un diplôme du roi Robert (n° 24 du *Catalogue* de Pfister, *Robert le Pieux*), on voit, en effet, que cette ville est aux mains du comte d'Anjou, bien qu'elle soit « in comitatu Pictavo », et

ce double titre, il resta personnellement toute sa vie un vassal soumis du duc d'Aquitaine.

Si nous manquons de détails sur ce point pour le temps de Guillaume IV, nous en avons de très précis pour celui de Guillaume V le Grand : Adémar de Chabannes nous apprend que Foulque ne négligeait pas de venir lui « faire sa cour »[1], et nous relevons, en effet, sa souscription au bas de plusieurs chartes données par Guillaume en plein Poitou[2]. Un texte fort curieux, où sont relatées toutes les machinations dont Hugue de Lusignan, vassal du comte d'Anjou et arrière-vassal du duc d'Aquitaine, fut victime de la part de ce dernier, nous permet même de voir combien Foulque s'entendait avec son suzerain[3]. En 1025, le trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers Augier (*Hildegarius*), écrivant à l'évêque Fulbert de Chartres pour le prier de venir à Poitiers, lui rappelle qu'il peut traverser l'Anjou sans crainte, Foulque Nerra, « le vassal très fidèle et très familier » de Guillaume, ayant promis de lui faire bon accueil[4]. Enfin, nous avons une lettre

de même, dans la charte de fondation de Saint-André de Mirebeau, vers 1052, on voit que la ville est « de feudo comitis Andegavensium Martelli Goffridi », mais du « comitatus » du comte de Poitiers (pièce justificat. n° 1 d'Ed. de Fouchier, *La baronnie de Mirebeau*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 2e série, t. I, 1877, p. 279-281). — Sur les prétendues hostilités de Foulque contre Guillaume le Grand en 996, voir chap. précédent, p. 30, note.

1. Adémar de Chabannes, III, 56 (éd. Chavanon, p. 182) : « Tunc a primatibus malivolis et precipue a Fulcone comite, qui tunc in servitio ducis Pictavis erat tempore quadragesimae, suadebatur ei destruere locum Sancti Johannis, etc. »

2. *Catalogue d'actes*, nos 21, 24, 32.

3. *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 534 C et 537A-D. Dans le second de ces deux passages, on voit que Hugue de Lusignan est l' « homme » de Foulque Nerra, lequel est à son tour le vassal de Guillaume le Grand. Pour le commentaire, nous renvoyons à Imbert, *Histoire de Thouars* (Niort, 1871, in-8°), p. 39-40, et à Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 157-167.

4. *Hist. de Fr.*, t. X, p. 489 : « Est etiam comiti nostro G[uillelmo] satelles fidelissimus et familiarissimus Fulco comes. Appelatus a comite Guillelmo ne vobis tecnam inter vias moliatur, respondit in vera fide, sicut nobis visum est, nullam se moliturum ; velle etiam sibi praemandari adventum vestrum, ut conducat vos per sua. »

attribuée à Foulque lui-même et qu'il aurait écrite la même année au roi Robert pour lui faire des ouvertures de la part de son « seigneur », quand celui-ci tenta d'obtenir la couronne d'Italie pour son fils aîné [1].

La mort de Guillaume V, en 1029, vint compliquer la situation. Il laissait quatre fils : l'aîné, Guillaume le Gros, issu d'un premier mariage avec Aumode, lui succéda ; le second, Eude, né d'un deuxième mariage, avec Brisce, sœur de Sanche, duc de Gascogne, fut appelé peu après à gouverner la Gascogne ; enfin deux enfants encore en bas âge, Pierre et Geoffroi, étaient nés d'un troisième mariage avec Agnès, fille du comte de Bourgogne Otte-Guillaume [2]. Le fils de Foulque Nerra, Geoffroi Martel, résolut, malgré son père, d'épouser Agnès, d'écarter Guillaume le Gros et Eude, et d'assurer ainsi le pouvoir aux deux mineurs Pierre et Geoffroi, qui seraient dans sa dépendance. Il se heurtait, il est vrai, à un empêchement canonique : l'Église, le considérant comme l'allié au troisième degré de la veuve de Guillaume V, condamnait ses projets [3]. Mais cet obstacle ne

1. *Hist. de Fr.*, t. X, p. 500 : « Guillelmus, Pictavorum comes, herus meus, loquutus est mihi nuper dicens quod etc. Nunc ergo mandat vobis, postulans, etc. Et ego precor significari litteris aut nuntiis quid animi vobis sit super hoc quod ipse rogat, ut renuntiem illi. » Sur ces événements, voir Pfister, *Robert le Pieux*, p. 374 et suiv.

2. Voir Pfister, *ibid.*, III, 3, Palustre, dans les *Mém., de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1880, *passim*, et Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I.

3. A cette époque, on admettait, en effet, que les empêchements résultant de l'affinité s'étendaient aussi loin que les empêchements résultant de la parenté (voir Esmein, *Le mariage en droit canonique*, t. I, p. 374 et suiv.). Il y avait donc empêchement au mariage de Geoffroi avec Agnès, son alliée au troisième degré canonique. Cette affinité elle-même ressortira de la généalogie suivante :

HERBERT II de Vermandois (1er de Troyes).

LIÉGEARD, ép. Thibaud le Tricheur.	ADÈLE DE VERMANDOIS, ép. Geof. Grisegonelle.
EMMA, ép. Guillaume IV d'Aquitaine.	FOULQUE NERRA.
GUILLAUME V d'Aquit., ép. AGNÈS.	GEOFFROI MARTEL.

Comme preuve, voir les généalogies indiquées dans notre introduction ; Mabille, *Introd. aux Chron. des comtes d'Anjou* ; Lex, *Eudes de Blois*, *loc cit.*,

l'arrêta pas. Le 1er janvier 1032, l'union fut conclue [1] et, sans tarder, il se mit en posture d'en tirer le profit qu'il en attendait : il marcha contre Guillaume le Gros, le battit et le fit prisonnier au Mont-Couër près de Saint-Jouin-de-Marnes, le 20 septembre 1033 [2].

p. 203; Pfister, *Robert le Pieux*, p. 234; Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 372, et surtout Lot, *Hugues Capet*, p. 405. — Sur le caractère anticanonique de l'union d'Agnès et de Geoffroi, voir les textes cités à la n. suivante et *Hist. de Saint-Florent*, p. 282 des *Chron. églises d'Anjou* : on y dit que Geoffroi Martel a épousé Agnès « incesto conjugio ».

1. « Kal. januarii. Gaufridus comes Agnetem comitissam, que fuerat consobrini sui Willelmi comitis Pictavorum uxor, incesto conjugio assumpsit anno ab incarnatione Domini MXXXII » (*Obit. de Saint-Serge*, dans *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 107). Ce même texte, plus ou moins complet, se retrouve dans les *Annales de Saint-Aubin* et les notes du *Calendrier de Saint-Aubin* (*Ibid*, p. 3 et 46).

2. « XII kalendas octobris. Gosfridus comes, Fulconis comitis filius, Willelmum Pictavorum comitem cepit anno ab incarnatione Domini MXXXIII et exinde exoriri cepit et paulatim ingravari bellum illud execrabile, quod contra patrem suum per annos fere VII subsequentes impie gessit » (*Obit. de Saint-Serge*, *ibid*, p. 107). Ce texte est reproduit par les mêmes documents que le précédent (*Recueil d'annales angev. et vend.*, p. 4, 46). Voir, en outre, la *Chron. de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 391-392) : « Qui (Guillelmus Pinguis), quarto anno post mortem patris, habens certamen cum Gaufredo Martello, convenerunt in praelium simul; ubi utriusque exercitus conveniens ad praelium juxta monasterium Sancti Jovini, ad Montem Coerium, magnis animositatibus certatum a Pictavis et Andegavinis. Tandem Guillelmus dux traditur et capitur XII kalendas octobris » ; la *Chron. de Foulque le Réchin* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378) : « Ille autem (Gosfridus Martellus), in vita patris sui miles extitit et novitatem militiae suae contra finitimos exercuit fecitque duo praelia, unum apud Montem Consularem contra Pictavos, ubi comitem Pictavensem apprehendit, etc. » ; Raoul Glaber, IV, 9 (éd. Prou, p. 113) : « Willelmus etiam, Pictavorum comes, multis peccuniis liber a captione qua filius Fulconis, Gozfredus cognomento Martellus, illum in prelio capiens, spacio trium annorum tenuerat, ad propria remeans, ipso in anno finem vite habuit. » Les *Gesta consul. Andegav.* confondent la bataille du Mont-Couër, en 1033, avec celle de Chef-Boutonne, en 1061 : le fait a été signalé depuis longtemps. — Pour la captivité de Guillaume le Gros, voir encore une charte du *Cartul. de Saint-Maixent* (*Archives histor. du Poitou*, t. XVI, n° 93), par laquelle Guillaume « positus in captione », fait à Saint-Maixent une donation pour obtenir sa liberté, « pro ereptione mea ». — L'emplacement de la bataille au Mont-Couër (et non à Montcontour) a été établie

Foulque Nerra intervint, comme il le devait, en faveur de son suzerain, et bientôt cette intervention dégénéra en lutte ouverte entre le père et le fils [1]. Celui-ci parut d'abord conserver l'avantage : il finit bien, en 1036, par rendre la liberté à Guillaume le Gros contre une forte rançon [2]; mais Guillaume étant mort peu

par M. Imbert, *Hist. de Thouars*, p. 42. Cf. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 229.

1. Voir les textes cités à la n. précédente, suivant lesquels la lutte est le résultat de la capture de Guillaume le Gros en 1033; mais cette lutte n'a commencé véritablement à devenir aiguë qu'en 1036, puisque à cette date les *Annales dites de Renaud* (p. 86 de notre *Recueil*), qui dérivent de la même source que les textes de Saint-Serge précédemment cités, notent : « Initium belli plus quam civilis fuit inter Fulconem et filium ejus Goffridum. » Cependant ne serait-ce pas une erreur ? et au lieu de « MXXXVI » ne faudrait-il pas lire « MXXXIII » ? Nous ne le croyons pas : 1° parce que les *Annales de Saint-Florent*, copiant la même source, portent aussi « MXXXVI » (p. 118 de notre *Recueil*) ; 2° parce que les *Annales de Vendôme* et les *Annales dites de Renaud* indiquent sous l'année 1037 la continuation des hostilités commencées pour presque cinq années : « Et eodem ipso anno exortum bellum plus quam civile inter Fulconem comitem Hierusolimitanum et filium suum Gosfredum, qui cognominatus est Martellus, fere per annos .V. protractatum est » (*Recueil*, p. 61 et p. 86). Or cette indication concorde avec celle des autres annales qui font durer les hostilités sept ans après les avoir fait commencer en sept. 1033. D'une part, on compte : 1033-1034, 1034-1035, 1035-1036, 1036-1037, 1037-1038, 1038-1039, 1039-1040; d'autre part, on compte : 1036, 1037, 1038, 1039, 1040. — A tous ces textes ajouter *Chron. de Foulque le Réchin* (p. 37 des *Chron. des comtes d'Anjou*) : « Contra suum etiam patrem guerram (Gosfridus) habuit, in qua mala multa facta fuerunt »; la lettre publiée sous le n° 19 du *Cartul. de la Trin. de Vend.*, éd. Métais : « Clamorem apud te feci ; sed tu occupatus eras de ira tui patris et ideo non potuisti me adjuvare. »

2. *Chron. de Saint-Maixent* (p. 392 des *Chron. des églises d'Anjou*) : « MXXXVI. Isembertus episcopus Pictavis fecit synodum, ubi magnam pacem firmavit. Qui cum Eustachia, uxore Guillelmi comitis, aliquantulum expoliavit monasteria auro et argento, unde redimerent eum; qui postea paucos dies vivens finem vitae sortitus est. » Voir aussi le texte de Raoul Glaber, IV, 9, cité p. 57, n. 2. D'autre part, une charte nous montre que Guillaume le Gros était en liberté au mois de mars 1037 (style moderne). Cette charte (*Cartul. de Saint-Jean d'Angély*, éd. Musset, t. I, n° 42, dans le t. XXX [1901] des *Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis*) a été signalée déjà par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et auparavant par Besly, *Hist. des comtes du Poitou*, p. 88-89; mais ce dernier, par suite d'une erreur étrange, renvoie « à un tiltre pour l'Église de *Valence*, du

après (fin de l'an 1038) [1] et Eude, duc de Gascogne, ayant voulu tenter de recueillir sa succession, Geoffroi triompha de ce nouvel adversaire : Eude se heurta à la forteresse de Germond, nouvellement construite [2], échoua au siège de Mauzé et succomba

mois de mars 1037, du règne du roy Henry le 10e ». M. Alfred Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 232, rapproche de ce texte une seconde charte de l'an 1037 pour la même abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

1. Guillaume le Gros paraît encore dans un acte pour Saint-Jean-d'Angély daté du 6 septembre 1038 (*Cartul. de Saint-Jean-d'Angély*, éd. Musset, t. I, n° 254). Cette date paraît sûre, bien que ou plutôt *parce que* le scribe la fait concorder avec l'indiction IV : en effet, en 1038, l'indiction était VI ; mais c'est d'une manière à peu près régulière qu'on a indiqué à Saint-Jean-d'Angély, vers cette époque, une indiction en retard de deux années : en 1067, l'indiction III au lieu de l'indiction V (même *Cartul.*, n° 21); en 1068, l'indiction IV au lieu de l'indiction VI (*ibid.*, n° 205); en 1070, l'indiction VI au lieu de l'indiction VIII (*ibid.*, n° 278). — M. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 233, fixe la mort de Guillaume le Gros au 15 décembre 1038 : que cette mort soit en effet de la fin de l'an 1038, la chose nous paraît infiniment vraisemblable; mais le quantième indiqué par M. Richard est très hypothétique. Cet auteur se fonde sur ce fait que l'obit d'un « comte Guillaume » est inscrit dans l'obituaire de la Trinité de Poitiers (Bibl. de Poitiers, ms. 430, f° 167) au XVIII des calendes de janvier. « Comme on est renseigné, ajoute-t-il, sur le jour du décès de tous les comtes du Poitou du nom de Guillaume, sauf pour Guillaume le Gros, nous n'hésitons pas à attribuer cette mention de l'obituaire à la personne de ce comte. » Or M. Richard oublie qu'on ignore le jour du décès de Guillaume Aigret, de Guillaume Fièrebrace et de Guillaume Tête d'Etoupes. — Quant à la date du 13 septembre 1038 que beaucoup d'auteurs ont donnée, elle repose sur une base plus frêle encore ou, pour mieux dire, sur un simple échafaudage d'erreurs. En effet, bien que ces auteurs ne citent aucun texte à l'appui de leur dire, il est visible qu'ils se fondent : 1° sur deux passages dépourvus de valeur de Guillaume de Poitiers (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 78d) et de William de Malmesbury (*ibid.*, p. 178e) fixant la mort de Guillaume le Gros au quatrième jour de sa délivrance (le second auteur dit : trois jours après celui de sa délivrance, ce qui revient au même); 2° sur un texte de Richard le Poitevin qui fixe à cinq ans le temps pendant lequel Guillaume fut retenu prisonnier (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 285), texte, lui aussi, sans valeur; 3° sur une indication erronée donnée par Besly (*op. cit.*, p. 88), d'après laquelle ç'aurait été le 9 septembre 1033 que Guillaume aurait été capturé : partant de ces trois affirmations, toutes aussi fausses les unes que les autres, nos auteurs auront fait durer la captivité de Guillaume du 9 sept. 1033 au 9 sept. 1038 et placé sa mort quatre jours après, soit le 13 septembre 1038.

2. *Chron. de Saint-Maixent*, dans les *Chron. des églises d'Anjou*,

devant cette place, le 10 mars 1039 [1]. Mais Geoffroi Martel avait à vaincre d'autres obstacles : la lutte se poursuivait avec son père; au même moment, il lui fallait tenir tête à l'évêque du Mans Gervais, contre lequel il avait également pris les armes [2] : battu par ce dernier, gisant la cuisse fracassée à Vendôme [3], force lui fut de se soumettre à Foulque Nerra. Il fit donc avec lui sa paix vers l'automne de l'an 1039 [4], d'ailleurs parvenu à ses fins [5], puisque l'Aquitaine allait désormais, par l'intermédiaire de la comtesse Agnès, être soumise à son autorité.

Pendant plusieurs années, il en fut bien ainsi : jusqu'à la majorité de son fils aîné Pierre, appelé désormais Guillaume Aigret,

p. 392 : « Willelmo comite mortuo, Pictavenses in magno angore et anxietate positi de morte principis sui, sicut oves sine pastore relicti, Odonem comitem, germanum ejus ex patre supradicto ab Gasconia convocaverunt. Eodem tempore Gastinenses Germundum castrum construxerunt auxilio Andegavorum, Guillelmo Partiniacensium in eodem castro principe. » Pour la date de ces événements, voir A. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 235-237.

1. *Chron. de Saint-Maixent*, *loc. cit.* : « Interea Odo comes veniens a Gasconia voluit capere Germundum castrum, sed non potuit. Inde reversus Mausiacum, quem pari modo reperit repugnantem, expugnare cepit ; ubi inhiando, cum cepisset attendere, occisus est. » Voir, de même, Richard, *loc. cit.*, spécialement pour le quantième de la mort d'Eude, fixé par l'auteur d'après l'obituaire de la Trinité de Poitiers.

2. Voir ci-dessous, p. 69.

3. *Cartul. Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 68, texte cité p. 70, n. 1.

4. Ci-dessus, p. 58, n. 1, nous avons montré comment toutes les annales angevines, dérivant d'une même et unique chronique composée à Saint-Maurice d'Angers, donnaient pour date finale des hostilités l'an 1040. Mais cette date n'y est indiquée que comme une approximation (« *fere* per annos... ») qu'il faut corriger légèrement : en effet, nous verrons que Foulque Nerra eut le temps, une fois la paix faite, d'aller en Terre Sainte, et de regagner Metz, où il mourut le 21 juin 1040. C'est donc vers la fin de l'an 1039 qu'a dû avoir lieu la cessation des hostilités entre Geoffroi Martel et son père.

5. La *Chron. de Saint-Maixent* (*ibid.*, p. 392-393) dit explicitement que c'était bien là le but de Geoffroi Martel : « Per haec tempora, Gaufredus Martellus duxerat uxorem supradictam, causa Pictavensium, ut haberet sibi subditos, adhuc duobus filiis suis, scilicet Petro et Gaufredo, parvulis... »

Agnès jouit en Aquitaine d'une autorité incontestée [1], qu'elle exerça de concert avec son mari, devenu comte d'Anjou [2]. Il continua d'en être ainsi pendant les premières années qui suivirent la majorité de Guillaume Aigret (1044 environ) [3] : sans paraître lui-même en Aquitaine [4], Geoffroi Martel pouvait toujours compter sur l'influence prépondérante dont Agnès jouissait [5].

Mais vers 1050, sans doute parce qu'il n'en avait pas eu d'enfant, Geoffroi la répudia [6], et de ce jour la situation fut subitement modifiée ; d'alliés, Agnès et ses fils devinrent les ennemis du comte d'Anjou. En 1053, Geoffroi Martel ayant marché à la rencontre de Guillaume Aigret, une bataille faillit avoir lieu. Le duc d'Aquitaine préféra traiter [7]. La paix fut d'abord respectée de part et d'autre ; mais en 1058, Guillaume vint subitement mettre le siège devant Saumur, où Geoffroi Martel se laissa enfermer [8]. Heureusement pour le comte d'Anjou, pendant

1. Voir Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. I, p. 238.
2. *Ibid.*, p. 239.
3. *Ibid.*, p. 245-246.
4. Nous ne constatons qu'une fois sa présence en Saintonge, en 1047 (*Catalogue d'actes*, n° 80).
5. Richard, *loc cit.*, p. 246.
6. La répudiation est postérieure au 6 janvier 1049, date où Agnès paraît aux côtés de Geoffroi (*Catalogue d'actes*, n° 91) ; elle est antérieure au 15 août 1052, date où la nouvelle épouse de Geoffroi, Grécie de Montreuil-Bellay, est à Orléans avec son mari (*Catalogue d'actes*, n°s 111 et 112).
7. Une charte du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 81, se termine par ces mots : « Actum publice apud Montem Glisiacum, anno incarnationis dominicae millesimo quinquagesimo tertio, scilicet eodem anno quo Gausfridus comes Andegavensium pugnaturus cum Willelmo comite cum magno exercitu Pictavorum pavescit eumdemque Willelmum metu pugnae perterritum sibi in amicitia copulavit. » Peut-être Aimeri IV de Thouars avait-il, lors de cette expédition, été l'allié de Guillaume Aigret : ceci expliquerait la phrase où Foulque le Réchin dit que Geoffroi Martel combattit « cum Haimerico vicecomite Thoarcensi » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378).
8. *Chron. de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 400) : « Anno MLVIII Willelmus, qui et Petrus cognomento Acer, adunato exercitu, vallavit castrum Murum simul et Gaufredum Martellum inclusit in eo. »

les préparatifs de l'assaut, Guillaume fut atteint d'une violente dysenterie; il dut en hâte lever le siège et ne tarda pas à mourir [1].

Pour l'instant tout au moins le danger était conjuré et le comte d'Anjou gardait l'avantage.

II

Plus complets cependant furent les résultats de la politique angevine dans le comté de Vendôme. Le point de départ de cette politique fut le premier mariage conclu par Foulque Nerra, vers l'époque de son avènement, avec Élisabeth, fille du comte de Vendôme Bouchard le Vénérable [2]. Cette union ne dura qu'un temps fort court, la comtesse ayant trouvé la mort en l'an 1000, dans un terrible incendie [3]; mais, à défaut d'un fils

1. *Chron. de Saint-Maixent*, *loc. cit.* : «... ubi iniando dum aptaret ad bellum exercitum dolore dissenterie morbis percussus, reversus est infirmus ; ex qua infirmitate mortuus est, relinquens terrenum regnum. »

2. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 6 : « Post Rainaldum pontificem, comitis Burchardi filium, remansit honor Vindocinensis in manu Fulconis consulis Andegavorum. Habuerat siquidem sororem defuncti pontificis uxorem, de qua nullum habuit filium, unam solummodo filiam genuerat ex ea... » Cette fille de Bouchard le Vénérable, nous voyons dans une charte de 989 (n° 7 du *Catalogue d'actes*) qu'elle s'appelait Élisabeth (cf. les textes cités à la n. suivante). On a quelquefois placé le mariage de Foulque avec Élisabeth en 985, parce que cette année-là, au mois d'août, Bouchard se trouvait à Angers avec son futur gendre et avec Geoffroi Grisegonelle (*Catalogue d'actes*, n° 5) : c'est l'opinion de Pétigny, *Hist. archéol. du Vendômois*, 2e éd., p. 242, n. 1, suivi par M. Bourel de la Roncière, dans son édition de la *Vie de Bouchard le Vénérable* par Eude de Saint-Maur (*Coll. de textes pour l'étude et l'enseign. de l'histoire*), *Introd.*, p. XII. Cette opinion nous paraît par trop hypothétique.

3. *Annales de Saint-Aubin* : « M. Prima incensio urbis Andegave, que evenit paucis diebus post combustionem comitisse Helisabeth » (*Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 3), texte reproduit avec une erreur de date dans les *Annales de Saint-Florent* (*ibid.*, p. 117). Une légende se forma de bonne heure pour expliquer cette mort ; on la trouve dans l'*Hist. de Saint-Florent de Saumur* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 273) : « Fulco vero cal-

impatiemment attendu par les jeunes époux [1], une fille, Adèle, en était née [2]. Mariée à Boon [3], fils, semble-t-il, du comte Landri de Nevers [4], elle se trouva en 1016, à la mort de l'évêque de Paris Renaud, fils et successeur de Bouchard le Vénérable, la seule héritière du comté de Vendôme : elle transmit ses droits à son fils aîné Bouchard, et comme il était mineur, lui donna pour bail son propre père, le comte d'Anjou [5].

Foulque Nerra exerça donc l'autorité pendant plusieurs années dans le comté de Vendôme. Mais il n'apparait pas dans les documents, contrairement à ce que les historiens admettent d'ordinaire [6], qu'il ait fait pour l'obtenir violence à sa fille ou qu'il ait

lidus ingenio, cum Elysabeth conjugem suam Andegavis, post immane praecipitium salvatam, occidisset ipsamque urbem, paucis defendentibus, flammarum incendiis concremasset... »

1. Voir le préambule de la charte n° 7 du *Catalogue d'actes* (989) : « Ego quidem Fulco, Dei nutu Andecavorum comes... pro remedio animae genitoris mei Gaufridi atque genetricis meae Adelae seu animae meae atque Helisabeth, uxoris meae, et ut Deus omnipotens, per intercessionem piissimi confessoris Martini, nobis filios tribuat, qui post nos haereditari possint... »

2. Voir le texte cité ci-dessus, p. 62, n. 2, et *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 1, où il est dit que la mère de Bouchard le Chauve de Vendôme s'appelait Adèle ; voir aussi la n. suivante.

3. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 6 : « Hanc itaque Fulconis comitis filiam, neptem videlicet suam, defunctus praesul *in vita sua* cuidam potenti longius manenti conjugio tradiderat. » Le nom de ce puissant seigneur, Boon le Bourguignon, est donné par une charte attribuée à Geoffroi Martel, fort suspecte quant à sa forme, mais assez exacte quant au fond (*Catalogue d'actes*, n° 96) : « Cum vero nepoti meo Fulconi honorem Vindocinensem, quem patri ejus Bodoni cuidam Burgundioni pater meus Fulco cum filia sua, sorore mea Adela... ante contulerat, etc. » Boon et Adèle eurent quatre fils : les deux aînés furent Bouchard le Chauve et Foulque l'Oison (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, n° 6).

4. On sait par une charte (*Histor. de Fr.*, t. XI, p. 418, n. *a*) que Landri de Nevers eut un fils nommé Boon et nous avons vu (n. précédente) que le mari d'Adèle était bourguignon. Landri aurait eu d'ailleurs, d'après l'*Origo comitum Nivernensium*, plus d'une attache avec l'Anjou : voir F. Lot, *La chanson de Landri*, dans la *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 9.

5. Voir les notices n°s 1 et 6 du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais.

6. Voir surtout Pétigny, *Hist. archéol. du Vendômois*, 2e éd., p. 257, et Pfister, *Robert le Pieux*, p. 243.

jamais considéré ce comté, dont la garde lui était confiée, comme quelque chose de plus qu'une possession temporaire [1]. Toujours est-il qu'il le remit entre les mains de Bouchard dès que ce dernier eut atteint sa majorité [2].

Mais les liens qui unissaient le Vendômois à l'Anjou allèrent se resserrant tous les jours : chaque progrès de Foulque en Touraine rendait le contact plus étroit; en outre, Bouchard, quoique majeur, n'en continuait pas moins à prendre, à l'occasion, conseil de son grand-père [3]. Il sentit bientôt le besoin de se procurer une protection plus effective [4] : du consentement de sa mère

1. Voir, par exemple, le n° 1 du *Cartul. Trin. de Vend.*, éd. Métais : « Post cujus mortem, Fulco, Andegavorum comes, honorem Vindocini in manu custodiendum recepit deditque Villam Episcopi totam, sicut tenebat, Hamelino, patri Walterii, *tali convenientia ut eam solummodo teneret usque ad tempus quo haeres naturalis honorem reciperet.* »

2. Mêmes chartes du *Cartul. de la Trin. de Vendôme.*

3. *Cartul. Trin. Vend.*, n° 6 : « Cumque puer honorem suum recepisset, *ex consilio consulis Fulconis*, qui eum tenuerat... »

4. L'abbé Simon, dans son *Hist. de Vendôme*, t. I, p. 38, et, d'après lui, Pétigny, *Hist. archéol. du Vendômois*, 2e éd., p. 258, expliquent cette conduite par une révolte des colons de la forêt de Gâtines que Bouchard aurait été impuissant à calmer; et Pétigny, toujours poussé par cette idée que Foulque Nerra n'a cessé d'agir en ennemi des comtes de Vendôme, va même jusqu'à déclarer que le comte d'Anjou était très vraisemblablement l'instigateur de cette révolte. Mais sur quels textes s'appuie l'abbé Simon? — Après avoir rapporté les détails fournis par la notice n° 1 du *Cartul. de la Trin. Vend.*, éd. Métais, il ajoute : « Voilà ce que raconte le manuscrit de Saint-Georges de Vendôme ; mais le manuscrit de l'abbaye dit que ceux du bas Vendômois, qui avaient joui des terres du comté, s'opposèrent à l'entreprise de Bouchard et qu'ils s'attroupèrent pour lui résister et que ce jeune comte ne se sentant pas assez fort pour les mettre à la raison, forma le dessein de remettre, avec le consentement de sa mère, le comté de Vendôme entre les mains de Geoffroy Martel. » Et il ajoute, p. 39, en note : « Le manuscrit de Saint-Georges fait par M. Dubellay, chantre de cette église, parle bien de la démission du comté de Vendôme entre les mains de Martel, mais il dit n'en savoir pas la raison. Il paraît par le manuscrit de l'abbaye qu'il n'y en eut point d'autre que celle que nous venons de dire.» De ces deux passages, il nous semble ressortir assez clairement que le ms. de Saint-Georges de Vendôme donnait la version du n° 1 du *Cartul. Trin. Vend.* et que le ms. de la Trinité de Vendôme (ms. de « l'abbaye ») donnait la version du n° 6 du

et de celui du roi Henri Ier, il fit hommage de son comté à Geoffroi Martel [1].

Quand il mourut, Adèle vint trouver ce dernier avec son second fils, Foulque l'Oison, que Geoffroi, en sa qualité de suzerain, investit régulièrement du comté, tout en stipulant qu'il laisserait à Adèle la jouissance d'une moitié des domaines. Le jeune comte de Vendôme ne se contenta pas longtemps de cette situation : il voulut se débarrasser de sa mère pour exercer sa domination sur l'ensemble du comté. Adèle s'en vint tout éplorée solliciter l'appui de Geoffroi Martel et lui vendit sa part des domaines vendômois. Geoffroi somma alors Foulque l'Oison de cesser ses violences : à cette sommation, le comte de Vendôme répondit en prenant les armes et en dévastant les territoires vendus par sa mère. Geoffroi le déclara rebelle, prononça sa déchéance pour manquement au devoir féodal, et triomphant de sa résistance, confisqua tout le comté [2]. Dès lors il y agit en maître incontesté, disposant des fiefs, construisant dans sa capitale une

même *Cartul.* : or, loin de parler de « révolte des colons de Gâtines », ce n° 6 dit, au contraire : « Unde cum veniret (Burchardus) ad forestam de Wastino, videns eam pluribus in locis extirpatam et a multis invasoribus invasam, domos ab eis in ea constructa incendit et messes quas ibidem seminaverant, ut erat justum, suo in usu colligi fecit. » C'est très probablement d'un contresens que dérive toute cette histoire de la révolte des colons de Gâtines.

1. *Cartul. de la Trin. de Vend.*, n° 6 : « Post haec igitur, puero matreque volentibus et Henrico rege Francorum, donatur honor iste, de quo loquimur Gaufredo comiti, filio Fulconis, avunculo pueri. Eo quidem pactoGaufredus comes a rege percepit honorem quatenus et mater et puer ejus ab eo tenerent ; quod et factum est quandiu vixit isdem puer. » Voir aussi le n° 1 du même *Cartul.*, qui, à partir d'ici, n'est qu'un résumé (inexact) du n° 6.

2. Nous résumons les mêmes nos du *Cartul. de la Trin. de Vend.* L'abbé Simon, *Hist. de Vend.*, t. I, p. 45-46, déclare (et il est suivi par tous les historiens sans exception : Pétigny, Port, Compain, etc.) que Geoffroi Martel battit Foulque l'Oison « dans la plaine d'Huisseau, à une lieue de Vendôme » ; mais il ne cite à l'appui de cette assertion aucune autorité et nous ignorons si son dire mérite quelque crédit.

abbaye nouvelle, celle de la Trinité de Vendôme, et exploitant lui-même tous les domaines du comte [1].

La domination directe des comtes d'Anjou en Vendômois ne devait guère d'ailleurs survivre à Foulque Nerra, au su duquel tous les événements précédents avaient eu lieu [2] : en 1050, semble-t-il, Geoffroi Martel finit par consentir à restituer le comté confisqué à Foulque l'Oison [3]; mais ce comté était devenu un état vassal et l'influence angevine y était définitivement implantée.

III

Du côté du Maine, les comtes d'Anjou devaient obtenir un succès plus franc encore. Orderic Vital [4] affirme que déjà Foulque Nerra « subjugua » Hugue II [5] par la violence ; nous ne

1. Voir les chartes du *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, antérieures à 1050 et les nos 103, 116, 118 du *Cartul. de Marmoutier pour le Vendômois*, éd. de Trémault.

2. C'est ainsi qu'au no 6 du *Cartul. Trin. Vend.* (éd. Métais, t. I, p. 17), il est dit : « Cumque mortuus esset (Burchardus)... et mater cum alio fratre suo, nomine Fulcone, reverteretur *ad patrem* (Fulconem Nerram) et ad fratrem suum, comitem Gaufredum, etc. » : c'est en présence de Foulque Nerra, avec son consentement, que Geoffroi Martel investit donc Foulque l'Oison. La brouille entre Foulque et son fils n'est survenue que plus tard, à propos de l'affaire d'Aquitaine. Ici d'ailleurs, Pétigny (notamment p. 257-258) nous semble avoir bien compris les faits. Au contraire, Port, *Dictionn.*, t. II, p. 252, Kate Norgate, *England under the angevin kings*, t. I, p. 172, Lair, *Études critiques*, t. I, p. 85, etc., nous paraissent avoir présenté les faits d'une manière très inexacte.

3. Voir la charte no 96 du *Catalogue d'actes*. L'acte semble faux, mais la date de 1050 qu'il donne pour la restitution du comté de Vendôme est acceptable et repose, sans doute, sur des données sérieuses.

4. Orderic Vital, IV, 12, éd. Le Prévost, t. II, p. 252 : « Post mortem Hugonis, quem Fulco senior sibi violenter subjugarat... »

5. Nous adoptons ici pour les comtes du Maine une numérotation nouvelle. M. Flach a, en effet, au t. III de ses *Origines de l'ancienne France*, p. 543-545, attiré l'attention sur les impossibilités de la succession des comtes du Maine jusqu'alors admise ; mais il a fait de nouvelles erreurs qui nous obligent à revenir rapidement sur ce point. Hugue Ier, fils de

saurions dire, il est vrai, ni quelle portée il convient d'attribuer à cette expression, ni quelle confiance le chroniqueur — très postérieur, on le sait, — mérite sur ce point. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Herbert « Éveille-Chien », qui succéda, vers 1015, à Hugue II dans le comté du Maine, se montra d'abord un auxiliaire fidèle et docile du comte d'Anjou : nous avons déjà vu le rôle éminent qu'il joua en cette qualité à la bataille de Pontlevoy, le 6 juillet 1016 [1].

Toutefois, quelques années après, sans que nous en saisissions bien les motifs, d'amicaux, ces rapports devinrent hostiles [2].

David, est cité dès 954 au *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, éd. Guérard, t. I, p. 199 ; en 967 et en 971 dans deux chartes de Saint-Julien de Tours publ. par M. de Grandmaison, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, ann. 1886, p. 229, et au temps de l'évêque Sigefroi (971-997) dans deux chartes de Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans éditées par dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 630-631. Cf. les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 353-355. Hugue Ier eut trois fils, Hugue II, Foulque et Herbert Bacon. Les deux premiers sont nommés à côté de leur père dans les chartes précitées de Saint-Julien de Tours et de Saint-Pierre-de-la-Cour ; quant au troisième, il est dit frère de Hugue II dans deux chartes du *Cartul. de Saint-Victeur au Mans*, éd. Bertrand de Broussillon, p. 4 et 6. Hugue II, fils de Hugue Ier, est cité comme comte avec son frère Foulque en 992 au n° 71 des *Chartes de Saint-Maixent*, éd. Richard, t. I, p. 78 ; en 1014 et 1000-1015 avec son frère Herbert Bacon dans les deux chartes déjà indiquées de Saint-Victeur au Mans. Il a pour fils Herbert Éveille-Chien (« neveu de Herbert Bacon », disent les *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 363), lequel donne à son tour le jour à Hugue III, époux de Berthe et comte de 1036 à 1051.

1. Voir ci-dessus, p. 34.

2. Orderic Vital, IV, 12, éd. Le Prévost, t. II, p. 252 : « Herbertus, Cenomannorum comes... cognominari Evigilans Canem pro ingenti probitate promeruit. Nam post mortem Hugonis, patris sui, quem Fulco senior sibi violenter subjugarat, in eumdem arma levans, nocturnas expeditiones crebro agebat et Andegavenses homines et canes in ipsa urbe vel in munitioribus oppidis terrebat et horrendis assultibus pavidos vigilare cogebat » ; *Ibid.*, III, éd. Le Prévost, t. II, p. 102 : « Post obitum Herberti... qui vulgo Evigilans Canem cognominabatur, propter gravissimas infestationes, quas a perfidis affinibus suis Andegavensibus incessanter patiebatur. » Cf. Adémar de Chabannes, III, 64 : « Tunc temporis, comes Andegavensis Folco, cum manifeste superare nequiret Arbertum, Cenomannis comitem... »

Finalement, Foulque attira son ennemi dans un guet-apens : il lui donna rendez-vous à Saintes, qu'il voulait, disait-il, lui sous-inféoder [1] pour mettre un terme à leur différend. Herbert s'y rendit sans défiance ; mais le comte d'Anjou, loin de chercher à traiter, le fit prisonnier dans la nuit du 7 au 8 mars 1025 et l'enferma dans le château [2]. Au dire d'Adémar de Chabannes, la comtesse d'Anjou Hildegarde aurait eu mission de faire subir le même sort à l'épouse de Herbert ; le coup aurait manqué et Foulque, dans la crainte de voir les seigneurs manceaux se soulever contre lui sous la conduite de leur suzeraine, n'aurait pas osé se débarrasser du comte du Maine par un meurtre, comme il l'avait d'abord projeté [3]. Au bout de deux ans, il se décida donc à remettre Herbert en liberté [4] ; mais il exigea au préalable de lui

1. Nous avons vu ci-dessus, p. 54, que Foulque tenait Saintes en fief du duc d'Aquitaine.

2. Adémar de Chabannes, III, 54 (éd. Chavanon) : « Dolo acciit eum capitolium Sanctonae urbis, quasi in beneficio urbem ipsam ei concederet ; et incautum et nihil mali suspicantem, inclusum capitolio, nefanda eum cepit traditione, primae ebdomadae quadragesimae secundo die. » — Nous établissons la date de 1025 en nous fondant sur ce double fait que 1° d'après les *Annales de Vendôme* (p. 61 de notre *Recueil*), Herbert était en liberté en 1027, et que 2° d'après Adémar de Chabannes, la captivité dura deux ans (« biennio carceratum diligentissime custodivit »). D'autre part, depuis le début de l'année 1026, Foulque a été trop occupé par la guerre de Touraine pour qu'on puisse placer cette capture après 1025. Nous nous séparons donc sur ce point de la plupart des auteurs et surtout de M. Chavanon, qui, dans son édition de la chronique d'Adémar, place l'événement en 1029 (!). — Quant au mois et au quantième, nous les établissons en tenant compte des deux rédactions *A* et *H* (éd. Chavanon, p. 189 et p. 206) de la chronique d'Adémar : d'après *H*, l'événement eut lieu *de nuit et le premier dimanche de Carême* ; d'après *A*, il eut lieu *le lundi de la première semaine de Carême* : cette différence vient très certainement de ce que l'événement eut lieu *dans la nuit du premier dimanche au premier lundi de Carême*, soit, en 1025, dans la nuit du 7 au 8 mars.

3. Adémar de Chabannes, III, 64 (éd. Chavanon) : « Uxor vero ejus (Fulconis) uxorem Arberti dolo temptavit capere ipso die, antequam virum captum audiret ; sed ad eam quidam anticipavit prodere cautelam. Ideo Folco uxorem Arberti et principes timens, non est ausus eum interficere. »

4. *Ibid.* : « Biennio carceratum diligentissime custodivit et a manibus ejus Dominus innocentem eripuit. »

une prestation ou un renouvellement d'hommage [1] et des otages qui répondraient de sa fidélité ; et bien que ces otages, enfermés au Lude, lui eussent été enlevés l'année même par le comte de Rennes Alain [2], toute velléité d'indépendance parut dès lors étouffée chez le comte du Maine.

La mort de Herbert Éveille-Chien, survenue en 1036, et l'avènement de son fils Hugue III, encore en bas âge, vinrent malheureusement compromettre pour quelque temps l'œuvre de Foulque Nerra. En effet, au moment même où mourait Herbert, l'évêque du Mans Avesgaud était remplacé par son neveu, Gervais de Château-du-Loir. Entre ce dernier et le tuteur de Hugue III, Herbert Bacon, frère de Hugue II, une lutte éclata aussitôt : Herbert Bacon, craignant Gervais, refusait de le laisser entrer au Mans ; Gervais voulait, de son côté, expulser de la ville son adversaire et gouverner au nom du jeune Hugue III [3]. Le fils de Foulque Nerra, Geoffroi Martel, qui était alors maître du Vendômois [4], fut sollicité d'intervenir des deux côtés à la fois [5] : quoique à ce moment même en guerre contre son propre père, il ne craignit pas de prendre parti pour Herbert Bacon et de marcher contre Gervais [6]. Il fut battu par ce dernier, qui le

1. Voir sur ce point notre *Étude sur la chronique de Foulque le Réchin* (*Bibl. de la Faculté des lettres*, t. XIII), p. 20-21.

2. *Annales de Vendôme* (p. 61 de notre *Recueil*) : « MXXVII... Eodem ipso anno, Britto Alanus, Lus obsidens, a Fulcone obsides omnes, quos ei Herbertus dederat extorsit. » — Sur l'alliance de Herbert et d'Alain, antérieurement à 1027, voir un passage des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 358.

3. Sur tous ces événements, voir les *Actus pontif. Cenomann.*, éd. cit., p. 363, et une note importante dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 632 c.

4. Voir ci-dessus, p. 65.

5. *Actus pontif. Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 364. — Cf. Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'église de France*, p. 268.

6. Geoffroi Martel a, en effet, lutté à deux reprises contre Gervais : une première fois, du vivant de son père, une seconde, après la mort de Foulque. Sur cette première lutte, voir le n° 62 du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais : « In guerra priori quam idem comes (Gosfredus)

contraignit à faire la paix et à lui céder quelques domaines [1]. Gervais, triomphant, s'empara de la personne de Herbert Bacon, qu'il relégua dans un monastère, et fit son entrée au Mans (1038) [2]: le jeune Hugue III tombait du même coup dans sa dépendance.

On pouvait donc croire que c'en était fait de l'influence angevine dans le Maine ; mais ce fut une illusion de courte durée. En effet, sitôt la conquête de la Touraine achevée, Geoffroi Martel s'employa tout entier à la soumission du puissant baron qu'était l'évêque Gervais, seigneur de Château-du Loir [3]. L'évêque ayant, pour bien affirmer son indépendance, et probablement pendant que Geoffroi était parti en Italie [4],

contra Gervasium episcopum... habuit » ; *ibid.*, n° 68, on voit Geoffroi obligé de traiter avec Gervais et d'en passer par les conditions que celui-ci lui impose, parcequ'il est « occupatus ex dissensione paterna. » — Sur cette lutte entre Geoffroi Martel et son père, voir ci-dessus, p. 58.

1. Voir le n° 68 du *Cartul. de la Trin. de Vend.*, éd. Métais : « Quando pacem fecit Goffridus comes cum Gervasio episcopo post invalitudinem illam quam ex fractura coxe apud Vendocinum decubuerat, coactus est donare illi aliqua suorum hominum casamenta, hoc est Salomonis de Lavarzino et aliorum quorumdam ; non autem voluntaria donatione sed coacticia, eo quod idem Gervasius rebus comitis multis impedimentis obstaret, videns illum occupatum ex dissensione paterna. » La paix de Geoffroi Martel avec Gervais est donc antérieure à la paix qu'il fit avec son père : ceci est confirmé par le n° 15 du même *Cartul.*, qui prouve que la paix était faite en 1039.

2. *Actus pontif. Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 365 : « Quod cum audisset Gervasius praesul, concilium iniit cum parochianis et heroibus terrae, dicens illis ut exheredarent illum Bachonem forasque civitatem projicerent et rectum haeredem, Hugonem videlicet, Herberti filium, bonae indolis adolescentem omnino in honore exheredarent ; quod et factum est. Hugone autem apicem comitatus adepto, monachus effectus est Herbertus Baccho. » La date de 1038 ressort de cette phrase des *Actus pontif. Cenomann.*, éd. cit., p. 365 : « Herbertus comes, cognomine Bacco... *per duos annos* aditum intrandi prohibuit ei (Gervasio) », ce qui correspond aux années 1036-1038.

3. Voir en particulier, outre les *Actus pontif. Cenomann.*, la charte de fondation du prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, aux Archives de la Sarthe, H 361, n° 1.

4. Sur ce voyage, voir ci-dessous, chap. V, § III.

commencé par marier de sa propre autorité Hugue III à la veuve d'Alain de Bretagne, Berthe, sœur de Thibaud de Blois [1], c'est-à-dire du pire ennemi de Geoffroi, celui-ci essaya sans succès de s'emparer de Château-du-Loir [2], mais réussit, par contre, à se faire livrer Gervais et l'emprisonna [3].

Geoffroi avait compté sans un nouveau rival, le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, qui, porté lui aussi à faire du Maine un état tributaire du sien, devait fatalement se heurter au comte d'Anjou. Par surcroît de malheur, le roi de France, non content d'avoir contribué à asseoir en Normandie même la puissance du duc [4], lui prêta son aide contre ce comte qui n'avait pas craint de mettre un prélat sous les verrous. De concert, le

1. *Actus pontif. Cenomann.*, éd. Busson et Ledru, p. 365.

2. *Ibid.* et cf. la charte de fondation du prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, en 1067, rappelant la fuite des chanoines de Saint-Guingalois quand, à la suite de la guerre survenue « inter comitem Gaufridum et dominum illius castelli », ledit comte « cuncta sub circuitum castello ferro et flamma disperderet » (Archives de la Sarthe, II 361, n° 1, orig.).

3. *Actus, loc. cit.* Cet événement est postérieur à mars 1047, date où Geoffroi Martel rentrait seulement de son long voyage en Italie (voir le n° 89 du *Catalogue d'actes*) ; il est, d'autre part, antérieur à l'ouverture du concile de Reims (3 octobre 1049), puisque Léon IX s'y occupa dès le début de l'emprisonnement de Gervais. On peut, en outre, préciser, grâce à une lettre écrite très peu de temps après (avant l'été 1052, nous le prouverons plus loin) par Geoffroi Martel lui-même et où le comte affirme s'être plaint d'abord à l'archevêque de Tours et aux papes Benoît IX et Clément II avant de se résoudre à emprisonner Gervais (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 213, n° 8). Comme Clément II a été pape du 25 décembre 1046 au 9 octobre 1047, il faut, si l'affirmation de Geoffroi Martel a quelque fondement, supposer que l'incarcération de Gervais a eu lieu à la fin de l'an 1047 ou en 1048 au plus tard. D'ailleurs les *Actus* prétendent que Gervais resta enfermé pendant sept ans : prise à la lettre, nous le verrons, cette indication est très inexacte ; mais si l'on suppose que l'erreur vient de ce que l'on a compté les années écoulées entre le moment où Gervais fut fait prisonnier et celui où, sans être rentré dans l'évêché du Mans, il obtint l'archevêché de Reims (1055), on arrive à peu près pour l'emprisonnement à la date que nous avons proposée. Enfin la vraisemblance nous force à placer cet emprisonnement avant la campagne de Henri Ier et de Guillaume le Bâtard.

4. A la bataille de Val-des-Dunes, en 1047.

duc et le roi vinrent mettre le siège devant Mouliherne, qui se rendit (1048) [1].

Nous ignorons si Geoffroi Martel leur tint tête [2]; mais, peu après, il riposta en occupant par surprise Alençon, dont il avait réussi à gagner les habitants [3]. Le duc Guillaume, pour tenter de ressaisir la place, fit une diversion en venant menacer Domfront, qui, à cette date, faisait partie du Maine [4]. Guillaume de Poitiers raconte que la garnison de Domfront ayant appris l'approche des Normands, essaya de les surprendre, mais qu'elle fut repoussée jusque dans ses retranchements [5]. Un siège en règle commença alors : Guillaume le Bâtard cerna la place et, malgré la rigueur de l'hiver, poursuivit l'attaque sans relâche. Appelé par les assiégés, Geoffroi Martel accourt avec une forte armée : le duc, laissant une partie de ses hommes devant Domfront, marche à sa rencontre et l'envoie défier par Roger de Montgommery et par son sénéchal Guillaume, fils d'Osberne [6]. S'il fallait en croire Guillaume de Poitiers, au dernier moment, Geoffroi Martel, pris de peur, aurait précipitamment battu en

1. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 77 : « Rex etenim Henricus, contumeliosis Gaufredi Martelli verbis irritatus, exercitum contra eum duxit et castrum ejus quod Molendinum Herlae vocabatur in pago Andegavensi cum manu valida obsedit et expugnavit. » En octobre 1048, Henri Ier était à l'entrevue d'Ivois (cf. Soehnée, *Henri Ier*, dans les *Positions des thèses des élèves de l'Ecole des Chartes*, ann. 1891) ; la prise de Mouliherne se place donc avant l'automne.

2. Nos seuls guides étant ici Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges, tous deux panégyristes de Guillaume le Bâtard, nous ne connaissons guère des événements que ceux-là seulement qui sont à la louange du duc normand ou peuvent servir à expliquer ses actions d'éclat.

3. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 79A.

4. *Ibid.* — Guillaume de Jumièges, VII, chap. 7 (chap. 18 de la dernière rédaction), utilisant Guillaume de Poitiers, commet les plus graves confusions, en faisant débuter la campagne par une marche de Geoffroi Martel sur Domfront, qui faisait alors partie du Maine, ce qui rend tous les événements incompréhensibles. Cf. Freeman, *History of the norman conquest*, t. II, p. 285, n. 2.

5. Guillaume de Poitiers, *ibid.*, p. 79.

6. *Ibid.*

retraite [1] ; mais s'il faut suivre plutôt les vraisemblances qu'un narrateur aussi partial, on sera porté à croire qu'après avoir voulu aller droit à l'ennemi normand, Geoffroi aura fait volte-face parce qu'il aura appris, sans doute, au même moment, que le roi se jetait sur la Touraine [2]. Guillaume, ainsi débarrassé de l'ennemi, se porte en hâte sur Alençon, surprend la ville au matin, donne l'assaut, met le feu aux maisons, châtie les habitants en faisant couper à trente-deux d'entre eux mains et pieds et reçoit la soumission des troupes de la citadelle, terrifiées par sa farouche énergie [3]. Quant à la garnison de Domfront, n'espérant plus en Geoffroi Martel, elle se rend à son tour dès que Guillaume se présente devant ses murs (fin de 1049 ?) [4].

Cependant le roi de France Henri Ier, en septembre 1049, avait convoqué une armée [5] et, envahissant la Touraine, s'était

1. Guillaume de Poitiers, *ibid.*

2. Voir ci-dessous, p. 74.

3. Guillaume de Poitiers, *loc. cit.*, p. 80 ; Guillaume de Jumièges, VII, chap. 7 (Bibl. nat., ms. lat. 2769, fol. 105 r°), ch. 18 de la dernière rédaction (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 44), complète ici Guillaume de Poitiers.

4. *Ibid.* — Nous avons vu que le siège de Domfront par Guillaume le Bâtard s'était prolongé pendant l'hiver, ce qui fournit à Guillaume de Poitiers (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 79) l'occasion d'admirer l'endurance de son héros. On ne peut, à cause des événements suivants, placer la prise de Domfront plus tard que la fin de l'an 1049, et, d'autre part, la placer pendant l'hiver 1048-1049 ne permettrait pas d'expliquer la retraite subite de Geoffroi Martel. Le plus vraisemblable nous semble donc de supposer que les faits de guerre survenus autour d'Alençon et de Domfront ont occupé l'été, l'automne et le début de l'hiver de l'an 1049. Ce n'est là toutefois qu'une vraisemblance, et l'on verra que malheureusement nous en sommes réduits là à peu près pour toute la guerre.

5. Anselme, *Historia dedicationis ecclesiae S. Remigii*, dans Migne, *Patrologie lat.*, t. CXLII, col. 1423, et dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 465c-d : les conseillers du roi lui font valoir, pour empêcher l'ouverture du concile de Reims, qu'il y a lieu de marcher contre « quibusdam viris potentibus dominationis ejus jugum detrectantibus terrasque et castella quaelibet ab ipsius dominatione abalienantibus » et qu'il lui faut « principes suos et totius exercitus sui potentiam commovere in rebelles ». C'est M. Schwabe (*Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 56) qui a le premier, à notre connaissance, eu l'idée d'utiliser ainsi ce passage : la convocation au concile de Reims, rejetée par le roi sous le prétexte

rendu maître de Sainte-Maure[1]; Geoffroi Martel avait, à cette nouvelle, comme nous l'avons dit, brusquement quitté le Maine pour marcher à la rencontre de ce nouvel adversaire. Le roi se retrancha dans Sainte-Maure[2] et une lutte s'ensuivit, sur laquelle nous ne possédons malheureusement aucun renseignement[3].

La situation de Geoffroi Martel était critique: le pape l'avait excommunié pour sa conduite envers l'évêque Gervais[4]; un concile réuni à Tours, devant lequel le comte avait fait comparaître ce dernier et avait tenté de se justifier, paraissait n'avoir point abouti[5]; Château-du-Loir avait résisté à tous les assauts[6]; les Manceaux, sous la conduite de leur comte, étaient eux-mêmes soulevés[7]. Par bonheur, le 26 mars 1051 (?), le comte

qu'on vient de lire, est de septembre 1049; d'où la date que nous donnons pour le début des hostilités.

1. C'est ce que suppose le siège soutenu par le roi *dans* Sainte-Maure : voir la n. suivante.

2. Une charte copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. XII², n° 6740, d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 120 r°, et publiée dans le *Cartulaire de Noyers*, éd. Chevalier, n° 479, relate la mort de Hugue le Bourguignon survenue devant Sainte-Maure, alors que la place « a rege teneretur et a Gausfrido comite obsideretur ».

3. Nous savons seulement qu'à une date indéterminée une bataille était imminente, grâce à cette phrase d'une charte de Marmoutier: « In diebus quibus imminebat pugna inter Heinricum regem et Gausfredum comitem... » (Archives de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, prieuré de Saint-Gilles-du-Verger, n° 3, orig.). Foulque le Réchin parle sans préciser, dans sa chronique, de la guerre soutenue par Geoffroi Martel « cum Gallis » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 378) et Guillaume de Poitiers dit seulement que Geoffroi « vexavit Franciam universam, regi rebellans » (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 79A).

4. Voir ci-dessous, chap. V.

5. *Ibidem.*

6. *Actus pontif. Cenomann.*, éd. Busson et Ledru, p. 366.

7. Voir la lettre déjà citée de Geoffroi Martel à Léon IX: « Et tamen paci consulens publicae et quieti meaeque prospiciens saluti et incolumitati, levare vinculis et carcere formidabam immanissimum hominem animae suae inrevocabiliter hostem, divina et humana promiscua habentem, propter ingruentia mihi undique bella et maxime propter ipsorum Cenomanensium rebellionem, qua me injustissime impugnabant. Sed

Hugue mourut[1], et les Manceaux, privés de chef et las de combattre, préférèrent traiter : Geoffroi Martel entra par une des portes du Mans, où il fut reçu à bras ouverts, pendant que la veuve de Hugue, Berthe, éplorée, était chassée par une autre et réduite à se sauver en Normandie avec son fils Herbert et sa fille Marguerite[2]. Gervais, découragé, consentit alors, pour obtenir son élargissement, à en passer par les conditions que Geoffroi voulut lui imposer : il abandonnait Château-du-Loir pour sa rançon[3] et s'engageait à rester sous la garde d'un seigneur de son choix, tant que la lutte durerait entre le comte et le roi, et à observer la neutralité dans la suite ; à ces conditions, une fois la paix faite, Geoffroi promettait de le laisser reprendre possession de son siège épiscopal[4].

postquam comiti ipsorum, qui a fidelitate mea defecerat,... » (Sudendorf, *Berengarius Turon.*, p. 214, n° 8).

1. Le quantième de sa mort (26 mars) est donné par le *Martyrologe de l'église du Mans* (Bibl. du Mans, ms. 244, fol. 47) : « VII kalendas aprilis. Hic obiit Hugo comes, Herberti filius etc. » Cette mort, d'autre part, est antérieure à la mise en liberté de Gervais : le fait est formellement attesté par les *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 366, et par la lettre précitée de Geoffroi Martel au pape Léon IX (Sudendorf, p. 214, n° 8). Or nous allons voir que la mise en liberté de Gervais est elle-même antérieure au 15 août 1052, c'est dire que la mort du comte Hugue est du 26 mars 1052 au plus tard. D'après la lettre précitée de Geoffroi Martel, Hugue n'étant mort qu'après le concile de Tours devant lequel Gervais comparut vers le milieu de l'an 1050 au plus tôt, on ne peut hésiter, semble-t-il, qu'entre le 26 mars 1051 et le 26 mars 1052. Enfin, comme entre la mort du comte Hugue et le 15 août 1052 il s'est écoulé un temps suffisant pour que Gervais fût mis en liberté, pour qu'il s'enfuît en Normandie et y fomentât une nouvelle guerre, la date du 26 mars 1051, qui est d'ailleurs la date traditionnelle, paraît de beaucoup la plus vraisemblable.

2. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 366.

3. *Ibid.* — Une charte du *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 402, nous montre Geoffroi Martel en possession de Château-du-Loir.

4. C'est du moins ce qu'affirma Geoffroi Martel presque aussitôt après dans sa lettre au pape Léon IX (Sudendorf, *Berengarius Turon.*, p. 214, n° 8) : « Hominem vinculis et carcere omnino levavi eumque ad ipsius optionem donec pacem cum rege haberem, quod modico temporis effectum iri sperabatur, cuidam fideli suo et affini omni honorificentia habendum

Mais Gervais était à peine remis en liberté qu'il se sauvait en Normandie auprès du duc Guillaume [1] et mettait tout en œuvre pour empêcher un accord entre Geoffroi Martel et Henri Ier [2]. Ses efforts n'eurent d'ailleurs qu'un succès médiocre : le comte d'Anjou et le roi de France ne tardèrent pas à traiter (1052) [3], et tout ce que Gervais gagna à sa mauvaise foi, ce fut la perte définitive de son évêché, où Geoffroi jura que, lui vivant, il ne rentrerait pas [4].

contradidi. Nihil illi ad plenam in statum pristinum deerat, omnia illi ad libitum presto erant, omnes qui pertinebant ad episcopatum ipsius in eum intendebant, omnes illi, sicut prius, deferebant ad omnia. Dimiseram illi omnia que habueram adversus eum et ipse nihil ab eo nisi pacem et quietem publicam exegeram. Omnino inter me et ipsum de conservanda in tempus reliquum pace convenerat, datis prefixionibus, sicut convenerat inter nos, et per sacra omnia jurejurando firmatis. » De ce passage ressort, en outre, que la mise en liberté de Gervais a précédé de peu la paix avec le roi, laquelle, nous l'allons voir, est du courant de l'an 1052.

1. *Actus, loc. cit.*, p. 366 : « Abiit ad Willelmum, Normanniae comitem. » Dans sa lettre à Léon IX, Geoffroi Martel dit que Gervais « ruptis omnibus que mihi juraverat, leso jure fidelitatis et affinitatis quod fideli suo habuerat, in Normanniam evasit » (Sudendorf, p. 214, n° 8). Enfin une charte de cette époque nous révèle la présence de Gervais à la cour normande (Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval*, t. I, p. 35, n° 20).

2. Ecrivant à ce moment même, Geoffroi Martel dit que « nunc per suos quanta potest latrocinia exercens et rapinas gentem illam (Normannos) et Franciae regem concitat in pervasionem rerum quibus me presidere voluit Deus et bellicam devastationem, fraudulente linguae contagio cuncta corrumpens » (Sudendorf, *op. cit.*, p. 214, n° 8). Les *Actus, loc. cit.*, montrent également Gervais se plaignant à Guillaume de Normandie.

3. La paix était faite le 15 août 1052, date à laquelle Geoffroi Martel, avec sa femme Grécie, accompagnait les fils de Geoffroi de Sainte-Maure auprès du roi pour obtenir de lui un diplôme en faveur d'un serf (*Catalogue d'actes*, n° 111).

4. C'est ce que disent les *Actus pontif. Cenom.*, éd. Busson et Ledru, p. 366, mais en le plaçant dès le moment de la libération de Gervais : « Comes Gaufridus Gervasium de carcere exire permisit, tali videlicet sacramento, ut, quamdiu ipse Gaufridus adviveret, intra civitatem Cenomanicam Gervasius non intraret. » Si ce n'est pas là une décision prêtée après coup à Geoffroi Martel, il faut admettre qu'elle n'a été formulée, en tout cas, qu'après la fuite de l'évêque en Normandie ; car de toute la lettre du

Il ne restait plus à Geoffroi Martel, pour que son succès fût complet, qu'à prendre sa revanche contre Guillaume le Bâtard. Allié cette fois au roi de France, qui comprenait enfin combien la grandeur normande était menaçante pour la royauté, il envahit la Normandie au début du mois de février 1054 [1]. La tentative ne fut pas heureuse. L'armée des envahisseurs avait été divisée en deux corps : Eude, frère du roi, traversant la Seine, avait été dévaster le pays de Caux, tandis que Henri Ier et Geoffroi Martel occupaient le pays d'Évreux. Guillaume, marchant lui-même à la rencontre de l'armée du sud, envoya contre l'armée du nord une bonne partie de ses troupes [2]. Eude se laissa surprendre à Mortemer, au moment où ses soldats se livraient au pillage : ce fut, parmi les Français, un sauve-qui-peut général [3]. La nouvelle de cette déroute découragea Henri Ier, qui, laissant Geoffroi Martel aux prises avec l'ennemi, ne songea qu'à se retirer de la lutte le plus vite possible et au mieux de ses intérêts [4].

comte d'Anjou à Léon IX (Sudendorf, *op. cit.*, p. 214, n° 8), il ressort (avec des détails trop circonstanciés pour être tous imaginés à plaisir) qu'après la mise en liberté de Gervais, Geoffroi a recherché ou a fait semblant de rechercher un accord.

1. La date de 1054 est donnée par Guillaume de Jumièges (ici indépendant de Guillaume de Poitiers), VII, chap. 9 (Bibl. nat., ms. lat. 2769, fol. 105 v°), chap. 24 de la dernière rédaction (*Hist. de Fr.*. t. XI, p. 46) ; par les *Annales Uticenses*, éd. Delisle, au t. V de l'*Hist.* d'Orderic Vital, éd. Le Prévost et Delisle, p. 157 (Cf. Orderic Vital, *ibid.*, t. Ier, p. 184, t. III, p. 160), etc. Orderic Vital, VII, 15, éd. Le Prévost, t. III, p. 237, dit que la bataille de Mortemer a eu lieu « in hieme ante quadragesimam », c'est-à-dire avant le 20 février, ce qui place au début du mois l'invasion de la Normandie.

2. Guillaume de Jumièges, *loc. cit.*

3. *Ibid.* et Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 84.

4. *Ibid.* — Suivant Guillaume de Poitiers, le roi aurait, en guise de rançon pour ses vassaux prisonniers, autorisé Guillaume le Bâtard à conserver tout ce qu'il avait pu jusqu'alors enlever à Geoffroi Martel et ce qu'il pourrait lui enlever par la suite. C'est là très vraisemblablement une de ces informations tendancieuses, qu'on est accoutumé à rencontrer sous la plume de Guillaume de Poitiers ; le roi dut se borner à promettre sa neutralité.

Geoffroi Martel dut battre promptement en retraite. Guillaume envahit à nouveau le Maine et vint s'établir solidement au Mont-Barbet[1], près du Mans, et à Ambrières, non loin du confluent de la Varenne et de la Mayenne[2]. Mais bientôt les vivres manquent, le duc est obligé de laisser une partie de son armée s'éparpiller : à cette nouvelle, Geoffroi accourt avec Guillaume d'Aquitaine[3] et Éon de Bretagne[4] et vient mettre le siège devant Ambrières ; la place résiste ; le duc de Normandie a le temps de rassembler ses troupes, force l'armée angevine à battre en retraite, et marchant droit sur Mayenne, dont le seigneur, Geoffroi, était un des principaux soutiens de Geoffroi Martel, prend la ville, emmène Geoffroi de Mayenne en Normandie et le contraint à lui prêter hommage[5].

1. Guillaume de Jumièges, VII, chap. 10 (Bibl. nat., ms. lat. 2769, fol. 106 r°), chap. 27 de la dernière réd. (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 48) : « In quorum (Cenomannorum) medio ad domandam eorum insolentiam duo municipia stabilivit, que suis militibus custodienda commisit. » La rédaction suivante donne le nom de ces *municipia* : «... duo municipia in Monte Barbato seu Barbello ». Grâce à un passage d'Orderic Vital (X, 7, éd. Le Prévost, t. IV, p. 50), il est permis de dire que ces deux forteresses du *Mons Barbatus* se trouvaient à côté du Mans : l'une garda le nom de *Mons Barbatus* et l'autre prit celui de *Mons Barbatulus*. En note au passage d'Orderic Vital, Le Prévost dit qu' « il ne reste plus trace de ces forteresses. La principale, ajoute-t-il, était située dans le voisinage et à l'O.-N.-O. de la cathédrale ; la seconde, nommée en français la Motte-Barbet, dans le même quartier, mais en deçà, à l'O.-S.-O. »

2. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 84, ne parle que de la construction d'Ambrières ; Guillaume de Jumièges, VII, chap. 7 (Bibl. nat., ms. lat. 2769, fol. 105 r°), chap. 18 de la dernière rédaction (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 44), place la construction d'Ambrières à la suite de la prise d'Alençon et avant Mortemer ; mais comme il a pour source en cet endroit Guillaume de Poitiers, nous donnons la préférence à ce dernier.

3. Sans doute, le futur duc d'Aquitaine Gui-Geoffroi. Voir Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 271-272.

4. Second fils de Geoffroi Ier et petit-fils de Conan le Tort, comtes de Rennes, Éon avait jusqu'alors passé son temps à tenter de renverser son neveu Conan II. Voir La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 14 et suiv.

5. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 84 ; Guillaume de Jumièges, VII, chap. 10 (Bibl. nat., ms. lat. 2769, fol. 106 r°), ch. 27 de la dernière rédaction (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 48).

Malgré le silence des panégyristes de Guillaume le Bâtard, les seuls auxquels nous devons d'être renseignés sur ces guerres, il est certain que les succès normands furent seulement temporaires et que Geoffroi Martel ne tarda pas à regagner dans le Maine le terrain perdu [1]; enfin, en 1058, comme quatre ans plus tôt, désireux de prendre sa revanche, il se joignit au roi de France pour envahir la Normandie. Cette fois encore, la campagne, à ses débuts au moins, fut malheureuse : Henri Ier et Geoffroi Martel, partis sans bruit, avaient à peine traversé l'Hiémois, que leur arrière-garde fut surprise au moment où elle passait la Dive au gué de Varaville, et, le gué étant devenu impraticable par suite de la marée, ils ne purent qu'assister impuissants au massacre des leurs [2]. Ce ne fut cependant pas là, comme voudraient le faire croire les chroniqueurs normands, un désastre irréparable : quoiqu'ils n'en disent rien, la guerre continua néanmoins, puisque, le 21 juin 1060, Henri Ier assiégeait Thimert [3] et

1. En effet, nous savons que l'évêque Gervais ne rentra pas au Mans (voir les *Actus pontif. Cenom.*, éd. Busson et Ledru, p. 366) et nous allons voir que Geoffroi Martel put faire nommer à sa place l'Angevin Bougrin ; enfin nous constatons qu'Ambrières échappa à Guillaume le Bâtard, puisqu'en 1063 cette place était aux mains de Geoffroi de Mayenne (Orderic Vital, III, 8, éd. Le Prévost, t. II, p. 103). Cela n'a pas empêché M. Schwabe (*Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 74) d'affirmer que Geoffroi Martel ne put déloger les Normands du Maine ; mais il n'a cité, à l'appui de son dire, qu'un passage de la dernière rédaction de Guillaume de Jumièges, VIII, 5 (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 55 D), passage écrit par Robert de Torigni un siècle après les événements et à l'aide d'Orderic Vital (voir la préface de M. Delisle à l'*Hist.* d'Orderic Vital, éd. Le Prévost et Delisle, t. V, p. LXXVI). Ce n'est pas une autorité.

2. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 84-85. Guillaume de Jumièges, VII, chap. 11 (Bibl. nat., ms. lat. 2769, fol. 106 r°), reproduit le récit de Guillaume de Poitiers ; dans la dernière rédaction, chap. 28 (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 48), Robert de Torigni a ajouté qu'à la suite de la défaite de Varaville, Henri Ier avait traité avec Guillaume le Conquérant en lui cédant Tillières : on va voir que ce détail est inexact, puisque la paix n'était pas encore conclue quand Henri Ier mourut.

3. Voir R. Merlet, *Du lieu où mourut Henri Ier, roi de France*, dans *Le Moyen-Age*, t. XVI, 1903, p. 206-207.

qu'au moment de sa mort, le 4 août de cette même année, la paix n'était pas encore conclue[1] ; mais on ignore dans quelle mesure Geoffroi Martel prit part à ces dernières hostilités.

Qu'il eût d'ailleurs ou non tiré vengeance de Guillaume le Bâtard, Geoffroi Martel n'en était pas moins parvenu à faire du Maine un état vassal : le fils de Hugue III, Hugue IV, réfugié à la cour normande[2], n'était comte que de nom ; la papauté, en nommant Gervais à l'archevêché de Reims[3], avait fini par reconnaître la vacance du siège du Mans et Geoffroi Martel avait pu, en 1055, y installer un Angevin[4] : il était véritablement le seul maître du Maine.

1. Voir R. Merlet, *Du lieu où mourut Henri Ier, roi de France*, dans *Le Moyen-Age*, t. XVI, 1903, p. 208.
2. Voir ci-dessus, p. 75.
3. *Actus pontif. Cenom.*, éd. Busson et Ledru, p. 367. Cet événement se place en 1055.
4. Voir ci-dessous, chap. V.

CHAPITRE III

LA RENAISSANCE INTÉRIEURE DU COMTÉ D'ANJOU

En même temps que ce mouvement d'expansion, un mouvement non moins remarquable de rénovation intérieure se produisait en Anjou. C'est surtout dans l'histoire du clergé que ce mouvement apparaît.

I

A l'avènement de Foulque Nerra, l'état de ce clergé était encore lamentable : plusieurs églises, la cathédrale d'Angers elle-même, tombaient en ruines [1], et quant aux monastères, à part Saint-Aubin d'Angers, qui avait dû à sa situation de monastère comtal [2]

1. Voir la charte qui en relate la restauration, datée de 1030 (?), autrefois transcrite au *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 21-22, n° 29, et copiée notamment dans la Coll. dom Housseau, vol. II [1], nos 406 et 408 : Hubert, évêque d'Angers, dit qu'il a entrepris de restaurer « hanc domum sanctam Dei beatique Mauricii, sedem videlicet episcopalem, indecenti prius ac periculosa infirmitate per vetustatem vel prisca incendia mutabundam ab ipsis fundamentis » (Nous serions porté à corriger la date de l'acte en 1025, à cause du contexte).

2. Dès le IXe siècle, nous voyons que le titre d'abbé de Saint-Aubin est, en quelque sorte, indissolublement uni à celui de comte d'Angers. Ainsi, en 846, renversé du comté de Nantes, Lambert est nommé par Charles le Chauve comte d'Angers : aussitôt il se pare du titre d'abbé de Saint-Aubin, que le roi lui a évidemment conféré, et il exerce le pouvoir abbatial (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, nos 15 et 17, et cf. Merlet, *Guerres d'indépendance de la Bretagne* [extr. de la *Rev. de Bretagne, Vendée, Anjou*, 1891], p. 7). En 850, le comte Lambert ayant trahi la cause du roi, le comté d'Anjou lui est enlevé pour être conféré à Eude : du même coup encore, cet Eude devient abbé de Saint-Aubin et les actes

d'être le premièr restauré [1], ils étaient, pour la plupart, plongés dans une profonde misère.

Saint-Maur de Glanfeuil, déchu de son antique grandeur, avait été complètement submergé sous le flot des invasions normandes et réduit au rang d'humble prieuré de Saint-Maur-des-Fossés [2]. La petite « celle » fondée à Chalonnes par saint Maurille n'offrait plus que ruines [3]. Saint-Serge d'Angers, tombé d'abord aux mains des ducs bretons, avait fini par devenir la propriété des évêques d'Angers [4]; mais toutes ces tribulations et surtout les pillages des Normands l'avaient « presque réduit à néant » [5] : les moines l'avaient déserté et les domaines en avaient

nous le montrent agissant en cette qualité (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 16; Merlet, *ibid.*, p. 10). S'il restait des chartes de l'abbaye pour les dernières années du IXe siècle, nous pourrions constater, sans aucun doute, que Robert le Fort, Hugue l'Abbé et le futur roi Eude ont été, eux aussi, abbés de Saint-Aubin : en tout cas, dès le moment où un vicomte remplace à demeure en Anjou le *dux Francorum*, les documents montrent que ce n'est pas seulement l'autorité politique qui lui a été déléguée, mais que c'est aussi la charge d'abbé de Saint-Aubin (en même temps que de Saint-Lézin, d'ailleurs) : voir *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 36 et 177. Et quand le vicomte est devenu comte à son tour, cette charge lui reste : l'abbaye est aux mains de Gui, fils de Foulque le Bon, comte d'Anjou (*Cartul. de Saint-Aubin*, nos 224, 38 [antérieur au n° 2], 2); Geoffroi Grisegonelle enfin procède à sa réorganisation. — La version des moines de Saint-Aubin, au début du XIIe siècle, sur cette possession de l'abbaye par les comtes était que Geoffroi Grisegonelle l'avait reçue de Lothaire et de Hugue Capet (*Cartul. de Saint-Aubin*, t. II, p. 408-409).

1. Il l'avait été en 966 par Geoffroi Grisegonelle (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 2).

2. Voir Cél. Port, *Dictionnaire*, t. III, p. 428-429.

3. Voir la charte de dédicace de Saint-Maurille par l'évêque Hubert, jadis transcrite au 1er *Cartul. de Saint-Serge*, n° 18, dans Mabillon, *Annales ord. Sancti Benedicti*, éd. de 1739, t. IV, p. 411. Il y est question de l' « oratorium... per multum tempus vetustate prolapsum ».

4. Voir Cél. Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 67. C'est le duc de Bretagne Alain le Grand (888-907) qui céda Saint-Serge à l'évêque Rainon, postérieurement à 897 (La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. II, p. 341).

5. « Fuerat idem locus ante nostrae aetatis tempora, incertum an Normannorum incursione an quibus aliis impedimentis desolantibus, poene omnino destitutus et ad miserandam destructionem redactus » : ainsi s'exprime l'évêque Hubert dans une charte des années 1041-1047 (Bibl. d'Angers, ms. 837, ancien 754, n° 1, orig.).

été saccagés et usurpés par les évêques mêmes qui eussent dû s'employer à les protéger [1].

Foulque Nerra et Geoffroi Martel travaillèrent avec ardeur à relever tous ces établissements ruinés : par leurs soins, l'église Saint-Martin d'Angers fut restaurée et une collégiale y fut organisée [2], des chanoines furent installés à Saint-Florentin d'Amboise [3] ; ils n'épargnèrent point enfin leurs libéralités envers les anciens monastères [4]. Mais ils se distinguèrent plus encore par toute une série de fondations, dont quelques-unes exigèrent une ténacité peu commune. Nous n'en voulons pour preuve que l'histoire de l'abbaye fondée par Foulque Nerra à Beaulieu, en Touraine [5].

1. Nous verrons en effet (p. 91) que l'évêque Renaud dut y introduire des moines ; aussi Port, t. I, p. 67, dit-il que « dès le IXe siècle un corps de chanoines ou de clercs y avait remplacé les moines ». Quant aux domaines, on verra plus tard les évêques Renaud et Hubert obligés d'en restituer à l'abbaye ou de lui en faire restituer un grand nombre (voir les deux diplômes de Robert le Pieux publiés, l'un dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, l'autre dans Pfister, *Robert le Pieux*, p. L).

2. *Catalogue d'actes*, n° 48.

3. *Gesta consul. Andegav.* (ms. 6218, p. 46 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 106).

4. Voir le *Catalogue d'actes*, *passim*.

5. L'histoire de cette fondation a été complètement dénaturée par l'emploi que l'on a fait de chartes fausses (voir *Appendice* III), à l'aide desquelles certains auteurs, et notamment Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 280) et M. Pfister (*Robert le Pieux*, p. 320, n. 3), suivis par M. Sackur (*Die Cluniacenser*, t. II, p. 87, n. 3), ont même voulu réfuter les chroniques. Quelques érudits, M. d'Espinay lui-même, contre son usage (*Congrès archéologique de France*, XXXVI, *Session de Loches*, 1869, p. 98, n. 1), ont cité comme fournies par des actes des dates qui ne s'y rencontrent pas. Enfin il s'est trouvé quelques personnes (voir notamment Kate Norgate, *England under the angevin kings*, t. I, p. 154) pour accueillir, en partie au moins, les légendes contenues dans l'*Office de Beaulieu*, édité par Salies, *Hist. de Foulques Nerra*, et dont nous avons indiqué (voir la *Préface*) le peu de valeur : on y voit (p. 527) Foulque, avant d'aller à Jérusalem, passant à Rome « et sua peccata ac peregrinationis propositum domino papa Sergio (!) humili confessione pandens » et alors le pape (« motu proprio decernente cenobium in honore sancte et individue Trinitatis etc. ») ordonnant que Foulque Nerra devra, à son retour, construire un monastère en l'honneur de la Ste Trinité, des Chérubins, des Séraphins et

Au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Jérusalem en 1002 ou 1003-1004 [1], Foulque, désireux d'installer dans une nouvelle demeure des religieux qui prieraient pour son salut, avait fait choix d'un domaine qu'il possédait près de Loches, à Beaulieu, au diocèse de Tours [2]. Quand l'édifice fut achevé, il y appela des moines, qu'il dota richement [3], et pria l'archevêque de Tours Hugue de venir consacrer l'église [4]. Hugue refusa : c'était très peu de temps auparavant (1005 ou 1006) que le comte d'Anjou était venu piller quelques-uns de ses domaines et y établir le château de Montrichard [5] ; Hugue entendait, avant de se rendre à Beaulieu, qu'on lui restituât son bien [6]. Foulque, furieux de

du St Sépulcre ; Foulque s'y engageant et recevant même du pape l'indication de l'emplacement qu'il devra choisir. Puis Foulque, au retour de Jérusalem, choisit un *alodum* : « Quod quidem alodum geneste repletum quidam prenominati castri (Locharum) et Sancte Maure vassus nomine Ingelrannus possidebat. Qui, digna recepta pecunia, insuper comite illum super humeros bajulante ab alodi medio usque ad pontem, subvectus sic inquiens comes dum eum deposuit : *Stultus a proprio expellitur alodo* ».

1. Voir *Appendice* II.

2. Raoul Glaber, II, 4, éd. Prou, p. 32. Le nom de Beaulieu n'est pas dans Raoul Glaber, mais il est dans la charte de fondation (*Pièce justificative* n° 5).

3. Voir la charte de fondation, *Pièce justificative* n° 5.

4. Raoul Glaber, *loc. cit.* — Il importe ici de faire remarquer que l'archiépiscopat de Hugue de Châteaudun a commencé avant 1007, date que M. Pfister (*Robert le Pieux*, p. 67) considère cependant comme en marquant le début, pour avoir lu trop rapidement l'article de la *Gallia christ.* Suivant un catalogue épiscopal, assez exact pour les xe et xie siècles, Hugue aurait été archevêque 18 ans, 5 mois, 9 jours, et aurait succédé à Archembaud après une vacance de 1 mois et 18 jours (Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 289) : comme il est mort le 12 mai 1023 (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 58), cela place son avènement au 3 janvier 1005. Archembaud était mort le 18 ou le 17 novembre précédent (*ibid.*, col. 56), ce qui ne fait pas un délai beaucoup plus long que le délai indiqué par le catalogue.

5. Voir ci-dessus, p. 31.

6. Raoul Glaber, II, 4, éd. Prou, p. 33 : « Expleto denique quantotius basilicae opere, protinus misit ad Hugonem Turonorum archipresulem, in cujus scilicet constituta erat diocesi, ut illam sacraturus, quemadmodum decreverat, adveniret. Qui venire distulit, dicens se minime posse illius votum dicando Domino committere ; qui videlicet matri ecclesie sedis sibi commisse predia et mancipia subripuerat non pauca. »

cette résistance, s'adressa directement au pape Jean XVIII et fit si bien, que celui-ci ordonna à son légat Pierre, évêque de Piperno, de procéder à la consécration [1]. Les protestations furent vives [2] ; mais enfin la consécration eut lieu en grande pompe au mois de mai, sans doute de l'an 1007 [3]. Raoul Glaber, qui s'indigne de ce qu'il considère comme une usurpation des droits de l'ordinaire, note que cependant plusieurs évêques, par crainte de s'aliéner le comte d'Anjou, assistèrent à la cérémonie ;

1. Raoul Glaber, *ibid.* — Raoul Glaber raconte que Foulque Nerra alla lui-même à Rome trouver Jean XVIII : la chose n'est pas tout à fait impossible, mais elle est peu vraisemblable. — Le légat Pierre envoyé par Jean XVIII est Pierre, évêque de Piperno, qu'on trouve cité en 1008 environ (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3958) et en 1015 (Ughelli, *Italia sacra*, 2e édition, 1717, t. I, col. 1280) — Nous ne tenons pas compte ici des bulles de Jean XVIII et de Serge IV, car elles sont fausses (voir *Appendice* III).

2. Nous pensons surtout au texte si souvent cité de Raoul Glaber, II, 4, éd. Prou, p. 33-34.

3. C'est la date, pour ainsi dire, traditionnelle et c'est celle de Mabillon, *Ann. Bened.*, LII, CIV, éd. de 1739, t. IV, p. 180 ; c'est celle qui nous paraît la plus vraisemblable, sinon absolument certaine. En effet, nous ferons remarquer d'abord que les fausses bulles de Serge IV étant écartées (voir la n. 1), il n'y a plus aucune raison de penser, comme on l'avait fait quelquefois (par exemple, Pfister, *Robert le Pieux*, p. 320), à une erreur de la part de Raoul Glaber, quand il écrit que Pierre avait été envoyé par *le pape Jean*. — Ceci dit et la construction de Beaulieu ayant eu lieu dès que Foulque Nerra fut revenu de son premier pèlerinage (à ce sujet, Raoul Glaber, II, 4, les *Gesta consulum Andeg.*, l'*Hist. de Saint-Florent de Saumur*, etc., sont d'accord), on ne peut penser à identifier le pape dont parle Raoul Glaber qu'avec Jean XVIII, qui a siégé du 25 décembre 1003 au mois de juin 1009. Raoul Glaber disant que la consécration eut lieu au mois de mai (« die quadam mensis maii »), cette consécration ne peut se placer en 1008 : car en mai 1008 l'affaire de Hugue de Beauvais battait son plein (Pfister, *Robert le Pieux*, p. 66-67) ; on ne peut, pour la même raison, retenir la date de 1009 : d'ailleurs cette date nous éloignerait déjà beaucoup de l'an 1004 ou de l'an 1005, époque à laquelle Foulque se mit à construire l'église de Beaulieu. De ce que nous avons dit, d'autre part, au sujet de Hugue, archevêque de Tours, du pillage de ses terres par le comte d'Anjou et des délais nécessaires à la construction du monastère, ressort qu'on ne pourrait hésiter qu'entre mai 1006 et mai 1007 ; les difficultés qui firent traîner quelque temps l'affaire nous semblent devoir faire écarter la date de mai 1006.

mais, ajoute-t-il, le jour même un ouragan vengeur survint et sévit avec une telle violence, que la toiture de l'église s'écroula [1].

Au retour d'un second pèlerinage en Terre Sainte, Foulque entreprit, pour réaliser un vœu fait pendant son voyage, de construire à côté d'Angers même un autre monastère dédié à saint Nicolas [2]. Et encore une fois, les difficultés ne lui furent pas épargnées au début. D'abord, tout alla bien: l'abbaye, convenablement dotée [3], peuplée de moines de Marmoutier [4], consacrée solennellement en 1020 par l'évêque Hubert [5], semblait être assurée d'un brillant avenir, quand tout à coup l'abbé Baudri quitta son poste furtivement. Sur la demande de Foulque, l'abbé de Marmoutier Albert (1032 env.-1064 [6]) envoya pour le remplacer un autre moine de son monastère, nommé Renaud [7]. Mais Geoffroi

1. Raoul Glaber, *loc. cit.* — Nous ne disons pas avec MM. Pfister (*loc. cit.*, p. 320), Sackur (*Die Cluniacenser*, t. II, p. 87-88) et beaucoup d'autres auteurs, que Foulque fit de son monastère un monastère exempt : ni le texte de Raoul Glaber, ni la charte de fondation ne disent rien de semblable ; seule la bulle attribuée à Jean XVIII en parle ; mais nous avons dit qu'elle était fausse. Le fait que ce fut un légat du Saint-Siège qui consacra l'église ne prouve rien, et Raoul Glaber ne l'a pas compris ainsi. Aussi ne précisons-nous pas. D'autre part, étant donné ce que nous avons dit des bulles de Jean XVIII et de Serge IV, il ne peut plus être question de deux consécrations de l'église. (Sur cette question, voir G. d'Espinay, dans le *Congrès archéol. de Loches*, 1869, p. 97-105.)

2. Nous y reviendrons en traitant des pèlerinages de Foulque Nerra (*Appendice* II). Sur cette fondation, une légende sans grand intérêt se lit dans l'*Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 275) : «... dumque equum suum ad Meduanam aquam sub castello Sanctae Mariae ad aquatum mitteret, pavore valido equus cum sessore percussus est. Tunc comes propter haec ait : *O inimice, modo monachos illic mittam* ; quod et fecit. »

3. *Catalogue d'actes*, n° 30.

4. *Ibid.*, n° 34.

5. *Ibid.* : Foulque dit qu'il a fait consacrer son église « millesimo vigesimo anno ab incarnatione Domini a domno praesule Huberto nomine. »

6. *Gallia christ.*, t. XIV, col. 201-204.

7. *Catalogue d'actes*, n° 34 : « Postquam vero Baldricus abbas monasterium dereliquit heremumque furtim petiit ac postremum Majus Monasterium repatriavit [et] apud Thabennensium monasterium vitam finivit,

Martel, alors maître du Vendômois et soulevé contre son père, sut si bien faire miroiter aux yeux du nouvel élu la promesse de l'abbatiat dans le monastère dont il avait commencé la construction à Vendôme [1], que Renaud, sans attendre même sa consécration à Saint-Nicolas et sans demander la moindre autorisation à l'abbé Albert, s'enfuit à Vendôme auprès du comte rebelle [2]. Cette fois, Foulque Nerra s'emporta : il renvoya à Marmoutier tous les moines de Saint-Nicolas et en demanda d'autres à l'abbé de Saint-Aubin Gautier (élu en décembre 1036 [3]). Celui-ci y consentit et sous la direction d'Audouin, jusqu'alors prieur de Saint-Aubin, l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers put enfin rentrer dans la tranquillité [4].

Ces difficultés ne lassèrent pas l'ardeur de Foulque Nerra : dès le 14 juillet 1028 [5], on le voyait faire procéder à la dédicace d'une abbaye de femmes que, lui et son épouse, la comtesse Hildegarde, avaient fondée près d'Angers sur les ruines vénérées de la petite église Notre-Dame-de-la-Charité [6]. Geoffroi

post hunc domnus Albertus abbas Raginaldum monachum loco ejus restituit. » Cf. les *Miracles de Saint-Nicolas* de Joël (*Catalog. cod. hagiogr. Bibl. Paris.*, t. III, p. 159) et l'*Hist. de Saint-Florent*, p. 275, des *Chron. des églises d'Anjou.*

1. Cf. ci-dessus, p. 66, et pour les débuts de la construction de la Trinité de Vendôme, voir *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, nos 8 (1032-1040) et 15 (25 juin 1039).

2. *Catalogue d'actes*, n° 34 : « Qui (Raginaldus) ante benedictionem ad filium meum Gauffridum fugiit atque regimen monasterii Vindocinensis onviter constructi absque licentia sui abbatis suscepit. » Cf. Pétigny, *Hist. archéol. du Vendômois*, 2e éd., p. 274, n. 1.

3. *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 27. Le cartulaire du XIIe siècle donne la date de 1038, mais l'indiction 4, qui ne convient qu'à 1036, date donnée par les *Annales de Saint-Aubin* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 4).

4. *Catalogue d'actes*, n° 34 : « Postquam me vidi illusum a duobus abbatibus, iratus valde jussi ut monachi alii ad monasterium suum cito remeassent. Deinde rogavi domnum Walterium, abbatem Sancti Albini, ut domnum Hildinum, priorem illius ecclesiae, concessisset. » Dans la région angevine le nom *Hildinus* ou *Hilduinus* est devenu de bonne heure *Alduinus* puis *Auduinus* : d'où notre traduction *Audouin*.

5. *Catalogue d'actes*, n° 44.

6. Voir la charte citée à la n. précédente et cf. G. d'Espinay, *Revue de*

Martel, à son tour, non content d'avoir fondé à Vendôme le monastère de la Trinité [1], s'occupait dès 1047 d'en établir à Angers une succursale, qui était achevée en 1056 [2], et fondait la célèbre collégiale de Saint-Laud d'Angers, à laquelle il donnait pour église la chapelle même de son château [3].

II

Aussi, vers le milieu du XIe siècle, l'état du clergé angevin, et surtout du clergé régulier, s'était-il singulièrement amélioré : grâce aux comtes, grâce aussi à leurs imitateurs, le comté d'Anjou commençait à être le pays béni du Seigneur.

Sans parler des vieilles abbayes du sol tourangeau, sans parler de Saint-Florent de Saumur, qui, depuis la prise de Saumur, en 1026, réinstallée au Chardonnet [4], était en train de devenir peu à peu une des plus brillantes abbayes de France, c'était partout un renouveau de vie et d'éclat : en Anjou proprement dit brillait au premier rang la vieille abbaye comtale de Saint-Aubin d'Angers, dont l'abbé, en vertu d'anciens privilèges confirmés par Néfingue en 972, était après l'évêque même dans le

l'Anjou, nouv. série, t. XII, p. 49-62 et 143-155 (reproduit dans les *Notices archéologiques* du même auteur, t. Ier) et *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, préface de M. Bertrand de Broussillon, p. v-vi. Une légende fut inventée pour expliquer la fondation de l'abbaye : voir *Chron. des églises d'Anjou*, p. 279, n. 1.

1. *Catalogue d'actes*, n° 65.
2. *Ibid.*, nos 82, 120.
3. *Ibid.*, n° 155.
4. *Hist. de Saint-Florent*, p. 279 des *Chron. des églises d'Anjou*. Sur le Chardonnet, *Campus Spinosus*, plus tard quartier de Saumur, voir Port, *Dictionn.*, t. III, p. 360, et t. Ier, p. 626. — En 1030 déjà on pouvait transporter dans la nouvelle église du Chardonnet le corps de saint Florent (*Hist. de Saint-Florent*, *ibid.*) et en 1041 on pouvait procéder à la dédicace (*ibid.*, p. 292).

diocèse le premier personnage de l'ordre ecclésiastique et dont le prieur marchait immédiatement après le doyen du chapitre cathédral ; son église était le lieu obligatoire de consécration pour chaque évêque nouvellement promu ; enfin elle était soustraite aux interdits qui n'atteignaient pas le diocèse tout entier[1]. Depuis la fin du xe siècle, elle avait vu les donations affluer et avait commencé à établir des prieurés un peu de tous côtés : aux Alleuds [2], au Lion-d'Angers[3], à Craon[4], à Champigné-sur-Sarthe[5],

1. Tous ces privilèges sont énumérés au n° 20 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon (28 février 972). Cf. *ibid.*, n° 558.

2. Dès le temps de l'abbé Gautier (1036-1055) on trouve mention du prieur des Alleuds (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 205 : *Ascelinus, decanus de Alodis*). La donation de l'église des Alleuds aux moines de Saint-Aubin semble avoir été faite en 974 par la comtesse Adèle (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 3, analyse placée en tête par le rédacteur du cartulaire) ; cependant dans le corps de la pièce consacrée aux donations de cette comtesse, l'église des Alleuds n'est pas mentionnée : or on possède cette pièce en original aux Archives de Maine-et-Loire, H 100, n° 73. D'autre part, dès la fin du xie s. (avant la composition du cartulaire, par conséquent), on rapportait bien à la comtesse Adèle la donation de l'église en question (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 203 : ann. 1082-1101) et l'auteur des *Annales de Saint-Aubin* (*Recueil d'annales angevines*, p. 1) partageait cette manière de voir.

3. C'est en 1006-1028 que le trésorier de Saint-Maurice d'Angers Gui fit don aux moines de Saint-Aubin de l'église du Lion *pour y fonder un prieuré*, « ut eam monastice religioni pro arbitrio et posse suo interiori et exteriori cultu coaptarent » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 160). Gui dota richement le prieuré et nous y voyons les moines installés très peu après (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 162). Nous n'avons cependant pas relevé de prieur avant Garnier, mentionné en cette qualité dans une charte des années 1082-1106 (*Cartul.*, n° 172).

4. Les moines installèrent dès le début un prieuré à Craon : voir *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 721, et cf. *Cartul. de la Trinité de Vendôme*, éd. Métais, nos 96, 97 ; or la donation de l'église Saint-Clément de Craon eut lieu au temps de l'abbé Hubert (1000-1027) : voir le même n° 721 du *Cartul. de Saint-Aubin* et cf. Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. I, p. 18.

5. On trouve mention d'un prieuré constitué à Champigné dès le temps de l'abbé Gautier (1036-1055). Voir *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 104 : « Donavit abbas Walterius et monachi Sancti Albini Hucberto dimidiam curtem Campigniaci, excepta mansione et curte et ortis quos ibi habent in dominico, per talem conventum ut de toto bosco ipsius curtis *monachus qui ibi in oboedientia erit* faciat ibi bosoniam suam, etc. »

à Vaux [1], à Méron [2], à Trèves [3], à Saillé [4], à Saint-Remy-la-Varenne [5], à Brion [6] et peut-être aussi à la Pèlerine [7], à Château-Gontier [8] ; plusieurs églises dépendaient

1. Saint-Aubin possédait le domaine depuis 970-977, par donation du roi Lothaire (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 937. Cf. n°s 938, 940) ; la constitution du prieuré date de Foulque Nerra : «... Iterum monachi resumpserunt supradictam terram, annuente comite Fulcone et Gaufrido, filio ipsius, et *ipsam commendaverunt obedientiam Magnardo monacho, ut edificaret eam monachiliter* » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 940).

2. On ne trouve pas mention formelle d'un prieuré avant le temps de l'abbé Gautier (1036-1055), mais les termes dans lesquels il est alors mentionné supposent une existence plus ancienne. Voir *Cartul. Saint-Aubin*, n° 227 : «... pro hoc dederunt monachi qui tunc apud Maironem mo rabantur, Ascelinus scilicet et Gurhannus, etc. » Cf. n° 231 (1055-1093) : « Tempore quo Fulcradus monachus preerat Mairono, etc. » Cf. aussi n° 213, etc. L'histoire du domaine de Méron est clairement résumée dans Port, *Dictionnaire*, article : Méron.

3. Le domaine appartenait anciennement à Saint-Aubin (voir Port, *Dictionn.*, t. III, p. 629) ; mais la première mention du prieuré n'est pas antérieure à 1056-1060 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 218 et 219). Les termes du n° 219 du *Cartul.* supposent cependant un prieuré depuis quelque temps constitué.

4. Du n° 906 du *Cartul. de Saint-Aubin* (ann. 971) semble ressortir qu'un prieuré existait à Saillé déjà avant Foulque Nerra.

5. Le domaine, donné indivis à Saint-Aubin et Saint-Lézin d'Angers par Foulque le Roux en 929-930 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 177), avait été partagé en 1014 (*ibid.*, n°s 178 et 197). Dès 1060 env. au plus tard, le prieuré apparaît comme constitué : voir le n° 189 du *Cartul. de Saint-Aubin*, où il est question de Robert *Cadefaldus*, « Varenne obedientiarius ».

6. La fondation du prieuré de Brion est des années 1039-1055 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 376).

7. On ne trouve pas mention d'un prieuré de la Pèlerine avant le troisième tiers du xie siècle (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 374), mais la possession de l'église et du domaine par Saint-Aubin remonte à la fin du xe siècle (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 3 : 974, donation de la comtesse Adèle) et il semble bien qu'un prieuré s'y soit de bonne heure constitué.

8. La première mention du prieuré est contemporaine de celle du prieuré de la Pèlerine (*Cartul. Saint-Aubin*, n° 678, ann. 1082-1106), mais la donation de l'église et du domaine avait été faite à Saint-Aubin dès la fin du xe siècle (*ibid.*, n°s 1 et 677).

d'elle [1] ; enfin, en même temps que croissaient ses richesses, le nombre des moines qui venaient lui demander asile n'avait cessé d'augmenter [2].

L'abbaye de Saint-Serge d'Angers, quoique en moins belle posture, commençait cependant, elle aussi, à sortir de la misère et de l'abandon où elle avait été si longtemps plongée. L'évêque Renaud en avait relevé les bâtiments, y avait appelé des moines [3], leur avait donné un abbé particulier [4], enfin s'était employé à

1. Notamment celles de Chartrené et des Ponts-de-Cé et la chapelle Saint-Hilaire du Mont (*Cartul. de Saint-Aubin*, nos 3, 130, 241). On ne constate l'existence d'un prieuré à Chartrené qu'en 1077 (*ibid.*, n° 242).

2. Le nombre des moines est de cinquante-sept, plus l'abbé, en 1036 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 27), de quatre-vingt-six en 1060 (*ibid.*, n° 30) et il sera de cent cinq en 1082 (*ibid.*, n° 31).

3. Robert le Pieux, confirmant les donations faites à cette occasion, s'exprime ainsi : « Est autem Andegavis abbatia distans a civitate milliario semis versus orientem in honore sanctorum Sergii et Bacchi dedicata, in qua misit monachos Rainaldus, praefatae civitatis episcopus... » (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 583). Plus tard (en 1041-1047), l'évêque Hubert s'exprime ainsi : « Hunc sancti loci et per venerabilem antiquitatem reverendi casum magnifice excellentiae vir, predecessor noster beatae memoriae Rainaldus presul, non ferens, instaurare incaepit et monachorum ibi quantulam catervam sub abbate degentium ordinavit » (Bibl. d'Angers, ms. 837, ancien 754, n° 1, orig.).

4. On a nié l'existence d'abbés particuliers à Saint-Serge avant la nomination de Bougrin, sans doute influencé par ce fait que la liste des abbés du monastère insérée au XIIIe siècle dans le manuscrit des *Annales de Saint-Serge* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 109) ne donne pas le nom de ses prédécesseurs ; mais il faut remarquer que l'auteur de cette liste, d'ailleurs assez peu exacte, n'a pas la prétention de remonter plus haut que l'épiscopat de Hubert de Vendôme. En outre, quels ont été, suivant les érudits auxquels nous faisons allusion, les premiers abbés de Saint-Serge au XIe siècle ? — Ils n'ont pas nié, et pour cause, qu'il y en ait eu ; mais ils ont prétendu que les deux prédécesseurs de Bougrin avaient été communs à Saint-Aubin et à Saint-Serge. C'est là l'opinion qu'on trouvera exprimée dans la très médiocre *Historia regalis abbatiae SS. Sergii et Bacchi prope Andegavum* d'Alex. Fournereau (*Revue des Soc. savantes*, 5e série, t. II, 1870, 2e semestre, p. 373 et suiv.), admise sous réserves par Hauréau (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 643) et sans aucune réserve par Cél. Port (*Dictionn.*, t. I, p. 67). Cette opinion non seulement ne s'appuie sur rien, mais est formellement contredite par les textes. Le premier abbé de Saint-Serge après la restauration s'est

leur recréer des domaines [1]. Son successeur, Hubert, en y nommant comme abbé le célèbre Bougrin (*Vulgrinus*) et en lui donnant la « celle » de Saint-Maurille de Chalonnes, relevée elle aussi de ses ruines, en avait définitivement assuré la prospérité [2].

Saint-Maur de Glanfeuil suivait le mouvement [3] ; Marmoutier

bien appelé Renaud, tout comme l'abbé de Saint-Aubin en fonctions de 988 à 996 environ ; mais dans la charte où apparaît Renaud, abbé de Saint-Serge, il est simplement qualifié « venerabilis abbas Rainaldus ex caenobio sanctorum Christi martyrum Sergii et Bachi » (charte du 1er *Cartul. de Saint-Serge*, n° 16, copiée dans le ms. de la Bibl. nat. lat. 5446, p. 239, et Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 347). De plus, si la date de l'an 1000 généralement adoptée pour la restauration de Saint-Serge d'après une note publiée p. 134 des *Chron. des églises d'Anjou* (nous n'avons pu en retrouver la source) était exacte, ce qui est possible sans être certain, il s'ensuivrait que l'abbatiat de Renaud de Saint-Serge aurait commencé quand Renaud, abbé de Saint-Aubin, avait disparu. Pour Hubert, successeur de Renaud à Saint-Serge, il y a impossibilité plus absolue encore à toute identification avec Hubert ou Humbert, abbé de Saint-Aubin : ce dernier a été abbé de Saint-Aubin de 1000, ou plutôt 999, à 1027 (voir *Cartul. de Saint-Aubin*, nos 25 et 26), tandis que l'abbé de Saint-Serge Hubert était encore en fonctions en 1040 (charte de Saint-Serge aux Arch. de Maine-et-Loire, H 857, n° 1, orig. des ann. 1040-1045 ; autre charte copiée d'après le 1er *Cartul. de Saint-Serge*, n° 28, dans le ms. de la Bibl. nat. lat. 5446, p. 245, et dans la Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 421) ; enfin, de même que Renaud, Hubert, abbé de Saint-Serge, est qualifié « abbé du monastère de Saint-Serge », sans plus. Inversement, dans les chartes de Saint-Aubin relatives aux abbés Renaud et Humbert, il n'est pas question pour eux d'autres fonctions que l'abbatiat de Saint-Aubin.

1. Voir le diplôme de Robert le Pieux publ. dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, et la charte de l'évêque Renaud copiée d'après le 1er *Cartul. de Saint-Serge*, n° 16, dans Bibl. nat., ms. lat. 5446, p. 239, et Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 347.

2. La charte par laquelle l'évêque Hubert nomme Bougrin, moine de Marmoutier, abbé de Saint-Serge et donne, en outre, à cette abbaye le monastère de Chalonnes est conservée en original à la Bibl. d'Angers, ms. 837, ancien 754, n° 1 ; Mabillon l'a éditée partiellement dans ses *Ann. ord. S. Bened.*, IV, iv, n° 73, en la datant à tort de 1036 : elle est des années 1041-1047, car elle porte le quantième du 1er mars, est postérieure à l'avènement de Geoffroi Martel (21 juin 1040) et antérieure à la mort de l'évêque Hubert (1047).

3. La plupart des chartes du *Cartul. de Saint-Maur*, éd. par Marchegay,

commençait à essaimer sur le sol angevin [1] ; les monastères nouvellement fondés, et surtout Saint-Nicolas d'Angers et Notre-Dame-de-la-Charité (plus tard appelée le Ronceray) [2], voyaient les donations affluer ; bref, la vie religieuse, qui semblait au xe siècle prête à s'éteindre, avait repris de toutes parts avec plus de force que jamais.

III

Ce n'était pas seulement la vie religieuse qui avait repris ; c'était aussi la prospérité générale. On verra, en effet [3], qu'à cette même époque les comtes, pour appuyer leur politique de conquêtes, furent amenés à construire sur le sol angevin une grande quantité de nouveaux châteaux forts et que leurs vassaux imitèrent cet exemple : ce fut pour les paysans comme autant de points de ralliement ; exposés en rase campagne aux pillages et aux attaques, ils accoururent en masse autour de ces châteaux protecteurs : des bourgs ainsi naquirent, qui peu à peu devinrent des villes [4].

Plus encore la renaissance des établissements religieux devait hâter ce mouvement : à côté de chacun d'eux, à côté des monas-

Archives d'Anjou, t. Ier, sont fausses (voir celles que nous citons au *Catalogue d'actes*) ; mais elles tiennent sans doute lieu de pièces perdues et le fond peut en être exact, à le prendre en gros.

1. Les prieurés de Chemillé et de Saint-Quentin-en-Mauges furent fondés vers 1040 ; ceux de Chalonnes et de Daumeray entre 1040 et 1047 ; ceux de Champtoceaux, de Montjean, de Carbay, vers 1050 : voir Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, préface.

2. Voir notamment au *Catalogue d'actes* les nombreuses chartes de donations des comtes d'Anjou à ces deux monastères.

3. Deuxième partie, chap. II.

4. C'est le cas de Baugé (Port, *Dictionnaire*, t. I, p. 227), de Château-Gontier (Angot, *Dictionn. de la Mayenne*, t. I, p. 576, et *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 1).

tères surtout, un bourg ne manquait jamais de se former. Ceux des anciennes abbayes renaquirent en même temps qu'elles; autour des nouvelles, il en surgit de nouveaux. Ainsi, c'est, nous l'avons vu, sur un simple petit domaine, une « villa » située près de Loches [1], que Foulque Nerra fonde une abbaye en 1007 : aussitôt un bourg se forme, le bourg grandit, et bientôt c'est une ville [2]. L'exode des moines de Saint-Florent, en 1026, et leur établissement au Chardonnet, près de Saint-Hilaire, suscite immédiatement aussi la création d'un bourg, que nous trouvons tout constitué déjà avant 1040 [3]. Saumur, qui, à la fin du xe siècle, était encore enfermée dans une étroite enceinte [4], se développe et se reforme autour de Notre-Dame de Nantilly [5]. Et enfin si l'on veut saisir ou plutôt deviner l'étendue de ce renouveau, qu'on prenne le cas d'Angers.

La ville proprement dite n'occupait encore qu'un espace restreint [6]; elle était divisée en deux parties, la *cité* et le *bourg* [7]. La cité,

1. Voir la charte authentique de fondation, *Pièce justif.* n° 5 : « ... bellum in ipsa *villa* sit »; dans la charte fausse il est à tort question de bourg dès 1007.

2. Voir Archambault, *Hist. de Beaulieu*, dans la *Revue de l'Anjou*, nouv. série, t. XI et XII (1874).

3. Il en est question dans une charte de 1026-1039 (*Catalogue d'actes*, n° 56).

4. Voir G. d'Espinay, *Notices archéologiques*; 2e *série: Saumur*, 1876, in-8° (et dans la *Rev. de l'Anjou*, t. XIV, 1875) et Port, *Dictionn.*, t. III, p. 486.

5. Port, *ibid.*, p. 490.

6. Pour toute la description qui suit, voir Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers*, éd. Cél. Port (Angers, 1869, in-12), avec les notes; Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, éd. E. L[ongin] (Angers, 1897, in-8°), avec les notes; G. d'Espinay, *Notices archéologiques : Angers*, dans la *Revue de l'Anjou*, nouv. série, t. VII-XIII, 1872-1875, et en vol., Angers, 1875, in-8°; Port, *Dictionnaire*, v° Angers; voir enfin Farcy et Pinier, *Le palais épiscopal d'Angers* dans *Revue de l'Anjou*, t. XXX, 1895. — Nous suivrons ces auteurs, n'indiquant nos références que là où nous nous éloignons d'eux.

7. Cette distinction n'est pas faite par les archéologues modernes. Elle est cependant très nettement indiquée dans les textes : il y est question comme de deux parties distinctes de la *civitas* et du *burgus Andegavensis*.

garnissant le sommet de la colline et dominant la Maine presque à pic, était resserrée dans d'épaisses murailles datant de l'époque barbare [1] et perçées de quatre portes ; la porte *Angevine*, au nord, la porte *Hugon*, à l'est, la porte *Chanzé*, au sud, la porte de *Pied-Boulet*, à l'ouest. Le bourg, qui, en contre-bas de cette étroite enceinte, arrêté à l'ouest par la Maine, s'était étendu le long de la route du Mans, avait à son tour été, avant la fin du xe siècle [2], enfermé dans une enceinte, où deux portes avaient été seulement pratiquées pour laisser passage aux routes qui débouchaient de la cité : la porte *Boulet*, en face de celle de *Pied-Boulet*, sur la route du Lion-d'Angers, et la porte *Girard*, en face de la porte *Angevine*, sur la route du Mans [3]. — Dans cette double enceinte la ville étouffait : le bourg n'était guère qu'un long mais étroit couloir et la cité suffisait à peine à contenir les édifices multiples qui s'y étaient autrefois bâtis, tels que le château des comtes, avec la petite chapelle Sainte-Geneviève [4], qui, à côté de la porte Chanzé, dominait la Maine au sud, le palais épiscopal, à côté de la porte Angevine, l'église cathédrale Saint-Maurice et la petite église Saint-Aignan [5].

Aussi, bien avant Foulque Nerra, Angers avait débordé en dehors de ses murailles : partout aux alentours s'étaient construites des églises comme Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-

Voir, par exemple, les nos 36 (924) et 76 (1060-1081) du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, et aussi le no 47 (1080 env.) du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, où il est dit expressément qu'on sort de la *civitas* pour se rendre à la porte *Boulet*. D'ailleurs, encore au xviiie siècle, Péan de la Tuillerie (*loc. cit.*) distingue nettement la « cité » de la « ville ».

1. Du ve siècle, suivant M. d'Espinay. Cf. Farcy et Pinier, *loc. cit.*, p. 127.

2. Cette enceinte daterait même du ixe siècle, suivant M. d'Espinay.

3. Miss Kate Norgate a donné d'Angers à cette époque un plan d'une grande inexactitude au t. I, p. 164-165, de son *England under the angevin kings*.

4. Voir la charte no 25 du *Cartul. de Saint-Laud*, éd. Planchenault.

5. L'église Saint-Aignan était au cœur de la cité : voir *Annales de Saint-Serge*, ann. 1132 (*Recueil d'ann. angevines et vendôm.*, p. 95).

Michel du Tertre, Saint-Michel-la-Palud, à l'est, Saint-Evroult, au sud, Saint-Samson, au nord, ou bien des monastères comme Saint-Aubin, Saint-Lézin, Saint-Serge. Mais les bourgs, qui correspondaient à ces églises et à ces monastères, avaient été ruinés évidemment en même temps que ces établissements mêmes ; en présence de la menace perpétuelle des pillards normands ou bretons, il avait fallu fuir cette banlieue et chercher ailleurs un refuge. Tous ces bourgs ruinés ou disparus se reconstituèrent ; de l'autre côté de la Maine, autour des deux nouvelles abbayes de Notre-Dame-de-la-Charité et de Saint-Nicolas, il en naquit de nouveaux [1] ; un pont de pierre fut bâti pour les relier à la cité [2] et quand l'un d'eux brûla quelques années plus tard (1088), il avait pris une assez grande extension pour que les annalistes angevins pussent en noter l'incendie comme un événement important[3]. De même, sur la rive gauche de la Maine, les maisons s'entassèrent si rapidement le long de la route des Ponts-de-Cé, qu'en 1032, lorsque le feu prit à l'église Saint-Maurice, il put se propager jusqu'au monastère de Saint-Aubin et le détruire presque en entier [4].

1. Voir notamment *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, nos 42 à 63. Au no 5 on voit que le bourg de Notre-Dame-de-la-Charité (qui n'existait pas encore en 1028, car il n'en est pas question au no 1), existait dès 1040.

2. Port, *Dictionn.*, t. I, p. 105, a justement fait remarquer que sur l'emplacement de ce *Grand Pont* un pont avait certainement existé à l'époque romaine ; mais le pont romain ou bien avait été détruit, ou bien était un simple petit pont de bois. La première hypothèse est la plus vraisemblable, car dans une charte du Ronceray où il est question du pont de pierre que, vers 1028, Foulque Nerra et Hildegarde firent construire en cet endroit, on s'exprime ainsi : « *Pons* Meduane, quod lapideo opere multisque sumptibus inter ipsum monasterium et civitatem construxerunt » (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, no 63) : de ces expressions il semble ressortir que, sans ce pont de pierre, la nouvelle abbaye n'eût pas été reliée à la ville. Sur cette construction, voir encore *ibid.*, no 4 : Hildegarde et Foulque donnent aux nonnes des pêcheries « de toto ponte Meduane, quod videlicet lapideo opere construximus ».

3. *Annales dites de Renaud* et *Ann. de Saint-Aubin*, p. 6 et 89 du *Recueil d'annales angev. et vendôm.*

4. *Ann. de Saint-Aubin*, de *Vendôme*, de *Renaud*, et *Obit. de Saint-Serge*,

ibid., p. 3, 46, 61, 86, 107 ; *Chron. de Saint-Maixent*, p. 391 des *Chron. des églises d'Anjou*. — Remarquons en terminant ce chapitre que si les vilains ont bénéficié de ce mouvement général de renaissance, ce n'a été qu'indirectement ; on ne voit pas qu'à cette époque on ait, pour les attirer dans les bourgs nouvellement créés, exonéré des plus lourdes charges ceux d'entre eux qui viendraient y habiter. A l'appui de cette idée, M. Flach, *Origines de l'ancienne France*, t. II, p. 168-169, n'a pu citer que la fausse charte de fondation de Beaulieu (voir *Appendice* IV) et à la p. 165, n. 1, il a interprété à tort la charte n° 269 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, comme une concession faite en faveur des vilains, alors qu'elle est faite en faveur du monastère. Nous ne parlons même pas de M. de Salies qui, dans un élan de lyrisme imprévu, déclare reconnaître en Foulque Nerra un souffle civilisateur puissant (*Hist. de Foulques Nerra*, Introd.).

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU COMTÉ

En même temps que l'état angevin renaît, que les campagnes se repeuplent, que les villes se reforment, la nécessité s'impose au comte d'administrer ou tout au moins d'exploiter ses domaines. Aussi voit-on les quelques restes surannés de l'administration carolingienne disparaître ou s'adapter aux nouveaux besoins et une organisation administrative très rudimentaire, mais plus pratique, poindre lentement.

I

On sait que le comte carolingien était assisté d'un vicomte, dont le rôle était de le remplacer en cas de besoin et de l'aider à administrer son comté. On retrouve tout naturellement un vicomte aux côtés des comtes d'Anjou du xe siècle [1]. Le père de l'évêque d'Angers Renaud, appelé lui-même Renaud et surnommé le Thuringien (*Thuringus* ou *Torench*), qui avait rempli cet

1. En 976, Geoffroi Grisegonelle exempte un domaine de l'hébergement « de son vicomte et de ses voyers » (cela ne paraît pas être une ancienne formule) : « Nam nobilis comes Gaufridus...concessit auctoritate sua perpetualiter permanere ut nullam dominationem hospitalitatis ab ullo homine habeatur ibi nec vicecomitis nec cujuslibet vicarii » (*Cartul. Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 34). Dans une rédaction des *Miracles de saint Martin de Vertou* qui date de la fin du xe ou du début du xie siècle, on trouve cette allusion à un vicomte d'Angers Renaud, qui semble être celui dont nous allons parler : « Vidimus etiam nostris diebus quosdam Roma redeuntium ex eodem genere, juxta incolarum testimonium, pelles emisse et domum nihilominus pro indicio detulisse. Cujus rei testis est venerabilis Rainaldus Andegavorum vicecomes, qui haec et alia plurima de Martino stupenda narrat miracula » (*Mon. Germ.*, *Script. rerum merov.*, t. III, p. 568).

office sous Geoffroi Grisegonelle, l'occupa encore quelque temps sous Foulque Nerra [1]. C'était un grand seigneur, plein d'indépendance, qui avait su se tailler dans les Mauges,

1. *Cartulaire de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 281 (*ann.* 960-964), n° 18 (*ann.* 966), n° 21 (*ann.* 970), n° 3 (*ann.* 974), n° 34 (*ann.* 976), n° 211 (*ann.* 976), n° 821 (*ann.* 976) et cf. la note précédente. Dans toutes ces chartes, « le vicomte Renaud » souscrit après le comte et à une place d'honneur (voir spécialement le fac-similé du n° 821, joint au t. III du *Cartul. de Saint-Aubin*). Au n° 3, le vicomte Renaud est dit père de l'évêque d'Angers Renaud (voir le fac-similé de l'original au t. III du *Cartul.*) Or, comme nous le verrons plus loin (chap. V, p. 113), le père de l'évêque Renaud était Renaud le Thuringien. — Renaud le Thuringien resta certainement en fonction du temps de Foulque Nerra, car il vivait encore vers 990 (*Pièce justificative* n° 1). — De tous les textes que nous avons cités, aucun cependant ne donne à Renaud le titre de « vicecomes Andegavensis » (sauf les *Miracles de saint Martin de Vertou*, d'une date trop incertaine pour faire foi). D'autre part, une glose du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* (fin du XIe s.), que l'on trouvera publiée plus loin, *Pièce justificative* n° 2, dit Renaud le Thuringien « pater Fulcodii vicecomitis de Roca Forti ». Nous trouvons, nous l'allons voir, un Foucois, « vicomte » (fils, à ce qu'il semble, de Renaud le Thuringien) dans les chartes des premières années du XIe siècle : ce Foucois et, par suite, Renaud le Thuringien lui-même, n'auraient-ils pas été simplement des vicomtes de Rochefort-sur-Loire ? On remarquera en effet que, suivant une charte transcrite par A. Du Chesne (Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 62 r°), un Renaud, qui ne peut être que Renaud le Thuringien (car il est mari de Richilde tout comme ce dernier : voir le diplôme de Robert le Pieux, dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, confirmation de donations faites par l'évêque Renaud pour le repos de l'âme de sa mère Richilde), a reçu en 969, moyennant un cens annuel, le domaine et l'église de *Castellarium*, « cum antiquo castello et quantumcumque ad ipsam ecclesiam vel ad ipsum castrum aspicit » et que ce *Castellarium*, d'après le titre que portait la charte dans le recueil conservé à Saint-Maurice d'Angers où la copiait Du Chesne, ne serait autre que Rochefort-sur-Loire (« Exemplar manusfirmae de alodio ubi situm est castellum Rupisfortis »). Bien que Port, qui a connu l'acte par ailleurs, ait contesté le bien fondé de cette identification et ai vu dans *Castellarium* les Châteliers, sur la Loire, dans la commune des Murs (*Dictionn.*, t. I, p. 643), l'hésitation serait possible s'il n'y avait pas pour rejeter l'identification cette double raison : 1° Renaud paraît comme vicomte avant 969, date de la concession de Rochefort ; 2° jamais, au XIe siècle, les seigneurs de Rochefort n'ont pris le titre de « vicomtes de Rochefort ». La glose de Saint-Florent doit donc se comprendre ainsi : Renaud de Rochefort-sur-Loire, père du vicomte Foucois, ou Renaud, père du vicomte Foucois, [seigneur] de Rochefort.

323692B

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU COMTÉ

En même temps que l'état angevin renaît, que les campagnes se repeuplent, que les villes se reforment, la nécessité s'impose au comte d'administrer ou tout au moins d'exploiter ses domaines. Aussi voit-on les quelques restes surannés de l'administration carolingienne disparaître ou s'adapter aux nouveaux besoins et une organisation administrative très rudimentaire, mais plus pratique, poindre lentement.

I

On sait que le comte carolingien était assisté d'un vicomte, dont le rôle était de le remplacer en cas de besoin et de l'aider à administrer son comté. On retrouve tout naturellement un vicomte aux côtés des comtes d'Anjou du xe siècle [1]. Le père de l'évêque d'Angers Renaud, appelé lui-même Renaud et surnommé le Thuringien (*Thuringus* ou *Torench*), qui avait rempli cet

1. En 976, Geoffroi Grisegonelle exempte un domaine de l'hébergement « de son vicomte et de ses voyers » (cela ne paraît pas être une ancienne formule) : « Nam nobilis comes Gaufridus...concessit auctoritate sua perpetualiter permanere ut nullam dominationem hospitalitatis ab ullo homine habeatur ibi nec vicecomitis nec cujuslibet vicarii » (*Cartul. Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 34). Dans une rédaction des *Miracles de saint Martin de Vertou* qui date de la fin du xe ou du début du xie siècle, on trouve cette allusion à un vicomte d'Angers Renaud, qui semble être celui dont nous allons parler : « Vidimus etiam nostris diebus quosdam Roma redeuntium ex eodem genere, juxta incolarum testimonium, pelles emisse et domum nihilominus pro indicio detulisse. Cujus rei testis est venerabilis Rainaldus Andegavorum vicecomes, qui haec et alia plurima de Martino stupenda narrat miracula » (*Mon. Germ.*, *Script. rerum merov.*, t. III, p. 568).

office sous Geoffroi Grisegonelle, l'occupa encore quelque temps sous Foulque Nerra [1]. C'était un grand seigneur, plein d'indépendance, qui avait su se tailler dans les Mauges,

1. *Cartulaire de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 281 (*ann.* 960-964), n° 18 (*ann.* 966), n° 21 (*ann.* 970), n° 3 (*ann.* 974), n° 34 (*ann.* 976), n° 211 (*ann.* 976), n° 821 (*ann.* 976) et cf. la note précédente. Dans toutes ces chartes, « le vicomte Renaud » souscrit après le comte et à une place d'honneur (voir spécialement le fac-similé du n° 821, joint au t. III du *Cartul. de Saint-Aubin*). Au n° 3, le vicomte Renaud est dit père de l'évêque d'Angers Renaud (voir le fac-similé de l'original au t. III du *Cartul.*) Or, comme nous le verrons plus loin (chap. V, p. 113), le père de l'évêque Renaud était Renaud le Thuringien. — Renaud le Thuringien resta certainement en fonction du temps de Foulque Nerra, car il vivait encore vers 990 (*Pièce justificative* n° 1). — De tous les textes que nous avons cités, aucun cependant ne donne à Renaud le titre de « vicecomes Andegavensis » (sauf les *Miracles de saint Martin de Vertou*, d'une date trop incertaine pour faire foi). D'autre part, une glose du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* (fin du XIe s.), que l'on trouvera publiée plus loin, *Pièce justificative* n° 2, dit Renaud le Thuringien « pater Fulcodii vicecomitis de Roca Forti ». Nous trouvons, nous l'allons voir, un Foucois, « vicomte » (fils, à ce qu'il semble, de Renaud le Thuringien) dans les chartes des premières années du XIe siècle : ce Foucois et, par suite, Renaud le Thuringien lui-même, n'auraient-ils pas été simplement des vicomtes de Rochefort-sur-Loire ? On remarquera en effet que, suivant une charte transcrite par A. Du Chesne (Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 62 r°), un Renaud, qui ne peut être que Renaud le Thuringien (car il est mari de Richilde tout comme ce dernier : voir le diplôme de Robert le Pieux, dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, confirmation de donations faites par l'évêque Renaud pour le repos de l'âme de sa mère Richilde), a reçu en 969, moyennant un cens annuel, le domaine et l'église de *Castellarium*, « cum antiquo castello et quantumcumque ad ipsam ecclesiam vel ad ipsum castrum aspicit » et que ce *Castellarium*, d'après le titre que portait la charte dans le recueil conservé à Saint-Maurice d'Angers où la copiait Du Chesne, ne serait autre que Rochefort-sur-Loire (« Exemplar manusfirmae de alodio ubi situm est castellum Rupisfortis »). Bien que Port, qui a connu l'acte par ailleurs, ait contesté le bien fondé de cette identification et ai vu dans *Castellarium* les Châteliers, sur la Loire, dans la commune des Murs (*Dictionn.*, t. I, p. 643), l'hésitation serait possible s'il n'y avait pas pour rejeter l'identification cette double raison : 1° Renaud paraît comme vicomte avant 969, date de la concession de Rochefort ; 2° jamais, au XIe siècle, les seigneurs de Rochefort n'ont pris le titre de « vicomtes de Rochefort ». La glose de Saint-Florent doit donc se comprendre ainsi : Renaud de Rochefort-sur-Loire, père du vicomte Foucois, ou Renaud, père du vicomte Foucois, [seigneur] de Rochefort.

323692B

aux dépens du comte de Nantes, un fief important[1]. A sa mort, Foucois, qui paraît avoir été son fils, le remplaça pendant quelques années[2]. Mais Foucois est le dernier vicomte que nous rencontrions : l'office avec lui disparaît.

C'est son inutilité même qui fut, sans doute, cause de sa disparition : le comte n'avait plus que faire d'un vicomte ; quelques hommes de confiance lui suffisaient amplement. Un chef d'état qui a le temps, comme le fait Foulque Nerra vers 1010, de s'occuper personnellement d'un procès où il n'est question que de quelques malheureux serfs revendiqués par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur[3], n'a guère besoin de s'offrir le luxe d'une « administration centrale » compliquée. Il est donc probable que les rudiments de ce que nous serions tentés d'appeler de ce

1. Voir la *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XLII. Sur son ascendant, voir *Pièce justificative* n° 1.

2. On trouve le vicomte Foucois dès 993 : « † Fulconis comitis. Signum Rainaldi episcopi. S. Fulcoius vicecomes » (*Catalogue d'actes*, n° 8) ; on le retrouve en l'an 1000 : « Signum Fulconis comitis. Signum Fulcoii vicecomitis » (*Catalogue d'actes*, n° 17) ; en 1003, il souscrit une charte pour Saint-Aubin d'Angers : « S. Fulconis † comitis. S. Rainaldi presulis †. S. Fulcodii vicecomitis » (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 130) ; en 1005, il accompagne l'évêque Renaud partant pour la Terrre Sainte : « Ad sepulchrum Domini Jerosolimam, comitante Fulcoio vicecomite (Rainaldus episcopus) tendebat... » (Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 349, d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 20 v°, n° 28. Cf. ci-dessous, *Appendice* II) ; enfin, en 1014-1027, il souscrit une charte de Foulque Nerra pour Saint-Aubin d'Angers : « S. Fulconis comitis. S. Suhardi militis. S. Fulchoii vicecomitis... » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 4). — Quant à la preuve que Foucois était fils de Renaud, elle est donnée par la glose du *Livre noir de Saint-Florent* citée à la note précédente ; le fait que Foucois accompagna l'évêque Renaud en 1005 donne à cette glose beaucoup de vraisemblance ; enfin l'hérédité de l'office est assez naturelle. — L'évêque Renaud, dans un diplôme de Robert le Pieux datant de l'an 1000 environ (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 583), est dit restaurer l'abbaye de Saint-Serge « pro anima sua et patris sui equivoci et matris suae Richildis et fratris sui Hugonis et Gaufredi comitis et Fulconis filii sui et pro animabus suorum successorum episcoporum » : on peut s'étonner qu'il ne nomme pas le vicomte Foucois, si celui-ci était son frère ; mais nous croyons que l'objection n'est qu'apparente : de ses proches l'évêque ne nomme que les défunts.

3. *Pièce justificative* n° 6.

nom se confondaient alors avec les services de la domesticité : au reste, une charte-notice nous apprend par hasard qu'un serf nommé Dodon est devenu bouteiller de Foulque Nerra [1] ; le fait y est noté en passant, comme une chose qui n'a rien d'exceptionnel, et aucun document ne nous autorise à penser qu'il y ait eu, en dehors de cet humble serviteur, quelque autre personnage préposé à l'office de bouteiller. De même, si l'on remarque que ce n'est pas un, mais plusieurs chambriers à la fois qu'on voit aux côtés du comte [2], si l'on remarque, en outre, qu'il n'est jamais fait la moindre distinction entre eux [3] et qu'ils sont, avec les prévôts et les cellériers, simples *servientes* pourtant [4], les personnages qui constituent son entourage habituel, n'en devra-t-on pas conclure que ce sont là encore de simples serviteurs ?

1. *Pièce justificative* n° 6 : « Tandem tamen... consensit abbas... ut partirentur filii Landrici predicti servi [et Letheardis ancille comitis]. Accepit ergo Fulco comes in suam partem istos : Odonem Brunellum et *Dodonem, buttellarium postea suum,* Witbergam quoque uxorem Hubaldi venatoris, etc. »

2. Nous ne connaissons pas de chambrier de Foulque Nerra, mais une charte du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 72, nous donne le nom d'une chambrière de sa femme : « Hildegardis comitissa quondam accepit quinque arpennos vinearum de Sancto Albino... De ipsis autem vineis habuit *Oda, sua cameraria*, tres arpennos... » On peut donc supposer que Foulque Nerra a eu, lui aussi, des chambriers. Geoffroi Martel, en tout cas, en a eu au moins deux, nommés Garnier et Renaud. On les trouve cités, par exemple, dans la plus ancienne charte de Saint-Laud d'Angers (*Catalogue d'actes,* n° 155) : « Ego Goffridus comes firmitatem facti hujus sancte crucis impressione roboravi, audientibus istis : Roberto Burgundione, Altardo, Huberto Ragoto, Israel, Raginaldo [et] Garnerio *camerariis*, Garino et Girardo cellararii, etc. » (*Cartul. de Saint-Laud*, éd. Planchenault, n° 25). On trouve aussi Garnier cité en 1060 (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 51). Enfin Garnier et Renaud paraissent dans une charte des années 1060-1067 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 8 : « Testes isti affuerunt presentes : Girorius, dominicus vassus... *Garnerius camerarius... Raginaldus camerarius...* »

3. Voir n. précédente.

4. Ainsi, en 1076, le cellérier du comte Foulque le Réchin, Guérin, sera cité parmi les *servientes* avec un forestier (*Catalogue d'actes*, n° 231) ; cela n'empêche pas le même Guérin de faire partie d'un tribunal constitué par le comte en 1063 (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 38).

C'est seulement peu à peu que l'on voit, à la cour du comte, les services se répartir entre quelques fonctionnaires attitrés et se constituer un groupe de grands offices comtaux, analogues à ceux de la cour royale. On a dit [1] que Foulque Nerra avait eu, dès le début de son règne, un sénéchal, Lisois d'Amboise : n'est-il pas qualifié de ce titre par l'auteur des *Gesta consulum Andegavorum* [2] ? — On eût dû remarquer qu'il ne l'était que dans une phrase unique et d'une manière incidente et que le chroniqueur, après nous avoir montré Lisois distingué par le prince, puis gagnant petit à petit sa confiance, récompensé enfin par diverses faveurs, ne nous dit nulle part qu'il ait reçu l'office de sénéchal. Ce seul fait qu'une fois par hasard, voulant trouver un terme pour le désigner, le chroniqueur du XIIe siècle, par une assimilation facile à expliquer, l'appelle « le sénéchal Lisois », ne permet pas de dire qu'il ait effectivement exercé cet office. Nous noterons, au contraire, que non seulement Lisois n'est jamais dans les chartes où il apparaît qualifié ainsi [3], mais que dans aucun des actes de Foulque Nerra on ne rencontre la souscription d'un sénéchal du comte. Ce n'est pas avant les dernières années de Geoffroi Martel que nous en voyons apparaître un, du nom de Babin [4], et ses successeurs seront assez fréquemment cités dans la suite [5] pour qu'il soit permis de placer vers le milieu du XIe siècle seulement le développement de cet office.

On a dit, de même, que, dès le temps de Foulque Nerra, la charge de connétable était héréditaire chez les seigneurs de

1. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e Partie, t. I, p. 229 et suiv.

2. « Comes senescallo suo Lisoio neptam Supplicii thesaurarii uxorem dedit » (ms. 6218, p. 49 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 116).

3. M. Beautemps-Beaupré l'a lui-même remarqué.

4. Il souscrit une charte du comte (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 31-32 ; *Catalogue d'actes*, n° 179), avec le titre de « senescallus comitis ». (La lecture *Babinus*, donnée par Marchegay, est la bonne, quoi qu'en dise M. Beautemps-Beaupré.)

5. Voir 2e Partie, chap. IV.

Chemillé. Mais les seuls documents sur lesquels on ait pu s'appuyer sont : 1° un passage de l'*Histoire de Saint-Florent de Saumur*, où il est dit qu'à la bataille de Pontlevoy, en 1016, fut tué Sebrand de Chemillé, « signifer comitis » [1]; 2° une série de chartes établissant que Foulque le Réchin avait un connétable nommé Sebrand [2]. En présence de ces textes, on a admis, pour ainsi dire, *ipso facto*, que le connétable de Foulque le Réchin, Sebrand, était seigneur de Chemillé; les seigneurs de Chemillé ayant, en effet, alternativement, au XIe siècle, porté les noms de Sebrand et de Pierre, la conjecture s'est imposée d'elle-même : émise comme une vérité indiscutable par Marchegay dans une note de ses *Archives d'Anjou* [3], elle a fait fortune et a été répétée sans examen, notamment par Célestin Port [4]. — Malheureusement dans aucun des très nombreux actes relatifs aux seigneurs de Chemillé qui nous ont été conservés, nous ne voyons ceux-ci prendre le titre de connétables; inversement, dans aucun des actes où paraît « le connétable Sebrand », sous Foulque le Réchin, nous ne le voyons

1. *Hist. de Saint-Florent de Saumur*, dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 274 : « Anno quoque MXVI, feria VII, inter Odonem et Fulconem Pontelevense actum est bellum, in quo Andegavorum exercitus pene vastatus est signiferque comitis Sigebrannus de Chimilliaco peremptus. » — *Sigebrannus* s'est de bonne heure transformé en *Segebrannus*, au XIIe siècle en *Seebrannus*, et de là en *Sebrannus*.

2. Ces chartes n'ont pas été citées par les auteurs auxquels nous faisons allusion ; en voici quelques-unes : *Catalogue d'actes*, nos 247 (7 mai 1085), 250 (1087), 256 (1090), 269 (1093), 279 (1096), 282 (1084-1096), 283 (1098), 289 (1100), 318 (1106-1109).

3. *Archives d'Anjou*, t. I, p. 381 ; pour la charte n° 38 du *Cartul. de Saint-Maur* portant la souscription du connétable Sebrand, Marchegay met en note : « Seigneur de Chemillé. La charge de connétable du comté d'Anjou était anciennement héréditaire dans cette famille. Voir *Livre rouge de Saint-Florent*, f. 55 (c'est le texte de l'*Hist. de Saint-Florent*, auquel nous avons renvoyé). »

4. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 670 : « Au Xe siècle... la terre [de Chemillé] a été inféodée par le comte d'Anjou à un de ses plus puissants vassaux, dont la famille porte le nom du fief et dont le chef lui est attaché personnellement à titre de connétable. »

se dire seigneur de Chemillé; enfin, constatation plus grave encore, à l'époque où vivait le connétable Sebrand, le seigneur de Chemillé se nommait Pierre et non Sebrand [1]: rien, par conséquent, ne nous autorise à déclarer que les fonctions de connétable aient été, au XIe siècle, héréditaires dans la maison de Chemillé. Mais le texte de l'*Histoire de Saint-Florent* doit-il nous faire admettre que Sebrand Ier de Chemillé, sinon ses successeurs, ait été, lui, connétable de Foulque Nerra ? Nous ne le pensons pas davantage: car comment prétendre que la qualification de « signifer » (qui n'est d'ailleurs pas l'équivalent de « connétable »), que lui donne, encore ici, en passant une chronique très postérieure, soit suffisante pour autoriser une pareille conclusion, surtout quand nous ne voyons pas apparaître dans les chartes de connétable d'Anjou avant le dernier quart du XIe siècle [2] ?

Enfin, on a voulu dresser la liste des chanceliers de Foulque Nerra et de son fils, et l'on a nommé Audemand, Bernard de Clermont et Renaud. Le premier, dit M. Beautemps-Beaupré [3], était même déjà en fonctions sous Geoffroi Grisegonelle: dans une charte de ce comte, de l'an 976, nous le voyons se faire suppléer par un certain Alleaume [4], et on le trouve encore

1. Sebrand II de Chemillé, qui succéda vers 1047 à son père Pierre Ier (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 73; charte de Marmoutier de 1047-1061, copiée par Marchegay, Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 5022, f° 13), est cité jusqu'en 1074 (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, n° 245) ; mais dès 1082, c'est son fils Pierre II qui lui a succédé (Bibl. nat., nouv. acq. fr., 5022, f° 18) ; on le trouve en 1093 (*ibid.*, f° 21), en 1094 (*Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, f° 39 v°, dans dom Housseau, III, n° 958), en 1100 (Bibl. nat., nouv. acq fr. 5022, f° 284), en 1101 (*ibid.*, f° 285), en 1105 (*Cartul. Trin. Vendôme*, éd. Métais, n° 412), en 1109 (nouv. acq. fr. 5022, f° 257), en 1110 (*ibid.*, f°s 206, 207, 211, 290), et il meurt seulement en 1120 (*ibid.*, f°s 29 et 30), et c'est non plus un Sebrand, mais un Gauvain qui lui succède (*ibid.*, f° 264 : cf., f°s 284, 285, 290, 211).

2. On n'en trouve pas avant Sebrand, connétable de Foulque le Réchin, qui, nous l'avons montré p. 103, n. 2, n'apparaît que vers 1085.

3. *Op. cit.*, p. 219.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 34 : c'est une

souscrivant une charte de l'an 993 [1]. Quant à Bernard de Clermont, il paraît dans une charte de l'an 1015 [2]. Renaud enfin souscrit un acte de Geoffroi Martel en faveur de Saint-Nicolas d'Angers [3]. — Mais l'acte où paraît Bernard de Clermont est un faux manifeste, reconnu comme tel depuis fort longtemps [4]; et en ce qui touche Audemand et Renaud, M. Beautemps-Beaupré a pris pour des chanceliers du comte des chanceliers du chapitre de Saint-Maurice d'Angers [5] et peut-être dans un cas un scribe de Saint-Aubin d'Angers [6]. Foulque Nerra et Geoffroi

notice de l'achat fait par l'abbé de Saint-Aubin à un vassal de Geoffroi Grisegonelle (*lequel ne fait que souscrire*) ; après la date, on lit : « Adhelelmus sacerdos subscripsit ad vicem Hildemanni. »

1. *Catalogue d'actes*, n° 8 ; cette charte de Foulque Nerra se termine par ces mots : « Hildemannus archidiaconus atque cancellarius scripsit, anno ab incarnatione Domini MIII » (qu'il faut corriger en 993). M. Beautemps-Beaupré indique par erreur cet acte sous l'année 995 ; il ajoute un renvoi inexact à une charte de 990 (*Archives d'Anjou*, t. II, p. 60). — *Hildemannus* a été de bonne heure, en Anjou, écrit *Aldemannus*, puis *Audemandus*.

2. Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 342.

3. Laurent Le Peletier, *Breviculum fundationis S. Nicolai Andegavensis*, p. 17 (*Catalogue d'actes*, n° 147).

4. Voir *Catalogue d'actes*, Actes faux, n° 2.

5. C'est ce que prouve à l'évidence la série des chartes du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*. M. le chanoine Urseau se propose d'ailleurs de donner en tête de l'édition qu'il prépare de ce cartulaire la liste des dignitaires du chapitre cathédral d'Angers au XIe siècle. Nous y renvoyons par avance.

6. D'ailleurs, Alleaume, qui écrit à la place d'Audemand, remplit le même office en 970 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 21). Cet Audemand est exactement dans les mêmes conditions que Bertin, scribe d'une charte souscrite par Geoffroi Grisegonelle (comme dans l'exemple cité par M. Beautemps-Beaupré, où la charte n'est pas rendue au nom de Geoffroi lui-même) en 973 : « Bertinus monachus scripsit hanc cartam » (*Cartul. Saint-Aubin*, n° 131). Ce Bertin est expressément désigné comme chancelier du monastère dans une charte de 970 (*ibid.*, n° 40). C'est encore le cas d'Amauri, moine de Saint-Aubin, écrivant une charte de l'an 976 que Geoffroi Grisegonelle souscrit (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 211, et cf. *ibid.*, n° 394 : *ann.* 974). Cf. les moines-scribes Jean (*Cartul. de Saint-Aubin*, nos 18, 285, 859 : *ann.* 964, 966, 969) et Ongier (*ibid.*, nos 232, 282 : *ann.* 977).

Martel, il est vrai, ont eu des chapelains [1], qui auraient pu, suivant un usage fréquent, que nous retrouverons en Anjou même un peu plus tard [2], être en même temps préposés à la chancellerie; mais aucun texte ne le montre, et de personnage qualifié « chancelier du comte », on n'en trouve point avant le dernier tiers du XIe siècle[3]. Foulque Nerra et Geoffroi Martel faisaient simplement rédiger leurs actes par les scribes ou les chanceliers des églises et des monastères [4] et c'est seulement tout à fait à la fin du règne de Geoffroi Martel que, semble-t-il, l'usage du sceau s'introduisit à la cour angevine [5]; dans ces conditions, un chancelier eût été bien inutile.

II

Si nous passons maintenant en revue le personnel de l' « administration locale », nous y découvrons la même évolution que nous avons signalée en parlant du personnel de l' « administration centrale ».

1. Nous connaissons, sous Foulque Nerra, Baudouin, qui fut plus tard, aumônier de Saint-Aubin d'Angers (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 7), et sous Geoffroi Martel, Bernard ou Bernaud, cité notamment dans une charte du *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 37 (copiée dans le ms. de la Bibl. nat., lat. 5446, p. 248).
2. Voir 2e Partie, ch. IV.
3. Voir *ibid.*
4. Les exemples mêmes cités par M. Beautemps-Beaupré pour prouver l'existence de chanceliers de Foulque et ceux que nous avons donnés p. 105, n. 6, le montrent. Ajouter encore le n° 25 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon : il s'agit là d'une charte émanée de Foulque Nerra lui-même, laquelle est écrite par un moine de Saint-Aubin, Galon ou Ganelon, que nous retrouvons dans une autre charte du monastère, de l'an 993 (*ibid.*, n° 33). Voir encore la charte n° 34 du *Catalogue d'actes*, qui est dite écrite par les deux archidiacres Bérenger et Renaud.
5. Voir *Catalogue d'actes*, Observations préliminaires. Le signe de validation uniquement usité jusque vers 1060 fut la croix tracée par le comte lui-même ou par le scribe.

On sait qu'au temps des premiers Carolingiens le comte avait sous ses ordres un certain nombre de fonctionnaires nommés *vicarii*, à chacun desquels incombait l'administration d'une fraction du comté, ou *vicaria*, et le jugement dans ce ressort des causes inférieures. Qu'étaient devenus les *vicarii* d'Anjou au cours du xe siècle? — Prétendre, comme on l'a fait quelquefois, qu'ils étaient parvenus à s'assurer vis-à-vis du comte la même indépendance que le comte vis-à-vis du roi, c'est aller contre l'évidence: car on serait bien en peine de citer un seul grand seigneur de la fin du xe siècle ou même du début du xie ayant comme capitale le chef-lieu d'une de ces anciennes *vicariae* [1]. Au contraire, quelques rares textes montrent que, pendant tout le xe siècle, les comtes avaient continué à avoir des *vicarii*, ou voyers, répartis sur leurs domaines [2]; mais ces derniers, par suite d'une extension progressive de leur pouvoir, avaient fini par remplir les fonctions de juges même dans les causes importantes. A l'avènement de Foulque Nerra, nous trouvons donc des voyers qui administrent les domaines du comte et qui, chacun dans sa circonscription, y assurent à eux seuls tous les services, percevant les redevances, exigeant les corvées, dirigeant la levée de l'ost, rendant la justice aux vilains, veillant à la police générale [3].

Peu à peu, on voit poindre un nouveau groupe d'agents: ce sont les prévôts. Dès l'an 1000, on trouve trace d'un *praepositus* du comte; mais ce *praepositus* semble s'occuper de l'adminis-

1. On trouvera un relevé de ces *vicariae* dans l'Introduction du *Dictionnaire* de Cél. Port, p. xii, et, pour la région tourangelle, dans la *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine* de Mabille (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXV, 1863, p. 247). Nous avons essayé en vain de compléter ces listes.

2. Ainsi, en 929 (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 177), nous trouvons un « Fulco vicarius », qui est certainement *vicarius* du comte d'Anjou; en 976 (*ibid.*, n° 34), le comte soustrait un domaine à l'action de ses *vicarii*.

3. Cf. Louis Halphen, *Prévôts et voyers du XIe siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. XV, 1902, p. 298 et suiv.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU COMTÉ

En même temps que l'état angevin renaît, que les campagnes se repeuplent, que les villes se reforment, la nécessité s'impose au comte d'administrer ou tout au moins d'exploiter ses domaines. Aussi voit-on les quelques restes surannés de l'administration carolingienne disparaître ou s'adapter aux nouveaux besoins et une organisation administrative très rudimentaire, mais plus pratique, poindre lentement.

I

On sait que le comte carolingien était assisté d'un vicomte, dont le rôle était de le remplacer en cas de besoin et de l'aider à administrer son comté. On retrouve tout naturellement un vicomte aux côtés des comtes d'Anjou du xe siècle [1]. Le père de l'évêque d'Angers Renaud, appelé lui-même Renaud et surnommé le Thuringien (*Thuringus* ou *Torench*), qui avait rempli cet

1. En 976, Geoffroi Grisegonelle exempte un domaine de l'hébergement « de son vicomte et de ses voyers » (cela ne paraît pas être une ancienne formule) : « Nam nobilis comes Gaufridus...concessit auctoritate sua perpetualiter permanere ut nullam dominationem hospitalitatis ab ullo homine habeatur ibi nec vicecomitis nec cujuslibet vicarii » (*Cartul. Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 34). Dans une rédaction des *Miracles de saint Martin de Vertou* qui date de la fin du xe ou du début du xie siècle, on trouve cette allusion à un vicomte d'Angers Renaud, qui semble être celui dont nous allons parler : « Vidimus etiam nostris diebus quosdam Roma redeuntium ex eodem genere, juxta incolarum testimonium, pelles emisse et domum nihilominus pro indicio detulisse. Cujus rei testis est venerabilis Rainaldus Andegavorum vicecomes, qui haec et alia plurima de Martino stupenda narrat miracula » (*Mon. Germ.*, *Script. rerum merov.*, t. III, p. 568).

office sous Geoffroi Grisegonelle, l'occupa encore quelque temps sous Foulque Nerra [1]. C'était un grand seigneur, plein d'indépendance, qui avait su se tailler dans les Mauges,

1. *Cartulaire de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 281 (*ann.* 960-964), n° 18 (*ann.* 966), n° 21 (*ann.* 970), n° 3 (*ann.* 974), n° 34 (*ann.* 976), n° 211 (*ann.* 976), n° 821 (*ann.* 976) et cf. la note précédente. Dans toutes ces chartes, « le vicomte Renaud » souscrit après le comte et à une place d'honneur (voir spécialement le fac-similé du n° 821, joint au t. III du *Cartul. de Saint-Aubin*). Au n° 3, le vicomte Renaud est dit père de l'évêque d'Angers Renaud (voir le fac-similé de l'original au t. III du *Cartul.*) Or, comme nous le verrons plus loin (chap. V, p. 113), le père de l'évêque Renaud était Renaud le Thuringien. — Renaud le Thuringien resta certainement en fonction du temps de Foulque Nerra, car il vivait encore vers 990 (*Pièce justificative* n° 1). — De tous les textes que nous avons cités, aucun cependant ne donne à Renaud le titre de « vicecomes Andegavensis » (sauf les *Miracles de saint Martin de Vertou*, d'une date trop incertaine pour faire foi). D'autre part, une glose du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* (fin du XIe s.), que l'on trouvera publiée plus loin, *Pièce justificative* n° 2, dit Renaud le Thuringien « pater Fulcodii vicecomitis de Roca Forti ». Nous trouvons, nous l'allons voir, un Foucois, « vicomte » (fils, à ce qu'il semble, de Renaud le Thuringien) dans les chartes des premières années du XIe siècle : ce Foucois et, par suite, Renaud le Thuringien lui-même, n'auraient-ils pas été simplement des vicomtes de Rochefort-sur-Loire ? On remarquera en effet que, suivant une charte transcrite par A. Du Chesne (Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 62 r°), un Renaud, qui ne peut être que Renaud le Thuringien (car il est mari de Richilde tout comme ce dernier : voir le diplôme de Robert le Pieux, dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, confirmation de donations faites par l'évêque Renaud pour le repos de l'âme de sa mère Richilde), a reçu en 969, moyennant un cens annuel, le domaine et l'église de *Castellarium*, « cum antiquo castello et quantumcumque ad ipsam ecclesiam vel ad ipsum castrum aspicit » et que ce *Castellarium*, d'après le titre que portait la charte dans le recueil conservé à Saint-Maurice d'Angers où la copiait Du Chesne, ne serait autre que Rochefort-sur-Loire (« Exemplar manusfirmae de alodio ubi situm est castellum Rupisfortis »). Bien que Port, qui a connu l'acte par ailleurs, ait contesté le bien fondé de cette identification et ai vu dans *Castellarium* les Châteliers, sur la Loire, dans la commune des Murs (*Dictionn.*, t. I, p. 643), l'hésitation serait possible s'il n'y avait pas pour rejeter l'identification cette double raison : 1° Renaud paraît comme vicomte avant 969, date de la concession de Rochefort ; 2° jamais, au XIe siècle, les seigneurs de Rochefort n'ont pris le titre de « vicomtes de Rochefort ». La glose de Saint-Florent doit donc se comprendre ainsi : Renaud de Rochefort-sur-Loire, père du vicomte Foucois, ou Renaud, père du vicomte Foucois, [seigneur] de Rochefort.

323692B

aux dépens du comte de Nantes, un fief important[1]. A sa mort, Foucois, qui paraît avoir été son fils, le remplaça pendant quelques années[2]. Mais Foucois est le dernier vicomte que nous rencontrions : l'office avec lui disparaît.

C'est son inutilité même qui fut, sans doute, cause de sa disparition : le comte n'avait plus que faire d'un vicomte ; quelques hommes de confiance lui suffisaient amplement. Un chef d'état qui a le temps, comme le fait Foulque Nerra vers 1010, de s'occuper personnellement d'un procès où il n'est question que de quelques malheureux serfs revendiqués par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur[3], n'a guère besoin de s'offrir le luxe d'une « administration centrale » compliquée. Il est donc probable que les rudiments de ce que nous serions tentés d'appeler de ce

1. Voir la *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, ch. XLII. Sur son ascendant, voir *Pièce justificative* n° 1.

2. On trouve le vicomte Foucois dès 993 : « † Fulconis comitis. Signum Rainaldi episcopi. S. Fulcoius vicecomes » (*Catalogue d'actes*, n° 8) ; on le retrouve en l'an 1000 : « Signum Fulconis comitis. Signum Fulcoii vicecomitis » (*Catalogue d'actes*, n° 17) ; en 1003, il souscrit une charte pour Saint-Aubin d'Angers : « S. Fulconis † comitis. S. Rainaldi presulis †. S. Fulcodii vicecomitis » (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 130) ; en 1005, il accompagne l'évêque Renaud partant pour la Terrre Sainte : « Ad sepulchrum Domini Jerosolimam, comitante Fulcoio vicecomite (Rainaldus episcopus) tendebat... » (Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 349, d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 20 v°, n° 28. Cf. ci-dessous, *Appendice* II) ; enfin, en 1014-1027, il souscrit une charte de Foulque Nerra pour Saint-Aubin d'Angers : « S. Fulconis comitis. S. Suhardi militis. S. Fulchoii vicecomitis... » (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 4). — Quant à la preuve que Foucois était fils de Renaud, elle est donnée par la glose du *Livre noir de Saint-Florent* citée à la note précédente ; le fait que Foucois accompagna l'évêque Renaud en 1005 donne à cette glose beaucoup de vraisemblance ; enfin l'hérédité de l'office est assez naturelle. — L'évêque Renaud, dans un diplôme de Robert le Pieux datant de l'an 1000 environ (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 583), est dit restaurer l'abbaye de Saint-Serge « pro anima sua et patris sui equivoci et matris suae Richildis et fratris sui Hugonis et Gaufredi comitis et Fulconis filii sui et pro animabus suorum successorum episcoporum » : on peut s'étonner qu'il ne nomme pas le vicomte Foucois, si celui-ci était son frère ; mais nous croyons que l'objection n'est qu'apparente : de ses proches, l'évêque ne nomme que les défunts.

3. *Pièce justificative* n° 6.

nom se confondaient alors avec les services de la domesticité : au reste, une charte-notice nous apprend par hasard qu'un serf nommé Dodon est devenu bouteiller de Foulque Nerra [1] ; le fait y est noté en passant, comme une chose qui n'a rien d'exceptionnel, et aucun document ne nous autorise à penser qu'il y ait eu, en dehors de cet humble serviteur, quelque autre personnage préposé à l'office de bouteiller. De même, si l'on remarque que ce n'est pas un, mais plusieurs chambriers à la fois qu'on voit aux côtés du comte [2], si l'on remarque, en outre, qu'il n'est jamais fait la moindre distinction entre eux [3] et qu'ils sont, avec les prévôts et les cellériers, simples *servientes* pourtant [4], les personnages qui constituent son entourage habituel, n'en devra-t-on pas conclure que ce sont là encore de simples serviteurs ?

1. *Pièce justificative* n° 6 : « Tandem tamen... consensit abbas... ut partirentur filii Landrici predicti servi [et Letheardis ancille comitis]. Accepit ergo Fulco comes in suam partem istos : Odonem Brunellum et *Dodonem, buttellarium postea suum*, Witbergam quoque uxorem Hubaldi venatoris, etc. »

2. Nous ne connaissons pas de chambrier de Foulque Nerra, mais une charte du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 72, nous donne le nom d'une chambrière de sa femme : « Hildegardis comitissa quondam accepit quinque arpennos vinearum de Sancto Albino... De ipsis autem vineis habuit *Oda, sua cameraria*, tres arpennos... » On peut donc supposer que Foulque Nerra a eu, lui aussi, des chambriers. Geoffroi Martel, en tout cas, en a eu au moins deux, nommés Garnier et Renaud. On les trouve cités, par exemple, dans la plus ancienne charte de Saint-Laud d'Angers (*Catalogue d'actes*, n° 155) : « Ego Goffridus comes firmitatem facti hujus sancte crucis impressione roboravi, audientibus istis : Roberto Burgundione, Altardo, Huberto Ragoto, Israel, Raginaldo [et] Garnerio *camerariis*, Garino et Girardo cellarariis, etc. » (*Cartul. de Saint-Laud*, éd. Planchenault, n° 25). On trouve aussi Garnier cité en 1060 (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 51). Enfin Garnier et Renaud paraissent dans une charte des années 1060-1067 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 8 : « Testes isti affuerunt presentes : Girorius, dominicus vassus... *Garnerius camerarius... Raginaldus camerarius...* »

3. Voir n. précédente.

4. Ainsi, en 1076, le cellérier du comte Foulque le Réchin, Guérin, sera cité parmi les *servientes* avec un forestier (*Catalogue d'actes*, n° 231) ; cela n'empêche pas le même Guérin de faire partie d'un tribunal constitué par le comte en 1063 (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 38).

C'est seulement peu à peu que l'on voit, à la cour du comte, les services se répartir entre quelques fonctionnaires attitrés et se constituer un groupe de grands offices comtaux, analogues à ceux de la cour royale. On a dit [1] que Foulque Nerra avait eu, dès le début de son règne, un sénéchal, Lisois d'Amboise : n'est-il pas qualifié de ce titre par l'auteur des *Gesta consulum Andegavorum* [2] ? — On eût dû remarquer qu'il ne l'était que dans une phrase unique et d'une manière incidente et que le chroniqueur, après nous avoir montré Lisois distingué par le prince, puis gagnant petit à petit sa confiance, récompensé enfin par diverses faveurs, ne nous dit nulle part qu'il ait reçu l'office de sénéchal. Ce seul fait qu'une fois par hasard, voulant trouver un terme pour le désigner, le chroniqueur du XIIe siècle, par une assimilation facile à expliquer, l'appelle « le sénéchal Lisois », ne permet pas de dire qu'il ait effectivement exercé cet office. Nous noterons, au contraire, que non seulement Lisois n'est jamais dans les chartes où il apparaît qualifié ainsi [3], mais que dans aucun des actes de Foulque Nerra on ne rencontre la souscription d'un sénéchal du comte. Ce n'est pas avant les dernières années de Geoffroi Martel que nous en voyons apparaître un, du nom de Babin [4], et ses successeurs seront assez fréquemment cités dans la suite [5] pour qu'il soit permis de placer vers le milieu du XIe siècle seulement le développement de cet office.

On a dit, de même, que, dès le temps de Foulque Nerra, la charge de connétable était héréditaire chez les seigneurs de

1. Beautemps-Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, 2e Partie, t. I, p. 229 et suiv.

2. « Comes senescallo suo Lisoio neptam Supplicii thesaurarii uxorem dedit » (ms. 6218, p. 49 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 116).

3. M. Beautemps-Beaupré l'a lui-même remarqué.

4. Il souscrit une charte du comte (Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 31-32 ; *Catalogue d'actes*, n° 179), avec le titre de « senescallus comitis ». (La lecture *Babinus*, donnée par Marchegay, est la bonne, quoi qu'en dise M. Beautemps-Beaupré.)

5. Voir 2e Partie, chap. IV.

Chemillé. Mais les seuls documents sur lesquels on ait pu s'appuyer sont : 1° un passage de l'*Histoire de Saint-Florent de Saumur*, où il est dit qu'à la bataille de Pontlevoy, en 1016, fut tué Sebrand de Chemillé, « signifer comitis » [1]; 2° une série de chartes établissant que Foulque le Réchin avait un connétable nommé Sebrand [2]. En présence de ces textes, on a admis, pour ainsi dire, *ipso facto*, que le connétable de Foulque le Réchin, Sebrand, était seigneur de Chemillé; les seigneurs de Chemillé ayant, en effet, alternativement, au XIe siècle, porté les noms de Sebrand et de Pierre, la conjecture s'est imposée d'elle-même : émise comme une vérité indiscutable par Marchegay dans une note de ses *Archives d'Anjou* [3], elle a fait fortune et a été répétée sans examen, notamment par Célestin Port [4]. — Malheureusement dans aucun des très nombreux actes relatifs aux seigneurs de Chemillé qui nous ont été conservés, nous ne voyons ceux-ci prendre le titre de connétables; inversement, dans aucun des actes où paraît « le connétable Sebrand », sous Foulque le Réchin, nous ne le voyons

1. *Hist. de Saint-Florent de Saumur*, dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 274 : « Anno quoque MXVI, feria VII, inter Odonem et Fulconem Pontelevense actum est bellum, in quo Andegavorum exercitus pene vastatus est signiferque comitis Sigebrannus de Chimilliaco peremptus. » — *Sigebrannus* s'est de bonne heure transformé en *Segebrannus*, au XIIe siècle en *Seebrannus*, et de là en *Sebrannus*.

2. Ces chartes n'ont pas été citées par les auteurs auxquels nous faisons allusion ; en voici quelques-unes : *Catalogue d'actes*, nos 247 (7 mai 1085), 250 (1087), 256 (1090), 269 (1093), 279 (1096), 282 (1084-1096), 283 (1098), 289 (1100), 318 (1106-1109).

3. *Archives d'Anjou*, t. I, p. 381 ; pour la charte no 38 du *Cartul. de Saint-Maur* portant la souscription du connétable Sebrand, Marchegay met en note : « Seigneur de Chemillé. La charge de connétable du comté d'Anjou était anciennement héréditaire dans cette famille. Voir *Livre rouge de Saint-Florent*, f. 55 (c'est le texte de l'*Hist. de Saint-Florent*, auquel nous avons renvoyé). »

4. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 670 : « Au xe siècle... la terre [de Chemillé] a été inféodée par le comte d'Anjou à un de ses plus puissants vassaux, dont la famille porte le nom du fief et dont le chef lui est attaché personnellement à titre de connétable. »

se dire seigneur de Chemillé; enfin, constatation plus grave encore, à l'époque où vivait le connétable Sebrand, le seigneur de Chemillé se nommait Pierre et non Sebrand [1]: rien, par conséquent, ne nous autorise à déclarer que les fonctions de connétable aient été, au XIe siècle, héréditaires dans la maison de Chemillé. Mais le texte de l'*Histoire de Saint-Florent* doit-il nous faire admettre que Sebrand Ier de Chemillé, sinon ses successeurs, ait été, lui, connétable de Foulque Nerra ? Nous ne le pensons pas davantage: car comment prétendre que la qualification de « signifer » (qui n'est d'ailleurs pas l'équivalent de « connétable »), que lui donne, encore ici, en passant une chronique très postérieure, soit suffisante pour autoriser une pareille conclusion, surtout quand nous ne voyons pas apparaître dans les chartes de connétable d'Anjou avant le dernier quart du XIe siècle [2]?

Enfin, on a voulu dresser la liste des chanceliers de Foulque Nerra et de son fils, et l'on a nommé Audemand, Bernard de Clermont et Renaud. Le premier, dit M. Beautemps-Beaupré [3], était même déjà en fonctions sous Geoffroi Grisegonelle: dans une charte de ce comte, de l'an 976, nous le voyons se faire suppléer par un certain Alleaume [4], et on le trouve encore

1. Sebrand II de Chemillé, qui succéda vers 1047 à son père Pierre Ier (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 73; charte de Marmoutier de 1047-1061, copiée par Marchegay, Bibl. nat., ms. nouv. acq. fr. 5022, f° 13), est cité jusqu'en 1074 (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, n° 245); mais dès 1082, c'est son fils Pierre II qui lui a succédé (Bibl. nat., nouv. acq. fr., 5022, f° 18); on le trouve en 1093 (*ibid.*, f° 21), en 1094 (*Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, f° 39 v°, dans dom Housseau, III, n° 958), en 1100 (Bibl. nat., nouv. acq fr. 5022, f° 284), en 1101 (*ibid.*, f° 285), en 1105 (*Cartul. Trin. Vendôme*, éd. Métais, n° 412), en 1109 (nouv. acq. fr. 5022, f° 257), en 1110 (*ibid.*, fos 206, 207, 211, 290), et il meurt seulement en 1120 (*ibid.*, fos 29 et 30), et c'est non plus un Sebrand, mais un Gauvain qui lui succède (*ibid.*, f° 264 : cf., fos 284, 285, 290, 211).

2. On n'en trouve pas avant Sebrand, connétable de Foulque le Réchin, qui, nous l'avons montré p. 103, n. 2, n'apparaît que vers 1085.

3. *Op. cit.*, p. 219.

4. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 34 : c'est une

souscrivant une charte de l'an 993 [1]. Quant à Bernard de Clermont, il paraît dans une charte de l'an 1015 [2]. Renaud enfin souscrit un acte de Geoffroi Martel en faveur de Saint-Nicolas d'Angers [3]. — Mais l'acte où paraît Bernard de Clermont est un faux manifeste, reconnu comme tel depuis fort longtemps [4]; et en ce qui touche Audemand et Renaud, M. Beautemps-Beaupré a pris pour des chanceliers du comte des chanceliers du chapitre de Saint-Maurice d'Angers [5] et peut-être dans un cas un scribe de Saint-Aubin d'Angers [6]. Foulque Nerra et Geoffroi

notice de l'achat fait par l'abbé de Saint-Aubin à un vassal de Geoffroi Grisegonelle (*lequel ne fait que souscrire*) ; après la date, on lit : « Adhelelmus sacerdos subscripsit ad vicem Hildemanni. »

1. *Catalogue d'actes*, n° 8 ; cette charte de Foulque Nerra se termine par ces mots : « Hildemannus archidiaconus atque cancellarius scripsit, anno ab incarnatione Domini MIII » (qu'il faut corriger en 993). M. Beautemps-Beaupré indique par erreur cet acte sous l'année 995 ; il ajoute un renvoi inexact à une charte de 990 (*Archives d'Anjou*, t. II, p. 60). — *Hildemannus* a été de bonne heure, en Anjou, écrit *Aldemannus*, puis *Audemandus*.

2. Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 342.

3. Laurent Le Peletier, *Breviculum fundationis S. Nicolai Andegavensis*, p. 17 (*Catalogue d'actes*, n° 147).

4. Voir *Catalogue d'actes*, Actes faux, n° 2.

5. C'est ce que prouve à l'évidence la série des chartes du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*. M. le chanoine Urseau se propose d'ailleurs de donner en tête de l'édition qu'il prépare de ce cartulaire la liste des dignitaires du chapitre cathédral d'Angers au XIe siècle. Nous y renvoyons par avance.

6. D'ailleurs, Alleaume, qui écrit à la place d'Audemand, remplit le même office en 970 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 21). Cet Audemand est exactement dans les mêmes conditions que Bertin, scribe d'une charte souscrite par Geoffroi Grisegonelle (comme dans l'exemple cité par M. Beautemps-Beaupré, où la charte n'est pas rendue au nom de Geoffroi lui-même) en 973 : « Bertinus monachus scripsit hanc cartam » (*Cartul. Saint-Aubin*, n° 131). Ce Bertin est expressément désigné comme chancelier du monastère dans une charte de 970 (*ibid.*, n° 40). C'est encore le cas d'Amauri, moine de Saint-Aubin, écrivant une charte de l'an 976 que Geoffroi Grisegonelle souscrit (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 211, et cf. *ibid.*, n° 394 : *ann.* 974). Cf. les moines-scribes Jean (*Cartul. de Saint-Aubin*, nos 18, 285, 859 : *ann.* 964, 966, 969) et Ongier (*ibid.*, nos 232, 282 : *ann.* 977).

Martel, il est vrai, ont eu des chapelains [1], qui auraient pu, suivant un usage fréquent, que nous retrouverons en Anjou même un peu plus tard [2], être en même temps préposés à la chancellerie; mais aucun texte ne le montre, et de personnage qualifié « chancelier du comte », on n'en trouve point avant le dernier tiers du XIe siècle[3]. Foulque Nerra et Geoffroi Martel faisaient simplement rédiger leurs actes par les scribes ou les chanceliers des églises et des monastères [4] et c'est seulement tout à fait à la fin du règne de Geoffroi Martel que, semble-t-il, l'usage du sceau s'introduisit à la cour angevine [5]; dans ces conditions, un chancelier eût été bien inutile.

II

Si nous passons maintenant en revue le personnel de l' « administration locale », nous y découvrons la même évolution que nous avons signalée en parlant du personnel de l' « administration centrale ».

1. Nous connaissons, sous Foulque Nerra, Baudouin, qui fut plus tard, aumônier de Saint-Aubin d'Angers (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 7), et sous Geoffroi Martel, Bernard ou Bernaud, cité notamment dans une charte du *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 37 (copiée dans le ms. de la Bibl. nat., lat. 5446, p. 248).
2. Voir 2e Partie, ch. IV.
3. Voir *ibid.*
4. Les exemples mêmes cités par M. Beautemps-Beaupré pour prouver l'existence de chanceliers de Foulque et ceux que nous avons donnés p. 105, n. 6, le montrent. Ajouter encore le n° 25 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon : il s'agit là d'une charte émanée de Foulque Nerra lui-même, laquelle est écrite par un moine de Saint-Aubin, Galon ou Ganelon, que nous retrouvons dans une autre charte du monastère, de l'an 993 (*ibid.*, n° 33). Voir encore la charte n° 34 du *Catalogue d'actes*, qui est dite écrite par les deux archidiacres Bérenger et Renaud.
5. Voir *Catalogue d'actes*, Observations préliminaires. Le signe de validation uniquement usité jusque vers 1060 fut la croix tracée par le comte lui-même ou par le scribe.

On sait qu'au temps des premiers Carolingiens le comte avait sous ses ordres un certain nombre de fonctionnaires nommés *vicarii*, à chacun desquels incombait l'administration d'une fraction du comté, ou *vicaria*, et le jugement dans ce ressort des causes inférieures. Qu'étaient devenus les *vicarii* d'Anjou au cours du xe siècle? — Prétendre, comme on l'a fait quelquefois, qu'ils étaient parvenus à s'assurer vis-à-vis du comte la même indépendance que le comte vis-à-vis du roi, c'est aller contre l'évidence: car on serait bien en peine de citer un seul grand seigneur de la fin du xe siècle ou même du début du xie ayant comme capitale le chef-lieu d'une de ces anciennes *vicariae* [1]. Au contraire, quelques rares textes montrent que, pendant tout le xe siècle, les comtes avaient continué à avoir des *vicarii*, ou voyers, répartis sur leurs domaines [2]; mais ces derniers, par suite d'une extension progressive de leur pouvoir, avaient fini par remplir les fonctions de juges même dans les causes importantes. A l'avènement de Foulque Nerra, nous trouvons donc des voyers qui administrent les domaines du comte et qui, chacun dans sa circonscription, y assurent à eux seuls tous les services, percevant les redevances, exigeant les corvées, dirigeant la levée de l'ost, rendant la justice aux vilains, veillant à la police générale [3].

Peu à peu, on voit poindre un nouveau groupe d'agents: ce sont les prévôts. Dès l'an 1000, on trouve trace d'un *praepositus* du comte; mais ce *praepositus* semble s'occuper de l'adminis-

1. On trouvera un relevé de ces *vicariae* dans l'Introduction du *Dictionnaire* de Cél. Port, p. xii, et, pour la région tourangelle, dans la *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine* de Mabille (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXV, 1863, p. 247). Nous avons essayé en vain de compléter ces listes.

2. Ainsi, en 929 (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 177), nous trouvons un « Fulco vicarius », qui est certainement *vicarius* du comte d'Anjou; en 976 (*ibid.*, n° 34), le comte soustrait un domaine à l'action de ses *vicarii*.

3. Cf. Louis Halphen, *Prévôts et voyers du XIe siècle*, dans *Le Moyen Age*, t. XV, 1902, p. 298 et suiv.

tration générale des domaines comtaux, plutôt que d'une circonscription spéciale [1] : c'est une sorte d'intendant, à moins cependant que ce ne soit l'ancêtre du prévôt d'Angers [2]. Quoi qu'il en soit, l'organisation prévôtale ne se dessine que lentement et, comme nous l'avons montré ailleurs [3], c'est seulement vers les dernières années de Foulque Nerra que, sur les domaines du comte, comme sur ceux de ses vassaux, elle se généralise et qu'on voit un peu partout les prévôts se superposer aux voyers. Au temps de Geoffroi Martel, on peut dire que l'institution est générale.

On trouve d'ailleurs encore en sous-ordre une foule d'agents inférieurs : percepteurs de tonlieux, péagiers, fourriers, forestiers [4], châtelains ou gardiens des forteresses comtales [5] ; autant

1. *Le Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 315, n. 5.— Dans la charte de 1011-1013 où ce *praepositus* apparaît jouant un rôle actif (*Pièce justificative* n° 6), il est occupé à régler un partage de serfs qui semble être une affaire d'ordre général.

2. Le prévôt d'Angers a, en effet, toujours conservé plus d'importance que les autres prévôts d'Anjou et a été plus qu'eux mêlé à l'administration générale.

3. *Le Moyen Age*, *loc. cit.*, p. 314-319.

4. Ces divers agents ne se trouvent pas tous mentionnés dans les chartes de Foulque Nerra ou de Geoffroi Martel ; mais ils existaient au temps des Carolingiens et on les retrouve après l'an 1060. On peut donc tenir pour certain que, dans les textes où ils ne sont pas expressément désignés, ils rentrent dans la catégorie des *servientes* du comte. Sous Foulque Nerra, nous trouvons mention explicite du forestier comtal du bois de Chacé, Renaud de Brion (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 7). Pour les fourriers, voir *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 89 : Ogier, fourrier du comte Foulque le Réchin ; et *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 112 : Isembert, fourrier du comte Geoffroi le Barbu (1060-1068) ; les fourriers du comte, Ogier et Eude, cités au *1er Cartul. de Saint-Serge*, nos 117, 201, copies de Gaignières à la Bibl. nat., ms. lat. 5446, p. 260, 275. Pour les percepteurs de tonlieux, voir *ibid.*, n° 36, ms. lat. 5446, p. 247 : Bernier, *telonearius* [du comte], etc...

5. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 1 : dans cette charte, on raconte la fondation par Foulque Nerra, en 1006, du château de Château-Gontier : « Firmato itaque castello eoque ut poterat munito *ex nomine cujusdan villici sui* illud castrum Gunterii appellavit. » Cf. Érard, *custos arcis* à Loches, suivant les *Gesta Ambaziensium dominorum* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 168).

de fonctionnaires que le comte avait hérités de l'administration carolingienne.

III

En outre, en dehors des cadres administratifs réguliers, bien des personnes ont coopéré à l'administration du comté ou à la direction des affaires. Sous ce rapport, il faut faire une place à part aux *fidèles* du comte, c'est-à-dire à ceux de ses vassaux ou même de ses agents qui vivaient dans son entourage ou qu'il lui a plu d'appeler auprès de lui dans telle ou telle circonstance, ou enfin qui venaient, en vertu des obligations féodales, lui faire le « service de cour ». Jamais sans eux, Foulque Nerra, ou Geoffroi Martel ne prennent une décision. Ce n'est pas qu'ils jouent toujours un rôle bien actif : parfois ils sont de simples témoins ; mais parfois aussi le comte les consulte, s'assure de leur acquiescement [1] ; parfois enfin il s'adjoint quelques-uns

1. Ainsi, entre les années 990 et 1011 (*Pièce justificative* n° 2), Foulque Nerra, ayant à examiner une plainte portée contre un de ses vassaux nommé Aubri, fait une enquête avec ses *fidèles* (« *cum nostris fidelibus inquirentes* »). — De même, en 1006-1021, Foulque Nerra autorise la construction d'une église à Vihiers et la dote de divers biens « cum consilio hominum meorum in ipso castro habitantium, scilicet Sigebranni, Ogerii, Aimerici filii, Attoni, Hemmeluini, Giraldi vicarii aliorumque multorum ibi habitantium » (*Catalogue d'actes*, n° 31). — Entre les années 987 et 1011, Foulque Nerra fait faire une charte « coram fidelibus nostris, ut remitteret unusquisque pervasiones et malas consuetudines quas faciebant in terra Sancti Florentii » : chacun des fidèles s'engage personnellement à respecter les droits et les domaines de l'abbaye (*Catalogue d'actes*, n° 26). — En 1040, au moment de son avènement, Geoffroi Martel tient un grand plaid : « Anno millesimo XL ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi, habuit Gauzfridus comes, Fulconis comitis filius, cum fidelibus suis generale placitum apud Andegavam civitatem de reprimendis depredationibus sive corrigendis pravis pervasionibus vel malis consuetudinibus in terras sanctorum ultra debitas consuetudines impositis. » A ce plaid, on examine dans le détail toutes les réclamations et l'on statue (*Catalogue d'actes*, n° 66).

d'entre eux ou en délègue un certain nombre pour prononcer un jugement dans une affaire qui lui a été soumise par les parties [1].

A côté des *fidèles*, le comte a trouvé encore dans sa famille même d'utiles auxiliaires : la comtesse l'a assisté dans son œuvre religieuse, et nous avons même vu qu'elle a pu être, à l'occasion, chargée de missions politiques [2] ; et si elle n'a eu d'ordinaire que des pouvoirs très limités, elle a pu indirectement, par son influence, provoquer les décisions de son mari. Aussi voyons-nous qu'on s'est parfois adressé à Hildegarde pour obtenir de Foulque Nerra quelque faveur : ainsi fit, vers 1026, l'abbé de Saint-Sauveur de Redon, qui, désireux d'obtenir du comte d'Anjou une exemption de tonlieu pour les produits de ses vignobles, écrivit à la « très pieuse Hildegarde », en la priant d'intercéder auprès de son mari [3] ; ainsi fit encore, vers 1028, Hamelin de Beaupréau, qui, menacé d'être déshérité par son suzerain, supplia Hildegarde d'apaiser le courroux du comte, lui offrant l'église de Seiches pour prix de ses services [4]. De même, Geoffroi Martel, avant son avènement, quand il ne prit pas les armes

— L'acquiescement des *fidèles* du comte est mentionné, au moins pour la forme, dans les chartes de nomination des abbés de Saint-Aubin par le comte (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, nos 21-26).

1. Cf. Louis Halphen, *Les institutions judiciaires en France au XIe siècle, Région angevine*, dans la *Revue historique*, LXXVII (1901).

2. Nous faisons allusion au rôle que prête à Hildegarde Adémar de Chabannes, lors de la tentative faite par Foulque Nerra contre le comte du Mans Herbert Éveille-Chien (ci-dessus, chap. II, p. 68).

3. *Hist. de France*, t. X, p. 503c. Cf. *Cartul. de l'abbaye de Redon*, éd. A. de Courson (Documents inédits), Prolégomènes, p. XLVII. Pour la date, nous ne croyons pas que les arguments de M. de Courson soient décisifs.

4. *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 125 : « Igitur Hamelinus, cum virilem comitis animositatem et promeritam iram nullo alio modo placare posset nisi ad intercessionem confugeret comitisse Hildegardis, cujus benignitas sepe etiam pro malis bona retribuebat, obtulit ei spontanea voluntate ecclesiam Cepie perpetuo sibi retinendam aut cui vellet dandam tantum ut eum seniori suo pacificaret et ei reliquum patris beneficium a comite impetraret. Quod illa, sicut erat in interventus trenua, sapienter effecit... »

contre son père, concourut à l'administration du comté : en 1026, il fut chargé du gouvernement de Saumur nouvellement conquis [1] et reçut sans doute la garde de l'Anjou pendant la dernière absence de Foulque Nerra (1040). Peut-être Foulque avait-il d'ailleurs déjà eu recours, dans des conditions semblables, aux bons offices de son demi-frère Maurice, pendant son premier pèlerinage [2].

Enfin, il convient de faire remarquer que non seulement certaines hautes fonctions militaires ont pu être exceptionnellement accompagnées de délégations générales de pouvoirs [3], mais encore que, dans bien des cas, l'inféodation restreinte a pu être originairement comme un mode d'administration [4].

Ces divers correctifs étaient nécessaires, afin d'enlever aux mots « administration », « personnel administratif », « fonctionnaires », que nous avons été contraints d'employer, une bonne partie des notions précises de régularité et de fixité que nos esprits modernes sont accoutumés d'y rencontrer.

1. *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 99 : « Quia Andecavorum comes Gauzfridus, postquam castrum Salmurum dono patris suis accepit in suum, etc... »; *ibid.*, fol. 108 v° : « Tempore quo Fulco Andegavensis comes castrum Salmurum cepit, erga ipsius loci habitatores mutatio magna fuit : comes namque Goffridus, ejus filius, in cujus manu dono patris venit, prout sibi placuit aliis abstulit, aliis dedit. »

2. Voir sur cette hypothèse, ci-dessus, p. 31, n. 2.

3. C'est ainsi qu'il faut interpréter ce que disent les *Gesta consulum Andegav.* de Lisois d'Amboise : « Denique Fulco comes negocia sua pertractans quemdam virum bellicosissimum militaribus armis efficacissimum, Lisoium de Bazogerio... Luchis et Ambaziaco prefecit et militibus tam majoribus quam minoribus ut ei obedirent precepit » (ms. 6218, p. 44; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 91).

4. Voir, par exemple, l'histoire de Château-Gontier dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 1, et l'histoire de Montrichard suivant les *Gesta consulum Andeg.* (ms. 6218, p. 47 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 107) : « Oppidum quod Montricardum vocatur componit [Fulco et Rogerio Diabolerio, domino Monthesauri, custodire mandavit. »

CHAPITRE V

LE COMTE

I

Si l'administration est rudimentaire, le comte n'en est pas moins, dans ses états, un chef respecté et plein de force. Il a pour lui non seulement la tradition carolingienne, mais, en outre, sur les autres seigneurs du comté, une supériorité de fait considérable, parce qu'il est le plus grand possesseur et, par suite, le suprême dispensateur de fiefs. Qu'on passe en revue les principaux d'entre les fiefs angevins, et l'on verra que c'est lui qui les distribue: Briollay au père du trésorier Bouchard, Montrevault à son fidèle Étienne, Montreuil-Bellay à Bellay Ier, Mateflon au père de Foulque Ier, Durtal à Hubert le Rasoir[1].

Ces vassaux, qui lui doivent tout, restent à sa merci: car les concessions de terres sont encore essentiellement précaires et révocables. Au moindre désaccord avec le comte, le vassal risque de voir son fief confisqué. Ainsi, pour une cause ou pour une autre, Orri de Champtoceaux mécontente Geoffroi Martel: celui-ci le dépouille de ses domaines et en dispose en maître absolu au profit d'un autre de ses vassaux, Thibaud de Jarzé[2]; Suhard de Craon, accusé de forfaiture, subit le même sort et voit ses biens attribués

1. Voir ci-dessous, 2e Partie, chap. II, p. 159-163.

2. Sur la dépossession d'Orri, voir *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 113. Sur l'attribution du fief à Thibaud de Jarzé à la suite de cette dépossession, voir une charte extraite du *1er Cartul. de Saint-Serge d'Angers*, n° 105, dans le ms. lat. 5446 de la Bibl. nat., p. 258, et dans la Coll. dom Housseau, vol. I, n° 288. Thibaud apparaît encore comme seigneur de Champtoceaux dans une charte de Marmoutier éditée par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 14-17.

par le comte à Robert le Bourguignon [1]; Hubert de Durtal est, lui aussi, expulsé de son fief et remplacé par Renaud de Maulévrier [2]; Aubri, second fils du trésorier de Saint-Maurice d'Angers Gui, est chassé de sa seigneurie du Lion d'Angers, pendant que Geoffroi Rorgon de Candé est appelé à recueillir sa succession [3].

Ce ne sont, sous Foulque Nerra et Geoffroi Martel, que dépossessions de fiefs ; il n'est guère de seigneur qui n'ait à craindre de se trouver ainsi du jour au lendemain réduit à néant par la volonté toute-puissante du comte et qui ne se fasse bien humble pour obtenir son pardon quand il l'a irrité. Tel Hamelin de Beaupréau qui, nous l'avons vu, à la mort de son frère Girois, en 1028 ou 1029, s'étant vu refuser la succession du fief par Foulque Nerra, parce qu'il avait prêté la main à l'enlèvement d'une de ses filles, n'hésita pas, pour tenter de le fléchir, à implorer la comtesse Hildegarde et à lui offrir même une église afin qu'elle intervînt auprès de son époux [4].

II

Ce ne sont pas seulement les seigneurs qui sont à la discrétion du comte ; le clergé angevin lui est soumis. L'évêque d'Angers n'existe que par lui : ainsi, celui que Foulque Nerra trouva sur le siège épiscopal en 987, Renaud, était une créature de Geoffroi Grisegonelle, auprès de qui il avait dû faire négocier sa nomination par son père [5], le vicomte d'Angers Renaud le Thu-

1. Voir Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. Ier, p. 20-21.
2. *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 289 (1067-1082).
3. *Ibid.*, n° 167 (vers 1060).
4. *Cartul. du Ronceray d'Angers*, éd. Marchegay, n° 125.
5. Voir la charte n° 22 du *Catalogue d'actes* : Foulque Nerra et son frère Maurice disputent à l'évêque Renaud des biens qu'il avait hérités de son père, prétendant qu'ils devaient leur revenir en vertu de ce qui avait été stipulé par Geoffroi Grisegonelle « in conventiis episcopatum adipis-

ringien[1]; quand il mourut (12 juin 1005)[2], on vit le vicomte de Vendôme Hubert venir à son tour faire en faveur de son fils Hubert des offres avantageuses à Foulque Nerra[3], qui s'empressa

cendi ». Renaud nie le fait, mais ne conteste pas qu'il y ait eu un marché conclu en vue de sa nomination à l'épiscopat. Cette nomination était d'ailleurs déjà décidée du vivant de l'évêque précédent Néfingue : « Cui ilico successit domnus Rainaldus. ...utpote illo adhuc vivente jam designatus episcopus », disent les *Annales de Vendôme* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 58).

1. On voit dans la charte n° 22 du *Catalogue d'actes* et dans le diplôme de Robert le Pieux publié dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583, que le père de l'évêque Renaud s'appelait Renaud, lui aussi ; dans une charte transcrite au fol. 116 r° du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* et publiée ci-dessous, *Pièce justificative* n° 1, on voit qu'il s'appelait Renaud le Thuringien (*Torench*). Enfin la charte n° 3 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, nous prouve qu'il faut l'identifier avec le vicomte d'Angers Renaud, dont il a été question précédemment, p. 98, car parmi les souscriptions on lit, à la suite de celle de l'évêque Renaud, le « signum Raynaldi vicecomitis patris, ejus » (cf. p. 99, n. 1).

2. *Obituaire de Saint-Maurice d'Angers*, extr. dans Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 31 r° et 32 v° : « III idus junii. Obiit Rainaldus illustris, venerabilis et munificus episcopus Andegavensis anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi MV, ordinationis autem suae XXXI » ; *Annales de Vendôme* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 59) : « MV. Obiit domnus Rainaldus episcopus » (texte reproduit dans les *Annales de Saint-Aubin* et celles de *Saint-Florent*, *ibid.*, p. 3 et 117). La date de 1010, communément admise, est tout à fait impossible, car elle est contredite non seulement par les textes précédents, mais aussi par ceux qui indiquent l'avènement de son successeur Hubert de Vendôme (ci-dessous, p. 115). D'ailleurs on l'a admise uniquement en se fondant sur une notice, autrefois transcrite au *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 20 v°, n° 28, éditée dans la *Gallia christiana*, t. XIV, *Instr.*, col. 557. Cette notice raconte la mort de l'évêque qui, arrivé à Embrun « quadam feria secunda jam vesperascente », pendant un pèlerinage, y mourut le jour même, « in natali sancti Barnabae apostoli, qui est III idus junii » (et non « qui est in idus junii », comme le porte l'édition d'après une mauvaise copie d'A. Du Chesne), au moment de l'office de matines et en « MX ». Mais il faut certainement corriger MX en MV, car la concordance du lundi et du 11 juin ne se trouve, à cette époque, qu'en 1005. — Dans notre texte, nous indiquons la date du 12 juin : en effet, le jour débutant le matin et non la nuit dans le comput du moyen âge, quand on nous dit qu'arrivé le lundi 11 juin au soir, Renaud est mort le même jour au moment des matines, nous devons comprendre qu'il est mort le mardi 12 juin au matin.

3. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 44 : « Curtem et eccle-

d'agréer pour évêque (1006)[1] un clerc plus expert peut-être à manier l'épée qu'à prier Dieu et qui était, en outre, un seigneur riche et puissant[2]. Dans la plupart des monastères, c'est le comte encore qui nomme les abbés ; du moins, l'investiture devant lui être demandée avant la consécration, il est de fait maître de l'élection[3]. Enfin, son influence n'est sans doute pas étrangère

siam Maziaci Hubertus Vindocinensium vicecomes Fulconi comiti, de cujus tenebat fevo, pro episcopatu Andegavensi filio suo Huberto impetrando guerpivit. » Outre ce texte, on peut voir, entre autres, comme preuve que l'évêque était fils du vicomte de Vendôme Hubert une charte originale des Archives de Maine-et Loire, G 785, n° 1.

1. L'année de l'ordination est donnée par les *Annales de Saint-Aubin d'Angers* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 3) ; le quantième, 13 juin, par les notes de l'*Obit. de Saint-Serge* (*ibid.*, p. 106). Dans ce dernier texte, l'année indiquée est 1007 ; mais c'est une erreur de transcription : car la source de ces notes est la même que celle des *Annales de Saint-Aubin* et des *Annales de Vendôme*, et si ces dernières ne notent pas l'ordination de Hubert, du moins notent-elles la naissance de Geoffroi Martel (qui dans toutes les annales précédentes y est rattachée) sous l'année 1006. D'autre part, l'*Obituaire de Saint-Maurice d'Angers* (Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 30 r°) dit que Hubert mourut l'an 42 de son ordination, ce qui force (sa mort étant du 2 mars 1047 : voir ci-dessous, p. 120) à placer cette ordination avant 1007 et la fixe même très exactement en 1006, si l'on calcule en gros (comme le fait d'ordinaire cet obituaire) : an 1006 = an 1, an 1046 = an 41, an 1047 = an 42.

2. Non seulement il était fils du vicomte de Vendôme, mais oncle d'Emma, vicomtesse du Mans : voir une charte extraite du *1er Cartul. de Saint-Serge*, dans la Coll. dom Housseau, vol. II², n° 582 (1058).

3. C'est le cas, par exemple, à Saint-Aubin d'Angers. Les deux textes les plus significatifs à cet égard sont la charte par laquelle, en 1036, les moines, ayant élu Gautier, demandent pour lui au comte l'investiture (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 27) et la notice relative à la nomination de l'abbé Thierri, en 1056 ; après avoir relaté l'élection de ce dernier, la notice ajoute : « Facta est autem ista electio consilio atque auctoritate domni Alberti abbatis Majoris Monasterii, qui, hoc in conventu monachorum ritu celebri peracto, obtulit etiam fratrem predictum Gaufrido preclarissimo comiti, sub cujus ditione locus ipse consistit, a quo etiam donum rerum temporalium ad idem pertinentium cenobium suscepit. » Après quoi, les moines vont trouver l'évêque, qui donne la consécration (*ibid.*. n° 28). Pour plusieurs abbés de Saint-Aubin, on n'a que l'acte par lequel le comte déclare les nommer (*delegare abbatem*) en se conformant à la décision de la communauté (*salva voluntate monachorum*) : voir *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 23, 24, 25, 26, 27. — Pour la nomination

au choix des principaux dignitaires du diocèse : car, à côté de clercs éminents comme Bernard, l'auteur des *Miracles de sainte Foy* [1], comme Renaud le Grammairien [2] ou Bérenger de Tours [3],

des abbesses de Notre-Dame-de-la-Charité (le Ronceray d'Angers), la procédure est exactement la même. Voir le *Cartul. du Ronceray d'Angers*, éd. Marchegay, nos 15 et 17.

1. Sur lui, voir surtout Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, t. I, p. 10-14, et t. II, p. 5 et suiv. ; *Hist. littér.*, t. VII, p. 310 et suiv. ; Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. I, p. 320; Clerval, *Les écoles de Chartres*, p. 74 ; *Miracles de sainte Foy*, éd. Bouillet (*Coll. de textes pour l'étude et l'ens. de l'hist.*), introduction. Bernard fut écolâtre à Saint-Maurice d'Angers (*Miracles de sainte Foy*, éd. Bouillet, p. 2, et *Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, n° 35).

2. Sur lui, voir surtout Rangeard, *op. cit.*, t. II, p. 14-19 ; *Hist. littér.*, t. VIII, p. 32-38 ; Port, *op. cit.*, t. III, p. 220 ; Clerval, *op. cit.*, p. 74-75 ; Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, introduction. — L'*Hist. littér.* et, d'après cet ouvrage, M. l'abbé Clerval font de Renaud un archidiacre d'Outre-Maine : nous ignorons sur quoi cette tradition repose. Il est bien certain que, quoi qu'on en ait dit, il y avait dès cette époque trois archidiaconés au diocèse d'Angers, car dès 966 on trouve mention de trois archidiacres simultanément à côté de l'évêque (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 18) ; dans une version de la charte n° 177 du *Cartul. de Saint-Aubin*, qui avait été insérée au fol. 24 v° du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers* (copie dans la Coll. dom Housseau, vol. I, n° 155), on trouve le « signum Otberti archidiaconi trans Ligerim » et au n° 110 du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais (1057 env.), il est dit que l'église Saint-Jean-sur-Loire faisait partie « antiquitus » de l'archidiaconé « Transligerensis ». La division du diocèse d'Angers en archidiaconé d'Angers, archidiaconé d'Outre-Loire, archidiaconé d'Outre-Maine existait donc dès l'époque de Renaud le Grammairien ; mais rien ne prouve que celui-ci, avant d'être « grammairien », c'est-à-dire écolâtre, ait été archidiacre d'Outre-Maine. Nous ferons seulement remarquer qu'il n'était pas archidiacre d'Outre-Loire, car il parait dans plusieurs chartes (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 6 ; Coll. dom Housseau, vol. II², n° 582) à côté de l'archidiacre Landri, qui était préposé à cet archidiaconé (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 110). Mais il était peut-être archidiacre d'Angers, car les *Annales dites de Renaud* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 85 et 88) le qualifient « archidiaconus Sancti Mauricii Andegavensis. »

3. Sur Bérenger, en tant qu'archidiacre d'Angers, voir, entre autres, parmi les travaux innombrables consacrés à sa biographie, l'*Hist. littér.*, t. VIII, p. 197-288, Port, *Dictionn.*, t. I, p. 318, et les ouvrages de Sudendorf et Schwabe cités dans la Préface.

on voit dans les hautes fonctions ecclésiastiques des personnages tels que Gui, seigneur du Lion d'Angers [1], ou Bouchard, seigneur de Briollay [2], dont l'un tout au moins passa la plus grande partie de son temps à guerroyer pour le compte de son suzerain [3].

Un tel clergé ne pouvait qu'être docile : c'est ce que l'histoire de Hubert de Vendôme et d'Eusèbe Brunon, son successeur, montre avec une netteté parfaite. Hubert se fit l'allié de Foulque Nerra dans la guerre contre Eude II de Blois ; il poussa même l'audace jusqu'à marcher contre son supérieur ecclésiastique, l'archevêque de Tours Hugue.

Entre ce dernier, puissant vassal du comte de Blois, puisqu'il avait été vicomte de Châteaudun avant que d'être archevêque [4],

1. Gui fut trésorier de Saint-Maurice d'Angers et archidiacre : voir une charte extraite du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 21-22, n° 29, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol II[1], n°s 406, 408, et dans la Coll. Baluze, vol. 39, fol. 63 (1030). Voir comme preuve de sa double situation de seigneur et père de famille, d'une part, et de dignitaire ecclésiastique, de l'autre, le n° 160 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon ; les n°s 40 et 201 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, et cf. *Miracles de sainte Foy* de Bernard d'Angers, éd. Bouillet, I, XXXIV, p. 87 : « Necnon et ille optimus Vuido, prefatae sanctae matris ecclesiae Andecavensis edituus, vir locuples omnique probibate non mediocriter preditus. »

2. Une de ses chartes, en faveur de l'abbaye de Saint-Serge (Arch. de Maine-et-Loire, H 857, n° 1, orig.) débute ainsi : « Ego Burchardus, clericus et thesaurarius Sancti Mauricii matris ecclesiae Andegavensis sed et beneficium laicale possidens per paternam hacreditatem ex dono senioris mei Gosfridi, filii Fulconis incliti comitis, ac per hoc sub iisdem bellicosissimis principibus multis defatigatus bellorum et laborum negotiis, tandem per divinam clementiam concessa regioni nostrae aliquantula tranquillitate pacis... » Après ce préambule, il déclare, du consentement de sa femme Judith et de leurs enfants Hilaire et Enjeuger, faire don à Saint-Serge de l'église Saint-Marcel sise auprès de son château de Briollay. Bouchard est encore cité en tant que trésorier de Saint-Maurice aux n°s 1 (1028) et 5 (1040) du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, et aux n°s 39 et 40 (1040) du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais.

3. Voir la note précédente.

4. Voir *Gallia christiana*, t. XIV, col. 56-58. On verra apparaître Hugue comme doyen du chapitre cathédral de Tours et en même temps comme vicomte de Châteaudun antérieurement à son épiscopat, notamment dans

et le comte d'Anjou, un conflit était inévitable et n'avait pas tardé d'éclater. Foulque étant venu bâtir le château de Montrichard en partie sur les terres de Hugue, celui-ci avait riposté, nous l'avons vu [1], en refusant de venir consacrer l'abbaye de Beaulieu, nouvellement construite dans son diocèse. L'abbaye avait été consacrée malgré lui (1007), mais on peut penser qu'il avait saisi avec empressement, en 1008, au synode de Chelles, l'occasion qui lui avait été offerte de se venger, en réclamant l'excommunication immédiate du comte d'Anjou, impliqué alors dans l'affaire de Hugue de Beauvais [2]. D'où, sans doute, à titre de réplique, le pillage commis peu après par Foulque sur les terres de l'église de Tours: c'est dans cette razzia que l'évêque d'Angers Hubert ne craignit pas de se joindre aux troupes angevines.

L'archevêque riposta en déclarant anathèmes à la fois le comte et son allié et en priant les autres évêques, tout au moins en ce qui concernait Foulque, d'imiter son exemple [3]; il écrivit enfin à Hubert une lettre de menaces : « La démence t'a saisi, lui disait-il, toi qui de prélat es devenu chef d'une troupe de soldats, toi qui portes le fer et le feu dans notre pays, toi qui nous menaces de mille morts ! » Et comme Hubert avait allégué, entre autres mauvaises excuses, que c'était uniquement pour répondre aux attaques d'Eude de Blois qu'il avait ainsi agi :

une charte de Marmoutier copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. I, n° 257. Il eut pour successeur à Châteaudun son neveu Geoffroi : voir *Cartul. dunois de Marmoutier*, éd. Mabille, n° 3.

1. Voir ci-dessus, chap. III, p. 84.

2. Voir ci-dessus, chap. Ier, p. 33. Nous savons par une lettre de Fulbert de Chartres qu'au synode de Chelles, en mai 1008, beaucoup d'évêques demandèrent l'excommunication immédiate de Foulque (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 476) et un diplôme du roi Robert souscrit par les prélats présents à Chelles nous permet d'affirmer que l'archevêque de Tours prit part au synode (*ibid.*, p. 591).

3. Voir la lettre de Hubert citée un peu plus loin (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 499) et la lettre qu'adressa Fulbert à Foulque à cette même occasion (*ibid.*, p. 481) : « Propter haec peccata monuit archiepiscopus Turonensis omnes episcopos nostros et inter alios me pusillum ut te excommunicaremus... »

« Comment oses-tu dire cela, ajoutait l'archevêque, toi qui n'as pas touché à une seule de ses vignes et qui, sans compter tous les autres maux que, sur l'ordre de ton divin Foulque, tu as fait endurer à ton église-mère, as rasé jusqu'à la racine celles de mes chanoines... Cet orgueil qui te pousse à me faire de semblables réponses, ce dédain avec lequel tu traites la sentence d'interdit que j'ai portée contre toi, cette audace avec laquelle, quoique excommunié, tu ne crains pas de célébrer le service divin, finiront bien par plier [1]. ».

La mort de l'archevêque (1023 [2]) vint mettre un terme au conflit. En outre, Hubert comprit la nécessité de heurter un peu moins ouvertement les convenances. On le vit même, à partir de ce moment, soucieux des devoirs qui lui incombaient, s'employer avec ardeur à l'œuvre de restauration des églises et des monastères que son prédécesseur avait entamée. Il fit notamment reconstruire l'église Saint-Maurice d'Angers, fit à ses chanoines plusieurs donations importantes [3] et mérita ainsi de ces derniers le brillant éloge qu'ils insérèrent dans leur nécrologe : « Plus encore que ses prédécesseurs, ce prélat généreux, noble et éclairé, s'appliqua avec zèle à tirer notre chapitre de l'état misérable auquel l'avaient réduit l'oppression des tyrans et la négligence des évêques, et à y ramener la prospérité. En raison des bienfaits de cet homme vénérable et de la reconnaissance éternelle à laquelle il a droit, notre chapitre doit conserver tout particulièrement son souvenir et vouer à sa mémoire un culte spécial. Que chacun de nous et tous nos successeurs rappellent

1. *Hist. de Fr.*, t. X, p. 499. Pour la date de cette lettre, voir Pfister, *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus*, p. 96 : la date de 1023 que M. Pfister propose semble impossible puisque l'archevêque Hugue mourut le 12 mai de cette année (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 58) ; la vraie date doit être cherchée, croyons-nous, aux environs de 1018. Cf. ci-dessus, chap. II, p. 38, n. 2.

2. Voir la note précédente.

3. Charte de l'an 1030 (?) autrefois transcrite au *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers* fol. 21-22, n° 29, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. II[1], n°s 406 et 408.

fréquemment son nom dans leurs prières et leurs oraisons, afin de ne pas paraître, par notre ingratitude, indignes de la bienveillance qu'il nous a témoignée[1]. »

Malgré sa piété, Eusèbe Brunon, qui succéda le 6 décembre 1047[2] à Hubert, mort le 2 mars de cette même année[3], fut pour Geoffroi Martel un soutien non moins fidèle. Rien ne le montre mieux que l'histoire des démêlés du comte avec le pape Léon IX à propos de l'emprisonnement de l'évêque du Mans Gervais.

Cet attentat à la dignité épiscopale, que nous avons raconté précédemment[4], appelait une répression de la part de l'autorité ecclésiastique: mis au courant de la situation lors du concile de Reims (3-6 octobre 1049), Léon IX fit savoir à Geoffroi qu'il eût à comparaître au prochain concile, qui devait se tenir peu après à Mayence, pour s'y entendre excommunier, s'il n'avait d'ici là rendu la liberté au prisonnier[5]. Le concile de Mayence s'ouvrit le 19 octobre[6]; mais Geoffroi n'avait tenu compte ni de la menace.

1. *Obit. de Saint-Maurice d'Angers*, copie de la Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 30.

2. *Annales de Vendôme* et *Notes de l'obit. de Saint-Serge*, p. 62 et 108 du *Recueil d'annales angevines et vendômoises*.

3. Cette date est donnée par les annales angevines (*Recueil d'annales anger. et vendôm.*, p. 4, 62, 107); voir aussi l'*Obit. de Saint-Maurice d'Angers*, copie de la Coll. Baluze, vol. 39, fol. 30 : « VI nonas martii. Obiit domnus Hubertus praesul.. anno ab incarnatione MXLVI (1047, *n. st.*), ordinationis ejus XLII. »

4. Ci-dessus, p. 71.

5. Anselme, *Historia dedicationis ecclesiae S. Remigii*, dans Migne, *Patrologie latine*, t. CXLII, col. 1437, et dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 523 : « Vocavit et Gozfridum Andegavensem usque ad synodum futuram Moguntiae ibi excommunicandum nisi relaxaret quem captum tenebat domnum Gervasium. » D'une lettre écrite plus tard à Léon IX par Geoffroi Martel, il semble ressortir que c'est alors que les amis de Gervais intervinrent auprès du pape pour qu'il s'occupât du conflit : « Tum ecce prevaluerunt super me apud sublimitatem tuam verba iniquorum, qui tibi persuaserunt nimia severitate, quasi pro non recte facto, in me esse consurgendum eversoremque ac perturbatorem pacis publicae et quietis revocandum esse in suum statum » (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, lettre n° 8, p. 213).

6. Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 4188.

ni de la convocation : plus tard, il exposa, non sans raison, qu'il lui avait été impossible d'aller si loin pour se justifier, ajoutant d'ailleurs que, si le pape avait délégué ses pouvoirs aux personnages qui étaient venus l'inviter à comparaître, il se fût de suite expliqué devant eux [1]. Il avait, en outre, dès ce moment, demandé au pape soit de venir lui-même jusqu'en Anjou, soit d'y envoyer une commission devant laquelle il déposerait [2]; mais on n'avait pas finalement donné suite à sa demande et, constatant seulement qu'il n'avait pas paru à Mayence, Léon fulmina contre lui l'anathème et suspendit dans ses états tout service divin [3].

1. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, lettre n° 8, p. 213 : « Quod tamen ego nunquam facere distulissem, postquam legati de eo tui pervernerunt ad me, si mihi in audientia sublimitatis tuae causam agere licuisset vel si legati vicem in eo tuam supplere potuissent et mihi de culpa viri, si restitueretur, in his que habebam adversus illum satisfacere suscepissent. »

2. *Ibid.* : « Quia vero neutrum fieri potuit, alios, quos velles quosque in eo posse vicem tuam supplere constaret, cum tuam me adire presentiam ratio nulla permitteret, ad nos a te mitti postulavi. » Lettre d'Eusèbe Brunon, peut-être à Gui, archevêque de Reims, dans Sudendorf, *op. cit.*, n° 3, p. 203 : « Dominum vero comitem, quem tanta consideratione, ne dicam temeritate, Romam vel Vercellis vocabat, justiorem facit jam habere causam, quia factionem vel discussionem in causa episcopi nunquam suffugit : proposuit enim domino papae per ipsius legatos utrumque si venisset, sicut constituerat ipse dominus papa, vel si misisset, quod te maxime res ipsa attingebat, sublimitatem tuam ad ea loca ubi nostro tutum esset audire et audiri, sicut prescribunt leges tam ecclesiasticae quam seculares. Cum ergo ipse contra condictum suum venire destiterit teque, ad quem maxime pertinebat, ad nos minime miserit, quid vult faciat comes noster ? » De cette lettre, il semble ressortir que le pape avait d'abord pris en considération la demande du comte.

3. *Chronique de Saint-Maixent*, dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 398 : « Anno ML Ainrico imperatori filius natus est et a domno Leone papa baptizatus est, qui eodem anno excommunicavit Gaufredum Martellum propter Gervasium episcopum quem tenebat captum. » (Nous collationnons le texte sur le ms.). Voir aussi les lettres de Geoffroi Martel et d'Eusèbe Brunon citées à la note 2 : Geoffroi Martel (*loc. cit.*, p. 213) se plaint de ce que le pape l'ait excommunié, lui et les siens (meque ac meos), sans l'avoir entendu ; Eusèbe Brunon (*ibid.*, p. 202) se plaint de l'interdit. Il est fait encore allusion à ces événements dans une notice de la fin du XIe siècle racontant les circonstances dans lesquelles l'archevêque de Tours Raoul

Il n'en fallait sans doute pas plus pour amener Eusèbe Brunon à embrasser résolument le parti de Geoffroi Martel : furieux de l'interdit jeté sur son diocèse, il prit immédiatement le chemin de Rome. Il finit par obtenir quelque tempérament à la sentence prononcée, mais attendit en vain le pape à une entrevue, que celui-ci lui avait promise pour régler la question à fond, et revint en Anjou plus furieux encore de tant de dérangements inutiles et plus attaché que jamais à la cause du comte, devenue la sienne propre [1].

Les choses en étaient là, quand Léon IX somma une seconde fois Geoffroi de comparaître devant lui à un des deux conciles

fut expulsé de son siège en 1081 ; Grégoire VII s'exprime ainsi : « Reduco ad memoriam sanctae recordationis et beatae memoriae virum dominum Leonem IX papam, praedecessorem nostrum, cuidam canonico praeposito Carnotensi in synodo Romana super clerum B. Martini proclamanti (quia cum cessarent vicinae ecclesiae pro Gervasio Cenomannensi episcopo a Gaufredo Martello capto, ipse clerus S. Martini, servata suae ecclesiae consuetudine, cessare noluerit) et ut idcirco excommunicaret obnixe postulanti, se quod consilium daret facturum usque in tertium diem promisisse » (*Hist. de Fr.*, t. XII, p. 460). Sur l'interprétation de ce document, cf. Bröcking, *Die französische Politik Papst Leos IX. Ergänzungsheft* (1899), p. 14-15. — Quant à la date de l'excommunication, nous ne croyons pas que les documents permettent de la fixer d'une manière tout à fait sûre : M. Schwabe (*Studien zur Geschichte des zweitem Abendmahlstreits*, p. 45) admet, en tenant compte du texte de la *Chron. de Saint-Maixent* et de l'ensemble des événements, qu'elle est du début de l'an 1050 ; M. Bröcking (*Die französische Politik Papst Leos IX*, p. 100) n'accorde aucune valeur au texte, trop postérieur, suivant lui, de la *Chron. de Saint-Maixent*, et s'en tenant au passage où Anselme nous apprend (voir ci-dessus, p. 120, n. 5) qu'au concile de Reims Léon IX avait annoncé l'excommunication pour le concile de Mayence, place celle-ci à ce moment (octobre 1049), sans s'arrêter comme M. Schwabe, à la brièveté du délai. Nous ferons remarquer tout au moins que la *Chron. de Saint-Maixent*, quoique postérieure, représente, notamment ici, des annales anciennes, aujourd'hui perdues ; nous accordons d'ailleurs que les dates y ont souvent été altérées, mais en conclurons seulement que la certitude sur ce point n'est pas possible : l'excommunication fut peut-être prononcée dès le concile de Mayence, peut-être seulement quelques semaines après, peut-être enfin seulement au début de l'année 1050 ; les textes ne permettent pas d'aller plus loin.

1. Voir la lettre d'Eusèbe Brunon déjà citée (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, lettre n° 3, p. 202).

qu'il devait tenir dans le cours de l'année 1050 à Rome, puis à Verceil [1]. Eusèbe se chargea de faire présenter au pontife sa défense et celle du comte par un prélat, qui semble avoir été l'archevêque de Reims Gui [2]. Dans une lettre qu'il lui écrivit à cet effet, il déversa tout son fiel : « Il était las, disait-il, de demander en vain justice ! Le pape oubliait-il qu'il y avait un pontife plus puissant que lui, Jésus, et que son autorité à lui n'existait qu'à la condition de se conformer à celle du Seigneur? Le croyait-il assez aveugle pour ne pas voir que l'obéissance n'était pas due même aux anges, si leurs ordres étaient contraires à la volonté du Christ ? N'était-ce pas enfin faire apparaître le bon droit du comte, son maître, que d'aller, avec une présomption sans pareille, le convoquer à Rome ou à Verceil, alors que celui-ci se déclarait prêt à se justifier devant le pape en personne, s'il voulait venir, ou devant ses délégués, s'il voulait lui en envoyer? Avait-il la prétention que le comte courût à Rome, alors qu'ici ses ennemis complotaient sa perte nuit et jour ? On voulait qu'il relâchât l'évêque ; mais c'était un ennemi public qu'il détenait ! » et Eusèbe terminait son épître en qualifiant d'indigne la conduite du pape [3].

1. *Ibid.*, p. 203 : « Dominum vero comitem, quem tanta consideratione, ne dicam temeritate, Romam vel Vercellis vocabat... » Le concile de Rome se tint du 29 avril au 12 mai 1050, celui de Verceil au début de septembre de la même année (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, nos 4213-4226 et 4233).

2. C'est du moins l'hypothèse fort ingénieuse de M. Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 46-50.

3. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, lettre n° 3, p. 202-204. Nous paraphrasons les passages les plus significatifs de cette lettre audacieuse. M. Schwabe la date du début de l'an 1051 (Schwabe, *op. cit.*, p. 39-45) ; M. Bröcking, qui avait d'abord accepté cette date sans restrictions (*Die franz. Politik Papst Leos IX*, p. 101-104), a depuis admis (*op. cit.*, *Ergänzungsheft*, p. 13) qu'il était plus vraisemblable de placer la lettre vers l'été de 1050, parce qu'il y est parlé de l'hérésie de Bérenger comme d'une nouveauté. Nous ferons simplement remarquer que la lettre est postérieure à la fois au concile de Mayence d'octobre 1049, puisque c'est alors, au plus tôt, qu'ont pu être prononcés l'excommunication et l'interdit contre Geoffroi Martel et ses sujets, et au concile de Latran d'avril-mai 1050, devant

Bien loin de s'apaiser, le conflit s'envenimait : l'hérésie de Bérenger, qui éclatait au même instant, était un nouvel élément de discorde, Eusèbe et le comte prenant fait et cause pour l'archidiacre d'Angers, dont le pape n'hésitait pas à condamner les doctrines [1]. Pour tâcher de satisfaire l'opinion publique, Geoffroi Martel avait bien soumis sa propre cause à un synode réuni à Tours en 1050 ou 1051 [2]; mais il semble que cette

lequel Eusèbe Brunon était venu défendre sa cause ; elle est antérieure à la réconciliation de Geoffroi Martel avec le roi Henri Ier, c'est-à-dire au 15 août 1052, au plus tard, comme on l'a vu ci-dessus, p. 76 : elle se place donc soit dans la seconde moitié de 1050, soit en 1051, soit même dans la première moitié de l'année 1052. Comme, d'autre part, ainsi que l'a fait remarquer M. Bröcking (*op. cit.*, p. 102-103), il n'y est pas encore question du synode que Geoffroi Martel réunit à Tours, les vraisemblances nous reportent à l'année 1051, au plus tard. Suivant alors qu'on comprendra la phrase où il est fait allusion au concile de Verceil comme ayant été écrite avant ou après ce concile, c'est-à-dire avant ou après le mois de septembre 1050, suivant qu'on sera plus ou moins frappé de l'argument relatif à Bérenger, on sera porté à préférer l'année 1050 ou l'année 1051 ; mais nous croyons qu'une certitude sur ce point est encore impossible à atteindre : mieux vaut donc rester dans le doute que de viser à une fausse précision.

1. Voir la lettre d'Eusèbe Brunon citée à la note précédente, où l'évêque prie son correspondant de prendre devant le pape la défense de Bérenger. Pour l'attitude générale d'Eusèbe dans la controverse provoquée par Bérenger, voir les ouvrages relatifs à cet héresiarque et notamment ceux de Sudendorf, Schwabe et Bröcking. Quant à Geoffroi Martel, nous le verrons prendre nettement position quelques années après : cf. ci-dessous, p. 126.

2. Voir la lettre de Geoffroi Martel déjà citée (Sudendorf, *op. cit.*, lettre n° 8, p. 213) : «... convenire feci quos potui de provincia episcopos et abbates atque eis Gervasium episcopum presentem exhibui ut vel ipsis, quod tibi non poterat, culpa illius manifestissima fieret. » Dans ce même synode on examina le cas de Bérenger ; car dans une lettre écrite à l'archidiacre plusieurs années après par Eusèbe Brunon, l'évêque lui rappelle que sa doctrine avait été jugée à Tours, non seulement lors du concile tenu par le légat Hildebrand (en 1054), mais déjà auparavant, dans le concile tenu dans cette ville « in presentia domni Gervasii tunc capti » (Cl. Ménard, *S. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi contra secundam Juliani responsionem...* Paris, 1616, p. 74, et K. Semisch, *Eusebius Bruno, Bischof von Angers*, dans le *Zeitschrift für die historiche Theologie*, t. XXVII, 1857, p. 159).

manifestation ait été sans résultat pratique : chacun restait sur ses positions.

La mort de Hugue III, comte du Mans, finit par amener indirectement la solution du conflit : Gervais, voyant dans le Maine sa cause définitivement perdue, promit à Geoffroi Martel tout ce que celui-ci voulut exiger de lui et obtint ainsi sa mise en liberté [1]. Léon IX se décida sans doute alors à lever excommunication et interdit [2], sans toutefois consentir à déclarer Gervais déchu de son siège [3], malgré une lettre où le comte lui exposait, non sans fermeté, que Gervais, continuant, en dépit de ses engagements, à se conduire vis-à-vis de lui en ennemi, avait définitivement perdu ses droits à l'évêché du Mans [4]. Geoffroi Martel devait d'ailleurs finir par obtenir gain de cause même sur ce point après la mort de Léon IX [5] ; mais ce qu'il importait surtout de signaler, c'est combien dans toute cette lutte il y eut partie liée entre Eusèbe et le comte. Cette entente ne devait jamais se rompre, et c'est ce qui explique que, quelques années

1. Voir ci-dessus, p. 75.

2. Ce n'est que vraisemblable. M. Schwabe admet que Léon IX ne leva jamais ni l'interdit ni l'excommunication et même que Geoffroi Martel resta excommunié jusqu'à la fin de sa vie (*Studien*, p. 85-86) ; M. Bröcking (*Die franz. Politik Leos IX*, p. 79, n. 1) a avec raison, selon nous, considéré l'opinion opposée comme infiniment plus probable.

3. Le transfert de Gervais sur le siège de Reims n'aura lieu qu'après la mort de Léon IX, dans le courant de l'année 1055, et ce sera seulement alors qu'un nouvel évêque sera élu au Mans : voir ci-dessous, n. 5.

4. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, lettre n° 8, p. 212-214 : cette lettre est antérieure, non seulement à la mort de Léon IX (19 avril 1054), mais au 15 août 1052, date à laquelle la paix était faite entre Geoffroi et le roi (voir ci-dessus, p. 76, n. 3).

5. Gervais fut, en effet, transféré sur le siège de Reims à la mort de l'archevêque Gui, et Geoffroi Martel, à cette nouvelle, fit procéder à l'élection d'un nouvel évêque du Mans ; ce fut un abbé angevin, Bougrin (*Vulgrinus*), abbé de Saint-Serge d'Angers, qui fut choisi (voir les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 373). Cette élection eut lieu le 31 août 1055, puisque Bougrin, mort le 10 mai 1065 (*Notes de l'obit. de Saint-Serge*, p. 108 du *Recueil d'annales angevines et vendômoises*), fut évêque neuf ans, huit mois, onze jours, suivant les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, p. 374.

après, Geoffroi Martel ait pu prendre très nettement la défense de Bérenger, et par cela même de son protecteur l'évêque d'Angers, contre un parti qui avait à sa tête le pape lui-même [1].

III

Personnellement d'ailleurs le comte ne manquait pas de prestige ; non pas que Foulque Nerra et Geoffroi Martel aient été des hommes supérieurs, mais par leur énergie, leur audace, par leur piété ardente, quoique grossière, par leur violence même [2] ils en ont imposé à leur entourage et ont laissé une trace profonde dans l'imagination populaire.

Cela est surtout vrai de Foulque Nerra : plus vive fut chez les contemporains l'impression produite par ce prince extraordinaire qui, après avoir succédé à son père dès l'âge de dix-sept ans à peine [3], occupa le pouvoir jusqu'à sa soixante-dixième année, étonnant jusqu'au bout le monde par son ardeur infatigable, et que la mort vint surprendre sur les grands chemins, à Metz, au retour d'un lointain pélerinage en Terre Sainte (21 juin 1040) [4]. Geoffroi Martel, au contraire, enlevé prématurément à l'âge de

1. Voir dans Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 215, n° 10, une lettre écrite au nom de Geoffroi Martel pour prendre la défense de Bérenger auprès d'Hildebrand. Cette lettre, postérieure au concile de Tours de 1054, se place au début de l'année 1059, au moment où Bérenger se rend au concile de Rome de Pâques 1059 (voir Schwabe, *Studien*, p. 88).

2. Voir, à cet égard, pour Foulque Nerra, une charte très significative au *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 129 (*Pièces justif.*, n° 6), et pour Geoffroi Martel le *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, t. II, p. 209 : «... Hesit in hoc comes Gaufridus et, ut qui prevalebat utens sua vi constanter immo violenter, pro potestate asseruit quia... » Cf. le passage de l'*Hist. de Saint-Florent* cité ci-dessous, p. 131,

3. On se souvient, en effet, qu'il était né vers 970 et avait succédé à son père en 987 : voir ci-dessus, p. 8-9.

4. Sur la date de sa mort, voir ci-dessus, p. 10, n. 1. Sur les circonstances et le lieu de cette mort, outre le passage de Foulque le Réchin déjà cité au même endroit, voir Raoul Glaber, IV, 9, éd. Prou, p. 113-114 :

cinquante-cinq ans [1], après un court règne personnel de vingt ans, rendit simplement le dernier soupir dans son lit, à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, où il avait revêtu l'habit monastique (14 novembre 1060) [2], sans avoir pu, malgré ses nombreux mariages [3], s'assurer une postérité. Moins riche aussi en

« Preterea Fulco, Andegavorum comes, de quo superius quedam retulimus, ter Iherosolimam jam perrexerat veniensque Mettensem urbem, ibidem obiit » (texte paraphrasé par les *Gesta*, 3e réd.) ; *Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, charte n° 35 : « Anno ab incarnatione Domini M°LIV°... florente quoque in principatu, tam in Andecava regione quam in Turonica, bellicosissimo comite Gauffredo, Fulconis comitis filio, illius videlicet Fulconis qui obiit peregre dum reverteretur a sepulcro Domini... » C'est, bien entendu, à Metz en Lorraine et non à Metz en Gâtinais (qu'on n'eût pas qualifié *urbs*), comme le suppose miss Kate Norgate (*England under the angevin kings*, t. I, p. 168, n. 2), que mourut Foulque ; suivant la 3e rédaction des *Gesta consulum*, ses entrailles y furent déposées dans le cimetière de la cathédrale (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 117) ; mais son corps fut rapporté en grande pompe en Anjou et inhumé, suivant ses dernières volontés, à l'abbaye de Beaulieu près Loches (Foulque le Réchin, *loc. cit.* ; Raoul Glaber, IV, 9, éd. Prou, p. 114 ; *Miracles de saint Nicolas*, dans le *Catalogus codicum hagiogr. latin. Bibl. Paris.*, t. III, p. 160 ; n° 78 du *Catalogue d'actes*). L'emplacement du tombeau de Foulque Nerra était encore marqué à Beaulieu, au XVIIIe siècle, par un monument d'époque tardive : voir *Appendice* V.

1. Il était né le 14 octobre 1006 : voir ci-dessus, p. 10.

2. Pour la date, voir p. 12 ; pour les circonstances de cette mort, joindre aux textes cités p. 12 le passage suivant de la *Chron.* de Foulque le Réchin : « Nocte siquidem illa quae praecessit finem ejus, deponens omnem curam militiae rerumque saecularium, monachus factus est in monasterio Sancti Nicholai, quod pater ejus et ipse multa devotione construxerant et rebus suis suppleverant » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379). Les chartes prouvent, elles aussi, que Geoffroi Martel mourut à Saint-Nicolas d'Angers sous l'habit monastique et y fut enterré (*Catalogue d'actes*, nos 158, 280). Au moment de sa mort, il avait été soigné par un moine de Marmoutier (*Catalogue d'actes*, n° 157).

3. Nous avons vu (chap. II, p. 57) qu'il épousa d'abord Agnès, veuve de Guillaume le Grand d'Aquitaine, le 1er janvier 1032. Il la répudia vers 1050 (*ibid.*, p. 61, n. 6), pour épouser, avant le 15 août 1052 (*ibid.*), Grécie, veuve de Bellay de Montreuil-Bellay. Il répudia cette dernière, à son tour, pour épouser Adèle, « fille du comte Eude », dit une charte du Ronceray, peut-être une fille du comte Eude II de Blois ; puis il reprit Grécie quelque temps (on la trouve aux côtés de son mari, avant ou après sa première séparation, postérieurement au 14 janvier 1056, au n° 121 du *Cata-*

contrastes, apparut la figure de Geoffroi Martel : son seul voyage important eut pour objet d'aller avec sa femme Agnès assister à la marche triomphale de l'empereur Henri III à travers l'Italie (1046)[1] ; si bien que les chroniqueurs n'ont retenu de son caractère que la violence et l'ambition [2].

logue d'actes) ; enfin il la quitta une fois encore pour épouser Adélaïde « la Teutone » : voir *Cartul. du Ronceray d'Angers*, éd. Marchegay, n° 64, où il est question d'une vigne que Geoffroi Martel « concubinis potius quam uxoribus dedit, Agneti primo, deinde Grecie, postea Adele, comitis filie Odonis, item denuo Grecie, postremo Adelaidi Theutonice ». Il est question de Grécie en tant que comtesse et veuve de Bellay dans la charte n° 147 du *Catalogue d'actes*. Elle est nommée encore aux n°s 111, 112, 113, 120, 146, 148, 149, 150 du *Catalogue*. Elle mourut un 25 avril, suivant l'*Obituaire de Saint-Maurice d'Angers* (copie de la Coll. Baluze, vol. 39, fol. 30 v°) : » VII kal. (maii). Obiit Grecia comitissa, uxor Gaufridi Martelli, postea sanctimonialis. » Il est question d'Adélaïde la Teutone comme dernière femme de Geoffroi Martel dans deux chartes délivrées par ce dernier, l'une avant le 22 mai 1060, l'autre au moment de sa mort et dans deux chartes du comte Geoffroi le Barbu (*Catalogue d'actes*, n°s 130 *bis*, 157, 167, 168, 169). On a prétendu qu'Agnès avait été reprise peu après sa première répudiation (L. de Grandmaison, *Geoffroy II Martel*, dans les *Positions des thèses de l'École des Chartes*, ann. 1887 ; Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, t. I, p. 170, n. 1), mais uniquement en se fondant sur des documents suspects ou mal interprétés : voir notre étude sur *Les chartes de fondation de la Trinité de Vendôme et de l'Evière d'Angers* (réponse à M. l'abbé Métais), dans *Le Moyen Age*, 2e série, t. VIII, 1904, p. 401-411.

1. Voir une charte du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 35, délivrée « quand Geoffroi et sa femme Agnès revenaient de Pouille », en mars 1047 (*Catalogue d'actes*, n° 89). Une charte de Bourgueil fut confirmée « quando Gauzfredus comes venit de imperatore Roma » (Arch. d'Indre-et-Loire, H 24, n° 39, orig.). Agnès, et son mari probablement avec elle, profitèrent de ce voyage en Italie pour faire un pèlerinage au Monte Gargano. Hermann *Contractus*, dans sa *Chron.*, au début de l'année 1047, note le fait en ces termes : « Sed socru imperatoris de monte Gargano Beneventum reversa, orto tumultu, Beneventani cives quibusdam eam injuriis afficiunt » (éd. Pertz, *Mon. German.*, *Scriptores*, t. V, p. 126). Lambert de Hersfeld nous apprend, en outre, qu'Agnès (et sans doute aussi son mari) avait été rejoindre l'empereur à Goslar, en Prusse, et s'y trouvait à la Noël 1045 (*ibid.*, p. 153), vers le moment où la fille de la comtesse d'Anjou, l'impératrice Agnès, venait de donner le jour à son premier enfant. Cf. Steindorff, *Jahrbücher des deutsch. Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 287-288.

2. Voir Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 43 et 78, et cf. ci-dessus, p. 126, n. 2.

Au contraire, la figure de Foulque Nerra devint de bonne heure légendaire. En réalité, il nous apparaît comme un homme ardent, acharné, s'adonnant tout entier à son ambition et à sa cupidité et dominé par la passion guerrière ; puis brusquement se ressaisissant à la pensée des peines éternelles et essayant alors d'obtenir par quelque donation ou quelque pénitence le pardon du Dieu ou des saints que ses violences ont dû courroucer. Une charte nous le montre trop occupé de guerres pour songer aux choses d'église [1] ; dans une autre, il est question de son caractère emporté, farouche, ne souffrant point la contradiction [2] ; et tout cela concorde avec ce que nous apprennent le récit des guerres qu'il soutint, ses rapports avec le comte du Maine, avec Hugue de Beauvais.

Ailleurs, au contraire, nous le voyons, pris de crainte, faire une donation à l'église Saint-Maurice d'Angers « pour le salut de son âme pécheresse et pour se faire pardonner le massacre épouvantable des chrétiens qu'il a fait tuer sur la lande de Conquereuil » [3] ; une notice nous le représente au moment de la prise de Tours, en 996, pénétrant à main armée dans le cloître de Saint-Martin, puis tout à coup, à la vue des chanoines qui entourent d'épines les châsses et le crucifix et ferment les portes de leur église, se hâtant de venir humble et pieds nus faire amende honorable devant le tombeau du saint qu'il a offensé [4]. En 1026, quand il prend Saumur, la fureur

1. *Catalogue d'actes*, n° 48 : « Comitissa vero, maxime viro suo miliciae suae intento, elemosinam suam augere cupiens... »

2. *Pièce justificative* n° 6 : l'abbé de Saint-Florent, malgré son bon droit, cède devant les revendications de Foulque Nerra « ob immanitatem ferociae ipsius ». Il faut noter toutefois que le rédacteur de la notice est suspect de partialité.

3. *Catalogue d'actes*, n° 8 : « Quapropter ego Fulco... propter remedium animae meae et pro poenitentia de tam magna strage christianorum quae acta est in planicie Conquareth et ut beata Maria Dei genitrix Virgo et sanctus Maurilius pontifex intercedant ad Dominum nostrum Jesum Christum pro me peccatore... »

4. *Pièce justificative* n° 3.

l'emporte d'abord : il pille tout, incendie tout, n'épargne même pas l'église de Saint-Florent; puis sa grossière piété reprend subitement le dessus : « Saint Florent, laisse-toi consumer, s'écrie-t-il; je te bâtirai à Angers une plus belle demeure ! » Mais comme le saint ne se laisse pas gagner par ses belles promesses, comme la barque où il a fait charger son corps refuse de bouger, il s'emporte contre « cet impie et ce rustre qui décline l'honneur d'être enseveli à Angers » [1].

Ses violences sont grandes, mais ses pénitences éclatantes : en 1002 ou 1003, il part pour Jérusalem. Il est à peine de retour qu'il se souille en faisant tuer Hugue de Beauvais : nouveau voyage en Terre Sainte, dont les périls d'une traversée mouvementée et l'hostilité des infidèles ne peuvent le détourner (1008 ?). Enfin, presque âgé de soixante-dix ans, à la fin de l'année 1039, il n'hésite pas, pour gagner son salut, à affronter encore une fois les fatigues et les dangers d'un dernier pèlerinage au tombeau du Sauveur [2]. Voilà qui donne bien l'impression d'un tempérament fougueux, farouche même, mais perpétuellement dominé par la crainte de la vengeance céleste.

Sur ce double thème la légende se plut à broder. Cet homme violent est devenu le type de la plus atroce férocité : on l'a représenté poignardant sa femme, portant l'incendie à travers Angers même [3], imposant à son fils rebelle l'obligation de faire plusieurs milles une selle sur le dos et, alors que celui-ci se traînait humblement à terre devant lui, le repoussant brutalement du pied en criant victoire [4]; et un moine de Saint-Florent

1. *Hist. de Saint-Florent*, dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 277-278.
2. Voir l'*Appendice* II.
3. Voir ci-dessus, p. 62, n. 3.
4. William de Malmesbury, *Gesta regum Anglorum*, III, 235 (éd. Stubbs, t. II, p. 292) : « Tunc senis frigidus jam et effoetus sanguis ira incaluit filiumque juveniliter insultantem paucis diebus maturiori consilio adeo infregit, ut per aliquot milliaria sellam dorso evehens pronum se cum sarcina ante pedes patris exponeret. Ille cui vetus animositas adhuc palpitaret, assurgens et pede jacentem pulsans : *Victus es tandem, victus !* ter quaterque ingeminat. »

de Saumur, il est vrai suspect de partialité, a pu nous laisser de lui et de son fils ce sombre portrait : « Ils égalèrent presque les bêtes fauves par leur férocité et leur cruauté : foulant leurs ennemis aux pieds, n'ayant de pitié pour personne, sans cesse en guerre, s'appropriant les biens des églises pour y bâtir des forteresses qu'ils distribuaient à leurs vassaux, bouleversant tous les domaines, ils ne souffrirent en aucun cas qu'on osât protester, fût-on abbé ou évêque ; leur cœur dur et avide châtiait les moindres paroles » [1].

De même encore Foulque est devenu dans la légende le type du guerrier vaillant et rusé, capable d'accomplir les tours de force les plus extraordinaires : il entendra, par exemple, à travers une cloison, parler d'une tentative machinée contre sa capitale, pendant son absence, par les fils de Conan ; et aussitôt, d'une seule traite, il galopera d'Orléans à Angers, taillera ses ennemis en pièces et regagnera Orléans avec une telle rapidité qu'on n'aura même pas eu le temps de remarquer son absence [2]. Il sera le sauveteur du pape, qu'il délivrera par des exploits merveilleux des brigands les plus dangereux et du redoutable *Crescentius* [3]. Il aura enfin l'esprit si retors, qu'il saura éviter les pièges que les infidèles auront le mieux combinés contre lui [4].

1. *Hist. de Saint-Florent*, p. 260 des *Chron. des églises d'Anjou*. Nous traduisons assez librement.

2. *Gesta consulum Andegav.* (ms. 6218, p. 44-45 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 92-93). Cf. ci-dessus, p. 25, n. 3.

3. Voir l'*Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 273) et surtout la dernière rédaction des *Gesta consulum Andegav.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 100-106), où se trouve un récit d'allures épiques tout comme celui que M. Lot à signalé pour Geoffroi Grisegonelle dans la *Romania*, t. XIX (1890).

4. *Gesta consulum Andegav.* (ms. 6218, p. 46 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 102) : Foulque, après avoir pu pénétrer dans Jérusalem en payant force argent, se voit refuser l'accès du Saint-Sépulcre. Les infidèles, « cognito quod vir alti sanguinis esset, deludendo dixerunt nullo alio modo ad sepulcrum optatum pervenire posse nisi super illud et crucem dominicam mingeret. Quod vir prudens licet invitus, annuit. Quesita igitur arietis

De cet homme que la crainte du ciel saisissait par instants, la légende a fait le type idéal du pécheur repentant : ce ne sera plus trois fois, ce sera quatre fois qu'il aura accompli le pèlerinage de Terre Sainte [1] ; on le représentera se faisant traîner demi-nu, la corde au cou, dans les rues de Jérusalem, flagellé par deux valets et criant : « Seigneur, ayez pitié du traître [2] ! »

Mais toutes ces exagérations en bien comme en mal, ces traits légendaires ou même épiques ne prouvent-ils pas mieux qu'aucun discours ne pourrait le faire l'importance singulière que les Angevins de ce temps attachaient à la personne du comte qui en était l'objet ?

vesica purgata atque mundata et optimo albo vino repleta, quin etiam apte inter ejus femora posita est et comes discalciatus ad sepulcrum Domini accessit, vinum super sepulcrum fudit et sic ad libitum cum omnibus sociis intravit. »

1. Voir l'*Appendice* II.

2. William de Malmesbury, *Gesta regum Anglorum*, III, 234, éd. Stubbs, t. II, p. 282.

DEUXIÈME PARTIE

LE COMTÉ D'ANJOU SOUS GEOFFROI LE BARBU ET FOULQUE LE RÉCHIN

(1060-1109)

CHAPITRE Ier

GEOFFROI LE BARBU

I

Geoffroi Martel, nous l'avons dit, ne laissa pas d'enfants ; mais avant de mourir il avait réglé sa succession et partagé ses biens entre ses deux neveux, Geoffroi le Jeune, plus tard surnommé « le Barbu », et Foulque dit « le Réchin »[1], fils l'un et l'autre de sa sœur Ermengarde et de Geoffroi, comte de Gâtinais [2]. Foulque, le

1. Sur ces surnoms, voir *Appendice* I.

2. Foulque le Réchin, dans sa *Chronique*, dit qu'il est fils « Gosfridi de Castro Landono et Ermengardis, filiae Fulconis comitis Andegavensis » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 375). Une généalogie de la fin du XIe siècle publ. par R. Poupardin (*Généalogies angevines du XIe siècle*, dans les *Mél. d'archéologie et d'histoire*, t. XX, 1900, p. 208, n° 6) donne la filiation suivante : « Ex Beatrice Gosfridus comes de Castello Landonensi ; ex Gaufrido Gaufridus et Fulco presens. » Les textes qui prouvent qu'Ermengarde, fille de Foulque Nerra, était mère de Geoffroi le Barbu et de Foulque sont nombreux : on peut voir, entre autres, le n° 8 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay. D'autre part, dans une de ses chartes, Geoffroi le Barbu dit faire une donation à Saint-Serge d'Angers, afin qu'on y célèbre

cadet, âgé de dix-sept ans, avait été armé par lui chevalier en 1060, au moment de la Pentecôte [1], et avait dès ce moment reçu en apanage la Saintonge, dont l'éloignement rendait la défense difficile et qui était alors exposée aux attaques d'un seigneur de la région, Pierre de Didonne [2]. Sa part d'héritage comprenait, en outre, la châtellenie de Vihiers. Mais tous ces biens, il devait les tenir en fief de son frère aîné Geoffroi [3]. Marié à Julienne,

l'anniversaire de son père Geoffroi : « Ipsi vero constitutum habent pro isto beneficio annis singulis facere anniversarium patris mei Gaufridi, quod est II kalendas maii, non minus diligenter quam abbatum suorum anniversaria » (*Catalogue d'actes*, n° 205), et on lit, en effet, dans l'*Obituaire de Saint-Serge* (Bibl. d'Angers, ms. 836, ancien 753), parmi les mentions du XIe siècle, la note suivante au 2 des calendes de mai : « Obiit Gaufridus comes [G]uastinensis ; ut de abbate, ita de eo. » Une donation de Foulque le Réchin est faite « pro remedio anime mee seu patris mei Gauffridi atque matris mee Ermengardis » (*Catalogue d'actes*, n° 232). Ces textes suffisent à ruiner l'opinion généralement admise et défendue en dernier lieu par MM. Prou (*L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier*, dans les *Annales de la Soc. histor. et archéol. du Gâtinais*, t. XVI, 1898, p. 177, n. 2) et d'Espinay (*Les comtes du Gâtinais*, dans les *Mém. de la Soc. d'agricult., sciences et arts d'Angers*, 5e série, t. I, 1898, p. 25) suivant laquelle le père de Geoffroi le Barbu et de Foulque le Réchin se serait appelé Aubri et non Geoffroi. C'est là une tradition fausse accréditée par la *Chron. de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 402), par Orderic Vital (éd. Le Prévost, t. II, p. 92 et 253), Hugue de Fleury (*Mon. Germaniae, Scriptores*, t. IX, p. 390) et Raoul « de Diceto » (éd. Stubbs, t. I, p. 185, et p. 333 des *Chron. des comtes d'Anjou*), tous auteurs sans autorité. Les historiens du Gâtinais ont été en outre, bien à tort, embarrassés par une charte, aux termes de laquelle le comte de Gâtinais, en 1026, se nommait Aubri et non Geoffroi (Dubois, *Hist. eccles. Parisiensis*, t. I, p. 636) : cette charte ne peut servir à établir le nom du comte de Gâtinais quelques années plus tard ; elle nous apprend d'ailleurs qu'Aubri avait deux frères, Geoffroi et Liétaud ; le premier de ceux-ci pourrait bien avoir été le successeur d'Aubri et le père de nos deux comtes.

1. *Chron.* de Foulque le Réchin : « In hujus extremo vitae anno, me nepotem suum ordinavit in militem in civitate Andegavis festivitate Pentecostes, anno ab incarnatione Domini MLX° » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379).

2. *Ibid.* : « Et commisit mihi Santonicum pagum cum ipsa civitate causa cujusdam guerrae quam habebat cum Petro Didonense. »

3. Une notice du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29 v°-30 r° (*Catalogue d'actes*, n° 208), contient la phrase suivante : « Gosfredus, Fulconis filius, Andegavensium comes, cognoscens diem mortis imminere, condonavit

fille d'Hamelin, seigneur de Langeais[1], celui-ci avait déjà hérité du comté de Gâtinais [2] avant la mort de son oncle et il lui succédait dans le comté d'Anjou et Touraine[3] : à sa domination immé-

Gosfrido nepoti suo comitatum suum, Fulconi vero, fratri hujus, inter caetera Vierensium castrum, praecipiens tamen ut omnia a fratre suo teneret. » Une charte de Foulque le Réchin des années 1060-1068 (*Catalogue d'actes* n° 207), donnée par lui en sa cour, à Vihiers, commence ainsi, après un long préambule : « Quapropter ego Fulco, illustris quondam et prepotentis Andecavorum comitis Gausfridi, Fulconis filii, nepos, aliquantulum de his quae jure hereditario ex beneficio ipsius me contingunt et ad castellariam Vigerii, unde me dominum et possessorem fecerat, pertinent, pro mea et illius anima servis Dei relaxare disposui. »

1. Julienne souscrit dès 1060 une charte de son mari (*Catalogue d'actes*, n° 158) ; elle souscrit encore notamment un acte du 7 août 1067 (*ibid.*, n° 186). Une charte de Hugue de Langeais des années 1068-1082, confirmée par Foulque le Réchin (*Catalogue d'actes*, n° 240), porte la souscription d'une « comtesse Hameline », qu'une glose du *Cartulaire de Bourgueil* disait « filia Hamelini de Langiaco, uxor, Goffridi Barbati comitis Andegav. » (glose indiquée dans toutes les copies de la charte que nous avons relevées au *Catalogue d'actes*). Le Cartulaire de Bourgueil n'avait été, il est vrai, écrit qu'au xve siècle ; mais cette glose était évidemment la transcription d'une note ancienne, soit de l'original même, soit d'une copie. Aussi y a-t-il toute raison pour en admettre l'exactitude. D'autre part, « Hameline » ne peut être qu'un surnom de Julienne, puisque celle-ci est restée, au témoignage des chartes précitées, la femme de Geoffroi le Barbu jusqu'à la déposition de ce dernier. On conçoit d'ailleurs qu'elle ait reçu ce surnom, puisque « Hamelin » était le nom de son père.

2. Une charte nous montre l'abbé de Saint-Père de Chartres venant se plaindre à Geoffroi Martel, comte d'Anjou, de son neveu Geoffroi, comte de Gâtinais (*Cartul. de Saint-Père de Chartres*, éd. Guérard, t. Ier, p. 126 ; *Catalogue d'actes*, n° 154). Le père de Geoffroi le Barbu était d'ailleurs mort avant la comtesse Hildegarde (décédée le 1er avril 1046), comme on le voit au n° 8 du *Cartul. du Ronceray*.

3. Une charte est donnée par Geoffroi Martel à son lit de mort en présence de ses deux neveux Geoffroi, *son successeur*, et Foulque (*Catalogue d'actes*, n° 157) ; nous avons cité (p. 134, n. 3) une notice du *Livre noir de Saint-Florent* tout à fait concluante ; une autre (*Catalogue d'actes*, n° 171), de l'an 1063, parle de Geoffroi le Barbu « cum post illius (Gausfredi) obitum Andecavensem ac Turonensem obtineret et ipse pariter comitatum » ; enfin l'ensemble des chartes inventoriées sous les n°s 158 à 210 de notre *Catalogue d'actes* prouvent notre assertion jusqu'à l'évidence. Foulque n'y a même pas le titre de comte. Aussi faut-il reléguer définitivement dans la légende, comme on l'a déjà fait, le prétendu partage du comté entre Foulque et son frère indiqué dans la rédaction primitive des *Gesta*

diate, en dehors de l'apanage constitué à son frère Foulque le Réchin, le territoire de Saumur, donné en douaire par Geoffroi Martel à sa dernière femme [1], échappait seul, et encore allait-il dès l'an 1062 rentrer dans le domaine comtal [2].

Au début, Foulque le Réchin se contenta de la situation subordonnée qui lui était faite, et les deux frères vécurent en bons termes : on vit Foulque souscrire docilement les chartes de Geoffroi [3] ; Geoffroi, de son côté, vint prêter aide à Foulque, quand, en 1061, le duc d'Aquitaine Gui-Geoffroi, revendiquant la Saintonge [4], commença ses attaques contre Saintes : Geoffroi se joignit à son frère ; marchant au devant de Gui, ils le rencontrèrent à Chef-Boutonne et, après une lutte acharnée, mirent l'armée poitevine en fuite (21 mars 1061) [5]. Mais, en 1062, Gui-

consul. Andegav. en ces termes : « Reliquit (Gosfridus Martellus) Andegaviam et Santonas Barbato, Turoniam cum Landonensi castro Fulconi » et en ces termes dans les rédactions suivantes : « Andegaviam et Santonas Fulconi, Turoniam cum Landonensi castro Barbato donavit » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 131).

1. Voir les chartes, nos 167, 168, 169 du *Catalogue d'actes*.

2. *Ibid.*, no 168.

3. *Ibid.*, nos 161, 167, 168, 195, 196, 199, 204.

4. C'est en effet vraisemblablement à ces événements qu'il faut rapporter en gros ce que disent la *Gesta consul. Andegav.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 126) des revendications des Poitevins et des Angevins au temps de Geoffroi Martel.

5. *Chron. de Saint-Maixent*, dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 402. M. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. Ier, p. 284, a fort ingénieusement tenté d'établir la date du 21 mars, en supposant que les détails donnés par les *Gesta consul. Andegav.*, *loc. cit.*, sur la bataille de Chef-Boutonne étaient dans l'ensemble admissibles, quoique cette bataille y fût placée au temps de Geoffroi Martel par confusion avec celle de Saint-Jouin-de-Marnes : il y est question du froid intense dont les vainqueurs cherchèrent à se protéger en s'abritant derrière les cadavres des vaincus. Or la *Chron. de Saint-Maixent* fixe le combat au jour de la saint Benoît : on pouvait hésiter entre la saint Benoît d'été et la saint Benoît d'hiver ; l'observation de M. Richard permet, semble-t-il, de se prononcer pour la seconde. Il faut d'ailleurs remarquer que la *Chron. de Saint-Maixent*, dit, en même temps, que le combat eut lieu un mardi, et que, en 1061, le 21 mars tomba un mercredi : ou bien il y a erreur, et l'erreur, dans ce cas, doit porter plutôt sur le jour que sur le

Geoffroi ayant renouvelé son attaque et mis le siège devant Saintes, la place, à bout de ressources, dut se rendre, sans que, à ce qu'il semble, Geoffroi le Barbu eût fait effort pour venir la dégager [1].

Avec la Saintonge, Foulque perdait le plus gros morceau de son apanage : son mécontentement dut être l'origine ou le motif de ses premiers dissentiments avec son frère [2]. En 1063, nous les voyons en pourparlers à Candé [3] ; la bonne entente était, sans doute, déjà rompue, car le nom de Foulque n'apparaît plus désormais dans les chartes de Geoffroi [4].

II

La situation de Geoffroi était cependant encore loin d'être compromise : au début de cette même année 1063, il se sentait assez fort pour aller dans le Maine soutenir Gautier de Mantes contre le duc de Normandie Guillaume le Bâtard [5]. Mais par

quantième ; ou bien — mais ceci nous paraît trop douteux — on faisait alors commencer les fêtes la veille (c'est l'opinion suivie par M. Prou, *L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier*, dans les *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, t. XVI, 1898, p. 178) : en ce cas, il faudrait corriger la date donnée en 20 mars, au lieu du 21 mars. — Il est fait allusion à la victoire de Chef-Boutonne dans une charte de l'an 1063, qui est dite donnée « Philippo rege in Gallia regnante et Gaufrido comite, qui Guidonem, Pictavorum comitem, jam in prelio devicerat, Andecavem procurante » (Arch. de Maine-et-Loire, G 1541, fol. 5, original).

1. *Chron. de Saint-Maixent*, *loc. cit.*, p. 403.

2. C'est ce que semble indiquer un fragment provenant de Fleury-sur-Loire, où d'ailleurs les confusions sont assez nombreuses (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 158).

3. *Catalogue d'actes*, n° 172.

4. Au témoignage de Foulque le Réchin lui-même (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379), il y eut entre lui et son frère une longue lutte coupée de trêves avant les événements de l'an 1067.

5. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 86 : « Accito saepius Gaufredo, quem praeses eorum Galterius dominum sibi ac tutorem praefecit, praelio decernere minati sunt nonnunquam. » Une charte rap-

une politique violente et maladroite, il ne tarda pas à s'aliéner successivement tout le clergé de ses états.

Il commença d'abord, sans qu'on sache pourquoi, à persécuter l'archidiacre Bérenger, dont l'évêque Eusèbe Brunon ne cessait d'être le fidèle protecteur [1] ; il le dépouilla de tous les biens qu'il possédait à Angers et, en dépit de ses fonctions, finit par l'expulser de la ville [2] : ses violences furent telles que le pape,

porte une difficulté survenue entre Marmoutier et Geoffroi le Barbu quand ce dernier « aliquando in adjutorium Cenomannensium contra Bigotos pararet » ; plainte est portée au comte quelques jours après, le 14 mars 1063 (*Catalogue d'actes*, n° 171). C'est, sans doute, à cette expédition que l'auteur des *Gesta consulum Andegav.* fait allusion quand il dit, en confondant les noms et les temps : « Gosfridus Barbatus, armis strenuus, cum Cenomannensibus est foederatus ; cujus auxilio Helias de Fisca Cenomannum recuperavit, quod Willelmus rex Anglorum sibi auferebat » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 134).

1. M. Bröcking nous paraît avoir parfaitement prouvé contre M. Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 99-100, qu'Eusèbe Brunon n'a abandonné Bérenger qu'après le concile de Latran de 1079 (Bröcking, *Die Lossagung des Bischofs Eusebius von Angers von Berengar von Tours*, dans *Deustche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. V, 1891, 1re partie, p. 361-365 [avec la correction du t. VI, 1891, 2e partie, p. 232], et du même, *Bischof Eusebius von Angers und Berengar von Tours*, même recueil, t. XII, 1894-95, 2e partie, p. 344-350, en réponse à un article de M. Schnitzer, dans le *Katholik*, ann. 1892, II, p. 544 et suiv.). On sait d'ailleurs qu'Eusèbe Brunon prit publiquement la défense de Bérenger lors d'un synode réuni à Angers en 1062 pour examiner sa doctrine : c'est Bérenger lui-même qui nous l'apprend, dans une lettre éditée par Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 219, n° 12 (cf. Schwabe, *op. cit.*, p. 99, et pour la date de la lettre, voir les articles cités de Bröcking). Enfin on jugera de l'hostilité à laquelle Eusèbe Brunon finit par en arriver vis-à-vis de Geoffroi le Barbu par la lettre de l'évêque éditée dans Sudendorf, *op. cit.*, p. 222, n° 15. Nous y reviendrons plus loin.

2. Bérenger se plaint de ces persécutions dans une lettre adressée par lui au cardinal Étienne (Sudendorf, *op. cit.*, p. 224, n° 16) : « Noverit ergo bene affecta erga me humanitas vestra omnia que mihi apud Andegavem munificentia divina contulerat odium comitis perturbasse, accessum ad urbem et quam Andegavensi ecclesiae clericus archidiaconusque debebam frequentiam per plures jam annos omnino pernegasse. » Sudendorf (*op. cit.*, p. 163-172) rejette sans raison valable la date de 1060-1067 pour cette lettre, qu'il croit devoir reporter au temps de Foulque le Réchin, en 1073. Comme Bérenger y parle de l'évêque du Mans, la lettre est antérieure au

se rendant à l'appel de l'hérésiarque, dut faire, par l'archevêque de Tours et l'évêque d'Angers, enjoindre au comte de cesser [1], puis lui écrire lui-même pour l'inviter formellement à la modération [2]. Geoffroi le Barbu restait sourd à ces avertissements : le pape le menaça d'excommunication [3].

Conseils et menaces ne servaient de rien ; Geoffroi, redoublant de maladresse, déchaînait au même moment la fureur des moines de Marmoutier. L'abbé Albert étant mort le 20 mai 1064 [4] et les moines ayant élu Barthélemi à sa place, Geoffroi le Barbu exigea que ce dernier, avant d'entrer en fonctions, vînt

10 mai 1065, date de la mort de Bougrin, après laquelle l'évêché resta plusieurs années vacant (voir ci-dessous, p. 141) ; elle se place donc exactement entre le 14 nov. 1060 et le 10 mai 1065, et comme il y est dit que les persécutions du comte durent depuis plusieurs années, la date peut être cherchée aux environs de 1064 (date adoptée d'ailleurs par M. Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 101). Il est fait allusion aux mêmes faits dans la lettre citée à la note suivante.

1. Bishop, *Unedirte Briefe zur Geschichte Berengars von Tours*, dans, l'*Historisches Jahrbuch*, t. I, 1880, p. 274, n° 3 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta* n° 4588) : « Relatum est nobis G. comitem quorumdam suorum instinctu qui confratri nostro domno Beringerio sacerdoti inimicantur, in ejusdem odium quasi sub defensione christiane fidei exarsisse adeo ut in aecclesia Andegavensi, in qua ipse confrater noster archidiaconii honore fungitur, officium suum minis suprafati comitis implere perterritus non audeat. Quapropter fraternitati vestre, nobis dilecte, mandavimus quatenus ipsi comiti nostra vice precipiatis ne ulterius hac occasione supradictum virum inquietare presumat. »

2. *Ibid.*, p. 273, n° 2 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 4547) : le pape écrit à Geoffroi le Barbu pour lui dire qu'il s'étonne « ut semper persistas inobediens nostre legationi » ; c'est une allusion — la suite de la lettre le montre — aux réprimandes que l'archevêque de Tours et l'évêque d'Angers avaient été chargés de lui faire. Le pape réitère lui-même à Geoffroi l'ordre de cesser.

3. *Ibid.*, p. 274, n° 4 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 4601). Après avoir à nouveau demandé à Geoffroi de laisser Bérenger « procurare res suas, exercere negotia, administrare officia », le pape termine ainsi sa lettre : « Circa hoc mihi obedientiam tuam patri filius negare ne presumas. Quod si presumpseris, non ulterius admonitorem sed animadversorem potius et anathematis in tantam contumatiam experieris exsertorem. Vale, si exhibueris obedientiam ; si non, incurreris anathema. »

4. Voir pour cette date M. Prou, *L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier* (dans les *Mém. de la Soc. archéol. du Gâtinais*, t. XVI), p. 6 du tirage à part.

recevoir l'investiture de ses mains [1]. Pour beaucoup d'autres monastères cette prétention eût été légitime [2] ; mais l'indépendance de Marmoutier vis-à-vis du comte d'Anjou avait été explicitement réservée lors de la cession de la Touraine à Geoffroi Martel en 1044 [3]. Malgré les protestations des moines, Geoffroi restait intraitable ; il menaçait de détruire leur monastère s'ils ne se soumettaient. Les moines tentèrent de négocier ; mais plus ils tardaient à obéir, plus la colère du comte augmentait : des menaces, à les en croire, il ne tarda point à passer à la violence et fit main basse sur leurs biens, sans les épargner eux-mêmes. Les religieux appelèrent à leur secours le vénérable Hugue, abbé de Cluny ; mais les supplications de ce saint homme furent vaines, elles aussi. Geoffroi criait qu'il saurait bien mater ces moines, ainsi que des ânes, et comme Hugue, pour implorer sa pitié, essayait de l'arrêter par un pan de son manteau, le comte, arrachant la fibule qui le retenait, partit furieux sans lui répondre [4].

1. *Gesta consulum Andegav.* (rédaction du ms. lat. 6006 de la Bibl. nat.), p. 134 des *Chron. des comtes d'Anjou.*

2. Voir 1re Partie, chapitre V, et ci-dessous, chapitre IV.

3. C'est ce que nous apprend une charte de Marmoutier de l'an 1096 : «... et quia pater suus apud eam sepultus erat, in tantum caram habuit (Theobaldus) ut cum totam Turonicam cum civitate ipsa traderet Andegavorum comiti Gaufrido Martello, qui eum ceperat in redemptionem sui, ipsam tamen, idest abbatiam Majoris Monasterii, nominatim exciperet atque sibi in proprio dominio retineret » (*Cartul. dunois de Marmoutier*, éd. Mabille, n° 92). — Dans les *Gesta consulum Andegav.* (rédaction du ms. lat. 6006 de la Bibl. nat.) le motif du conflit a été tout à fait dénaturé : les moines auraient refusé de se rendre aux prétentions du comte, prétendant que leur abbaye dépendait directement du roi. M. Lévêque a justement fait remarquer que ce récit se rattachait à une tentative faite après coup par Marmoutier pour revendiquer ce prétendu privilège (Lévêque, *Trois actes faux ou interpolés des comtes Eudes et Robert et du roi Raoul en faveur de l'abbaye de Marmoutier*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LXIV, 1903, p. 54 et suiv.).

4. *Gesta consul. Andegav., loc. cit.*, p. 134-138 ; Hildebert de Lavardin, *Vie de saint Hugue*, dans les *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 70, d'après la même source que les *Gesta*. Une allusion est faite à ces événements dans la lettre adressée peu après au pape par l'évêque Eusèbe Brunon : «... nihilominus detes-

Enfin, comme si ce n'était pas assez de tant de mécontents, Geoffroi le Barbu était encore, en 1065, entré en conflit avec l'archevêque de Tours : le 10 mai de cette année, l'évêque du Mans Bougrin (*Vulgrinus*) étant mort [1], sous l'influence évidente du duc de Normandie Guillaume, le Normand Arnaud fut élu au siège vacant [2]. Empêcher, si possible, la consécration de l'élu était certainement, en principe, pour le comte d'Anjou, de bonne politique ; mais à un moment où il eût fallu à tout prix éviter d'exciter davantage contre lui le clergé d'Anjou et de Touraine, la conduite de Geoffroi fut d'une insigne maladresse. C'est, en effet, à l'archevêque de Tours Barthélemi, duquel dépendait la province du Mans, qu'il appartenait de consacrer Arnaud : Geoffroi le lui interdit [3]. On allégua qu'Arnaud, étant fils de prêtre, n'était pas éligible [4]. Le clergé du Mans porta plainte au pape Alexandre II, qui enjoignit à l'archevêque de procéder sans retard à la consécration et au comte d'y laisser procéder [5]. Geoffroi redoubla de menaces contre Barthélemi s'il passait outre. « Ce nouveau Néron, écrivait l'archevêque en réponse aux injonctions du pape, a dépassé en impiété tous ses prédécesseurs... Il a mis à sac tous mes biens et ceux de mon église, renversé ma demeure et celle de mes chanoines, il nous a rendu le séjour de notre cité impossible... J'ai reçu de Votre Autorité l'interdiction de me prêter à une substitution

tabili pervasione beati Martini adortus ecclesiam... » (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 222, n° 15). C'est a tort qu'on a cru d'ordinaire qu'il s'agissait là de Saint-Martin de Tours : nous ne connaissons de différend de Geoffroi le Barbu qu'avec Saint-Martin de Marmoutier.

1. Notes de l'*Obit. de Saint-Serge*, p. 108, et liste des abbés de Saint-Serge, p. 109 de notre *Recueil d'annales angev. et vendôm.*

2. *Actus pontif. Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 374-375.

3. Barthélemi s'en plaint vivement dans une lettre adressée au pape (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 221, n° 14).

4. *Actus*, *loc. cit.*, p. 375.

5. *Ibid.* et voir la lettre du pape (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 4642) publiée dans le *Neues Archiv*, t. VII, p. 160.

d'évêque ; mais, pour m'empêcher de vous obéir, il a, n'ayant aucun droit sur l'archevêché de Tours, mis en œuvre contre moi les menaces les plus terribles. J'ai dénoncé son audace aux autres évêques à Orléans, en la cour du roi, alors qu'il y était lui-même ; mais ni les efforts des laïcs, ni ceux des clercs ne parvinrent à le calmer ; ils eurent beau lui interdire de par l'autorité royale d'attenter à la personne d'un archevêque royal [1], rien n'y fit. Tout cela joint aux tentatives que j'avais, suivant tes avertissements, faites auprès de lui pour qu'il cessât de poursuivre de sa haine et de ses violences notre frère Bérenger [2], et d'autres causes encore n'ont fait que provoquer chez ce vassal de mon église un redoublement d'oppression. » Barthélemi terminait son épître en annonçant au pape qu'il avait avec les évêques du synode d'Orléans excommunié le comte rebelle et en le priant de confirmer la sentence et de faire savoir aux suffragants de Tours, notamment à l'évêque d'Angers, qu'ils eussent à s'abstenir de tout rapport avec l'excommunié [3]. — Le pape écouta cet appel et dépêcha en Anjou le légat Etienne [4].

1. On sait par ailleurs que l'archevêque de Tours était à la nomination du roi : voir Imbart de La Tour, *Les élections épiscopales dans l'Église de France*, p. 244, n. 1.

2. Bérenger l'hérésiarque. Voir ci-dessus.

3. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 221-222, n° 14. Cettre lettre, où il n'est pas fait allusion à la première déposition de Geoffroi le Barbu en avril 1067 et qui est postérieure à la mort de l'évêque du Mans Bougrin (10 mai 1065), doit se placer, à ce qu'il semble, dans le courant de l'année 1066.

4. Dans une lettre adressée un certain temps après l'emprisonnement définitif de Geoffroi le Barbu (Sudendorf, *op. cit.*, p. 222, n° 15), l'évêque d'Angers Eusèbe Brunon dit expressément que c'est pour mettre fin aux violences du comte que le pape a envoyé le légat Etienne : « Misisti enim ad nos proxime abacto tempore beati Petri cardinalem Stephanum, qui vicem paternitatis tuae suppleret ascendendo ex adverso et murum opponendo pro ecclesia Turonensi contra illum angelum Satanae transfigurantem se in angelum lucis, Josfridum dicimus, comitem juniorem illum Andegavensem. »

III

Dès ce moment, la situation de Geoffroi le Barbu était presque désespérée : le comté d'Anjou était à la merci de la première attaque et si, à la fin de l'année 1066, le comte de Rennes Conan, après avoir pris Pouancé et Segré [1], n'était subitement mort devant Château-Gontier (décembre 1066) [2], si, à la même

1. Cette prise de Pouancé et de Segré n'est connue que par Le Baud (*Histoire de Bretagne*, p. 157), lequel ne donne aucune référence et dont la source semble perdue : « Et premierement mena son exercite devant le chastel de Pouencé, lequel luy fut rendu par Silvestre, seigneur d'iceluy chastel et de la Guerche... puis après alla Conan assiéger Segré, qu'il print. » — Guillaume de Poitiers (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 89) semble croire qu'à ce moment Conan et Geoffroi étaient de partie liée contre Guillaume le Bâtard ; mais il fait évidemment erreur, ou veut exagérer les difficultés avec lesquelles son héros se trouva alors aux prises.

2. *Annales de Vendôme* et *Annales dites de Renaud* : « Illo item anno (MLXVII) comes Britannorum Conanus, juvenis et maliciosus, Andecavorum terram superbe pervasus, pervasioni suę ac superbię in ipsa Andecavorum terra subita morte prereptus est » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 64, 87). Guillaume de Jumièges (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 50) précise en disant que c'est devant Château-Gontier que Conan est mort ; il attribue d'ailleurs cette mort à un crime commis à l'instigation de Guillaume le Conquérant et la place vers l'époque du départ de ce dernier pour l'Angleterre, c'est-à-dire à la fin de l'année 1066. Cette date est confirmée par l'épitaphe de Conan (publiée dans Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 117, et dans Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. I, col. 427), qui fixe la mort du comte de Rennes en décembre 1066. Un fragment annalistique breton (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 413, n.) fait par erreur mourir Conan devant Craon. C'est cette erreur qui a dû être le point de départ de tout un petit roman bâti (peut-être aussi à l'aide de quelques récits légendaires) par Le Baud dans ses *Chroniques de Vitré* (publiées à la suite de l'*Hist. de Bretagne*, éd. d'Hozier, Paris, 1638, in-fol.) chap. XIII, p. 11. Suivant cet auteur, l'origine de l'invasion de Conan serait la forfaiture commise par Guérin, seigneur de Craon, qui, désavouant son seigneur, le comte d'Anjou Geoffroi Martel, fit hommage au comte de Rennes. Il en résulta, dit-il, une guerre où Guérin appela à son secours le sire de Vitré, son gendre, et le comte de Rennes : Conan mourut à Craon en 1066 ; mais après sa mort, Guérin reprit la lutte et profitant de ce que Geoffroi Martel était occupé à Brissac, « entra en celle terre

époque, le duc de Normandie Guillaume n'avait été occupé à conquérir l'Angleterre, l'avenir de ce comté eût pu être sérieusement compromis. L'occasion était si favorable, que Foulque le Réchin jugea pouvoir tenter un coup de force et, le 25 février 1067, se rendit par surprise maître de Saumur [1].

Quelques jours après, le légat Étienne arriva dans la ville et sous sa présidence s'y tint un synode auquel prit part notamment l'archevêque de Tours [2]. Les prélats renouvelèrent l'excommunication prononcée contre Geoffroi le Barbu pour ses violences envers l'archevêque et Marmoutier [3], firent inviter

que Geoffroy avoit reprise après la mort de Conan et la brusla et destruisit du tout jusques à l'Arche d'Angiers ; puis de là se départant vint au port d'Espinay ». Guérin se laisse surprendre à Espinay (Epinaces), y est blessé mortellement et expire à Craon, pendant que Geoffroi Martel entre dans la place, s'en rend maître et la donne à Hugue le Bourguignon. S'apercevant, dans son *Histoire de Bretagne*, p. 157 et suiv., que Geoffroi Martel était mort depuis longtemps en 1066, Le Baud essaya d'arranger les choses en remplaçant partout le nom de Geoffroi Martel par celui de Geoffroi le Barbu. Ménage enfin, dans son *Histoire de Sablé*, p. 121 et suiv., brochant sur le tout, a augmenté encore la confusion. En réalité, Le Baud a fondu deux choses distinctes : 1° la confiscation de Craon faite par Geoffroi Martel au profit de *Robert* le Bourguignon et aux dépens du fils de Guérin Ier de Craon (beau-père de Robert de Vitré), Suhart le Jeune, accusé de forfaiture (les textes ne précisent pas quelle forfaiture), événement qui se place après 1041 et avant 1053 (voir Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. Ier, p. 21) ; 2° l'invasion de l'Anjou par Conan en 1066. Les deux faits, faute de bien connaître l'histoire des comtes d'Anjou au moment où il rédigeait ses *Chroniques de Vitré*, lui auront paru tout d'abord contemporains et il les aura amalgamés ; plus tard, quand, en rédigeant son *Hist. de Bretagne*, il s'aperçut que le comte d'Anjou était Geoffroi le Barbu depuis 1060, il corrigea son premier récit sans recourir aux textes mêmes, mais en se contentant de relire assez rapidement ses *Chron. de Vitré*, auxquelles seules il renvoie.

1. *Chron. de Saint-Maixent* : « Eodem anno (MLXVII) traditio Salmuri castri facta est Fulconi, fratri Gaufredi comitis Andegavorum, prima dominica die quadragesime, V kalendas marcii » (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 403).

2. Voir la charte n° 182 du *Catalogue d'actes*. La charte, donnée à Saumur le 11 mars 1067, est souscrite par plusieurs prélats et par le légat Étienne.

3. L'évêque d'Angers Eusèbe Brunon écrivant peu après l'emprisonnement de Geoffroi le Barbu en 1068, rappelle d'abord l'envoi du légat

l'évêque d'Angers, qui n'était point présent [1], à faire de même [2], et enfin, sans aller évidemment jusqu'à prononcer la déposition de Geoffroi au profit de son frère, comme ce dernier le fit raconter plus tard [3], ils laissèrent carte blanche à Foulque, et s'inclinant même jusqu'à un certain point devant le fait accompli, souscrivirent une charte que celui-ci délivra alors de sa propre autorité et avec le titre de comte en faveur de Saint-Florent de Saumur (11 mars 1067) [4].

Fort d'un tel appui, Foulque le Réchin, qui s'était gagné des partisans parmi les plus puissants vassaux de son frère, marcha

Étienne, puis ajoute : « Hic ergo (Josfridus), conventus de abominabili vecordia sua, qua matri suae ecclesiae Turonensi manum injicere et, quanta erat, in terram detahere non veritus fuerat, nihilominus detestabili pervasione beati Martini adortus ecclesiam, cum ad contemptum Christi domini et ecclesiae, paternitatis etiam tuae, qui ad revocandum a tanto sacrilegio illum mittere non dissimulaveras, inrevocabilem se exhibuisset, ecclesiae communione privatus est a legato Romanae ecclesiae, a nobis etiam, Cenomannensi, Andegavensi atque Namnetensi episcopis » (Sudendorf, *Berengarius Turon.*, p. 222, n° 15). Dans une lettre écrite en 1094, Hugue de Die rappelle, de son côté, que Geoffroi le Barbu avait été excommunié par le légat Étienne pour sa conduite envers Marmoutier (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 791, et *Cartul. de Saint-Laud d'Angers*, éd. Planchenault, n° 16).

1. Il ne souscrit pas la charte n° 182 du *Catalogue d'actes* déjà mentionnée p. 144, n. 2.

2. Eusèbe Brunon, dans la lettre citée p. 144, n. 3, dit expressément que l'évêque d'Angers excommunia Geoffroi.

3. Hugue de Die s'est fait l'écho de ce bruit tendancieux dans sa lettre de l'an 1094 déjà citée p. 144, n. 3 : il dit en effet qu'il a appris « virorum probabilium, clericorum et laicorum, relacione » que « Fulconi huic principatus Andegavensis comitatus ab ipso legato ex parte sancti Petri donatus erat » ; il ajoute d'ailleurs que Foulque avait reçu ce comté « ab avunculo suo Gauffrido ».

4. *Catalogue d'actes*, n° 182. Nous avons montré dans notre *Catalogue* que cette charte, souscrite par Foulque le Réchin au moment où il venait de se rendre maître de Saumur, ainsi qu'il y est dit, ne saurait être du 11 mars 1068, n. st., comme l'a supposé M. Prou (*L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier*, dans les *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, t. XVI, 1898, p. 180). Le légat Étienne dut quitter Saumur très peu après le 11 mars 1067, car dès le 1er avril, il était à Bordeaux (*Cartul. de la Trinité de Vendôme*. éd. Métais, n° 237).

sur Angers, et le 4 avril, grâce à une trahison de Geoffroi de Preuilly, de Renaud de Château-Gontier, de Giraud de Montreuil-Bellay et du prévôt Robert, prit la ville et se saisit de Geoffroi (4 avril 1067) [1], qui fut jeté en prison dans le château de Sablé [2].

En faisant excommunier Geoffroi le Barbu, le pape, lui au moins, n'avait pas entendu prêter la main à une dépossession : il enjoignit à Foulque de relâcher son frère. Foulque dut s'incliner devant cet ordre [3], peut-être parce que le clergé intimidé cessait dès lors de le soutenir. Dès le 16 juillet au plus tard, Geoffroi était de nouveau reconnu comme comte [4] ; l'entente était

1. *Annales de Vendôme* et *Annales dites de Renaud* : « Ipso iterum anno Gaufridus comes junior, quem Barbatum cognominaverunt, traditus est a suis Fulconi fratri suo et civitas Andecavis pridie nonas aprilis, IV feria ebdomadę que dicitur penosa, inter duo Pascha. Quam traditionem ultio divina terribilis celeriter subsecuta est : nam die crastina dominicę scilicet cenę anniversaria, ab Andecavina turba maligno spiritu turbata, miserabili nece peremptis tribus maximis auctoribus illius traditionis, Gaufrido videlicet de Pruilliaco, Rainaldo de Castro Gunterii, Giraldo de Monasteriolo quartoque capto ac non multo post simili modo mortuo, Rotberto scilicet ipsius Andecavis prępositо, pluribus plures proinde, ut existimatio dedit, tribulati sunt ac mortui » (*Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 64, 87). Un abrégé du même texte se lit dans les autres annales angevines (*ibid.*, p. 5, 47).

2. Une charte du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 176 (*Catalogue d'actes*, n° 210), nous le montre au sortir de sa prison de Sablé ; il ne peut s'agir que de l'emprisonnement de 1067, puisque après l'emprisonnement de 1068, Geoffroi le Barbu ne revint pas au pouvoir et qu'il fut du reste à cette date emprisonné à Chinon. Le fait que Geoffroi fut enfermé en 1067 à Sablé, château qui appartenait alors à Robert le Bourguignon (voir Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. I, p. 20), prouve que ce puissant baron s'était lui aussi rangé au parti de l'usurpateur.

3. Voici, en effet, ce qu'il dit lui-même dans sa chronique (en reculant le début des hostilités dans une intention qu'il est facile de saisir : pour ne pas avoir eu l'air d'accepter comme légitime, fût-ce deux ou trois ans seulement, l'autorité de son frère) : « Quam tribulationem cum per annos octo protendissemus, guerram saepe facientes et interdum inducias habentes, cum etiam fratrem meum de vinculis ubi eum tenueram liberavissem jussu papae Alexandri... »(*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379).

4. En effet, une charte relatant un jugement prononcé par Robert le Bourguignon et publiée par M. Bertrand de Broussillon, *La maison de*

même officiellement rétablie entre les deux frères : car, dans un de ses actes, le 7 août, Geoffroi déclarait agir du consentement de Foulque, et nous les voyons tous deux, à cette date, soutenus par le roi, venir mettre le siège devant Chaumont-sur-Loire [1], dont le seigneur, Sulpice d'Amboise, avait, semble-t-il, tenté, grâce à la situation, de se rendre indépendant [2].

Mais l'accord n'était qu'apparent : dès le début de l'année 1068 au plus tard, la lutte reprenait ; Foulque, qui avait recruté de nouveaux partisans [3], s'étant rendu maître de Brissac, Geoffroi vint mettre le siège devant la place ; Foulque lui offrit le combat, mit son armée en déroute, fit prisonnier un millier de ses hommes, s'empara de lui une seconde fois et l'enferma dans un cachot du château de Chinon (1068, vers le mois d'avril) [4].

Craon, t. I, p. 37, n° 27, est datée comme suit : « Data est XVII kalendas augusti. Actum est hoc apud Credonense castrum, anno MLXVII ab incarnatione Domini, indictione quinta, regnante Phillipo Francorum rege anno octavo, *anno quoque Gosfredi comitis septimo*, etc. »

1. *Catalogue d'actes*, n° 186, charte confirmée par le roi Philippe Ier au siège de Chaumont.

2. Cela n'est qu'une hypothèse ; mais les *Gesta Ambaziensium* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 176) disent que pendant cette lutte entre Geoffroi et Foulque, Sulpice ne vint soutenir ni l'un ni l'autre : « Barbato Ernulfus, Fulconi Richin Fulcoius favebat, Supplicius neutri. »

3. Peu nombreux sans doute, étant donnée la manière dont Foulque le Réchin en parle dans sa chronique : «... equitavi contra illum cum illis proceribus quos Dei clementia mihi permiserat (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379).

4. *Ibid.* : « Invasit me iterum idem frater, ponens obsidionem circa quoddam castrum meum quod vocabatur Brachesac, ubi equitavi contra illum... et pugnavi cum eo campestri praelio, in quo eum, Dei gratia, superavi et fuit ipse captus et mihi redditus et mille de civibus suis cum eo. » Foulque, qui écrit au début de l'an 1096, dit ensuite qu'il a tenu alors le comté pendant vingt-huit ans, ce qui date l'événement de 1068. Cette date est confirmée par les *Annales de Vendôme*, celles de *Renaud* et celles de *Saint-Aubin* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 5, 65, 87), représentant toutes une même source, et dont voici le texte le plus complet : « In sequenti anno (MLXVIII), captus est item supradictus comes Gaufridus a Fulcone fratre suo in bello publico ac Fulco in comitatum ab Andecavinis, vellent nolent, receptus. » Enfin on peut préciser l'époque de l'année où eut lieu la bataille de Brissac grâce à la lettre déjà souvent

IV

Du même coup, le comté tout entier tombait entre ses mains [1]. Mais Geoffroi le Barbu gardait encore des partisans, les grands feudataires du voisinage et le roi lui-même étaient menaçants, certains seigneurs enfin jugeaient l'occasion bonne pour se soustraire à la domination comtale : Foulque dut faire face à presque tous à la fois.

Le seigneur de Chaumont-sur-Loire, Sulpice, qui était en même temps le maître de toute une portion d'Amboise et y possédait la forteresse de la *Tour-de-Pierre*, et son beau-frère Thibaud, seigneur de Rochecorbon, refusant de le reconnaître pour suzerain Foulque prit d'abord ses précautions en congédiant le gardien de son château d'Amboise (le *Domicile*), Ernoul, trop attaché à la cause de Geoffroi le Barbu, et en le remplaçant par un homme

citée d'Eusèbe Brunon, écrite au lendemain des événements, et où il est dit que la mort de l'archevêque de Tours Barthélemi, survenue le 9 avril 1068 (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 63) fut de peu antérieure : «... non post multum tempus etiam gladio sensuali, divina in ipsum animadvertente justicia, omni sublimitate temporali et gloria, a fratre in prelio victus, exutus (est), archiepiscopo illo nostro Turonensi, cui utinam purgando tanta illa persecutionis fornax, Domino miserante, succensa fuerit, paulo ante hominis extrema experto » (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 222, n° 15). Cf. *Gesta consul. Andegav.*, p. 139 des *Chron. des comtes d'Anjou*. Geoffroi le Barbu resta enfermé à Chinon jusqu'en 1096, date à laquelle Foulque le Réchin se décida à le remettre en liberté sur les instances du pape Urbain II (Orderic Vital, IX, 4, éd. Le Prévost, t. III, p. 477). A cette date, il était devenu fou. Voir la lettre écrite par Hugue de Die en 1094, à la suite d'une visite faite à Geoffroi, dans les *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 791, et dans le *Cartul. de Saint-Laud d'Angers*, éd. Planchenault, n° 16. Le fait est attesté encore par les *Gesta consulum Andegav.*, p. 141 des *Chron. des comtes d'Anjou*, et par Hildebert de Lavardin, dans sa vie de saint Hugue de Cluny (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 71).

1. « Proinde accepi civitatem Andegavem et Turonum et Lochas castrum et Lausdunum, quae sunt capita honoris Andegavorum consulum », dit Foulque dans sa chronique (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 380). Dans une charte du 19 juin 1068 (*Catalogue d'actes*, n° 211), Foulque se félicite

tout à sa dévotion, nommé Renard Pourceau [1] ; puis avec l'aide de Bouchard, seigneur de Montrésor, et d'un puissant baron d'Amboise, Foucois de Thorigné, il commenca la guerre contre Sulpice et son allié [2]. Ceux-ci ripostèrent en dévastant tout le pays, de Loches à Tours. Une trêve intervint ; mais Sulpice se laissa surprendre par Foulque à Amboise, dans le *Domicile* même, et la lutte reprit plus ardente que jamais, le comte assiégeant la *Tour-de-Pierre*, que les gens de Sulpice défendaient vaillamment, pendant que Lisois, frère de ce dernier, tentait de faire diversion par des attaques répétées. Une paix fut faite : Sulpice, en échange de la *Tour-de-Pierre*, que le châtelain Évrard avait trop tôt rendue au comte, recevait une autre forteresse située près d'Amboise [3].

Cette paix n'était pas durable : Foulque ayant peu après requis contre le comte de Blois le concours militaire de Sulpice, celui-ci allégua qu'il était lié envers Thibaud par son serment de vassalité et refusa encore une fois d'obéir. D'où un nouveau conflit : Foulque cherche à s'emparer de Sulpice ; celui-ci, averti, se réfugie dans l'église Saint-Martin de Tours et de là à Rochecorbon, grâce à l'aide que vient lui prêter Salomon, seigneur de Lavardin, enfin va se retrancher aux environs d'Amboise en un lieu appelé *Salgio*, d'où il dévaste et pille tous les environs, de Indre au Cher et du Cher à la Loire, étendant même ses ravages depuis Tours jusqu'à Montrichard, dont le seigneur était Bouchard de Montrésor, et jusqu'à Saint-Aignan. Il lui fallut cependant faire sa soumission : la *Tour-de-Pierre* lui était restituée, à la condition qu'il serait désormais fidèle, et pour répondre de sa fidélité, il donnait son fils Hugue en otage [4].

d'être enfin entré en possession du comté, qui, prétend-il déjà, lui revenait par droit héréditaire : « Fulco Andecavorum comes, Dei gracia, propulsis adversitatibus et adepto principatu hereditario jure michi competente donatione etiam mei avunculi Gaufredi gloriose recordationis viri... »

1. *Gesta Ambaz. dominorum*, p. 176 des *Chron. des comtes d'Anjou.*
2. *Ibid.*, p. 177.
3. *Ibid.*, p. 178-179.
4. *Ibid.*, p. 179-181.

Cet épisode de la lutte soutenue par Foulque le Réchin contre les barons qui refusaient de reconnaître son autorité est le mieux connu, mais il n'est pas unique [1]. Ainsi Hardouin, seigneur de Trèves, après avoir soutenu l'usurpateur, se crut assez fort pour faire brusquement défection : mal lui en prit ; le comte vint mettre le siège devant son château, s'en empara, le détruisit de fond en comble et fit aveugler le rebelle (19 juin 1068) [2].

Quant aux voisins enfin, pour écarter leurs attaques ou leurs menaces, il avait fallu leur faire de nombreuses concessions : au roi il avait fallu céder le Gâtinais [3] ; au comte de Blois, qui, allié à Philippe Ier et aux Manceaux, réclamait la mise en liberté de Geoffroi, il avait fallu prêter hommage pour la Touraine [4]. Seul, le duc d'Aquitaine Gui-Geoffroi, qui, le 27 juin 1068, était venu incendier Saumur, put être repoussé [5].

1. Cf. le texte précité (p. 147, n. 4) des annales angevines, où il est dit que les Angevins se soumirent « vellent nollent », et le préambule de la charte citée p. 148, n. 1 (« propulsis adversitatibus »).

2. C'est ce que nous apprennent deux chartes (*Catalogue d'actes*, nos 211 et 212), dont l'une, datée du 19 juin 1068, est donnée le jour même de la destruction de Trèves.

3. *Gesta consul. Andegav.*, p. 139 des *Chron. des comtes d'Anjou*. Cf. Prou, *L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier*, dans les *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, t. XIV, 1898.

4. *Gesta consul. Andegav.*, *loc. cit.* : « Fulco cum Stephano, hominagio sibi facto, concordatus... » Cf. ci-dessus, p. 48, n. 4.

5. *Chron. de Saint-Maixent* : « Anno MLXVIII, judicio Dei juste omnia judicans (*sic*), castrum Salmurum horribili incendio combustum est a Guidone comite Pictavorum cum ecclesia sancti Florentii sanctique Johannis Baptiste et sancti Petri apostoli nichilque penitus remansit de toto suburbio ejusdem castri cum domibus extra et intra murum degentibus quod non incenderetur, V kalendas julii » (Texte du ms. de la Bibl. nat., lat. 4892, très inexactement reproduit pour ce passage dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 404). Par un acte du mois d'août 1074 (*Catalogue d'actes*, n° 227), Foulque le Réchin fait une restitution à l'abbaye de la Trinité de Vendôme en exécution d'un vœu fait par lui peu avant, lors d'une bataille livrée contre les Poitevins et dont il était sorti victorieux. C'est évidemment aux événements de l'an 1068, et non, comme le croit M. Richard (*Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 285, note), à la bataille de Chef-Boutonne, de treize ans antérieure, que cette charte fait allusion. C'est ce qui nous fait dire que l'attaque de Gui-Geoffroi fut repoussée.

De toutes ces luttes, l'Anjou sortait diminué et épuisé : au témoignage de Foulque lui-même, le pays n'était plus que ruines [1].

1. Dans le préambule d'une de ses chartes du 19 juin 1068 (*Catalogue d'actes*, n° 211), Foulque parle en effet des biens « quondam bene statuta in terra nostro dominatui mancipata, sed mundi conturbationibus nunc pene destructa. » L'auteur de la rédaction primitive des *Gesta consulum Andegav.* dit de même que Foulque fit prisonnier son frère en 1068, « deleta pene Andegavia et Turonia » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 139).

CHAPITRE II

LES BARONS

Le plus grave, c'est que de cette crise l'autorité du comte sortait terriblement menacée. Pour parvenir à renverser son frère, il n'avait pas suffi à Foulque d'avoir l'appui moral de l'Église ; il lui avait fallu attirer dans son parti quelques-uns des plus grands vassaux du comté et il n'avait dû son succès qu'à leur complicité. Quant aux défenseurs de Geoffroi le Barbu, il avait été contraint de les réduire les armes à la main. Mais — nous en avons eu déjà quelques exemples — les uns et les autres avaient pu ainsi prendre conscience de leur force : soit que le comte leur dût le pouvoir, soit qu'il eût dû transiger avec eux, soit même qu'il eût dû les abattre, la possibilité de lui résister apparaissait évidente à leurs yeux. En face de l'autorité comtale, une puissance nouvelle avait surgi : la puissance des barons.

I

Cette puissance s'était d'ailleurs préparée de longue date.

Au temps des incursions normandes, ç'avait été de préférence dans les anciennes places fortes des bords de la Loire, les plus menacées, que les Angevins avaient organisé la résistance : se réfugiant dans des villes comme Angers, Saumur, Amboise, ils avaient abandonné la rase campagne aux dévastations des envahisseurs[1]. Aussi, une fois le péril normand disparu, pour arrêter

1. Voir l'exposé de ces invasions normandes dans l'article que leur a consacré Mabille, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXX 1869, surtout p. 171-190.

leurs voisins, devenus menaçants du jour où ils n'étaient plus menacés, et encore plus pour avoir une base d'attaque qui leur permît à eux-mêmes d'étendre leurs états, les comtes d'Anjou avaient dû se préoccuper à la fois de relever les quelques anciennes forteresses qu'ils pouvaient trouver [1] et d'en édifier une quantité de nouvelles.

Au temps de Foulque Nerra, celui que les modernes ont appelé « le grand bâtisseur », et au temps de son fils, cette floraison de châteaux avait été innombrable : du côté de la Touraine, objet principal de leurs attaques, ç'avait été, vers 994-995, le château de Langeais, à l'ouest de Tours [2] ; vers 1005, celui de Montrichard, à l'est [3] ; puis, plus près encore, le château de Montbazon, au sud [4] ; vers 1017, celui de Montboyau, à quelques kilomètres seulement de la ville [5]. Après avoir préparé l'occupation du Saumurois par la construction de la forteresse de Trèves, vers 1020 [6], Foulque en avait garanti les abords par celle du château de Montreuil-Bellay [7] ; peut-être aussi avait-il élevé lui-même

1. Il y en avait quelques-unes, témoin le vieux château dit *Castellarium* dont fut gratifié Renaud le Thuringien en 969 (Collect. Baluze, t. XXXIX, f° 62 v° : cf. ci-dessus, p. 99, n. 1).

2. Voir ci-dessus, p. 26. — Des restes de la construction de Foulque Nerra se voient encore aujourd'hui à Langeais : c'est un donjon en petit appareil avec insertions de briques ; il est carré et n'a jamais été voûté. Les archéologues s'accordent à reconnaître que cette construction ne saurait dater d'une époque plus récente que l'extrême fin du xe siècle.

3. Voir ci-dessus, p. 31.

4. Voir ci-dessus, p. 32.

5. Voir ci-dessus, p. 37.

6. Voir ci-dessus, p. 39.

7. Foulque le Réchin, dans sa chronique, attribue formellement la construction du château de Montreuil-Bellay à Foulque Nerra et son témoignage est entièrement confirmé par celui de l'auteur de la *Chronique de Méron*, qui, écrivant au milieu du xiie siècle, déclare formellement que le château de Montreuil-Bellay a été bâti par un comte d'Anjou, qui l'a inféodé au premier seigneur du lieu (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 85.) : «...antequam castrum Mosterioli a comite Andecavorum fuisset constructum et praedecessoribus Giraudi illius datum. » Ce comte d'Anjou ne peut être que Foulque Nerra, contemporain du premier seigneur de Montreuil-Bellay.

ou fait élever par quelques-uns de ses fidèles les châteaux de Montrésor et de Sainte-Maure[1]. Au sud, il s'était fortifié à Mirebeau, vers 1005[2], et peut-être aussi à Faye-la-Vineuse, à Moncontour, à Passavant, à Maulévrier[3]. A l'ouest, où il s'était agi

1. Pour ces deux derniers châteaux, nous n'avons que le témoignage de Foulque le Réchin, lequel dit formellement qu'ils ont été élevés par Foulque Nerra. Nous avons montré dans notre *Étude sur la Chronique de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 27-28, ce que cette assertion avait de vraisemblable.

2. Voir le diplôme de Robert le Pieux publié dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 577, et dont l'original existe encore aux Archives d'Indre-et-Loire, H 75 : « Ipse namque Fulco comes construxit suo tempore in comitatu Turonico castellum quoddam, quod vocatur Mons Basonis, in terra ipsius coenobii et alterum construxit *castellum in comitatu Pictavo*, *quod vocatur Mirebellum*, terrae ipsius coenobii proximum, etc. » Ce diplôme est des années 1002-1006 (Pfister, *Robert le Pieux*, Catalogue, n° 24). Foulque le Réchin, dans sa chronique, cite aussi le château de Mirebeau comme ayant été construit par Foulque Nerra.

3. Pour ces quatre châteaux, on n'a que le témoignage de Foulque le Réchin : « In Pictavico Mirebellum, Montem Consularem, Faiam, Musterolum, Passavantum, Malum Leporarium [aedificavit] » (éd. Marchegay et Salmon, p. 377.) Dans notre *Étude sur la Chron. de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 28-31, nous nous sommes efforcé de montrer ce que cette assertion avait de vraisemblable. Toutefois plusieurs rectifications doivent être apportées à ce que nous avons dit alors : 1° En ce qui concerne Passavant, c'est par suite d'une singulière distraction que nous en avons noté la destruction en 1010, en nous appuyant sur le témoignage de Hugue de Flavigny (*Hist. de Fr.*, t. X, p. 206 D-207 A). Il ne peut être question chez cet auteur de Passavant en Poitou. Rien ne permet de supposer l'existence du château de Passavant avant l'époque du premier seigneur, sur lequel nous reviendrons plus loin. — 2° En ce qui concerne Faye-la-Vineuse, de nouvelles recherches nous ont amené à penser que les affirmations de Bourassé (*Notice sur Faye-la-Vineuse*, dans les *Mém. Soc. arch. de Touraine*, t. III, 1847, p. 161 et suiv.) et de Carré de Busserolle (*Dictionn. d'Indre-et-Loire*, t. III, dans les *Mém. Soc. arch. de Touraine*, t. XXIX) quant à l'existence de seigneurs de Faye avant le début du XIe siècle étaient dénuées de fondement : ces auteurs ne donnant aucune indication précise, il est difficile de critiquer leurs dires, mais il semble bien qu'ils aient en vue pour établir l'existence de Landri de Faye, d'Ebbon et d'Érard des textes du XIe s. mal interprétés (*Livre noir de Saint-Florent*, f°s 39 v° et 43 r°). La première mention d'un seigneur de Faye que nous ayons trouvée est de 1031 au plus tôt et rien ne prouve l'existence d'un château à Faye-la-Vineuse avant cette date.

d'occuper les Mauges, Foulque et Geoffroi avaient pris soin d'établir sur chaque point dont ils prenaient possession quelque nouvelle forteresse : Montrevault, vers l'an 1000 [1] ; un peu plus loin, Montfaucon, vers 1026 [2] ; enfin Saint-Florent-le-Vieil [3]. Au nord, ç'avait été les châteaux de Château-Gontier, vers 1007 [4], de

1. Voir une charte de Saint-Serge d'Angers, de l'an 1058, copiée dans la Collection dom Housseau, vol. II², n° 582, où il est rappelé que Foulque Nerra avait, pour construire son château de Montrevault, enlevé à l'église Saint-Maurice d'Angers des domaines donnés par l'évêque Renaud et situés dans les Mauges. Le don de Renaud se place vers l'an 1000 : voir le diplôme du roi Robert, n° 8 du *Catalogue* de Pfister, *Robert le Pieux*.

2. *Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 281) : « Denique Fulco comes versus Toarcenses in jus Sancti Florentii castellum ex monte et nido falconum nuncupatum instituit, quod duodecim, coacti a monachis Espevan degentibus, cum aliis operariis peregerunt. » Cela se place immédiatement après l'infructueuse tentative faite par Eude II de Blois pour reprendre Saumur (1026).

3. *Ibid.*, p. 282 : « Fulco vero cum filio Goffredo et uxore Agnete... Glomnam Montem tetenderunt et in occidenti parte montis castellum determinaverunt. » *Chron. de Nantes*, éd. Merlet, XLVII, p. 139-140 : « Insuper abbatiam Sancti Florentii Namnetici territorii... Fulco comes recenter abstulerat et castellum ibi... fecerat. » Le château ne fut achevé que sous Geoffroi Martel, comme le prouve une charte souvent citée du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*. f° 54 r° et v°, éditée par Marchegay dans la *Bibl. École des Chartes*, t. XXXVI, 1875 : Geoffroi le Barbu, en 1061, y dit : « Avus meus et avunculus castellum terraeque cumulo ac lignis magnae altitudinis asilum circa monasterium Beati Florentii, quod vetus dicitur, construxerunt, etc. » Voir ci-dessus, p. 52.

4. Voir la charte de Saint-Aubin n° 1 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon : « Anno ab incarnatione Domini MVII, Gaufridus Martellus natus est et pater ejus Fulcho, nobilissimus comes Andecavorum, filius Gaufridi fortissimi comitis qui cognominatus est Grisia Gonella, firmavit castellum super Meduane fluvium in curte quae vocatur Basilicas... Firmato itaque castello eoque ut poterat munito, ex nomine cujusdam villici sui illud Castrum Gunterii appellavit. » Nous disons seulement que c'est *vers* 1007 que ce château a été construit, parce que la date de 1007 est peu sûre (voir ce qui a trait à la naissance de Geoffroi Martel, ci-dessus, p. 10, et le *Catalogue d'actes*, n° 53). Foulque le Réchin, dans sa chronique (*loc. cit.*), note la construction de Château-Gontier par Foulque Nerra.

Baugé [1], vers le même temps, de Mateflon [2] et de Dur-

1. Foulque le Réchin, dans sa chronique (*loc. cit.*), attribue à Foulque Nerra la construction du château de Baugé. Dans notre *Étude* sur cette chronique (*loc. cit.*, p. 31-32), nous avons cherché à montrer ce que cette affirmation avait de vraisemblable. Mais pour avoir suivi avec trop de confiance les indications fournies par Marchegay dans ses *Recherches sur le Vieil-Baugé* (*Revue de l'Anjou et Maine-et-Loire*, série I, 2e partie, 1852, p. 277), nous avons avancé plusieurs assertions inexactes : il faut, plus nettement qu'on ne l'a fait, distinguer *Baugé* et le *Vieil-Baugé*. C'est le *Vieil-Baugé* (appelé *Baugé* tout court, tant que l'autre n'exista pas) qui fut en la possession des seigneurs de Beaupréau, descendants de Josselin de Rennes. *Baugé*, où fut bâti le château de Foulque Nerra et qui devint le centre de la région, ne cessa pas, au contraire, pendant tout le XIe siècle, d'appartenir au comte d'Anjou personnellement : le comte y eut prévôt et voyer (voir notre étude sur les *Prévôts et voyers du XIe siècle* dans le *Moyen Age*, 2e série, t. VI, 1902, p. 297 et suiv.), y tint fréquemment sa cour, y eut des vassaux et des tenanciers ; enfin on sait que Baugé fit partie des domaines que Foulque le Réchin hérita de Geoffroi Martel (voir spécialement, pour l'époque de Foulque Nerra, les nos 112, 301 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay ; 254, 265, 272, 284 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon ; 216, 514 du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, etc...) Or ces observations permettent de rendre à peu près certain le fait de la construction du château de Baugé par Foulque Nerra : en effet, en 999 (charte no 12 du *Catalogue d'actes*) *Balgiacus*, simple *villa*, désignant encore le Vieil-Baugé, on en peut conclure qu'il n'y a pas à ce moment d'autre Baugé ; en 999, le château de Baugé n'existe pas. D'autre part, ce même château (qui, nous l'avons vu, ayant appartenu dès l'origine au comte, n'a pu être construit que par le comte) a certainement existé du temps de Foulque Nerra, comme on le voit au no 301 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay : « Venerabilis comitissa Hildegardis dedit S. Marie molinum unum in stangno *Balgiaci castri*, in tempore Fulconis comitis. » Conclusion : c'est bien Foulque Nerra qui a construit le château de Baugé. — Quant à la date de la construction, Marchegay (*loc. cit.*) et Port (*Dictionn.*, I, p. 227) supposent qu'il faut la chercher entre 1015 et 1025, cette construction se rattachant, selon eux, à la conquête du Saumurois par Foulque Nerra »(?).

2. Voir le no 130 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay. Cél. Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 614, fait erreur quand il dit : « Un des petits-neveux du comte Geoffroy Grisegonelle, Foulques, de la famille de Champagne, éleva de 1030 à 1040 un château fort. Le domaine lui avait été donné par le comte Foulques Nerra pour tenir en bride et mater les vassaux félons et sous l'obligation particulière de protéger contre toute attaque l'église et la villa de Seiches, faisant partie de la dotation du Ronceray d'Angers. » Ces indications inexactes proviennent sans doute d'une interprétation

tal [1], après 1040. Enfin une foule d'autres châteaux étaient alors sortis de terre, soit grâce au comte, soit grâce à tel ou tel de ses vassaux : Briollay [2], Beaupréau [3], Montjean [4], Chemillé [5] et bien

fausse du n° 85 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon. Le premier seigneur du lieu a été, aux termes de la charte citée du Ronceray (*loc. cit.*, p. 94, l. 26), le père de ce Foulque de Mateflon qui paraît de 1074 à 1115 environ (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 245 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, n°s 108, 412, 678, 742, etc.).

1. Voir *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 306.

2. Port, *Dictionn.*, I, p. 504, s'avance beaucoup quand il dit : « Foulques en fit don vers 980 à son fidèle Burchard, qui y fonda sous le château une église. » Outre que la date de 980 est forcément inexacte, Port n'a sans doute pas d'autre document à l'appui de son dire qu'une charte conservée en original aux Arch. de Maine-et-Loire, H 857, n° 1, laquelle ne contient rien de semblable. Le trésorier Bouchard, en 1040-1045, y dit seulement : « Ego Burchardus clericus et thesaurarius S. Mauricii matris ecclesiae Andegavensis sed et beneficium laïcale possidens per paternam haereditatem ex dono senioris mei Gosfridi, filii Fulconis incliti comitis, etc. » Tout ce qu'on peut conclure de là, c'est que le château de Briollay (mentionné explicitement plus loin dans l'acte) a existé au temps de Foulque Nerra ; on n'en trouve pas trace avant.

3. Voir ce que nous disons plus loin des seigneurs de Beaupréau : c'est sous Foulque Nerra que se fonde cette maison et par suite très vraisemblablement le château.

4. Ici encore Port (*Dictionn.*, II, p. 714) en dit trop quand il parle du château de Montjean existant « dès la fin tout au moins du xe siècle » ; tout ce qu'on peut dire, c'est que ce château existait au temps de l'abbé de Saint-Florent Giraud de Thouars (1013-1022), époque où, suivant l'*Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 265), Aubri, seigneur « Montis Johannis castri », entra en possession de l'église de Châteaupanne. (Port écrit bien à tort, *ibid.* : « Le premier seigneur, Albéric, s'était fait céder par les moines de Saint-Florent le *château voisin de Châteaupanne*, et, pour rester seul maître, l'avait sans doute rasé).

5. Pour Chemillé aussi, Port (*Dictionn.*, I, p. 670) force les textes quand il dit : « Au xe siècle, sans que l'évêque ait perdu son droit de suzeraineté, la terre a été inféodée par le comte d'Anjou à un de ses plus puissants vassaux... Mais dès les premières années du xie siècle, le château fort, *castrum*, bâti à Saint-Pierre, avec l'église primitive, est abandonné par le seigneur qui a transporté sa demeure à distance sur un faîte plus escarpé et de plus facile défense. » En réalité, le *castrum* de Chemillé n'est mentionné explicitement que dans le second quart du xie siècle (la charte que Port cite p. 668, col. 2, comme étant de 1002, est fausse : voir Marchegay, dans Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5022, f° 1) ; quant aux seigneurs de Chemillé, nous montrerons plus loin qu'on n'en trouve pas trace avant

d'autres sur lesquels malheureusement nous manquons de renseignements précis.

Or ayant trop peu de ressources en hommes et en argent pour assurer eux-mêmes directement la garde de leurs châteaux et ne pouvant pas toujours non plus bâtir ou achever de bâtir tous ceux dont ils avaient besoin, les comtes avaient été tout naturellement amenés à en concéder une bonne partie en fief à leurs fidèles. Ainsi, à Château-Gontier, Foulque Nerra s'était contenté d'abord d'un fortin élevé rapidement vers 1007 et auquel il avait préposé un simple gardien ; puis, plusieurs années après, comme la construction était insuffisante, il avait voulu entreprendre d'y adjoindre un grand donjon ; mais, absorbé par la guerre et peut-être aussi faute d'argent, il avait dû renoncer à réaliser lui-même ses projets et inféoder le tout à Renaud Ivon, à charge de continuer et mener à terme l'œuvre commencée [1].

Les comtes du xe siècle n'avaient sans doute pas complètement ignoré ce procédé : nous voyons, par exemple, que, suivant les *Gesta consulum Andegavorum*, Geoffroi Grisegonelle, non content du château qu'il possédait en propre à Amboise, en avait bâti un autre plus petit au sud de la ville et l'avait inféodé à un de ses fidèles nommé Landri de Châteaudun [2] ;

les premières années du xie siècle, et nous ne savons où Port a pu prendre ce qu'il dit d'un premier château qui aurait existé au xe.

1. Nous analysons la notice n° 1 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon ; voici le passage essentiel : « Post multum vero temporis, cum idem comes turrem non parvis sumptibus eodem castro edificare cepisset jamque in altum aliquantulum porrexisset, insurgentibus sibi guerris, principali largitate dedit castrum cuidam optimo militi, Rainaldo videlicet Yvonis, qui castri turrem a comite inceptam augmentare studuit... sed tamen comes, ut vir prudentissimus, ejusdem turris propriam dominationem sibi retinuit. »

2. « Hunc Landricum pater Mauricii Gosfridus consul Ambazio hereditaverat et domum munitissimam a meridiana parte Novi Castri sitam cum pluribus casamentis ei donaverat » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 88). Indépendamment de cette forteresse de Landri, le comte avait dans Amboise son château propre, ce qu'on appelait « le Domicile » (*Gesta Ambaz.*, *ibid.*, p. 175), qu'il faisait garder par un châtelain, *custos*, à ses

mais si le fait est exact, il avait dû être un peu exceptionnel. Au contraire, Foulque Nerra et Geoffroi Martel, multipliant leurs forteresses, avaient été du même coup amenés à multiplier ce genre d'inféodations, et l'on peut même dire que presque chacune de leurs fondations de châteaux avait eu pour résultat immédiat la formation d'une nouvelle seigneurie.

Ainsi, nous avons vu Foulque Nerra fonder le château de Langeais vers 994 ; presque aussitôt nous constatons que Langeais est devenu le siège d'une nouvelle maison féodale : Hamelin Ier de Langeais apparaît vers l'an 1030, et quand il meurt, sous Geoffroi le Barbu, son fief passe à ses descendants [1]. Quelques années après, Foulque avait fondé le château de Montrevault ; immédiatement il l'avait inféodé à Étienne, beau-frère de l'évêque d'Angers Hubert, et une nouvelle seigneurie avait encore paru : Étienne avait marié sa fille Emma au vicomte du Mans Raoul, qui, succédant à son beau-père, avait pris le titre de vicomte du Grand-Montrevault, pendant que tout à côté, sur une terre

ordres : Foulque Nerra y eut pour gardien Léon de Meung, qu'on trouve aussi cité dans les chartes sous le nom de Léon d'Amboise (voir *ibid.*, p. 175, et *Cartul. Trin. Vend.*, éd. Métais, nos 35, 38, 40, etc.). Plus tard, nous verrons Sulpice le trésorier construire à Amboise une nouvelle forteresse dite « la Tour-de-Pierre » ; et sous Geoffroi Martel, alors que la « maison de Landri de Châteaudun » n'existera plus depuis longtemps, il y aura à Amboise, outre « le Domicile » et « la Tour-de-Pierre », une troisième demeure fortifiée appelée « la Motte Foucois » (*Chron. des comtes d'Anjou*, *ibid.*).

1. Nous nous sommes longuement étendu sur la maison de Langeais dans notre *Étude sur la Chronique de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 22-26 ; mais en ce qui touche les débuts de cette maison nous avons peut-être eu tort de nous fier à Carré de Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire*, t. IV (vo Langeais) : en effet, malgré de nombreuses recherches, nous n'avons pu trouver de « seigneur de Langeais » avant Hamelin Ier, lequel paraît dans les chartes à partir de 1032 et est surtout cité après 1060 : en 1063, dans le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fo 63 ro, analysé dans la Coll. dom Housseau, vol. 1, no 233D ; entre les années 1034 et 1064, dans une charte de Marmoutier relative à Fontcher copiée *ibid.*, vol. II², no 609, où il est cité avec son fils Gautier et sa femme Hersent ; en mai 1065, avec ses frères Hugue et Gautier dans une charte du *Cartul. de la chambrerie de Marmoutier*, fo 12 vo, copiée *ibid.*, vol. II², no 689.

reçue en fief, elle aussi, de Foulque Nerra par Roger le Vieux, étaient nés et avaient grandi le château et la maison du Petit-Montrevault[1]. Vers le même temps, Foulque avait fondé le château de

1. En ce qui touche les débuts des deux maisons de Montrevault, qu'il est parfois malaisé de bien distinguer, Célestin Port (*Dictionn.*, t. II, p. 728 et 730, et t. III, p. 448) est assez confus et même inexact. Voici ce qui nous paraît pouvoir être dégagé : en 1047-1058, d'après les termes d'une charte de Saint-Serge, de l'an 1058, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol II², n° 582 (donation de Raoul, vicomte du Mans, pour la sépulture de sa femme), il semble bien qu'il n'y ait encore qu'un Montrevault, car on y dit que Foulque Nerra a construit *le* château « quod Montem Rebellem nominavit » et il y est question d'une église « juxta praedictum castellum Montis Rebellis », sans qu'on éprouve le besoin de distinguer, comme on le fera plus tard, entre le Grand et le Petit Montrevault. Or à cette date le « seigneur de Montrevault » est Raoul, vicomte du Mans (étant vicomte par ailleurs, il s'intitulera « vicomte de Montrevault »), époux d'Emma, elle-même fille (voir la charte précitée) d'Étienne, beau-frère de l'évêque d'Angers Hubert. Dans la charte de Saint-Serge que nous venons de citer, il est dit que Raoul tenait le fief de Montrevault du chef de sa femme Emma (« Radulphus vicecomes, ad quem per praedictam Emmam possessio illa pervenerat »). De qui celle-ci le tenait-elle elle-même ? — Il n'est pas téméraire, croyons-nous, de supposer que c'était du chef de son père Étienne, lequel devait être un de ces chevaliers auxquels, suivant les termes de la charte, Foulque Nerra distribua tout le domaine, château y compris (« factoque ibi castello quod Montem Rebellem nominavit, militibus universa per beneficium donaverat »). Ce Montrevault, c'était le futur Grand-Montrevault : nous savons, en effet, d'une manière précise que le siège de l'autre maison de Montrevault, sur laquelle nous allons revenir, était au Petit-Montrevault et nous savons également, tant par l'*Hist. de Saint-Florent* (p. 299 des *Chron. des églises d'Anjou*) que par quelques autres documents, que le fils du vicomte du Mans (Raoul Ier de Montrevault), c'est-à-dire Raoul II de Montrevault, était seigneur du Grand-Montrevault. — Le Petit-Montrevault n'a donc pu, lui, se constituer que dans la seconde moitié du XIe siècle : sous Geoffroi le Barbu (1060-1068), nous voyons que le seigneur en est Foulque Normand (*Hist. de Saint-Florent*, p. 298 des *Chron. des églises d'Anjou*) ; une charte du *Cartul. du Ronceray* (éd. Marchegay, n° 38, ann. 1063) nous apprend que Foulque Normand avait hérité son bien de Roger de Montrevault, contemporain du comte Geoffroi Martel (1040-1060), qu'on trouve en effet cité dans les chartes de cette époque (par exemple, entre les années 1040 et 1055 au *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 66, dans Bibl. nat., ms. lat. 5446, p. 253 ; entre les années 1031 et 1060, dans une charte de Marmoutier copiée par Marchegay : Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 5022, f° 79, r° Cf. *ibid.*, 5021, f°s 338, 340, 341, etc) et qui, d'après cette même charte du Ron-

Montreuil-Bellay : immédiatement encore il l'avait inféodé à son fidèle Bellay [1]. Un peu plus tard, quand Geoffroi Martel avait fondé les châteaux de Durtal et de Mateflon, il les avait inféodés aussitôt, l'un à Hubert le Rasoir [2], l'autre au père de Foulque Ier de Mateflon [3]. Des seigneurs s'étaient installés de même à Passavant avant 1026 [4], à Maulévrier [5], à Faye-la-Vineuse [6],

ceray, était lui-même l'héritier de Roger le Vieux. Ce Roger le Vieux se qualifie « de Montrevault » dans une charte des années 1026-1039 (*Catalogue d'actes*, n° 57) et était probablement du nombre des seigneurs auxquels Foulque Nerra distribua le domaine de Saint-Remy en Mauges ; mais — contrairement à ce que dit Célestin Port — nous avons vu que ce n'est pas lui qui avait reçu le château construit par le comte.

1. Voir notre *Étude sur la Chron. de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 29-30. — Bellay Ier est cité au temps de Foulque Nerra dans une charte par laquelle il fait une donation à Saint-Florent de Saumur (*Livre noir de Saint-Florent*, f° 108 r°).

2. Voir *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 306.

3. Voir ci-dessus, p. 156, n. 2.

4. En 1026, paraît Sebrand Ier (n° 37 du *Catalogue d'actes* ; cf. *Hist. de Saint-Florent*, p. 294 des *Chron. des églises d'Anjou*) ; il n'est pas, il est vrai, qualifié « seigneur de Passavant » ; mais on voit peu après son fils Guillaume, « seigneur de Passavant », confirmer ses donations qui concernent des fiefs dépendant de la seigneurie de Passavant : voir notamment *Livre noir de Saint-Florent*, f°s 79 v°-80 r°.

5. Nous avons cité dans notre *Étude sur la Chron. de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 31, une charte prouvant l'existence d'Aimeri Ier, seigneur de Maulévrier en 1027 env. (Coll. dom Fonteneau, VI, p. 623 et 629) ; il vivait encore en 1047 (voir une charte des années 1046-1061 copiée sur le *Cartul. de Chemillé* par Marchegay : Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 5022, f° 13 r°), mais dut mourir peu après : car dans une charte, suspecte, il est vrai, de l'an 1050 (*Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 95 ; *Catalogue d'actes*, n° 96), et, en tout cas, en 1062 (*ibid.*, n° 157) et en 1060-1068 (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 265), on ne cite plus que son fils et successeur Renaud Ier.

6. La première mention sûre (voir ci-dessus, p. 154, n. 3) du seigneur de Faye est celle de Nive, dame du « castrum » de Faye, qui paraît au n° 2 du *Cartul. de Noyers*, éd. C. Chevalier (t. 22 des *Mém. Soc. archéolog. de Touraine*, 1872), au temps de l'abbé Évrard (1031-1058). Quelques années après, on trouve pour seigneur Aimeri le Jeune où l'Enfant. Cet Aimeri était-il le fils de Nive, comme le disent Bourassé et Carré de Busserolle (ouvr. cités ci-dessus, p. 154, n. 3) ? Nous n'avons trouvé aucun document permettant de l'affirmer : nous savons seulement que le père d'Aimeri le Jeune était un certain Aimeri de Loudun, dont aucune des chartes du

à Sainte-Maure [1], à Trèves avant 1040 [2]. Partout de grandes maisons avaient surgi : là, celle de Briollay, dont le château

Cartul. de Noyers ne permet de dire s'il avait épousé Nive. Il semble même que s'il l'avait épousé, il paraîtrait vers 1031 à ses côtés dans la charte n° 2 du *Cartul.*, et nous savons en outre que son fils Aimeri le Jeune fut seigneur de son vivant même (*Cartul.*, n°s 20 et 167). Aimeri le Jeune mourut en 1061 (*ibid.*), laissant enceinte sa femme Ausent, qui devait quelques mois après mettre au monde son fils Aimeri II. Mais cet Aimeri n'étant pas encore né, faute d'héritier, le fief de Faye fut repris par le suzerain, Geoffroi le Barbu, qui en disposa en faveur d'autres fidèles (le même cas s'est produit à la même époque pour le fief de Champigné : voir *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, t. I, p. 101), d'abord Gui de Nevers (*Cartul. Noyers*, n° 20), puis Ganelon de Châtillon (*ibid.*, n° 45). C'est seulement à la mort de ce dernier qu'Aimeri II put entrer en jouissance du fief et qu'ayant eu de sa femme Eustache un fils (Aimeri III), l'établissement de la maison de Faye-la-Vineuse fut assuré. Sur tout ceci, outre les chartes citées, voir pour Aimeri le Jeune le *Cartul. de Noyers*, n° 653 (1061) ; pour son fils Aimeri II, *ibid.*, n°s 45, 64, 67, 108, 120, 148, 155, 157, etc., et pour la filiation d'Aimeri de Loudun, d'Aimeri le Jeune et d'Aimeri II, voir Marchegay, *Chartes poitevines de Saint-Florent de Saumur*, dans les *Archives hist. du Poitou*, t. II, p. 20, n° 9. — Pour ces débuts de la maison de Faye, les indications de Bourassé et de Carré de Busserolle sont pleines de lacunes et d'inexactitudes.

1. Voir A. de la Ponce, dans les *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, t. VI, 1854, et notre *Étude sur la Chron. de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 27-28. On trouve le premier seigneur, Josselin, peut-être dès 1037 (n° 53 du *Catalogue d'actes*), en tout cas dès 1040 (*Cartul. Trin. de Vend.*, éd. Métais, n°s 35 et 40). Il est aussi mentionné dans une charte de Saint-Nicolas d'Angers des années 1040-1046 (*Catalogue d'actes*, n° 78).

2. Port, *Dictionn.*, t. III, p. 627, col. 2, dit : « Ce premier château... paraît avoir été inféodé tout d'abord par le comte au seigneur de Sablé, Herbert le Rasoir, *Rasorius*, qui le servait dans sa guerre de Touraine, plus tard à Thibaud le Bouteiller, *Buticularius*, puis à Geoffroy le Fort, *dictus Fortis*, dès 1036. » Nous ne savons où Port a pu trouver l'indication de la première inféodation. *Herbert* le Rasoir semble, en tout cas, une erreur pour Hervé (voir *Cartul. Saint-Aubin*. éd. Bertrand de Broussillon, n° 85). Personnellement, le premier seigneur que nous ayons rencontré est Thibaud le Bouteiller, beau-père d'Aubri Ier de Montjean et qui paraît, au temps de l'abbé de Saint-Florent Frédéric (1022-1055), dans deux chartes du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 110 et fol. 128-129 r°. Puis vient Geoffroi le Fort cité dans des chartes immédiatement postérieures à la mort de Foulque Nerra (*Cartul. Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 178 [1040-1060], charte de Marmoutier, des années 1041-1045, dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 50-51). On trouve son successeur

avait été inféodé par Foulque Nerra au père du trésorier de Saint-Maurice d'Angers Bouchard [1]; ici, celle de Beaupréau, fondée par Josselin de Rennes, un soldat de fortune, sans doute, que Foulque Nerra avait distingué [2]; ailleurs, la puissante maison de Chemillé, dont le fondateur, Sebrand Ier, un des meilleurs capitaines de Foulque Nerra, avait été tué en 1016 à Pontlevoy, mais qui avait laissé une lignée capable de continuer brillamment son œuvre [3]. Alors aussi étaient nées les mai-

Aimeri dès 1063 (Marchegay, *ibid.*, p. 30, et cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 216, *Cartul. de Saint-Maur*, éd. Marchegay, au t. I des *Archives d'Anjou*, n° 32, *Cartul. de Saint-Nicolas* dans Collect. dom Housseau, vol. III, n° 1001, etc.).

1. Voir ci-dessus, p. 117, n. 2, et p. 57, n. 2.

2. Aucun acte, à notre connaissance, ne donne à Josselin de Rennes le titre de seigneur de Beaupréau; mais nous savons d'une manière expresse que son fils Hamelin et son petit-fils Girois, seigneurs de Beaupréau, étaient ses héritiers (voir notamment *Cartul. Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 242). Josselin de Rennes paraît en 1014-1027 dans la charte n° 4 du même *Cartul. Saint-Aubin*. Il mourut avant 1028 : car dans une charte antérieure à cette date, on voit son fils Girois faire une donation à Saint-Aubin pour le repos de l'âme « de son père Josselin de Rennes dont le corps est enseveli dans le cimetière de cette abbaye » (*Cartul. Saint-Aubin*, n° 241). Il ne peut donc figurer en 1037 parmi les témoins d'un autre acte de Saint-Aubin (*ibid.*, n° 1 : n° 53 du *Catalogue d'actes*). Josselin de Rennes avait épousé une certaine Gondrade (*Cartul. Saint-Aubin*, n° 241), dont il eut trois fils: Gautier, mort jeune avant 1028 (*ibid.*), Girois, que nous avons vu faire une donation à Saint-Aubin d'Angers entre les années 1007 et 1027, alors qu'il avait succédé à son père (*ibid.*) et qui fut tué par les gens du vicomte de Thouars un peu avant 1028-1029 (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 125), et enfin Hamelin, lequel eut quelque peine à obtenir de Foulque Nerra l'investiture du fief rendu vacant par la mort de son frère Girois (*ibid.*). Cet Hamelin, qui entra en possession de la seigneurie en 1028-1029, est expressément qualifié « de Beaupréau » (*ibid.*, n° 175). Son fils Girois de Beaupréau devait lui succéder dès 1062 (au plus tard) : voir pour cette date une charte du *1er Cartul. de Saint-Serge*, fol. 25, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. II², n° 655, et le *Livre rouge de Saint-Florent de Saumur*, fol. 29; voir aussi le *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, nos 263, 264, 265 (ann. 1060-1067), et n° 242 (ann. 1077) et le *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, nos 93, 94, 175 (ce dernier numéro indique bien la filiation avec Hamelin Ier de Beaupréau).

3. Sebrand Ier de Chemillé portait l'étendard du comte à la bataille de Pontlevoy (1016), où il fut tué (*Histoire de Saint-Florent*, p. 274 des *Chron.*

sons de Montsoreau, avec Gautier de Montsoreau [1], de Blaison, avec Thibaud Ier [2], de Montjean, avec Aubri de Montjean [3], de

églises d'Anjou). Pierre Ier de Chemillé se dit expressément son fils dans une charte des années 1032-1064 pour l'abbaye de Marmoutier (copiée par Marchegay : Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 5022, f° 6). Ce Pierre Ier est mentionné, en outre, avant la mort de Foulque Nerra, en 1040, dans les chartes relatives à la fondation de la Trinité de Vendôme (*Cartul. de la Trin. de Vend.*, éd. Métais, nos 35 et 40); nous avons eu l'occasion (p. 104, n. 1) de parler brièvement de ses successeurs. Les seigneurs de Chemillé, à la fin du XIe siècle, avaient une vraie cour. Voir les chartes des cartulaires de Chemillé copiées par Marchegay (Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 5022) et notamment une charte de l'an 1093 (*ibid.*, fos 21-22) où Pierre II de Chemillé apparaît entouré de deux sénéchaux, d'un chambrier et d'un bouteiller.

1. Sous Geoffroi Martel, Guillaume Ier, seigneur de Montsoreau, se dit fils de Gautier Ier de Montsoreau (copie du *Cartul. de Bourgueil*, fol. 168 r°, dans Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 512).

2. Thibaud Ier de Blaison apparaît dans une notice (n° 178 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon) racontant qu'en 1014, abbé laïque de Saint-Lézin d'Angers, il ravageait les terres appartenant en commun à cette maison et à Saint-Aubin (Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, nos 922, 923). On y apprend qu'il eut pour successeur son fils Thibaud II, cité en 1040 au n° 35 du *Cartul. de la Trin. de Vend.*, éd. Métais (il apparaît aussi au n° 1 du *Cartul. de Saint-Aubin*, daté 1037 ; mais cette date est fausse : voir n° 53 du *Catalogue d'actes*). C'est vers 1050 que celui que la notice citée ci-dessus appelle le « tertius heres » du fief succéda à Thibaud II : il s'appelait Éon (*Eudo*) : voir *Cartul. de la Trin. de Vend.*, éd. Métais, nos 88, 95 ; *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 175 ; charte de Marmoutier dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, II, p. 2, etc.

3. Aubri Ier de Montjean apparaît encore comme simple fidèle du comte en 990-1011 (*Catalogue d'actes*, n° 27) ; il était seigneur de Montjean quelques années après, au temps de l'abbé de Saint-Florent Giraud de Thouars (1013-1022), dont il obtint l'église de Châteaupanne (ci-dessus, p. 157, n. 4). Une charte des années 1019-1031 (*Catalogue d'actes*, n° 49) nous le montre érigeant en collégiale l'église Notre-Dame de Loudun. Il est cité en 1040 dans les chartes relatives à la fondation de la Trinité de Vendôme (*Cartul. Trin. de Vend.*, éd. Métais, nos 35, 40) et dans une charte du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, f° 28 v°. Il est encore cité entre les années 1040 et 1046 dans une charte du *Cartul. de Saint-Nicolas* copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. II[2], n° 593 ; mais en 1062, ni lui ni son successeur Pierre Ier n'étaient plus en vie (charte de Marmoutier dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 75). — On trouvera quelques bons détails sur les seigneurs de Montjean dans les *Notes sur Montjean* publiées par un anonyme dans la *Revue de l'Anjou*, nouv. série, t. XXI (1890) et suiv.

Craon, avec Suhard le Vieux [1], de Jarzé, avec Thibaud Ier [2], de Rillé, avec Érard le Prévôt [3], de Thouarcé, avec Gazon [4], pendant que sur les domaines des comtes de Blois dont la conquête de 1044 avait amené la réunion à l'Anjou étaient apparues parallèlement, à l'extrême fin du xe siècle, avec Corbon Ier, la maison de Rochecorbon [5] et, au début du xie siècle, des maisons comme celles de Maillé [6], de Chaumont-sur-Loire [7], de Châteaurenault [8], de l'Isle-Bouchard [9].

1. Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. I, p. 18 et Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, t. I, v° Craon. Suhard apparaît vers 1010.

2. Voir, entre autres, des mentions de Thibaud Ier au n° 301 du *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay (1040-1060), au n° 287 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon (1047-1067), au n° 157 du *Catalogue d'actes* (1060), aux nos 157 et 158 du *Cartul. Trin. de Vendôme*, éd. Métais (1062).

3. Voir Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 28-30 (1063). Érard était prévôt de Tours (cf. *Arch. d'Anjou*, t. II, p. 31 et p. 34) ; il eut pour fille *Marca*, qui épousa Geoffroi Papebeuf.

4. Isembard Ier de Thouarcé, qu'on trouve à partir de 1060 environ, était fils de Gazon, comme nous l'apprend une charte des années 1055-1068, débutant ainsi : « Ego Isembardus Toarciaci dominus, Gathonis filius... » (*Livre blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 17-18 r°).

5. Corbon apparaît d'abord comme simple fidèle du comte de Blois en 984, dans une charte du *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 76 v°, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol, XII², n° 6719. Le 15 février 999, on le voit installé dans son château des Roches (charte orig. de Bourgueil, Archives d'Indre-et-Loire, H 24, n° 16). Il vit encore en 1014 (voir Lex, *Eudes de Blois*, Catalogue, n° 26), mais dès 1015-1023 est remplacé par son fils aîné Ardouin (Lex, *ibid.*, pièce justif. n° XIII).

6. Joubert Ier de Maillé apparaît dès 1034-1037 (Lex, *ibid.*, pièce justif. n° XXIII). Son fils aîné Ardouin est cité comme seigneur en 1040-1047 au n° 88 du *Catalogue d'actes* et dans une charte par laquelle il fait, avant de mourir, un don auquel son frère et successeur désigné Geudouin consent (charte orig. de Marmoutier, Archives d'Indre-et-Loire, H 292. Cf. deux notices postérieures de Marmoutier copiées pour Gaignières dans le ms. de la Bibl. nat., lat. 5441¹, p. 384c et 384d-385). Geudouin, cité comme seigneur de Maillé dans une charte de Marmoutier dont l'original a été copié dans la Collect. Moreau, à la Bibl. nat., vol. 23, fol. 177, est dit récemment défunt dans une charte de l'an 1062 (*Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n° 66).

7. C'est Eude II de Blois qui inféoda Chaumont à Geudouin de Saumur après 1026 (*Hist. Saint-Florent*, dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 280).

8. Le premier seigneur que nous connaissions est Guicher Ier, dépossédé en 1044 : voir ci-dessus, p. 49, n. 2. Le récit qu'on trouve dans les dernières rédactions des *Gesta consulum Andegav.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 124-125) est un pur roman.

9. Le premier seigneur connu est Hugue Ier, qui vivait au temps de

II

Il était inévitable que les fidèles du comte, en prenant pied dans tous ces châteaux, qu'ils se transmettaient d'ordinaire de père en fils et qui leur assuraient la domination du plat pays environnant, arrivassent au bout de peu de temps à une force dangereuse [1], et cette menace s'était réalisée d'autant plus vite que les seigneurs châtelains avaient de bonne heure tendu à ne contracter d'alliances qu'entre eux et à former ainsi une caste à part.

Qu'on observe, par exemple, ce qui s'était passé dans la région d'Amboise, pour laquelle nous avons dans les *Gesta Ambaziensium dominorum* un guide fort précieux et d'une grande exactitude depuis le milieu du XIe siècle. Lisois d'Amboise, un vassal du comte que l'on voit apparaître à l'époque de Foulque Nerra, avait eu deux fils et trois filles : l'une des filles avait épousé le seigneur de Montrésor, Bouchard ; une autre, le seigneur de Rochecorbon, Thibaud ; une troisième, un grand baron d'Amboise, Foucois de Thorigné ; enfin le fils aîné avait épousé la nièce et héritière de Geoffroi de Chaumont-sur-Loire [2]. Ailleurs, on avait vu Thilde, fille de Joubert de Maillé, épouser Geoffroi le Fort, seigneur de Trèves [3]. Une série d'alliances du

Foulque Nerra, qu'on trouve cité notamment, en 1032-1037, au n° 37 du *Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, et qui est dit défunt depuis assez longtemps dans une charte des années 1040-1045 du *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 172 v°, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 450, et éd. dans Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, n° 399. Les indications données par Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, t. III, p. 363 et suiv., qui font remonter la maison de l'Isle-Bouchard à 887, paraissent tout à fait fantaisistes.

1. Sur la force que le château assurait aux vassaux, voir Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France*, p. 143.

2. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 172.

3. Thilde de Maillé est citée parmi les enfants de Joubert de Maillé, avant son mariage, dans une charte de Marmoutiér des années 1034-1062

même genre lia entre elles les maisons de Montreuil-Bellay, Doué, Montsoreau, Sainte-Maure, quand Aliénor, fille de Bellay Ier, eut épousé Hugue Ier de Sainte-Maure [1] et qu'à la fin du XIe siècle Grécie, fille de Giraud de Montreuil-Bellay, se fut unie d'abord à Geudouin, seigneur de Doué [2], puis à Gautier, seigneur de Montsoreau [3]. Le cas fut le même pour les maisons de Jarzé, du Petit-Montrevault, de Candé, de Briollay, qu'une série de mariages rapprocha l'une de l'autre : mariage d'Agnès, fille de

(orig. aux Archives d'Indre-et-Loire, H 292 ; copie dans la Coll. dom Housseau, vol. II², n° 612) ; la même est dite mariée à Geoffroi le Fort, seigneur de Trèves, dans une charte de peu postérieure (copie de l'orig. dans la Coll. Moreau, à la Bibl. nat., vol. 23, fol 177) et elle apparaît encore en cette qualité, notamment au n° 217 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, et dans une charte autrefois transcrite au *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, fol. 13, dont on trouve des analyses à la Bibl. nat., dans la Coll. dom Housseau, vol XIII¹, n° 9509, dans la Coll. Baluze, vol. 38, fol. 49, et dans le ms. fr. 22450, p. 162.

1. C'est ce que disent les *Gesta Ambaz. dominorum* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 194), et cela semble confirmé par des chartes qui donnent à l'épouse de Hugue Ier de Sainte-Maure le nom d'Aliénor (voir *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 139, et cf. A de La Ponce, dans les *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, t. VI, 1854).

2. La femme de Geudouin de Doué, mère de Geoffroi, Aimeri et Geudouin de Doué, est indiquée comme s'appelant Grécie au *Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur*, fol. 66 v° (1080), *au Livre blanc de Saint-Florent*, fol. 30 v° (1087) et fol. 47, au *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 74 v° (1093), au *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 71 v°, n° 111 (analysé dans la Coll. dom Housseau, vol. IV, n° 1268, et copié dans la Coll. Baluze, vol. 39, fol. 55 et 66), charte de 1116. Une charte de 1105 du *Cart. de Saint-Nicolas d'Angers*, fol. 55 (copiée dans la Coll. dom. Housseau, vol. IV, n° 1243, et analysée *ibid.*, vol. XIII¹ n° 9536, et Coll. Baluze, vol. 38, fol. 49 ; éd. dans l'*Epitome Sancti Nicolai*, p. 42), nous apprend que Geudouin, un des fils de Grécie, était neveu de Bellay de Montreuil-Bellay, ce que confirme le n° 143 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, et ce qui établit la filiation de Grécie (cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 221, et la note suivante).

3. *Cartul. de Fontevrault*, n° 723 (1110 environ), donation de Bellay de Montreuil-Bellay du consentement de Gautier de Montsoreau, de Grécie, épouse dudit, de Guillaume et Pèlerine, enfants de Gautier, et d'Aimeri et Geoffroi de Doué, enfants de Grécie. *Ibid.*, n° 724, donation de Bellay du consentement de Grécie, sa sœur, et de Guillaume de Montsoreau, fils de ladite Grécie.

Thibaud Ier de Jarzé, avec Roger II de Montrevault [1]; mariage de Normand de Montrevault avec Denise, fille de Rorgon de Candé [2]; mariage de Guermaise, fille de Geoffroi de Jarzé, avec Geoffroi de Briollay [3].

Ces unions entre fils et filles de grandes familles seigneurales avaient eu et eurent d'abord pour résultat immédiat de faire de plus en plus des barons une aristocratie se suffisant à soi-même et trouvant facilement dans son sein des éléments de résistance redoutables contre le comte en personne,

Du même coup aussi, le nombre des seigneuries qui tombaient par voie d'héritage entre les mêmes mains devait aller grandissant. Nous avons vu le mariage de Sulpice d'Amboise avec Denise de Chaumont amener l'union des deux seigneuries [4]; des mariages, de même, avaient entraîné ou devaient provoquer la fusion des fiefs de Langeais et de Montoire [5], de ceux de Candé, du Lion-d'Angers et du Petit-Montrevault [6] et de ceux de Craon, Sablé, Ingrandes et Champtocé [7]. Et comme si ce n'était pas assez de ces conséquences inévitables d'un état de choses qu'il avait contribué à former presque malgré lui, on avait pu voir le comte lui-

1. Voir une charte extraite du *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 180, dans le ms. de la Bibl. nat. lat. 5446, p. 271.

2. *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 172; charte orig. de Marmoutier, aux Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Chemillé, copiée dans le *Cartul. vélin de Chemillé* (*ibid.*), n° 44.

3. Voir une charte de 1103 du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 64 v°-65 r°, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. IV, n° 1228, et une charte du *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 325, copiée dans le ms. de la Bibl. nat. lat. 5446, p. 287.

4. Ci-dessus, p. 166.

5. Voir notre *Étude sur la Chron. de Foulque le Réchin*, *loc. cit.*, p. 24 et 25.

6. Quand Normand de Montrevault épousa Denise de Candé (ci-dessus, n. 2), les fiefs de Candé et du Lion-d'Angers étaient déjà unis (ci-dessus, p. 113, n. 3) : Denise en hérita, et Normand en devint ainsi seigneur. Voir *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*. éd. Bertrand de Broussillon, n° 172, et Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 216.

7. Voir Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. I, p. 54 et p. 59, n° 100.

même hâter ces réunions en ne confisquant, par exemple, Champtoceaux que pour le livrer à Thibaud, seigneur de Jarzé, le Lion-d'Angers que pour le livrer à Geoffroi Rorgon, seigneur de Candé, Durtal que pour le livrer à Renaud de Maulévrier [1]. Toutes ces petites principautés constituaient désormais à côté des domaines comtaux comme autant de noyaux de résistance.

III

Si seulement le comte eût été de taille à tenir tête aux barons ! Mais en face d'eux ils ne rencontraient qu'un homme sans prestige, dont la conduite privée fut un objet de scandale : après avoir perdu sa première épouse, la fille de Lancelin de Beaugency [2], on le vit, passer de femme en femme, d'Ermengarde de Bourbon, qu'il répudia presque aussitôt sous prétexte de parenté [3], à Orengarde de Châtelaillon, qu'il épousa le 21 janvier 1076 [4]

1. Voir ci-dessus, p. 112-113.

2. *Gesta consulum Andegavorum*, p. 140 des *Chron. des comtes d'Anjou*. Foulque le Réchin n'eut qu'une fille de cette première femme, Ermengarde (voir *ibid.*), sur laquelle on trouvera d'utiles indications dans Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 116-117.

3. « Post mortem filie Lancelini, duxit Ermengardin, filiam Archembaudi Fortis de Borbono, ex qua genuit Gosfridum Martellum... (quam) dimisit, affirmans eam de genere suo fuisse » (*Gesta consulum Andegav.*, *ibid.*, p. 140). Cette Ermengarde souscrit une des chartes de Foulque le Réchin (n° 229 du *Catalogue d'actes*). Comme il est dit dans les *Gesta*, elle eut pour fils Geoffroi Martel le Jeune, dont nous reparlerons.

4. Une charte de Saint-Florent de Saumur (Arch. de Maine-et-Loire, fonds de la mense commune, domaine de Saumur, orig.) est ainsi datée : « Acta sunt haec apud Salmurum anno ab incarnatione Domini millesimo LXX quinto, mense januario, feria quinta, die festivitatis sancte Agnetis virginis, quo die prenominatus comes Fulco, accepta in uxorem Aurengarde, filia Isemberti de Castello Allione, nuptias celebrabat » (le jeudi 21 janvier, jour de la sainte Agnès, nous reporte à l'année 1076, n. st. : par exception, on a donc suivi ici le style de Pâques ou celui du 25 mars). Orengarde paraît aux côtés de Foulque le Réchin dans une charte du 17 mai 1076 (n° 230 du *Catalogue d'actes*).

mais dont il se sépara en 1080 [1]; de la fille de Gautier Ier de Brienne, sa parente [2], à la belle Bertrade de Montfort. C'est surtout du jour où sa passion pour Bertrade a parlé qu'il s'avilit et avilit en même temps aux yeux de tous l'autorité comtale: pour la posséder d'abord, on le voit promettre la paix au duc de Normandie [3]; mais la lune de miel dure peu: après lui avoir donné un fils, Foulque le Jeune [4], la belle Bertrade, aussi volage que belle, gagne le cœur du roi et, dans la nuit du 15 mai 1092, se sauve de Tours pour aller rejoindre Philippe qui l'attend à Orléans [5]. Foulque s'indigne d'abord : lui qui venait de promettre

1. Aux termes d'une charte (*Catalogue d'actes*, n° 236), Orengarde se fit religieuse le 9 juin 1080, sans doute à Beaumont-lès-Tours.

2. Ce mariage n'est signalé que par une généalogie rédigée à Saint-Aubin d'Angers au temps de Foulque le Réchin (Poupardin, *Généalogies angevines du XIe siècle*, dans les *Mélanges d'archéol. et d'histoire de l'École franç. de Rome*, t. XX, p. 208). Ménage avait déjà publié cette généalogie (*Hist. de Sablé*, p. 340) et relevé ce mariage (*ibid.*, p. 85). Gautier Ier de Brienne est cité du 28 décembre 1035 au moins jusqu'après le 6 juin 1050 (H. d'Arbois de Jubainville, *Catalogue d'actes des comtes de Brienne*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXIII, 1872, p. 143 et suiv). La seule fille de Gautier dont nous connaissions le nom (voir *ibid.*, p. 148, n° 33) s'appelait *Mantia* .

3. Orderic Vital, VIII, éd. Le Prévost, t. III, p. 320-321. Cf. ci-dessous. chap. III § III.

4. *Gesta consulum Andegav.*, p. 140 des *Chron. des comtes d'Anjou.*

5. *Gesta consulum Andegav*, *ibid.*, p. 142-143 : « Rex libidinosus Philippus Turonis venit et cum uxore Fulconis locutus eam fieri reginam constituit. Pessima illa, consule dimisso, nocte sequenti regem subsequitur, cui Mindraio prope pontem Bevronis milites dimiserat qui eam Aurelianis dexerunt. » Orderic Vital, VIII, 20, éd. Le Prévost, t. III, p. 386, raconte que Bertrade, craignant d'être abandonnée par Foulque, fit savoir son amour à Philippe Ier. « Denique mollis princeps, comperta lascivae mulieris voluntate, flagitio consensit ipsamque, relicto marito, Gallias expetentem cum gaudio suscepit. » La *Grande Chron. de Tours* (Salmon, *Chron. de Touraine*, p. 128), copiant évidemment un texte ancien, raconte que Philippe Ier a enlevé Bertrade la veille de la Pentecôte, lors de la cérémonie de la bénédiction des fonts de Saint-Jean de Tours. Le fait y est rapporté sous l'année 1093 ; mais c'est une erreur pour 1092, date que donnent tous les textes et notamment Clarius de Sens (*Hist. de France*, t. XII, p. 280) et une charte extraite du *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 137 r°, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. XII², n° 6749, et datée

aux prêtres de ne plus se marier sans leur consentement (1094) [1], il réclame Bertrade, accuse le roi d'inceste [2]. La violence ne dura pas: Bertrade sut trouver le secret de contenter à la fois ses deux amants; les barons angevins purent même voir, en 1106, leur comte faire au roi et à Bertrade les honneurs de sa capitale [3] et comme un esclave se mettre sur un escabeau aux pieds de son ancienne maîtresse, qui continuait à faire de lui tout ce qu'elle voulait [4].

Un tel comte n'était pas fait pour en imposer à des barons aussi puissants et qui, grâce à la crise de 1067-1068, avaient pu prendre conscience de leur force. Aussi après 1068 ne sont-ce que

ainsi : « Actum anno ab incarnatione Domini MXCII, agentibus nobis sub domno abbate Bernardo, ipso anno quo rex Philippus accepit sibi uxorem conjugem Fulconis comitis Andegavensis. » En 1092, la Pentecôte tombant le 16 mai, la fuite de Bertrade, d'après la *Grande Chron. de Tours*, est du 15 mai (Cf. dom Brial, Préface du t. XVI des *Hist. de France*). Le mariage du roi avec Bertrade était consommé le 27 octobre 1092, date à laquelle Urbain II blâme l'évêque de Senlis de s'y être prêté (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 702; Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5469).

1. *Catalogue d'actes*, n° 272.

2. Une lettre d'Ive de Chartres rappelle que Foulque avait envoyé à la cour des gens pour établir l'inceste et réclamer Bertrade (*Hist. de Fr.*, t. XV, p. 150). Cf. Orderic Vital, VIII, 20, éd. Le Prévost, t. III, p. 388 : « Unde inter opulentos rivales minarum ingens tumultus et proeliorum conatus exortus est. »

3. Voir une charte-notice extraite du *Cartul. de Saint-Nicolas d'Angers*, fol. 50 v°, copiée dans la Coll. dom Housseau, vol. IV, n° 1259, et publiée dans l'*Epitome S. Nicolai*, p. 50, racontant que le 10 octobre 1106 le roi Philippe Ier vint à Angers avec la reine Bertrade et fut reçu « a Fulcone comite et ab Andecavensibus tam clericis quam laïcis cum honore maximo et reverentia. » Cf. Orderic Vital, VIII, 20, éd. Le Prévost, t. III, p. 388 : « Verum versipellis mulier inter rivales simultatem compescuit ingenioque suo in tantam pacem eos compaginavit ut splendidum eis convivium praepararet et apte, prout placuit illis, ministraret. »

4. Suger, *Vie de Louis le Gros*, éd. Molinier, p. 57 : « Mater etiam (Bertrada), his omnibus potentior viragoque facceta et eruditissima illius admirandi muliebris artificii quo consueverunt audaces suis etiam lacessitos injuriis maritos suppeditare, Andegavensem priorem maritum, licet thoro omnino repudiatum, ita mollificaverat ut eam tanquam dominam veneraretur et scabello pedum ejus sepius residens, acsi prestigio fieret, voluntati ejus omnino obsequeretur. »

révoltes de leur part[1]. Quand Sulpice, seigneur d'Amboise et de Chaumont, meurt, c'est sous le coup des menaces que Foulque le Réchin doit remettre en liberté Hugue, fils et successeur du défunt[2]. Peu après, il s'avise de confier la garde de son château d'Amboise, le *Domicile*, à Aimeri de Courron; le choix déplaît aux gens de Hugue : cinq d'entre eux se glissent dans le donjon, surprennent le veilleur, le font prisonnier et plantent sur la tour l'étendard de leur maître, pendant que celui-ci se retranche dans sa forteresse d'Amboise et se met à harceler les troupes du comte. Ce dernier arrive enfin, mais n'ose se mesurer avec son adversaire et préfère composer avec lui[3]. L'accord n'est pas de longue durée; le vassal insoumis n'attend qu'une occasion pour se soulever à nouveau : brusquement, en 1106, un jour que le châtelain du *Domicile*, Hugue du Gué, était à la chasse du côté de Romorantin, Hugue d'Amboise surprend le château et le détruit. La lutte recommençait : Foulque le Réchin s'alliant à Aubri de Montrésor et à Josselin et Hugue, les deux fils du seigneur de Sainte-Maure Hugue Ier, se jette sur Saint-Cyr, un des domaines héréditaires de la maison de Chaumont; Hugue d'Amboise, soutenu par son beau-frère Jean, seigneur de Lignières, riposte en venant piller les faubourgs de Tours et tous les environs de Loches, Montrichard et Montrésor. La lutte était dans son plein quand la mort vint successivement enlever Josselin et Hugue de Sainte-Maure, puis Foulque le Réchin lui-même[4].

Partout la situation est la même : un jour, c'est le seigneur

1. Le fait a frappé les chroniqueurs. L'auteur des *Gesta consul. Andegav.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 141) montre Geoffroi Martel le Jeune « videns terram turbatam et proceres totius consulatus contra patrem cornua erigere » ; Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 216, dit à peu près la même chose.

2. *Gesta Ambaz. dominorum*, p. 184 des *Chron. des comtes d'Anjou.*

3. *Ibid.*, p. 186-187.

4. *Ibid.*, p. 192-195.

d'Alluyes, Saint-Christophe et Vallières qui se soulève [1] ; un autre jour, c'est celui de Maillé [2] ; puis c'est celui du Lion-d'Angers [3] ; en 1097, celui de Rochecorbon [4]. Contre Barthélemi de l'Isle-Bouchard il faut faire une vraie campagne, élever une forteresse à Champigny-sur-Veude : Barthélemi d'ailleurs s'en empare, l'incendie et en fait la garnison prisonnière [5].

Comme on a pu le voir à propos de la révolte de Hugue d'Amboise, Foulque le Réchin ne ripostait pas ou ne ripostait que mollement ; on put même l'accuser de favoriser des soulèvements, qui lui fournissaient des occasions de pillage [6]. Un instant cependant on put croire que l'autorité comtale allait enfin prendre sa revanche : après avoir tenté de déshériter son fils aîné, né de sa seconde femme, Geoffroi Martel le Jeune, au profit du fils qu'il avait eu de Bertrade [7], Foulque, vieux et usé, dut s'effacer

1. Une charte originale des Archives de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, Bocé, n° 4, relate un accord passé « eodem die et loco quo comes Andecavensis Fulco concordiam fecit cum Hugone de Sancto Christoforo. »

2. Une charte de Foulque le Réchin, des années 1068-1084, est délivrée au siège de Maillé (*Catalogue d'actes*, n° 246).

3. L'incendie du Lion-d'Angers par Foulque le Réchin, en 1087, est indiqué au n° 182 du *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon.

4. *Gesta consul. Andegav.*, p. 141 des *Chron. des comtes d'Anjou* : « Quippe anno subsequente (MXCVII) Fulco et Martellus, filius ejus, Rupes Corbonis obsederunt et fumo ceperunt, quod municipium nemo putabat capi posse. »

5. *Cartul. de Noyers*, éd, Chevalier, n° 199.

6. Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 216 : «... Quibus (praedonibus) pater ejus (Fulco) parcere jamdudum erat solitus, quia in praedis eorum et latrociniis cum eisdem laetabatur crebrius, acceptis inde sibi portionibus. »

7. « Cum Fulco Rechint Andecavorum comes filium suum majorem Gaufridum, amore filii sui minoris, multis et magnis consiliis atque molitionibus exheredare voluisset.... » (Fragment de Saint-Aubin d'Angers, dans le *Recueil. d'annales angev. et vendôm.*, p. 43). L'auteur des *Gesta consul. Andegav.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 141), suivi par Orderic Vital, XI, 16 (éd. Le Prévost, t. IV, p. 216), prétend que Geoffroi le Barbu, ayant entendu parler des mérites de son neveu, lui transmit tous ses droits.

devant lui [1] : Geoffroi, en effet, prenant les armes et s'alliant à Hélie, comte du Maine, avait marché contre son père, lui avait enlevé Marçon (1103), puis Briollay (1104) [2], et Foulque avait dû, malgré l'alliance du comte de Poitou [3], reconnaître dès ce moment à Geoffroi le pouvoir dont il avait voulu lui enlever l'héritage [4]. Dès lors, il se réduisit lui-même au rôle d'auxiliaire de son fils. Ardent, craint des barons, sympathique aux gens d'Église [5], le jeune comte entama hardiment la lutte contre les rebelles : avec son père, il vint prendre la Chartre [6], brûler Thouars [7] et enfin, accompagné d'Alain de Bretagne, d'Hélie du Maine et de Robert de Bellême, vint mettre le siège devant Candé, où Normand de Montrevault s'était enfermé. La place allait se rendre, quand Geoffroi fut traîtreusement tué (19 mai 1106) [8]. Avec lui s'éva-

1. Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 216 « Tandem ipse... annuente nihilominus patre, Andegavensem comitatum accepit summoque conatu rectitudinem simplicibus et egenis exercuit ecclesiaeque Dei sinceram pacem laudabiliter servavit. »

2. Fragment de Saint-Aubin d'Angers, dans le *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 43 ; *Annales de Saint-Aubin*, *ibid.*, p. 6.

3. « Inde contra Willelmum comitem Pictavorum, quem praedictus Fulco cum ingenti exercitu super Andecavos adducebat, audacter praeliaturus occurrit » (*ibid.*, p. 43).

4. Par exemple, le n° 303 du *Catalogue d'actes* nous prouve que Geoffroi Martel exerça bel et bien le pouvoir, conjointement avec son père, sans doute, mais en son nom propre. Une charte du mois de mai 1105, relatant une donation faite à Saint-Nicolas d'Angers par le seigneur de Montreuil-Bellay, est datée « Fulcone juniore et Goffrido Martello, filio suo, comitibus » (*Epitome S. Nicolai Andegav.*, p. 42).

5. Voir les éloges que tous les annalistes angevins et vendômois lui ont décernés (*Recueil d'annales angev. et vendôm.* p. 44, 68, 90), le panégyrique qu'en font l'auteur des *Gesta consulum Andegav.* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 141-142) et Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 216-217.

6. «... sequenti anno (MCIV) castellum Carceris ceperunt » (Fragment de Saint-Aubin, dans le *Recueil d'ann. angev. et vend.*, p. 43).

7. Voir ci-dessous, chap. III, § 1.

8. Les annales angevines et vendômoises notent ces événements avec force détails (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p, 7, 44, 68, 89); Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 216-217, nous apprend que le siège de Candé fut motivé par une révolte de Normand de Montrevault, qui en effet ayant épousé Denise fille de Rorgon, était devenu seigneur du Lion-

nouissait le seul obstacle sérieux qu'eût rencontré l'esprit d'indépendance des barons.

d'Angers et de Candé (voir ci-dessus, p. 168, n. 6). Voir encore les *Gesta consulum Andegav.*, p. 142 des *Chron. des comtes d'Anjou.* L'obit de Geoffroi Martel est inscrit au 14 des calendes de juin dans l'*Obituaire de Saint-Aubin* (Bibl. d'Angers, ms. 830, ancien 747). Deux chartes de Marmoutier transcrites par Marchegay (Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 5022, fol. 204 r°-205 v°), sont datées de « l'année où Geoffroi Martel mourut au siège de Candé ». Sur les poésies composées en son honneur, voir Hauréau, *Notice sur les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nationale*, t. XXVIII, p. 311.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE FOULQUE LE RÉCHIN

Arrêté sans cesse par toutes ces difficultés intérieures et, à ce qu'il semble, aussi par une apathie naturelle, Foulque le Réchin fit preuve trop souvent dans ses rapports avec les états voisins de mollesse ou de peu de persévérance. Encore ne faut-il pas exagérer ainsi qu'on l'a fait[1] et le représenter comme un soldat sans courage et un prince sans esprit de suite. Et d'ailleurs nos renseignements sont, en général, tellement fragmentaires qu'il est bien difficile de juger sa politique : nous en sommes réduits à quelques vagues données sur ses rapports avec l'Aquitaine, et sa politique dans le Maine n'est connue que par des chroniqueurs le plus souvent malveillants. Aussi est-ce ici plus que jamais qu'il convient d'apprécier l'ensemble et non le détail.

I

Pour les premières années du gouvernement de Foulque le Réchin, à part une attaque tentée, vers 1080, par Gui-Geoffroi de connivence avec un grand baron de Touraine, Geoffroi de Preuilly, le futur comte de Vendôme[2], on ne sait rien des rapports du comte d'Anjou avec le duc d'Aquitaine. Sous Geoffroi le Jeune, ces rapports devinrent amicaux : vers 1089, le duc épousa la fille

1. Notamment Miss Kate Norgate, dans son *England under the angevin kings*, sous l'influence d'Orderic Vital.

2. *Gesta Ambaziensium dominorum* : « Interim Lisoius, dum Fulco Rechin a consule Pictavensi et a Gosfrido Pruliaci et aliis pluribus impugnaretur... » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 184). Ces faits se placent avant mars 1085, date où Geoffroi de Preuilly devint comte de Vendôme (Voir Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*), car l'auteur des *Gesta Ambaz.* indique son avènement comme postérieur (*loc. cit.*, p. 185).

du comte d'Anjou, Ermengarde[1]. Quand, peu après, ce mariage fut rompu[2], on peut croire que l'entente n'en subsista pas moins, puisqu'en 1103 on vit le duc soutenir Foulque contre Geoffroi Martel révolté[3].

Mais ce dernier ayant triomphé de son père et ayant pris, nous l'avons vu, la direction des affaires, tout changea : il marcha contre le vicomte de Thouars, qui, sans doute, s'était, en 1103, joint à l'armée poitevine, incendia Thouars le 28 août 1104[4], puis, poursuivant ses avantages, se disposa à aller arracher la Saintonge[5], perdue depuis plus de quarante ans, et vint offrir à Guillaume, le 3 novembre (?), la bataille devant Parthenay. Grâce à une pluie qui retarda le combat, un accord put intervenir[6]; mais Guillaume courut se retrancher à Poitiers[7].

1. Voir Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. Ier, p. 395.

2. Il le fut avant 1092 (*ibid.*, p. 395).

3. *Ann. de Saint-Aubin*: «Inde contra Willelmum comitem Pictavorum, quem praedictus Fulco cum ingenti exercitu super Andecavos adducebat, audacter praeliaturus (Gaufridus) occurrit » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 43).

4. *Ibid.*, p. 44 : «...Toartium, magnum et nobilissimum castellum concremaverunt. » Une charte de Saint-Florent de Saumur donne la date précise ; elle se termine ainsi : « Sic namque diffinitum est apud Casam in presentia Gauzfridi vicecomitis, filii supradicti Aimerici, post combustionem castri Toarcii patratam a Gauzfrido Martello adhuc juvene comite anno dominice incarnationis millesimo CIIII, die dominica, hora tertia, V kalendas septembris » (Marchegay, *Cartulaires du bas Poitou*, 1877, in-8°, p. 346).

5. *Gesta consul. Andegav.* :« Landonense castrum Philippo regi calumpniabat et Guillelmo Pictavensi Santonicum consulatum » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 142).

6. *Chronique de Saint-Maixent* : « ...praeparatum fuit maximum bellum inter Willelmum comitem Pictavorum et Guoffredum Martellum filium Fulconis Andegavorum VI° nonas novembris apud Partiniacum ; sed Dominus per bonos et sanctos viros placitavit et pluviam magnam ubertim per duos dies et noctes assidue cadere permisit » (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 422). La date « VI° nonas novembris » est une erreur évidente, qu'il faut peut-être corriger en « III° nonas ».

7. *Gesta consul. Andegav.*, *loc. cit.* : « Qui, timore ejus (Martelli), duas turres novas Pictavis constituit : unam in urbis ingressu et aliam prope aulam. » Cf. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 446.

Nous ne savons de quel prix Guillaume avait payé la paix ; on peut néanmoins supposer que c'était de quelques châteaux [1]. Aussi la mort de Geoffroi Martel, survenue brusquement, comme nous l'avons vu [2], en 1106, fut-elle pour lui un soulagement et saisit-il avec empressement l'occasion, qui s'offrit bientôt, de prendre sa revanche : ayant été chargé par Philippe Ier de ramener de la cour royale à Angers Foulque le Jeune, second fils de Foulque le Réchin, Guillaume le fit prisonnier et pendant plus d'un an le garda sous les verrous ; les supplications de Bertrade, mère du jeune comte, les menaces du roi, rien n'y fit : Foulque le Réchin dut, pour obtenir l'élargissement de son fils, abandonner ou restituer au duc plusieurs places frontières [3].

Somme toute, cette politique n'aboutissait qu'à des résultats peu importants. Il n'en fut pas ainsi du côté du Maine.

II

On se souvient que, lors de la prise du Mans par Geoffroi Martel, en 1051, Berthe, veuve de Hugue III, s'était sauvée en Normandie avec son fils Herbert et sa fille Marguerite [4]. Herbert, en principe comte du Maine par la mort de son père, avait prêté hommage à Guillaume le Conquérant [5], avait été fiancé à une de ses filles [6] et avait consenti dès ce moment au mariage de Marguerite avec Robert Courteheuse, fils du duc [7]. Il n'avait

1. On verra en effet, en 1106, Guillaume ne rendre la liberté à Foulque le Jeune prisonnier que contre cession de quelques places frontières.
2. Ci-dessus, p. 174.
3. Orderic Vital, XI, 16, éd. Le Prévost, t. IV, p. 217-218. Cf. Richard, *loc. cit.*, p. 451.
4. Cf. ci-dessus, p. 75.
5. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 85 ; Orderic Vital, III, 8, éd. Le Prévost, t. II, p. 102.
6. Guillaume de Poitiers, *loc. cit.*
7. *Ibid.* ; Orderic Vital, *loc. cit.*

pas tardé à mourir à son tour (1062) [1] et Guillaume le Conquérant avait franchi la Sarthe pour venir prendre possession du Maine au nom de Robert [2].

Immédiatement le parti anti-normand et angevin, représenté surtout par Geoffroi de Mayenne, fidèle vassal du comte d'Anjou [3], et par le vicomte du Mans Hubert de Sainte-Suzanne, lui avait opposé un prétendant de son choix, Gautier, comte de Mantes et de Pontoise, époux de Biote, sœur de Hugue III [4]. Appuyé par le comte d'Anjou, qui était alors Geoffroi le Barbu [5], et grâce à l'avance qu'il avait sur son adversaire, Gautier s'était rendu maître du Mans [6]. La lutte avec le Normand avait été ardente ; mais Guillaume, après avoir mis le Maine à sang et à sac [7], était resté vainqueur : Gautier et son épouse étaient tombés entre ses mains [8] et, emmenés prisonniers à Falaise, n'avaient pas tardé à y mourir empoisonnés [9], pendant que les Manceaux et Geoffroi de Mayenne lui-même étaient contraints de faire leur soumission (1063) [10].

1. *Annales de Quimperlé*, éd. Maître et de Berthou (*Cartul. de Sainte-Croix de Quimperlé*), ann. 1062 ; Orderic Vital, *loc. cit.*, donne par erreur la date de 1064.

2. Orderic Vital, *loc. cit.*

3. Le seigneur de Mayenne est un des barons qui paraît le plus fréquemment dans l'entourage du comte d'Anjou : voir notamment les nos 231, 262, 267, 271, 272 *bis*, 282 du *Catalogue d'actes*.

4. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 85. Orderic Vital, *loc. cit.*, fait de Biote, par erreur, une fille de Hugue III.

5. Voir ci-dessus, p. 137.

6. Orderic Vital, *loc. cit.*

7. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 85-86.

8. Guillaume de Poitiers, *ibid.*. p. 86, dit que Gautier et son épouse se rendirent volontairement au duc de Normandie ; Orderic Vital, III, 8, éd. Le Prévost, t. II, p. 103, a l'air de dire le contraire.

9. Orderic Vital, *loc. cit.* et p. 259.

10. Guillaume de Poitiers, dans les *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 86-87 ; Orderic Vital, III, 8, éd. Le Prévost, t. II, p. 103-104 ; *Annales du Mont-Saint-Michel* : « 1063. Hoc anno subjugata est Cenomannis comiti Guillelmo » (*Chron. de Robert de Torigni*, éd. L. Delisle, t. II, p. 221) ; *Chron. anglo-saxonne*, éd. Plummer, *Two of the Saxon chronicles*, t. I, p. 190. ms. E : « 1062. Hoc anno subjugata est Cynomannia comiti Normanniae Wil-

A en croire Orderic Vital [1], Robert Courteheuse, qui avait alors reçu le Maine des mains de son père, avait à ce titre prêté hommage à Geoffroi le Barbu. Celui-ci, en tout cas, avait prétendu conserver la haute main dans le comté : la querelle, à laquelle la nomination de l'évêque du Mans Arnaud avait donné lieu, l'avait suffisamment prouvé [2].

La chute de Geoffroi le Barbu avait permis au parti normand de triompher ; mais le succès n'avait été qu'éphémère : profitant de l'absence de Guillaume le Conquérant, occupé à soumettre l'Angleterre, les Manceaux, vers 1068 [3], avaient cherché un nouveau prétendant pour l'opposer à Robert Courteheuse. Leur choix s'était porté sur Azzon, marquis d'Este, en Vénétie, qui, ayant épousé Gersent, fille d'Herbert Éveille-Chien, pouvait faire valoir des droits semblables à ceux dont Gautier de Mantes s'était déjà réclamé [4]. Ils l'avaient fait venir d'Italie avec sa femme et son fils Hugue, l'avaient reçu au Mans et reconnu pour comte (1069 env.) [5],

lelmo. » Cette date de 1062 est erronée et doit être corrigée en 1063. Cf. ci-dessus, p. 137, n. 5.

1. Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 253 : « Goisfredus comes Rodberto juveni cum filia Herberti totum honorem concessit et hominium debitamque fidelitatem ab illo in praesentia patris apud Alencionem recepit. »

2. Voir ci-dessus, p. 141.

3. D'après les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 376, ce soulèvement est postérieur au départ de Guillaume le Conquérant pour l'Angleterre, en septembre 1066 ; d'autre part, encore en 1068, Robert Courteheuse était reconnu comme comte dans le Maine, ainsi que le prouve la charte n° 15 du *Cartul. de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes*. Mais dès le 2 avril 1069, Hugue, fils d'Azzon, était dans la région, comme le prouve le n° 216 du *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais. L'appel à Azzon par les Manceaux doit donc se placer vers 1068.

4. *Actus pontif. Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 377 : « Erat autem uxor ejusdem marchisii Gercendis nomine, filia Herberti Cenomannorum illustrissimi comitis, qui vocatus est Evigila Canem. » Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 252, a encore fait des confusions ici et cru que Gersent était fille et non sœur de Hugue III.

5. Nous avons dit (ci-dessus, n. 3) que dès le 2 avril 1069, Hugue, fils d'Azzon, était dans la région.

avaient pourchassé les garnisons normandes et réduit l'évêque Arnaud à se sauver en Angleterre pour implorer le secours du Conquérant [1].

Le bon accord des Manceaux n'avait malheureusement pas été de longue durée : le jour où les largesses d'Azzon avaient dû s'arrêter faute de ressources, ses partisans l'avaient abandonné, et lui, se souciant peu de prolonger plus longtemps l'aventure, était reparti pour l'Italie, se contentant de laisser sa femme Gersent et son fils Hugue sous la protection de Geoffroi de Mayenne [2]. Le désaccord entre le parti représenté par ce dernier et la masse n'avait fait alors que s'accentuer : les habitants du Mans avaient formé une « commune » et entamé la lutte avec les seigneurs, pendant que Geoffroi de Mayenne, devenu l'amant de Gersent, renvoyait le jeune Hugue et parvenait par surprise à s'emparer du donjon du Mans [3].

Le Maine n'était plus, au milieu de ce désordre, qu'une proie à la merci du premier occupant : appelé par le parti populaire, Foulque le Réchin accourut avec une armée et reprit le donjon du Mans, d'où Geoffroi de Mayenne s'était enfui (1072 env.) [4] ; mais il ne poursuivit pas plus loin ses avantages et laissa ainsi le champ libre à Guillaume le Conquérant. Celui-ci, n'étant plus retenu en Angleterre, marcha en toute hâte contre les révoltés, en 1073, força Fresnay à se rendre, reçut la soumission du vicomte de Beaumont, du seigneur de Sillé et enfin de tous les Manceaux [5]. L'autorité de Robert Courteheuse était rétablie.

1. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 376-377.
2. *Ibid.*, p. 377.
3. *Ibid.*, p. 378-379.
4. *Ibid.*, p. 379-380.
5. *Ibid.*, p. 380-381 ; Orderic Vital, IV, 12, éd. Le Prévost, t. II, p. 254-255 ; *Chron. anglo-saxonne*, éd. Plummer, t. I, p. 209 : « 1073. On thisum geare Willelm cyng lædde Engliscne here Frencisce ofer sæ gewan et land Mans hit Englisce men swyde amyrdon win geardas hi for dydon. » Cf. n° 8 du *Cartul. des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes* : « Anno ab incarnacione Domini millesimo septuage-

Foulque le Réchin cependant ne se tint pas pour battu : en même temps qu'il envoyait des renforts aux seigneurs qui s'étaient enfermés dans Dol pour résister non moins, semble-t-il, à Guillaume le Conquérant qu'au duc de Bretagne Hoël (sept.-oct. 1076) [1] et retenait ainsi Guillaume dans le nord, il se jetait sur la Flèche, dont le seigneur, Jean, était le principal défenseur de la

simo [tercio] (voir *ibid.*, n° 9), III kalendas aprilis peticione Raynaudi abbatis roborata est hec carta a Guillermo rege Anglorum apud Bonam Villam, *qui Guillermus Cenomannensis civitatis tunc principatum tenebat.* »

1. *Annales dites de Renaud* : « MLXXVI. In mense septembris comes Normannorum, qui et rex Anglorum, Willelmus obsedit in Britanniis castrum quod dicitur Dolum. Quod cum diu obsedisset, nichil profecit, sed etiam, machinis suis succensis, ab eo infructuose discessit, *defendentibus illud fortibus Andecavorum militibus* » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 88). Pour la date, voir encore une charte établissant qu'en octobre 1076, Philippe Ier, de passage à Poitiers, se rendait à Dol pour aller en faire lever le siège (*Recueil des actes de Philippe Ier*, éd. Prou). Cf. Freeman, *History of the norman conquest*, t. IV, p. 630-632 et p. 848-850. Freeman prétend, en se fondant sur les *Annales dites de Renaud*, dans le ms. desquelles l'événement est indiqué par une erreur de copie sous la fausse date de MLXXXVI, qu'il y a eu un siège de Dol postérieur à 1076 ; ce serait seulement à ce siège que les Angevins auraient pris part. Mais il faut sans hésitation, comme nous l'avons fait dans notre édition, corriger dans les *Annales* MLXXXVI en MLXXVI, puisque les *Annales de Saint-Serge* copiant un ms. meilleur (on le constate ailleurs encore) des *Annales dites de Renaud*, donnent bien cette dernière date (*Recueil d'annales angev.*, p. 92). S'appuyer sur la *Chron. de Saint-Brieuc* (*Hist. de Fr.*, t. XII, p. 567) n'est pas plus probant, puisqu'elle n'est que la mise en œuvre faite au xve s. des « annaux », qui donnent la date de 1076 (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 413. Cf., pour la capture d'Hoël en 1077, les *Hist. de Fr.*, t. XII, p. 561). Quant à Orderic Vital, sur lequel déjà dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 104, se fondait pour admettre un second siège de Dol en 1086, parce que cet auteur (IV, 17, éd. Le Prévost, t. II, p. 291) donne le mariage de Constance, fille du Conquérant, avec Alain Fergent comme une suite de ce siège, il faut l'écarter aussi ; car ce n'est pas la seule confusion qu'il commette en cet endroit. — Enfin pour ce qui est de l'intérêt que Guillaume le Conquérant pouvait avoir à assiéger Dol et les Angevins à défendre la place, on le comprendra aisément si l'on admet avec dom Lobineau, *op. cit.*, t. I, p. 101, que Raoul de Montfort, ennemi du Conquérant, s'y était enfermé.

cause normande dans le Maine [1]. Mais Jean de la Flèche, qui avait eu le temps de demander du secours en Normandie, put lui résister, et Foulque, grièvement blessé, dut se retirer et abandonner l'entreprise [2].

Ce ne fut qu'un arrêt momentané. La lutte reprit presque aussitôt et occupa les années suivantes sans que nous en saisissions bien toutes les phases: Foulque avait pour allié le duc de Bretagne Hoël, et cette fois, c'était contre Guillaume lui-même qu'il allait avoir à se mesurer. Celui-ci parvint à protéger la Flèche [3]. Vers 1079, semble-t-il, une trêve fut conclue [4]; mais en 1081, soutenu par les Bretons [1], Foulque, grâce à une vigoureuse offensive, ressaisit et détruisit la Flèche [5] et marcha à la ren-

1. Orderic Vital, IV, 12, éd. Le Prévost, t. II, p. 256. Pour la date, voir les *Annales de Saint-Aubin* : « MLXXVI. Exercitus de Fissa » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 5), et voir ci-dessous, n. 3.

2. Orderic Vital, *loc. cit.*, ne fait qu'un des deux sièges de la Flèche ; mais il montre Jean parvenant dès le début à résister. Une charte (*Catalogue d'actes*, n° 233) montre Foulque le Réchin, grièvement blessé à la suite d'une chute de cheval devant la Flèche, obligé de lever le siège et de se faire transporter à Angers en barque.

3. Les *Annales dites de Renaud*, à l'année 1081, relatant la prise de la Flèche par Foulque le Réchin, disent que « rex Anglorum ei antea, gente maxima congregata, excusserat » (*Recueil d'ann. angev. et vend.*, p. 88), ce qui pourrait même peut-être faire supposer une première prise de la Flèche par le comte d'Anjou vers 1078, si Orderic Vital, *loc. cit.*, n'affirmait que grâce à l'arrivée de Guillaume le Conquérant, Foulque ne put s'emparer de la place.

4. Une charte du *Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, éd. Charles et Menjot d'Elbenne, t. Ier, col. 68, n° 99, commence ainsi : « Eo tempore quo Willelmus rex Anglorum cum Fulcone Andegavensi comite juxta castellum Vallium treviam accepit... » La charte est antérieure au 9 novembre 1080, et l'on ne peut, semble-t-il, songer aux événements de 1076. Mais il ne s'agit pas, comme le croient à tort les éditeurs de la charte, de la paix de Blanchelande, laquelle est de 1081 et non de 1078, et ceci rend à peu près impossible l'indentification du « castellum Vallium », tant les endroits de ce nom sont nombreux dans la région.

5. *Annales dites de Renaud* : « MLXXXI... Comes Andecavorum Fulcho Junior obsedit castrum quoddam quod Fissa Johannis dicitur atque cepit necnon succendit » (*Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 88).

contre de l'armée normande [1] : les deux armées se trouvaient en présence dans la plaine de Blanchelande; un combat était imminent, quand des moines et un cardinal [2] s'interposèrent et parvinrent à faire conclure une transaction: Robert Courteheuse, reconnu comte du Maine, prêtait hommage à Foulque le Réchin et, pour répondre de la paix, Guillaume donnait en otage son frère, le comte de Mortain (1081) [3].

1. Orderic Vital, IV, 12, éd. Le Prévost, t. II, p. 257 : « Andegavenses vero et Britones, comperto regis et agminum ejus adventu non fugerunt, sed potius *Ligerim* fluvium audacter pertransierunt et transvecti, ne timidiores spe fugiendi segnius praeliarentur, scaphas suas destruxerunt. » Freeman a déjà remarqué (*op. cit.*, t. IV, p. 561) que *Ligerim* était très certainement une erreur d'Orderic pour *Liderim*, le Loir ; sans quoi la prétendue marche offensive de Foulque eût été une fuite honteuse. Miss Kate Norgate (*op. cit.*, t. I, p. 257) a fait, d'autre part, observer que la Flèche étant sur la rive droite du Loir, la traversée du fleuve était bien un recul ; mais, suppose-t-elle ingénieusement, peut-être s'agissait-il de faire face à l'ennemi après un mouvement tournant accompli par celui-ci pour surprendre l'armée angevine par le sud. En réalité, les hypothèses les plus diverses sont ici de mise : ou bien Orderic Vital en parlant de la traversée du fleuve « Ligerim » avait une conception complètement fausse des mouvements des deux armées et il ne faut retenir de ce qu'il dit que le fait d'une offensive hardie de Foulque, et dans ce cas, on pourra admettre qu'il s'est ensuite avancé assez loin vers le nord ; ou bien on supposera qu'Orderic aura oublié que la Flèche était sur la rive droite du Loir et qu'il avait par suite déjà fallu traverser la rivière pour prendre la place ; ou bien encore on admettra qu'après avoir pris la Flèche, Foulque avait tout d'abord regagné la rive gauche du Loir et qu'il le lui fallut alors retraverser, et dans ces deux derniers cas on aboutira à la même conclusion que dans le premier pour la suite de la campagne ; ou bien enfin on admettra l'hypothèse de Miss Norgate et l'on placera la rencontre des deux armées au sud du Loir.

2. Freeman, *op. cit.*, t. IV, p. 562, suppose qu'il s'agit du cardinal Hubert, agent d'Hildebrand en Normandie (?).

3. Les *Annales dites de Renaud*, après avoir rapporté la prise de la Flèche de 1081, ajoutent que Guillaume « a Fulcone bello lacessitus, obsidibus pacis pro fide datis fratre suo, consule videlicet Mauritanie (*corr.* Mauritanii), et filio suo et multis aliis, recessit » (*Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 88). Il s'agit évidemment de la paix dont parle Orderic Vital, IV, 12, éd. Le Prévost, p. 257-258 : après avoir montré Foulque devant la Flèche, puis Guillaume le Conquérant arrivant avec une forte armée, il

III

Entre le Normand et Foulque l'accord n'était et ne pouvait être qu'apparent : l'évêque du Mans Arnaud étant mort le 29 novembre de cette même année 1081 [1], ce fut Hoël, un des favoris du défunt, qui fut élu à sa place [2] ; et alors les mêmes difficultés qui s'étaient produites au moment de la nomination d'Arnaud se renouvelèrent, Foulque le Réchin employant contre l'archevêque de Tours Raoul de Langeais la menace, s'il consentait à consacrer l'élu. Le pape Grégoire VII, tout comme jadis Alexandre II, gourmanda l'archevêque, lui ordonnant de couper court à tout

ajoute : « Dum utraeque acies ad ambiguum certamen pararentur... quidam Romanae ecclesiae cardinalis presbyter et religiosi monachi adsunt, principes utriusque legionis divinitus animati adeunt, obsecrant et redarguunt etc. » On aboutit finalement à la paix : « Rodberto juveni, regis filio, comes Andegavensis Cenomannense jus concedit cum toto honore quem idem a comite Herberto cum Margarita sponsa sua suscepit. Denique Rodbertus Fulconi debitum homagium, ut minor majori, legaliter impendit... Haec nimirum pax, quae inter regem et praefatum comitem in loco qui vulgo Blancalanda vel Brueria dicitur facta est, etc... » Les deux textes se complètent l'un l'autre et les *Annales dites de Renaud*, que ni Freeman, ni Miss Kate Norgate n'ont su interpréter, donnent la date du traité placé par tous les érudits jusqu'ici en 1078, sans aucun argument à l'appui. Quant à l'endroit où ce traité fut conclu, suivant qu'on adoptera l'une ou l'autre des hypothèses présentées p. 184, n. 1, on le cherchera au nord ou au sud du Loir : dans le premier cas, on pourra supposer avec Freeman (*op. cit.*, t. IV, p. 561) qu'il s'agit de Blanchelande en Sonnois au pays de Domfront ; dans le second cas, on admettra qu'il s'agit de la lande sise au sud de Thorée près de la Flèche (voir Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 8, v° « Alba Landa », et la carte de Cassini).

1. *Annales de Vendôme*, dans le *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 65 ; *Actus pontif. Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p, 382 et la n. 1.

2. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 382-383.

délai [1]. Raoul, qui était en butte aux violences à la fois du comte d'Anjou et du roi [2], ne put agir; mais Foulque ne put empêcher l'archevêque de Rouen de consacrer Hoël [3].

La lutte était donc encore une fois rouverte, et il est permis de penser que ce ne fut pas sans l'assentiment du comte d'Anjou et peut-être sa complicité qu'un nouveau soulèvement des grands manceaux se produisit alors sous la direction d'Hubert, vicomte de Beaumont, Fresnay et Sainte-Suzanne. Mais cette fois encore l'appui de Foulque fit défaut aux révoltés, qui, après une résistance désespérée de trois ans, durent accepter la paix que Guillaume voulut leur imposer (1085 ou début de 1086) [4].

Quelques années cependant s'étaient à peine écoulées, que le parti d'opposition reprenait le dessus : profitant de la mort du Conquérant (9 septembre 1087) [5], qui laissait Robert Courteheuse livré à lui-même, les grands manceaux préparèrent une nouvelle révolte. Mais, loin de les soutenir, Foulque le Réchin, s'il faut en croire Orderic Vital, désireux de satisfaire sa passion amoureuse pour la belle Bertrade de Montfort et ayant dans ce

1. Voir la lettre de Grégoire VII à l'archevêque Raoul publiée par M. Delisle, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXVI, 1865, p. 559 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5226) et les *Actus*, p. 383.

2. Voir plus loin, chap. IV.

3. En 1085 : voir les *Actus*, p. 383.

4. Orderic Vital, VII, 10, éd. Le Prévost, t. III, p. 194-201. — D'après Orderic Vital, ce soulèvement a suivi presque immédiatement la mort de la reine Mathilde, survenue le 3 avril 1083 (suivant Freeman, *op. cit.*, t. IV, p. 651), et a duré près de quatre ans. C'est quelque peu exagéré : une charte datée de l'an 27 du règne de Philippe Ier et de l'an 1 de l'épiscopat d'Hoël, c'est-à-dire du 23 mai 1085 au plus tôt (voir *Actus pontif. Cenom.*, p. 383) et du 20 avril 1086 au plus tard, est donnée, en effet, au temps où « Hubertus vicecomes de Sancta Susanna fecit pacem et concordiam cum Anglico rege » (*Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, éd. Charles et Menjot d'Elbenne, t. I, col 285-286, n° 492). Hubert de Sainte-Suzanne ayant, ainsi que le dit Orderic Vital lui-même, fait sa paix en même temps que les autres Manceaux, la guerre était terminée avant la fin d'avril 1086. L'histoire de Guillaume le Conquérant semble même devoir faire admettre que les hostilités avaient cessé dès la fin de 1085 (voir Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 201, n. 1).

5. Freeman, *op. cit.*, t. IV, p. 709.

but besoin de l'entremise de Robert Courteheuse, entrava leurs desseins [1]. L'insurrection n'en éclata pas moins en 1090 [2] : Hugue, fils du marquis Azzon, se hâte de se rendre à l'appel des Manceaux [3], qui viennent à la Chartre lui prêter hommage [4] ; l'évêque Hoël implore en vain le secours de Robert Courteheuse [5] : Hugue triomphe. Toutefois, ne rencontrant pas dans le Maine l'accueil sur lequel il avait compté, il préfère retourner dans son pays et vend ses droits à Hélie, seigneur de la Flèche [6], qui, en tant qu'arrière-petit-fils d'Herbert Éveille-Chien [7], pouvait prétendre lui-même au comté. Avec Hélie, le Maine échappait complètement à la domination normande pour retomber sous la suzeraineté angevine [8] : Foulque le Réchin bénéficiait d'une situation qu'il n'avait rien fait pour faciliter.

En 1098, il se réveilla de sa torpeur : le 28 avril de cette année, Hélie ayant été fait prisonnier et livré à Guillaume le Roux [9],

1. Orderic Vital, VIII, 10, éd. Le Prévost, t. III, p. 320-321 (Cf. ci-dessus, p. 170).

2. *Ibid.*, VIII, 11, p. 327.

3. On le voit dès 1091 à Saint-Martin de Tours (Mabille, *La pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, n° 194).

4. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 386.

5. *Ibid.*, p. 386-387.

6. *Ibid.*, p. 393; Orderic Vital, VIII, 11, éd. Le Prévost, t. III, p. 330-332. Une charte du *Cartul. de Saint-Vincent du Mans*, éd. Charles et Menjot d'Elbenne, t. I, col. 79, n° 117, est datée « eo anno quo Longobardus Cenomannicum comitatum Helie comiti vendidit et recessit. » Elle nous apprend en outre que l'évêque Hoël et l'abbé de Saint-Vincent du Mans avaient été exilés par Hugue, fils d'Azzon : « Actum in capitulo Sancti Vincentii, postquam Hoellus episcopus et predictus abbas (Rannulfus) de exilio ubi Longobardus eos exulaverat redierunt. »

7. Il était fils de Jean de la Flèche, fils lui-même de Paule, fille d'Herbert Éveille-Chien (voir Orderic Vital, VIII, 11, éd. Le Prévost, t. III, p. 331 ; X, 7, t. IV, p. 35 ; ailleurs, IV, 12, t. II, p. 252, il fait de Paule une fille de Hugue III, au lieu d'en faire une fille d'Herbert Éveille-Chien).

8. Hélie, par exemple, souscrit des chartes de Foulque le Réchin et fait souscrire plusieurs des siennes par le comte d'Anjou : voir, entre autres, les n°s 262, 268 et 304 du *Catalogue d'actes*. Cf. ci-dessous, p. 188, n. 1, et 190, n. 5.

9. Orderic Vital, X, 7, éd. Le Prévost, t. IV, p. 43 et suiv., *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 400 ; *Annales de Saint-Aubin*, p. 42 du *Recueil d'annales angev. et vendôm.* Cf. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*, p. 50.

auquel Robert Courteheuse, parti en Terre-Sainte, avait laissé le soin de ses affaires, Foulque, en sa qualité de suzerain [1], marcha sur le Mans, y fut reçu par les habitants le samedi 1er mai et y laissa une garnison, sous le commandement de son fils Geoffroi Martel [2]. Guillaume le Roux, averti par quelques partisans, accourut. Mais les Manceaux lui résistèrent vaillamment et le roi d'Angleterre, abandonnant brusquement son camp la nuit suivante [3], dut, faute de vivres, se replier en hâte sur la Normandie [4], non sans avoir d'ailleurs ravagé la contrée et mis quelques troupes à Ballon, dont une trahison de Païen de Mondoubleau l'avait rendu maître [5].

Foulque profita de cette retraite pour venir bloquer Ballon; malheureusement il se laissa surprendre un matin par les assiégés : c'était l'heure du repas, les soldats avaient déposé leurs armes. Ce fut un sauve-qui-peut général : près de cent quarante seigneurs furent faits prisonniers et, dans le nombre, les plus grands barons angevins, comme Gautier de Montsoreau, Geoffroi de Briollay, Jean de Blaison, Bellay de Montreuil-Bellay. Quant à Foulque, il n'avait eu que le temps de se réfugier au Mans, où il attendait à l'église l'issue des événements [6]. Guillaume, que les assiégés avaient appelé au secours, ne tarda pas à arriver, et les Manceaux découragés, peut-être sous la pression d'Hélie lui-

1. Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 47 : « ... quia capitalis dominus erat. »

2. *Annales de Saint-Aubin* : « (MXCVIII.) Fulco. Andecavorum comes Rechint cognominatus Cenomanicam urbem ut suam sequenti sabbato recepit » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 42). *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 400 : « Fulco, Andecavorum comes, protinus cum filio suo Gaufrido, cui filia Helie comitis jam desponsata fuerat, in civitatem advenit et consensu civium in munitionibus civitatis custodiam posuit ibique relicto filio, ad alia negocia properavit. » Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 47 : « Fulco cognomento Richinus, Andecavorum comes, ut Heliam captum audivit Cenomannis, quia capitalis dominus erat, actutum advenit et a civibus libenter susceptus, militibus et fundibulariis munivit. »

3. *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 400-401 ; Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 47.

4. Orderic Vital et *Actus*, *loc. cit.*

5. Orderic Vital, *loc. cit.*

6. Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 48-50.

même, qui doutait du désintéressement du comte d'Anjou, peut-être aussi gagnés à prix d'argent par le roi d'Angleterre[1], obtinrent que des négociations fussent entamées. La paix fut conclue : Hélie était remis en liberté et recouvrait ses places fortes, mais Guillaume le Roux était reconnu comte du Maine[2].

Sitôt relâché, Hélie, soutenu par Geoffroi Martel, fils du Réchin[3], prit à nouveau les armes et, en juin 1099, réussit à s'établir au Mans ; mais la citadelle résista assez longtemps pour permettre à Guillaume le Roux d'arriver et de repousser l'assaillant (juillet 1099)[4]. La mort subite de Guillaume le Roux (2 août 1100), heureusement pour le comte d'Anjou, modifia brusquement la situation : appelé par Hélie, qui, rentré au Mans, avait repris sans succès le siège de la citadelle, il vint lui prêter main-forte[5]. Bientôt la garnison, qui avait en vain imploré le secours de Henri Beauclerc, dut se rendre, et Hélie fut définitivement reconnu comte par les Manceaux (1100)[6].

Cette restauration d'Hélie, qui était, en grande partie, l'œuvre de Foulque, devait par la suite être des plus profitables à la

1. Les *Actus pontificum Cenom. degentium*, *loc. cit.*, racontent qu'Hélie craignit de voir Foulque, gagné par Guillaume le Roux, traiter, sans s'occuper de sa libération, et négocia lui-même directement avec le roi d'Angleterre ; les *Annales de Saint-Aubin* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 42) disent que Foulque, abandonné par les Manceaux, dut rendre le Mans à Guillaume, « qui ipsam urbem magis pecunia quam viribus impugnabat eamque pene possidebat. »

2. Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 50; *Actus*, *loc. cit.*

3. *Gesta consul. Andegav.* : « Saepe Martellus cum rege Rufo conflixit multaque municipia in Normanniam vastavit et succendit dum rex in Angliam moraretur et Robertus comes, frater regis, in Jerosolimitano exercitu cum multis peregrinis maneret » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 142).

4. Ordèric Vital, X, 9. éd. Le Prévost, t. IV, p. 56-62 ; *Actus pontif. Cenom.*, éd. Busson et Ledru, p. 402; *Chron. anglo-saxonne*, éd. Plummer, t. I, p. 235, ann. 1099.

5. Orderic Vital, X, 17, éd. Le Prévost, t. IV, p. 99.

6. Orderic Vital, *loc. cit.*, p. 100-102 ; *Actus*, éd. Busson et Ledru, p. 403-404. — M. Dieudonné, dans son travail sur *Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, archevêque de Tours* (Paris, 1898, in-8°), p. 48-59, a donné un récit rapide des événements qui précèdent.

maison d'Anjou. Le fils aîné de Foulque, Geoffroi Martel, avait été en effet, déjà avant 1098, fiancé à l'unique enfant d'Hélie [1] : c'était assurer à brève échéance la réunion du Maine à l'Anjou. Dès 1100, l'alliance la plus étroite unit les deux états [2] ; on vit même Geoffroi Martel, continuant, comme en 1099, à servir la cause de son futur beau-père, intervenir avec empressement, en 1105, contre Robert Courteheuse et incendier Bayeux [3]. La mort du jeune comte (1106) [4] ne compromit en rien la situation : car Foulque le Jeune, second fils du Réchin, épousa la fiancée du défunt [5] et se trouva ainsi l'unique héritier présomptif des deux comtés de l'Anjou et du Maine. Jamais politique n'avait été plus féconde en résultats heureux.

1. Voir la phrase des *Actus* citée ci-dessus, p. 188, n. 2, et les *Gesta consul. Andegav.*, p. 142 des *Chron. des comtes d'Anjou.*

2. Voir ci-dessus, p. 174, et p. 187, n. 8,

3. *Annales de Saint-Aubin* : « Sequenti anno (MCV) praedictus Gaufridus Martellus rogatu Hainrici regis Anglorum et Heliae comitis in Neustriam cum exercitu perrexit et Bacuas urbem uno impetu incendit et cepit » (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 44). Cf. Orderic Vital XI, 11, éd. Le Prévost, t. IV, p. 210.

4. Voir ci-dessus, p. 174.

5. La charte n° 318 du *Catalogue d'actes* prouve, contrairement aux assertions de G. Dodu, *De Fulconis Hierosolymitani regno* (Paris, 1894, in-8°), p. 10, que ce mariage est antérieur à la mort de Foulque le Réchin. Cette charte semble, en outre, établir qu'Hélie eut un moment, pour une raison qui nous échappe, la garde du comté d'Anjou ; car il y est question d'Hélie « sub cujus manu tunc temporis pagus Andegavensis habebatur. »

CHAPITRE IV

CARACTÈRE DE L'AUTORITÉ COMTALE SOUS FOULQUE LE RÉCHIN

Tout en ayant manqué souvent d'énergie et de décision, la politique de Foulque le Réchin permettait d'espérer pour le comté d'Anjou une ère nouvelle de grandeur et de puissance. Pour reconquérir et au delà le terrain perdu, il ne fallait qu'un comte plus hardi et d'un caractère mieux trempé.

I

Au surplus, à l'intérieur même de ses états, la situation du comte était moins compromise au fond qu'elle ne le semblait tout d'abord : si médiocre que fût le prestige personnel de Foulque le Réchin, le pape n'hésitait pas, en 1096, à venir le visiter et, pour rehausser l'éclat de cette visite, à le gratifier du don insigne d'une rose d'or[1].

Ajoutons qu'autour de ce prince, d'une culture intellectuelle qui semble avoir dépassé de beaucoup celle des gens de sa condition[2], une cour assez importante s'était peu à peu formée, qui

1. *Chron.* de Foulque le Réchin : « Unde discedens Cenomannim venit et inde Turonum ; ibique datis venerabili concilio decretis, media quadragesima coronatus est cum sollemni processione ab ecclesia Sancti Mauricii ad ecclesiam Beati Martini deductus, ubi mihi florem aureum quem in manu gerebat donavit, quem ego etiam, ob memoriam et amorem illius, in Osanna semper mihi meisque successoribus deferendum constitui » *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 381).

2. On sait, en effet, que Foulque composa presque certainement des mémoires en latin, dont nous n'avons plus qu'un fragment. Voir l'*Étude* que nous avons publiée sur cette question dans la *Bibl. de la Faculté des lettres de Paris*, fasc. XIII, p. 7-48.

rappelait la cour royale : les grands offices, à peine naissants au milieu du XIe siècle, s'étaient constitués, et le comte était désormais régulièrement assisté, outre ses conseillers ordinaires[1], d'un sénéchal[2], d'un connétable[3] et d'un chapelain[4], chargé en général, semble-t-il, de diriger à la fois la chapelle comtale

1. Il est un certain nombre de personnages qui sont sans cesse cités comme siégeant à côté du comte en cas de procès ou l'assistant dans ses principaux actes, tels Robert le Bourguignon, Foulque de Mateflon, Geudouin de Montrevault, Éon de Blaison, le connétable Sebrand, etc.

2. Voici la liste des sénéchaux cités postérieurement à 1060 : 1° Isembard Ier, seigneur de Thouarcé, qui, dans une de ses chartes où il s'intitule : « Isembardus, Toarciaci dominus, Gathonis filius », dit expressément qu'il est sénéchal du comte Geoffroi (Geoffroi le Barbu, semble-t-il) : «...Deinceps veniens comes Gauffredus ad Toarciacum, cum essem ego Isembardus ejus dapifer... » (*Livre blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 17-18 r° ; *Catalogue d'actes*, n° 187). Nous ne savons si Isembard resta quelque temps sénéchal de Foulque le Réchin ; cela est possible cependant : car son successeur ne paraît pas avant 1085, et c'est vers cette date qu'Isembard se retira au monastère de Saint-Florent, où il vivait encore en 1091 (voir *Livre blanc de Saint-Florent*, fol. 21, 23 v° et 24). — 2° Après lui, vient Girois, cité dans une charte de Foulque le Réchin du 7 mai 1085 (*Catalogue d'actes*, n° 247). — 3° Ensuite vient Pierre, cité dans deux chartes de Foulque le Réchin, l'une du 22 décembre 1087 (*ibid.*, n° 250), l'autre de 1085-1093 (*ibid.*, n° 267). Cf. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 78 (1082-1106). — 4° Puis vient Geoffroi Fouchard le Jeune, seigneur de Trèves, qui est cité comme sénéchal du comte dans quatre chartes, l'une des années 1087-1091, deux autres des années 1089-1103 (*Catalogue d'actes*, nos 258, 314, 315), et une autre du 7 février 1093 (*Livre blanc de Saint-Florent de Saumur*, fol. 35), et dans deux actes souscrits par Foulque le Réchin, l'un en l'an 1096, l'autre entre les années 1089 et 1109 (*Catalogue d'actes*, nos 281 et 315). — 5° Enfin le 23 mars 1103, Pierre de Saint-Christophe, qui, en 1104, sera cité comme chapelain, est cité comme sénéchal du comte dans un acte de ce dernier (*Catalogue d'actes*, n° 297). — Nous connaissons un sénéchal du comte Geoffroi Martel le Jeune, fils de Foulque le Réchin, du nom d'Hardouin ; il est cité en 1104 (*ibid.*, n° 302).

3. Nous ne connaissons qu'un connétable au temps de Foulque le Réchin : c'est Sebrand, qu'on trouve cité depuis 1085 jusqu'après 1106. Voir ci-dessus, p. 103, n. 2.

4. Voici la liste des chapelains cités après 1060 : 1° Foulque, qui paraît en 1061 et en 1062 dans trois chartes de Geoffroi le Barbu (*Catalogue d'actes*, nos 161, 168, 169). — 2° Robert, cité dans deux actes de Foulque le Réchin, l'un du 7 mai 1085, l'autre du 24 avril 1090 (*Catalogue d'actes*,

et le service de chancellerie [1], et enfin d'un personnel complet de chambriers [2], cellériers [3] et autres fonctionnaires subalternes. Et cette cour, sans avoir encore d'assises bien régulières [4] ni bien

nos 247 et 256). — 3° Geoffroi de Restigné, cité dans un acte du 22 août 1096 (*ibid.*, n° 280) et sans doute aussi dans un acte des années 1089-1109 (*ibid.*, n° 315). — 4° Pierre de Saint-Christophe, cité dans trois actes, l'un de décembre 1104, l'autre des années 1097-1109, le troisième des années 1102-1109 (*ibid.*, nos 302, 307, 316).

1. En effet, nous voyons, le 7 mai 1085, le chapelain Robert chargé par Foulque le Réchin d'aller à Marmoutier sceller un acte de donation accordé par le comte à l'abbaye (*Catalogue d'actes*, n° 247) ; aussi, quand nous constatons qu'il est question dans un autre acte du comte, des années 1085-1093 (*ibid.*, n° 267), de « Rotbertus comitis cancellarius », est-il permis, semble-t-il, d'identifier les deux personnages. Il est également possible que le « chancelier du comte » Gautier Lombard qui, le 9 septembre 1080, « dictat » une charte de Foulque le Réchin (*ibid.*, n° 236), ait été son chapelain : car nous n'en connaissons pas entre les années 1067 et 1085. Enfin on peut remarquer que Geoffroi de Blaison fut à la fois chapelain et chancelier de Geoffroi Martel le Jeune, car on le voit paré du premier titre en 1104 et du second en 1105 (*ibid.*, nos 302 et 303) et on le retrouve chapelain du comte en 1113 (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 84). Faisons remarquer, en outre, qu'il existe dès ce moment un véritable service de chancellerie : le comte a désormais un sceau (voir *Catalogue d'actes*, Observations préliminaires) et il fait, non pas toujours, mais quelquefois rédiger ses actes lui-même, ainsi qu'on peut le voir, par exemple, aux nos 236 et 267 du *Catalogue d'actes* : dans un cas, en 1080, le chancelier, nous l'avons vu, *dictat* lui-même la charte ; dans l'autre, il l'*écrit* (« Hanc cartam Rotbertus, comitis cancellarius, confirmans scripsit »).

2. On trouve cités, par exemple, les chambriers Garnier et Renaud au temps de Geoffroi le Barbu (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 8), les chambriers Pierre et Girard le 7 mai 1085 (*Catalogue d'actes*, n° 247), les chambriers Étienne et Ogier en 1095 et le 22 août 1096 (*ibid.*, nos 274 et 280).

3. Citons notamment le cellérier Guérin (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, nos 7, 38, 175 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, nos 90, 179 ; *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, nos 239, 245, 246), qu'on trouve au moins jusqu'au 17 mai 1076 (*Catalogue d'actes*, n° 231), le cellérier Étienne (*Cartul. du Ronceray*, n° 244, etc.), le cellérier Foucois (*Catalogue d'actes*, nos 273, 280, 310). — Les chambriers et les cellériers font partie des *servi* du comte.

4. On peut cependant remarquer qu'elle se tient de plus en plus fréquemment à Angers et dans deux ou trois autres grandes villes du comté, comme Tours, Loches, Baugé, et peut-être à époques moins irrégulières

solennelles [1], a cependant, à la fin du XIe siècle, assez d'éclat pour que de grands seigneurs comme celui de Thouarcé ou celui de Trèves [2] en briguent les principaux offices.

II

Le comte, en outre, continue à puiser une grande force dans son autorité sur le clergé angevin: sans même parler des abbés, qui, pour la plupart, doivent toujours, avant de se faire consacrer, obtenir de lui la délivrance du temporel de leur abbaye [3], il a, comme par le passé, sur la nomination de l'évêque d'Angers une influence considérable, l'élu devant avant tout recevoir de ses mains l'investiture [4]. Cette influence, les documents sont trop rares pour que nous la constations d'une manière expresse; mais quand nous voyons se succéder sur le siège épiscopal Geoffroi de Tours, Geoffroi de Mayenne et Renaud de Martigné, l'un, frère de Hugue, seigneur de Langeais [5], le second, fils de

qu'autrefois. Une charte (*Catalogue d'actes*, n° 230) nous montre Foulque le Réchin se hâtant, en 1076, de regagner Angers pour y tenir sa cour à la Pentecôte, et l'on constate la présence du comte dans cette ville à ce moment, encore d'autres années, par exemple, en 1070 et en 1072 (*Catalogue d'actes*, nos 215 et 219).

1. Une charte des années 1087-1091 (*Catalogue d'actes*, n° 258) nous montre Geoffroi de Preuilly venant faire une démarche auprès de Foulque le Réchin et le trouvant « in aula sua sedentem super mensam et ante eum Goffredum Fulcradi, dapiferum suum ; stabat quoque ante eum super caballum suum Gilduinus de Doado tenens accipitrem. »

2. Voir ci-dessus, p. 192, n. 2.

3. C'est le cas, par exemple, dans les monastères de Saint-Aubin d'Angers, de Notre-Dame-de-la-Charité (le Ronceray), de Saint-Florent de Saumur : voir *Catalogue d'actes*, n° 225, *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. cit., n° 31, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 296, n. 1.

4. On le constate très nettement au moment de la nomination de Renaud de Martigné en 1102 : Geoffroi de Vendôme reproche alors à Renaud d'avoir reçu l'investiture « de manu laici » et « per pastoralem virgam » (*Hist. de Fr.*, t. XV, p. 278 D). Voir en outre, ci-dessous, p. 196.

5. Geoffroi de Tours fut doyen de Saint-Martin de Tours avant d'être évêque et c'est en cette qualité qu'il paraît le plus souvent dans les chartes

Hugue, seigneur de Mayenne [1], et le troisième, fils de Briant, seigneur de Martigné [2], c'est-à-dire de trois grands barons, comptant au nombre des meilleurs vassaux de Foulque le Réchin, ne sommes-nous pas invités à penser que le comte avait gardé sur la nomination de l'évêque une action analogue à celle qu'avait pu exercer un Geoffroi Grisegonelle ou un Foulque Nerra ?

N'exagérons rien cependant : la nomination de l'évêque ne peut se faire sans l'aveu du comte ; mais, dans un cas au moins, nous pouvons constater avec certitude qu'il ne saurait se contenter de l'installer brutalement et de sa propre autorité sur le siège épiscopal. Que se passe-t-il, en effet, en 1101, après que Geoffroi de Mayenne a donné sa démission ? Voyons-nous Foulque le Réchin nommer Renaud de Martigné sans autre forme de procès ? — Non ; bien au contraire, les électeurs, et notamment les électeurs ecclésiastiques, sont régulièrement convoqués [3]. Le comte assiste, sans doute, à l'assemblée électorale comme les autres seigneurs et y a même, selon toute vraisemblance, une place d'honneur ; mais quand, après l'élection, les adversaires de Renaud de Martigné crieront à l'illégalité, ce qu'ils lui reprocheront, ce ne sera pas d'avoir été imposé par le comte, mais d'avoir été porté au pouvoir par une faction populaire [4].

relatives à la famille de Langeais : ainsi il paraît avec ses frères Hugue, seigneur de Langeais, et Hamelin en 1070 et 1078 dans deux chartes du *Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, nos 41 et 42, et en 1068-1082 dans la charte n° 240 du *Catalogue d'actes*.

1. Voir Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, t. II, p. 817.

2. *Gallia christ.*, t. XIV, col. 564 ; C. Port, *Dictionn.*, t. II, p. 605-606.

3. Nous avons conservé la lettre de convocation adressée à Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme (*Hist. de Fr.*, t. XV, p. 275).

4. Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme, dans une lettre à Renaud lui-même, s'exprime ainsi : « In illa siquidem actione, immo vulgi conspiratione, quam pro electione reputatis, lex velut inter arma siluit, vox divina locum non habuit ; totum ibi levitas vindicavit et vanitas, ubi mima quaedam et mulier publica, quae vos garruliter acclamabat, amplius potuit quam plebis maturitas vel clericalis honestas potuerit » (*Hist. de Fr.*, t. XV, p. 278-279). Hildebert de Lavardin, alors évêque du Mans, lui fait le même reproche : « Testantur qui affuerunt quod ad juvenem infra

Ainsi au début du XIIe siècle, en tout cas, peut-être sous l'action des doctrines de Grégoire VII, un semblant d'élection a lieu, et peut-être l'influence du comte n'y est-elle pas exclusive. Mais elle n'en existe pas moins : un des grands reproches que Geoffroi de Vendôme fait à Renaud de Martigné, c'est d'avoir reçu l'investiture d'un laïque et — cela ressort de toute la lettre qu'il lui adressa alors — de l'avoir reçue avant la consécration [1]. Et pourquoi ce reproche ? Est-ce uniquement parce que l'investiture, à ses yeux, est un véritable sacrement ? Non : c'est aussi et surtout parce que l'investiture est pour les laïques un moyen de trafiquer de l'épiscopat et de s'assurer à la fois de bons revenus et la docilité des prélats [2]. On ne saurait voir là une phrase en l'air : sans accuser formellement le comte d'Anjou, ce qui eût été au moins imprudent, Geoffroi de Vendôme ne pouvait plus clairement dénoncer son rôle dans l'élection de Renaud.

Des évêques nommés dans ces conditions devaient continuer à être pour le comte, comme dans la première moitié du XIe siècle, des auxiliaires dociles. C'est en effet ce que nous constatons d'ordinaire. Eusèbe Brunon se rallia dès le début à Foulque le Réchin [3],

sacros ordines et annos inventum nec a clero electum, seditiosus turbatae turbae clamor pontificalem extorserit electionem » (*ibid.*, p. 315). Sur cette affaire, voir Hauréau, *Une élection d'évêque au XIIe s.*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1870, et pour le rôle respectif de Geoffroi de Vendôme et d'Hildebert de Lavardin, Compain, *Geoffroi de Vendôme* (*Bibl. École des Hautes-Études*, fasc. 86), p. 189-195, et Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*, p. 149-152.

1. Remarquer notamment cette phrase : « Ibi enim in primis omnis ecclesiaticus ordo confunditur, quando hoc quod unicuique a suo consecratore in ecclesia cum orationibus, quae ibi conveniunt dari debet, a saeculari potestate *prius accipitur* » (*Hist. de Fr.*, t. XV, p. 279 A).

2. « Nam quae secularis potestas sibi vindicare nititur investituram, nisi ut per hoc aut pecuniam extorqueat aut, quod est gravius, sibi inordinate subjectam efficiat pontificis personam ? » (*ibid.*, p. 279 B).

3. Voir la lettre qu'il adressa au pape Alexandre II après 1068 et avant la consécration de l'archevêque de Tours Raoul, en 1073, dans Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 222, n° 15. C'est bien à tort que Célestin Port (*Dictionnaire*, t. I, p. 528), suivant d'ailleurs la *Gallia christiana*, t. XIV, col. 561, a cru à une violente rupture entre Foulque et Eusèbe. Il a été

et lorsqu'il s'agit, vers 1070, de contester la nomination de l'archevêque de Tours Raoul de Langeais, l'évêque et le comte se trouvèrent d'accord [1]. Quant à leur attitude envers Bérenger de Tours, archidiacre d'Angers, sans avoir été absolument concordante, elle ne dénote pas entre eux une opposition irréductible ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'Eusèbe Brunon resta le fidèle défenseur de Bérenger jusqu'à ce qu'il eût abjuré au concile de Latran, en février 1079 [2], au lieu que Foulque le Réchin semble avoir été avant cette date lassé des discussions perpétuelles auxquelles la doctrine de l'hérésiarque donnait lieu,

induit en erreur par une fausse interprétation donnée dans les *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 610, à l'adresse d'une lettre de Grégoire VII, visant en réalité Centulle, comte de Béarn (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5230), et non Foulque le Réchin. Ce n'est donc probablement pas non plus des mariages de ce dernier, comme pourrait le faire croire l'édition de cette lettre dans les *Hist. de Fr.*, que Hugue de Die eut à s'occuper au concile de Poitiers de l'an 1077 (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 616 A), mais bien plutôt, comme encore en 1094 (*ibid.*, p. 791), de la question de savoir s'il y avait lieu de lever l'excommunication lancée contre Foulque pour avoir renversé et emprisonné son frère. Quant au concile de Poitiers, en dépit de la *Chron. de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 406-407), qui le place en 1079, il est antérieur au 25 novembre 1078, puisqu'à cette date Grégoire VII y fait allusion comme à un événement passé (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5088), et vraisemblablement de janvier 1077, date donnée par un fragment annalistique, très exact d'ordinaire (*Recueil d'annales angev. et vend.*, p. 41). Nous sommes sur ce point en complet désaccord avec M. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 339.

1. Voir la lettre, déjà citée, d'Eusèbe au pape Alexandre II (Sudendorf, *Berengarius Turon.*, p. 223, n° 15). Après avoir protesté en termes violents contre la nomination de Raoul, Eusèbe ajoute : « Nos, ecclesiae Turonensis suffraganeos, clerum et populum, et in populo maxime F. comitem nostrum, majorem ecclesiae casatum, ne uspiam contra jura divina sentiamus, ne uspiam a christianitatis tuae prescripto deflectamur, sublimitatis tuae scriptis multum confirmari oportet. »

2. A ce moment seulement, en effet, se place la lettre par laquelle Eusèbe fit savoir à Bérenger qu'il considérait désormais sa cause comme jugée et qu'il ne s'en occuperait plus dorénavant (Cl. Ménard, *S. Aurelii Augustini Hipponensis episcopi contra secundam Juliani responsionem*, Paris, 1616, p. 74). Voir les articles de M. Bröcking, cités ci-dessus, p. 138, n. 1.

ce qui força Grégoire VII à le faire rappeler par les prélats à la modération [1].

Jamais, en tout cas, entente ne fut plus complète entre le comte et l'évêque que sous l'épiscopat de Geoffroi de Tours (8 mai 1082-10 octobre 1093 [2]). Appelé dès le début à prendre parti entre son métropolitain et son seigneur, Geoffroi n'hésita pas, et fort de l'impopularité de l'archevêque de Tours Raoul de Langeais [3],

1. Voir la lettre à l'archevêque de Tours et à l'évêque d'Angers publiée dans les *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 637, et dans Jaffé, *Monum. Gregoriana*, p. 564 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5197). On a beaucoup hésité sur la date de cette lettre : Jaffé la place en 1080 environ, c'est-à-dire après le concile de Latran de février 1079. W. Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken* (1894), t. I, p. 251, a justement fait remarquer que, s'il n'y avait pas impossibilité absolue à adopter cette date, du moins semblait-il logique de placer de préférence la lettre avant le concile de février 1079. En effet, à l'issue de ce concile, Grégoire VII, par une missive spéciale, menaça formellement d'excommunication tous ceux qui inquiéteraient Bérenger, qu'il venait de renvoyer en Anjou (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 637, et Jaffé, *Mon. Gregor.*, p. 550) ; or, si la lettre adressée à l'archevêque de Tours et à l'évêque d'Angers était contemporaine de celle-ci ou de peu postérieure, on y retrouverait une allusion à cette menace d'excommunication ou un ton également menaçant, ce qui n'est pas : en conséquence, M. Martens propose de placer la lettre tout au début de l'an 1079, avant le concile. C'est peut-être trop préciser. M. Schwabe (*Studien zur Geschischte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 128, n. 1) avait déjà remarqué que la lettre pourrait être antérieure même à 1078, et Sudendorf (*Berengarius Turonensis*, p. 51-52) proposait la date de 1073, supposant — tout à fait en l'air, d'ailleurs — la lettre écrite au moment de l'avènement de Grégoire VII. Tout ce que nous croyons pouvoir dire, c'est que la lettre semble antérieure au concile de Latran de 1079 et, par suite, à la lettre d'Eusèbe Brunon citée à la note précédente,

2. Voir pour ces dates notre *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 6, 65, 108.

3. Il importe d'observer que la *Narratio controversiae*, etc., publiée dans les *Hist. de Fr.*, t. XII, p. 459 et suiv., dont on a fait jusqu'ici le plus grand cas pour l'histoire de Raoul de Langeais, n'a qu'une importance très faible ; non seulement c'est un pamphlet, mais c'est un pamphlet écrit à une époque assez tardive (en tout cas, postérieurement à la mort de l'évêque d'Angers Geoffroi de Tours [1093] et même à celle de l'archevêque de Reims Renaud [1096] et vraisemblablement pas avant le milieu du XIIe siècle). Des confusions souvent graves y sont commises : ainsi l'auteur ne voit pas que Geoffroi, frère d'Hamelin de Langeais, et Geoffroi, doyen et chantre de Saint-Martin de Tours sont un même per-

embrassa avec une ardeur et une audace incroyables la cause du comte d'Anjou [1].

L'affaire de l'élection d'Hoël à l'évêché du Mans avait, en effet, on s'en souvient [2], provoqué entre Foulque et l'archevêque Raoul un conflit violent. Au même moment, Raoul s'était mis successivement à dos les moines de Marmoutier, les chanoines de Saint-Martin de Tours et enfin le roi, ce dernier lui reprochant ses complaisances excessives pour les légats pontificaux et les autres se plaignant qu'il attentât à leurs privilèges : il en était résulté une lutte acharnée où une partie des adversaires se battaient à coups d'excommunications [3]. Entre le roi, Marmoutier,

sonnage ; il en fait, à tort, semble-t-il, un proche parent de l'archevêque Raoul ; il prête à Grégoire VII une attitude que les lettres de ce pape semblent contredire ; il donne enfin des dates inadmissibles : car si Raoul avait dès 1081 été chassé de son siège, il n'eût pu le 8 mai 1082 consacrer évêque d'Angers Geoffroi de Tours et rien n'indique par ailleurs que cette consécration n'ait pas été régulièrement faite par lui ; de plus, la lettre de Grégoire VII relative à l'évêché du Mans, qu'on ne peut placer avant le début de l'an 1082 (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. 26, p. 559), serait vraiment d'une naïveté excessive. Les autres indications chronologiques de détail ne sont pas moins difficiles à justifier. La *Narratio* apparaît donc comme un document qu'il ne faut utiliser qu'avec la plus extrême prudence.

1. Il ne faut cependant pas dire, comme l'a fait, par exemple, Pletteau, *Annales ecclésiastiques* (*Revue de l'Anjou*, t. XIII), que le choix de Geoffroi de Tours comme évêque d'Angers était déjà par lui-même significatif, Geoffroi ayant été « un des chanoines (de Saint-Martin de Tours) qui avaient embrassé avec ardeur la cause commune de l'abbatiale et du comte d'Anjou contre l'archevêque. » Rien ne l'établit ; car, même en attribuant à la *Narratio controversiae* une valeur qu'elle n'a pas (voir, la n. précéd.), on n'y trouvera qu'une chose, c'est le nom du futur évêque cité avec ceux des autres chanoines et dignitaires de Saint-Martin de Tours, sans que son ardeur contre l'archevêque fasse l'objet d'une mention spéciale, comme c'est le cas de plusieurs d'entre eux. D'ailleurs s'il y avait eu hostilité ouverte entre Geoffroi et l'archevêque Raoul, on s'explique mal que ce dernier l'eût consacré évêque dès le 8 mai 1082 (*Annales de Vendôme*, p. 65 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*).

2. Voir ci-dessus, p. 185.

3. Voir ici la *Narratio controversiae* (*Hist. de Fr.*, t. XII, p. 459, et le *De tribulationibus et angustiis et persecutionibus Majoris Monasterii monachis injuste illatis ab archiepiscopis et clericis Sancti Mauricii Turonensis*

Saint-Martin et le comte d'Anjou, l'accord était inévitable contre l'ennemi commun. Raoul, poussé à bout, lança contre le comte une sentence d'excommunication et le somma de comparaître; celui-ci lui fit insolemment savoir qu'il consentirait tout au plus à avoir avec lui le 30 septembre, près de Rochecorbon, une entrevue où ils mettraient la Loire entre eux et où lui, Foulque, prendrait le premier la parole pour se déclarer injustement excommunié et pour proclamer qu'il n'y avait plus lieu à discussion [1]. Geoffroi de Tours, de son côté, sommé par l'archevêque d'excommunier le comte, loin de réfréner sa fureur, parut plutôt la favoriser [2]. Cités l'un et l'autre devant les prélats de la province de Lyon à un synode qui devait se tenir dans le courant de l'année 1082 [3], comte et évêque firent défaut : le synode, présidé par Hugue de Die, fulmina l'anathème contre les rebelles et suspendit Geoffroi de ses fonctions [4].

publié dans les *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 93 et suiv., d'après Laurent Bochel, transcrivant lui-même le ms. de la Bibl. nat. lat. 13899, fol 47 v° et suiv., récit passionné et assez tardif, mais plein d'intérêt.

1. Voir la lettre du clerc Geoffroi publiée dans les *Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 673, n. *f*. Cette lettre ne peut émaner de l'*évêque* Geoffroi, quoi qu'en pense Mabillon, suivi par les *Hist. de Fr.*, puisque son auteur s'intitule seulement *sacerdos*; elle se place, d'autre part, évidemment avant l'excommunication prononcée par les prélats du synode de Lyon, puis par le pape, puisqu'il n'y est encore question que de celle qu'a prononcée l'archevêque lui-même.

2. Les prélats du synode de Lyon l'en accusent formellement : « Ipse vero propositum suae professionis ecclesiasticae violans, nec divinis mandatis nec archiepiscopi sui monitis obediens, cum fratribus in defensionem justitiae desudantibus, cor suum in otio et deliciis nutriens, fovit magis quam impugnavit supradicti Fulconis malitiam » (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 673).

3. Ce concile est postérieur à la consécration de Geoffroi de Tours, laquelle eut lieu le 8 mai 1082 (*Ann. de Vendôme*, p. 65 du *Recueil d'ann. anger. et vendôm.*), et antérieur, d'après l'intitulé de la lettre écrite par les pères du concile (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 673-674), à la nomination de Hugue de Die à l'archevêché de Lyon, laquelle eut lieu en 1082 (*Hist. de Fr.*, t. XIII, p. 621 B) et après le 24 octobre (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 656).

4. Voir la lettre écrite par les pères du concile (*Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 673-674) et celle de Grégoire VII aux Angevins et aux Tourangeaux (*ibid.*, p. 654, et Jaffé, *Monum Gregor.*, p. 498).

Foulque dès lors ne garda plus de mesure. Philippe Ier, tout en ayant nommé lui-même Raoul à l'archevêché[1], avait décidé de l'en expulser : le comte accepta avec empressement de mettre ce désir à exécution et chassant l'archevêque, mit la main sur ses biens et son église [2]. La réponse ne se fit pas attendre : Grégoire VII, en même temps qu'il excommuniait les chanoines de Saint-Martin de Tours et les rappelait à la soumission [3], enjoignit à tous les « abbés, clercs, laïques de l'archevêché de Tours et de l'évêché d'Angers, restés fidèles à l'autorité des légats du Saint-Siège », de s'abstenir de tout rapport avec le comte et ses complices, et leur ordonna d'obéir à Raoul et de lui témoigner le respect qui lui était dû [4].

Arrivé à ce degré de violence, le conflit ne pouvait plus durer, et sans qu'on sache au juste comment il s'apaisa, on constate qu'il avait pris fin avant le début de l'année 1083, puisque le 6 janvier de cette année l'archevêque, l'évêque et le comte se trouvaient réunis et agissaient de concert dans la ville d'Angers [5]. Foulque et Geoffroi de Tours avaient sans doute fini par céder ; mais ce qui est caractéristique, c'est que jusqu'au bout ils étaient restés unis. Un comte qui pouvait trouver dans son clergé un pareil appui avait un ressort suffisant pour ressaisir la puissance qui semblait prête à lui échapper.

1. C'est ce dont l'accusait Eusèbe Brunon quelques années auparavant (Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 223, n° 15) et ce qui est attesté encore par la *Narratio controversiae* (*Hist. de Fr.*, t. XII, p. 459).

2. Voir la lettre de Grégoire VII aux Angevins et aux Tourangeaux publiée dans les *Hist. Fr.*, t. XIV, p. 654, et par Jaffé, *Monum. Gregor.* p. 498 : « ...fratrem nostrum Turonensem archiepiscopum de sede sua expulit bonisque ecclesiae penitus expoliavit » (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5231).

3. Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 5232.

4. Lettre citée ci-dessus, n. 2.

5. *Catalogue d'actes*, n° 243. Dans la *Gallia christ.*, t. XIV, col. 69, Hauréau ne constatait le rapprochement qu'à la date du 10 novembre 1084.

CONCLUSION

La mort de Foulque le Réchin, survenue le 14 avril 1109[1], et l'avènement de Foulque le Jeune, puis de Geoffroi le Bel, devaient permettre la prompte réalisation de cette tâche.

Unis et vivants en bonne intelligence, les barons eussent été un obstacle redoutable; mais malgré les liens de plus en plus étroits qui, nous l'avons vu, les avaient rapprochés chaque jour davantage les uns des autres, la discorde n'avait cessé de s'accroître entre eux à mesure que leur puissance avait grandi : ainsi, les deux seigneurs de Montrevault, celui du Grand et celui du

1. *Ann. de Vendôme* : « MCIX. Hoc anno, XVIII kalendas maii, obiit Fulco comes Andecavorum, vir pietatis et misericordiæ visceribus plenus, frater comitis Goffridi, qui Barbatus cognominabatur; in monasterio nostro Andegavensi Sanctæ Trinitatis, sicut præcepit, est honorabiliter sepultus » (*Rec. d'ann. angev. et vendôm.*, p. 69). Cf. pour la date d'année les *Ann. de Saint-Aubin*, *ibid.*, p. 7, et *ibid.*, p. 44, les fragments annal. de Saint-Aubin : « Sequenti anno (MCIX) obiit Fulco Rechint, Andecavorum comes, XVIII kalendas maii. » Une charte du *Cartul. de Saint-Laud d'Angers*, éd. Planchenault, n° 9, par laquelle Foulque le Jeune affranchit un serf, est donnée « Andegavi, in ecclesia Sancti Mauricii, ubi patris Fulconis exequie celebrabantur, XVIII kalendas maii, anno ab incarnacione Domini MCVIII (MCIX, *n. st.*), indictione II, concurrente IIII, epacta XVII, etc. » Copie de l'*Obituaire de Saint-Maurice d'Angers*, dans la Coll. Baluze, vol. 39, fol. 30 v° : « XVIII kalendas maii. Obiit Fulco, dulcissimus comes Andegavensis, nepos Gaufridi prioris Martelli, anno Domini MCIX. » Pour le quantième, voir l'*Obituaire de Saint-Aubin d'Angers* (Bibl. d'Angers, ms. 830, anc. 747) : « XVIII kalendas mai. Fulcho comes junior. Sicut de abbate nostro »; l'*Obituaire de Saint-Serge d'Angers* (*ibid.*, ms. 837, anc. 753) : « XVIII kalendas maii. Obiit Fulco comes, familiaris noster. Sicut pro abbatibus agendum est pro illo » ; l'*Obituaire de la Trinité de Vendôme* (éd. Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, nouveau t. IV) : « XVIII kalendas maii. Obiit Fulco comes Andegavorum. » Comme il est dit dans les *Ann. de Vendôme*, citées plus haut, Foulque fut enterré à l'Evière d'Angers : cf. *Catalogue d'actes*, n° 319, et la lettre souvent citée de Geoffroi de Vendôme à la comtesse Ermengarde, dans les *Hist. de Fr.*, t. XV, p. 311-312.

Petit, étaient à couteaux tirés[1]; les seigneurs de l'Isle-Bouchard, de Mirmande, de Faye-la-Vineuse passaient leur temps à se combattre, renversant d'ailleurs leurs alliances avec une surprenante facilité[2]. Un jour, c'était une guerre entre le seigneur de Chemillé et celui de Maulévrier[3]; un autre, entre Barthélemi de l'Isle-Bouchard et Hugue de Sainte-Maure[4]; un autre, entre Jean de Montbazon et Eschivard de Preuilly[5]. Les seigneurs de Chaumont et d'Amboise étaient en guerre contre tout le monde : une fois, contre le seigneur de Montrésor[6], une autre, contre les seigneurs de Châteaurenault et de Preuilly[7]. Bref les barons s'entre-déchiraient.

Le terrain était donc tout préparé pour que le comte pût prendre sa revanche. Aussi l'histoire intérieure du comté d'Anjou depuis la mort de Foulque le Réchin jusqu'au milieu du XIIe siècle sera-t-elle le digne pendant de l'histoire du domaine royal. La tâche que Louis VI se donna dans la France proprement dite de reconquérir pied à pied une autorité partout menacée par la force croissante d'une nuée de petits châtelains, Foulque le Jeune

1. *Hist. de Saint-Florent*, p. 298-299 des *Chron. des églises d'Anjou.*

2. Leurs guerres sont spécialement racontées dans deux chartes-notices du *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, nos 67 et 310.

3. Un accord est conclu le 24 avril 1110, au temps où « Camilliaci guerra et Malebrarii pacificata esset » (Arch. de Maine-et-Loire, *Cartul. vélin de Chemillé*, n° 16).

4. *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 320 : « Notum sit omnibus tam praesentibus quam futuris quod eo tempore quo Bartholomaeus, filius Borreli, erat dominus castri Insulae, ortum est bellum, quod vulgus guerram vocat, inter ipsum Bartholomaeum et Hugonem de Sancta Maura, etc. » La charte est antérieure à la mort de Josselin, fils de Hugue de Sainte-Maure, c'est-à-dire à l'an 1109 (*Gesta Ambaz. dominorum*, p. 195 des *Chron. des comtes d'Anjou*). Il est fait allusion à la même guerre au n° 289 du *Cartul. de Noyers.*

5. *Cartul. de Noyers*, éd. Chevalier, n° 319 : « Accidit autem... ut quadam die egressus isdem Johannes ad pugnam obviam haberet Eschivardum Prulliacensem dominum et orto bello, pugnaverunt totis viribus, etc. » (Charte postérieure, mais probablement de peu, à l'an 1101).

6. *Gesta Ambaz. dominorum*, p. 181 des *Chron. des comtes d'Anjou.*

7. *Ibid.*, p. 184.

et Geoffroi le Bel se la donnèrent dans leurs états: comme celle de Louis le Gros, leur vie ne fut qu'une longue lutte contre les barons; lutte non pas intermittente, ainsi qu'on l'avait vue parfois au XIe siècle, mais lutte sans relâche et poursuivie jusqu'à la victoire définitive. L'Isle-Bouchard, Doué, Preuilly, Montbazon, Montreuil-Bellay, Candé, Mirebeau, Champtoceaux, Briollay, Blaison, Sablé, pour ne citer que quelques places fortes, seront successivement attaquées[1]; les comtes ne craindront pas de revenir plusieurs fois à la charge, mais toujours ou presque toujours ils garderont le dernier mot, annexant, par exemple, Montbazon[2], réduisant à une humble dépendance le terrible Giraud de Montreuil-Bellay[3], rasant les châteaux les plus dangereux[4].

Cette lutte victorieuse contre les barons leur rendra une force que les événements antérieurs avaient compromise et leur permettra de donner à l'état angevin une extension inespérée : non

1. Il n'existe pas encore d'étude sérieuse sur ces luttes : les pages consacrées par M. Dodu (*De Fulconis Hierosolymitani regno*, Paris, 1894, in-8°, p. 1-18), au gouvernement de Foulque le Jeune dans le comté d'Anjou sont de beaucoup inférieures à l'article « Foulques le Jeune » du *Dictionnaire* de Célestin Port (t. II, p. 193-194) dont elles ne sont guère cependant que le développement. Ce dernier article et l'article « Geoffroy le Bel » du même *Dictionnaire* (*ibid.*, p. 254-256) ne donnent, bien entendu, qu'un rapide aperçu; Miss Kate Norgate (*England under the angevin kings*, t. I, chap. IV-V) n'est guère allée plus loin. Les principaux détails sont donnés par les annales angevines, les *Gesta consulum*, les *Gesta Ambaziensium*, l'*Historia Gaufredi* de Jean de Marmoutier; mais les chartes de l'époque sont pleines de renseignements complémentaires.

2. *Gesta consulum Andegav.*, p. 144 des *Chron. des comtes d'Anjou.*

3. Voir spécialement l'*Historia Gaufredi*, *ibid.*, p. 282-287.

4. C'est le cas de Doué (*ibid.*, p. 283), de Briollay (*ibid.*, p. 268), de Candé, de Blaison (*Rec. d'ann. angev. et vend.*, p. 11, 97), etc. C'est sans doute à l'époque de Foulque le Jeune qu'il faut rapporter la destruction du château de Segré à laquelle il est fait allusion dans une charte relatant un don fait au monastère de Marmoutier par la femme de Gautier Rouaud, Avoie, pour le repos de l'âme de son frère tué « apud castellum nomine Secreium, quando Fulco comes bellico impetu cepit illud et destruxit » (Copie du XVIIIe s., dans la Coll. dom Housseau, vol. XII², n° 6770, d'après le *Cartulaire tourangeau de Marmoutier*, fol. 172 r°).

content d'annexer le Maine, quand la mort du comte Hélie l'en fera l'héritier, en 1110, Foulque le Jeune travaillera immédiatement à conquérir la Normandie : le mariage de son fils Geoffroi avec l'héritière de l'empire anglo-normand, l'ex-impératrice Mathilde, en 1127, donnera consistance à ce rêve ; et au bout de dix ans d'une guerre acharnée, Geoffroi le Bel recevra, le 19 janvier 1144, la couronne ducale dans l'église cathédrale de Rouen. Quelques années encore, et la maison d'Anjou allait monter sur le trône d'Angleterre.

APPENDICES

APPENDICE Ier

LES SURNOMS DES COMTES D'ANJOU DU XIe SIÈCLE

C'est de leurs contemporains mêmes que Geoffroi Martel, Geoffroi le Barbu, Foulque le Réchin et Geoffroi Martel le Jeune ont reçu leurs surnoms.

Celui de Geoffroi « Martel » (*Martellus*) apparaît dans plusieurs documents rédigés de son vivant ou peu après sa mort[1] et a été constamment employé dans la suite[2]. Son neveu Foulque le Réchin, qui s'en sert lui-même dans plusieurs de ses chartes[3], s'est chargé de nous en expliquer l'origine : « Propter quae omnia bella », dit-il dans sa *Chronique*, après avoir raconté les exploits de son oncle, « propter magnanimitatem, quam ibi exercebat, merito Martellus nominatus est, quasi suos conterens hostes[4]. »

Bien que Geoffroi le Barbu ait été plus souvent désigné par ses contemporains sous le nom de « Geoffroi le Jeune »[5], son surnom de « Barbu » (*Barbatus*) apparaît de son vivant même[6] et est fréquemment employé par les chroniqueurs et les annalistes[7]. Ce surnom ne demande pas d'explication.

1. *Catalogue d'actes*, nos 53, 132, 144, 149, 154, 158.
2. *Ibid.*, nos 221, 250, 269, 297, 299, 300, etc.
3. *Ibid.*, nos 212, 226, 301, etc. Voir, de même, la *Chronique* de Foulque le Réchin, *passim* (voir note suiv.).
4. *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 379. L'explication donnée par l'*Hist. de Saint-Florent de Saumur* du surnom de Geoffroi Martel est sans valeur : « Goffredus, a fabri uxore apud Lucas castrum educatus, Martellus cognomen accepit » (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 260).
5. Voir, entre autres, *Catalogue d'actes*, nos 132, 159, 164, 167, 169, 197, 198, 200, 202, etc.
6. *Ibid.*, nos 157 et 200. On voit encore ce surnom employé dans une charte-notice des années 1068-1081 relatant un fait qui eut lieu en présence de Foulque le Réchin, « frater Barbati » (*Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, no 47).
7. Voir les *Annales de Vendôme*, p. 64, et les *Annales dites de Renaud*, p. 87 du *Recueil d'ann. angev. et vendômoises* représentant des annales

Celui de Foulque « le Réchin » (*Rechint*, *Richin*), que les contemporains appelèrent souvent aussi « le Jeune »[1], apparaît dans plusieurs chartes contemporaines[2] et chez les annalistes de l'époque[3]. Le sens en est facile à saisir : réchin est un vieux mot se rattachant au verbe actuel rechigner[4]. L'origine précise du surnom n'est pas, par contre, exactement connue. Célestin Port écrit, il est vrai : « C'est dans une de ses guerres, à la prise du Lude, qu'ayant voulu baiser avec trop d'empressement, comme il le raconte dans une de ses chartes, les reliques conquises de saint Julien, sa bouche se tourna et laissa à son visage cet air rechigné, dont lui vint sans doute son surnom[5]. » Mais la charte à laquelle Célestin Port fait allusion (en confondant d'ailleurs le Lude avec Château-du-Loir) est un faux qui ne résiste pas à l'examen et dont le fond même est sans consistance[6].

Enfin le surnom de Geoffroi « Martel le Jeune » (*Martellus junior* ou *Martellus*) est, on peut le dire, constamment accolé à son nom[7] : il a été donné au jeune comte par souvenir pour son grand-oncle.

Au contraire, le surnom de Foulque « Nerra » n'apparaît qu'à une époque extrêmement tardive. Les textes contemporains n'adjoignent à son nom aucun qualificatif. Quelques années après sa mort, on se borne, par allusion à ses pèlerinages, à l'appeler

rédigées avant 1076 ; les *Ann. de Vendôme*, *ibid.*, p. 69, noté de l'an 1109 ; les généalogies nos 3 et 4 des *Généalogies angevines* publ. par Poupardin, dans les *Mél. d'archéol. et d'histoire de l'École de Rome*, t. XX, p. 207, généalogies de la fin du XIe s. ; les *Gesta consulum*, Orderic Vital, etc.

1. *Catalogue d'actes*, nos 251, 264, 277, 280, 316, etc. ; *Annales dites de Renaud*, p. 88 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.* (début du XIIe s.).

2. *Ibid.*, nos 298, 302 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, no 426.

3. Fragments annalistiques de Saint-Aubin, p. 42-44 du *Recueil d'ann. angevines et vendômoises*

4. Cf. Du Cange, *Glossarium*, éd. Henschel, t. V, p. 617.

5. *Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 192.

6. *Catalogue d'actes*, *Actes faux*, no 10.

7. Voir notamment *Catalogue d'actes*, nos 295, 302, 303, 317.

« le Jérosolimitain » [1] ou bien, pour le distinguer de Foulque le Réchin et surtout, peu après, de Foulque le Jeune — le qualificatif de Jérosolimitain prêtant dès lors à confusion — on l'appelle Foulque « l'Ancien » (*Antiquus*, *Senior*) [2] ou même Foulque « le Jérosolimitain l'Ancien » [3]. Mais personne parmi les rédacteurs des chartes-notices, parmi les chroniqueurs ou les généalogistes, ne l'appelle Foulque « Nerra ».

Il faut attendre la première rédaction des *Gesta consulum Andegavorum*, soit le second quart du XIIe siècle, pour voir ce surnom faire tout à coup son apparition [4]. Et même alors non seulement il n'a pas fait une fortune rapide, mais il n'a été employé que par les auteurs qui ont copié directement les *Gesta* [5] et une fois, à notre connaissance, postérieurement à l'an 1150, par le rédacteur d'une charte de Geoffroi le Bel [6] qui avait sans doute lu les *Gesta*. Les autres scribes, les autres chroniqueurs ont ignoré ce surnom et ont continué à appeler notre comte Foulque l'Ancien ou Foulque le Jérosolimitain [7].

1. Voir, entre autres, une notice du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 197, et les annales angevines et vendômoises (p. 61, 86, 108, 118 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*), dans la partie qui dérive des annales composées par Renaud avant 1076.

2. Voir une notice rédigée vers 1075 dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. cit., n° 186, et *ibid.*, n° 220, une notice des années 1080-1082 ; au *Cartul. du Ronceray*, éd. Marchegay, n° 202, une notice de l'an 1115 env. et *ibid.*, n° 203.

3. *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. cit., n° 932 (ann. 1129) : « Fulco Iherosolimitanus senior. »

4. Ms. lat 6218 de la Bibl. nat., p. 42 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 89.

5. Outre les auteurs des dernières rédactions des *Gesta*, nous ne pouvons citer que le compilateur de la *Grande chron. de Tours* (Salmon, *Rec. des chron. de Touraine*, p. 117 et suiv.) et Jean de Marmoutier, dans la préface de son *Hist. de Geoffroi le Bel* (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 232) : « Fulcone Palmerio, cognomento Nerra » (*Palmerius* = « paumier », c'est-à-dire celui qui a été en Terre Sainte).

6. *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers*, publ. par Rédet, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1847, p. 152 : «... Fulconem Nerrem... »

7. Ainsi William de Malmesbury et Orderic Vital, qui écrivaient dans la première moitié du XIIe siècle et sans doute après la composition des

Le fait mérite d'autant plus d'être noté que ce surnom de « Nerra » est un surnom étrange. Tous les érudits jusqu'ici en ont fait l'équivalent de « Niger » et l'ont traduit : « le Noir » [1] ; mais personne n'a expliqué par quelle singulière fantaisie on a forgé le mot « Nerra » au lieu d'employer celui de « Niger », et l'explication serait, croyons-nous, d'autant plus difficile à fournir que « Nerra » est une forme féminine. L'auteur des *Gesta* n'ayant pas donné d'éclaircissement à ce sujet et la philologie ne paraissant pas permettre jusqu'ici de résoudre ce petit problème, force nous est de rester sur un point d'interrogation.

Gesta consulum Andegavorum, appellent Foulque Nerra, l'un, « Fulco antiquior » (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 180), l'autre, « Fulco senior » (éd. Le Prévost t. II, p. 252, et t. III, p. 218) ; l'auteur d'une généalogie insérée à la fin du XIIe siècle dans le ms. des *Annales de Saint-Aubin* (publ. dans notre *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 49) l'appelle « Fulco Jerosolimitanus » ; Geoffroi le Bel lui-même, dans une charte de l'an 1143, l'appelle « Fulco Jherosolimitanus senior » (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. cit., n° 933), et dans le traité *De senescalcia Franciae*, composé vers 1158, Foulque est encore appelé « Fulco Jerosolimitanus » (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 389).

1. Voir, en dernier lieu, Ferdinand Lot, *Hugues Capet*, p. 271.

APPENDICE II

LES PÈLERINAGES DE FOULQUE NERRA A JÉRUSALEM

Combien de fois et à quelles dates Foulque alla-t-il en pèlerinage à Jérusalem ? Cette question est une des plus controversées de l'histoire angevine. Mabille[1], A. de Salies [2], Célestin Port[3], M. Pfister[4], Miss Kate Norgate[5] et enfin M. Lair[6], pour ne citer que quelques noms, l'ont tour à tour examinée et retournée sous toutes ses faces, sans arriver à en donner une solution entièrement satisfaisante. Les textes permettent cependant, croyons-nous, d'atteindre une approximation très suffisante.

Foulque partit pour la Terre Sainte une première fois entre le 24 octobre 1002 et le 2 septembre 1003 : une charte qu'il souscrivit à cette date « lors de son départ pour Jérusalem » nous en est garant[7].

Il était à peine de retour, après une absence d'un an

1. Mabille, *Introduction* aux *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. LXXVIII.
2. A. de Salies, *Histoire de Foulques Nerra*, surtout le chap. XII.
3. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 190-191.
4. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 231.
5. Kate Norgate, *England under the angevin kings*, t. I, p. 192-197.
6. Lair, *Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles*, t. I, p. 73-88.
7. *Cartul. de Saint-Aubin d'Angers*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 130 (*Catalogue d'actes*, n° 20) : « Actum hoc in Andecava civitate sub manu Fulconis comitis fratrisque ejus Mauricii comitis, eo quidem Fulco ipso anno Iherusalem properante. » Toutes les chroniques sont d'accord pour placer un premier pèlerinage de Foulque Nerra avant la construction du monastère de Beaulieu, dédié vers l'an 1007 (cf. ci-dessus, p. 85) : voir Raoul Glaber, II, 4, éd. Prou, p. 32 ; les *Gesta consul. Andegav.*, ms. 6218, p. 45, p. 103 des *Chron. des comtes d'Anjou* ; l'*Hist. de Saint-Florent de Saumur*, p. 273 des *Chron. des églises d'Anjou*. Nous ne saurions admettre, comme le fait M. Lair, *loc. cit.*, un premier pèlerinage en 998, sous prétexte d'expliquer la légende inacceptable du meurtre de Crescentius par le comte d'Anjou.

et demi[1], qu'il faisait assassiner Hugue de Beauvais[2]. Poussé sans doute par le désir d'expier ce crime, il reprit, probablement dès l'an 1008, le chemin du Saint Sépulcre[3]. Il s'y

1. *Gesta consulum Andegav.*, ms. 6218, p. 47, p. 106 des *Chron. des comtes d'Anjou*. Le comte d'Anjou était de retour avant la fin de l'an 1004, comme le prouve un acte du 27 décembre 1004 (*Catalogue d'actes*, n° 21).

2. Voir ci-dessus, p. 32.

3. On sait par l'*Hist. de Saint-Florent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 275) et par les *Miracles de saint Nicolas* de Joël, abbé de la Couture (*Catologus codicum hagiogr. latin. Bibl. Paris.*, t. III, p. 159-160), que Foulque a fait un second pèlerinage avant de fonder le monastère de Saint-Nicolas d'Angers, lequel fut achevé en 1020 (*Catalogue d'actes*, n° 30) : ayant pris la route de mer, racontent les *Miracles* dans un récit peut-être un peu agrémenté à plaisir, Foulque fut assailli par une terrible tempête ; ayant appris alors l'existence non loin de là, à Myrrhe, d'une église dédiée à saint Nicolas, il implora le secours du saint et fit vœu, s'il échappait à la tempête, de construire à Angers dès son retour un monastère en son honneur : la mer se calma, et le comte put aborder en Palestine ; rentré en Anjou, il mit son vœu à exécution. — Si l'on admet que ce pèlerinage a été motivé par le meurtre de Hugue de Beauvais, en mai 1008 (voir p. 32), comme les vraisemblances nous y invitent, on sera porté à le placer dès l'an 1008. Mais il y a encore d'autres raisons pour adopter cette date : en effet, remarquons que ce pèlerinage est forcément, d'après tout ce que nous savons sur la fondation de Beaulieu, postérieur à 1007 et même, à cause de l'affaire de Hugue de Beauvais, postérieur au mois de mai 1008 ; il est, d'autre part, antérieur non seulement à 1020, date de la dédicace de Saint-Nicolas d'Angers, mais même à la reprise des hostilités entre Eude de Blois et Foulque, en 1016 (voir p. 33). Il se place donc entre les années 1008 et 1015. Or on sait que le 29 septembre 1010 ou 1009 (voir Pfister, *Robert le Pieux*, p. 347, et Lair, *Études critiques*, t. I, p. 18-38) Hakem détruisit l'église du Saint-Sépulcre, que pendant quelque temps aucun chrétien ne put en approcher, et même qu'avant 1020 on ne trouve pas un seul pèlerin qui se soit risqué à venir à Jérusalem. Dans ces conditions, il nous semble bien difficile de ne pas placer avant la destruction des Lieux saints le pèlerinage de Foulque Nerra. La date de 1014-1015, qu'a proposée Miss Kate Norgate, ne serait pas matériellement impossible, bien qu'on ne trouve pas de pèlerin à Jérusalem entre les années 1010-1020 ; mais les raisons qu'elle donne à l'appui de cette date ne résistent pas à l'examen (voir plus haut, p. 18, n. 4). Au contraire, la date de 1010-1011, communément adoptée (notamment par Mabille, Salies, Port, M. Pfister, M. Lair) est à la fois matériellement impossible, à cause de la situation du Saint Sépulcre à cette date, et injustifiable. On a cependant essayé de l'établir en se fondant soit sur une charte du *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 20 v°,

rendit par mer : après une traversée mouvementée[1], il aborda en Palestine et put gagner, non sans difficultés, à ce qu'il semble[2], le tombeau du Sauveur. C'est au retour que, pour donner suite à un vœu fait pendant la tempête qui l'avait assailli à l'allée, il bâtit l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers[3].

Quelques historiens[4] croient qu'il alla à Jérusalem une troi-

n° 28, éditée dans la *Gallia christiana*, t. XIV, *Instrum.*, col. 557, d'après une mauvaise copie de la Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 57, où l'on lit qu'en 1010 l'évêque Renaud partit pour la Terre Sainte « comitante Fulcone *vicecomite* », soit sur une charte du *Cartul. de Saint-Maur-sur-Loire*, éd. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 356, n° 8 (*Catalogue d'actes*, *Faux*, n° 5), où l'on voit Foulque Nerra passer à Saint-Maur, au moment de partir à Jérusalem, en compagnie de son fils Geoffroi Martel (né en octobre 1006) et de l'évêque Renaud. Mais dans la première pièce il est question d'un *vicomte* et non du comte Foulque Nerra ; la leçon « Fulcone » donnée par la copie de Baluze est d'ailleurs une faute pour « Fulcoio » (voir la copie de la Coll. dom Housseau, vol II[1], n° 349, la seule faite directement sur le cartulaire), ce qui nous indique qu'il est question du vicomte d'Angers Foucois (voir ci-dessus p. 100) ; enfin la date de 1010 doit y être corrigée en 1005 (voir ci-dessus, p. 114, n. 2). Quant à la seconde pièce, elle est impossible à dater, contient des éléments contradictoires et est certainement une pièce fabriquée après coup ou refaite (voir au *Catalogue d'actes*). Les preuves fournies sont donc illusoires. — La date de 1019-1020, proposée par M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des comtes de Champagne*, t. I, p. 245) est doublement impossible : 1° parce que de 1017 à 1020, en tout cas, Adémar de Chabannes affirme qu'aucun pèlerin n'a pu aller à Jérusalem (Adémar de Chabannes, III, 54, éd. Chavanon, p. 178), ce qui — on peut le remarquer en passant — confirme la limite extrême de 1015 que la marche des hostilités entre Eude et Foulque nous a paru imposer ; 2° parce qu'il faudrait, si on l'admettait, supposer que l'abbaye de Saint-Nicolas a pu surgir de terre en quelques semaines.

1. Voir le passage des *Miracles de saint Nicolas* cité à la n. précédente et cf. *Hist. de Saint-Florent* : « Quodam tempore Fulco comes secundo ab Jerusalem reversus... Tunc quod in maris periculo voverat... » (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 275).

2. Nous serions, en effet, assez porté à admettre (d'accord avec A. de Salies, *op. cit.*, p. 370, n. 69) que les détails donnés (par confusion avec le premier pèlerinage) dans les *Gesta consulum* (ms. 6218, p. 46 ; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 102) sur les difficultés que Foulque éprouva d'abord pour entrer à Jérusalem, puis pour parvenir jusqu'au Saint Sépulcre, s'y rapportent : Hakem avait commencé ses persécutions.

3. Voir ci-dessus, p. 214, n. 3.

4. A. de Salies, Port, Miss Kate Norgate, M. Lair, *loc. cit.* — Par contre, Mabille et M. Pfister rejettent ce pèlerinage.

sième fois, en 1035, parce que le duc de Normandie Robert le Diable, mort à Nicée cette année-là, aurait été, suivant les *Gesta consulum Andegavorum*, son compagnon de route pendant un de ses pèlerinages[1]. Mais, outre que les textes ne mentionnent jamais à l'actif de Foulque plus de trois pèlerinages[2], quelle confiance accorder ici aux *Gesta*, quand on les voit, tout en fixant le voyage de Robert, comme il convient, à la septième année de son règne, placer sa rencontre avec Foulque avant la fondation de Beaulieu (1007)?

Cependant, dira-t-on peut-être, les chroniques ne nous apprennent-elles pas encore que Geoffroi Martel, en lutte avec son père depuis l'an 1033, se réconcilia avec lui une première fois en 1034 ou 1035; que Foulque partit alors pour la Terre Sainte; que Geoffroi profita de cette absence pour mettre la main sur le comté; qu'au retour de son père, il refusa de s'en dessaisir: d'où une seconde lutte entre eux, plus acharnée encore que la première? — Ce récit, malheureusement, ne repose que sur quelques lignes des *Abbreviationes chronicorum* de Raoul « de Diceto »[3], ouvrage ici, on le sait, sans aucune autorité.

1. Ms. 6218, p. 45; *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 101. — Sur la mort de Robert de Normandie, voir Raoul Glaber, IV, 6, éd. Prou, p. 108.

2. Raoul Glaber, IV, 9, éd. Prou, p. 113 : « Preterea Fulco, Andegavorum comes, de quo superius quedam retulimus, ter Iherosolimam jam perrexerat veniensque Metensem urbem, ibidem obiit... » *Gesta consulum Andeg.*, 2e rédaction (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 117), copiant Raoul Glaber en le développant : « Bis jam Jerosolymis perrexerat ; tertio autem itinere in eundo peracto... veniensque Mettensem urbem... diem clausit extremum. » Le ms. que nous possédons de la chronique de Foulque le Réchin fait erreur en n'indiquant que *deux* pèlerinages ; mais nulle part dans les textes anciens, on ne trouve mention de *quatre* pèlerinages.

3. Éd. Stubbs (Collect du Maître des Rôles), t. I, p. 164 : « Interim, dum esset in peregrinatione, Gaufridus Martellus, filius ejus, quem custodem comitatus reliquerat, adversus patrem insurgit » (c'est le passage imprimé par erreur p. 329 des *Chron. des comtes d'Anjou*). Raoul « de Diceto », qui a dû imaginer la chose en voulant interpréter les *Gesta*, et William de Malmesbury, *Gesta regum*, III, 231 (éd. Stubbs, p. 288), a été suivi par Salies, Port, M. Lair, et par M. de Grandmaison, dans les positions de sa thèse sur Geoffroi Martel (*Positions des thèses des élèves*

Foulque dut donc attendre jusqu'à la fin de l'an 1039, c'est-à-dire jusqu'à la cessation complète des hostilités avec son fils [1], pour partir une dernière fois revoir le Saint Sépulcre [2].

de *l'École des Chartes*, ann. 1887), etc. — On a encore essayé (notamment Salies et Miss Kate Norgate) de tirer argument du n° 34 du *Catalogue d'actes*, parce qu'il est terminé ainsi (c'est Foulque Nerra qui parle) : « Res autem ecclesiae praescriptas a domno Beringario atque domno Reginaldo scribere jussi et *priusquam ad Jerusalem ultima vice perrexissem* manu mea corroboravi. » On a déclaré qu'il ne pouvait être question ici du pèlerinage de 1040. Nous ne voyons vraiment pas pourquoi Foulque, âgé d'environ soixante-dix ans, n'aurait pas pu déclarer en 1040 que c'était bien le dernier pèlerinage à Jérusalem qu'il allait accomplir ? D'ailleurs la charte en question est forcément postérieure à 1036 (voir notre *Catalogue*): tout ce qu'on peut donc faire, c'est la citer à l'appui du pèlerinage de 1040. — Un argument qu'on n'a pas invoqué, mais qui, en apparence, présenterait quelque force, pourrait se tirer de la *Chron.* d'Adémar de Chabannes, III, 68 (éd. Chavanon, p. 194) : Guillaume Taillefer, y est-il dit étant allé en 1026-1027 en pèlerinage à Jérusalem, son exemple fut suivi par de nombreux personnages et notamment par « le comte Foulque ». Mais Adémar, étant mort en 1034 et ayant quitté la France en 1028 ou 1029, n'a pu, si le chapitre en question est son œuvre, penser à un pèlerinage effectué en 1035 ; si le chapitre n'est pas de lui (opinion de M. Lair), l'auteur a pu viser le pèlerinage de 1040.

1. Voir ci-dessus, p. 60, n. 4 — En plaçant le départ de Foulque à la fin de l'an 1039, il ne reste plus qu'un délai assez court pour le pèlerinage même ; mais neuf mois (1er oct. 1026-juin 1027) suffirent à Guillaume, comte d'Angoulême, pour aller et revenir d'Angoulême à Jérusalem (Adémar de Chabannes, III, 65, éd. Chavanon, p. 190-191) : on peut donc admettre que sept ou huit mois suffirent à Foulque pour aller d'Angers à Jérusalem et de Jérusalem à Metz ; cela fixe son départ en novembre-décembre 1039.

2. Ce dernier pèlerinage est attesté par tous les auteurs : Raoul Glaber, Foulque le Réchin, 2e réd. des *Gesta*, etc. : Raoul Glaber, IV, 9 (éd. Prou, p. 113-114) s'exprime ainsi : « Preterea Fulco, Andegavorum comes, de quo superius quedam retulimus, ter Jherosolimam jam perrexerat, veniensque Metensem urbem ibidem obiit », ce qui, nous l'avons dit plus haut, p. 216, n. 2, est paraphrasé par les *Gesta*, 2e réd. : « Bis jam Jerosolymis perrexerat ; tertio autem itinere in eundo peracto... veniensque Mettensem urbem... diem clausit extremum. » Foulque le Réchin dit de même dans sa chronique (*Chron. des comtes d'Anjou*, p. 377) : « Bis etiam Jerusalem adiit : in cujus secundo reditu, rebus humanis excessit, circa festivitatem sancti Johannis, anno ab incarnatione Domini MXL » (sur le nombre erroné de pèlerinages, voir plus haut,

Au retour, à Metz, il fut surpris par la mort (21 juin 1040) [1]

p. 216, n. 2). Voir de même encore une charte-notice du *Cartul. de Cormery*, éd. Bourassé, n° 2 : « Anno ab incarnatione Domini M°LIV°... florente quoque in principatu, tam in Andecava regione quam in Turonica, bellicosissimo comite Gauffredo, Fulconis comitis filio, *illius videlicet Fulconis qui obiit peregre dum reverteretur a Sepulcro Domini...* » *Chron. de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 393) : « MXL. Fulco comes pergens in Jerusalem, in eadem via defunctus est, sicut dicitur. » Voir enfin les *Miracles de saint Nicolas*, *loc. cit.*

1. Voir ci-dessus, p. 10 et p. 126.

APPENDICE III

LES CHARTES DE FONDATION DE L'ABBAYE DE BEAULIEU PRÈS LOCHES

I

On possède quatre chartes relatives à la fondation de l'abbaye de Beaulieu près Loches, celle par laquelle Foulque Nerra dote le nouvel établissement [1], une bulle du pape Jean XVIII [2] et deux bulles du pape Serge IV [3]. Mais la manière dont toutes ces chartes nous sont parvenues n'est pas sans exciter la défiance : non seulement il n'en subsiste plus actuellement ni originaux, ni copies anciennes, mais il semble que cette situation remonte fort loin. En 1689, en effet, un des bénédictins envoyés par dom Michel Germain à l'abbaye de Beaulieu afin de recueillir des notes pour la préparation du *Monasticon benedictinum*, un nommé Daniel Billouet, s'excuse de ne pouvoir envoyer de renseignements précis, parce qu'il est, croit-il, « presqu'impossible qu'on puisse rien avoir d'asseuré de l'antiquité du monastère, les anciens n'ayant jamais tenu registre de rien et le chartrier ayant esté autrefois entièrement bruslé » [4]. Et, en tête des copies des premières chartes de Beaulieu insérées dans le *Monas-*

1. *Catalogue d'actes*, n° 25 *bis*.
2. Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. IV, p. 151 (reproduit dans Migne, *Patrol., lat.*, t. CXXXIX, col. 1491). Copie du XVIIe siècle, soi-disant d'après l'orig., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 66 ; du XVIIIe siècle, d'après la même source, Coll. dom Housseau, vol. XVIII, fol. 486.
3. Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. I, p. 756, et t. IV, p. 150 (Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXXIX, col. 1525 et 1527) ; l'une des deux bulles, du 14 avril 1012, a été rééditée par M. J. Lair, *Études critiques sur quelques textes des Xe et XIe siècles*, t. I, p. 65, d'après Sainte-Marthe et une double copie de la Coll. dom Housseau, vol. II², n° 357, et XVIII, fol. 488.
4. Orig., Bibliothèque nationale, ms. lat. 12662, fol. 132.

ticon, on a écrit en matière d'avertissement : « Ces copies n'ont point été faites sur des originaux, qui sont ou perdus ou égarés[1]. »

Ceci est confirmé par une requête non datée adressée, au XVIe siècle, semble-t-il, par les moines de Beaulieu pour obtenir l'expédition des vidimus de leurs privilèges insérés dans les registres de la Chambre des comptes de Paris ; cette requête[2] est ainsi libellée : « A nos seigneurs des comptes. Supplient humblement les religieux abbé et convent de Beaulieu sous Loches, comme il soyt ainsy que lesd. suppliants ayent plusieurs privileges qui leurs ont esté octroyez et confirmez par les rois et par vous verifiez et enterinez, ce considéré *et que lesd. suppliants ont adiré*[3] *leurs originaux desd. privileges*, il vous[4] plaise ordonner extrait leur estre fait et baillé de ce qui se trouvera d'iceux privileges et confirmations registrez au greffe desd. comptes, et vous ferez bien. »

A considérer tous ces textes, il semblerait que, dès le XVIe siècle, il n'y eût plus, pour les débuts, dans les archives de Beaulieu que des copies ; et nous savons, en effet, que l'abbaye a été brûlée à plusieurs reprises, pillée de fond en comble en 1412, et que la partie subsistante de ses archives ne remonte pas aujourd'hui plus haut que le milieu du XVe siècle[5].

Et cependant le moine Yve Gaigneron, écrivant en 1685 l'histoire de l'abbaye, dit analyser la charte de fondation « e dicto fundationis actu in archivis monasterii Bellilocensis asservato » ; il déclare avoir vu dans les archives de Beaulieu la bulle même

1. Bibl. nat., ms. lat. 12662, fol. 138.
2. Nous n'en connaissons qu'une copie fort mauvaise du XVIIe siècle, *ibid.*, fol. 140.
3. La copie porte « a dire », qu'il faut évidemment corriger en « adiré ».
4. La copie porte « nous ».
5. Pour tout ceci, voir Loizeau de Grandmaison, *Inventaire sommaire des Archives départementales. Indre-et-Loire, série H*, p. 6 ; Archambault, *Histoire de Beaulieu*, dans la *Revue de l'Anjou*, t. XI et XII, 1874, et surtout t. XI, p. 74-75 ; Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, v° Beaulieu ; Yve Gaigneron, Bibl. nat., ms. lat. 12662, fol. 105-127 (Hist. de l'abbaye écrite en 1685).

de Serge IV : « Extat in thesauro Bellilocensi diploma Sergii quarti summi pontificis [1]. » De même, le copiste de la Collection dom Housseau dit transcrire la charte de Foulque Nerra « ex autographo » [2] et le privilège de Serge IV « sur l'original avec la bulle pendante en plomb et lacs de soie verte » [3].

La contradiction est flagrante. Mais si l'on examine les pièces soi-disant transcrites sur les originaux, on s'apercevra que Gaigneron et le copiste de la Collection dom Housseau ont pris pour tels ce qui n'était certainement que des copies ou des pièces refaites. On a déjà été frappé du fait pour une des bulles de Serge IV [4], mais, faute de connaître l'histoire des archives de Beaulieu, on ne se l'expliquait pas ; et voici qu'aujourd'hui, outre le texte de la charte de Foulque Nerra que des copistes des XVIIe et XVIIIe siècles ont prétendu avoir transcrit d'après l'original, nous en retrouvons un autre, à la fois trop différent et trop voisin du premier pour qu'un examen approfondi de cette charte et des bulles de Jean XVIII et Serge IV ne s'impose pas.

II

Il existe, en effet, de la charte de Foulque Nerra, un vidimus délivré par Charles V en 1367 [5] et dont les registres du Parlement de Paris, notamment, nous ont conservé la copie ; mais dans le texte qui y est donné de cette charte, il est simplement dit que Foulque Nerra concède aux moines la terre de Beaulieu avec toutes ses coutumes, un marché hebdomadaire, les droits de justice et de vente dans des limites fixées et enfin des droits d'usage dans le bois de Boisoger.

1. Ms. orig. de Gaigneron, Bibl. nat., ms lat. 12662, fol. 107 v°-108 r°.
2. Coll. dom Housseau, vol II[1], n° 337.
3. *Ibid.*, n° 357.
4. Jules Lair, *Études critiques sur quelques textes des Xe et XIe siècles*, t. I, p. 65-71.
5. *Pièce justificative* n° 5 (*Catalogue d'actes*, n° 25).

Voilà des concessions bien minces si on les compare à celles que renferme le texte communément cité [1]; car dans ce dernier on trouve encore l'octroi de la liberté à quiconque viendra habiter dans le bourg de l'abbaye ou épousera un habitant de ce bourg, le droit accordé aux moines de fabriquer sur leurs domaines la monnaie comtale de Loches, le don des droits d'étal et de tavernage dans le bourg et toute une série de nouvelles propriétés, où l'abbé ne devra lever la taille que lors de son élection ou lorsqu'il achètera une terre ou pour quelque autre raison importante; enfin on y trouve un tarif d'amendes applicable à ceux des habitants du bourg qui s'attaqueraient soit aux moines, soit à leurs gens. Mais précisément toutes ces clauses nouvelles sont autant d'anachronismes : il n'est presque pas un des droits qu'elles stipulent qui puisse se rencontrer dans un acte authentique de Foulque Nerra.

Cependant la découverte que l'on a faite, par exemple, d'une monnaie frappée à Beaulieu n'est-elle pas la confirmation d'une de ces clauses tout au moins, celle qui concerne la monnaie de Loches ? — Si l'on avait trouvé une monnaie comtale frappée à Beaulieu au XIe siècle, la confirmation eût été, en effet, éclatante ; malheureusement, on est loin de compte. En 1874, M. Archambault s'exprime ainsi à ce sujet : « Les pièces sortant de cette fabrication sont aujourd'hui très rares : elles portent d'un côté la forme du Saint-Sépulcre et la légende *Lucas castrum* [2]. » Or, M. Archambault n'a en vue qu'un denier signalé en 1869 par Le Cointre Dupont [3], et ce denier, publié dès 1867 par Gariel [4] et reproduit récemment par M. Caron [5], ne porte pas — est-il

1. *Catalogue d'actes*, n° 25 *bis*.
2. *Revue de l'Anjou*, t. XI, p. 12. C'est en 1869, au Congrès archéologique de Loches, que M. Archambault eut communication d'une reproduction du denier de Loches; il prit part à la discussion qui eut lieu alors à propos de ce denier : voir *Congrès archéol. de France, XXXVIe session, Loches*, p. 45.
3. *Congrès archéol. de Loches*, p. 44-45.
4. *Annuaire de la Société de numismatique*, 1867, pl. X, n° 27.
5. *Congrès international de numismatique de 1900*, p. 294-295.

besoin de le dire ? — d'image du Saint-Sépulcre ; pour toute légende : *Locas castro.* Est-ce donc bien une monnaie frappée à Beaulieu ? — Oui, écrit en 1869 M. l'abbé Baranger : « Ici, on trouve Loches et non Beaulieu, mais nous ne sommes pas éloigné de croire que les comtes d'Anjou, ayant cédé à l'abbaye de Beaulieu leur droit de battre monnaie pour la seigneurie de Loches, auraient stipulé que cette monnaie serait frappée au type de Loches [1]. » Mais, en réalité, on le voit, on ne possède aucune monnaie dont on puisse un instant prétendre qu'elle ait été frappée à Beaulieu. Le dernier de Loches ne prouve même pas que les comtes d'Anjou du XIe siècle aient frappé monnaie d'une manière régulière à Loches, et surtout il est loin d'être certain qu'il faille le dater de l'époque de Foulque Nerra ou de son successeur : sur ce dernier point, les affirmations de M. Caron lui-même nous semblent un peu trop faiblement étayées [2], et nous ne serions même pas étonné si l'on venait à montrer que la concession du droit de frapper la monnaie de Loches, soi-disant accordée à l'abbaye de Beaulieu par Foulque Nerra, constitue, non seulement en fait, mais en droit, un anachronisme.

On peut, en outre, remarquer que l'*Office de Beaulieu*, rédigé au XVe siècle au plus tard (c'est-à-dire avant ou peu après le principal incendie des archives de l'abbaye) et où sont notés avec soin tous les traits authentiques ou légendaires relatifs à la fondation de Beaulieu, ne fait nulle allusion à toutes ces concessions si singulières contenues dans la version la plus connue de la charte de Foulque Nerra, mais se contente de dire : « Dedit

1. *Congrès archéol. de Loches*, p. 42-43.

2. M. Caron rapproche ce denier d'une monnaie frappée à Tours : les deux monnaies étant analogues, il en conclut qu'elles émanent à peu près du même comte, soit (Loches n'ayant cessé depuis le Xe siècle d'être possession angevine) d'un comte d'Anjou. Ce comte serait Geoffroi Martel, qui, au XIe siècle, posséda Tours un moment, dit M. Caron. Mais les comtes d'Anjou ont bel et bien possédé Tours d'une manière continue à partir de 1044 : or le poids du denier de Loches, la forme des lettres qu'on y lit et de celles qu'on lit sur celui de Tours nous reporteraient plutôt, à ce qu'il semble, vers la fin du XIe ou le début du XIIe siècle.

ergo Fulco comes ad sustentacionem monachorum ibidem Deo serviencium vinearum, pratorum, silvarum, aquarum culta et inculta, servos et ancillas per diversa loca, ut carte apud eos conservata demonstrant[1]. »

On peut enfin relever dans le texte communément cité de la charte de Foulque Nerra certaines manières de s'exprimer qui semblent dénoter une rédaction faite après coup. Par exemple, on y parle du bourg de Beaulieu comme si ce bourg existait déjà[2], au lieu que dans l'autre texte il n'est question que de la « terre », de la « villa » de Beaulieu. Et dans ces conditions, quand on voit que le premier de ces deux textes, le plus détaillé, mais rempli de détails choquants, n'est connu que par des copies qui se prétendent dérivées d'originaux, brûlés pourtant, à ce qu'il semble, en 1412, on ne peut s'empêcher de conclure que seul le second, connu par une copie antérieure à cet incendie, émane véritablement de Foulque Nerra.

III

La bulle attribuée au pape Jean XVIII se condamne par sa forme seule. Elle débute par une adresse ainsi conçue : « Joannes episcopus, servus servorum Dei, omnibus regibus, episcopis, ducibus, comitibus *atque nobilibus populis Francorum* praesentibus et futuris sanctae fidei in Christo pacem et apostolicam benedictionem. » Or il n'est pas besoin, croyons-nous, d'insister pour montrer tout ce que cette adresse a d'extraordinaire et d'impossible.

La formule de notification n'est pas moins choquante : « Quapropter notum sit *vestrae sublimitati*, quia... » Ce « vèstrae

1. A. de Salies, *Histoire de Foulques Nerra*, Appendice, p. 527. Sur cet office, voir notre Préface.

2. « Trado autem huic monasterio et omnibus habitatoribus in eo burgum totum et omnes costumas ejusdem burgi. »

sublimitati » s'applique sans doute aux rois, comtes et ducs, mais jamais le pape n'a pu s'adresser de cette manière aux évêques.

En ce qui touche le protocole final, nous devons remarquer qu'il fait totalement défaut (à part les formules d'anathème, sur lesquelles nous allons revenir) : ni date, ni souscription, ni signe de validation. Il est vrai que nous n'avons affaire qu'à des copies ; mais nos copistes ont prétendu avoir vu l'original.

Mais venons-en au dispositif même de la bulle. Nous n'y trouvons que des termes vagues, imprécis : le pape a l'air de traiter le monastère comme un monastère exempt, et cependant il ne dit pas que Foulque Nerra l'ait donné en alleu au Saint-Siège, ce qui constitue « le premier acte de toute soumission d'une église à Rome, au xe siècle et dans la première moitié du xie siècle » [1] ; il dit seulement que Foulque a demandé « privilegium sanctae apostolicae auctoritatis », qu'il a mis sa fondation « sub tuitione et defensione sanctorum apostolorum Petri et Pauli successorumque nostrorum hujus sanctae sedis pontificum... » Quel est le résultat de cette protection accordée par le pape au monastère de Beaulieu ? — La phrase qui vient immédiatement après semble indiquer que le monastère ne dépend plus désormais que du Saint-Siège : « ut nullius dominatio regis et principis seu archiepiscopi et episcopi aut cujuscumque dignitatis personae praefatum monasterium inquietare vel disturbare seu minuere audeat » ; mais tout de suite nous voyons que le pape ne vise ici que les domaines de l'abbaye, il ne parle que des « eaux, terres, vignes, revenus, esclaves, églises donnés, ou qui seront donnés aux moines ». Mais voici que le privilège recommence sur de nouveaux frais. Le pape va-t-il déclarer nettement que les moines sont exempts de l'ordinaire pour tout ce qui touche aux ordinations, que l'évêque diocésain n'aura plus le

1. M. Prou, *Examen de la charte de fondation de Saint-Léonard de Bellême*, dans les *Mélanges Paul Fabre* (1902), p. 222.

droit de visite, qu'il ne pourra interdire le culte divin dans l'église monastique ? — Non, rien de précis, mais des formules vagues, qui semblent viser un état de choses qui serait réglé déjà depuis longtemps : « neque pro aliquo jure nec ordinatione quamcumque molestiam ab eisdem episcopis cogatur sustinere, ut sit quietus idem locus sub jure et defensione beatorum apostolorum Petri et Pauli et pontificum suae sedis hujus in perpetuum », et de même, qu'aucun évêque ou archevêque n'ose lancer de sentence d'excommunication contre le monastère, sous peine d'être excommunié lui-même « et locus iste absolutus ».

En outre, ce n'est pas, en réalité, *un*, mais *deux* dispositifs complets que nous trouvons juxtaposés dans cette bulle, chacun de ces dispositifs étant terminé lui-même par des clauses comminatoires : 1° Qu'aucun roi, prince, archevêque, évêque ni qui que ce soit n'ose mettre la main sur quelqu'un des biens temporels du monastère ; s'il ose le faire, qu'il soit excommunié, etc... 2° Qu'aucun évêque ou archevêque n'ose excommunier le monastère, ou lui causer quelque ennui « pro aliquo jure nec ordinatione » ; s'il ose le faire, qu'il soit excommunié, etc... Et remarquons que le premier de ces deux dispositifs (si étrangement juxtaposés, sans rien pour les souder l'un à l'autre) s'adresse en fait, non pas aux évêques et aux archevêques, mais au seigneurs temporels. Or rapprochons cette observation de celle que nous faisions à propos de la notification : cette notification, disions-nous, s'applique aux rois, aux comtes, aux seigneurs temporels, non aux évêques et aux archevêques. N'est-il pas, en présence de cette double constatation, permis de supposer un faussaire prenant deux modèles distincts de privilèges, l'un pour des rois et des grands seigneurs, l'autre pour des évêques et des archevêques et les fondant maladroitement ? Il agrémente le tout de formules de son cru (dans l'adresse, par exemple) et par des emprunts faits à droite et à gauche arrive à composer une bulle de Jean XVIII.

Nous ne saurions d'ailleurs préciser davantage ni dire à quels textes au juste le faussaire a fait ces emprunts. Si nous le supposons, comme il y a tout lieu de le croire, après ce que nous nous avons dit sur le sort des archives de Beaulieu, postérieur au début du xve siècle, on conçoit qu'il soit singulièrement malaisé de déterminer ses sources.

IV

La première bulle de Serge IV est consacrée au récit du jugement par lequel le pape, ayant réuni ses cardinaux, les juges et les seigneurs de Rome, convainquit l'archevêque de Tours qu'il n'avait point le droit de réclamer la consécration de l'abbaye de Beaulieu. Examinant cette bulle, dont les copistes des xviie et xviiie siècles déclarent avoir eu sous les yeux l'original « avec la bulle pendante en plomb sur lacs de soie verte », M. Lair [1], frappé des incorrections dont est parsemé le texte transmis par ces copistes, a déjà fait observer que c'est seulement un prétendu original qu'ils avaient dû transcrire.

En fait, cette bulle est un faux grossier. Bien qu'il y soit question d'une affaire publique, intéressant au plus haut point l'Église entière, cette bulle est, en effet, rédigée dans la forme des actes privés italiens du xie siècle : le protocole initial, le préambule, le dispositif, le protocole final, tout le prouve. Qu'on rapproche seulement, pour s'en convaincre, notre texte de centaines de textes semblables conservés dans le *Registre de Farfa* [2] et notamment de l'acte par lequel le pape Benoît VIII, agissant en tant que particulier, fait une donation au monastère de Farfa [3].

1. *Études critiques, loc. cit.*
2. *Regesto di Farfa*, éd. Giorgi et Balzani, t. III, n° 488 (p. 195), 492 (p. 199), t. IV, n° 608 (p. 6), 628 (p. 24), 637 (p. 34), 638 (p. 36), 650 (p. 47), 651 (p. 48), 656 (p. 53), 657 (p. 54), 658 (p. 56), etc., etc...
3. *Ibid.*, t. IV, p. 37, n° 639 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta*, n° 3998).

Toutefois une grave réserve doit être faite : la bulle de plomb sur lacs de soie, au lieu d'une simple souscription manuelle, l'introduction de formules (qui se condamnent d'ailleurs d'elles-mêmes), telles que « omni ecclesiae populo notum esse volumus praecipueque successoribus nostris et cohabitatoribus sacri Lateranensis palatii » [1], dans la notification, ou « sigillo nostro sigillari jussimus », dans les clauses finales, tendent à transformer notre acte privé en acte public.

Ce n'est pas d'ailleurs la seule contradiction qu'on puisse relever dans la pièce : ici, comme dans le privilège de Jean XVIII, après une première série de clauses comminatoires, qui semble indiquer la fin de l'acte, l'exposé des faits reprend pendant quelques lignes pour se terminer de nouveau par des clauses comminatoires, qui, celles-là, sont peut-être plus particulièrement propres à un acte public.

Quant à la manière dont le débat est raconté, elle prouve chez le faussaire une inexpérience vraiment choquante : dans une bulle rédigée au nom du pape, l'archevêque de Tours est qualifié « venerabilis archiepiscopus » ; Foulque Nerra est, par une méthode inverse, tout simplement désigné par son nom : « Fulco ». S'agit-il du comte d'Anjou ? Rien ne nous en avertit. Le monastère de Beaulieu n'est lui-même désigné que par allusion : « monasterium quem Fulco a noviter construxit ». La discussion s'engage et se termine comme s'il s'agissait, non de la consécration d'une église, mais d'un champ ou d'un étang contesté entre deux particuliers ; les plaidoyers sont d'une naïveté que rien n'égale : le défenseur du Saint-Siège émet notamment une théorie suivant laquelle un seigneur peut disposer d'une église qu'il a fondée sur ses domaines comme bon lui semble et est libre, par suite, de la faire consacrer par qui il veut : « Cujus est hereditas, ipsius est consecratio. » De plus, dans cette affaire

1. Nous corrigeons dans cette phrase les grosses incorrections qui la rendent inintelligible.

où il n'est question que du droit de consécration, des laïques de toutes sortes sont appelés à donner leur avis. En un mot, cet exposé des faits ne soutient pas un instant l'examen.

Faut-il ajouter que le faussaire n'a pas su éviter les anachronismes ? Il fait paraître, comme évêque de Porto, Benoît, alors qu'en 1012 ce siège était occupé par Jean [1] ; comme évêque de Selva Candida, Grégoire, alors qu'en 1012 ce siège était occupé par Benoît [2]. Les noms cités dans la bulle sont, d'une manière générale, ceux de contemporains de Benoît VIII plutôt que de Serge IV, et il faut même signaler à cet égard, comme à quelques autres encore, des ressemblances, peut-être dignes de remarque, avec une notice rédigée en 1015 pour le monastère de Fruttuaria [3].

Il y aurait bien des remarques encore à faire sur notre bulle; mais nous croyons en avoir dit plus qu'assez pour prouver son inauthenticité ; et, s'il est une chose qui puisse étonner, c'est que les critiques l'aient jusqu'ici acceptée comme bonne et l'aient citée à l'envi pour réfuter Raoul Glaber [4].

V

Quant à la seconde bulle de Serge IV, qui est simplement une sorte de lettre de créance pour le cardinal envoyé par le pape afin de consacrer l'église de Beaulieu, elle est d'une fausseté non moins manifeste. L'adresse est ainsi conçue : « Sergius episcopus, servus servorum Dei, omnibus fidelibus sanctae Dei ecclesiae episcopis. » Il n'est pas besoin d'insister pour montrer qu'une

1. Ughelli, *Italia sacra*, 2e éd., t. I, col. 115-120 : Benoît a été évêque de Porto sous Benoît VIII.
2. *Ibid.*, col. 93 : Grégoire a été évêque de Selva Candida sous Benoît VIII.
3. Migne, *Patr. lat.*, t. CXXXIX, col. 1588. Sur cette notice, voir une note de M. Sackur, *Die Cluniacenser*, t. II, p. 14, n. 2.
4. G. d'Espinay, Pfister, Sackur, etc., ouvr. cités ci-dessus, p. 83, n. 5.

semblable adresse est impossible; toutefois on pourrait, à la rigueur, supposer le mot « episcopis » interpolé ou voir là le résultat d'une mauvaise lecture.

Mais la notification ne vaut pas mieux : « Notum esse volumus vobis quia quidam comes nomine Fulco construxit quoddam monasterium in suo proprio alodo, quod sancto Petro, apostolorum principi, tradidit ac nostrae dominationi successorumque nostrorum in perpetuo jure submisit. » Ici, on le voit, Foulque Nerra n'est plus appelé familièrement « Fulco » tout court ; mais on ne dit pas pour cela : « Foulque, comte d'Anjou». Non : c'est « un certain comte Foulque » ! Le monastère de Beaulieu n'est nommé ni ici, ni dans le reste de l'acte : c'est « quoddam monasterium ».

Le pape, dans le dispositif, déclare qu'il envoie « un de ses évêques suffragants » consacrer l'église ; mais il ne le nomme pas non plus.

Après quoi, viennent des clauses finales que le faussaire a rédigées, dans son désir de leur donner plus de force, d'une manière qui ne laisse aucun doute sur son faux : que tous ceux, est censé dire Serge IV, qui causeront quelque dommage au monastère, que tous les évêques ou archevêques qui voudront l'excommunier « sint ex auctoritate Patris et Filii et Spiritus sancti et sancti Petri, apostolorum principis, cui a Christo collata est potestas ligandi atque solvendi, omniumque sanctorum et ex nostra auctoritate *omniumque episcoporum atque archiespiscoporum sanctae romanae ecclesiae* excommunitati atque anathematizati sive maledicti. Locus vero ille et omnes hujus loci servientes *necnon et adjutores ejus sive amici ei* ex eadem auctoritate superius dicta sint absoluti et benedicti *nullamque timeant unquam excommunicationem atque maledictionem ab ullo episcopo neque archiepiscopo qui vivere possit super terram.* » Vraiment, le faussaire a voulu trop forcer la note ; et il y a là encore (sans tenir compte de l'absence de la date, des souscriptions, etc., qui peuvent avoir été omises dans les copies) plus qu'il n'en faut pour condamner la pièce.

En résumé, il n'y a aucun fond à faire, ni sur les bulles de Jean XVIII et de Serge IV, ni sur la charte de Foulque Nerra jusqu'ici uniquement citée par les historiens de Beaulieu. Les bulles sont des faux fabriqués à l'aide de textes étrangers à l'abbaye ; la charte mise sous le nom de Foulque est un remaniement et une amplification d'une charte authentique que les moines de Beaulieu ont laissé tomber dans l'oubli et que les érudits modernes ont ignorée.

APPENDICE IV

LA DATE DU MARIAGE DE LA COMTESSE BERTHE AVEC LE ROI ROBERT

La date du mariage de la comtesse de Blois Berthe avec Robert le Pieux est importante à connaître pour établir la chronologie de la campagne de Foulque Nerra en Touraine après la mort d'Eude Ier. MM. Pfister [1], Lex [2] et Lot [3] ont déjà montré, en s'appuyant sur le témoignage de Richer et de Gerbert, que cette date était comprise entre le 24 octobre 996 (mort de Hugue Capet) et mai-juin 997. Une charte de l'abbaye de Bourgueil permet encore de préciser : le mariage a eu lieu, non pas à la fin de l'année 996, mais au début de l'année 997.

Cette charte à laquelle nous faisons allusion a été publiée déjà par M. Lex [4], mais d'après une copie fort mauvaise où les dates avaient été remaniées. Gaignières, dans le ms. lat. 17127 de la Bibliothèque nationale, en avait laissé une transcription faite sur l'original, où il avait donné les dates exactes ; mais M. Lex en avait systématiquement rejeté les leçons. L'original ayant été depuis lors retrouvé au British Museum (Additional charters, n° 11225 [5]), il est loisible de s'assurer qu'il porte bien : « Notitia rei gestae qualiter anno incarnationis dominicę DCCCCXCVII, accedens Deo amabilis Pictavorum comitissa Emma ante presentiam venerabilis COMITISSĘ Bertae... » et : « Data hec est auctoritas Blesis castro anno incarnationis dominicę DCCCCXCVII, indictione VIIII, regnante Hugone piissimo rege anno VIII. »

1. *Robert le Pieux*, p. 48-50.
2. *Note* III de son ouvrage sur *Eudes de Blois*.
3. *Hugues Capet*, p. 109.
4. *Op. cit.*, Pièce justif. n° 6.
5. Fac-similé héliogr. dans le *Recueil des fac-similés de l'École des Chartes*, n° 283.

On ne manquera pas d'objecter que les données de cette date sont contradictoires, puisqu'en 997 l'indiction était 10 et non 9, que Hugue Capet est mort le 24 octobre 996 et que d'ailleurs la huitième année de son règne allait de juillet 994 à juillet 995. — Sans doute ; mais à Bourgueil, comme ailleurs, on a fait à cette époque de fréquentes erreurs sur l'an de règne, et ce n'est même pas non plus le premier exemple qu'on puisse citer d'une date fixée d'après l'an de règne d'un souverain décédé [1] ; enfin, quant à l'indiction, on sait combien c'est un élément chronologique souvent erroné. L'année de l'incarnation doit donc être acceptée, et il en faut conclure que le mariage de Berthe est du début de l'an 997, puisque, lors des événements narrés dans la charte précédente, elle n'était pas encore reine.

1. Voir notamment la charte de Saint-Martin de Tours arguée de faux par tous les critiques et indiquée par Mabillon, *Ann. ord. sancti Benedicti* (éd. de 1707), t. IV, p. 96.

APPENDICE V

LE TOMBEAU DE FOULQUE NERRA

On montrait encore avant la Révolution, à l'abbaye de Beaulieu, le tombeau de Foulque Nerra. En 1870, des fouilles furent entreprises à l'effet de retrouver les traces de ce monument souvent décrit et dessiné au cours des XVIIe et XVIIIe siècles [1]. On découvrit, au bout de peu de temps, les substructions d'une chapelle du XIVe siècle et, en continuant à creuser, on mit à jour un cercueil de pierre monolithe, en forme d'auge, plus large à une extrémité qu'à l'autre; par-dessus, un lourd couvercle de pierre plate, brisé en plusieurs morceaux et percé de trous ayant servi à explorer et vider le cercueil des objets précieux qu'il pouvait contenir [2]. Quoique violé, ce cercueil contenait encore un crâne humain, quelques ossements, deux monnaies du XIVe siècle, l'une de Gui Ier de Châtillon, comte de Blois (1307-1342), l'autre du roi Charles IV [3], et, entres autres ornements, une petite tête de moine en pierre peinte, pouvant

1. Sur ces fouilles, voir *Congrès archéol. de France, XXXVIe session, Loches*, et surtout A. de Salies, *Hist. de Foulques Nerra*, note 132. Dans ce dernier livre, on trouvera non seulement toutes les pièces officielles relatives aux fouilles, mais des dessins et des phototypies du tombeau et des objets qu'on y a retrouvés. M. de Salies indique aussi les principaux auteurs qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont décrit ou dessiné ce tombeau. Voir, en outre, à la Bibl. nat., ms. lat. 12662.

2. M. de Salies relève deux trous : l'un, en forme d'entonnoir étroit, a peut-être été creusé par le violateur pour se rendre compte de ce que le cercueil pouvait contenir ; l'autre, largement pratiqué au centre du couvercle, lui a servi à vider le cercueil des objets précieux que la première exploration lui avait révélés. Ce second trou a été rebouché à l'aide d'une grosse pierre.

3. Voir à ce sujet les indications données par M. de Salies, rectifiant le procès-verbal officiel.

dater elle aussi du XIVe siècle [1]. De ces indications, il semblait légitime de conclure qu'on était en présence d'un cercueil remontant peut-être au XIe siècle, mais remployé au XIVe : l'attribution des ossements trouvés à Foulque Nerra devait paraître plus que douteuse.

Cette attribution fut cependant formellement admise *a priori* par ceux qui présidèrent aux fouilles. M. de Salies, dans son *Histoire de Foulques Nerra*, a tenté d'en établir rigoureusement le bien fondé ; mais les arguments qu'il a fait valoir sont d'une extrême faiblesse. Ils se réduisent, en somme, à cette constatation : depuis 1530, date à laquelle fut gravée sur cuivre une épitaphe de Foulque Nerra dont on a conservé le texte [2], jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, un seul et même emplacement n'a cessé d'être considéré comme renfermant les restes du comte d'Anjou. Mais quant à prouver, soit qu'il n'y a pas eu lors des fouilles de 1870 possibilité d'erreur au sujet de l'emplacement choisi [3], soit qu'on n'a pas pu au XVIe siècle ignorer la violation et le remploi du cercueil primitif, M. de Salies n'en a rien fait. Au lieu de considérer la présence dans le cercueil de monnaies et d'ornements exclusivement du XIVe siècle comme un indice de remploi à cette époque d'une tombe plus ancienne, il a admis comme évident que tous ces objets « auraient été mis dans la tombe pour dater l'invention des restes du comte d'Anjou, auquel un nouveau monument allait être élevé » après les dévastations des Anglais [4]. Nous n'insisterons pas sur les commentaires pleins d'inexactitudes [5] et de suppositions bizarres dont il

1. Une reproduction phototypique en a été donnée par M. de Salies.
2. Ce texte a été publié par M. de Salies, note 130 (Cf. Bibl. nat., ms. lat. 12662).
3. Le cercueil n'a pas été retrouvé à l'endroit qu'indique Foulque le Réchin dans sa chronique (« in capitulo »).
4. A. de Salies, *op. cit.*, p. 473.
5. Il prétend voir des restes de colonnes du XIe siècle là où il faut voir des restes de colonnes de trois ou quatre siècles postérieurs.

a entouré ses déductions [1] ; ce qui précède suffit à montrer avec quelle légèreté on s'est empressé de conclure tant en 1870 que depuis cette date et à quel point il serait nécessaire que la question fût reprise de près par un archéologue compétent.

1. Voir, par exemple, les réflexions qu'il fait au sujet des deux trous signalés ci-dessus, p. 234, n. 2.

CATALOGUE DES ACTES

DE

FOULQUE NERRA, GEOFFROI MARTEL, GEOFFROI LE BARBU ET FOULQUE LE RÉCHIN

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Les actes des comtes d'Anjou, de Foulque Nerra à Foulque le Réchin, n'obéissent à aucune règle diplomatique spéciale : comme ils ont presque tous été rédigés par les bénéficiaires eux-mêmes [1], c'est la diplomatique de chacune des églises et des abbayes du comté qu'il faudrait faire si l'on voulait indiquer les principes qui ont présidé à leur composition. Nous nous contenterons donc d'établir rapidement deux points essentiels : 1° quel est dans les formules de date le style chronologique communément suivi ; 2° quels sont les signes de validation que le comte faisait apposer aux actes délivrés en son nom ou confirmés par lui.

I

Les chartes angevines sont presque toujours datées, au XIe siècle et au début du XIIe, soit d'après le style moderne du 1er janvier,

1. Outre les preuves données ci-dessus, p. 106, l'examen des actes des comtes d'Anjou au point de vue de l'écriture est d'ordinaire tout à fait convaincante : ainsi le n° 168 du *Catalogue d'actes* est de la même écriture que plusieurs autres chartes contemporaines écrites à Saint-Florent de Saumur.

soit plutôt en comptant l'année à partir du 25 décembre précédent. Seules, à notre connaissance, une charte de Saint-Florent de Saumur, du 30 décembre 1092 (datée 1093) [1], et une note qui paraît tirée d'un obituaire ou d'un martyrologe de Saint-Aubin d'Angers [2] attestent le second usage ; mais des chartes en nombre suffisant prouvent qu'on ne suivait d'ordinaire en Anjou ni le style de Pâques, ni celui du 25 mars.

Ainsi, une charte du monastère de Saint-Aubin d'Angers [3] est datée de l'an 1103, 23 mars, lundi saint, indications qui ne concordent qu'en l'an 1103 ; une autre [4] est datée du 13 février 1087, an 5 de l'épiscopat de Geoffroi de Tours : or Geoffroi ayant été consacré le 8 mai 1082 [5], le 13 février 1087 tombe bien la cinquième année de son épiscopat [6]. De même, une charte de l'église Saint-Maurice d'Angers [7] est datée du 17 janvier, an 1000, indiction 13, an 4 du règne de Robert le Pieux : tous ces éléments concordent bien pour l'année 1000. Nous avons déjà cité pour l'abbaye de Saint-Florent de Saumur un exemple prouvant l'emploi du style de la Nativité (25 décembre) ; en voici d'autres concordants : une charte du 11 mars 1067 [8] est dite donnée l'an 8 du règne de Philippe Ier et l'an 12 de l'abbatiat de Sigon, ce qui la place entre le 30 octobre 1066 et le 22 mars 1067 et concorde, par suite, avec le 11 mars 1067, style moderne. Une charte du cartulaire de la Roë [9] donnée lors du passage d'Urbain II à

1. *Catalogue*, n° 265.
2. « VIII kalendas januarii. Anni Domini immutantur » (*Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, *Introd.*, p. LIV, note).
3. *Catalogue*, n° 297.
4. *Ibid.*, n° 250.
5. *Ann. de Vendôme*, p. 65 du *Rec. d'ann. angevines et vendômoises.*
6. Dans toute une série de chartes de Saint-Aubin l'indiction ne concorde que si l'année a été calculée, de même, à dater du 25 décembre ou du 1er janvier : voir les nos 30, 84, 108, 424, 425, 661, 669 du *Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon.
7. *Catalogue*, n° 17.
8. *Ibid.*, n° 182.
9. *Ibid.*, n° 275.

Tours, en 1096, est datée du 12 février 1096. On constate le même usage à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, dont on sait la dépendance à l'égard des comtes d'Anjou : on peut citer, par exemple, des actes datés du mardi de carême, 27 février 1056 [1], du lundi 19 janvier 1069 [2], du lundi saint, 6 avril 1069 [3], du jeudi de carême, 5 mars 1075 [4], du mardi 4 février 1080 [5], du premier lundi de carême, 2 mars 1080 [6], dont les synchronismes ne conviennent que si l'année y a été comptée à partir du 25 décembre ou du 1er janvier.

Toutefois on constate en Anjou même des dérogations à cet usage : ainsi une charte de Saint-Florent de Saumur [7] est datée du jeudi 21 janvier 1075, alors que la concordance du jeudi et du 21 janvier ne s'est rencontrée qu'en 1076 ; une charte de Saint-Nicolas d'Angers [8] est datée du vendredi 3 février 1099, alors que le 3 février n'est tombé un vendredi qu'en l'an 1100.

Enfin il faut remarquer que, sinon dans toute la Touraine, du moins à l'abbaye de Marmoutier, l'usage régulier était, semble-t-il, ainsi qu'on l'a déjà observé [9], celui du style de Pâques : c'est ce que prouve un acte daté du samedi avant les Rameaux, 3 avril 1063 (1064, n. st.) [10], et un acte daté du dimanche 14 janvier 1094 (1095, n. st.) [11].

1. *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, éd. Métais, n° 108.
2. *Ibid.*, n° 188.
3. *Ibid.*, n° 216 ; *Catalogue*, n° 214.
4. *Cartul. Trin. de Vend.*, n° 249.
5. *Ibid.*, n° 290.
6. *Ibid.*, n° 299.
7. Arch. de Maine-et-Loire, Saint-Florent, fonds de la mense commune, domaine à Saumur, orig. : « Acta sunt haec apud Salmurum anno ab incarnatione Domini millesimo LXX quinto, mense januario, feria quinta, die festivitatis sancte Agnetis virginis... » (Cf. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 115, n. 3).
8. *Catalogue*, n° 289.
9. Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. II, p. 300.
10. *Catalogue*, n° 173.
11. Bertrand de Broussillon, *loc. cit.*, p. 311, n° 74.

II

Jusque vers 1060, il semble que les comtes d'Anjou se soient contentés, pour valider les chartes, d'y tracer ou d'y faire tracer une croix. En cette année 1060, s'il faut se fier à un texte que nous a transmis Chifflet, Geoffroi Martel aurait, en même temps que l'évêque de Poitiers Isembert, fait apposer son sceau à une charte délivrée en faveur de l'abbaye de Tournus [1]. Peu à peu cet usage se répandit, et avec Foulque le Réchin les chartes scellées par le comte d'Anjou deviennent de plus en plus nombreuses [2].

La seule empreinte de sceau du XIe siècle qui nous ait été conservée a été décrite récemment et reproduite par M. de Manteyer [3] : ce sceau est d'un type qui persistera jusqu'à la fin du XIe siècle [4].

Quant au mode de scellement, ce fut originairement le placage : dans la charte de l'an 1060 à laquelle nous avons fait allusion [5], le sceau annoncé était un sceau plaqué [6] ; c'est d'un sceau plaqué que nous possédons encore aujourd'hui une empreinte sur un

1. *Catalogue*, n° 130 *bis*.

2. Nous pouvons citer onze chartes de Foulque le Réchin qui ont été certainement scellées : ce sont les nos 246, 247, 255, 256, 260, 274, 281, 297, 298, 301, 302 du *Catalogue*.

3. G. de Manteyer, *Le sceau-matrice du comte d'Anjou Foulques le Jeune*, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. LX, 1901, p. 332 et suiv. M. de Manteyer a attribué ce sceau à Foulque Nerra, rééditant une erreur contre laquelle s'étaient déjà élevés MM. de Fleury (*Le siège de Maillé et le sceau de Foulques le Réchin*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLII, 1876), Godard-Faultrier (*Inventaire du Musée Saint-Jean d'Angers*, n° 219) et Célestin Port (*Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 193, col. 2.) : par là s'est trouvé faussé tout ce que M. de Manteyer a dit de la sigillographie angevine au XIe siècle.

4. On en constate l'emploi en 1090, 1095 et, semble-t-il, en 1103 (*Catalogue*, nos 256, 274, 298).

5. *Catalogue*, n° 130 *bis*.

6. Geoffroi Martel y dit, en effet : « praesentem chartam *impressione sigilli* nostri solemniter roboravi. »

acte des années 1068-1084 [1]; c'étaient, de même, des sceaux plaqués qu'on pouvait voir autrefois à des actes des années 1085, 1095, 1096 [2] et peut-être aussi du 31 janvier 1090 [3].

Il semble néanmoins que peu à peu un nouveau mode de scellement se soit introduit, sans toutefois que l'habitude du placage ait disparu brusquement [4] : un acte de l'an 1091 aurait été déjà, s'il faut en croire un vidimus de l'an 1560, « scellé en queue simple de cire jaulne » [5] ; une charte de l'an 1103 [6] porte encore aujourd'hui des restes de lacs de soie. Ces lacs de soie ne paraissent pas suspects. Par contre, nous ne croyons pas qu'on puisse tenir pour une trace authentique d'un sceau pendant de Foulque le Réchin une double queue de parchemin qu'on voit au bas d'une charte délivrée par ce comte en l'an 1070 [7] et qui est retenue à l'acte par deux incisions parallèles, mais sans aucun repli.

A plus forte raison, doit-on rejeter, comme des additions, de prétendus sceaux pendants de Foulque Nerra, Geoffroi Martel et Geoffroi le Barbu. Ce dernier doit tout de suite être mis hors de cause : le seul de ses actes soi-disant scellé d'un sceau pendant [8] est un faux du XIVe siècle.

De Geoffroi Martel, on a cité deux actes scellés de sceaux pendants et — première particularité à noter — ils concernent l'un et l'autre l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Le premier est de 1040 ; un vidimus de l'an 1520 le dit scellé d'un sceau de cire blanche appendu sur « laz de cuyr blanc » [9]. Le second est de 1050 ; l'original en a été vu par Gaignières, qui le dit « scellé

1. *Catalogue*, n° 246.
2. *Ibid.*, nos 247, 274, 281.
3. *Ibid.*, n° 255.
4. On trouve des sceaux plaqués des comtes d'Anjou encore en plein XIIe siècle : Arch. de Maine-et-Loire, H 1214, n° 2 (sceau de l'an 1117, aujourd'hui disparu).
5. *Catalogue*, n° 260.
6. *Ibid.*, n° 297.
7. *Ibid.*, n° 215.
8. *Catalogue. Actes faux*, n° 7.
9. *Catalogue*, n° 65 *bis*.

en cire blanche sur las de soye violette » et donne un dessin du sceau [1]. Ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux pièces, le sceau n'était annoncé. En outre, la première est un faux qui ne résiste pas à l'examen ; la seconde est plus que suspecte et, en tout cas, il est à peu près certain que le sceau vu par Gaignières était un sceau de Geoffroi le Bel [2].

Enfin pour Foulque Nerra, on ne peut citer qu'un sceau, appendu par des lacs de soie à une charte authentique, semble-t-il, de ce comte pour l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers [3]. Mais les caractères mêmes de ce sceau, non annoncé d'ailleurs dans l'acte, trahissent, semble-t-il, le XIIe siècle : c'est là, croyons-nous, une addition bien postérieure à la rédaction de la charte et peut-être doit-on supposer que nous avons affaire à un sceau apposé après coup en guise de confirmation par un des successeurs de Foulque Nerra [4].

1. *Catalogue*, n° 96.

2. Comparer le dessin de Gaignières, reproduit par M. l'abbé Métais, *Cartul. de la Trin. de Vendôme*, t. I, p. 174, au sceau de Geoffroi le Bel reproduit par MM. Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *Sigillographie des seigneurs de Laval* (Paris, 1888, in-8°), p. 10.

3. *Catalogue*, n° 39.

4. On n'a pas, croyons-nous, signalé jusqu'ici de confirmations de ce genre : d'habitude, l'apposition du sceau est annoncée par une formule ; mais rien n'empêche de supposer qu'on ait agi avec le sceau comme avec les croix et les simples souscriptions (Cf. Giry, *Manuel de diplomatique* p. 741). Ceci permettrait d'expliquer sans doute bien des cas embarrassants.

ABRÉVIATIONS

Hist. de Fr..... *Recueil des histor. des Gaules et de la France.*

Cartul. blésois de Marmoutier. *Marmoutier. Cartulaire blésois*, publié par l'abbé Métais.

Cartul. dunois de Marmoutier. *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois* publié par Mabille.

Cartul. vendôm. de Marmoutier. *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, publié par A. de Trémault.

Cartul. du Ronceray..... *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, publié par Marchegay.

Cartul. de Saint-Aubin..... *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par Bertrand de Broussillon.

Cartul. de Saint-Laud..... *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers*, publié par A. Planchenault.

Cartul. de Saint-Maur..... *Cartulaire de Saint-Maur-sur-Loire*, publié dans Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. Ier, p. 353-412.

Breviculum S. Nicolai..... Laurent Lepeletier, *Breviculum fundationis et series abbatum Sancti Nicolai Andegavensis.*

Epitome S. Nicolai..... Laurent Lepeletier, *De rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii Sancti Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem epitome necnon et ejusdem monasterii abbatum series.*

Cartul. Trin. de Vend..... *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme*, publié par l'abbé Métais.

Livre noir de Saint-Florent.... *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, Biblioth. de sir Phillipps à Cheltenham, ms. 70.

Livre d'argent de Saint-Florent. *Livre d'argent de Saint-Florent de Saumur*, ms. des Archives de Maine-et-Loire.

Livre blanc de Saint-Florent... *Livre blanc de Saint-Florent de Saumur*, *ibid.*

Livre rouge de Saint-Florent.. *Livre rouge de Saint-Florent de Saumur*, *ibid.*

Coll. dom Housseau..... *Collection d'Anjou et de Touraine*, mss. de la Bibliothèque nationale.

Tous les manuscrits et toutes les collections manuscrites (Coll.) mentionnés sans indication de provenance sont conservés à la Bibliothèque nationale.

CATALOGUE

1. — 974, 6 mars. Angers.

Adèle, comtesse d'Anjou, donne au monastère de Saint-Aubin d'Angers les domaines d'Hondainville, de l'Ile-du-Mont et de la Pèlerine. Le comte Geoffroi (Grisegonelle) et ses deux fils Foulque (Nerra) et Geoffroi souscrivent.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 3.

2. — 975.

Hugue Capet restitue le monastère de Saint-Jean d'Orléans à l'église d'Orléans. Foulque (Nerra) souscrit.

Hist. de Fr., t. IX, p. 733.

3. — 978, janvier. Bessé.

Donation au monastère de Saint-Julien de Tours par le comte d'Anjou Geoffroi (Grisegonelle) d'une aunaie et d'un moulin situés dans la paroisse de Saint-Pierre *de Cersolis*, proche la Choisille. Foulque (Nerra) souscrit.

Grandmaison, *Chartes du Xe siècle provenant de Saint-Julien de Tours*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1885, p. 328, n° 26.

4. — 978-1er mai 985.

Geoffroi (Grisegonelle), comte d'Anjou, en vertu de l'autorisation que lui avait accordée le roi Lothaire, construit l'église Notre-Dame de Loches. Ses deux fils Foulque (Nerra) et Maurice souscrivent.

Copie du XVIIIe s. « ex antiquis mss. », dans la Coll. dom Housseau, vol. 1, n° 186 ; copie du XVIIe s., par A. Du Chesne, probablement d'après la même source, Coll. Baluze, vol. 38, fol. 69. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. I, p. 753, probablement d'après la même source; Carré de

Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire*, t. IV, p. 86, probablement d'après le précédent.

Postérieur à la naissance de Maurice, fils de Geoffroi Grisegonelle, laquelle est de 978 au plus tôt (Mabille, *Introd. aux Chron. des comtes d'Anjou*, p. LXXI); antérieur à la mort de l'archevêque de Tours Hardouin qui souscrit (Cf. Halphen et Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, n° LIII).

5. — 985, 20 août. Angers.

Donation d'une colliberte au monastère de Marmoutier par le comte d'Anjou Geoffroi (Grisegonelle) et le comte de Vendôme Bouchard. Foulque (Nerra) souscrit.

Livre des serfs de Marmoutier, éd. Salmon, n° 1.

6. — 988.

Notice relatant que Gontier, abbé de Saint-Aubin d'Angers, partant pour Rome et Jérusalem, a établi comme successeur Renaud, du consentement de Foulque (Nerra), qui souscrit.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 23.

7. — 989, octobre. Angers

Foulque (Nerra), à la prière du moine Thibaud, son parent, pour le salut de l'âme de son père Geoffroi, de sa mère Adèle, de son épouse Élisabeth et celui de son âme propre, et pour obtenir de Dieu des fils capables de lui succéder, donne au monastère de Marmoutier son droit de pêche à Bessé pour tous les poissons, sauf les brochets.

Gallia christiana, t. XIV, *Instrumenta*, col. 62, d'après le ms. lat. 5441, p. 391 (copie du XVIIIe s. de l'orig.) ; Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 60, d'après le ms. lat. 12878, fol. 49 (copie du XVIIe s. de l'orig.).

8. — 993, mars.

Foulque (Nerra), pour expier les massacres de la bataille de Conquereuil, exempte de tout droit de réquisition le cloître de

Notre-Dame et Saint-Maurille, appartenant à Saint-Maurice d'Angers.

Copie du XVIIIe s., d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 20, n° 27, Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 333 ; copie du XVIIe s., par A. Du Chesne, d'après « un registre de papiers », Coll. Baluze, vol. 39, fol. 57 v°.

Les copies donnent la date de 1003, an 7 du règne des rois Hugue et Robert : M. Lot, *Hugues Capet*, p. 168, n. 6, a montré qu'il fallait corriger 1003 en 993.

9. — 993 env.

Aimeri, « comte de Nantes », exempte un bateau du monastère de Bourgueil des droits qu'il percevait sur la Loire. Il fait souscrire l'acte par son suzerain Foulque (Nerra).

Copie du XVIIIe s. d'après l'orig., ms. lat. 17127, p. 156 ; copie du XVIIIe s. d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 32 v°, Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 323, et partiellement par A. Du Chesne, Coll. Baluze, vol. 38, fol. 171 v°. — Éd. : Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. I, col. 352, d'après le cartulaire.

Pour la date, cf. Merlet, *Chronique de Nantes*, p. 133, n. 1.

10. — 996.

Notice racontant comment Foulque (Nerra), ayant pénétré à main armée dans le cloître de Saint-Martin de Tours et fait détruire la maison d'un des chanoines, vint faire pénitence en l'église Saint-Martin.

Pièce justificative n° 3.

Pour la date, voir ci-dessus, p. 30, note.

11. — 987-996.

Aimeri et son frère, le clerc Renoul, donnent au monastère de Saint-Cyprien de Poitiers des serfs et des terres à Mazaud, près Loudun, et à *Bribcham*. Le comte Foulque (Nerra) souscrit.

Cartul. de Saint-Cyprien de Poitiers, éd. Rédet, dans les *Arch. historiques du Poitou*, t. III, p. 80.

12. — 999, 12 août. Baugé

Renaud donne au monastère de Bourgueil le domaine et l'église Notre-Dame « de Rabdina », ainsi que le domaine de « la Cigogne ». Foulque (Nerra) souscrit.

Orig. fragment., Archives d'Indre-et-Loire, H 24, n° 42 ; copie du XVIIIe s. d'un autre morceau de l'orig., alors dans les archives du prieuré de Beaulieu d'Angoulême, Coll. Moreau, vol. 16, fol. 175 ; copies du XVIIIe s. d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 80-81, Coll. dom Housseau, vol. 1, n° 282, et ms. lat. 17127, p. 158.

13. — 988-3 sept. 999.

Foulque (Nerra) échange avec les moines de Saint-Aubin d'Angers le domaine et l'église de Bazouges contre le domaine d'Hondainville, tout en se réservant la moitié du domaine de Bazouges sa vie durant.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 677.

Au temps de l'abbé Renaud, mort avant le 3 sept. 999 (voir n° 16).

14. — 996-3 sept. 999.

Foulque (Nerra) nomme Gérard abbé de Saint-Aubin d'Angers.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 24.

Antérieur à l'avènement de Hubert (3 sept. 999) et postérieur à la mort de l'abbé Renaud, qui vivait encore en 996 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 37).

15. — 996-3 sept. 999.

Frédéric, à la prière de l'abbé Gérard et du consentement du comte Foulque (Nerra), donne au monastère de Saint-Aubin d'Angers, sous condition d'un cens annuel de cinq sous, une famille de colliberts, une terre et une pêcherie, qu'il tenait dudit comte. Celui-ci souscrit.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 395.

Pour la date, voir n° 14.

16. — 999, 3 sept.

Foulque (Nerra) nomme Hubert abbé de Saint-Aubin d'Angers.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 25.

L'acte est daté de l'an 9 du roi Robert, ce qui, pour le mois de septembre s'il faut compter rigoureusement, correspond à l'année 999.

17. — 1000, 17 janvier. Angers.

Foulque (Nerra), à la prière de l'évêque d'Angers Renaud, fait remise à Saint-Maurice et Saint-Maurille d'Angers de la moitié du tonlieu perçu sur le pont de la Maine à Angers et renonce aux mauvaises coutumes établies par ses agents depuis la mort de Geoffroi (Grisegonelle) sur les terres de ladite église.

Copie du XVIIIe s. d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 17, n° 22, Coll. dom Housseau, vol II[1], n° 319 ; copie du XVIIe s., par A. Du Chesne, d'après « un registre de papiers », Coll. Baluze, vol. 39, fol. 44.

18. — Oct. 999-oct. 1000.

Foulque (Nerra) confirme la fondation de la collégiale de Graçay.

Mention dans Raynal, *Histoire du Berry*, t. I, p. 424, d'après un cartulaire de Graçay aujourd'hui perdu.

An 4 du règne du roi Robert, qui souscrit.

19. — 1001, 1er août.

Notice relatant un procès entre Gautier, vassal de Foulque (Nerra), et le monastère de Bourgueil au sujet des exactions commises par ledit Gautier. Foulque (Nerra) souscrit.

Copie du XVIIIe s. d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 130 v°, Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 326.

20. — 24 oct. 1002-2 sept. 1003. Angers.

Renaud, évêque d'Angers, à la prière de Hubert, abbé du monastère de Saint-Aubin d'Angers et des moines dudit lieu, procède à la dédicace de l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé. Foulque (Nerra), qui allait partir à Jérusalem, souscrit, ainsi que son frère le comte Maurice.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 130.

L'acte est daté de l'an 7 du roi Robert, an 30 de l'épiscopat de Renaud, an 3 de l'abbatiat de Hubert : l'an 7 du roi Robert va du 24 octobre 1002 au 23 octobre 1003 ; l'an 30 de l'épiscopat de Renaud, successeur immédiat de Néflngue (mort le 12 sept. 973, suivant l'*Obituaire de Saint-Maurice*, copié dans la Coll. Baluze, vol. 39, fol. 32, et les *Ann. de Vendôme*, p. 58 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*), va du 12 sept. 1002 au 11 sept. 1003 ; l'an 3 de Hubert, nommé le 3 sept. 999 (ci-dessus, n° 16), va du 3 sept. 1002 au 2 sept. 1003.

21. — 1004, 27 décembre. Monastère de Maillezais.

Guillaume V, duc d'Aquitaine, fait don au monastère de Bourgueil de Brétignolle, Faymoreau et d'une terre sise près de la Vendée. Foulque (Nerra) souscrit.

Orig. à la Biblioth. de Reims, Collection Tarbé, carton 1, n° 15. — Éd. : Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, p. 353, d'après le cartul. de Bourgueil.

22. — 24 octobre 996-12 juin 1005.

L'évêque d'Angers Renaud notifie que, certains biens, qu'il avait hérités de son père et donnés à l'église Saint-Maurice d'Angers, ayant été revendiqués par Foulque (Nerra) et son frère Maurice, sous prétexte qu'ils avaient été cédés à Geoffroi (Grisegonelle) comme condition de sa nomination à l'épiscopat, il a voué un de ses serfs au jugement de Dieu et que l'épreuve a tourné à son avantage.

Pièce justificative n° 4.

Antérieur à la mort de l'évêque Renaud (12 juin 1005 : voir ci-dessus, p. 114), ce procès est de 996 au plus tôt, parce que la donation à Saint-Maurice faite par

ledit évêque est contemporaine de celle de Saint-Remy-en-Mauges à Saint-Serge d'Angers voir charte de Saint-Serge, dans la Coll. dom Housseau, vol II², n° 582 et que cette dernière donation est postérieure à la mort de Hugue Capet (voir le diplôme confirmatif du roi Robert dans les *Hist. de Fr.*, t. X, p. 583), laquelle eut lieu le 24 octobre 996.

23. — 1005, juillet. La Chartre.

Renaud, évêque de Paris (et comte de Vendôme), fait remise au monastère de Saint-Julien de Tours des coutumes qu'il possédait à Vaubuan et Beaumont. Foulque (Nerra) souscrit.

Orig., Arch. d'Indre-et-Loire, H 479, n° 3. — Éd. : Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. III, p. 643.

Acte fort suspect : le comte de Vendôme Bouchard le Vénérable, donné ici comme décédé, vivait encore le 1er mai 1006, date à laquelle il délivrait aux moines de Saint-Maur-des-Fossés un acte dont on a l'original Tardif, *Carton des rois*, n° 247).

24. — 999 env.-1005.

Donation de diverses terres et coutumes au monastère de Bourgueil par Guillaume, duc d'Aquitaine. Foulque (Nerra) souscrit.

Copies du XVIIIe s. : d'après l'orig., ms. lat. 17127, p. 135 ; d'après le *Cartul. de Bourgueil*, Coll. Baluze, vol. 38, fol. 194.

Au temps d'Islon, évêque de Saintes depuis 999 env., et de l'abbé Joubert, mort en 1005.

25. — 1006 ou 1007.

Foulque (Nerra) dote le monastère qu'il vient de fonder à Beaulieu, près de Loches.

Pièce justificative n° 5.

Pour la date, voir ci-dessus, p. 85.

25 *bis*. — 1006 ou 1007.

Autre forme de la charte précédente, avec addition de nombreux biens et de nombreuses prérogatives.

Copies prétendument faites d'après l'orig. : du XVIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 72 ; ms. lat. 12662, fol. 133 ; ms. lat. 17128, p. 117 ; du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol II[1], n° 337, et vol. XVIII, fol. 479. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. IV, p. 149 ; *Gallia christiana*, t. XIV, *Instr.*, col. 64, d'après Sainte-Marthe.

Acte faux, fabriqué à l'aide du précédent : voir p. 221-224.

26. — 21 juillet 987-8 août 1011.

Foulque (Nerra), à la prière de Robert, abbé du monastère de Saint-Florent de Saumur, oblige ses hommes à renoncer à toutes les violences et exactions auxquelles ils soumettaient les possessions dudit monastère et leur fait promettre de les respecter à l'avenir, quelles que soient les circonstances.

Copie contemporaine, Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent ; *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 26 v°.

Postérieur à la mort de Geoffroi Grisegonelle, antérieur à celle de l'abbé Robert, laquelle est du 8 août 1011 (*Ann. de Saint-Florent*, p. 117 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*).

27. — 990-8 août 1011.

Foulque (Nerra), ouï la plainte de Robert, abbé du monastère de Saint-Florent de Saumur, met un terme aux exactions commises sur un domaine de ce monastère, situé à Saint-Georges-Châtelaison, par un de ses vassaux nommé Aubri, qui en était l'avoué, l'obligeant à se restreindre aux coutumes que Renaud (le Thuringien), précédemment chargé de ladite avouerie, y avait possédées.

Pièce justificative n° 2.

En 990, au moment des premières hostilités entre Eude Ier de Blois et Foulque Nerra, Renaud le Thuringien était encore avoué de Saint-Georges-Châtelaison (*Pièce justificative* n° 1). La pièce est donc de 990 au plus tôt et, comme la précédente, antérieure au 8 août 1011. Le vassal Aubri, dont il est ici question, fut plus tard seigneur de Montjean (voir ci-dessous, n° 66).

28. — 8 août 1011-8 avril 1013.

Notice relatant qu'un serf du monastère de Saint-Florent de Saumur, nommé Landri, ayant épousé une serve de Foulque (Nerra), celui-ci a exigé de l'abbé Aubert le partage des enfants issus de cette union et qu'en conséquence quatre enfants ont été attribués à chacune des parties, un neuvième restant indivis.

Pièce justificative n° 6.

Postérieur à la mort de l'abbé Robert, qui est du 8 août 1011 (voir n° 26), et antérieur à celle de l'abbé Aubert, qui est du 8 avril 1013 (*Ann. de Saint-Florent*, p. 117 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*).

29. — 1017, 9 juin. Compiègne.

Foulque (Nerra), présent au couronnement de Hugue, fils de Robert le Pieux, souscrit un diplôme de ce dernier en faveur de Notre-Dame de Noyon.

Hist. de Fr., t. X, p. 599.

30. — 1020, 1er décembre.

Foulque (Nerra), Hildegarde, son épouse, et Geoffroi (Martel), leur fils, fondent le monastère de Saint-Nicolas d'Angers et le dotent de la terre d'Adésière, acquise de Gui, trésorier de Saint-Maurice d'Angers, d'une autre terre sise au delà du Brionneau, de douze arpents de prés à Alloyau, sur la Maine, d'une terre sise à Villenière et de onze arpents de vignes à Saint-Pierre.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 765, d'après le *Cartulaire de Saint-Nicolas*. — Éd. : *Breviculum S. Nicolai*, p. 7, et *Epitome S. Nicolai*, p. 7, d'après le *Cartulaire*.

Date donnée par les annales de la région (p. 59, 106, 118 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*).

31. — 14 octobre 1006-13 octobre 1021.

Foulque (Nerra) autorise Gérard, abbé de Saint-Jouin-de-

Marnes, à construire une église à Vihiers, la dote en lui accordant les droits de sépulture et toutes les offrandes dudit Vihiers, ainsi que le marché qui se tient aux calendes de juin et le produit des amendes pendant les trois jours qui précèdent et suivent cette date.

Copies du XVIIIe s. d'après un vidimus de l'orig. du 21 mai 1521, ms. lat. 5449, p. 101 ; Biblioth. de Poitiers, Coll. Dom Fonteneau, vol. 13 ; Coll. Moreau, vol. 19, fol. 101. — Éd. : Loizeau de Grandmaison, *Cartul. de Saint-Jouin*, dans les *Mémoires de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres*, t. XVII, 1854, p. 20, d'après le ms. lat. 5449.

Donné au temps où Geoffroi Martel, né le 14 oct. 1006, était encore *puer*, c'est-à-dire, pensons-nous, avant qu'il eût quinze ans.

32. — 1010-1021.

Guillaume, duc d'Aquitaine, fonde à Vouvant une église qu'il donne au monastère Saint-Pierre de Maillezais. Foulque (Nerra) souscrit.

Besly, *Hist. des comtes de Poictou*, p. 307.

Postérieur à la fondation de Saint-Pierre de Maillezais, qui est de 1010 (*Chron. de Saint-Maixent*, p. 387 des *Chron. des églises d'Anjou*) ; antérieur à la mort de l'évêque de Poitiers Gilbert (qui souscrit), mort en 1021 au plus tard (*Gallia christ.*, t. II, col. 1162)

33. — 25 déc. 1021-24 déc. 1022, ou 29 mars 1025-28 mars 1026. Vendôme.

Foulque (Nerra) affranchit un serf dépendant du monastère de Marmoutier.

Livre des serfs de Marmoutier, éd. Salmon, n° 52.

Daté de l'an 35 du règne du roi Robert : suivant qu'on compte les années du règne à partir du 25 déc. 987, ou qu'on les compte à partir du 29 mars 991, on obtient une des deux dates indiquées. Si l'on comptait à partir du 24 oct. 996, on obtiendrait la date de 1030-1031, mais l'histoire du Vendômois semble devoir faire écarter cette date.

34. — 24 oct. 1022-23 oct. 1023, puis 1039 (?)

Foulque (Nerra) donne au monastère de Saint-Nicolas, fondé

par lui près d'Angers en l'an 1020 et à la tête duquel il a placé l'abbé Baudri, des vignes et des plantations au bord du Brionneau, douze arpents de prés à Alloyau, la terre d'Adésière, un essart à Villenière, une vigne entre la Maine et le Brionneau, d'autres vignes au delà de la Maine, l'exemption du banvin en deçà du ruisseau de la Barre, la justice sur les hommes du monastère, l'exemption du service d'ost, sauf le cas de guerre (*bellum*), et l'exemption des réquisitions de chariots, bœufs et ânes. — Au moment de partir une dernière fois à Jérusalem (1039 ?), Foulque confirme cette donation, en rappelant que peu de temps après qu'il l'eut faite, l'abbé Baudri s'enfuit furtivement pour regagner son ancien monastère de Marmoutier ; que l'abbé Albert envoya à sa place Renaud, qui, à son tour, sans attendre sa consécration, s'enfuit auprès de Geoffroi (Martel), attiré par la promesse de l'abbatiat de la Trinité de Vendôme ; qu'il chassa alors de Saint-Nicolas les moines de Marmoutier et demanda pour abbé à Gautier, abbé du monastère de Saint-Aubin d'Angers, Audouin, prieur dudit monastère, lequel fut ordonné l'an MXXX[V]III (?), an [V]III (?) du règne de Henri Ier.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 417, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*. — Éd. : *Breviculum S. Nicolai*, p. 5, et *Epitome S. Nicolai*, p. 5, d'après le *Cartul.*; Migne, *Patrol. lat.*, t. CLV, col. 481, d'après le *Breviculum*.

La donation est datée de l'an 27 du règne de Robert. Dans la seconde partie de l'acte, il faut corriger les dates probablement comme nous le faisons, Gautier n'ayant été abbé de Saint-Aubin que depuis 1036.

35. — 1023-1024.

Foulque (Nerra) renonce à toutes les mauvaises coutumes établies sur les biens de Saint-Martin de Tours, depuis la mort de son grand-père Foulque (le Bon), à Parcé, Précigné, Noyant, Genneteil, Chenu, Saint-Épain, Ligueil, Courçay et Monnaie, sans en excepter les coutumes inféodées à ses vassaux.

Copies de l'orig., du XVIIe s., dans la Coll. Baluze, vol. 76, fol, 256 ; du XVIIIe s., dans la Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 358, et vol. XIII[1], n° 8723.

Souscrit par le trésorier Sulpice (1023-1031) et le doyen Ulger (1007-1024). Pour ces dates, cf. Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 32. — Dans la première copie de la Coll. dom Housseau, cette note : « Cet authographe est souscrit au lieu de signature, d'une croix tracée, à ce qu'il paroit, fort pesament au pinceau de la main mal assurée de Foulques luy même, et je la croirois de son sang, si l'écriture de toute la pièce n'avoit un peu jauni ; la matière dont la croix est formée paroit d'un jaune beaucoup plus rougeatre. »

36. — Début de 1025.

Foulque (Nerra) écrit au roi Robert, au nom de son suzerain Guillaume d'Aquitaine, au sujet des négociations engagées par ce dernier avec les princes italiens.

Hist. de Fr., t. X, p. 500.

Pour la date, cf. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 376.

37. — 1026.

Foulque (Nerra) autorise son vassal Sebrand à donner au monastère de Saint-Florent de Saumur l'église Saint-Hilaire de Montilliers et renonce à tous les droits qu'il possédait sur cette église.

Copie de l'an 1644 d'après l'orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent, Montilliers, vol. 1 ; *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 76. — Éd. : Marchegay, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 384, d'après la copie de l'an 1644.

Date donnée par la notice relatant la donation de Sebrand (Marchegay, *ibid.*, p. 385).

38. — 14 oct. 1006-1027.

Donation au monastère de Saint-Aubin d'Angers par Girois, fils de Josselin de Rennes, de l'église de Chartrené avec deux manses de terres, la voirie et toutes les coutumes. Foulque (Nerra) et son fils Geoffroi souscrivent.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 241.

Postérieur à la naissance de Geoffroi Martel, laquelle eut lieu le 14 oct. 1006 (voir ci-dessus, p. 10), et antérieur à l'avènement de l'abbé Primaud (1027 : voir n° 40), l'abbé Hubert étant nommé dans l'acte.

39. — 1014-1027.

Foulque (Nerra), à la prière de Hubert, abbé du monastère de Saint-Aubin d'Angers, renonce en faveur dudit monastère à toutes les coutumes qu'il possédait sur la moitié du domaine de *Chirriacus* (Saint-Remy-la-Varenne) et sur les terres de Saugé, Sauvigné et des Alleuds, réserve faite du service d'ost, et sur la terre de Champigné, sauf la moitié des droits sur l'homicide, le vol et l'incendie.

Orig. scellé sur lacs de soie, Arch. de Maine-et-Loire, H 170. Sceau rond de cire brune, très mutilé, représentant un cavalier, la lance en arrêt, tourné à droite ; légende fruste. — Éd. : *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 4.

Postérieur au partage du domaine de *Chirriacus* entre Saint-Aubin et Saint-Lézin, partage qui eut lieu en 1014 (*Cartul. de Saint-Aubin*, n° 197) ; antérieur à l'avènement de l'abbé Primaud, qui succéda à Hubert en 1027 (ci-dessous, n° 40). Sur le sceau appendu à l'orig., voir ci-dessus, p. 242.

39 *bis*. — 1014-1027.

Même acte, sauf mention de la totalité du domaine de *Chirriacus* (au lieu de la moitié) et addition, parmi les terres dont Foulque abandonne les coutumes, des Ponts-de-Cé, de la Forêt et de Vaux.

Prétendu orig., jadis scellé sur lacs de soie, Arch. de Maine-et-Loire, H 170. — Éd. : *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 4 *bis*.

Faux du XIIe siècle.

40. — 1027.

Foulque (Nerra) nomme Primaud abbé de Saint-Aubin d'Angers.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 26.

Pour la date, voir les *Ann. de Saint-Aubin*, p. 3 du *Recueil d'ann. angev. et vendômoises*.

41. — 1028, avant le 10 avril. Paris.

Le roi Robert confirme la fondation du monastère de Coulombs en Beauce. Foulque (Nerra) souscrit.

Hist. de Fr., t. X, p. 617.

Pour la date, voir Pfister, *Robert le Pieux, Catalogue*, n° 83.

42. — 13 juin 1006-13 juillet 1028.

Gui, trésorier de Saint-Maurice d'Angers, donne aux moines de Saint-Aubin d'Angers l'église et le domaine de Saint-Martin de Vertou pour y fonder un prieuré. Foulque (Nerra) souscrit, ainsi que l'évêque Hubert.

Acte perdu, mentionné dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 160.

Postérieur à la consécration de l'évêque Hubert (13 juin 1006 : voir ci-dessus, p. 115), antérieur au 14 juillet 1028, parcequ'au n° 44 le trésorier de Saint-Maurice est Bouchard, et non plus Gui.

43. — 13 juin 1006-13 juillet 1028.

Foulque (Nerra) confirme (en faveur des moines nouvellement installés à Saint-Martin du Lion-d'Angers ?) l'abandon fait antérieurement aux chanoines dudit lieu de toutes les coutumes qu'il possédait sur cinq manses.

Acte perdu, mentionné dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 161.

Acte sensiblement contemporain du précédent.

44. — 1028, 14 juillet.

Foulque (Nerra), Hildegarde, son épouse, et Geoffroi, leur fils, dotent le monastère qu'ils ont fondé à Notre-Dame-de-la-Charité, près d'Angers (le Ronceray), le jour même où l'évêque Hubert procédait à la dédicace de la nouvelle église.

Cartul. du Ronceray, n° 1.

45. — 1028, peu après le 14 juillet.

Les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité notifient qu'elles ont élu pour abbesse *Leuburgis*, du consentement de Foulque (Nerra), d'Hildegarde, son épouse, et de Geoffroi, leur fils, qui souscrivent.

Ibid., n° 15.

46. — 14 juillet 1028-20 juillet 1029.

Foulque (Nerra) confirme les donations faites par lui jusqu'à ce jour à Notre-Dame-de-la-Charité.

Ibid., n° 2.

Postérieur au n° 44 ; antérieur au n° 47, parce qu'il n'y est pas question de Seiches.

47. — 21 juillet 1028-20 juillet 1029.

Foulque (Nerra) donne l'église de Seiches à Notre-Dame-de la-Charité.

Ibid., n° 126.

Cette donation eut lieu dans la quarante-deuxième année du principat de Foulque, suivant le n° 197 du *Cartul. de Saint-Aubin.*

48. — Avant le 20 juillet 1029.

Notice relatant que Foulque (Nerra) et la comtesse Hildegarde ont restauré l'église Saint-Martin d'Angers, y ont installé treize chanoines et enfin que la comtesse s'est employée à doter la collégiale et a concédé une prébende à Lambert, fils de Renaud de la Barre, à la condition qu'il léguerait ses biens à la maison.

Copies du XVIIIe s., d'après une « copie ancienne », Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 407 et partiellement, vol. XIII[1], n° 8553. — Éd. : Chopin, *Police sacrée*, éd. de 1621, III, p. 350.

Contemporain ou de peu antérieur à la donation de certaines redevances du domaine de Saint-Remy-la-Varenne, faite à Saint-Martin d'Angers (restauré anté-

rieurement, par conséquent) par Foulque Nerra l'an 42 de son principat, suivant le n° 197 du *Cartul. de Saint-Aubin.*

49. — 1019-20 juillet 1031.

Notice relatant l'érection en collégiale par Aubri, seigneur de Montjean, de l'église Notre-Dame et Saint-Léger de Loudun, du consentement de Foulque (Nerra), qui souscrit.

Chirographe orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent, prieuré de N.-D. de Veniers. — Éd. : Marchegay, *Chartes poitevines de Saint-Florent*, dans les *Arch. histor. du Poitou*, t. II, 1873, n° 7.

Au temps de l'évêque de Poitiers Isembert (depuis 1019) et du roi Robert (mort le 20 juillet 1031).

50. — 1027-décembre 1036.

Notice de la remise faite par Aubri au monastère de Saint-Aubin d'Angers de douze deniers de cens. Foulque (Nerra) et son fils Geoffroi (Martel) souscrivent.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 35.

Au temps de l'abbé Primaud, nommé en 1027 (voir n° 40) et remplacé en décembre 1036 par Gautier (*Ann. de Saint-Aubin*, p. 4 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, et n° 27 du *Cartul. de Saint-Aubin*).

51. — 1027-décembre 1036.

Notice relatant, à propos d'un procès entre Saint-Aubin d'Angers et les fils de Sicher de Marigné, comment une rixe ayant autrefois éclaté entre des hommes du monastère et des hommes de Foulque (Nerra) et cinq de ces derniers ayant péri dans la lutte, Foulque avait exigé de l'abbé Primaud qu'il accordât la jouissance viagère d'une terre (sise à Saint-Remy-la-Varenne) à Étienne le Sot.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 186.

Au temps de l'abbé Primaud. Cf. n° 50.

52. — 1023-15 novembre 1037. Veuves.

Notice. Foulque (Nerra), à la demande du comte de Blois Eude, à une entrevue qu'il a avec lui à Veuves, déboute l'archevêque de Tours Arnoul des réclamations qu'il avait élevées sur les dîmes du bois de Blémars.

Cartul. blésois de Marmoutier, n° 89.

Au temps de l'archevêque Arnoul (1023-1052) et du comte Eude, mort le 15 nov. 1037 (Lex, *Eudes de Blois*, p. 238).

53. — 1037 (?). Angers.

Notice. Renaud Ivon, châtelain de Château-Gontier, reçoit du monastère de Saint-Aubin d'Angers un quart du domaine de Bazouges, à charge d'hommage et de protection. Foulque (Nerra) et son fils Geoffroi « Martel » souscrivent.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 1.

Acte suspect dans sa forme actuelle : la date de 1037 est impossible, car on trouve parmi les témoins l'evêque du Mans Avesgaud, mort le 27 oct. 1036 hors de son diocèse (Dom Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, t. III, p. 118), et Josselin de Rennes, mort avant 1028 (voir ci-dessus, p. 163, n. 2) ; d'autre part, en 1037, Foulque Nerra était en guerre contre son fils.

54. — 13 juin 1006-1039.

Notice relatant comment deux colliberts de Saint-Maurice d'Angers, possesseurs de la maison qui servait de buanderie à l'évêque Hubert, l'ayant vendue avec l'assentiment de ce dernier, des officiers du comte Foulque crurent que cette vente supprimait les droits de l'évêque et, bien que cette buanderie fût libérée de toute coutume, y pénétrèrent et, éparpillant les vêtements du prélat destinés à la lessive, enlevèrent le panier qui les contenait, le requérant pour le service de paneterie du comte à l'occasion de Pâques, comment enfin, sur la plainte de l'évêque, le

comte fit flageller le meneur, un nommé Michel, et le força à rapporter lui-même le panier à l'endroit d'où il l'avait enlevé.

Copies du XVIIe s. d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 54, n° 80, Biblioth. d'Angers, ms. 706 (ancien 636), p. 7, et ms. 673, fol. 21. — Éd. : Marchegay, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 387, d'après une des copies précédentes.

Au temps de l'évêque Hubert, consacré le 13 juin 1006 (ci-dessus, p. 115) ; avant le dernier départ de Foulque pour Jérusalem en 1039, puisqu'il ne revint plus ensuite en Anjou (ci-dessus, p. 60, n. 4).

55. — 1026-1039.

Notice relatant comment l'avouerie des domaines du monastère de Saint-Aubin d'Angers à Champigny-le-Sec, enlevée à Renard par Foulque (Nerra) après la prise de Saumur et donnée par lui à Gautier Tison, fut abandonnée par ce dernier au monastère du consentement dudit Foulque (Nerra).

Cartul. de Saint-Aubin, n° 236.

Postérieur à la prise de Saumur (ci-dessus, p. 41) ; en 1039 au plus tard (voir n° 54).

56. — 1026-1039.

Gilles, cellérier du monastère de Saint-Florent de Saumur, ayant été trouver Foulque (Nerra) et son fils Geoffroi pour réclamer contre des coutumes illégalement établies sur le bourg dudit monastère par certains de leurs hommes, ceux-ci lui font rendre justice.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 140.

Même date qu'au n° 55.

57. — 1026-1039. Saumur.

Notice relatant que l'abbé de Saint-Florent de Saumur Frédéric s'étant plaint à Foulque (Nerra) des revendications exercées par Aimeri de Saunay sur une serve du monastère nommée

Ermengarde, le comte a ordonné le duel judiciaire, mais qu'Aimeri, n'osant s'y soumettre, a déclaré se désister.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 128-129.

Même date qu'au n° 55.

58. — 14 juillet 1028-1039.

Foulque (Nerra), d'accord avec Hildegarde, son épouse, et Geoffroi, son fils, donne à Notre-Dame-de-la Charité, près d'Angers, les pêcheries et moulins du pont de pierre qu'il vient d'établir sur la Maine à Angers, réserve faite de l'arche donnée à Saint-Martin d'Angers.

Cartul. du Ronceray, n° 4.

Postérieur au n° 44; en 1039, au plus tard, comme pour le n° 55.

59. — 14 juillet 1028-1039.

Notice du don fait par Foulque (Nerra) et Hildegarde, son épouse, à Notre-Dame-de-la-Charité, près d'Angers, du droit de s'approvisionner de bois vif dans le bois de Chacé, moyennant deux miches de pain et une mesure de vin à donner chaque semaine au forestier du lieu.

Ibid., n° 7.

Même date qu'au n° 58.

60. — 14 juillet 1028-1039.

Foulque (Nerra) donne aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité la terre d'Orgigné.

Ibid., n° 229.

Même date qu'au n° 58.

61. — 14 juillet 1028-1039.

Notice. Foulque (Nerra) et la comtesse Hildegarde font remise

à l'aumônerie de Notre-Dame-de-la-Charité des coutumes auxquelles ils avaient droit sur les terres de ladite aumônerie sises aux environs d'Angers.

Ibid., n° 19.

Même date qu'au n° 58.

62. — 14 juillet 1028-1039.

Notice du don fait par les mêmes à ladite aumônerie, pour servir à la nourriture des pauvres, de jardins situés près de la Maine, en deçà de l'église Saint-Nicolas.

Ibid., n° 18.

63. — 20 juillet 1031-1039. Cormery.

Gérard donne au monastère de Cormery la terre de Rivarennes, en présence du roi Henri Ier. Foulque (Nerra) souscrit.

Cartul. de Cormery, éd. Bourassé, n° 38.

Postérieur à la mort de Robert le Pieux (20 juillet 1031), antérieur à 1040, comme les nos précédents.

64. — 15 nov. 1037-1039.

Notice de la remise faite aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers par Foulque (Nerra) et Hildegarde, son épouse, de toutes les coutumes qu'ils possédaient à la Cour-de-Pierre.

Cartul. du Ronceray, n° 171.

Postérieur à la mort d'Eude II de Blois, laquelle est du 15 nov. 1037 (Lex, *Eudes de Blois*, p. 53), parce que c'est son successeur, Thibaud, qui donna la Cour-de-Pierre à Notre-Dame-de-la-Charité (*Cartul. du Ronceray*, n° 170) ; antérieur à 1040, comme les nos précédents.

65. — 1040, 31 mai. Vendôme.

Le comte Geoffroi (Martel) et son épouse Agnès, ayant fondé le monastère de la Trinité de Vendôme, le dotent de nombreuses

églises et terres sises dans le Vendômois, le Maine et la Saintonge.

Cartul. de la Trin. de Vend., n° 35.

65 *bis*. — 1040, 31 mai. Vendôme.

Même charte avec addition de plusieurs biens et notamment de biens sis en Anjou, en Touraine et en Poitou, addition de privilèges divers et des souscriptions du roi Henri Ier et des papes Benoît IX et Clément II.

Ibid., n° 36.

Charte fausse, autrefois scellée « sur lacs de cuyr » : voir *Le Moyen Age*, t. XIV, 1901, p. 69-112, et t. XVII, 1904, p. 401-411.

66. — 1040, après le 21 juin. Angers.

Geoffroi (Martel), dans un plaid réuni à Angers, faisant droit aux réclamations de l'abbé de Saint-Florent de Saumur Frédéric, délimite les droits de l'avoué du monastère à Saint-Georges-Châtelaison.

Copie contemp., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent ; *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 28 v°.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra (21 juin 1040) ; daté de 1040.

67. — 1043.

La comtesse Agnès donne à Saint-Florent de Saumur la terre de Fosses en Poitou. Ses deux fils, Guillaume, comte de Poitou, et Geoffroi souscrivent, ainsi que Geoffroi (Martel), comte d'Anjou, son mari.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent ; *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 41. — Éd. : Marchegay, *Chartes poitevines de Saint-Florent*, dans les *Arch. histor. du Poitou*, t. II, 1873, p. 85, n° 68, d'après l'orig.

68. — 1044, avant le 21 août.

Geoffroi (Martel), au moment où il assiège Tours, pour réparer les dommages qu'il a fait subir au monastère de Saint-Julien de Tours, fait remise audit monastère de ses droits sur la terre de Sablé.

Copie du XVIIIe s. d'après l'orig., ms. lat. 5443, p. 36.

Antérieur à la bataille de Nouy (voir ci-dessus, p. 48).

69. — 21 juin 1040-24 août 1044.

Notice de l'exemption de péages et autres coutumes accordée par Geoffroi (Martel) aux moines de Marmoutier pour les marchandises destinées à leur usage et passant par l'Anjou.

Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 50.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra ; antérieur à la cession de Tours à Geoffroi Martel (24 août 1044 : voir p. 48), cette ville étant dite encore en possession de Thibaud de Blois.

70. — 1042-1044.

Geoffroi (Martel) consent à la donation de l'église Saint-Hilaire-sur-Yerre faite à Marmoutier par Ganelon, trésorier de Saint-Martin de Tours.

Cartul. dun. de Marmoutier, n° 22.

71. — 1045.

Geoffroi (Martel) confirme toutes les possessions et tous les droits du monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers.

Cartul. du Ronceray, n° 6.

72. — 1040-1045, 1er octobre. N.-D.-de-la-Charité d'Angers.

Geoffroi (Martel), sur le conseil de sa mère, Hildegarde, et de son épouse, Agnès, confirme les dons faits au monastère de

Notre-Dame-de-la-Charité par son père, le comte Foulque, récemment décédé, et y ajoute la jouissance de certains droits et certaines franchises.

Ibid., n° 5.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra (21 juin 1040), antérieur à la mort d'Hildegarde (1er avril 1046 : voir p. 11, n. 1).

73. — 1041-1046, un 20 mars.

Notice du don fait par Geoffroi (Martel) aux clercs de Toussaint d'Angers, lors de la dédicace de leur église, le 20 mars, de toutes les coutumes des domaines d'*Astellenis*, *Landellis*, Épluchard et Béné.

Copie du XVIe s., d'après l'orig., Arch. de Maine-et-Loire, H 1281, n° 4a. Au bas de l'acte, la croix de Geoffroi Martel.

Postérieur au 21 juin 1040, date de la mort de Foulque Nerra ; antérieur au 2 mars 1047, date de la mort de l'évêque Hubert (ci-dessus, p. 120), la dédicace de l'église de Toussaint ayant été faite par lui (voir n° 74). — L'acte fut confirmé en 1103 par Foulque le Réchin (voir n° 298).

74. — 1041-1046, un 20 mars.

Le jour où l'évêque d'Angers Hubert procède à la dédicace de l'église Toussaint d'Angers, construite par le chantre Gérard, le comte Geoffroi fait abandon de tous ses droits sur deux mesures (*mansuræ*) de terres et du vinage de sept arpents de vignes.

Mention du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II1, n° 354, d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 30, n° 43.

Pour la date, voir n° 73.

75. — 21 juin 1040-1er avril 1046.

Don fait au monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers par Avoie des alleus de Martigné et d'Hussé, en présence de la contesse Agnès et de Geoffroi (Martel), qui confirment.

Cartul. du Ronceray, n° 237.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra ; antérieur à la mort de la comtesse

Hildegarde (1er avril 1046, : voir ci-dessus, p. 11 n. 1) parce qu'une contestation relative à ce don eut lieu encore de son vivant (*Cartul. du Ronceray*, n° 238).

76. — 21 juin 1040-1er avril 1046.

Geoffroi (Martel), d'accord avec sa femme Agnès, sur le conseil de sa mère Hildegarde et pour le repos de l'âme de son père, le comte Foulque, récemment décédé, confirme les possessions du monastère de Saint-Nicolas d'Angers, lui donne le torrent de Brionneau et réglemente les droits de justice du monastère.

Breviculum S. Nicolai, p. 9 ; *Epitome*, p. 9.

Comme le n° précédent, ce n° et les suivants sont postérieurs à la mort de Foulque Nerra (21 juin 1040) et antérieurs à celle d'Hildegarde (1er avril 1046).

77. — 21 juin 1040-1er avril 1046.

Geoffroi (Martel), d'accord avec sa femme Agnès, sur le conseil de sa mère, la comtesse Hildegarde, et pour le repos de l'âme de son père, le comte Foulque, récemment décédé, confirme les possessions du monastère de Saint-Nicolas d'Angers et y ajoute l'étang de Brionneau et le domaine de la Couture, près Pruniers.

Copie du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 445. — Éd. : *Epitome S. Nicolai*, p. 44.

78. — 21 juin 1040-1er avril 1046.

Geoffroi (Martel), sur le conseil de sa mère, la comtesse Hildegarde, donne au monastère de Saint-Nicolas d'Angers le torrent de Brionneau, le domaine de la Couture, neuf arpents dans les prés d'Alloyau, douze autres à *Longa Silva*.

Copie du XVIIIe s., d'après l'orig., Arch. de Maine-et-Loire, H 397, n° 1 ; copie du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, Coll. dom Housseau, vol. II[2], n° 593. — Éd. : Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, n° 157.

L'acte fut confirmé plus tard par Foulque le Réchin puis par le roi Philippe Ier.

79. — 21 juin 1040-1er avril 1046.

Geoffroi (Martel), par amour pour sa mère Hildegarde et pour le repos de l'âme de son père, le comte Foulque, donne au monastère de Beaulieu, où ce dernier repose, l'église Saint-Ours et ses dépendances.

Copies du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 475 ; ms. lat. 12662, fol. 135. Éd. : Martène, *Thesaur. anecdot.*, t. I, col. 151, d'après l'orig.

80. — 1047. Saintes.

Geoffroi (Martel) et la comtesse Agnès dotent le monastère qu'ils ont fondé à Saintes en l'honneur de Notre-Dame. Guillaume, comte de Poitou, et son frère Geoffroi souscrivent.

Grasilier, *Cartul. inédits de Saintonge*, t. II, n° 1.

81. — 1047.

Notice relatant le don de la moitié de la monnaie de Saintes fait par Geoffroi (Martel) au monastère de Notre-Dame de Saintes, lors de la dédicace de l'église.

Ibid., n° 77.

82. — 1047.

Notice. Geoffroi (Martel) et Agnès, son épouse, voulant fonder un second monastère en l'honneur de la Sainte Trinité, achètent à cet effet un terrain sis sous les murs d'Angers, près de la porte de l'Évière.

Cartul. Trin. de Vend., n° 72.

83. — 1041-1047, un 1er mars.

Hubert, évêque d'Angers, nomme Bougrin abbé du monastère de Saint-Serge d'Angers et donne aux moines dudit lieu le

monastère de Saint-Maurille de Chalonnes. Geoffroi (Martel) souscrit.

Orig., Biblioth. d'Angers, ms. 838 (anc. 754), pièce n° 1. — Éd. partielle : Mabillon, *Ann. ordinis S. Bened.*, IV, 4, n° 73, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, fol. 15, n° 19.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra (21 juin 1040), antérieur au 2 mars 1047, date de la mort de l'évêque Hubert (voir p. 120).

84. — 21 juin 1040-2 mars 1047.

Gervais, évêque du Mans, dispose d'une partie de ses biens en faveur des chanoines de son église. Geoffroi (Martel), *princeps* du Maine, souscrit.

Chartul. insignis ecclesiae Cenomannensis quod dicitur Liber albus, n° 177; *Actus pontif. Cenom. in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 367.

L'acte étant souscrit par l'évêque d'Angers Hubert, se place entre la mort de Foulque Nerra (21 juin 1040) et celle de Hubert (2 mars 1047 : voir p. 120).

85. — 21 juin 1040-2 mars 1047.

Renard donne à Marmoutier l'église Saint-Martin de Daumeray. Geoffroi (Martel) souscrit.

Double orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, Daumeray, nos 1 et 1 *bis*.

L'acte étant souscrit par l'évêque Hubert, se date comme le précédent.

86. —21 juin 1040-2 mars 1047.

Landri de Beaugency confirme le don de l'église Saint-Martin de Daumeray, fait à Marmoutier par son vassal Renard. Geoffroi (Martel) souscrit.

Double orig., *ibid.*, nos 2 et 2 *bis*.

Pour la date, même remarque qu'au n° 85.

87. — 21 juin 1040-2 mars 1047.

Notice de la donation faite au monastère de la Trinité de Vendôme par la comtesse Agnès de la moitié de l'église de Villerable. Geoffroi (Martel) souscrit en même temps qu'Agnès et les fils d'Agnès, Guillaume d'Aquitaine et Geoffroi.

Cartul. Trin. de Vend., n° 69.

Pour la date, même remarque qu'au n° 85.

88. — 21 juin 1040-2 mars 1047.

Notice de l'accord conclu, sur l'intervention de Geoffroi (Martel), assisté, entre autres, de Hugue, comte du Maine, et de Hubert évêque d'Angers, entre Éon (de Blaison), abbé laïque de Saint-Lézin d'Angers, et les chanoines de ladite église.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 594, d'après un ms. contenant la vie de saint Lézin, fol. 27.

Pour la date, même remarque qu'au n° 85.

89. — 1047, 2-7 mars. Saint-Aubin d'Angers.

Geoffroi (Martel), d'accord avec Agnès, son épouse, à leur retour de Pouille, affranchit son collibert Robert, fils de Froger. Guillaume, comte de Poitou, et son frère Geoffroi souscrivent.

Cartul. du Ronceray, n° 35.

« In transacta ante quadragesima, defuncto Huberto pontifice Andegavensi » (2 mars 1047).

90. — 1er avril 1046-5 janvier 1049.

Geoffroi (Martel), pour le repos de l'âme de ses parents, le comte Foulque et la comtesse Hildegarde, de concert avec Agnès, son épouse, donne au monastère de Saint-Serge d'Angers une partie de ses droits à Saint-Melaine, Thorigné et Huillé.

Copies d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 50 : du XVIIe s., Coll.

Du Chesne, vol. 22, fol. 119; du XVIIIe s., ms. lat. 5446, p. 249, et Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 446. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. IV, p. 823, d'après le cartulaire.

Postérieur à la mort de la comtesse Hildegarde (1er avril 1046 : voir p. 11, n. 1), et antérieur à celle du chantre Gérard, qui souscrit, et qui mourut avant le 6 janvier 1049 (voir le n° suivant, où il est dit mort). — L'acte fut confirmé plus tard par Geoffroi le Bel qui y fit apposer son sceau.

91. — 1049, 6 janvier. Angers.

Geoffroi (Martel), de concert avec Agnès, son épouse, donne au monastère de la Trinité de Vendôme l'église Toussaint d'Angers, que les chanoines de Saint-Maurice d'Angers lui cèdent moyennant la remise d'un certain nombre de coutumes à Doué, Epinats, Montfort, Saint-Denis.

Cartul. Trin. de Vend., n° 92.

92. — 1049 (?), 22 février.

Notice. Geoffroi (Martel) et Agnès, son épouse, achètent d'Effroi le Roux un moulin sis près l'église Saint-Martin.

Fragments et analyses, *Cartul. Trin. de Vend.*, n°s 9, 10, 48.

Les trois n^os du *Cartul. de la Trin. de Vend.* indiqués n'en font qu'un, mais une erreur de copiste a fait, dans l'un, remplacer le nom de l'abbé Orri par celui de Renaud. L'acte étant donné au temps d'Orri est postérieur à 1045. Certains extraits le rapportent à MXXXIII, 2e semaine de carême ; un autre, à MXLII, 8 des calendes de mars. La concordance de la deuxième semaine de carême et du 22 février, entre 1045 et 1060, n'eut lieu qu'en 1049 : une faute de lecture aura fait prendre MXLVIIII pour MXXXIII par les uns et pour MXLII par un autre.

93. — 1047-1050 (?).

Geoffroi (Martel) et Agnès, son épouse, confirment les possessions et les privilèges du monastère de la Trinité de Vendôme. Guillaume, duc d'Aquitaine, souscrit.

Cartul. Trin. de Vend., n° 37.

Sur cet acte et sa date, voir *Le Moyen Age*, 1904, p. 7-17 et p. 404.

94. — 1032-1050.

Jugement déboutant Bouchard des prétentions élevées par lui à l'encontre de l'abbé de Marmoutier Albert. Geoffroi (Martel) souscrit.

Cartul. vend. de Marmoutier, n° 116.

Avant le rétablissement de Foulque l'Oison (1050 : voir ci-dessus, p. 66) et au temps de l'abbé Albert (1032-1064).

95. — 1032-1050. Vendôme.

Notice rapportant comment Bouchard de Carèmes se désista de ses prétentions sur un moulin, sis près du Loir à Vendôme, donné par son frère Ansaud aux moines de Marmoutier, mais comment ceux-ci, compatissant à sa misère, à la demande du comte Geoffroi (Martel), lui abandonnèrent la jouissance viagère de la moitié de ce moulin. Geoffroi (Martel) souscrit.

Cartul. vend. de Marmoutier, n° 116.

Même date que le n° précédent.

96. — 1050. La Trinité de Vendôme.

Geoffroi (Martel) déclare avoir fait jurer à son neveu Foulque (l'Oison), quand il lui a « donné » le comté de Vendôme, de respecter les droits du monastère de la Trinité de Vendôme et de ne pas le soustraire à la domination des comtes d'Anjou.

Ibid., n° 95.

La charte était autrefois scellée « en cire blanche sur las de soye violette ». Sceau reproduit d'après Gaignières dans le *Cartul. Trin. Vend.*, *loc. cit.* — Acte des plus suspect : Geoffroi Martel est censé parler du comté de Vendôme « qu'il tenait par droit héréditaire » ; or cette assertion est inexacte de tous points, et l'on ne voit pas quel intérêt Geoffroi aurait eu à la produire au moment même où il rendait le comté à son neveu (sur ces faits, voir ci-dessus, p. 65). Geoffroi Martel est censé parler de son beau-frère Boon en des termes étrangement méprisants et qui sont singulièrement analogues à ceux qu'a employés le rédacteur de la notice n° 6 du *Cartulaire*. Geoffroi Martel est censé dire que le comté de Ven-

dôme avait été donné à Boon et à Adèle, son épouse, par Foulque Nerra, et cela sans son consentement, alors qu'il n'y a pas trace, et pour cause, d'une semblable donation, alors que Boon n'a jamais exercé le pouvoir en Vendômois, alors enfin qu'à l'époque où Adèle hérita du Vendômois, Geoffroi Martel avait dix ans (voir ci-dessus, p. 63). La forme de l'acte est d'ailleurs étrange et, de plus, il aurait été scellé d'un sceau pendant qui est exactement du type de ceux de Geoffroi le Bel. Pour tous ces raisons, cet acte nous semble n'avoir tout au moins jamais été expédié sous la forme où il se présente.

97. — 1050 env.

La comtesse Agnès, de concert avec ses deux fils, Guillaume Aigret, comte de Poitou, et Gui, confirme toutes les donations faites antérieurement au monastère de Saint-Jean-d'Angély et y ajoute la remise de tous les droits qu'elle avait sur le bourg dudit monastère. Geoffroi (Martel) souscrit.

Cartul. de Saint-Jean-d'Angély, éd. Musset, dans les *Arch. histor. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXX, n° 216.

« Le jour de la dédicace » de Saint-Jean d'Angély, événement de l'an 1050 env., suivant la *Chron. de Saint-Maixent* (*Chron. des églises d'Anjou*, p. 398).

98. — 1051, 27 juillet.

Geoffroi (Martel) fait rendre justice aux moines de Marmoutier par un certain Érard, qui avait, au mépris de leurs droits, construit un moulin sur le Cher, à Colombiers.

Copie du XVIIIe s., d'après l'orig., Coll. dom Housseau, vol. II², n° 535 *bis*.

« MLI, in die V^to exeunte julio. » — Nobilleau, *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, p. 27, donne l'analyse d'un acte, soi-disant de juin 1051, et où interviennent Hamelin de Langeais et Eude de Blois. Cela semble être le résultat d'une confusion avec l'acte que nous analysons ici.

99. — 1046-1051, un 18 décembre. Angers.

Geoffroi (Martel) et la comtesse Agnès, son épouse, donnent à l'abbé Orri et aux moines de la Trinité de Vendôme la part de tonlieu possédée par la comtesse à Saint-Florent-sur-Loire.

Cartul. Trin. de Vend., n° 88.

Postérieur au 30 juin 1046, date à laquelle commença l'abbatiat d'Orri (*Recueil*

d'ann. anger. et vendôm., p. 65, n. 6 ; antérieur au 15 août 1052, date à laquelle la femme de Geoffroi Martel n'était plus Agnès, mais Grécie n° 111.

100. — 1047-26 mars 1051 ou 1052.

Geoffroi (Martel), comte d'Anjou, et Hugue, comte du Maine, confirment le don de l'église Saint-Pierre-des-Ormes fait au monastère de Saint-Aubin d'Angers par un certain Hubert.

Cartul. Saint-Aubin, n° 630.

L'acte est postérieur au triomphe de Geoffroi Martel et à l'emprisonnement de l'évêque Gervais (1047, au plus tôt : voir p. 71, n. 3 ; antérieur à la mort du comte Hugue (26 mars 1051 ou peut-être 1052 : voir p. 74). La seule copie que nous connaissions de l'acte (copie du XVIIIe s.) donne à l'abbé de Saint-Aubin le nom de Thierri : ce dernier n'ayant été abbé que depuis 1056, c'est certainement une erreur.

101. — 21 juin 1040-14 août 1052.

Hugue Mange-Breton, châtelain de Saumur, du consentement du comte Geoffroi et de la comtesse Agnès, concède à l'abbé Frédéric et aux moines de Saint-Florent de Saumur ses droits de voirie dans le faubourg Saint-Hilaire. Geoffroi (Martel) et Agnès souscrivent.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent ; *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 117.

Cet acte et les suivants sont postérieurs à la mort de Foulque Nerra et antérieurs au n° 111, où apparaît, au lieu d'Agnès, divorcée, la nouvelle femme de Geoffroi Martel, Grécie.

102. — 21 juin 1040-14 août 1052.

Geoffroi (Martel) et Agnès, son épouse, donnent aux moines de Notre-Dame de Noyers la moitié de l'eau proche le monastère et un quartier de terre qu'ils ont acheté à leur vassal Eude Brisehaste.

Cartul. de Noyers, éd. Chevalier, n° 3.

103. — 21 juin 1040-14 août 1052.

Guillaume le Jeune, duc d'Aquitaine, du consentement de sa

mère Agnès et de son frère Geoffroi, donne aux moines de Saint-Jean-d'Angély la « villa » de Priaire. Geoffroi (Martel) souscrit.

Cartul. de Saint-Jean-d'Angély, éd. Musset, dans les *Arch. histor. de Saintonge et Aunis*, t. XXX, n° 187.

104. — 21 juin 1040-14 août 1052.

Geoffroi (Martel) ratifie les donations faites aux moines de Saint-Maur de Glanfeuil par Albert et sa femme Béatrice et par Robert et son vassal *Stabulus* de divers biens sis en Poitou. Agnès, femme de Geoffroi, et Guillaume, comte de Poitou, souscrivent.

Cartul. de Saint-Maur, n° 26.

L'authenticité de cette charte n'est pas, dans sa forme actuelle, à l'abri de tout soupçon : le style, plusieurs erreurs étranges dans les souscriptions et quelques expressions singulières méritent d'attirer l'attention.

105. — 21 juin 1040-14 août 1052.

Don au monastère de Bourgueil de l'église et du domaine de *Caziacus* sur la Loire par Loon et Rahier. Geoffroi (Martel) et la comtesse Agnès souscrivent.

Copies d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 37 : du XVIIe s., dans Coll. Baluze, vol. 38, fol. 185 ; du XVIIIe s., dans Coll. dom Housseau, vol. II², n° 549.

106. — 21 juin 1040-14 août 1052.

Geoffroi (Martel) prend sous sa protection tous les biens donnés à l'église Saint-Nicolas de Poitiers, tant par Agnès, son épouse, que par les comtes de Poitou, fils de ladite Agnès, et spécialement la terre d'Agressay, sise près des frontières de ses états ; à l'avenir, en cas de guerre entre le comte de Poitou et le comte d'Anjou, ladite terre sera sous la garde de ce dernier ; mais ne pouvant personnellement y veiller, Geoffroi (Martel) charge Barthélemi, seigneur de Mirebeau, de la défendre.

Cartul. de Saint-Nicolas de Poitiers, éd. Rédet, dans les *Arch. histor. du Poitou*, t. I, p. 32, n° 27.

107. — 1043-14 août 1052.

Guillaume, duc d'Aquitaine, et son frère Geoffroi confirment la donation de la terre de Fosses faite à Saint-Florent de Saumur par leur mère Agnès, laquelle souscrit l'acte, ainsi que Geoffroi (Martel), son époux.

Chartes poitevines de Saint-Florent de Saumur, éd. Marchegay, dans les *Arch. histor. du Poitou*, t. II, p. 91, n° 71.

Postérieur au n° 67 ; antérieur au n° 111 . — Cf. Richard, *Hist. des comtes de Poitou*, t. I, p. 261, n. 2.

108. — 30 juin 1046-14 août 1052.

Notice. La comtesse Agnès achète de Salomon, fils d'*Otredus*, et donne aux moines de la Trinité de Vendôme un pré contigu aux jardins du monastère. Geoffroi (Martel), son mari, témoin.

Cartul. Trin. de Vend., n° 85.

Postérieur à l'élection de l'abbé Orri, nommé dans l'acte (30 juin 1046 : voir *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 65, n. 6) ; antérieur au n° 111.

109. — 1047-14 août 1052.

Notice de l'échange conclu entre les moines de la Trinité de Vendôme et les religieuses de Notre-Dame de Saintes de l'église de Cheviré contre la terre de Marennes. Geoffroi (Martel) et la comtesse Agnès souscrivent.

Cartul. saintongeais de la Trin. de Vendôme, éd. Métais, dans les *Arch. histor. de Saintonge et Aunis*, t. XXII, n° 10. — *Ibid.*, n° 11, résumé du n° 10.

Postérieur au n° 80 ; antérieur au n° 111.

110. — Décembre 1048-14 août 1052.

Geoffroi (Martel) écrit au pape Léon IX pour lui exposer que l'évêque Gervais, auquel il s'était décidé à rendre la liberté,

s'employant, au mépris de ses engagements, à exciter contre lui les Normands et le roi de France, ne saurait être replacé sur le siège épiscopal du Mans, et pour l'inviter, en conséquence, à pourvoir à cet évêché vacant.

Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 212, n° 8.

Postérieur à l'avènement de Léon IX ; antérieur à la paix de Geoffroi Martel avec le roi, paix qui était faite le 15 août 1052, comme le prouve le n° suivant.

111. — 1052, 15 août. Orléans.

Henri Ier, roi de France, à la demande de Joubert, Guillaume et Hugolin, fils de Geoffroi de Sainte-Maure, accorde la liberté au serf Saucon (*Salico*). Geoffroi (Martel) et son épouse Grécie, témoins.

Copie contemp., ms. lat, 12677, fol. 179. — Éd. : *Hist. de Fr.*, t. XI, p. 590, et *Gallia christiana*, t. XIV, *Instrum.*, col. 71, d'après la copie précédente.

112. — 1052, 15 août. Orléans.

Geoffroi (Martel) et la comtesse Grécie, son épouse, affranchissent leur serf Saucon.

Copie contemp., ms. lat. 12677, fol. 179.

L'acte, non daté, est évidemment donné en même temps que le précédent.

113. — 1053, 26 mars. Angers.

Geoffroi (Martel), rentré en possession du fief de Craon, donne l'église Saint-Clément de Craon au monastère de la Trinité de Vendôme. La comtesse Grécie souscrit.

Cartul. Trin. de Vend., n° 96.

114. — 1054-30 août 1055.

Notice. Geoffroi (Martel), qui avait disposé de l'église Saint-

Clément de Craon en faveur de la Trinité de Vendôme, refuse de la restituer aux moines de Saint-Aubin d'Angers.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 721.

L'acte est postérieur au concile de Tours de 1054 (voir Schwabe, *Studien zur Geschischte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 81) et antérieur à la nomination de Bougrin comme évêque, c'est-à-dire au 31 août 1055 (voir ci-dessus, p. 125, n. 5).

115. — 1054-30 août 1055. Marmoutier.

Geoffroi (Martel), faisant droit aux réclamations que lui avaient présentées les moines de Marmoutier lors du concile présidé par le légat Hildebrand et conformément aux engagements qu'il avait pris envers eux à Saumur, leur restitue le domaine du Sentier (*Mons Hildulfi*), de concert avec son neveu Foulque (l'Oison), comte de Vendôme, et en présence de ses deux autres neveux, Geoffroi et Foulque.

Cartul. vend. de Marmoutier, n° 117.

L'acte se date comme le n° 114. — Il fut confirmé en 1059 par le roi Henri Ier, au siège de Thimert.

116. — 21 juin 1040-28 sept. 1055.

Notice racontant comment Tristan Boureau (*Torestennus Borrellus*), ayant cédé à l'abbé de Saint-Florent de Saumur Frédéric des vignes sises à Pont-Fouchard, que le comte Geoffroi (Martel) lui avait inféodées après en avoir dépouillé les moines de Saint-Florent, en échange de vignes sises à Tours, qu'il avait revendues aussitôt, fut pris et mis à mort par le comte irrité et comment ce dernier, confisquant tous les biens de Tristan, refusa, malgré les plaintes de l'abbé, de reconnaître l'échange conclu sans son assentiment.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent, diocèse de Tours, prieuré des Ulmes ; *Livre noir de Saint-Florent*, fol. 111.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra ; avant celle de l'abbé Frédéric, le 28 sept. 1055 (*Hist. de Saint-Florent*, p. 295 des *Chron. des églises d'Anjou*).

117. — 21 juin 1040-29 décembre 1055.

Notice. Geoffroi (Martel), sur la plainte de l'abbé Gautier, ordonne à son prévôt Audouin de retirer de l'Ile-du-Mont les vaches qu'il y avait envoyé paître au mépris des droits de Saint-Aubin d'Angers.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 5.

L'abbé Gautier mourut le 29 déc. 1055 (*Ann. de Saint-Aubin*, p. 4 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*).

118. — 21 juin 1040-29 décembre 1055.

Geoffroi (Martel) confirme le don fait au monastère de Saint-Aubin d'Angers par Renoul et Guillaume de Sablé du tiers de l'église de Brion.

Ibid., n° 376.

Au temps de l'abbé Gautier (cf. n° 117).

119. — 1047-1056.

Notice. Geoffroi (Martel) dote le monastère de la Trinité, dont la construction commençait près de la porte de l'Évière, à Angers, de trente arpents de prés sis sur les bords de la Maine.

Cartul. Trin. de Vend., n° 73.

Postérieur au n° 82; antérieur au n° 120.

120. — 1056.

Geoffroi (Martel), qui, non content d'avoir fondé, d'accord avec la comtesse Agnès, le monastère de la Trinité de Vendôme, en a fondé un autre en l'honneur de la Trinité à Angers, les offre l'un et l'autre en alleu au Saint-Siège.

Cartul. Trin. de Vend., n° 105.

Il y a sous le n° 38 du *Cartul. Trin. de Vend.* une refaçon de cet acte avec la fausse date de 1040 : voir *Le Moyen Age*, 1904, p. 409.

121. — 14 janvier 1056-1057.

Geoffroi (Martel) ratifie l'échange fait entre le monastère de Saint-Aubin d'Angers et son père Foulque d'une terre sise à Hondainville en Beauvaisis contre le domaine de Bazouges, en présence, notamment, de la comtesse Grécie, son épouse, de Geoffroi et Foulque, ses neveux, et d'Éon de Bretagne.

Cartul. Saint-Aubin, n° 677.

Postérieur à l'élection de l'abbé Thierri, qui paraît dans l'acte (14 janv. 1056 : voir *Ann. Saint-Aubin*, p. 4 du *Recueil d'ann. anger. et vend.*); antérieur à l'emprisonnement d'Éon de Bretagne, qui dura de 1057 à 1062 (La Borderie, *Hist. de Bretagne*, t. III, p. 16).

122. — 21 juin 1040-1058. La Chapelle-Vendômoise.

Notice. Geoffroi (Martel), sur la demande que lui en fait le comte de Blois Thibaud, à une entrevue qu'il a avec lui à la Chapelle-Vendômoise (*Capella Blesensis*) pour tenter de conclure la paix, sans aboutir à autre chose qu'à une trêve, oblige Bouchard de Carèmes à restituer la mainferme *de Putellis* à *Gradulfus*, lequel la donne à Marmoutier en présence des deux comtes. Ceux-ci souscrivent.

Cartul. dun. de Marmoutier, n° 102.

La paix entre les deux comtes était faite en 1058 : voir n° 123.

123. — 1058, 25-31 décembre.

Notice. Geoffroi (Martel) abandonne en faveur du monastère de la Trinité de Vendôme ses droits sur deux de ses serfs, Geoffroi Houssard et Richard, qui s'étaient mis en rupture de ban à la faveur de la guerre qui venait de mettre aux prises le comte d'Anjou et le comte de Blois.

Cartul. Trin. de Vend., n° 122.

« Anno incarnationis MLVIII, post natalem Domini. »

124. — Début de 1059.

Geoffroi (Martel) écrit au cardinal H[ildebrand] pour lui demander d'avoir une attitude plus franche qu'au synode de Tours et de prendre nettement à Rome la défense de Bérenger.

Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, p. 215, n° 10.

Pour la date, cf. Schwabe, *Studien zur Geschichte des zweiten Abendmahlstreits*, p. 88.

125. — 30 oct. 1055-1059.

Notice. Geoffroi (Martel), moyennant cent sous, rend à Arnoul *de Brisco* la partie de l'alleu de Flines qu'il lui avait enlevée pour la donner à Grimaud.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 104.

Sigon étant cité dans l'acte, cet acte est postérieur au 30 oct. 1055, date de son élection (*Hist. de Saint-Florent*, p. 296 des *Chron. des églises d'Anjou*), et antérieur à la fin de l'an 1059, parce que dans la charte suivante du *Livre noir*, fol. 104, qui est datée de 1059, il est question de la cession dudit alleu de Flines à l'héritier d'Arnoul *de Brisco*.

126. — 14 janvier 1056-25 déc. 1059.

Ernaud, frère de l'abbé Audouin (*Hildinus*), lègue ses biens à Renaud Grossin, mari de sa nièce, à l'exception d'une mesure (*mansura*) de terre, qu'il lègue au monastère de Saint-Nicolas d'Angers. Geoffroi (Martel) souscrit.

Extraits du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 91 v°, dans Coll. dom Housseau, vol. XIII^1, n° 9571, et ms. fr. 22450, p. 172.

Cet acte et les suivants sont donnés au temps de l'abbé de Saint-Aubin Thierri, élu le 14 janvier 1056 et mort le 26 déc. 1059 (*Ann. de Saint-Aubin*, p. 4-5 du *Recueil d'ann. angev. et vend.*).

127. — 14 janv. 1056-26 déc. 1059. Saint-Aubin d'Angers.

Notice. Aubri, seigneur du Lion-d'Angers, moyennant une certaine somme d'argent que lui versent les moines de Saint-

Aubin d'Angers, renonce à ses revendications sur l'église du Lion, en présence de Geoffroi (Martel), qui souscrit, ainsi que ses neveux Geoffroi « le Jeune » et Foulque.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 160.

128. — 14 janv. 1056-26 déc. 1059. Angers.

Notice racontant comment, sur la plainte de Thierri, abbé du monastère de Saint-Aubin d'Angers, Geoffroi (Martel) obligea Éon de Blaison à respecter les droits dudit monastère à Saint-Remy-la-Varenne.

Ibid., n° 178.

129. — 14 janv. 1056-26 déc. 1059.

Geoffroi (Martel) confirme de sa souscription les acquisitions des moines de Saint-Aubin d'Angers à Luché.

Ibid., n° 355.

130. — 14 janv. 1056-26 déc. 1059.

Geoffroi (Martel) exempte les moines de Saint-Aubin d'Angers du service de guet.

Ibid., n° 6.

130 *bis*. — 1060, avant le 23 mai. Loudun.

Isembert, évêque de Poitiers, confirme la donation faite par Hugue au monastère de Tournus de trois églises sises à Loudun dans le fief du comte d'Anjou. Geoffroi (Martel) et son épouse Adélaïde la Teutone (*Teutonica*) souscrivent.

Chifflet, *Histoire de Tournus, Preuves*, p. 319 ; Juénin, *Nouvelle histoire de Tournus, Preuves*, p. 129, d'après Chifflet.

Daté de l'an 1060, an 30 du roi Henri Ier (donc avant la mort de ce roi, le 4 août 1060) et an 1 de Philippe Ier (23 mai 1059-22 mai 1060). L'acte contient une annonce de sceau de l'évêque de Poitiers et une autre du comte d'Anjou (« praesentem chartam impresione sigilli nostri solemniter roboravi »).

131. — 21 sept. 1052-4 août 1060.

Notice. L'abbé Raimond et les moines de Bourgueil achètent de l'évêque Isembert et des chanoines de Poitiers une terre sise à Mirebeau pour y construire une église. Geoffroi (Martel) approuve l'achat, en même temps que l'archevêque de Tours Barthélemi.

Copie du XVIIe s. par Du Chesne, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, dans la Coll. Baluze, vol. 38, fol. 195.

Postérieur au 20 sept. 1052, date où l'archevêque de Tours était encore Arnoul (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 61); avant la mort du roi Henri Ier, à cause du n° 132.

132. — 21 sept. 1052-4 août 1060.

Notice. Barthélemi, archevêque de Tours, donne aux moines de Bourgueil pour leur prieuré de Mirebeau tout ce qu'il possédait aux alentours de ladite place, ainsi que divers droits honorifiques. Son suzerain, Geoffroi « Martel », comte d'Anjou, souscrit, ainsi que Geoffroi « le Jeune » et Foulque, neveux dudit Geoffroi.

Copie du XVIIIe s., d'après l'orig., ms. lat. 17127, p. 95 ; copies d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 91 : du XVIIe s., par Du Chesne, dans la Coll. Baluze, vol. 38, fol. 195, du XVIIIe, dans la Coll. dom Housseau, vol II², n° 566.

Postérieur au 20 sept. 1052, comme le n° 131 ; antérieur à la mort du roi Henri Ier, parce que l'acte est dit donné « au temps du roi Henri ».

133. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Geoffroi (Martel) abandonne à l'abbé Airaud et aux moines de Saint-Nicolas d'Angers la moitié du panage de la forêt des Échats, ainsi que ses droits de vinage et de fourrage et Villenière.

Epitome S. Nicolai, p. 47.

Cet acte et les suivants sont postérieurs à la mort de Foulque Nerra et antérieurs à celle de Geoffroi Martel.

134. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Geoffroi (Martel) donne au monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers le droit de panage pour deux cents porcs dans ses forêts.

Cartul. du Ronceray, n° 7.

135. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Notice de l'échange conclu entre le comte « Geoffroi Martel de grande mémoire » et les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers d'une terre sise à l'Anglée, où le comte voulait faire une plantation de vignes de Bordeaux, contre une terre sise au Pont, près Saint-Laurent.

Ibid., n° 78.

136. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Notice de la restitution faite au monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers par Alice, fille d'Avoie, de la part des terres de Martigné et d'Hussé qu'elle avait auparavant réclamée et obtenue du comte Geoffroi (Martel) et du don par elle de ce qu'elle possédait à Changé. Les deux neveux de Geoffroi (Martel), encore enfants, Geoffroi « le Jeune » et Foulque, témoins.

Ibid., n° 238.

137. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Notice du jugement rendu par Geoffroi (Martel), déboutant Aumand de ses revendications sur le moulin de Gautier Rage, donné à Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers par Avoie, veuve dudit Gautier, et sur la succession mobilière de cette dernière.

Ibid., n° 240.

138. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Notice du don fait par Geoffroi (Martel) aux moines de la Tri-

nité de Vendôme des dîmes des peaux de cerfs dans la Saintonge.

Cartul. saintongeais de la Trin. de Vend., éd. Métais, n° 19.

139. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Étienne, abbé de Beaulieu, notifie qu'il a, avec le consentement du comte Geoffroi, acheté à Sanche de la Haye les droits qu'il possédait tant sur l'église que sur le bourg de Saint-Pierre de Balesmes et l'église Saint-Symphorien. Geoffroi (Martel) témoin.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 502.

140. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Geoffroi (seigneur de Champtoceaux) donne à l'abbé Albert et aux moines de Marmoutier la chapelle Saint-Jean-Baptiste et un domaine sis à Champtoceaux et l'église du Fuilet. Geoffroi (Martel) souscrit.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, pr. de Champtoceaux, n° 2; copie contemp., *ibid.*, n° 1.

En 1061, le seigneur de Champtoceaux était Thibaud de Jarzé, successeur d'Orri, successeur lui-même de Geoffroi (voir le n° 161, où Thibaud de Champtoceaux paraît comme témoin). Donc, au temps de Geoffroi Martel.

141. — 21 juin 1040-14 nov. 1060.

Notice du don fait par Orri, (seigneur) de Champtoceaux, à l'abbé Albert et aux moines de Marmoutier de la terre dite *Truncata*. Geoffroi (Martel) souscrit.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, pr. de Champtoceaux, n° 5; copie contemp., *ibid.*, n° 1.

Pour la date, cf. n° 140.

142. — 1er avril 1046-14 nov. 1060.

Geoffroi (Martel), pour le repos de l'âme de ses parents, le

comte Foulque et la comtesse Hildegarde, donne au monastère de Sainte-Geneviève de Paris la voirie de *Borretum*, qu'il tenait en fief du roi, dans le comté de Senlis.

Gallia christ., t. VII, *Instrum.*, col. 222.

Postérieur à la mort d'Hildegarde (1er avril 1046 : voir p. 11) ; antérieur à celle de Geoffroi Martel.

143. — 6 déc. 1047-14 nov. 1060. Angers.

Geoffroi (Martel) déboute Guillaume de Montsoreau de ses prétentions sur les essarts d'une forêt sise entre la Loire, la Haye et le monastère de Bourgueil, appartenant audit monastère et qu'il prétendait avoir reçus en fief du comte d'Anjou.

Orig., Biblioth. de Reims, Coll. Tarbé, carton 1, n° 17.

Souscrit par Eusèbe Brunon, évêque d'Angers depuis le 6 déc. 1047 (ci-dessus. p. 120).

144. — 6 déc. 1047-14 nov. 1060. Beauvais-sur-Loir.

Notice de la sentence rendue par Geoffroi « Martel » et par l'évêque d'Angers Eusèbe au sujet des limites de la paroisse de Durtal.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 306.

Même date qu'au n° 143.

145. — 1047-14 nov. 1060.

Notice du don de l'église Saint-Sulpice fait aux religieuses de Notre-Dame de Saintes, moitié par Engebaud, moitié par Geoffroi (Martel).

Cartul. de Notre-Dame de Saintes, n° 95, dans Grasilier, *Cartul. inédits de la Saintonge*, t. II.

Postérieur au n° 80.

146. — 1049-1060, un 21 juillet. L'Ile-Saint-Aubin

Notice de l'accord intervenu entre les religieuses de Notre-

Dame-de-la-Charité d'Angers et Gilbert, neveu d'Aubri de Chinon, au sujet de la Cour-de-Pierre. Geoffroi (Martel) et Grécie, son épouse, témoins.

Cartul. du Ronceray, n° 174.

Postérieur au n° 91, où Agnès apparaît encore comme femme de Geoffroi Martel.

147. — 1049-1060, un 14 septembre. Angers.

La comtesse Grécie, pour le repos de l'âme de son premier mari, Bellay, et le salut de son mari, le comte Geoffroi, donne au monastère de Saint-Nicolas d'Angers l'église Saint-Pierre de Montreuil-Bellay, du consentement de ses deux fils Giraud et Renaud et du comte Geoffroi, qui souscrivent.

Copies d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 51 : copie de l'an 1617, Arch. de Maine-et-Loire, H 640, n° 1 ; copie par Jean Hiret, Biblioth. d'Angers, ms. 679, anc. 616, p. 121 ; mentions : Coll. dom Housseau, vol XIII[1], n° 9533, ms. fr. 22450, p. 169, Coll. Baluze, vol. 38, fol. 49. — Éd. : *Brevicul. S. Nicolai*, p. 17 ; *Epitome S. Nicolai*, p. 16.

Pour la date, cf. n° 146.

148. — 6 janv. 1049-14 nov. 1060.

Notice de la donation faite au monastère de Marmoutier par Geoffroi (Martel), en présence de la comtesse Grécie, son épouse, de la « villa » de Carbay.

Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 1.

Pour la date, cf. n° 146.

149. — 6 janv. 1049-14 nov. 1060.

Notice. Geoffroi « dit Martel », étant venu, au moment de carême, faire ses dévotions au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, renonce à ses droits sur la vente et le transport des marchandises dudit monastère et réglemente les droits de justice des

moines, en présence de la comtesse Grécie et des fils de celle-ci, Giraud et Renaud.

Copie du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 525. — Éd. : *Brevicul. S. Nicolai*, p. 15 ; *Epitome S. Nicolai*, p. 14.

150. — 6 janv. 1049-14 nov. 1060.

Notice. Geoffroi (Martel) réglemente les redevances en nature auxquelles ont droit de la part des moines de Saint-Maur de Glanfeuil ses percepteurs de panage à Coutures. Grécie, son épouse, témoin.

Cartul. de Saint-Maur, n° 37.

151. — 1050-14 nov. 1060.

Notice. Geoffroi (Martel) reconnaît le mal fondé des prétentions de Foulque, comte de Vendôme, sur les terres du Sentier et de Monthodon, qu'il réclamait aux moines de Marmoutier.

Cartul. vendôm. de Marmoutier, n° 119.

Ce n° et les suivants sont postérieurs au n° 96, dont il semble qu'il faille retenir au moins la date (Cf. p. 66).

152. — 1050-14 nov. 1060.

Notice de l'achat de trente arpents, sis entre Courtiras et Villechatin, fait à Gerberge, serve du comte d'Anjou, par Germond, moine de Marmoutier. Geoffroi (Martel) et Foulque, comte de Vendôme, donnent leur consentement, l'un pour un muid, l'autre pour un muid et demi de grains.

Ibid., n° 20.

153. — 1050-14 nov. 1060.

Notice du don de Lavaré fait au monastère de Saint-Pierre de la Couture par Patrice de Cahors, au moment où il y fut reçu

moine. Ses suzerains, Geoffroi (Martel), comte d'Anjou, et Foulque, comte de Vendôme, neveu du précédent, souscrivent.

Cartul. de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes, n° 14.

154. — 21 sept. 1052-14 nov. 1060.

Landri, abbé de Saint-Père de Chartres, rapporte que Geoffroi « dit Martel » a, sur la plainte qu'il lui en a faite, ordonné à son neveu Geoffroi, comte de Gâtinais, de restituer la terre de *Villula*, dont celui-ci avait disposé en faveur de son vassal Tédouin. Geoffroi (Martel) souscrit.

Cartul. de Saint-Père de Chartres, éd. Guérard, t. I, p. 125.

Souscrit par Barthélemi, archevêque de Tours, lequel n'a succédé à Arnoul qu'après le 20 sept. 1052 (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 61).

155. — 27 mars 1053-14 nov. 1060.

Geoffroi (Martel) confirme les dons qu'il a faits aux chanoines établis par lui dans la chapelle Sainte-Geneviève d'Angers.

Orig. très mutilé, Biblioth. d'Angers, ms. 757, anc. 680, t. I, pièce n° 2; *Cartul. de Saint-Laud*, fol. 80 v°. — Éd. : *Cartul. de Saint-Laud*, n° 25.

L'acte est postérieur au 26 mars 1053, parce qu'il est souscrit par le prévôt Robert, dont le prédécesseur, Audouin, paraît encore dans une charte de cette date (*Cartul. Trin. Vend.*, n° 96. Cf. *Le Moyen Age*, XV, 1902, p. 316-317).

156. — 27 mars 1053-14 nov. 1060.

Geoffroi (Martel) notifie que Thibaud d'Orléans a solennellement confirmé le don qu'il avait fait au chapitre de Saint-Laud des revenus de la terre de Genneteil.

Cartul. de Saint-Laud, n° 76.

Postérieur au n° 155, où il n'est pas fait allusion à la donation relatée ici.

157. — 1060, 14 novembre ou peu avant. Angers.

Notice. Geoffroi (Martel), sur le point de mourir, en recon-

naissance des soins que lui avait prodigués Tiébert, moine du monastère de Marmoutier, accorde, du consentement de sa femme Adélaïde la Teutone et de ses neveux, Geoffroi, son successeur, et Foulque, l'exemption des droits de tonlieu sur la Loire dans ses états au navire dudit monastère transportant le sel nécessaire à l'alimentation des moines.

Copie du XVIIe s., ms. lat. 5441[1], p. 129 ; copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol II[2], n° 592. — Éd. : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 51, d'après la deuxième copie.

158. — 1060, peu après le 14 novembre.

Bouchard le Breton, douloureusement affecté par la mort récente du comte Geoffroi « Martel », donne pour le repos de l'âme de ce dernier au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, où il avait revêtu l'habit monastique et avait été enterré, deux îles de la Loire et une terre à la Bigotière. Geoffroi « le Barbu », qui ratifie cette donation, souscrit ainsi que Julienne, son épouse.

Copie du XVIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 14 v°, Arch. de Maine-et-Loire, H 397, n° 22 ; analyses du XVIIIe s., d'après le cartul., ms. fr. 22450, p. 162, Coll. dom Housseau, vol. XIII[1], n° 9511. — Éd. : *Brevicul. S. Nicolai*, p. 28 ; *Epitome S. Nicolai*, p. 19.

Acte souscrit plus tard par Foulque le Réchin.

159. — 14 nov. 1060-23 mai 1061.

Notice de l'abandon fait par Aimeri de Faye de toutes les coutumes qu'il percevait sur les terres de Notre-Dame de Noyers. Le comte Geoffroi « le Jeune » souscrit.

Cartul. de Noyers, éd. Chevalier, n° 653.

Daté de l'an 1 de Geoffroi le Barbu et de l'an 2 du roi Philippe Ier.

160. — 1061.

Notice de la donation faite au monastère de Marmoutier par

Geoffroi (le Barbu) du collibert Jean, pêcheur de son état, ainsi que de sa femme et de ses enfants. Geoffroi (le Barbu) souscrit.

Orig., Arch. d'Indre-et-Loire, H 270. — Éd. : *Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon et de Grandmaison, n° 16, et append., n° 19.

161. — 1061.

Geoffroi (le Barbu) reconnaît aux moines de Saint-Florent de Saumur la libre disposition du château construit par son grand-père et son oncle à Saint-Florent-le-Vieil, s'en réservant seulement l'usage en cas de nécessité. Foulque, frère de Geoffroi (le Barbu), souscrit.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 57 ; *Livre rouge de Saint-Florent*, fol. 28. — Éd. : Marchegay, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 396.

162. — 1062, 22 février. Angers.

Geoffroi (le Barbu) ratifie la remise de tout tonlieu accordée verbalement pour un bateau par son oncle et prédécesseur Geoffroi aux moines de la Trinité de Vendôme.

Cartul. Trin. de Vend., n° 157.

163. — 1062, 24 février. Angers.

Geoffroi (le Barbu) ratifie l'abandon fait verbalement au monastère de la Trinité de Vendôme par son oncle et prédécesseur Geoffroi de tous ses droits sur l'église Saint-Jean-sur-Loire.

Ibid., n° 158.

164. — 1062, 13 avril. Angers.

Notice. Geoffroi « le Jeune » confirme les dons faits au monastère de Saint-Nicolas d'Angers par son oncle Geoffroi (Martel).

Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, n° 159.

Acte souscrit plus tard par le roi Philippe Ier et la reine Bertrade.

165. — 14 nov. 1061-13 nov. 1062.

Notice racontant les revendications exercées par Geoffroi, fils

de Bérard, sur une terre enlevée jadis à son père lors de la conquête de Saumur, puis restituée au monastère de Saint-Florent de Saumur, dont Bérard l'avait tenue à cens, et l'accord que Geoffroi (le Barbu), venant de succéder à son oncle Geoffroi (Martel) dans le comté d'Anjou, parvint à faire conclure entre ledit Geoffroi Bérard et l'abbé Sigon.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 108 v°.

An 2 du principat de Geoffroi le Barbu.

166. — 1062, 27 décembre. Loudun.

Geoffroi (le Barbu) donne aux prêtres de son château de Loudun le terrain nécessaire à la construction d'un monastère (Sainte-Croix de Loudun).

Gallia christ., t. II, col. 333.

167. — 14 nov. 1060-1062.

Geoffroi « le Jeune » confirme l'abandon fait par son oncle Geoffroi (Martel) des mauvaises coutumes levées autrefois sur les domaines de Saint-Florent-le-Vieil, confirme également les dispositions prises au sujet du château dudit Saint-Florent-le-Vieil et promet enfin de renoncer aux mauvaises coutumes perçues sur les biens des moines aux environs de Saumur quand cette place, alors entre les mains d'Adélaïde, dernière femme de Geoffroi (Martel), fera retour entre ses mains. Foulque, frère de Geoffroi (le Barbu), souscrit.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 96 ; *Livre rouge de Saint-Florent*, fol. 28 v°.

Antérieur au n° 168.

168. — 1062. Saint-Florent de Saumur.

Geoffroi (le Barbu) exécute l'engagement qu'il avait pris envers les moines de Saint-Florent de renoncer aux mauvaises coutumes établies sur leurs biens à Saumur, comme il l'avait

fait précédemment, d'accord avec son frère Foulque, pour les domaines de Saint-Florent-le-Vieil, alors que la ville de Saumur était encore entre les mains d'Adélaïde, veuve de Geoffroi (Martel).

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, H 1840, n° 7 ; copie contemp., *ibid.*, H 1840, n° 8. — Éd. : Marchegay, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 396, d'après l'original.

169. — 1062 environ.

Geoffroi «le Jeune » restitue aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité un clos de vignes, qui, légué au monastère par la comtesse Hildegarde lors de son départ pour Jérusalem, mais laissé, sur sa demande, en usufruit à sa fille Ermengarde, mère dudit Geoffroi et veuve dès cette époque, avait été confisqué à cette dernière, pour cause de désobéissance, par le comte Geoffroi (Martel) et donné par lui à ses femmes l'une après l'autre et en dernier lieu à Adélaïde la Teutone, et qui finalement venait d'être racheté à cette dernière par ledit Geoffroi « le Jeune » en même temps que Saumur.

Cartul. du Ronceray, n° 8, et sous forme de notice, *ibid.*, n° 64.

Contemporain du n° 168.

170. — 21 juin 1040-1062.

Notice. Geudouin de Maillé renonce par devant le comte d'Anjou Geoffroi à réclamer des droits de péage sur les objets appartenant à Marmoutier pour leur traversée dans Maillé.

Copie figurée de l'orig., exécutée au XVIIIe s., Coll. Moreau, vol. 23, fol. 177 ; copie par Martène, d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, ms. lat. 12878, fol. 127.

Geudouin de Maillé mourut en 1062 au plus tard (*Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon, n° 66).

171. — 1063, 14 mars.

Notice. Geoffroi (le Barbu), qui avait, à la mort de son oncle,

hérité des comtés d'Anjou et de Touraine, avant, au mépris des coutumes, fait semondre les hommes de Marmoutier habitant entre la Loire et le Vendômois de se rendre à son ost, lors de la campagne qu'il préparait pour porter secours aux Manceaux contre les Normands, reconnaît le bien fondé des plaintes que les moines lui en font et renonce à toutes les coutumes qu'il exigeait d'eux à tort.

Copies d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol 115 : par Martène, ms. lat. 12878, fol. 189 ; du XVIIIe s., dans Coll. dom Housseau, vol. II², n° 667.

172. — 1063. Candé.

Notice des dons faits au monastère de Marmoutier par Geoffroi Papebeuf près de son château de Rillé. Geoffroi (le Barbu) souscrit lors d'un plaid qu'il a avec son frère Foulque à Candé.

Orig., Biblioth. de Reims, Coll. Tarbé, carton 1, n° 21. — Éd. : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 28, d'après l'original.

173. — 1064 (n. st.), 3-10 avril.

Geoffroi (le Barbu) confirme de sa souscription l'abandon fait par Renaud de Château-Gontier, seigneur de Châteaurenault, des revendications injustes qu'il avait élevées aux dépens des moines de Marmoutier sur la forêt de Blémars.

Copie par Martène, ms. lat. 12878, fol. 108 v°.

Postérieur à l'abandon fait par Renaud, le samedi avant le dimanche des Rameaux, 3 des nones d'avril 1063 (3 avril 1064, n. st.) ; daté de l' « an 1063, an 5 de Philippe Ier », c'est-à-dire du début de l'an 1064, n. st., et par suite, avant Pâques (11 avril).

174. — 1064.

Thibaud, seigneur de Rochecorbon, cède au monastère de Saint-Julien de Tours tous ses droits sur Nouzilly, du consentement de Geoffroi (le Barbu).

Copie du XVIe s., Arch. d'Indre-et-Loire, H 489 ; copie du XVIIe s., *ibid.*

175. — 21 juin 1040-20 mai 1064.

Notice du don fait aux moines de Marmoutier par le prévôt Érard d'un serf nommé Guibert à condition qu'il soit affranchi, lui et les siens, du consentement du comte Geoffroi, qui confirme.

Livre des serfs de Marmoutier, éd. Salmon, n° 14.

Ce n° et les suivants sont postérieurs à la mort de Foulque Nerra et antérieurs à celle de l'abbé Albert, qui y est cité, et qui mourut le 20 mai 1064 (Prou, *L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier*, *loc. cit.*, p. 6 du tir. à part).

176. — 21 juin 1040-20 mai 1064.

Hugue de Rocé donne aux moines de Marmoutier l'église Saint-Martin près Bellême, du consentement de ses suzerains Ive, évêque de Sées, Eude, frère du roi Henri, et Geoffroi, comte d'Anjou, qui souscrivent.

Orig., Arch. de l'Orne, H 2205. — Éd. : *Cartul. de Marmoutier pour le Perche*, éd. Barret (*Documents sur la prov. du Perche*, 3e série, n° 2, 1894), p. 13, d'après l'original.

Ce sont les chartes nos 7 et suiv. du *Cartul. de Marmoutier pour le Perche*, qui permettent de dire que cet acte est, comme le précédent, antérieur à la mort de l'abbé Albert.

177. — 21 juin 1040-20 mai 1064.

Notice du jugement par lequel le comte Geoffroi, sur la plainte d'Albert, abbé de Marmoutier, déboute Frou (*Fredulfus*) le Bigot de ses prétentions sur le cens et la dîme de treize arpents qu'il avait enlevés à Marmoutier.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. XIII1, n° 6712, d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 58.

178. — 6 déc. 1047-20 mai 1064.

Notice de la donation faite au monastère de Marmoutier par

l'évêque d'Angers Eusèbe d'une terre sise près de Chalonnes et dite *Mansura Gausberti*. Le comte Geoffroi souscrit.

Orig. ou copie contemp., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, prieuré de Chalonnes, n° 5.

Postérieur à l'ordination de l'évêque Eusèbe, qui est du 6 déc. 1047 (voir p. 120); comme les n°s précédents, antérieur à la mort de l'abbé Albert, nommé dans l'acte.

179. — 2 nov. 1049-20 mai 1064. Chinon.

Notice. Geoffroi Papebeuf confirme la remise faite jadis par feu le prévôt Érard aux moines de Marmoutier du péage et du tonlieu sur ses terres, ainsi que le don fait auxdits moines par Renaud, fils de Bardoul, du quart denier auquel il avait droit sur ce péage et ce tonlieu. Le comte Geoffroi acquiesce.

Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, p. 31.

Postérieur à la mort du prévôt (de Tours) Érard, lequel vivait encore après le 1er nov. 1049, puisqu'il souscrit encore en même temps qu' Érard, évêque de Nantes, après cette date (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 810), la charte n° 87 du *Cartul. Trin. de Vendôme*, éd. Métais.

180. — 1066, 2 août.

Notice racontant comment Geoffroi (Martel) avait, à la fin de sa vie, renoncé aux coutumes injustes qu'il exigeait des hommes de Saint-Florent de Saumur à Saint-Martin-de-la-Place, mais comment Geoffroi (le Barbu), son neveu et successeur, après avoir tout d'abord confirmé cette renonciation, n'en avait plus, par la suite, tenu aucun compte et comment finalement les moines de Saint-Florent firent par un jugement de Dieu éclater leur bon droit.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 99. — Éd. : Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 472.

181. — 1066.

Geoffroi (le Barbu) ratifie la donation faite aux moines de

Saint-Maur de Glanfeuil par Guérin le Français et sa femme de biens sis à Bournan.

Cartul. de Saint-Maur, n° 17.

182. — 1067, 11 mars. Saint-Florent de Saumur.

Notice. Les moines de Saint-Florent, qui s'étaient vus, à la suite de la prise de Saumur par Foulque (Nerra), dépouillés d'une partie de leurs biens et expulsés de l'église du château de Saumur et auxquels Geoffroi (le Barbu) n'avait restitué que le domaine et l'église de Meigné, obtiennent enfin réparation de Foulque (le Réchin), qui venait de se rendre maître de la ville de Saumur. L'acte est souscrit, entre autres, par le « comte » Foulque (le Réchin) et par le légat du Saint-Siège Étienne, sur l'intervention duquel Foulque a fait droit aux réclamations des moines.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, H 1840, n° 9. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christ.*, t. IV, p. 395.

L'acte est daté de 1067, an 8 du roi Philippe, an 12 de Sigon, 5 des ides de mars. L'an 8 de Philippe va du 23 mai 1066 au 22 mai 1067 ; l'an 12 de Sigon, du 30 oct. 1066 au 30 oct. 1067 : c'est donc bien ici, suivant l'usage, le style moderne qui est suivi.

183. — 1067, 11 mars-3 août. Chinon.

Renaud donne à l'abbé Raimond et aux moines de Bourgueil des colliberts habitant à *Coziacus*. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II², n° 565, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 37 v°.

Cet acte, antérieur à la mort de l'archevêque de Tours Barthélemi (9 avril 1068), qui souscrit, se place évidemment pendant la période intermédiaire entre le n° 182 et le n° 185, où Foulque usurpa une première fois le pouvoir ; car on sait (voir p. 148, n.) que sa seconde usurpation fut postérieure à la mort de Barthélemi.

184. — 1067, 11 mars-3 août.

Notice du don fait aux moines de Saint-Nicolas d'Angers par Hardouin, seigneur de Trèves, conjointement avec sa mère

Thilde, des bois du Fouilloux et de la Carterie. Le comte Foulque (le Réchin) confirme.

Extrait du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. XIII[1], n° 9594, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 120.

Pour la date, cf. n° 183 : en 1068, Hardouin de Trèves trahit Foulque et fut chassé de Trèves, où il ne rentra pas (voir n° 212). L'acte est donc donné au temps de la première usurpation du Réchin.

185. — 1067, avant le 4 août. Chaumont-sur-Loire.

Geoffroi (le Barbu) confirme la fondation d'un collège de chanoines faite dans le monastère de Saint-Georges de Faye par Aimeri, seigneur du lieu. Foulque, frère de Geoffroi (le Barbu), souscrit, ainsi que le roi Philippe Ier.

Analyse par A. Du Chesne, *Hist. généalogique de la maison de Béthune, Preuves*, p. 10. Réédition de cette analyse dans Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, n° 33.

Daté de 1067, an 7 de Philippe Ier. Cf., pour cette date, Prou, *loc. cit.*

186. — 1067, 7 août. Chaumont-sur-Loire.

Robert de Sablé et sa femme Avoie donnent aux moines de Marmoutier l'église de Saint-Malo, les autres églises de Sablé, diverses terres, dont une destinée à la construction d'un bourg, et divers droits. Geoffroi (le Barbu) souscrit, ainsi que Philippe, roi de France, et Baudouin, comte de Flandre, au siège de Chaumont-sur-Loire. Juliette, femme de Geoffroi, et Foulque, frère de Geoffroi, consentent.

Orig., Arch. d'Indre-et-Loire, H 306, n° 2. — Éd. : Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, n° 34.

187. — 30 oct. 1055-9 avril 1068. Thouarcé.

Notice relatant la confirmation accordée par Geoffroi, comte d'Anjou, à la fondation faite par Isembard, seigneur de Thouarcé, son sénéchal, d'un prieuré de Saint-Florent de Saumur dans l'église Saint-Jean de Thouarcé et la démarche faite

par ledit comte auprès de Geoffroi de Preuilly pour obtenir sa confirmation.

Livre blanc de Saint-Florent, fol. 17.

Au temps de Sigon, abbé de Saint-Florent depuis le 30 oct. 1055 (*Hist. de Saint-Florent*, p. 296 des *Chron. des églises d'Anjou*), et de Barthélemi, archevêque de Tours, mort le 9 avril 1068 (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 63). La présence du sénéchal Isembard nous fait penser qu'il s'agit ici de Geoffroi le Barbu.

188. — 1061-1068, un 13 avril. Angers.

Geoffroi (le Barbu) souscrit la charte par laquelle la comtesse Grécie avait donné aux moines de Saint-Nicolas d'Angers un fournil près *Grevia*.

Copie du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, Coll. dom Housseau, vol. III, n° 941. — Éd. : *Epitome S. Nicolai*, p. 48.

189. — 21 juin 1040-18 juin 1068.

Notice du don fait au monastère de Marmoutier par Josselin Bodel d'un collibert nommé Guismand et de sa postérité. Geoffroi, comte d'Anjou, souscrit.

Livre des serfs de Marmoutier, éd. Salmon et de Grandmaison, n° 89, et append., n° 9 ; *Cartul. vendôm. de Marmoutier*, n° 115.

Postérieur à la mort de Foulque Nerra ; antérieur, ainsi que les n^os suivants, à l'emprisonnement définitif de Geoffroi le Barbu, c'est-à-dire au 18 juin 1068, au plus tard (voir n° 211).

190. — 1er avril 1046-18 juin 1068.

Notice de l'accord intervenu entre le monastère de Notre-Dame-de-la-Charité et Girois de Beaupréau au sujet de la Cour-de-Pierre. Geoffroi, comte d'Anjou, témoin.

Cartul. du Ronceray, n° 175.

Postérieur à la mort de la comtesse Hildegarde (1er avril 1046 : voir p. 11, n. 1).

191. — 1055-18 juin 1068.

Notice. Foulque Normand, (seigneur) de Montrevault, et

Mahaud, sa femme, ratifient le don de la moitié de l'église Saint-Jean de Montrevault fait au monastère de Saint-Serge d'Angers par le voyer d'Angers Bernon, fils d'Ansaud. Le comte Geoffroi approuve.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 5446, p. 279, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 233.

De 1055 au plus tôt, car le prédécesseur de Foulque Normand, Roger, était encore seigneur de Montrevault en 1055 (ms. lat. 5446, p. 261) et le resta même, semble-t-il, quelques années après.

192. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Augier et Valence, sa femme, donnent à Notre-Dame de Cunault les colliberts Constantin et Gautier avec leur mère Autrude, du consentement de Geoffroi (le Barbu) et de son frère Foulque. Geoffroi (le Barbu) souscrit.

Copie contemp., Arch. du prieuré de Cunault, à Cunault, vol. 1, pièce n° 6.

Cet acte et les suivants sont postérieurs à la mort de Geoffroi Martel et antérieurs à l'emprisonnement définitif de Geoffroi le Barbu (antérieur lui-même au 19 juin 1068).

193. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice. Geoffroi (le Barbu) confirme le don fait par Geoffroi (Martel) au monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers du droit de panage pour deux cents porcs dans ses forêts.

Cartul. du Ronceray, n° 7.

194. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice de la restitution faite aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers par Geoffroi (le Barbu) des combres construites par elles sous le pont de la Maine à Angers et que Geoffroi (Martel) leur avait enlevées.

Ibid., n° 63.

195. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice. Robert le Bourguignon et Blanche, sa femme, donnent

aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité la « villa » de Cornillé, du consentement du comte Geoffroi « le Jeune » et de son frère Foulque.

Ibid., n° 164.

196. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice. La comtesse Agnès s'étant emparée de certaines vignes, que les moines de Saint-Aubin d'Angers avaient concédées viagèrement à la comtesse Hildegarde, et le comte Geoffroi (Martel) les ayant, après son divorce avec Agnès, données à Rouaud le Breton, Geoffroi (le Barbu), à la mort dudit Rouaud, les restitue au monastère, du consentement de son frère Foulque.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 72.

197. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Geoffroi « le Jeune » confirme les dons faits au monastère de Saint-Aubin d'Angers sur le territoire du Lion-d'Angers.

Ibid., n° 164.

198. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Geoffroi « le Jeune » fait remise aux moines de Saint-Aubin d'Angers de toutes les coutumes qu'il possédait sur un arpent de terres sis à Saint-Remy-la-Varenne, réserve faite du service militaire.

Ibid., n° 179.

199. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice de la donation de tous ses biens faite par Renaud Berger au monastère de Saint-Aubin d'Angers, au moment d'y revêtir l'habit monastique. Geoffroi (le Barbu) souscrit. Son frère Foulque, témoin.

Ibid., n° 263.

200. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice des dons faits au monastère de Saint-Aubin d'Angers

par Thibaud de Jarzé dans le bois de Rougé. Geoffroi « le Jeune » souscrit.

Ibid., n° 269.

201. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Geoffroi (le Barbu), mettant à exécution une promesse faite peu avant sa mort par son oncle Geoffroi (Martel), restitue aux moines de Saint-Maur de Glanfeuil les serfs André, Guillaume et Renaud.

Cartul. de Saint-Maur, n° 49.

202. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice du don fait par Geoffroi « le Jeune » à Saint-Florent de Saumur de la dîme de ses fours et de ses moulins de Saumur, de l'emplacement d'un four et de la vente des noix, en vue de contribuer à l'éclairage de l'église.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 98 v°.

203. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice. Geoffroi « dit le Barbu », du consentement de son frère Foulque, confirme le don fait aux moines de Saint-Nicolas d'Angers par Hubert Ragot de l'église de Cheffes et d'un terrain destiné à la construction d'un prieuré et d'un bourg.

Vidimus de l'orig., de l'an 1407, scellé du sceau de la cour aux contrats d'Angers, Arch. de Maine-et-Loire, H 552, n° 1 ; analyse du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 37, dans le ms. fr. 22450, p. 166.

204. — 14 nov. 1060-18 juin 1068. Angers.

Geoffroi (le Barbu) et (son frère) Foulque apposent leur souscription au bas de l'acte par lequel Hugue, comte du Maine, avait confirmé la fondation du monastère de Saint-Pierre de Solesmes faite par Geoffroi de Sablé.

Cartul. de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes,

n° 9, d'après un vidimus de l'an 1408, où toutes les souscriptions ont été bouleversées.

L'acte fut confirmé, le 30 mars 1073, à Bonneville-sur-Touques par Guillaume le Conquérant.

205. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Geoffroi (le Barbu), pour le repos de l'âme de son oncle et prédécesseur Geoffroi (Martel) et pour qu'on célèbre régulièrement au monastère de Saint-Serge d'Angers, le 30 avril, l'anniversaire de la mort de son père Geoffroi, donne aux moines dudit monastère une pêcherie sur la Maine, appelée *Tractus Testrii*, et le droit de panage pour cent porcs dans ses forêts. La comtesse Juliette souscrit.

Copies du XVIIIe s., d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 36, ms. lat. 5446, p. 247, et Coll. dom Housseau, vol. II², n° 659. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. IV, p. 822, d'après le cartulaire.

206. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice de la sentence rendue par Geoffroi (le Barbu), prescrivant la restitution aux moines de Saint-Serge d'Angers de deux arpents de vignes, que leur avait enlevés Geoffroi (Martel), pour les donner à son chapelain Bernaud, et dont Robert, frère de ce dernier, prétendait hériter.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 5446, p. 248, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 37.

207. — 14 nov. 1060-18 juin 1068. Vihiers.

Foulque (le Réchin), ayant hérité, à la mort de son oncle Geoffroi (Martel), de la châtellenie de Vihiers, abandonne aux moines de Marmoutier, à la prière de Sebrand (seigneur de Chemillé), les coutumes qu'il possédait à Gautrèche.

Copie contemp., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Marmoutier, carton 13 ; copie du XIVe s., *Cartul. vélin de Chemillé*, n° 81, Arch. de Maine-et-Loire ; copie du XVe s., *Cartul. papier de Chemillé*, fol. 32, n° 61, *ibid.*

208. — 14 nov. 1060-18 juin 1068.

Notice. Foulque (le Réchin), auquel Geoffroi (Martel) avait, entre autres, légué le château de Vihiers, à condition de tenir tous ses biens en fief de son frère Geoffroi (le Barbu), héritier du comté, fait remise à Saint-Florent de Saumur, du consentement dudit Geoffroi (le Barbu), des coutumes qu'il avait sur la terre de Saint-Georges, dépendant de Vihiers.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 29 v°.

209. — 1066 (?)-18 juin 1068.

Agnès, veuve de Hubert de Durtal et épouse de Renaud de Maulévrier, donne au monastère de Saint-Aubin d'Angers les églises de Gouis, Durtal et Châtelais. Geoffroi (le Barbu) souscrit.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 287.

M. Bertrand de Broussillon (*Cartul. de Saint-Aubin*, t. III, p. 227) indique que cette charte est de 1066 au plus tôt ; nous ignorons ses raisons.

210. — 5 avril 1067-18 juin 1068.

Notice. Geoffroi « le Jeune » oblige Fouchard de Rochefort-sur-Loire à réparer le tort qu'il avait commis envers les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers en contraignant leurs métayers de la Cour-de-Pierre à charrier des palissades destinées à enclore son château, pendant que ledit Geoffroi était en prison à Sablé.

Cartul. du Ronceray, n° 176.

Postérieur au moment où Geoffroi sortit de la prison de Sablé, dans laquelle il fut enfermé le 4 avril 1067 (voir p. 146).

211. — 1068, 19 juin.

Le comte Foulque (le Réchin), revenant du siège de Trèves, qu'il avait détruit le jour même, et entré enfin en possession du

comté « qui lui revenait par droit héréditaire et par la donation de son oncle Geoffroi », confirme les privilèges du monastère de Saint-Jouin-de-Marnes.

Cartulaire de Saint-Jouin-de-Marnes, éd. de Grandmaison, dans les *Mém. de la Soc. de statistique du départ. des Deux-Sèvres*, t. XVII, 1854, 2e partie, p. 20, d'après un vidimus de l'an 1521.

Le vidimus du XVIe s., qui donne le texte de cet acte, porte la date : jeudi, jour des saints Gervais et Protais, 13 des calendes de juillet, an 1059, indiction 6. C'est en l'année 1068 que le 19 juin tombait un jeudi et que l'indiction était 6 : il faut donc sans hésitation corriger 1059 en 1068.

212. — 1068 env. (après le 19 juin 1068).

Foulque (le Réchin), neveu de Geoffroi « Martel », ayant détruit le château de Trèves, qu'il avait pris à Hardouin, fils de Geoffroi le Fort, fait, pour subvenir aux besoins de ce dernier, qu'il avait châtié de sa défection imprévue en le privant de tous ses patrimoines et en le faisant aveugler, divers dons au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, où il venait d'embrasser la vie monastique, et confirme aux moines dudit lieu la possession de la terre de Cumeray.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau. vol. II², n° 735, et analyse du XVIIIe s., ms. fr. 22450, p. 164, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 25.

De peu postérieur au n° 211.

213. — 1068.

Notice. Robert le Bourguignon donne au monastère de Saint-Florent de Saumur le collibert Létard et sa progéniture. Le comte Foulque, neveu de Geoffroi « dit Martel », confirme.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 137 v°.

Daté de l'an 1, mois 3e du « consulat » de Foulque.

214. — 1069, 21 avril. Baugé.

Notice du désistement par Aubri, Geoffroi et Bernon, fils du prévôt d'Angers Geoffroi, de leurs prétentions sur la terre de

Monnet, d'abord par les deux premiers à Angers, le 6 avril 1069, puis par le dernier, quinze jours après, à Baugé. Foulque (le Réchin) témoin.

Cartul. Trin. de Vend., n° 216.

215. — 1070, 24 mai. Angers.

Foulque (le Réchin) donne à Saint-Florent de Saumur une terre, des bœufs et un bois sis aux Ulmes.

Orig., jadis scellé (?) sur double queue de parchemin, sans repli, Arch de Maine-et-Loire, H 1840, n° 11.

216. — 1068-12 juin 1070. Angers.

Notice. Foulque (le Réchin) confirme la concession faite aux moines de Saint-Aubin d'Angers par son oncle Geoffroi (Martel) du droit de prendre sur les terres comtales le bois de chauffage et de charpente.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 7.

Acte où paraît l'abbé Sigon, mort le 12 juin 1070 (*Ann. de Saint-Florent*, p. 119 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*).

217. — 1070, 28 août. Tours.

Foulque (le Réchin) donne la « villa » et l'église de Vontes au monastère de Cormery.

Cartul. de Cormery, éd. Bourassé, n° 41.

218. — 1070-1071.

Notice. Bouchard, seigneur de l'Isle-Bouchard, donne Rivière aux religieux de Marmoutier pour les dédommager des torts qu'il leur avait causés à Tavant en défendant son fief contre Geoffroi Fouel, son oncle, qui voulait le lui ravir. Foulque (le Réchin) témoin.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol II² n° 769, d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 33 v°.

Daté de l'an 7 de l'abbé de Marmoutier Barthélemi, abbé depuis l'année 1064 (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 204).

219. — 1072, 12 mai. Saint-Serge d'Angers.

Foulque (le Réchin) donne au monastère de Saint-Serge d'Angers l'église Saint-Symphorien de Rochefort.

Copies d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 340 : copie authentique du 7 avril 1629, Biblioth. d'Angers, ms. 838, anc. 754, pièce n° 6 ; du XVIIIe s., ms. lat. 5446, p. 288, et dans Coll. dom Housseau, vol. II², n° 770.

220. — 1072. Tours.

Foulque (le Réchin) souscrit, en même temps que l'archevêque de Tours Raoul et que l'évêque d'Angers Eusèbe, l'acte relatant l'accord intervenu entre les monastères de la Trinité de Vendôme et de Saint-Aubin d'Angers au sujet du prieuré de Saint-Clément de Craon.

Cartul. Trin. de Vend., n° 234 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 731.

221. — 1073, 5 mars.

Notice. Foulque (le Réchin), neveu de Geoffroi « dit Martel », fait droit aux réclamations des moines de Marmoutier et de leur abbé Barthélemi, qui étaient venus se plaindre à lui des exactions commises par ses agents.

Copies du XVIIIe s., d'après l'orig., conservé alors à Marmoutier, layette de Lavaré, Coll. Moreau, vol. 30, fol. 226, et ms. lat. 5441 [4], p, 93 ; copiés du XVIIIe s., d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 41, dans Coll. dom Housseau, vol. II², n°s 773 et 776.

222. — 1068-13 mai 1073.

Odile et ses enfants donnent à l'abbé Geoffroi et aux moines

de Notre-Dame de Noyers une terre sise à la Manse, pour y construire un prieuré. Foulque (le Réchin) souscrit.

Cartul. de Noyers, éd. Chevalier, n° 40.

La charte est contemporaine de la suivante.

223. — 1068-13 mai 1073.

Notice des concessions faites aux moines de Notre-Dame de Noyers par Bouchard, seigneur de l'Isle-Bouchard, en vue de la construction du prieuré de la Manse. Foulque (le Réchin) sanctionne et souscrit.

Ibid., n° 51.

Parmi les témoins, Raoul, « alors doyen, plus tard archevêque de Tours ». Or Raoul fut consacré archevêque le 13 mai 1073 (*Ann. dites de Renaud*, p. 88 du *Rec. d'annales angev. et vendôm.*).

224. — 1068-13 mai 1073.

Geoffroi, fils d'Alleaume, donne aux moines de Notre-Dame de Noyers le quart des sépultures et des offrandes de quatre fêtes dans l'église de Crouzilles, à condition qu'il jouira de droits équivalents dans l'église que lesdits moines étaient en train de construire à la Manse et à la condition qu'il recevra d'eux une maison à tenir à cens; il leur donne, en outre, la dîme de la terre sur laquelle ils construisent l'église susdite, à condition qu'il recevra au moment de sa mort l'habit monastique soit à la Manse, soit à Noyers, suivant son gré. Foulque (le Réchin) souscrit.

Ibid., n° 54.

Contemporain des n^os^ précédents, puisqu'il y est question du prieuré en construction à la Manse.

225. — 1073, 23 juin. Angers.

Les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers notifient l'élection de l'abbesse *Leburgis*, faite du consentement du

comte Foulque, ainsi que l'investiture du temporel et la consécration qui lui ont été accordées, l'une par le comte, l'autre par l'évêque Eusèbe. Foulque (le Réchin) et l'évêque Eusèbe souscrivent.

Cartul. du Ronceray, n° 16.

226. — 1073. Angers.

Foulque, neveu de Geoffroi « dit Martel », renouvelle aux moines de la Trinité de Vendôme l'autorisation de s'approvisionner de bois dans les forêts de ses domaines.

Cartul. Trin. de Vend., n° 239.

227. — 1074, août. Angers.

Notice de la restitution de l'église de Cheviré, faite au monastère de la Trinité de Vendôme par Éon de Blaison, sur l'intervention et en présence de Foulque (le Réchin), qui, lors d'une bataille contre les Poitevins, avait fait vœu de s'y employer.

Ibid., n° 245.

228. — 1068-13 janvier 1075.

Notice du don fait aux moines de Notre-Dame de Noyers par Gui de Nevers, alors seigneur de Nouâtre, du serf Hubert avec sa femme, ses enfants et ses biens, du consentement du comte Foulque, qui le lui avait précédemment donné. Foulque souscrit.

Cartul. de Noyers, éd. Chevalier, n° 50.

Antérieur au 14 janvier 1075, date où Bouchard III, comte de Vendôme, qui avait été jusque-là sous le bail de Gui de Nevers, tant pour le comté de Vendôme (Pétigny, *Hist. archéolog. du Vendômois*, 2e éd., p. 344-348) que pour le fief de Nouâtre (*Cartul. de Noyers*, nos 116-118), commença à exercer le pouvoir (*Cartul. de la Trin. de Vend.*, nos 247 ; cf. le n° 249).

229. — 1068-20 janvier 1076.

Foulque (le Réchin) donne au monastère de Saint-Serge d'An-

gers deux mesures (*mansurae*) de terre dans la forêt de Chambiers. La comtesse Ermengarde (sa femme) souscrit.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 5446, p. 275, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 200.

Antérieur au 21 janv. 1076, puisqu'à cette date (voir p. 169) Foulque épousa Orengarde.

230. — 1076, avant le 15 mai. Cunault.

Foulque (le Réchin), passant à Cunault en se rendant à Angers, donne aux moines dudit lieu deux métairies, l'une à Louerre, l'autre à Saugé.

Orig. ou copie contemp., Arch. de Maine-et-Loire, G 842, fol. 279. — Éd. : Marchegay, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 405.

Daté de l'an de la Passion 1044, avant la Pentecôte.

231. — 1076, 17 mai. Angers.

Foulque (le Réchin), pour le salut de sa femme Orengarde, donne au monastère de Saint-Nicolas d'Angers une partie de la forêt des Échats.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 789, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 123 ; analyse du XVIIe s., d'après le cartul., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 50 v°. — Éd. : *Epitome S. Nicolai*, p. 68.

Daté du 16 des calendes de juin, troisième jour après la Pentecôte ; or Orengarde a épousé Foulque le 21 janvier 1076 (voir p. 169) et se fit religieuse le 9 juin 1080 (voir n° 236) : donc l'acte est de 1076-1080 : mais c'est seulement en 1076 que, pendant ces cinq années, le 17 mai tomba le troisième jour de Pentecôte.

232. — 23 mai 1074-3 août 1076.

Foulque (le Réchin), pour le repos de l'âme de son père Geoffroi et de sa mère Ermengarde, de son oncle, le comte Geoffroi, et de son aïeul, le comte Foulque, donne aux moines de Notre-Dame et Saint-Philibert de Cunault le droit de faire un four libre de toute redevance, en échange de l'association spirituelle pour

lui et ses parents. « Fait après la destruction du château de Trèves. »

Orig., titres non reliés du prieuré de Cunault, à Cunault.

Daté de l'an 16 du roi Philippe : si l'on a compté l'an du règne depuis le couronnement (23 mai 1059), l'acte se place entre le 23 mai 1074 et le 22 mai 1075 ; si on l'a compté depuis la mort de Henri Ier (4 août 1060), l'acte se place entre le 4 août 1075 et le 3 août 1076.

233. — 1076 et après.

Notice. Girard Follet, prévôt d'Angers, qui avait sauvé la vie à Foulque (le Réchin), quand celui-ci, blessé grièvement à la jambe, à la suite d'un accident de cheval, et quittant le siège de la Flèche pour se faire transporter par eau à Angers, faillit sombrer dans le Loir près de la porte de Corzé, et qui avait reçu du comte, en récompense de ce service, une pêcherie à la Roche-Béhuard, en fait don à Saint-Nicolas d'Angers. Foulque (le Réchin) ratifie ce don à Angers, dans sa chambre.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 989, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 15 ; analyse, d'après le cartul., ms. fr. 22450, p. 163.

Cette notice se rapporte au premier siège de la Flèche, en 1076 (voir p. 182-183).

234. — 1077.

Notice. Foulque (le Réchin) confirme l'achat fait par les moines de Marmoutier de vingt-cinq arpents sis près du lieu appelé *ad Fraxinum*.

Copie partielle du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. XII², n° 6723, d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 87 v°.

235. — 1068-1077.

Notice relatant que les chanoines de Saint-Maurille d'Angers ayant réclamé la dîme des moissons récoltées par les moines de Saint-Nicolas d'Angers sur les terres défrichées par ceux-ci dans le bois de Villenière, les chanoines furent invités par l'évêque Eusèbe et le comte Foulque à soumettre un champion

à l'épreuve de l'eau bouillante et que cette épreuve tourna à leur désavantage. Foulque (le Réchin) témoin.

Copie du XVIIe s., par A. Du Chesne, Coll. Du Chesne, vol. 26, fol, 66 ; ms. lat. 11792, fol. 148. — Éd. : *Epitome S. Nicolai*, p. 66 ; Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 474, d'après l'*Epitome* et la copie de la Coll. Du Chesne.

De 1077, au plus tard, parce que parmi les témoins figure le doyen Robert, lequel mourut en cette année, au plus tard (*Gallia christ.*, t. XIV, col. 588).

236. — 1080, 9 juin, Tours, puis 9 septembre, Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers.

Foulque (le Réchin), pour la remise de ses péchés et ceux de sa femme Orengarde, qui se fait religieuse, abandonne aux moines de Saint-Florent de Saumur tous ses droits d'usage sur le château de Saint-Florent-le-Vieil, à condition qu'ils paieront aux religieuses de Beaumont-lès-Tours un cens de cinquante sous (9 juin, Tours). — Il confirme la charte le lendemain de la Nativité de la Vierge, dans le cloître de Notre-Dame-de-la Charité d'Angers.

Livre blanc de Saint-Florent, fol. 3.

237. — 1080.

Foulque (le Réchin) confirme la remise de droits de péage accordée par Geoffroi « Martel » au monastère de Saint-Nicolas d'Angers pour un bateau de transport sur la Loire.

Analyses du XVIIIe s. d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 13 ou 14 : ms. fr. 22450, p. 162, et Coll. dom Housseau, vol. XIII[1], n° 9510.

Daté de l'an de l'ordination de l'abbé Noël : 1080 (voir Port, *Dictionn.*, t. III, p. 11).

238. — 1068-1081, un 4e dimanche de carême. Baugé.

Notice du jugement rendu par Foulque (le Réchin), sur la plainte des moines de Saint-Serge d'Angers, aux termes duquel

il est enjoint aux fourriers du comte de ne réclamer aucun fourrage au cimetière de l'église Saint-Martin de Beauveau.

Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 354, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, fol. 103 v°, n° 201.

Au temps de l'évêque Eusèbe (mort le 27 août 1081 : voir *Obit. de Saint-Serge*, p. 108 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*), un « dimanche de mi-carême ».

239. — 1068-11 avril 1082.

Notice. Foulque (le Réchin) donne aux moines de Saint-Serge d'Angers une église qu'il venait de construire à Vendangé avec ses dépendances et une partie de la terre et du bois de Monnais.

Copies du XVIIe s., d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 188, dans ms. lat. 5446, p. 177 (le scribe a eu l'orig. sous les yeux), et dans Coll. dom Housseau, vol II², n° 625. — Éd. partielle : Sainte-Marthe, *Gallia christ.*, t. IV, p. 822, d'après le cartulaire.

Antérieur à la mort de l'abbé Daibert (11 avr. 1082 : *Obit. de Saint-Serge*, p. 108 du *Recueil d'ann. angev. et vendôm.*), qui paraît dans l'acte.

240. — 1068-7 mai 1082.

Hugue de Langeais, du consentement de ses frères Hamelin et Geoffroi, le doyen, ainsi que de son suzerain Geoffroi de Mayenne et du comte d'Anjou, « le très victorieux » Foulque, donne au monastère de Bourgueil la moitié de la terre de Chalonnes et le tiers de la voirie que tenait de lui son vassal Gautier. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 183, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 97 ; copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 936, d'après le même cartul. ; copie du XIXe s., par Salmon, Biblioth. de Tours, ms. 1338, fol. 312, d'après une copie du même cartul. dans le cartul. de dom Fouquet, p. 133.

Le doyen Geoffroi, nommé ici, fut consacré évêque d'Angers le 8 mai 1082 (*Ann. de Vend.*, p. 65 du *Recueil d'ann. angev. et vend.* et n. 4 ; *ibid.*, p. 45). Si nous ne savions déjà par ailleurs (voir p. 148, n.) que Foulque le Réchin ne renversa définitivement son frère qu'après la mort de l'archevêque Barthélemi (9 avril 1068), on pourrait faire valoir que cet acte, étant souscrit par l'archevêque Raoul, est postérieur à cet événement.

241. — 1081 ou 1082 (?).

Notice du don fait à l'église de Saint-Etienne-en-Val par Guillaume de Montsoreau de l'église et du bourg de Saint-Pierre *de Salleio* et de la confirmation du comte Foulque.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 934, d'après le *Cartul. de Saint-Étienne-en-Val*, fol. 3.

Daté : « quand le légat Aimé vint à Tours » = 1081 ou plutôt 1082, d'après la *Narratio controversiæ*, etc., publ. dans les *Hist. de Fr.*, t. XII, p. 459, en tenant compte des observations faites plus haut, p. 198, n. 3.

242. — 1082, 13 septembre. Saint-Maurice d'Angers.

Notice de l'accord intervenu entre le comte Foulque « le Jeune » et l'évêque d'Angers Geoffroi au sujet de la juridiction des crimes d'adultère et d'usure commis par des laïcs.

Copies du XVIIe s., d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 37 v°, n° 53 : par A. Du Chesne, dans Coll. Baluze, vol. 39, fol. 62 v°; au même vol., fol. 51 ; Biblioth. d'Angers, ms. 690, anc. 624, fol. 361. Copie du XVIIIe s., d'après la même source, dans Coll. dom Housseau, vol. III, n° 844.

243. — 1083, 6 janvier. Angers.

Notice du jugement rendu par Geoffroi, évêque d'Angers, Raoul, archevêque de Tours, Foulque, comte d'Anjou, et Renaud, nommé depuis archevêque de Reims, reconnaissant les droits des moines de Saint-Nicolas d'Angers sur l'église de Champtocé, que Renaud Méchin (*Mischinus*) leur avait donnée, mais que Joubert le Borgne, gendre dudit Renaud, avait vendue aux moines de Saint-Florent de Saumur.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 829, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*.

Daté du jour de l'Épiphanie. Or l'acte est postérieur à la consécration de Geoffroi comme évêque d'Angers, c'est-à-dire au 8 mai 1082 (Voir n° 240), et antérieur à l'avènement de Renaud de Montreuil-Bellay, trésorier de Saint-Martin de Tours, à l'archevêché de Reims, c'est-à-dire à la fin de l'an 1083 (voir *Gallia christ.*, t. IX, col. 75). Il est donc du 6 janvier 1083.

244. — 1068-1083.

Don à l'abbé Raimond et aux moines de Bourgueil par un certain Bouchard de l'église Sainte-Croix de Tours et de divers biens qu'il tenait en fief du comte d'Anjou. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIIe s., d'après l'orig., ms. lat. 17127, p. 201 ; copie du XVIIe s., dans Coll. Baluze, vol. 38, fol. 185, et du XVIIIe s., dans Coll. dom Housseau, vol II², n° 567, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 339.

Souscrit par Renaud de Montreuil-Bellay, encore trésorier de Saint-Martin de Tours (voir n° 243).

245. — 1068-1083.

Notice du don fait aux moines de Marmoutier par Foulque (le Réchin) en la cour de Raoul, archevêque de Tours, des coutumes qu'il possédait sur la terre d'Angliers.

Marchegay, *Cartulaires du Bas-Poitou*, p. 90, d'après l'orig.

La charte est souscrite par Alleaume de Semblançay. Il ne peut s'agir que d'Alleaume Ier, mort en 1083 (Charte orig. des Arch. d'Indre-et-Loire, H 324, copie dans Coll. dom Housseau, vol. III, n° 849), car Alleaume II, qu'on trouve postérieurement à 1091 (voir A. de la Ponce, *Recherches généal. sur... les seigneurs de Semblançay*, dans les *Mém. Soc. archéol. de Touraine*, t. VI, 1854, p. 169 et suiv.), ne paraît pas dans les chartes au temps de Geoffroi Fouel et de Geoffroi Papebeuf, qui souscrivent également.

246. — 1068-1084. Au siège de Maillé, puis à Tours.

Foulque (le Réchin) confirme de sa souscription la notice relatant la concession faite aux moines de Pontlevoy par le vicomte de Blois Geudouin de divers droits en la forêt *Seutica*, d'une terre sise à *Villare* et de deux familles de serfs. — Un peu plus tard, Foulque ayant revendiqué ce qu'il avait ainsi concédé, les moines vont le trouver à Angers, puis à Tours, et, en échange d'un vase d'argent valant huit livres, il leur confirme le don précédent.

Orig. scellé d'un sceau plaqué au revers de l'acte, Arch. de Loir-et-Cher, fonds de Pontlevoy. — Éd. : *Revue de Loir-et-Cher*, t. XV, 1902,

p. 145. Sceau reproduit et décrit par M. de Manteyer, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. LX, 1901, p. 332 et suiv.

L'acte du début est souscrit par Thibaud de Rochecorbon, mort à une date antérieure à 1088, date où son fils Robert lui avait succédé (*Livre des serfs de Marmoutier*, éd. Salmon. n° 117). et par Sulpice de Chaumont, mort à une date antérieure à 1085, puisque son fils lui avait déjà succédé quand Geoffroi de Preuilly devint comte de Vendôme (*Gesta Ambaz.*, p. 185 des *Chron. des comtes d'Anjou*).

247. — 1085, 7 mai. Marmoutier.

Foulque (le Réchin) pose sur l'autel du monastère de Marmoutier la charte par laquelle il avait, relevant d'une grave maladie, donné audit monastère, où il désire recevoir plus tard la sépulture, toute la forêt *Canevosa*, dont son chapelain Robert était déjà venu, le 14 mars, faire la remise aux moines.

Copies d'après l'orig. scellé d'un sceau plaqué : du XVIIe s., par dom Martène, dans ms. lat. 12878, fol 311 ; du XVIIIe s., dans Coll. dom Housseau, vol. III, n° 881.

248. — 1068-21 décembre 1087.

Josselin de la Pouèze et sa femme Plaisance donnent aux moines de Saint-Nicolas d'Angers les coutumes de la terre de la Goumonière et une partie de la forêt à défricher. Foulque (le Réchin) confirme moyennant dix livres.

Analyses du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. XIII[1], n° 9563, et ms. fr. 22450, p. 171, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 82.

L'acte est antérieur au 22 décembre 1087, parce qu'il est souscrit par le prévôt d'Angers Robert le Maréchal, prédécesseur de Girard Follet, qui paraît comme prévôt au n° 250 (Cf. *Le Moyen Age*, t. XV, 1902, p. 318).

249. — 1087, avant le 13 décembre. Saumur.

Notice racontant les revendications exercées par un chevalier de Doué, nommé Gérard Belin, sur un alleu appartenant à Saint-Florent de Saumur et comment l'affaire, portée à Saumur devant le comte Foulque et l'évêque Geoffroi, ne put y être tranchée, Gérard n'ayant pas eu de témoins à produire. — Peu

après, le 13 décembre 1087, un accord a lieu à Doué par devant Geudouin, seigneur du lieu, et Grécie, son épouse.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent, prieuré de Dénezé.

250. — 1087, 22 décembre. Saint-Aubin d'Angers.

Notice de la réparation faite aux moines de Saint-Aubin par Foulque (le Réchin), neveu de Geoffroi « Martel », pour les redevances injustes qu'il avait levées sur leurs troupeaux.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 8.

251. — 1087.

Foulque « le Jeune », revenant de l'incendie du Lion-d'Angers, fait remise à Saint-Aubin d'Angers de toutes les coutumes qu'il possédait à Saint-Remy-la-Varenne, réserve faite du service militaire.

Ibid., n° 182.

252. — 1068-1089.

Évrard, chevalier de Loudun, donne à l'abbé Raimond et aux moines de Bourgueil une église sise à Mont-Saint-Léger. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 17127, p. 157, d'après l'orig. ; copie du XVIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 188, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 47 ; copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II², n° 570, d'après le cartul.

Antérieur, ainsi que les n^os suivants, à la mort de l'abbé Raimond, auquel Baudri succéda en 1089 (Pasquier, *Baudri de Bourgueil*, p. 275).

253. — 1068-1089.

Évrard renouvelle la précédente donation et y ajoute les dîmes, offrandes et sépultures de l'église. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 17127, p. 164, d'après l'orig. ; copie du XVIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 188 r°-v°, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol.

50 v° ; copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II², n° 570 *bis*, d'après le cartul.

254. — 1068-1089.

Évrard, au moment où son fils embrasse à Bourgueil la vie monastique, confirme aux moines du lieu les donations précédentes et y ajoute les droits de justice, qu'il avait d'abord retenus. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 189, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, fol. 47 r°-v° ; copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II², n° 571, d'après le cartul.

255. — 1090, 31 janvier. Loches.

Foulque (le Réchin) donne aux moines *de Bilangerio* le domaine de Channay pour y construire une église. Son fils Geoffroi confirme et fait apposer son sceau à l'acte.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 914, d'après l'orig. avec « sceau arraché ».

256. — 1090, 24 avril.

Foulque (le Réchin), d'accord avec Bertrade, son épouse, et Geoffroi, son fils, restitue l'île Saint-Maur aux moines de Saint-Maur de Glanfeuil.

Cartul. de Saint-Maur, n° 23.

Dessin du sceau plaqué autrefois à l'acte dans le cartul. orig. de Saint-Maur, fol. 8 v°, reprod. dans l'éd. Marchegay, p. 323.

257. — 1090, 1er décembre. Angers.

Notice de la promesse faite aux moines du Mont-Saint-Michel que les terres et les vignes qu'ils possédaient alors en Anjou et en Touraine ne seraient pas saisies en cas de délit commis en Normandie ou ailleurs. Foulque (le Réchin), qui reçoit trente livres, son fils Geoffroi et l'évêque d'Angers Renaud souscrivent, ainsi que l'écolâtre Marbeuf et Geoffroi de Mayenne.

Copie de la fin du XIIIe s., dans le *Livre vert du Mont-Saint-Michel*, Biblioth. d'Avranches, ms. 210, fol. 77 (anc. 73). — Éd.: *Gallia christiana*, t. XI, *Instrum.*, col. 108, d'après le *Livre vert*.

258. — 23 décembre 1087-mars 1091. Angers.

Notice relatant comment Geoffroi de Preuilly vint à Angers trouver le comte d'Anjou et l'ayant rencontré assis dans sa cour derrière Geoffroi Fouchard, son sénéchal, et Geudouin de Doué, alors à cheval et le faucon au poing, obtint dudit comte la confirmation des donations faites au prieuré de Thouarcé par Isembard le Jeune, seigneur du lieu.

Livre blanc de Saint-Florent, fol. 21.

Postérieur au 22 déc. 1087, date où le sénéchal du comte était encore Pierre (voir p. 192, n. 2) ; antérieur à une nouvelle confirmation accordée par Geoffroi de Preuilly pendant le carême de l'année 1091 (*Livre blanc de Saint-Florent*, fol. 21).

259. — 1091, 25 avril. Saint-Maur de Glanfeuil.

Foulque (le Réchin) confirme les dispositions prises par son oncle au sujet du droit de panage des moines de Saint-Maur de Glanfeuil.

Cartul. de Saint-Maur, n° 38.

Vendredi (*sexta feria*), 3e jour après la saint Denis (22 avril) = vendredi 25 avril. Or Geoffroi, « fils de Fouchard », qui se fit moine à Saint-Florent de Saumur le 25 août 1089 (*Livre blanc de Saint-Florent*, fol. 33 v°-34 r°), et Sebrand, connétable du comte depuis 1085 env. (voir p. 192, n. 3), paraissant l'un et l'autre dans l'acte, cet acte est des années 1090-1093, et ce n'est qu'en 1091 que, pendant ce laps de temps, le 25 avril est tombé un vendredi.

260. — 1091, 4 septembre.

Foulque (le Réchin), ayant reconstruit le château de Trèves, obtient des moines de Cunault la restitution du port et du marché de Trèves, qu'il leur avait concédés lorsqu'il avait détruit le château, et leur fait remise, en échange, de tous les droits de justice qu'il possédait sur leur « villa », sauf dans les cas d'homicide et de crimes entraînant la peine de mort, leur donne la terre de *Liseis* et

leur confirme les dons que leur avait faits Geoffroi « Martel » et son épouse Agnès.

1° Copie de septembre 1243, dans un vidimus orig. de Joël, archevêque de Tours, d'après l'orig. « scellé » de la charte de Foulque le Réchin, Arch. de Maine-et-Loire, G 826, fol. 30 ; copie de l'an 1560, dans un vidimus orig. de Guillaume Maillet, sergent royal du bailliage de Gennes, d'après le même orig., « scellé en queue simple de cire jaulne », *ibid.*, fol 31 ; copie du XVIe s., dans un vidimus donné à Loudun, d'après une copie de l'an 1301 de la charte de Foulque « scellée », *ibid.*, fol. 40. — 2° Notice de la donation de Foulque, orig., Archives du prieuré de Cunault, à Cunault, vol. 1, pièce n° 1, avec la croix du comte.

L'acte est daté de 1091, ind. 14, 2 des nones de septembre, « feria IIII » : il y a là une légère erreur, car c'est un jeudi et non un mercredi que tombait le 4 septembre en 1091.

261. — 1091, après le 24 février. Dans la maison de Guichard de Montbazon.

Fouque (le Réchin) et son fils Geoffroi confirment la donation faite au monastère de Marmoutier par Archembaud, fils d'Ulger, de toutes les coutumes qu'il possédait au Louroux (*Loratorium*).

Copies du XVIIIe s., d'après le *Cartul. tourangeau de Marmoutier*, fol. 178, Coll. dom Housseau, vol. XII², n° 6772 ; Coll. dom Fonteneau, à la Bibl. de Poitiers, vol. 17, p. 389 ; Coll. Moreau, vol. 36, fol. 222, copie incomplète.

Daté de 1091, 8e année de l'abbé Bernard : celui-ci fut nommé abbé après le 24 février 1084, date à laquelle mourut son prédécesseur Barthélemi (Salmon, *Chron. de Touraine*, préface, p. CVII).

262. — 1092, 27 juillet. Saint-Nicolas d'Angers.

Foulque (le Réchin) confirme aux moines de Saint-Nicolas d'Angers les dons qui leur ont été faits par son oncle Geoffroi (Martel) et leur rend la dîme du panage de Monnais. Hélie, comte du Maine, souscrit. — Geoffroi (Martel), fils de Foulque (le Réchin), souscrit la charte un peu plus tard, un samedi.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 937, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*. — Éd. : *Epitome S. Nicolai*, p. 49.

263. — 1092, 27 juillet. Saint-Nicolas d'Angers.

Foulque (le Réchin) souscrit la charte par laquelle la comtesse Grécie avait donné aux moines de Saint-Nicolas d'Angers un fournil près *Grevia*.

Cf. n° 188.

264. — 1092, 7 décembre. Angers.

Notice de la sentence rendue par Foulque « le Jeune », interdisant à son prévôt Giraud de réclamer des coutumes sur les terres des chanoines de Saint-Maurice d'Angers sises à Longchamps.

Copie du XVIIe s., Bibl. d'Angers, ms. 689, anc. 623, fol. 309 v°, d'après le *Livre noir de Saint-Maurice*, fol. 38, n° 56.

265. — 1092, 30 décembre. Saumur.

Notice du jugement par lequel Foulque (le Réchin) et Robert le Bourguignon déboutent *Burnellus* de Saumur de ses prétentions sur la dîme de Mazières et de *Pancereis*.

Livre noir de Saint-Florent, fol. 44.

Daté de l'an « MXCIII, III° kal. januarii, V^a feria ». C'est en 1092, et non en 1093, que le 30 déc. tombait un jeudi : on avait donc changé le millésime à Noël.

266. — 1092. Amboise.

Giraud donne au monastère de Preuilly l'église Saint-Pierre et Sainte-Juliette *de Luigniaco*. Foulque (le Réchin) souscrit.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 931, d'après les « archives de l'abbaye de Preuilly ».

267. — 8 mai 1085-6 février 1093.

Foulque (le Réchin) donne au monastère de Saint-Sauveur de Villeloin tout ce qu'il possède dans la « villa » d'*Hispaniacus*.

Copie du XVIIe s., par A. Du Chesne, Coll. Du Chesne, vol. 22, fol. 436, et du XVIIIe s., dans Coll. dom Housseau, vol. II², n° 616, d'après le *Cartul. de Villeloin*, fol. 56 v°.

Souscrit par le sénéchal Pierre, qui n'était pas encore en fonctions le 7 mai 1085 et qui ne l'était plus le 7 février 1093 (voir p. 192, n. 2).

268. — 1093, 17 octobre.

Notice de la donation faite par Hélie, comte du Maine « par droit de naissance », à l'église Saint-Gervais et Saint-Protais du Mans de toutes les coutumes des terres de Villiers, Pruillé, Villegermain, Marcé, Savigné, Mulsanne, Bener, Maule. Foulque (le Réchin) témoin.

Chartul. insignis ecclesiae Cenomannensis, quod dicitur Liber albus, n° 118.

Daté : le jour de la translation de la châsse de saint Julien dans la nouvelle église = 17 oct. 1093 (*Actus pontif. Cenomannis in urbe degentium*, éd. Busson et Ledru, p. 394).

269. — 1093, 4 décembre.

Foulque (le Réchin) décide que désormais le change de la monnaie et la vente des épices aura lieu exclusivement pour Angers et les faubourgs dans la cour du chapitre de Saint-Maurice d'Angers.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 957, d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 38 v°, n° 57 ; copie du XVIIe s., par A. Du Chesne, Coll. Baluze, vol. 39, fol. 62 v°, d'après un registre de Saint-Maurice. — Éd. incomplète : Choppin, *De legibus Andium municipalibus*, t. Ier, p. 106 (éd. de 1581).

270. — 1093.

Aimeri, fils de Machel de Saintes, donne aux moines de Bourgueil l'église Saint-Michel de Langeais pour y fonder un prieuré. Foulque (le Réchin), pour le repos de l'âme de son oncle Geoffroi « Martel », souscrit.

Orig., Biblioth. de Reims, Coll. Tarbé, carton 1, n° 25.

271. — 1068-1093.

Notice du jugement par lequel Foulque (le Réchin) oblige Éon de Blaison à renoncer aux droits de voirie auxquels son voyer prétendait sur des terres de Saint-Nicolas d'Angers.

Analyse du XVIIIe s., ms. fr. 22450, p. 170, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 69.

Parmi les témoins, Girois de Beaupréau, dont le fils, Orri, avait recueilli la succession en 1093, au plus tard, au temps de l'abbé de Saint-Serge Achard (voir le n° 69 du 2e *Cartul. de Saint-Serge*, analysé dans G. Durville, *Le cartulaire de Saint-Serge*, p. 110).

272. — 1094, 24 juin. Saint-Florent de Saumur.

Hugue de Die relève Foulque (le Réchin) de l'excommunication lancée contre lui pour avoir tenu son frère Geoffroi en prison ; Foulque s'engage en échange, au cas où Geoffroi reviendrait à la raison, à s'accorder avec lui ou à s'en remettre à un tribunal ; il promet, en outre, de ne plus contracter de mariage sans prendre conseil des évêques.

Hist. de Fr., t. XIV, p. 791 ; *Cartul. de Saint-Laud*, n° 16.

272 *bis*. — 1074-1095, un 1er mai. Saumur.

Notice du jugement par lequel Foulque (le Réchin) déboute Thomas de Chinon de ses revendications sur la Cour-de-Pierre.

Cartul. du Ronceray, n° 177.

Au temps de l'abbesse Richilde, c'est-à-dire postérieurement au 23 juin 1073 (voir n° 225), et de l'archidiacre Marbeuf, c'est-à-dire avant mars 1096, date où Marbeuf fut nommé évêque de Rennes (Port, *Dictionnaire*, t. II, p. 587).

273. — 1095. Saint-Serge d'Angers.

Foulque (le Réchin) donne aux moines de Saint-Serge d'Angers une grande partie de la forêt de Verrières. Son fils Geoffroi souscrit. — La charte est donnée « au temps où la France était souillée par l'adultère de l'indigne roi Philippe ».

Copies d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 163 : du XVIIe s., par A. Du Chesne, Coll. Baluze, vol. 39, fol. 71 ; du XVIIIe s., dans ms. lat. 5446, p. 268 ; du XVIIIe s., par Bouhier, dans ms. lat. 17709, p. 17 ; du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 980. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. I, p. 764, et t. II, p, 129, d'après le cartulaire.

274. — 1095. Angers.

Foulque (le Réchin) juge un différend survenu entre les moines de Saint-Nicolas d'Angers et Geoffroi Rorgon, seigneur de Candé, au sujet de la terre d'Étriché, et abandonne lui-même tous les droits qu'il possédait sur cette terre.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 981, d'après l'orig. scellé d'un sceau « en placard », représentant « un cavalier habillé de toutes pièces, avec ces mots autour : SIGILLUM COMITIS FULCONIS. »

275. — 1096, 12 février. Angers.

Foulque (le Réchin) confirme, en même temps qu'Urbain II, et appose sa souscription à la charte par laquelle Renaud, fils de Robert le Bourguignon, avait fondé et doté le monastère de la Roë.

Copie du XIIe s., dans le *Cartul. de la Roë*, fol. 3, n° 1. — Éd. : Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 18.

276. — 1096, 14 février. Saint-Nicolas d'Angers.

Foulque (le Réchin) donne au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, le jour où le pape Urbain II procède à la dédicace de son église, trois charruées de terre dans la forêt des Échats, ainsi que la terre et le bois d'Avalou.

Copie du XVIIe s., Biblioth. d'Angers, ms. 839, anc. 755, fol. 50. — *Epitome S. Nicolai*, p. 64.

Une notice de l'an 1098 rappelle cette donation ; elle est éditée dans le *Breviculum S. Nicolai*, p. 27, l'*Epitome S. Nicolai*, p. 29, le *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 889, et se trouvait au fol. 70 du *Cartul. de Saint-Nicolas*, suivant le ms. fr. 22450.

277. — 1096, 10 mars. Marmoutier.

Notice racontant comment Foulque « le Jeune », après avoir

assisté, le 9 mars, à la harangue dans laquelle Urbain II avait déclaré solennellement confirmer les privilèges du monastère de Marmoutier, avait lui-même accordé, le lendemain, sa protection aux moines, lors de la dédicace de l'église par le pape et à la prière de ce dernier.

Hist. de Fr., t. XIV, p. 69 ; reproduit dans le *De commendatione Turon. provinciae*, p. 315 de Salmon, *Recueil des chron. de Touraine.*

278. — 1080-mai 1096.

Notice du jugement rendu par devant Foulque (le Réchin), déclarant mal fondée l'opposition faite par les moines de Saint-Nicolas d'Angers à l'achat de la terre de Montreuil-sur-Maine conclu par les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité.

Cartul. du Ronceray, n° 225.

Au temps de Noël, abbé de Saint-Nicolas de 1080 à mai 1096 (Port, *Dictionn.*, t. III, p. 11).

279. — 1096, 23 juin. Angers.

Foulque (le Réchin), du consentement de ses fils Geoffroi et Foulque (*Fulconellus*) et de sa fille Ermengarde, qui souscrivent, donne à l'église Saint-Maurice d'Angers et à l'évêque Geoffroi tout ce qu'il possède dans l'île de Chalonnes, en échange d'une somme de cinq mille sous angevins.

Copies d'après le *Livre noir de Saint-Maurice*, fol. 42, n° 65 : de l'an 1613, Arch. de Maine-et-Loire, G 87, n° 5 ; du XVIIe s., Bibl. d'Angers, ms. 688, anc. 622, n° 50, et ms. 690, anc. 624, vol. I, fol. 362 ; du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 990. — Éd. : Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. II, p. 128 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. CLV, col. 479, d'après le précédent.

280. — 1096, 22 août. Angers.

Foulque « le Jeune » donne la forêt des Échats, en échange d'une somme de six mille sous, au monastère de Saint-Nicolas d'Angers, où repose le corps de son oncle Geoffroi (Martel).

Geoffroi et Foulque, fils de Foulque (le Réchin), et Ermengarde, sa fille, souscrivent l'acte le 24 août.

Copie contemp., mutilée, au couvent des religieuses du Bon-Pasteur, à Angers. — Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 1018, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 6 ; analyses du XVIIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 49, et du XVIIIe s., ms. fr. 22450, p. 161, d'après le cartulaire. — Éd. : *Breviculum S. Nicolai*, p. 28 ; *Epitome S. Nicolai*, p. 30.

281. — 1096. Tours.

Foulque (le Réchin) et son fils Geoffroi souscrivent la notice relatant la donation de l'église Notre-Dame et Saint-Florentin d'Amboise faite aux moines de Pontlevoy par Hugue, seigneur de Chaumont, et Aimeri de Courron, au moment de leur départ pour la Terre Sainte. En échange de la confirmation accordée par les deux comtes, les moines devront prier tous les lundis pour le salut de leurs âmes et celles des soldats morts à la bataille de Pontlevoy.

Orig., autrefois scellé d'un sceau plaqué, Arch. de Loir-et-Cher, fonds de Pontlevoy. — Éd. : *Revue de Loir-et-Cher*, t. XV, 1902, col. 201.

La date est donnée par les *Gesta Ambaz.* (p. 188 des *Chron. des comtes d'Anjou*), où l'on lit que le départ de Hugue et d'Aimeri pour la Terre Sainte eut lieu en 1096.

282. — 1084-1096.

Notice de la sentence par laquelle Foulque (le Réchin) rejette la réclamation formée par Aimeri le sellier contre la convention qui avait attribué à Saint-Aubin d'Angers le Bourg-de-la-Rive.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 414.

Postérieur au n° 403 du même *Cartulaire* (1084), d'après le contexte ; antérieur à la nomination comme abbé de Saint-Maur de Glanfeuil, en 1096 (*Ann. dites de Renaud*, p. 89 du *Rec. d'ann. angev. et vendôm.*), de Gérard, qui souscrit en qualité de prieur de Saint-Aubin.

283. — 1098 (?), 16 février. Saumur.

Notice du jugement rendu par Foulque (le Réchin) et ses barons, déclarant mal fondées les revendications d'Aubri, gendre

de Hugue Mange-Breton, sur la voirie que les moines de Saint-Florent de Saumur avaient rachetée dudit Hugue.

Orig., Arch. de Maine-et-Loire, H 1840, n° 3.

Daté du 16 février, mardi, 3e jour de carême, concordance qui ne se trouve, entre 1067 et 1109, que dans les années 1076, 1087, 1098 ; or l'année 1076 est à écarter, parce que Hugue Mange-Breton était alors encore en vie ; l'année 1087 est de même à écarter parce que, parmi les témoins, figure Païen de Mirebeau, dont le père, Guillaume, était encore seigneur au temps de l'abbé de Bourgueil Baudri, nommé abbé en 1089 (Coll. Baluze, vol. 38, fol. 196 v°).

284. — 1098, 14 mars. Angers, au palais épiscopal.

Gérard, abbé de Saint-Aubin d'Angers, raconte comment, sur sa demande, Foulque (le Réchin) avait consenti à restituer à son monastère le bois de Pruniers, la tentative faite auprès du comte par les moines de Saint-Nicolas d'Angers pour empêcher cette restitution et obtenir pour eux-mêmes la cession dudit bois, le procès qui en résulta entre les deux monastères et comment enfin, en présence de nombreux clercs et laïcs et sur la déposition du comte Foulque lui-même, le droit de Saint-Aubin fut reconnu.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 108.

285. — 25 déc. 1096-8 nov. 1098. Saumur.

Notice des revendications exercées par les moines de Saint-Aubin d'Angers sur la forêt des Échats, donnée précédemment aux moines de Saint-Nicolas d'Angers par Foulque (le Réchin), qui soutient ces derniers et renouvelle le don qu'il leur avait fait.

Copies du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, Coll. dom Housseau, vol. III, n° 1022, et ms. lat. 12688, fol. 51. — Éd. : *Breviculum S. Nicolai*, p. 27 ; *Epitome S. Nicolai*, p. 29 ; *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 889.

Cette charte est donnée en même temps et au même lieu que le duel relaté au n° 286. Il est du 25 déc. 1096 au plus tôt, parce que Hildebert, évêque du Mans depuis cette date (Dieudonné, *Hildebert de Lavardin*, p. 110), y paraît en cette qualité ; il est antérieur à un accord intervenu après coup entre Saint-Aubin et Saint-Nicolas, le 8 nov. 1098 (*Cartul. Saint-Aubin*, n° 890).

286. — 25 déc. 1096-8 nov. 1098.

Notice du jugement par lequel Foulque (le Réchin) et ses assesseurs, pour mettre un terme aux contestations survenues entre Aimeri de Trèves et Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, ont ordonné de recourir au duel judiciaire et du refus de combattre opposé au moment du duel par Aimeri en la cour du comte, à Saumur.

Copies du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 26, Coll. dom Housseau, vol. III, n° 1001, et Bibl. d'Angers, ms. 706, anc. 636, p. 36; analyse, ms. fr. 22450, p. 165.

Au n° précédent, il est dit que le duel judiciaire était fixé au même jour que les débats entre Saint-Aubin et Saint-Nicolas pour la forêt des Échats.

287. — 1099, 12 avril.

Notice du jugement rendu par Foulque (le Réchin) et ses barons, aux termes duquel Gaudin de Malicorne, qui prétendait tenir la terre de l'Onglée en fief de Robert le Bourguignon, est mis en demeure d'en faire donner la preuve par ce dernier en la cour du comte, le 12 juin suivant, à Baugé.

Cartul. de Saint-Laud, n° 20.

288. — 1068-1099.

Notice racontant les démêlés survenus au sujet d'un héritage entre des serfs de Foulque (le Réchin) et des serfs du monastère de Marmoutier. Un premier jugement est rendu au temps de l'abbé Barthélemi (1064-1084) par Gui de Nevers et Robert le Bourguignon contre le comte et ses serfs; mais ceux-ci refusent de s'y soumettre. Sur l'intervention du comte et de son consentement, un accord a lieu finalement au temps de l'abbé Bernard (1084-1099).

Livre des serfs de Marmoutier, éd. Salmon, n° 116.

289. — 1100, *n. st.*, 3 février. Angers.

Notice de l'accord intervenu entre les moines de Saint-Nicolas et les chanoines de Saint-Laud d'Angers par devant Foulque (le Réchin), à Angers, au sujet des bois du Fouilloux (*boscus Communalis*).

Analyse du XVIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 72, Coll. Baluze, vol. 38, fol. 50 ; du XVIIIe s., d'après le même, Coll. dom Housseau, vol XIII^1, n° 9552. — Notice rappelant le même fait, dans le *Cartul. de Saint-Laud*, n° 11.

L'acte est daté de l'an 1099, 3 des nones de février, vendredi : c'est en l'an 1100 que cette concordance eut lieu.

290. — 1100, 3 février.

Notice de la confraternité conclue entre le chapitre de Saint-Laud et le monastère de Saint-Nicolas d'Angers par devant l'évêque Geoffroi et le comte Foulque. Ce dernier décide que les dîmes de Saint-Jean-des-Marais, de Saint-Jean-de-Linières et de Villenière seront désormais partagées entre les deux églises, de même que le droit de panage dans le bois du Fouilloux, contesté jusqu'alors entre les moines et les chanoines.

Breviculum S. Nicolai, p. 33 ; *Epitome S. Nicolai*, p. 36 ; *Cartul. de Saint-Laud*, n° 74.

Le passage relatif au bois du Fouilloux montre que l'acte est exactement contemporain du précédent.

291. — 1068-7 juillet 1100.

Notice de la cession de l'écluse de Rusebouc faite par Foulque (le Réchin) aux chanoines de Saint-Laud et aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers.

Cartul. du Ronceray, n° 100 ; *Cartul. de Saint-Laud*, n° 7.

Antérieur au n° suivant, où il est dit que l'ancienne écluse, dont on ordonne ici la destruction, était restée intacte, malgré cela.

292. — 1100, 8 juillet. Saint-Laud d'Angers.

Notice. Foulque (le Réchin) concède aux chanoines de Saint-Laud d'Angers moyennant trois cents sous l'ancienne écluse de Rusebouc, dont il avait ordonné antérieurement la destruction.

Cartul. de Saint-Laud, n° 18.

293. — 1100, 30 novembre.

Notice du don fait aux moines de Saint-Nicolas d'Angers par Foulque de Mateflon, au moment de son départ pour Jérusalem, de la dîme d'Azé, en échange d'une somme de mille sous et l'entrée au monastère de son neveu Robert d'Arbrissel. Foulque (le Réchin) témoin.

Analyses du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 67, ms. fr. 22450, p. 170, et Coll. dom Housseau, vol. XIII[1], n° 9548.

294. — 1100.

Foulque (le Réchin) rend aux moines de Saint-Nicolas d'Angers le pertusage perçu sur leur marché (*pertusagium feriae nostrae*).

Analyse du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. XIII[1], n° 9551, d'après le *Cartul. de Saint-Nicolas*, fol. 69 v°.

295. — 1068-16 déc. 1101. Durtal.

Notice du jugement par lequel Foulque (le Réchin), père de Geoffroi « Martel » et de Foulque « le Jeune », déboute Renaud de Craon des prétentions qu'il élevait sur un prieuré de Marmoutier.

Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon*, t. I, p. 45, n° 60, d'après une copie incomplète de la Coll. dom Housseau, vol. III, n° 1050.

Antérieur à la mort de Renaud de Craon, survenue le 16 déc. 1101 (Bertrand de Broussillon, *op. cit.*, p. 27).

296. — Mars 1096-1101.

Notice d'un jugement par lequel Foulque (le Réchin), Geoffroi

de Mayenne, évêque d'Angers, Marbeuf, évêque de Rennes, et plusieurs autres grands laïques et ecclésiastiques déboutent Renaud Chaignard de ses revendications sur un domaine donné à Saint-Aubin d'Angers par André Païen, fils de Hubert Pitrate.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 412.

Postérieur à la nomination de Marbeuf, en mars 1096, à l'évêché de Rennes (Port, *Dictionn.*, t. II, p. 587) ; antérieur à la démission de Geoffroi de Mayenne en 1101 (*Ann. de Saint-Aubin*, p. 47 du *Rec. d'ann. angev. et vendôm.*).

297. — 1103, 23 mars. Saint-Aubin d'Angers.

Le comte Foulque, neveu de Geoffroi « Martel », renonce aux nouvelles coutumes imposées par ses gens sur les domaines de Saint-Aubin d'Angers dans la partie de la Vallée proche de Trèves et de Saint-Remy-la-Varenne. — Le 29 mars suivant, à Saint-Maurice d'Angers, Geoffroi, fils aîné du comte Foulque, confirme la charte.

Orig., jadis scellé sur lacs de soie, Cabinet de M. d'Achon, à Gennes. — Éd. : *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 930, avec fac-similé.

298. — 1103.

Notice. Foulque « dit le Réchin » (*qui appelatus fuit Richint*) et son fils Foulque confirment les donations faites aux moines de Toussaint d'Angers par Geoffroi (Martel) à *Astellenis*, *Landellis*, Épluchard et Béné et y ajoutent une île sise dans la Vallée et la terre d'*Aralazrum* avec le vinage.

Copie du XVIe s., d'après l'orig. scellé « de cire vert, d'un grand seel ouquel est emprainct ung homme à cheval, une lance gaye en la main », Arch. de Maine-et-Loire, H 1281, n° 4 [a] ; copie du XVIIIe s., d'après le *Cartul. de Toussaint*, Coll. dom Housseau, vol. IV, n° 1224.

299. — 27 juin 1073-14 février 1104. Baugé.

Notice du jugement rendu par Raoul, archevêque de Tours, et le comte Foulque, neveu de Geoffroi « Martel », condamnant Garnier Bodin à restituer aux religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité

d'Angers le moulin de Morannes, dont il s'était emparé, et à leur payer une amende.

Cartul. du Ronceray, n° 221.

Au temps de l'abbesse Richilde, nommée le 27 juin 1073 (*Cartul. du Ronceray*, n° 16) et morte avant le 15 février 1104 (*Ibid.*, n° 435).

300. — 1091-14 février 1104.

Notice de l'abandon fait par Foulque, neveu de Geoffroi « Martel », à la demande de Clérembaud, seigneur de Rochefort-sur-Loire, et de Richilde, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, de toutes les coutumes auxquelles il avait droit sur le bourg de l'église construite à Sainte Foy par ladite abbesse.

Cartul. du Ronceray, n° 269.

Cette donation fut confirmée dix-huit ans après par Foulque le Jeune, comte d'Anjou depuis le 14 avril 1109 : elle est donc de l'an 1091, au plus tôt. Elle est antérieure au 15 février 1104, comme le n° 299.

301. — 1104, 8 juin.

Foulque (le Réchin), neveu de Geoffroi « Martel », restitue au chapitre de Saint-Laud d'Angers la terre de Genneteil, qu'il lui avait enlevée pour la donner à Robert le Bourguignon.

Cartul. de Saint-Laud, n° 55.

Les clauses finales de l'acte comportent une annonce de sceau.

302. — 10 décembre 1104-14 janvier 1105. Angers.

Notice relatant comment, le 10 décembre 1104, à Saint-Aubin d'Angers, Geoffroi « Martel le Jeune », fils aîné de Foulque « dit le Réchin » (*qui Ritchinus cognominatus est*), confirma la restitution du bois de Pruniers faite aux moines de Saint-Aubin par son père ; comment, le 13 décembre suivant, à Angers, en présence de Foulque le Réchin lui-même, Foulque « le Jeune », son second fils, confirma, de son côté, la restitution précédente ; comment, le 14 janvier 1105, Foulque le Jeune vint poser la pré-

sente notice sur l'autel de Saint-Aubin, et enfin comment les trois comtes y apposèrent leur souscription.

Cartul. de Saint-Aubin, n° 111.

D'après une copie de l'an 1673 (Arch. de Maine-et-Loire, H 229, fol. 10), l'acte était scellé « sigillo magno ».

303. — 1105. Angers.

Geoffroi « dit Martel », comte d'Anjou, sur la plainte portée devant lui et son père, le comte Foulque, contre Maurice, seigneur de Craon, par Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme, d'accord avec ses barons et l'évêque d'Angers Renaud, enjoint à Maurice de cesser ses exactions sur l'église Saint-Clément de Craon. Foulque (le Réchin) et Foulque (le Jeune) témoins.

Cartul. Trin. de Vend., n° 412.

304. — 1106, 29 juillet. Angers.

Foulque (le Réchin) confirme l'abandon fait aux moines de Saint-Nicolas d'Angers par Papot des dîmes des défrichements de Monnais. Hélie, comte du Maine, témoin.

Epitome S. Nicolai, p. 62. On sait par une analyse de la Coll. Baluze, vol. 38, fol. 50 v°, que la charte était au fol. 126 du *Cartul. de Saint-Nicolas*.

305. — 1108. Bourgueil.

Notice. Foulque (le Réchin), s'étant accordé à Mouliherne avec les moines de Saint-Pierre de Bourgueil au sujet de la vente du pain à Chinon, appose sa croix à la charte qui relate cet accord.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 17127, p. 175, d'après l'orig. ; copie du XVIIe s., Coll. Baluze, vol. 38, fol. 187 v°, d'après le *Cartul. de Bourgueil*, et du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. IV, n° 1285, d'après le même cartulaire.

306. — 12 janvier 1102-29 juillet 1108.

Foulque (le Jeune), comte d'Anjou, donne aux religieuses de

Fontevrault la terre de la Breille et les coutumes qu'il possède à Verron. Son frère Philippe témoin.

Copie du XIIe s., dans le *Cartul. de Fontevrault*, ms. Phillipps, à Cheltenham, nº 67, pièce nº 702.

Au temps du roi Philippe Ier, c'est-à-dire le 29 juillet 1108 (Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. 30) au plus tard, et de Renaud, évêque d'Angers, c'est-à-dire après le 12 janvier 1102 (*Ann. de Saint-Aubin*, p. 47 du *Rec. d'ann. angev. et vendôm.*). La mention de Philippe, (demi) frère de Foulque (le fils de Bertrade et de Philippe Ier), nous prouve que le donateur est Foulque le Jeune et non Foulque le Réchin. Nous n'en relevons pas moins ici cet acte, parce qu'il est donné encore du vivant du Réchin.

307. — 1097-1109, un 10 février. Baugé.

Foulque (le Réchin) confirme le don qu'il avait fait aux moines de Maillezais de la terre de Vendangé, où ils avaient, avec son consentement, construit une église et un prieuré, et leur concède, en outre, le droit de faire paître cent porcs dans sa forêt et de s'y approvisionner de bois.

Copie du XVIIIe s., Bibl. de Poitiers, Coll. dom Fonteneau, vol. 25, p. 35, d'après l'original.

Postérieur au 22 août 1096, date où paraît encore Geoffroi, chapelain du comte (voir p. 192, n. 4), parce que l'acte est souscrit par son successeur, Pierre.

308. — 1109, 12 avril. Angers.

Notice. Foulque (le Réchin), « sous le gouvernement pacifique duquel le peuple angevin put fortement s'accroître », sentant sa fin venir, donne à l'église Saint-Maurice d'Angers par les mains de Marbeuf, évêque de Rennes, remplaçant alors l'évêque Renaud parti à Rome, et sur le conseil de sa fille, la comtesse de Bretagne Ermengarde, tout ce qu'il possède au Plessis-Grammoire et à Reugné. Son fils Foulque souscrit.

Copies du XVIIe s., d'après le *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 62, nº 93, Bibl. d'Angers, ms. 706, anc. 636, p. 66, ms. 690, anc. 624, vol. Ier, p. 409, et ms. 741, anc. 671, p. 68 ; copie par A. Du Chesne, Coll. Baluze, vol. 39, fol. 65, d'après un ancien registre de Saint-Maurice.

309. — 1068-14 avril 1109.

Notice. Josselin d'Aussigné se désiste par devant Foulque (le

Réchin) des revendications qu'il avait élevées sur la terre de Gautier Rage léguée par Avoie, veuve de ce dernier, à Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers.

Cartul. du Ronceray, n° 244.

310. — 1068-14 avril 1109.

Notice du don fait par Foulque (le Réchin) à Geoffroi Caïphe, son chapelain, d'une petite maison sise près de l'église Saint-Aignan, en échange d'une autre, dont il voulait faire sa maréchalerie.

Cartul. de Saint-Laud, n°s 10 et 41.

311. — 1068-14 avril 1109.

Notice du don de la terre d'Artenay fait aux moines de Saint-Serge d'Angers par Hugue de Lavardin. Foulque (le Réchin) confirme.

Copie du XVIIIe s., ms. lat. 5446, p. 265, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 153.

312. — 1068-14 avril 1109.

Notice. Foulque (le Réchin) donne aux moines de Marmoutier une partie du bois de Chambiers pour le repos de l'âme de son vassal chéri Hugue de Ballon, mort par accident.

Copie *ibid.*, p. 280, d'après le *1er Cartul. de Saint-Serge*, n° 246.

313. — 1068-14 avril 1109.

Foulque (le Réchin) écrit à Renaud de Château-Gontier pour lui enjoindre de cesser les exactions qu'il faisait subir aux moines de la Trinité de Vendôme dans le bourg du Ménil en invoquant une prétendue concession que lui, Foulque, lui aurait faite.

Cartul. Trin. de Vend., n° 297.

314. — 23 décembre 1087-14 avril 1109.

Notice relatant que Foulque (le Réchin) a porté de quinze à vingt sous le cens dû par lui aux chanoines de Saint-Mesmin de Chinon, payable avant tout autre sur le montant du cens dû au comte par les habitants de Chinon.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 805, d'après « les archives de Saint-Mesmin ».

Souscrit par Geoffroi Fouchard, sénéchal du comte : or, le 22 déc. 1087, le sénéchal du comte était encore Pierre (voir p. 192, n. 2).

315. — 25 août 1089-14 avril 1109.

Geoffroi, sénéchal de Foulque (le Réchin), confirme le don de l'église de Rest et de la dîme de l'île sise près de Montsoreau fait le 25 août 1089 aux moines de Saint-Florent de Saumur par son père Geoffroi, fils de Fouchard. Foulque (le Réchin) souscrit.

Livre blanc de Saint-Florent, fol. 34.

316. — 12 janvier 1102-14 avril 1109.

Renaud, évêque d'Angers, rappelle que Foulque « le Jeune », comte d'Anjou, pour obtenir l'association spirituelle, donna aux chanoines de Toussaint d'Angers une île où habitait son chanoine Geoffroi ; mais Foulque le Vieux (*Senex* = le Réchin), ayant refusé d'approuver tout d'abord ce don, les chanoines sont obligés, pour obtenir son consentement, de lui remettre dix livres et de remettre cent sous à Geoffroi Garnier pour faire cesser les revendications qu'il avait élevées sur cette île. L'acte est souscrit par Foulque (le Réchin).

Copie du XVIIe s., d'après l'orig., Arch. de Maine-et-Loire, H 1281, n° 4b.

Postérieur à la nomination de Renaud à l'évêché d'Angers, le 12 janvier 1102 (*Ann. de Saint-Aubin*, p. 47 du *Rec. d'ann. angev. et vend.*).

317. — 20 mai 1106-14 avril 1109.

Notice de l'accord intervenu, après la mort de Geoffroi « Mar-

tel le Jeune » au siège de Candé, entre Abbon, seigneur de Rochefort-sur-Loire, et les religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, au sujet de la forêt du Lattay et de la Cour-de-Pierre et de la confirmation qu'en firent solennellement Foulque (le Réchin) et son fils Foulque.

Cartul. du Ronceray, n° 182.

Après la mort de Geoffroi Martel, le 19 mai 1106 (voir p. 274).

318. — 20 mai 1106-14 avril 1109. Tours.

Notice racontant les revendications injustes exercées contre les moines de Marmoutier par Robert, seigneur de Rochecorbon, et comment, un jour qu'ils se trouvaient à Tours, Foulque (le Réchin), comte de Touraine, son fils Foulque, déjà chevalier et marié, et le comte du Maine Hélie, « sub cujus manu tunc temporis pagus Andegavensis habebatur », lui ordonnèrent soit de venir plaider, soit de cesser ses revendications.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. III, n° 963. — Éd. partielle : A. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. I, p. 276, n.

Foulque le Jeune ne s'étant marié qu'après la mort de Geoffroi Martel (voir p. 190), l'acte est, comme le précédent, postérieur au 19 mai 1106.

319. — 1109, 14 avril ou peu avant.

Notice de l'abandon fait par Foulque (le Réchin), au moment de sa mort, aux moines de l'Évière d'Angers, dans l'église desquels il est enterré, de toutes les coutumes auxquelles il avait droit sur leur bourg, leur cellier, leur sacristie et leur aumônerie.

Cartul. de la Trin. de Vend., n° 422.

320. — 1109, 14 avril ou peu avant. L'Évière d'Angers.

Notice. Foulque (le Réchin), à son lit de mort, sur les supplications de sa fille, la comtesse Ermengarde, et de l'évêque

Marbeuf, restitue aux chanoines de Saint-Maurille d'Angers la censive d'un terrain qu'il leur avait enlevé. Foulque (le Jeune) et Ermengarde souscrivent l'acte le jour même des obsèques de leur père.

Orig., British Museum, Additional charters, n° 21198, fol. 147. — Éd. : Marchegay, *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 421, n° 24, d'après l'orig.

ACTES DE FOULQUE LE RÉCHIN OU DE FOULQUE LE JEUNE

321. — 28 juin 1070-30 mai 1118. Alonnes.

Notice de l'accord intervenu par devant le comte Foulque entre Guillaume, abbé de Saint-Florent, et Guillaume de Montsoreau, au sujet de la terre d'Alonnes.

Livre blanc de Saint-Florent, fol. 51.

L'abbé Guillaume resta en fonctions du 28 juin 1070 au 30 mai 1118 (*Ann. de Saint-Florent*, p. 119-120 du *Rec. d'ann. angev. et vendôm.*). Le *Livre blanc* donne la date : « anno ab incarnatione Domini millesimo... ».

322. — 1104-1120.

Notice. Le comte Foulque, sur la plainte de l'abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers *Teburgis*, fait restituer par son prévôt Raoul Toaret dix sous qu'il avait indûment exigés de l'hôte de la maison du monastère située en tête du pont d'Angers.

Cartul. du Ronceray, n° 65.

Au temps de l'abbesse *Teburgis* (Port, *Dictionn.*, t. I, p. 70).

323. — Fin du XIe siècle ou début du XIIe.

Notice du don fait aux moines de Marmoutier par le comte Foulque de tous ses droits de voirie à Bocé moyennant une indemnité de dix sous que les moines s'engagent à verser à son voyer Geoffroi.

Copie du XVIe s., *Cartul. de Bocé*, Arch. de Maine-et-Loire, p. 13, n° 18.

Nous datons d'après les personnages cités dans l'acte.

ACTES FAUX

1. — 990, mai.

Prétendue donation faite par Bouchard, comte de Paris, à Foulque, comte d'Anjou, des villes de Vendôme, Lavardin et Montoire. Foulque souscrit, en même temps que les rois Hugue et Robert.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. I, n° 243, soi-disant d'après une transcription d'un acte de la Tour de Londres. — Éd. : Métais, *Cartul. de la Trin. de Vend.*, n° 4, avec des omissions.

Faux généalogique, probablement du XVIIe siècle.

2. — 1015, 2 mars.

Foulque (Nerra) fonde au monastère de Saint-Aubin d'Angers un office de chambrier, qu'il confère à son parent Arthur de Craon et dont les titulaires successifs devront être à perpétuité désignés par les abbés du monastère.

Prétendu orig., Arch. nationales, K 18, n° 4. — Éd. : Ménage, *Histoire de Sablé*, p. 342.

Faux, probablement du XVIe siècle.

3. — 1028, février. Paris.

Foulque (Nerra) donne à Bouchard de Montmorency, à sa femme et à ses enfants ses domaines d'Écouen, Chevreuse, Marly, que le comte Bouchard, son oncle, et Renaud, évêque de Paris, avaient possédés avant lui.

Copie du XVIIIe s., Coll. dom Housseau, vol. II[1], n° 400, soi-disant d'après une transcription d'un acte de la Tour de Londres. — Éd. : Métais, *Cartul. de la Trin. de Vend.*, n° 5.

Faux généalogique, probablement du XVIIe siècle.

4. — 1036. Saumur.

Le comte d'Anjou Geoffroi confirme aux moines de Saint-Maur de Glanfeuil la possession de la terre et de l'église de Moult-en-Vallée, des prés de Mortes-Eaux, d'une terre sise au bord de l'Authion et du pré de la Chaintre-Notre-Dame.

Cartul. de Saint-Maur, n° 61.

En 1036, Geoffroi Martel n'était pas comte en Anjou ; si l'on admettait que l'acte a été délivré par lui quand il était révolté contre son père, on ne comprendrait pas que les moines ne l'eussent pas fait renouveler par Foulque Nerra ; enfin l'acte est visiblement inspiré du n° 26 du *Cartul. de Saint-Maur*.

5. — Sans date.

Notice relatant comment Foulque (Nerra), partant pour Jérusalem, donna, à la prière de l'évêque d'Angers Renaud, à l'église Saint-Maur de Glanfeuil, où il était de passage en compagnie de sa femme Hildegarde et de son fils Geoffroi Martel, les biens qu'il possédait à Gennes.

Cartul. de Saint-Maur, n° 8.

Les données de cette notice sont contradictoires : l'évêque Renaud est mort le 12 juin 1005 (ci-dessus, p. 114) et Geoffroi Martel est né le 14 octobre 1006 (ci-dessus, p. 10). Il est question dans l'acte d'un prieur de Saint-Maur nommé Durand : nous n'en connaissons un de ce nom que vers 1060 ; il y est question d'un archidiacre Guillaume : il n'y en avait pas de ce nom au diocèse d'Angers au temps de Foulque Nerra. La liste des témoins présente des ressemblances étranges avec les n°s 17 (1066) et 40 du *Cartul. de Saint-Maur* et l'acte est pour le fond singulièrement voisin du n° 23 de ce même cartulaire. C'est un acte faux ou refait.

6. — Sans date.

Guillaume de Bellême déclare avoir construit l'église Saint-Léonard de Bellême et avoir obtenu du roi Robert et de l'évêque de Sées pour ladite église l'exemption de l'ordinaire. Foulque (Nerra) souscrit.

Prétendu orig., Archives de l'Orne, H 2151. — Éd. : Prou, *Examen de la charte de fondation de Saint-Léonard de Bellême*, dans les *Mélanges Paul Fabre*, p. 232.

Sur la fausseté de l'acte, voir Prou, *loc. cit.*, p. 215-232.

7. — 1066, septembre. Angers.

Geoffroi « Martel » relate l'accord intervenu au sujet des droits de justice entre lui et Pierre, abbé de Saint-Maur-sur-Loire.

Prétendu orig., jadis scellé sur lacs de soie, Arch. de Maine-et-Loire, H 1777, n° 1. — Éd. : *Cartul. de Saint-Maur*, n° 63.

L'écriture et l'aspect de l'acte ne conviennent en rien au XIe s., mais dénotent le XIVe s. (cf. Port, *Invent. somm. des Arch. de Maine-et-Loire*, série H). Le fond ne résiste pas à l'examen : en 1066, le comte était Geoffroi le Barbu ; il n'y eut pas d'abbé de Saint-Maur avant 1095 (*Recueil d'ann. angev. et vendôm.*, p. 89). Ce faux a été probablement forgé pendant les démêlés survenus au XIVe s. entre Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maur-sur-Loire.

8. — 1090, 25 avril. Saint-Maur de Glanfeuil.

Foulque (le Réchin), d'accord avec son fils Geoffroi, faisant droit aux plaintes portées par les moines de Saint-Maur de Glanfeuil contre ses baillis, détermine les droits de justice du monastère et concède à ce dernier le cours de la Loire et la Vienne en toute propriété depuis Saint-Maur jusqu'à Bessé.

Prétendu orig., jadis scellé sur lacs de cuir, Arch. de Maine-et-Loire, H 1777, n° 2. — Éd. : *Cartul. de Saint-Maur*, n° 64.

Ecriture du XIVe s. ; faux contemporain du précédent et non moins manifeste, où paraît un prétendu abbé Galeran, alors que le premier abbé de Saint-Maur de Glanfeuil au XIe s. fut nommé en 1095 (cf. l'acte précédent). Fabriqué à l'aide du n° 256 du *Catalogue*.

9. — 1092, 24 avril. Saint-Maur de Glanfeuil.

Foulque (le Réchin) fait remise à l'abbé Galeran et aux moines de Saint-Maur de Glanfeuil de toutes les coutumes qu'il levait sur la terre de Cru, réserve faite du service militaire.

Prétendu orig., jadis scellé sur lacs de soie, Arch. de Maine-et-Loire, H 1777, n° 5. — Éd. : *Cartul. de Saint-Maur*, n° 65.

Mêmes remarques que pour le n° 8.

10. — Sans date.

Lèttre supposée de Foulque, comte d'Anjou, à Lambert, doyen de Saint-Laud d'Angers, lui annonçant l'envoi des reliques de saint Julien et de saint Guingalois, dont il s'est emparé au siège de Château-du-Loir.

Cartul. de Saint-Laud, n° 77.

Faux manifeste tant par sa forme que par son fond et résultant d'une confusion entre Foulque le Réchin et Geoffroi Martel, qui seul prit Château-du-Loir. Le doyen Lambert a été inventé pour la circonstance.

11. — Sans date.

Foulque, comte d'Anjou, confirme la donation d'une partie du bois du Fouilloux, faite au chapitre de Saint-Laud d'Angers par Joubert de Maillé, seigneur de Trèves, du consentement de Thilde, sa sœur, et d'Hardouin, son neveu.

Ibid., n° 4.

L'histoire des maisons de Maillé et de Trèves prouve qu'il n'y a pas eu de Joubert de Maillé, seigneur de Trèves, et frère de Thilde : Thilde, fille de Joubert de Maillé, sœur d'Hardouin de Maillé, épousa Geoffroi le Fort, seigneur de Trèves (cf. p. 166).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Ann. 990 et suiv.

« NARRATIO DE QUARTIS QUAE DAICEAE VOCANTUR. »

(Copie du XIe s., au *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 116[1].)

[Pre]decessorum nostrorum temporibus, quodam abbate abbatiam S. Florentii in Salmuro disponente, prenominatae quartae pro tuitione villarum S. Florentii, scilicet Sancti Georgii, Danaziaci, Distriaci, Ulmis et reliquarum terrarum ipsius sancti concessae sunt cuidam nobili militi nomine Rainaldo Torench. Ratio vero tutelae quam diximus haec comprobatur : abbatia S. Florentii et Salmurum castrum in ditioni Odonis comitis manebant. Fulco igitur, Andecavorum comes, eundem nobilem comitem preliis urgebat assiduis et cum crebris hostibus in terris sub ditione ipsius consistentibus discurrebat sicque S. Florentii terras eundo et redeundo valde atterebat et hospitando pessime vastabat. Dedit ergo abbas ille jam dictam terram predicto militi, ut tutor existeret terrae S. Florentii et quandocumque in expeditionem comes Fulco procederet, ipse ante hostem, in terra S. Florentii staret et auctoritate ac deprecatione sua ne in eam hospitaretur averteret. Incassum vero ex magna parte provisio abbatis cessit : nam tutela quam optabat prout sibi opus esset non accepit

1. Les pièces tirées du *Livre noir de Saint-Florent de Saumur* sont publiées ici d'après les copies de Marchegay, conservées aux Archives de Maine-et-Loire.

et terram de potestate sancti vel sua emisit. Rainaldus enim jam nominatus, qui Rainaldi, Andecavorum presulis, pater fuit, terram de quartis Daicee, quam supra nominavimus, Rotgerio seniori de Lausduno dedit et ille eam Adelelmo falsa minuta [1] de Toarcio item dedit. Cujus filius Gauzfridus Rufus, collocutus postea cum Mainardo vicario de Doado, persuasit, precio exinde accepto, ut postularet jam dictas quartas a Rotgerio, filio predicti Rotgerii, ipseque Gauzfridus libentius fatebatur eas se velle a Mainardo quam a Rotgerio tenere. Cujus verbis assentiens, Mainardus jam dictam terram postulavit et accepit a Rotgerio prefato, annuente eodem Gauzfrido. Qui Gauzfridus postea vendidit illam terram Aymerico Wandrilloni, cuidam militi, tali tenore ut servitium ex eadem terra Mainardo in antea solveret. Haec ita esse extant testes Warinus de Catver, Frotgerius, frater ejus, Stabilis, item ejus frater, ac mater eorum.

N° 2

990-1011.

« DECRETUM FULCONIS COMITIS DE POTESTATE SANCTI GEORGII MARTYRIS. »

(Copie du XIe s., au *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 28. — *Catalogue d'actes*, n° 27.)

In Dei nomine. Fulco, gratia Dei comes. Notum esse volumus omnibus sanctae Dei ecclesiae fidelibus, praesentibus scilicet et futuris, praecipueque successoribus nostris quoniam adiit nos abbas S. Florentii Rotbertus nomine cum suis monachis, reclamans se suaeque potestatis homines injuste opprimi a quodam fideli nostro, Alberico nomine, occasione commendisiae novas exactiones et consuetudines injustasque leges [..quae] temporibus

1. *Glose supralinéaire* : I obolum.

praedecessorum nostrorum nunquam in illa potestate... vel auditae fuerunt. Illa autem potestas ob honorem sanctissimi martyris Georgii in tanta veneratione a praedecessoribus nostris est habita, ut nullus ibi advocatus aliquam exactionem inferre praesumeret nec sibi quaestum aliquem adquirere, sed omni tempore, pro Dei amore et salute animae suae, salvam faceret. Quod nos diligentius cum nostris fidelibus inquirentes, cognovimus justam esse reclamationem abbatis ac monachorum, ibique coram nobis adesse jussimus mulierem praefati Alberici et filium ac fideles, suadentes eis ut, pro anima senioris sui, quae nobis pro hac causa videbatur in magno periculo esse, illas malas consuetudines dimitterent et anunqum amplius de illa potestate requirerent, nisi quantum Rainaldus [1], ejusdem potestatis advocatus, habere visus est; quod et sponte fecerunt. Nos vero abbatem et monachos obnixe deprecati sumus ut, pro Dei amore, mala quae jam dictus Albericus contra sanctum Florentium commiserat indulgeret et absolvere dignaretur. Fecit namque ut jussimus praescriptus abbas et monachi tenore tali et ratione ut uxor illius saepedicti Alberici cum filiis suis ac fidelibus ad locum S. Florentii pergeret et ibi coram omnibus quae ille commisit, prout posset, emendaret et malas consuetudines, ut coram nobis fecerat, ibi, ante sancti Florentii praesentiam, dimitteret. Nos ergo, ex nostra auctoritate et praeceptione, jubemus ut nullus unquam ex haeredibus Alberici has quas dimittimus repetere audeat malas consuetudines, quia, si fecerit, pro Dei amore et animae meae salutem, vindex existam et ipse Dominus noster Jhesus Christus, pro cujus amore beatus martyr Georgius acerba sustinuit supplicia, illum qui repetere voluerit, si non emendaverit, in profundum infernum demergat et cum diabolo et angelis ejus adjunctus poenas infernales sustineat cum Dathan et Abiron et cum Juda traditore, qui Dominum nostrum tradidit.

1. *Glose supralinéaire* : Thoringus, pater Fulcodii, vicecomitis de Roca Forti.

N° 3

Notice racontant la violation du cloître de Saint-Martin de Tours par Foulque Nerra (996).

A. Original perdu. — *B*. Copie du XVIIe s., Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 76, fol. 257, d'après *A*. — *C*. Copie du XVIIIe s., faite pour Gaignières, Bibl. nat., ms. lat. 17128, p. 179, d'après *A*. — *D*. Copie du XVIIIe s., Bibl. nat., Coll. dom Housseau, vol. IV, n° 1318, d'après *A*.

Éd. partielle dans Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti* (éd. de 1707), t. IV, p. 108. — Indiqué dans Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 200 (par erreur sous 1112-1113), d'après *D*.

(*Catalogue d'actes*, n° 10.)

Quoniam stili memoriae [1] commendata dierum longitudine vix aut [2] numquam possunt deleri, pateat universis tam presentibus [3] quam futuris harum testificatione litterarum Fulconem, Andegavensium comitem, claustri Beati Martini sacrum jus violasse. Ipsius siquidem claustri, locum, omnibus patens refugium [4], armata manu, quamvis nullis resistentibus, violenter intravit; domus deinde propugnacula cujusdam canonici et cellerarii precipitari [5] injuste fecit. Cujus rei inauditae [6] atrocitate et magnitudine canonici vehementer perculsi et contra hoc malum tantum, tam subitum et insperatum quid novum agere possent solliciti, corpora protinus sanctorum et crucifixum terrae [7] deponentes, super ipsum beatissimi confessoris Martini sepulchrum [8] et circa corpora sanctorum et crucifixum spinas adposuerunt. Portae [9]

1. memorie *C*.
2. autem *C*.
3. praesentibus *B*.
4. omnibus patens totum refugium *D*.
5. praecipitari *B*.
6. inaudite *CD*.
7. terre *C*.
8. sepulcrum *B*,
9. Porte *C*.

insuper ecclesiae [1] die et nocte continuo [2] clausae [3], castrensibus etiam non introeuntibus, solis peregrinis patuere. Consul itaque, non multo post facti sui poenitens [4] et misericordiam quaerens [5], sponte sua in claustrum et in domum domni Sicardi, magistri scolarum, venit ibique discalciatus, nudis pedibus, et quidam cum eo sui proceres in ecclesiam humiliter perrexerunt. Primum ante beati Martini sepulchrum [6], dato pignore, consul Deo et beato Martino per manum Rainaldi [7], Andegavensis episcopi, et Hispaniae [8] Occensis [9] episcopi promisit se nihil amplius tale quid facturum ; deinde [10] ante corpora sanctorum, ad ultimum ante crucifixum satisfactionem fecit.

N° 4

996-1005.

NOTICE D'UN PROCÈS SURVENU ENTRE L'ÉVÊQUE D'ANGERS RENAUD, D'UNE PART, FOULQUE NERRA ET SON FRÈRE MAURICE, DE L'AUTRE.

A. Original perdu. — *B*. Copie du début du XIIe s., au *Livre noir de Saint-Maurice d'Angers*, fol. 19, n° 25, perdue. — *C*. Copie du XVIIIe s., Bibl. nat., Coll. dom Housseau, vol. I, n° 211, d'après *B*. — *D*. Copie du XVIIe s., par André Du Chesne, Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 39, fol. 57 v°., d'après un « registre de papier contenant plusieurs tiltres de l'Église d'Angers et autres ».

(*Catalogue d'actes*, n° 22.)

Omne quod ad memoriam revocare volumus sacris litterarum [11] institutionibus praenotandum decernimus, ut a successoribus

1. ecclesie *C*.
2. continue *C*.
3. clause *C*.
4. penitens *C*.
5. querens *C*.
6. sepulcrum *B*.
7. Rainaldy *C*.
8. Hispanie *C*.
9. Occiensis ; et Hispaniae Occensis episcopi *omis par D. Il s'agit de l'évêque d'Oca, plus tard Burgos.*
10. exinde *C*.
11. literarum *D*.

memorabilius teneatur firmiusque credatur. Unde notum esse volo cunctis fidelibus sanctae Dei ecclesiae tam praesentibus quam et futuris ego Rainaldus, Andecavorum episcopus, quod Fulco comes Mauriciusque, frater ejus, calumniam mihi intulerunt de hereditate mea, quam post tumulationem patris mei solidam et quietam tenueram, quin etiam sanctae Dei genetrici Mariae et sancto Mauricio martiri [1] et sancto Maurilio confessori pro remedio animae patris mei et matris necnon meae devoto corde concesseram, dicentes patrem meum Rainaldum eam dedisse patri eorum Goffrido [2] in conventiis [3] episcopatum adipiscendi. In hac ergo [4] pertinacia cum durarent, quemdam [5] ejusdem haereditatis servum ad judicium Dei liberavi, ut in eo Deus suam ostendere dignaretur [6] virtutem et declarare veritatem. Qui, gratia Dei, liberatus tertia die, ut moris est, cum requireretur, salvus coram omnium [7] astantium conspectibus apparuit. Ex qua igitur causa, quod absit, si quis, diabolica stimulatione pervasus, ab hodierna die et deinceps aliquid praesumere ausus fuerit aut calumniam intulerit, ex auctoritate Dei Patris omnipotentis et Filii et Spiritus Sancti et sanctae Dei genetricis Mariae atque apostolorum principis Petri omniumque sanctorum Dei et nostra damnatus et excommunicatus ab omnique fidelium coetu sequestratus sine fine permaneat.

1. martyri *D.*
2. Gaufrido *D.*
3. conventionibus *D.*
4. igitur *D.*
5. quendam *D.*
6. dignaretur ostendere *D.*
7. omnibus *D.*

N° 5

Donations faites par Foulque Nerra au monastère de Beaulieu qu'il vient de fonder (1007 ?).

A. Original perdu. — *B*. Vidimus originaux : 1° de Charles V (1367), 2° Charles VI (1414), 3° Charles VII (1423), 4° Louis XI (1463), 5° Charles VIII (1493), 6° François Ier (1500), perdus. — *C*. Copies des xve-xvie s. dans les registres du Parlement de Paris : 1° du vidimus de Charles VIII, en 1494, Arch. nat., X1a 8609, fol. 196 v°; 2° du même vidimus, en 1498, *ibid.*, X1a 8610, fol. 39 v° ; 3° du vidimus de François Ier, en 1523, *ibid.*, X1a 8611, fol. 225 v°. — *D*. Copie du xviiie s. d'une expédition du vidimus de François Ier, Bibl. nat., ms. lat. 12662, fol. 141.

Éd. : *Ordonnances des rois de France*, t. XVI, p. 67. — Indiqué dans le *Catalogue des actes de François Ier*, n° 523, d'après C3.

(*Catalogue d'actes*, n° 25.)

Quoniam quidem, sicut boni [1] mos est ut exemplo aliorum semper ad meliora proficiant, ita mali, malorum exemplis corrupti, semper deteriorantur. Quod ego Fulco comes ita esse nostris temporibus videns et in futuro deterius esse sciens, ob pacis custodiam et ut semper quieti vivere valerent, ne ab aliquo successore nostro ullam inquietudinem paterentur pro nulla re habitatores hujus loci, idest Belliloci, quem ipse construxi, ob meam meorumque parentum salutem, concessi eis omnem terre eorum coustumam et illius quam modo eis do seu daturus sum aut alter dederit seu ipsi emerint. Necnon concessi eis mercatum meum perpetuo habendum in predicta villa die sabbati. Do eis eciam sanguinem, fures et omnia forefacta, cujusmodi sint, que fuerint facta a rivulo de Concere et a quercu sancti Hilarii [2] et ab oleriis et ab ulmo suspensi. Et si aliquis forefactum fecerit infra hos terminos, ex quo vicaria exigere [3] debeat, vel aliquid venderit, et vicaria et venda monachis Belliloci sit. Necnon si bur-

1. bonus *CD*; *corr.* boni.
2. Hylarii *C*.
3. exire *D*.

genses inter se pugnare voluerint, bellum in ipsa villa sit et bellum et omnis forefactura[1] sit monachis[2], et similiter sit et omni terra eorum, ut, ubicumque bellum presentatum fuerit, in ipsa terra sit, si eis placet, aut ubi eis placuerit, preter[3] hoc quod si bellum cum meo homine esse debuerit aut cum aliquo milite, Lucas castro sit : ita plane ut si homo monachorum victus fuerit, liberum eum reducant. Et in quocumque loco terre mee abbas loci illius pro qualicumque re bellum fecerit, si homo suus victus fuerit, liberum eum adducat, ita ut nullam forefacturam emendet nec preposito nec vicario. Adhuc eciam do eis ut de nemore meo Besolgerio quantum eis opus fuerit ad molendinos faciendos seu domos et ad callefaciendum et ad villam claudendam et ad omnia eorum facienda et in ipso nemore glandem ad centum porcos [capiant]. Et hoc, ut in perpetuum teneatur, litteris tradere mandavi. Signum Fulconis comitis. Signum Marraldi[4], hujus rei testis. Et isti sunt testes : Ricardus, Gauterius Tison, Hugo Bonterius, Hugo Mansellus, Guarinus Franciscus, Cadilo[5] de Blason, Arraldus prepositus, Ganillus de Castellione.

N° 6

« De Landrico de Platea. »

(Copie du XIe s., au *Livre noir de Saint-Florent de Saumur*, fol. 129. — *Catalogue d'actes*, n° 28.)

Notum sit cunctis fidelibus sanctae Dei ecclesiae et maxime successoribus nostris per succedentia tempora in abbatia beati

1. forefacta *C*; forfactum *D*.
2. *CD intercalent ici une phrase qui, croyons-nous, ne peut être admise dans le texte. La voici* : « Meo quoque tempore quoddam habuit bellum de Vitale tinctore et quodam latrone, pro hoc quod latro dicebat Vitalem secum manducasse unum baconem quem furatus fuerat — et ex illo bello habuerunt monachi scutum — et leve aliud bellum de Lamberto et Mauricio draperio et, in tempore Gauffridi comitis, de Gastesal et Rainaldo Pinco, aliud de Rainaldo garrum, de Roscelino de Romeyo. »
3. propter *C*.
4. Maraldi *C*.
5. Cadili *CD*; *corr.* Cadilo.

confessoris Christi Florentii Salmurensis coenobii consistentibus quod venerandus abbas Rotbertus, qui utriusque coenobii, Sancti Florentii videlicet et Sancti Maximini Aurelianensis, praeerat, adduxit secum de Sancto Maximino Dodonem, patrem Landrici, et commendavit ei villam de Platea ac uxorem dedit illi de familia Sancti Florentii; et genuit ex ea tres filios, Albaldum, Landricum et Andream, et filiam nomine Dodam. Qui Landricus, videlicet cognominatus de Platea, conjugem accepit, inscio abbate istius loci, ex ancillis comitis Fulconis, Letheardem scilicet, filiam Odonis de Pauliniaco, et habuit ex ea quinquè filios et filias sex. Post haec transacto aliquanto tempore, ad placitum exinde venerunt predictus comes et abbas Sancti Florentii Adhebertus : contendebant enim pro filiis servorum predictorum. Abbas namque omnem fructum eorum ad partem Sancti Florentii pertinere secundum morem istius pagi dicebat; comes autem medietatem sibi pertinere contendebat. Tandem tamen, ob immanitatem ferociae ipsius, consensit abbas, assentientibus monachis, ut partirentur filii Landrici predicti servi. Accepit ergo Fulco comes in suam partem istos : Odonem Brunellum et Dodonem, buttellarium postea suum, Witbergam quoque, uxorem Hubaldi venatoris, Adelaidem etiam, uxorem Constantii venatoris de *la Poyza*, et abbas predictus ad partem Sancti Florentii accepit Archembaldum et Herbertum presbiterum, Sufficiam quoque et Witburgem. Ingebaldus autem, unus e fratribus, in commune mortuus est. Praefuit a parte comitis huic partitioni Berno prepositus pluresque alii servientes comitis et a parte Sancti Florentii affuit visor et testis Rotbertus prepositus, monachus, Ermenoldus monachus, Andreas etiam Rodulfusque Calcea Rubra, Willelmus Pannonicus et, ex famulis nostris, Sorinus, Rainulfus, Hubertus et Albertus Belon.

Postea autem domnus abbas Fredericus neptem suam nomine Feliciam dedit Archembaldo supranominato, ex qua genuit duos filios et tres filias : Burchardum primogenitum habuit Sanctus Mauricius et Hildeburgem et Sanctus Florentius Sulionem et

Letheardem; et hoc tali pacto fecit abbas Fredericus ut casamentum Sancti Florentii remaneret suis servis et empticia in commune fuissent.

N° 7

Catalogue des comtes et des évêques d'Angers composé a Saint-Aubin d'Angers en 1155.

(*Obituaire de Saint-Aubin d'Angers*, à la Bibl. d'Angers, ms. 830, ancien 747, p. 78.)

Gaufridus comes, annis XXVII.
Grisagonella et Adela uxor, qui dederunt Insulam [1].

Fulco comes, annis LIII.

Gaufridus, annis XXI.
Martellus.

Gaufridus Barbatus, VII annis.

Fulco comes, annis XLIII.

Fulco rex, annis XX com[itatus].

Gaufridus dux, annis XXIII.

Hainricus rex, III annis.

Nefingus episcopus.
In tempore istius canonici de ecclesia Sancti Albini diji[ciuntur] [2]. Post donum Insule IX annis supervixit [3].

Rainaldus II, XXXII annis.
Iste confirmavit Insulam Montis et Arduinus archiepiscopus [4].

Hubertus, XXXX pene annis.

Eusebius, XXXIII annis.

Gaufridus, XII annis. Cessavit episcopatus annis [II ?].

Gaufridus, VI annis.
Hujus tempore Urbanus papa confirmavit Insulam [5].

1. Il s'agit de l'Ile du Mont (aujourd'hui l'Ile Saint-Aubin, dans la Maine. c^ne d'Angers), donnée en 974 par Adèle et Geoffroi Grisegonelle à Saint-Aubin d'Angers (*Cartul. de Saint-Aubin*, éd. Bertrand de Broussillon, n° 3).
2. En 966 (voir la charte n° 2 du même *Cartulaire*).
3. Erreur : l'auteur de ce catalogue a placé ici en 964, au lieu de 974, la donation de l'Ile du Mont, car c'est en 973 que Néfingue est mort.
4. C'est la charte mentionnée ci-dessus, n. 1.
5. La bulle est dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 413.

RAINALDUS, XXIII annis.
ULGERIUS, XXIII annis.
NORMANDUS, IIII annis.

Tempore istius, Eugenius papa confirmavit Insulam.[1]. Cessavit episcopatus annis duobus.

Anno ab incarnatione Domini MCLV.

1. La bulle est dans le *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 456.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

P. III, note 2.— Au lieu de « *Études critiques sur quelques textes* », lire « *Études critiques sur divers textes* ».

P. VII, l. 22. — Au lieu de « en 1154 », lire « vers 1155 ».

P. 7, note 4, l. 4. — Nous avons appelé ici et dans le reste du volume « 1re rédaction des *Gesta consulum Andegavorum* » la rédaction contenue dans le ms. lat. 6218 de la Bibliothèque nationale, qui est la plus ancienne de toutes celles que nous avons conservées.

P. 27-28. — Ces pages étaient déjà à l'impression quand M. Alfred Richard a fait paraître dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1904, 4e trimestre, un article intitulé : *M. Lot et l'histoire du Poitou*. Il s'est efforcé d'y prouver, entre autres, que la charte d'Eude Ier de Blois citée ci-dessus, p. 27, n. 2, et donnée au siège de Langeais, était datée du 12 février 995, et non 996, ce qui nous ramènerait à la chronologie ancienne des événements que nous avons racontés. M. Lot a répondu dans le même *Bulletin*, 1905, 1er trimestre; mais M. Richard ne s'est pas déclaré convaincu et a répliqué dans le fascicule suivant du *Bulletin*. Ses arguments relativement à la tradition manuscrite de la charte d'Eude ne sont pas défendables : il n'a tenu compte ni de l'original même, ni des copies faites d'après cet original et notamment de celle qui a été faite pour Gaignières dans le ms. lat. 17127 de la Bibliothèque nationale, fol. 120, et qui, comme toutes les autres copies de ce recueil, mérite la plus grande confiance. On ne peut, en bonne critique, attacher aucune importance aux leçons de Besly, surtout quand elles ont contre elles la totalité des autres copies faites d'après la même source. Plus spécieux, en apparence, est l'argument que M. Richard tire des notes finales de Richer : ces notes, dit-il, sont rangées dans l'ordre chronologique ; or Richer a relevé successivement : 1° le concile d'Ingelheim (5 février 996) ; 2° les tentatives faites par Gerbert pour empêcher le mariage de Berthe avec Robert le Pieux (ce qui est postérieur à la mort d'Eude Ier) ; 3° le voyage de ce même Gerbert à Rome. D'autre part, M. Lot admet comme vraisemblable (*Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 104) que Gerbert assista au concile d'Ingelheim et qu'il se rendit de là directement en Italie, sans repasser par la France. Donc, conclut M. Richard, les tentatives faites par Gerbert pour empêcher le mariage de Berthe et de Robert et, par suite, la mort d'Eude Ier de Blois sont antérieures au 5 février 996. — Mais rien ne prouve la présence de Gerbert à Ingelheim : ce n'est là qu'une hypothèse, sur laquelle on ne saurait appuyer un raisonnement. De plus, si l'on admet à la fois que Gerbert alla

à Ingelheim, qu'il gagna ensuite directement l'Italie et que les notes de Richer sont rangées dans un ordre rigoureusement chronologique, il faut supposer que les tentatives faites par Gerbert pour empêcher le mariage de Berthe l'ont été par correspondance; et dès lors l'argument de M. Richard s'écroule; car il n'y a, quoi qu'il en dise (p. 8 du tir. à part), aucune difficulté à placer entre le 12 mars et le 24 octobre 996 tous les tiraillements auxquels l'union projetée par le roi Robert donna lieu à la cour de Hugue Capet.

P. 30, note, l. 3. — Au lieu de « Eude II », lire « Eude Ier ».

P. 30, note 1. — Dans le second de ses articles cités plus haut (*Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1905, 2e trimestre), M. Richard (p. 14-15 du tir. à part) distingue avec bien peu de vraisemblance et sans que les textes l'y autorisent un siège de Châteauneuf et un siège de Tours.

P. 47-48. — Aux textes que nous avons utilisés, il convient d'ajouter André de Fleury, *Miracula S. Benedicti*, VII, 2, éd. de Certain (Soc. de l'Hist. de France), p. 251-252. Cet auteur, qui est contemporain des événements, dit que Henri Ier, faisant alliance avec Geoffroi Martel, le poussa contre Thibaud; que Geoffroi vint alors mettre le siège devant Tours, mais que voyant l'ennemi prêt à fondre sur lui avec de nombreux alliés, il marcha à sa rencontre, le mit en fuite, fit prisonnier Thibaud et sept cent soixante-six chevaliers et se rendit maître de Tours « cum omnibus appendiciis illius et honoris summa ». Ce récit, on le voit, concorde avec celui des autres chroniqueurs.

P. 53, l. 7. — Ajouter la date de 1057.

P. 57, note 2, dernière ligne. — Au lieu de « Montcontour », lire « Moncontour ».

P. 80, l. 6. — Au lieu de « Hugue IV », lire « Herbert II ».

P. 113, l. 1-2. — Supprimer la phrase « Hubert de Durtal est, lui aussi, expulsé de son fief et remplacé par Renaud de Maulévrier » ainsi que la note 2. C'est par alliance que les seigneuries de Maulévrier et de Durtal furent un instant unies. Voir *Cartul. de Saint-Aubin*, n° 287 (1066-1067).

P. 144, note, l. 3. — Au lieu de « Épinaces », lire « Épinard ».

P. 145, note 2. — Au lieu de « que l'évêque d'Angers », lire « qu'il ».

P. 156, note 1, l. 17. — Au lieu de « fit partie des domaines que Foulque le Réchin hérita de Geoffroi Martel », lire « était à la fin du XIe siècle aux mains de Foulque le Réchin (*Cartul. du Ronceray*, n° 221) ».

P. 163, note 1. — Au lieu de « p. 57, n. 2 », lire « p. 157, n. 2 ».

P. 165, note 6. — Au lieu de « Ardouin », lire « Hardouin ».

P. 169, l. 4. — Supprimer les mots « Durtal que pour le livrer à Renaud de Maulévrier », conformément à la correction indiquée ci-dessus pour la p. 113.

P. 176, l. 17. — Au lieu de « sous Geoffroi le Jeune », lire « sous Guillaume le Jeune ».

P. 183, note 4, l. 4. — Après les mots « La charte est antérieure au 9 novembre 1080 », ajouter « parce qu'on y voit paraître en qualité d'abbé

de Saint-Vincent du Mans Guillaume, promu à cette date évêque de Durham (*Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 434) ».

P. 203, l. 2. — Au lieu de « Mirmande », lire « Marmande ».

P. 211, l. 9. — Au lieu de « le second quart du XIIe siècle », lire « la première moitié du XIIe siècle », en tenant compte des observations faites sur la plus ancienne rédaction des *Gesta* dans notre thèse complémentaire.

P. 214, note 3, l. 8. — Au lieu de « Myrrhe », lire « Myra ».

P. 249, n° 21. — Au lieu de « Brétignolle », lire « Brétignolles ».

P. 252, n° 30. — Aux éditions indiquées, ajouter Migne, *Patrol. lat.*, t. CLV, col. 482, d'après le *Breviculum*.

P. 253, l. 7. — A la suite de « Coll. dom Fonteneau, vol. 13 », ajouter « p. 277 ».

P. 256, n° 39. — Au lieu de « Sauvigné », lire « Chauvigné ».

P. 267, n° 78. — Pour la confirmation de Foulque le Réchin, ajouter un renvoi au n° 278 *bis* du Catalogue (voir ci-dessous).

P. 275, l. 2. — Au lieu de « Priaire », lire « Priaires ».

P. 297, l. 2. — Au lieu de « Bournan », lire « Bournand ».

P. 325. — A la suite du n° 278, ajouter un n° 278 *bis* : « 1080-mai 1096. — Notice. Foulque le Réchin confirme le don fait à Saint-Nicolas d'Angers par Geoffroi Martel du torrent de Brionneau, de la Couture, du pré d'Alloyau et du domaine de *Longa Silva* et y ajoute les vignes de Géraud le Chauve, la dîme du panage de Monnais et déclare, en outre, affranchi du droit de rouage le domaine de Longue-Ile ; en échange de quoi, l'abbé Noël lui remet dix livres de deniers. » Mêmes sources que pour le n° 78, dont celui-ci est la confirmation et à la suite duquel il est transcrit. Pour la date, voir le n° 278.

P. 334, n° 308. — Au lieu de « ms. 741, anc. 671 », lire « ms. 745, anc. 671 ».

P. 337, l. 3. — Au lieu de « Lattay », lire « Latay ».

P. 338, n° 321. — Au lieu de « Alonnes », lire « Allonnes ».

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Abbon, seigneur de Rochefort-sur-Loire, 337.

Achard, abbé de Saint-Serge d'Angers, 323.

Adalard, archevêque de Tours, 2.

Adalberon, évêque de Laon. — Voir Asselin.

Adélaïde, femme de Constant, 353.

Adélaïde, fille de Foulque le Bon et de Gerberge, 4. — Femme d'Étienne de Gévaudan, du roi Louis V, puis de Guillaume Ier d'Arles, 6. — Mère de la reine Constance, 6. — Surnommée Blanche, 5, n.

Adélaïde de Chalon, femme de Lambert, comte de Chalon, puis de Geoffroi Grisegonelle et mère de Maurice, 9, n. 3.

Adélaïde la Teutone, quatrième femme de Geoffroi Martel, 128, n., 290, 293. — Reçoit de lui le territoire de Saumur en apanage, 136, 292-293. — Souscrit, 282.

Adèle, « fille du comte Eude », troisième femme de Geoffroi Martel, 127, n. 3.

Adèle, fille de Foulque Nerra et d'Élisabeth de Vendôme, 11, n. 1, 63. — Épouse Boon, 63. — Hérite du comté de Vendôme, 63, 273. — Transmet ses droits sur le Vendômois à son fils aîné Bouchard (1016), 63. — L'autorise à prêter hommage à Geoffroi Martel, 64. — Fait investir du comté de Vendôme son second fils, Foulque l'Oison, 65. — Cède à Geoffroi Martel la moitié de ce comté, 65.

Adèle, prétendue fille de Foulque Nerra et d'Hildegarde, 12, n.

Adèle de Vermandois, fille de Herbert II de Vermandois, femme de Geoffroi Grisegonelle, mère de Foulque Nerra et d'Ermengarde, 9, n. 3, 56, n. 3, 245, 354. — Donne aux moines de Saint-Aubin d'Angers l'église des Alleuds (974), 89, n. 2, 244. — Leur donne l'Ile du Mont (974), 354.

Adelelmus. — Voir Alleaume.

Adémar de Chabannes, chroniqueur, xv-xvi, 55, 68.

Adésière (L'), comm. Avrillé, cant. et arr. Angers [1], 252, 254.

Ad Fraxinum, localité inconnue, 311.

Adhebertus. — Voir Aubert.

Adraldus. — Voir Airaud.

Agnès, femme de Hubert de Durtal, puis de Renaud de Maulévrier, 304.

Agnès, fille d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, femme de Geoffroi Martel, 265, 267, 270, 271, 279, 287, 301,

1. Nous supprimons l'indication du département pour les localités sises en Maine-et-Loire.

320. — Épouse Geoffroi Martel (1032), 56-57, 127, n. 3. — Exerce l'autorité en Aquitaine, 60-61. — Va à Goslar, en Prusse, à la cour de son gendre l'empereur Henri III (1045), 128 n. 1. — Son voyage en Italie (1046), 128, 270. — Va en pèlerinage au Monte Gargano (1046), 128, n. 1. — Est répudiée par Geoffroi Martel (1050 env.), 61, 127, n. 3, 274, 301. — N'a pas été reprise par Geoffroi Martel après sa répudiation, 128, n. — Actes d'elles, 263, 264, 266, 270, 271,273-276.

Agnès, fille de la précédente,femme de l'empereur Henri III, 128, n. 1.

Agnès de Jarzé, fille de Thibaud Ier, seigneur de Jarzé. — Épouse Roger II de Montrevault, 168.

Agressay, comm. Thurageau, cant. Mirebeau, arr. Poitiers (Vienne), 275.

Aimé, légat apostolique. — Vient à Tours (1081 ou 1082), 314.

Aimeri, inconnu, 246.

Aimeri, prévôt de Saumur. — Fait prisonnier lors de la prise de Saumur (1026), 40.

Aimeri, sellier, 326.

Aimeri de Courron. — Choisi par Foulque le Réchin comme gardien du « Domicile » d'Amboise, 172. — Fait prisonnier, 172. — Part en Terre Sainte (1096), 326.

Aimeri de Doué, fils de Geudouin, seigneur de Doué, et de Grécie de Montreuil-Bellay, 167, n. 2 et 3.

Aimeri Ier le Jeune ou l'Enfant, seigneur de Faye-la-Vineuse, fils d'Aimeri de Loudun, 161, n. 6. — Époux d'Ausent et père d'Aimeri II, 162, n. — Sa mort, 162, n. — Actes de lui, 290, 298.

Aimeri II, seigneur de Faye-la-Vineuse, fils du précédent, époux d'Eustache, père d'Aimeri III, 162, n.

Aimeri III, seigneur de Faye-la-Vineuse, fils du précédent, 162, n.

Aimeri de Loudun, père d'Aimeri Ier de Faye-la-Vineuse, 161, n. 6, 162,n.

Aimeri Ier, seigneur de Maulévrier, père de Renaud Ier, 161, n. 5.

Aimeri de Saintes, fils de Machel, 322.

Aimeri de Saunay, 261-262.

Aimeri III, vicomte de Thouars. — Blessé à la bataille de Conquereuil (992), 23. — Baillistre du comté de Nantes (992), 25, 246.

Aimeri IV, vicomte de Thouars. — Peut-être allié de Guillaume Aigret contre Geoffroi Martel (1053), 61, n. 7.

Aimeri, seigneur de Trèves, successeur de Geoffroi le Fort, 163, n., 328.

Aimeri Gandrillon (*Aymericus Wandrillo*), chevalier, 346.

Airaud, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 283. — Donne l'habit monastique à Geoffroi Martel, 12, n.

Airaud (*Arraldus*), prévôt, 352.

Alain, comte de Nantes, fils de Guérech. — Sa mort, 17.

Alain Ier le Grand, duc de Bretagne et comte de Vannes, 2, n. 2. — Cède l'abbaye de Saint-Serge d'Angers à l'évêque d'Angers Rainon, 82, n. 4.

Alain II Barbetorte, duc de Bretagne, 5.

Alain III, duc de Bretagne et comte de Rennes, époux de Berthe de Blois, 71. — Fait reconnaître sa suzeraineté à Nantes, 51-52. — Allié de Herbert Éveille-Chien, enlève du Lude les otages livrés par celui-ci à Foulque Nerra (1027), 69.

Alain IV Fergent, duc de Bretagne et comte de Cornouailles, époux de Constance, fille de Guillaume le Conquérant, 182, n. 1. — Allié à Geoffroi Martel le Jeune, l'aide à assiéger Candé (1106), 174.
Albericus. — Voir Aubri.
Albert. — Voir Aubert.
Albert, inconnu, 275.
Albert, abbé de Marmoutier, 272, 285, 295. — Envoie des moines et des abbés à Saint-Nicolas d'Angers, 86-87, 254. — Sa mort (1064), 139, 295, 296.
Albert Belon, serf de Saint-Florent de Saumur, 353.
Alençon (Orne). — Pris par Geoffroi Martel, 72, 73, n. 4, 78, n. 2.
Alexandre II, pape, 185, 197, n. 1. — Protège Bérenger de Tours contre Geoffroi le Barbu, 139. — — Enjoint à l'archevêque de Tours de consacrer Arnaud évêque du Mans, 141. — Invite l'archevêque de Tours à excommunier Geoffroi le Barbu, 142. — Envoie en Anjou le légat Étienne, 142. — Enjoint à Foulque le Réchin de rendre la liberté à Geoffroi le Barbu (1067), 146.
Alice, fille d'Avoie, 284.
Aliénor, fille de Bellay Ier de Montreuil-Bellay. — Épouse Hugue Ier de Sainte-Maure, 167.
Alleaume, inconnu, 104.
Alleaume, père de Geoffroi, 308.
Alleaume, père de Geoffroi le Roux, 346.
Alleaume Ier, seigneur de Semblançay. — Sa mort (1083), 315.
Alleaume II, seigneur de Semblançay, 315.
Alleuds (Les), cant. Thouarcé, arr. Angers, 256. — L'église en est donnée par la comtesse Adèle aux moines de Saint-Aubin d'Angers (974), 89, n. 2. — Ceux-ci y fondent un prieuré, 89. — Prieur : Ascelin.
Allonnes, cant. et arr. Saumur, 338.
Alloyau (Pré d'), comm. Angers, au sortir de la ville, sur la rive droite de la Maine, 252, 254, 267, 359.
Alluyes, cant. Bonneval, arr. Châteaudun (Eure-et-Loir). — Seigneurs : Hugue Ier, Hugue II.
Amauri, scribe de Saint-Aubin d'Angers, 105, n. 6.
Amboise, arr. Tours (Indre-et-Loire), 27, 34, 36, 321. — La défense y est organisée contre les Normands, 152. — Est concédée à Enjeuger, 2, 15, n. 6. — Geoffroi Grisegonelle y construit un nouveau château qu'il inféode à Landri de Châteaudun, 158. — Fait partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15. — Landri de Châteaudun en est chassé (990 ou 991), 18. — Ce dernier attaque la place, 19, n., 31, n. — Le trésorier Sulpice y construit un donjon en pierre, 44. — Eude II de Blois tente en vain de prendre la ville (1027), 44. — La seigneurie en est unie à celle de Chaumont-sur-Loire, 166, 168. — Lutte qui s'y livre entre Foulque le Réchin et Sulpice d'Amboise (1068 env.), 148-149. — Forteresses : Domicile (le), Motte (la)-Foucois, Tour (la)-de-Pierre. — Église : Saint-Florentin. — Seigneurs : Sulpice Ier, Hugue II, Sulpice II (voir à Chaumont-sur-Loire).
Ambrières, arr. Mayenne (Mayenne). — Guillaume le Bâtard s'y établit, 78. — Geoffroi Martel assiège la place, 78. — Elle tombe aux

mains de Geoffroi de Mayenne, 79.
Ancenis (Loire-Inférieure), 8, n. 6.
André, inconnu, 353.
André, serf, 302.
André Païen, fils de Hubert Pitrate, 331.
Angers, 62, n. 2, 130, 178, 183, n. 2, 193, n. 4, 201, 214, n. 3, 217, n. 1, 244, 245, 248, 249, 262-264, 268, 271, 273, 277, 282, 286, 287, 289, 291, 299, 300, 302, 306, 308-311, 314, 315, 318, 319, 321, 322, 324, 325, 327, 329, 332-334, 341. — La défense y est organisée contre les Normands, 152. — La ville est attaquée par les fils de Conan, 6, 25, n. 3, 131. — Prétendu incendie de la ville par Foulque Nerra (1000), 130. — Prétendu siège de la ville par Eude II de Blois, 40, n. 1. — Développement de la ville dans la première moitié du xie siècle, 94-96. — Incendie qui y éclate (1032), 96. — Bérenger de Tours en est expulsé par Geoffroi le Barbu, 138. — Synode qui y est réuni (1062), 138, n. 1. — La ville tombe aux mains de Foulque le Réchin (1067), 146. — Foulque le Réchin y reçoit le roi Philippe Ier et Bertrade de Montfort (1106), 171. — Églises : Saint-Aignan, Saint-Évroult, Sainte-Geneviève, Saint-Laud, Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Maurille, Saint-Michel-la-Palud, Saint Michel-du-Tertre, Saint-Pierre, Toussaint. — Monastères : Notre-Dame-de-la-Charité (le Ronceray), Saint-Aubin, Saint-Lézin, Saint-Nicolas, Saint-Serge. — Prieuré : Evière (l') ou la Trinité d'Angers. — Portes : Angevine, Boulet, Chanzé, de l'Evière, Girard, Hugon, Pied-Boulet. — Pont : Grand-Pont. — Prévôts : Audouin, Geoffroi, Girard Follet, Robert, Robert le Maréchal. — Voyer : Bernon.
Angers (Diocèse d'), 13, n. 1, 16, n. — Soumis à un interdit (1049), 121-122. — Cet interdit est levé, 125. — Évêques : Eusèbe Brunon, Geoffroi de Mayenne, Geoffroi de Tours, Hubert de Vendôme, Néfingue, Normand de Doué, Rainon, Renaud II, Renaud III de Martigné, Ulger. — Archidiacres : Bérenger de Tours, Gui, Landri, Marbeuf, Renaud.
Angevine (Porte), à Angers, 95.
Anglée (L'). — Voir Onglée (L').
Angleterre (L'). — Conquise par Guillaume le Conquérant, 143, n. 2, 144, 180. — L'évêque du Mans Arnaud y va demander secours à Guillaume le Conquérant, 181. — Passe aux mains des comtes d'Anjou, 205. — Rois : Guillaume le Conquérant, Guillaume le Roux, Henri Ier Beauclerc, Henri II Plantagenêt.
Angliers, cant. Moncontour, arr. Loudun (Vienne), 315.
Angoulême (Charente), 217, n. 1. — Comte : Guillaume Taillefer.
Anjou (L'), *passim*. — Comtes : Eude Ier, Eude II, Foulque Ier le Roux, Foulque II le Bon, Foulque III Nerra, Foulque IV le Réchin, Foulque V le Jeune, Geoffroi Ier Grisegonelle, Geoffroi II Martel, Geoffroi III le Barbu, Geoffroi IV Martel le Jeune, Geoffroi V le Bel, Henri Plantagenêt, Hugue l'Abbé, Lambert, Robert le Fort. — Vicomtes : Foucois, Foulque le Roux, Renaud le Thuringien.
Ansaud, frère de Bouchard de Carèmes, 272.
Ansaud, père du voyer Bernon, 300.

AQUITAINE (L'), 17, n. 1, 54, 60, 61. — Voir Poitou.
Aralazrum, localité inconnue, 331.
ARCHEMBAUD, archevêque de Tours, 84, n. 4.
ARCHEMBAUD, fils de Landri de la Place, 353.
ARCHEMBAUD, fils d'Ulger, 320.
ARCHEMBAUD, frère de Sulpice (trésorier de Saint-Martin de Tours), 19, n.
ARDOUIN. — Voir Hardouin.
ARLES (Bouches-du-Rhône). — Comte : Guillaume Ier.
ARNAUD, évêque du Mans. — Son élection (1065), 141-142, 180. — Chassé du Mans, va en Angleterre demander secours à Guillaume le Conquérant, 181. — Sa mort (1081), 185. — Son favori Hoël lui succède, 185.
ARNOUL, archevêque de Tours, 260, 283, 289.
ARNOUL *de Brisco*, 281.
Arraldus. — Voir Airaud.
ARTENAY, comm. des Verchers, cant. Doué, arr. Saumur, 335.
ARTHUR de Craon, prétendu parent de Foulque Nerra, 339.
ASCELIN, prieur des Alleuds, 89, n. 2.
ASSELIN (Adalberon, évêque de Laon). — Son complot contre Hugue Capet, 28, n. 1.
Astellenis (*Terra de*), domaine inconnu, 266, 331.
ATTON, vicomte de Tours, 3, n. 4.
ATTON. — Voir Azzon.
AUBERT, abbé de Saint-Florent de Saumur, 252, 353. — Sa mort (1013), 252.
AUBRI, inconnu, 259.
AUBRI, comte de Gâtinais. — N'est pas le père de Geoffroi le Barbu et de Foulque le Réchin, 134, n. — Ses frères, 134 n.
AUBRI, fils du prévôt d'Angers Gui, 305.
AUBRI, gendre de Hugue Mange-Breton, 326.
AUBRI de Chinon, 287.
AUBRI, seigneur du Lion-d'Angers, fils du trésorier Gui. — Est dépossédé de son fief par le comte d'Anjou (1060 env.), 113, 169. — Acte de lui, 281-282.
AUBRI, premier seigneur de Montjean, 164. — Gendre de Thibaud le Bouteiller, seigneur de Trèves, 162, n. 2. — Avoué de Saint-Florent de Saumur à Saint-Georges-Châtelaison, 251, 346-347. — Entre en possession de l'église de Châteaupanne, 157, n. 4, 164, n. 3. — Érige en collégiale l'église Notre-Dame de Loudun, 164, n. 3, 259.
AUBRI, seigneur de Montrésor, allié de Foulque le Réchin contre Hugue d'Amboise, 172.
AUDEBERT, comte de la Haute Marche et du Périgord. — Aide Foulque Nerra à prendre Tours (996), 29. — Attaque Poitiers, 30, n.
AUDEMAND, prétendu chancelier de Geoffroi Grisegonelle et de Foulque Nerra, 104-105.
AUDOUIN, prévôt d'Angers, 279, 289.
AUDOUIN, prieur de Saint-Aubin d'Angers, nommé abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 87, 254. — Frère d'Ernaud, 281.
AUGIER (*Hildegarius*), trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. — Prie Fulbert de Chartres de venir à Poitiers, 55.
AUGIER, époux de Valence, 300.
AUMAND, inconnu, 284.
AUMODE, première femme de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, mère de Guillaume le Gros, 30, n., 56.
AURENGARDE. — Voir Orengarde.

Auriscand, évêque de Vannes. — Chargé de garder le château du Bouffay, 20, n. 2.
Ausent, femme d'Aimeri Ier de Faye, mère d'Aimeri II, 162, n.
Aussigné, comm. et cant. Durtal, arr. Baugé. — Voir Josselin.
Authion (L'), rivière, affluent de la Loire, 340.
Autrude, inconnue, 300.
Avalou (Le Petit-), comm. Brain-sur-l'Authion, canton et arr. Angers, 324.
Avesgaud, évêque du Mans. — Sa mort (1036), 69, 260.
Avoie, femme de Gautier Rage, mère d'Alice, 266, 284, 335.
Avoie, femme de Gautier Rouaud, 204, n. 4.
Avoie ou Blanche, femme de Robert le Bourguignon, 298, 300.
Azé, comm. Saint-Georges-du-Bois, cant. Beaufort-en-Vallée, arr. Baugé, 330.
Azzon, marquis d'Este, époux de Gersent, fille de Herbert Éveille-Chien, père de Hugue, 180, 187. — Reconnu comte du Maine (1069 env.), 180. — Abandonné par ses partisans, regagne l'Italie, 181.

B

Babin, sénéchal de Geoffroi Martel, 102.
Balesmes, cant. la Haye-Descartes, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Églises : Saint-Pierre, Saint-Symphorien.
Ballon, arr. du Mans (Sarthe). — Pris par Guillaume le Roux (1098), 188. — Assiégé par Foulque le Réchin, 188. — Voir Hugue de Ballon.
Bardoul, père de Renaud, 206.
Barre (La), comm. Angers, 254.
Barthélemi, seigneur de l'Isle-Bouchard. — Sa révolte contre Foulque le Réchin, 173. — En guerre contre Hugue de Sainte-Maure, 203.
Barthélemi, abbé de Marmoutier (1064-1084), 328. — Son élection, 139 140, 307. — Sa mort, 320.
Barthélemi, archevêque de Tours, seigneur de Mirebeau, 275. — Succède à Arnoul, 289. — Geoffroi Martel se plaint à lui de l'évêque du Mans Gervais, 71, n. 3. — Défend Bérenger de Tours contre Geoffroi le Barbu, 139, 142. — Son conflit avec ce dernier pour l'élection à l'évêché du Mans, 141-142. — Excommunie Geoffroi le Barbu, 142. — Prend part au synode de Saumur (1067), 144. — Sa mort (1068), 148, n., 297, 299, 313. — Actes de lui, 283.
Baudouin, chapelain de Foulque Nerra, puis aumônier de Saint-Aubin d'Angers, 106, n. 1.
Baudouin, comte de Flandre, 298.
Baudri, abbé de Bourgueil. — Sa nomination (1089), 317, 327.
Baudri, abbé de Saint-Nicolas d'Angers. — Se sauve de son abbaye, 86, 254.
Baugé, 193, n. 4, 247, 305, 306, 312, 328, 331, 334. — Château construit en cet endroit par Foulque Nerra, 156. — Formation de la ville, 93, n. 4. — Reste en la possession directe des comtes d'Anjou au XIe siècle, 156, n. 1.
Bayeux (Calvados). — Incendié par Geoffroi Martel le Jeune (1105), 190.

Bazouges, ancien nom de Château-Gontier, 16, 247, 260.
Béarn (Le). — Comte : Centulle.
Béatrice, épouse d'Albert, 275.
Beauce (La), région de la France, 257.
Beaugency, arr. Orléans (Loiret). — Seigneur : Lancelin. — Voir Landri de Beaugency.
Beaulieu, cant. et arr. Loches (Indre-et-Loire). — Foulque Nerra construit une abbaye en cet endroit (1007 ?), 32, n., 83-86, 94, 213, n. 7, 214, n. 3, 216, 351-352. — L'archevêque de Tours Hugue refuse de venir la consacrer, 84, 118. — Foulque Nerra y est enterré, 127, n., 234-236. — Formation d'une ville autour de l'abbaye, 94. — Les chartes relatives à la fondation de cette abbaye, 97, n., 219-231, 250-251. — Autres chartes de l'abbaye, xxiii, 268, 285. — L' « Office du Saint-Sépulcre » de Beaulieu, xi. — Abbé : Étienne.
Beaumont-la Chartre, cant. La Chartre, arr. Saint-Calais (Sarthe), 250.
Beaumont-sur-Sarthe, arr. Mamers (Sarthe). — Se soumet à Guillaume le Conquérant, 181. — Vicomte : Hubert.
Beaumont-lès-Tours, comm. Tours (Indre-et-Loire). — Monastère de femmes : Orengarde de Châtelaillan s'y retire peut-être, 170, n. 1. — Acte pour ce monastère, 312.
Beaupréau, arr. Cholet. — Fondation du château, 157. — Les premiers seigneurs, 157, n. 3, 163. — Hamelin, frère de Girois, menacé d'en être déshérité (1028-1029), 113, 163, n. 2. — Les seigneurs du lieu possèdent le Vieil-Baugé, 156. — Seigneurs : Girois Ier, Girois II, Hamelin, Josselin de Rennes, Orri.
Beauvais-sur-Loir, comm. et cant. Seiches, arr. Baugé, 286.
Beauveau, cant. Seiches, arr. Baugé. — Église : Saint-Martin
Bellay Ier, seigneur de Montreuil-Bellay, époux de Grécie, 127, n. 3, 128, n., 287. — Reçoit son fief de Foulque Nerra, 112, 161. — Donation qu'il fait à Saint-Florent, 161, n. 1.
Bellay II, seigneur de Montreuil-Bellay, frère de Grécie, 167, n. 3. — Fait prisonnier au combat de Ballon, 188. — Sa fille Aliénor épouse Hugue Ier de Sainte-Maure, 167. — Donation qu'il fait à Fontevrault, 167, n. 3.
Bellême, arr. Mortagne (Orne), 295. Église : Saint-Léonard. — Seigneurs : Guillaume, Robert.
Béné, comm. Juigné-Béné, cant. et arr. Angers, 266, 331.
Bener, comm. Yvré-l'Évêque, cant. et arr. du Mans (Sarthe), 322.
Benoît, évêque de Porto (Italie), 229.
Benoît, évêque de Selva Candida (Italie), 229.
Benoît VIII, pape, 227, 229.
Benoît IX, pape. — Geoffroi Martel se plaint à lui de l'évêque Gervais, 71, n. 3. — Prétendue souscription de ce pape, 264.
Bérard, père de Geoffroi Bérard, 292.
Bérenger de Tours, archidiacre dans le diocèse d'Angers, 116. — Écrit un acte de Foulque Nerra, 106, n. 4. — Débuts de son hérésie, 123, n. 3, 124. — Défendu par Geoffroi Martel et Eusèbe Brunon, 124, 126, 281. — Se rend au concile de Rome (1059), 126, n. 1. — Comparaît devant un concile à Angers (1062), 138, n. 1. — Geoffroi le Barbu le persécute et l'ex-

pulse d'Angers, 138-139, 142. — Sa lettre au cardinal Étienne, 138, n. 2. — Soutenu par Eusèbe Brunon jusqu'en 1079, abandonné par Foulque le Réchin avant cette date, 197-198. — Recueils de ses lettres, XVII.

BERNARD, abbé de Marmoutier (1084-1099), 328. — Sa nomination, 320.

BERNARD, écolâtre de Saint-Maurice d'Angers, auteur des « Miracles de sainte Foy », 116.

BERNARD de Clermont, prétendu chancelier de Foulque Nerra, 104-105.

BERNARD ou BERNAUD, chapelain de Geoffroi Martel, 106, n. 1, 303.

BERNIER, percepteur comtal de tonlieu, 108, n. 4.

BERNON, fils du prévôt d'Angers Geoffroi, 305.

BERNON, prévôt de Foulque Nerra, 353.

BERNON, voyer d'Angers, 300.

BERTHE, femme d'Eude Ier de Blois, 29. — Épouse le roi Robert (997), 30, 232-233, 357. — Son parti à la cour, 32.

BERTHE, sœur de Thibaud, comte de Blois, veuve d'Alain, comte de Rennes. — Épouse Hugue III, comte du Maine, 67, n., 71. — Chassée du Mans, se sauve en Normandie avec ses enfants, 75, 178.

BERTIN, scribe de Saint-Aubin d'Angers, 105, n. 6.

BERTRADE de Montfort, cinquième femme de Foulque le Réchin, 170, 186, 318. — Se sauve auprès du roi Philippe Ier (1092), 170. — L'épouse (1092), 171, n. — Vient avec lui à Angers (1106), 171. — Mère de Foulque le Jeune, 171, 173. — Tente d'obtenir son élargissement, 178. — Mère de Philippe, 334. — Souscrit un acte, 291.

BESSÉ, aujourd'hui Saint-Pierre-du-Lac, comm. et cant. Beaufort, arr. Baugé, 244, 245, 341.

BEUVRON (Le), rivière, affl. de la Loire, 34.

BIGOTIÈRE (LA), comm. Rochefort-sur-Loire, cant. Chalonnes, arr. Angers, 290.

Bilangerio (*Monasterium de*), monastère inconnu, 318.

BIOTE, sœur de Hugue III, comte du Maine. — Épouse Gautier de Mantes, 179. — Emmenée prisonnière à Falaise avec son mari, y meurt empoisonnée, 179.

BLAISON, cant. des Ponts-de-Cé, arr. Angers. — Les premiers seigneurs du lieu, 164. — La place est assiégée par Geoffroi le Bel, 204. — Seigneurs : Éon, Jean, Thibaud Ier, Thibaud II. — Voir *Cadilo* et Geoffroi de Blaison.

BLANCHE, surnom d'Adélaïde, fille de Foulque le Bon, 5, n.

BLANCHE, surnom d'Ermengarde, fille de Foulque Nerra, 12, n.

BLANCHE ou AVOIE, femme de Robert le Bourguignon, 298, 300.

BLANCHELANDE, localité d'emplacement incertain, 185, n. — Paix qu'y concluent Guillaume le Conquérant et Foulque le Réchin (1081), 183, n. 4, 184.

BLÉMARS, ancienne forêt de Touraine, 260, 294.

BLÉRÉ, arr. Tours (Indre-et-Loire), 47.

BLÉSOIS, pays de Blois. — Dévasté lors d'une guerre entre Geoffroi Martel et Thibaud III, 51, n. 1.

BLOIS (Loir-et-Cher), 6, 44. — Foulque Nerra en incendie les faubourgs (990 env.), 18. — Comtes : Eude Ier, Eude II, Gui de Châ-

tillon, Thibaud Ier le Tricheur, Thibaud II, Thibaud III. — Vicomte : Geudouin.
Bocé, canton et arr. Baugé, 338. — Voyer : Geoffroi.
Bodon. — Voir Boon.
Boisoger, comm. Loché, cant. Montrésor, arr. Loches (Indre-et-Loire). — Droits concédés à l'abbaye de Beaulieu dans les bois de ce lieu, 221, 352.
Bonneville-sur-Touques, cant. et arr. Pont-l'Évêque (Calvados), 303.
Boon, probablement fils du comte de Nevers Landri, mari d'Adèle, fille de Foulque Nerra, 63, 272-273.
Bordeaux (Gironde). — Le légat Étienne s'y rend (1067), 145, n. 4.
Borretum, localité sise au comté de Senlis, 286.
Bouchard, inconnu, 272.
Bouchard, inconnu, 315.
Bouchard, comte de Paris, 339.
Bouchard Ier le Vénérable, comte de Vendôme, père de l'évêque de Paris Renaud et beau-père de Foulque Nerra, 11, n. 1, 62, 63. Prétendu oncle de Foulque Nerra, 339. — Vient à Angers (985), 62, n. 2. — Sa mort, 250. — Actes de lui, 245, 250.
Bouchard II le Chauve, comte de Vendôme, fils d'Adèle (fille de Foulque Nerra), 63. — Placé sous le bail de Foulque Nerra, 63-64. — Sa majorité, 64. — Prête hommage à Geoffroi Martel, 65, 66, n. 2. — Sa mort, 65.
Bouchard III, comte de Vendôme, seigneur de Nouâtre. — Sa majorité (1075), 309.
Bouchard, serf, 353.
Bouchard, seigneur de Briollay, trésorier de Saint-Maurice d'Angers, 112, 257. — Reçoit son fief de Foulque Nerra, 112, 157, n. 2, 162-163. — Son rôle dans les guerres de Geoffroi Martel, 117. — Sa femme et ses enfants, 117, n. 2.
Bouchard de Carèmes, 51, n. 1, 272, 280.
Bouchard, seigneur de l'Isle-Bouchard, neveu de Geoffroi Fouel, 306, 308.
Bouchard de Montmorency, 339.
Bouchard, seigneur de Montrésor et de Montrichard, 149. — Allié de Foulque le Réchin contre Sulpice d'Amboise, 149. — Épouse une fille de Lisois d'Amboise, 166.
Bouchard le Breton, inconnu, 290.
Bouffay (Le), forteresse établie à Nantes par Conan, comte de Rennes, 17. — La garde en est confiée à l'évêque Auriscand, 20, n. 2.
Bougrin (*Vulgrinus*). — Est nommé abbé de Saint-Serge d'Angers, 91, n. 4, 92, 268. — Est nommé évêque du Mans (1055), 79, n. 1, 80, 125, n. 5, 278. — Sa mort (1065), 139, n., 141, 142, n. 3.
Boulet (Porte), porte d'Angers, 95.
Bourg-de-la-Rive. — Voir Rive (La).
Bourgueil, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Monastère de Saint-Pierre de Bourgueil, 233, 286. — Chartes de ce monastère, xxii, 246-250, 275, 283, 286, 297, 313, 315, 317, 318, 322, 333. — Abbés : Baudri, Joubert, Raimond.
Bournand, cant. Trois-Moutiers, arr. Loudun (Vienne), 297.
Bourré, cant. Montrichard, arr. Blois (Loir-et-Cher), 33.
Brain-sur-Allonnes, cant. et arr. Saumur, 39.
Braye (Bois de), ancien bois de Touraine, près de Saint-Martin-le-Beau.

— Thibaud III, comte de Blois, y est fait prisonnier (1044), 48.
Breille (La), cant. et arr. Saumur, 334.
Bretagne (La). — Ducs : Alain Ier, Alain II, Alain III, Alain IV, Conan Ier, Conan II, Erispoë, Geoffroi Bérenger, Hoël, Salomon.
Brétignolles, cant. Saint-Gilles-sur-Vie, arr. Sables-d'Olonne (Vendée), 249.
Breton d'Amboise, auteur d'une rédaction des *Gesta consulum Andegavorum*, vii.
Bretons (Les), 1, 2. — Expulsés de l'Anjou occidental, 3.
Briant, seigneur de Martigné, père de l'évêque d'Angers Renaud III, 195.
Bribcham, localité inconnue du Poitou, 246.
Brienne, arr. Bar-sur-Aube (Aube). — Comte : Gautier Ier.
Briollay, arr. Angers, 167. — Fondation d'un château en ce lieu, 157. — Ce château est inféodé par Foulque Nerra au père du trésorier Bouchard, 112, 157, n. 2, 162-163. — Origine de la maison de Briollay, 162-163. — La place est prise par Geoffroi Martel le Jeune (1104), 174. — Elle est assiégée par Geoffroi le Bel, 204. — Seigneurs : Bouchard, Geoffroi.
Brion, cant. Beaufort, arr. Baugé, 279. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90.
Brionneau (Le), ruisseau, affl. de la Maine, 252, 254, 359.
Brisce, seconde femme de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, et mère d'Eude, 56.
Brissac, cant. Thouarcé, arr. Angers, 143, n. 2. — Geoffroi le Barbu y assiège Foulque le Réchin (1068), 147.
Budic, comte de Nantes, fils de Judicaël. — Reconnaît la suzeraineté de Foulque Nerra, puis celle du comte de Rennes, 51-52.
Burchardus. — Voir Bouchard.
Burnellus, inconnu, 321.

C

Cadilo de Blaison, 352.
Candé, arr. Segré, 167. — Pourparlers qui y ont lieu entre Foulque le Réchin et Geoffroi le Barbu (1063), 137, 294. — Le fief en est uni à ceux du Lion-d'Angers et du Petit Montrevrault, 168, 175, n. — Geoffroi Martel le Jeune et Foulque le Réchin viennent y assiéger Normand de Montrevault (1106), 174. — Geoffroi Martel le Jeune meurt devant la place (1106), 174, 175, n., 337. — La place est assiégée par Geoffroi le Bel, 204. — Seigneurs : Foulque Normand de Montrevault, Geoffroi Rorgon, Rorgon.
Canevosa, forêt de Touraine, 316.
Carbay, cant. Pouancé, arr. Segré, 287. — A la limite des comtés d'Anjou et de Nantes, 17, n. — Fondation en ce lieu d'un prieuré de Marmoutier, 93, n. 1.
Carèmes, comm. Menetou-Salon, cant. Saint-Martin-d'Auxigny, arr. Bourges (Cher). — Voir Bouchard de Carèmes.
Carolingiens (Les), 15.
Carterie (La), comm. Bécon, cant.

Louroux-Béconnais, arr. Angers, 298.
Castellarium, vieux nom de Rochefort-sur-Loire.
Catver, Chavais.
Caux, région de la Normandie. — Dévastée par Eude, frère du roi Henri Ier (1054), 77.
Caziacus, domaine sis sur la Loire près de Bourgueil, 275.
Centulle, comte de Béarn, 197, n.
Chacé, cant. et arr. Saumur, 108, n. 4, 262.
Chaintre (La) -Notre-Dame, clos appartenant à Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, 340.
Chalonnes, arr. Angers, 296, 313, 325. — Fondation d'un prieuré de Marmoutier en ce lieu, 93, n. 1. — Église : Saint-Maurille.
Chambiers, comm. et cant. Durtal, arr. Baugé, 310, 335.
Champagne (Comté de). — Difficultés survenues pour la succession de ce comté, 37, 38, n. 1.
Champigné-sur-Sarthe, cant. Châteauneuf, arr. Segré, 256. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 89. — Le fief est repris par le comte à la mort du seigneur, 162, n.
Champigny-le-Sec, comm. Souzay, cant. et arr. Saumur, 261.
Champigny-sur-Veude, cant. Richelieu, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Foulque le Réchin y élève une forteresse, 173. — Barthélemi, seigneur de l'Isle-Bouchard, la prend et l'incendie, 173.
Champtocé, cant. Saint-Georges-sur-Loire, arr. Angers, 314. — La seigneurie en est unie à celles de Craon, Sablé et Ingrandes, 168.
Champtoceaux, arr. Cholet. — Fondation d'un prieuré de Marmoutier en ce lieu, 93, n. 1. — Le fief est enlevé à Orri par Geoffroi Martel et donné à Thibaud de Jarzé, 112, 169. — La place est assiégée par Geoffroi le Bel, 204. — Église : Saint-Jean-Baptiste. — Seigneurs : Geoffroi, Orri, Thibaud de Jarzé.
Changé, comm. Chenillé-Changé, cant. Châteauneuf, arr. Segré, 284.
Channay, cant. Château-la-Vallière, arr. Tours (Indre-et-Loire), 318.
Chantocé. — Voir Champtocé.
Chantoceaux. — Voir Champtoceaux.
Chanzé (Porte), porte d'Angers, 95.
Chapelle (La) - Vendômoise, cant. Herbault, arr. Blois (Loir-et-Cher). — Trêve conclue en ce lieu par Geoffroi Martel et Thibaud III de Blois, 50-51, 280.
Chardonnet (Le), quartier de la ville actuelle de Saumur. — Les moines de Saint-Florent y reconstruisent leur monastère (1026), 41, n. 2, 44, 88, 94.
Charles II le Chauve, roi de France, 1. — Conclut avec Salomon, duc de Bretagne, le traité d'Entrammes, 16, n. 4. — Nomme Lambert comte d'Anjou, 81, n. 2.
Charles III le Simple, roi de France, 3.
Charles IV, roi de France, 234.
Charles V, roi de France, 221.
Chartre (La), arr. Saint-Calais (Sarthe), 250. — Hugue, fils d'Azzon, y reçoit l'hommage des Manceaux (1090), 187. — La place est prise par Geoffroi Martel le Jeune et Foulque le Réchin (1104), 174.
Chartrené, cant. et arr. Baugé, 255. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 91, n. 1.
Chartres (Eure-et-Loir). — Monastère : Saint-Père de Chartres.

CHATEAUBRIANT (Loire-Inférieure), 17, n.

CHATEAU-DU-LOIR, arr. Saint-Calais (Sarthe), 8, n. 6, 210. — Assiégé par Geoffroi Martel, 71, 74. — Lui est cédé par l'évêque Gervais, 75, 342. — Seigneur : Gervais.

CHATEAUDUN (Eure-et-Loir), 27, n. 5, 28, n. 2. — Assiégé par Foulque Nerra (990 env.), 18, 19, n. — Vicomtes : Geoffroi, Hugue.

CHATEAU-GONTIER (Mayenne). — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90. — Foulque Nerra y construit une forteresse (1007 env.), 155, 158. — Il l'inféode à Renaud Ivon, 111, n. 4, 158. — Formation de la ville, 93, n. 4. — Conan II meurt sous les murs de cette place (1066), 143. — Seigneurs : Renaud Ivon, Renaud II.

CHATEAU-LANDON, arr. Fontainebleau (Seine-et-Marne), 1, n. 3, 2, n. 1

CHATEAU-LA VALLIÈRE, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Fait partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.

CHATEAUNEUF, faubourg de Tours. — Incendié (997), 31 n. — N'a pas été assiégé isolément, 358.

CHATEAUPANNE, comm. Montjean, cant. Saint-Florent-le-Vieil, arr. Cholet. — L'église en est donnée à Aubri Ier de Montjean, 157, n. 4, 164, n. 3.

CHATEAURENAULT, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Cédé par Thibaud III de Blois à Geoffroi Martel (1044), 48. — Confisqué par ce dernier et inféodé à Renaud de Château-Gontier, 50, n. — Premiers seigneurs du lieu, 165. — Lutte des seigneurs du lieu avec ceux de Chaumont-sur-Loire, 203. — Seigneurs : Guicher Ier, Renaud II de Château-Gontier.

CHATELAIS, cant. et arr. Segré, 304.

CHATELIERS (LES), comm. des Murs, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 99, n. 1.

CHAUMONT-SUR-LOIRE, cant. Montrichard, arr. Blois (Loir-et-Cher), 298. — Inféodé par Eude II de Blois à Geudouin de Saumur, 44, n. 2, 165. — Passe aux mains des seigneurs d'Amboise, 168. — Assiégé par Geoffroi le Barbu, Foulque le Réchin et Philippe Ier (1067), 147, 298. — Lutte des seigneurs du lieu avec ceux de Montrésor, Châteaurenault et Preuilly, 203. — Seigneurs : Geoffroi, Geudouin de Saumur, Hugue Ier, Sulpice.

CHAUVIGNÉ, comm. Saint-Remy-la-Varenne, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 256.

CHAVAIS (*Calver*), comm. Dénezé, cant. Doué, arr. Saumur. — Voir Guérin.

CHEF-BOUTONNE, arr. Melle (Deux-Sèvres). — Foulque le Réchin et Geoffroi le Barbu y battent Gui-Geoffroi (1061), 136, 150, n. 5.

CHEFFES, cant. Briollay, arr. Angers. — Fondation d'un prieuré de Saint-Nicolas d'Angers en ce lieu, 302.

CHELLES, cant. Lagny, arr. Meaux (Seine-et-Marne). — Synode tenu en ce lieu (1008), 33.

CHEMILLÉ, arr. Cholet. — Compris dans le *pagus Andegavensis*, 13, n. 1. — Fondation d'un château en ce lieu, 157. — Premiers seigneurs du lieu, 157, n. 4, 158, n., 163, 164, n. — La charge de connétable du comte d'Anjou ne leur appartient pas héréditairement, 102-104. — Leur cour, 164, n. — En guerre contre ceux de Maulé-

vrier, 203. — Fondation d'un prieuré de Marmoutier en ce lieu, 93, n. 1. — Archives de ce prieuré, XXII. — Seigneurs : Gauvain, Pierre Ier, Pierre II, Sebrand Ier, Sebrand II.

CHÊNEHUTTE, comm. Chênehutte-les-Tuffeaux, cant. Gennes. arr. Saumur, 14, n. 5.

CHENU, cant. du Lude, arr. La Flèche (Sarthe), 254. — Fait partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.

CHER (Le), fleuve, 31, 33, 34, 47, 149, 273.

Chese (Gué de). — Ne semble pas être le gué de Chissay, 34, n. 4.

CHEVIRÉ-LE-ROUGE, cant. et arr. Baugé, 276, 309.

CHEVREUSE, arr. Rambouillet (Seine-et-Oise), 339.

CHINON (Indre-et-Loire), 14, n. 5, 296, 297, 333, 336. — Attaqué par Foulque Nerra (990 env.), 19. — Cédé à Geoffroi Martel par Thibaud III de Blois (1044), 48. — Geoffroi le Barbu y est emprisonné (1068), 146, n. 2, 147. — Il y reste jusqu'en 1096, 148, n. — Église : Saint-Mesmin. — Voir Aubri, Thomas de Chinon.

Chirriacus, ancien nom de Saint-Remy-la-Varenne.

CHISSAY, cant. Montrichard, arr. Blois (Loir-et-Cher). — Ne semble pas être le lieu appelé *Chese*, 34, n. 4.

CHOISILLÉ (La), rivière, affl. de la Loire, 37, 244.

CIGOGNE (LA), domaine de l'abbaye de Bourgueil, 247.

CLÉMENT II, pape. — Geoffroi Martel se plaint à lui de l'évêque Gervais, 71, n. 3. — Est censé souscrire un acte, 264.

CLÉREMBAUD, seigneur de Rochefort-sur-Loire, 332.

CLUNY (Abbaye de), 9, n. 3. — Abbé : Hugue (saint).

COLOMBIERS, propriété de Marmoutier sise sur le Cher, 273.

COMPIÈGNE (Oise), 252.

CONAN Ier LE TORT, comte de Rennes et duc de Bretagne, mari d'Ermengarde (fille de Geoffroi Grisegonelle), 9. — Père de Geoffroi Bérenger, 51. — Grand-père d'Éon de Bretagne, 78, n. 4. — Livre au comte de Nantes Guérech la première bataille de Conquereuil (981 ou 982), 6. — Expédition de ses fils contre Angers au temps de Geoffroi Grisegonelle, et non sous Foulque Nerra, 6, 25, n. 3, 131. — Vassal du comte de Blois, 17. — Prend Nantes (990), 17. — Met garnison dans le château et dans la ville, 20. — Assiège la ville qui lui a échappé (992), 21. — Est battu et tué à la seconde bataille de Conquereuil (992), 21-25.

CONAN II, comte de Rennes et duc de Bretagne. — Le comte de Nantes Hoël se soulève contre lui, 53. — Éon de Bretagne tente de le renverser, 78, n. 4. — Tradition suivant laquelle Guérin de Craon lui aurait prêté hommage, 143, n. 2. — Envahit l'Anjou, prend Pouancé, Segré, mais meurt devant Château-Gontier (1066), 143, 144, n. — N'est pas mort devant Craon, 143, n. 2.

Concere (*Rivulus de*), près de Loches, 351.

CONQUEREUIL, cant. Guéméné-Penfao, arr. Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — Bataille livrée en cet endroit par Guérech, comte de Nantes, contre Conan Ier de Rennes (981 ou 982), 6. — Bataille

livrée en cet endroit par Foulque Nerra contre Conan Ier de Rennes (992), 7, n., 20, n. 1, 21-25, 129, 245.

Constance, femme d'Alain Fergent, fille de Guillaume le Conquérant, 182, n. 1.

Constance, femme du roi Robert le Pieux, 6. — Cousine de Foulque Nerra, 32. — Tente de renverser le roi Henri Ier, 45.

Constant, veneur à La Pouèze, 353.

Constantin, collibert, 300.

Corbon, premier seigneur de Rochecorbon, 165.

Cormery (Monastère de), cant. Montbazon, arr. Tours (Indre-et-Loire), 32, n. 1. — Chartes de ce monastère, xxiii, 263, 306.

Cornillé, cant. Seiches, arr. Baugé, 301.

Corzé, cant. Seiches, arr. Baugé, 311.

Coudray (Le) -Macouard, cant. Montreuil-Bellay, arr. Saumur, 14.

Coulaines, cant. et arr. du Mans (Sarthe). — Réuni à l'Anjou par Foulque le Bon, 16.

Coulombs, cant. Nogent, arr. Dreux (Eure-et-Loir). — Monastère qui y est fondé (1028), 257.

Courçay, cant. Bléré, arr. Tours (Indre-et-Loire), 254. — Fait partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.

Cour (La) -de-Pierre, comm. Rochefort-sur-Loire, cant. Chalonnes, arr. Angers, 263, 287, 299, 304, 323, 337.

Courtiras, comm. Vendôme (Loir-et-Cher), 288.

Couture (La), comm. Bouchemaine, cant. et arr. Angers, 267, 360.

Coutures, cant. Gennes, arr. Saumur, 288.

Coziacus, domaine de l'abbaye de Bourgueil, 297.

Craon, arr. Château-Gontier (Mayenne), 277. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 89. — Premiers seigneurs du lieu, 165. — Le fief est confisqué à Suhard par Geoffroi Martel et donné à Robert le Bourguignon, 53, n. 2, 112-113, 144, n. — Prétendue mort de Conan II de Rennes devant cette ville, 143, n. 2. — Prétendue mort de Guérin de Craon devant cette ville, 144, n. — Le fief est uni à ceux de Sablé, Ingrandes et Champtocé, 168. — Église et prieuré : Saint-Clément. — Seigneurs : Guérin, Maurice, Renaud, Robert le Bourguignon, Suhard Ier le Vieux, Suhard II le Jeune. — Voir Arthur de Craon.

Crescentius, seigneur romain prétendument tué par Foulque Nerra, 131, 213, n. 7.

Creuse (La), rivière, 15.

Crouzilles, comm. et cant. Isle-Bouchard, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 308.

Cru, comm. Meigné, cant. Doué, arr. Saumur, 341.

Cumeray, comm. Saint-Georges-des-Sept-Voies et du Toureil, cant. Gennes, arr. Saumur, 305.

Cunault, comm. Trèves-Cunault, cant. Gennes, arr. Saumur, 310. — Prieuré : Notre-Dame.

D

Daibert, abbé de Saint-Serge d'Angers. — Sa mort (1082), 313.

Danaziacus, Dénezé.

Danois (Les). — Alliés de Richard de Normandie, 7.

Daumeray, cant. Durtal, arr. Baugé.

— Fondation en ce lieu d'un prieuré de Marmoutier, 93, n. 1. — Prieuré : Saint-Martin.

David, père du comte du Maine Hugue Ier, 67, n.

Dénezé (*Danaziacus*), cant. Doué, arr. Saumur, 345. — Ne fait pas partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 14.

Denise, fille de Rorgon, seigneur de Candé. — Épouse Foulque Normand, seigneur de Montrevault, 168, 174, n. 8. — Hérite des seigneuries de Candé et du Lion-d'Angers, 168, n. 6.

Denise, nièce de Geoffroi, seigneur de Chaumont-sur-Loire. — Épouse Sulpice d'Amboise, 166, 168.

Deux (Les) -Evailles, cant. Montsurs, arr. Mayenne (Mayenne), 16, n. 4.

Dissay-sous-Courcillon, cant. Château-du-Loir, arr. Saint-Calais (Sarthe). — Réuni au comté d'Anjou par Foulque le Bon, 16.

Distré, cant. et arr. Saumur, 345. — Ne fait pas partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 14.

Dive (La), rivière de Normandie, 14, n. 5, 79.

Dodon, père de Landri de la Place, 353.

Dodon, fils de Landri de la Place et bouteiller de Foulque Nerra, 101, 353.

Dol, arr. Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). — Soulevé contre Hoël, duc de Bretagne, et peut-être aussi contre Guillaume le Conquérant (1076), 182. — Raoul de Montfort est parmi les assiégés, 182, n. 1. — Prétendu siège de Dol en 1086, 182, n. 1.

Domfront (Orne), 185, n. — Compris dans le comté du Maine, 72. — Assiégé par Guillaume le Bâtard, 72, 73, n. 4.

Domicile (Le), château des comtes d'Anjou à Amboise, 158, n. 2. — Foulque Nerra en confie la garde à Léon de Meung, 159, n. — Le gardien Ernoul y est remplacé par Renard Pourceau, 148-149. — Foulque le Réchin en confie la garde à Aimeri de Courron, puis à Hugue du Gué, 172. — Ce château est détruit par Hugue d'Amboise, 172.

Doucèlin (Saint). — Reliques de ce saint, 40.

Doué, arr. Saumur, 271, 316, 317. — Aimeri, prévôt de Saumur, y est enfermé (1026), 40. — Assiégé par Geoffroi le Bel, 204. — Seigneur : Geudouin. — Voyer : Ménard.

Dreu ou Drogon, prétendu fils de Foulque le Bon, 5, n. 1.

Drogon, fils d'Alain Barbetorte, assassiné par Foulque le Bon, 5.

Dunois (Le), pays de Châteaudun, dévasté lors d'une guerre entre Thibaud III de Blois et Geoffroi Martel, 51, n. 1.

Durand, prieur de Saint-Maur de Glanfeuil, 340.

Durtal, arr. Baugé, 286, 304, 330. — Geoffroi Martel construit un château en ce lieu, 156-157, 161. — Il l'inféode à Hubert le Rasoir, 112, 161. — Ce château passe aux mains de Renaud de Maulévrier, 113, 169 (*voir la correction, p. 358*). — Seigneurs : Hubert le Rasoir, Renaud de Maulévrier.

E

Ebbon de Faye-la-Vineuse, prétendu seigneur de ce lieu, 154, n. 3.
Échats (Forêt des), comm. Saint-Lambert-la-Poterie, cant. et arr. Angers, 283, 310, 324, 325, 327, 328.
Écouen, arr. Pontoise (Seine-et-Oise), 339.
Effroi le Roux, inconnu, 271.
Élisabeth, première femme de Foulque Nerra, fille de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme, mère d'Adèle, 11, n. 1, 62, 63, 245. — Sa mort (1000), 62. — Prétendument tuée par son mari, 130.
Élisabeth (ou Isabelle), femme de Renaud II de Château-Gontier, 50, n.
Embrun (Hautes-Alpes). — L'évêque d'Angers Renaud y meurt (1005), 114, n. 2.
Emma, femme de Guillaume IV d'Aquitaine, 56, n. 3, 232.
Emma, femme de Raoul, vicomte du Mans, fille d'Étienne de Montrevault, 159, 160, n. 1. — Nièce de l'évêque d'Angers Hubert, 115, n. 2. — Hérite du Grand-Montrevault, 159, 160, n. 1.
Engebaud, inconnu, 286.
Engebaud (*Ingebaldus*), inconnu, 353.
Enjeuger, fils de Bouchard de Briollay, 117, n. 2.
Enjeuger, fils de Foulque le Roux, 4.
Enjeuger (*Ingelgerius*), fils de Tertulle et père du comte d'Anjou Foulque Ier le Roux. — Reçoit Amboise, 2, 15, n. 6. — Son rôle en Anjou, 2-3.
Entrammes, cant. et arr. Laval (Mayenne). — Traité conclu en ce lieu (863), 16, n. 4.
Éon, troisième seigneur de Blaison, successeur de Thibaud II, 164, n. 2, 282, 323. — Parmi les fidèles du comte, 192, n. 1. — Abbé laïque de Saint-Lézin d'Angers, 270. — Acte de lui, 309.
Éon de Bretagne, second fils de Geoffroi Ier de Rennes. — Allié de Geoffroi Martel contre Guillaume le Bâtard, 78.
Épinard, comm. Cantenay-Épinard, cant. et arr. Angers. — Prétendue défaite de Guérin de Craon en ce lieu, 144, n. (*voir la correction de la p. 358*).
Épinats, comm. Cizay, cant. Montreuil-Bellay, arr. Saumur, 271.
Épluchard, comm. Angers, 266, 331.
Érard, inconnu, 273.
Érard, évêque de Nantes, 296.
Érard, gardien du château de Loches, 108, n. 5.
Érard, prévôt de Tours, puis seigneur de Rillé, 165, 295, 296. — Père de *Marca*, femme de Geoffroi Papebeuf, 165, n. 3. — Sa mort, 296.
Érard de Faye-la-Vineuse, prétendu seigneur de ce lieu, 154, n. 3.
Éremburge, fille d'Hélie de la Flèche, fiancée à Geoffroi Martel le Jeune, puis mariée à Foulque le Jeune, 190.
Érispoé, duc de Bretagne, 2, n. 2.
Ermengarde, fille de Foulque Nerra et d'Hildegarde, 11, n. 1, 293, 310. — Femme de Geoffroi, comte de Gâtinais, et mère de Geoffroi le

Barbu et de Foulque le Réchin, 12, n., 133. — Surnommée Blanche, 12, n.

Ermengarde, fille de Foulque le Réchin, 169, n. 2, 202, n. 1. — Épouse Guillaume VII le Jeune, duc d'Aquitaine (1089 env.), 176-177. — S'en sépare, 177. — Comtesse de Bretagne, 334. — Souscrit des actes de Foulque le Réchin, 325, 326, 337.

Ermengarde, fille de Geoffroi Grisegonelle. — Épouse Conan Ier de Rennes, 9.

Ermengarde, serve, 262.

Ermengarde de Bourbon, seconde femme de Foulque le Réchin, mère de Geoffroi Martel le Jeune, 169. —Est répudiée, 169.— Souscrit un acte de son mari, 310.

Ermenoldus, moine de Saint-Florent de Saumur, 353.

Ernaud, frère de l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers Audouin, 281.

Ernoul, gardien du château comtal d'Amboise. — Est congédié par Foulque le Réchin, 148.

Eschivard, seigneur de Preuilly. — En guerre contre Jean de Montbazon, 203.

Este, ville de Vénétie (Italie). — Marquis : Azzon.

Étienne, abbé de Beaulieu, près Loches, 285.

Étienne, cardinal. — Bérenger de Tours se plaint à lui de Geoffroi le Barbu, 138, n. 2. — Envoyé en Anjou par le pape Alexandre II, 142. — Tient un synode à Saumur et y excommunie Geoffroi le Barbu (1067), 144-145. — Y souscrit un acte, 297. — Va de là à Bordeaux, 145, n. 4.

Étienne, cellérier de Foulque le Réchin, 193, n. 3.

Étienne, chambrier de Foulque le Réchin, 193, n. 2.

Étienne II, comte de Champagne, fils et successeur d'Eude II de de Blois. — En guerre contre le roi Henri Ier, 46.—Battu par Geoffroi Martel à la bataille de Nouy (1044), 47,

Étienne, comte de Gévaudan, épouse Adélaïde d'Anjou, 6.

Étienne, seigneur du Grand-Montrevault, beau-frère de l'évêque d'Angers Hubert.—Reçoit son fief de Foulque Nerra, 112, 159, 160, n. 1.

Étienne le Sot, inconnu, 259.

Étriché, cant. Durtal, arr. Baugé, 324.

Eude, abbé de Marmoutier, auteur, suivant Mabille, de la première rédaction des « Gesta consulum Andegavorum », vii, 2, n. 1.

Eude, comte d'Anjou et abbé de Saint-Aubin d'Angers, 81, n. 2.

Eude, comte d'Anjou, puis roi de France, fils de Robert le Fort, 3, n. 3, 82, n.

Eude Ier, comte de Blois, 51, 251, 345. — Sa participation au complot contre Hugue Capet, 28, n. 1. — Suzerain du comte de Rennes, 27. — Envahit l'Anjou (990), 17. — Repoussé par Foulque Nerra, 18-19. — Assiège Langeais (995-996), 27. — Obtient une trêve de Hugue Capet (996), 27, 28, n. 2. — Sa mort (12 mars 996), 27, n. 5, 28, 29, 30, n., 357.

Eude II, comte de Blois, fils du précédent, 28, n. 2, 30, 31, 117, 118, 214, n. 3, 273. — Marche sur Montrichard (1016), 33. — Est battu par Foulque Nerra à Pontlevoy (1016), 34-36. — Assiste au sacre de Hugue, fils de Robert le Pieux (1017), 36. — Ses démêlés avec Robert le Pieux à propos de

la succession de Champagne, 37, 39, n. 2. — Assiège Montboyau (1026), 39. — Lève le siège de cette place, 42-43. — Tente en vain de reprendre Saumur (1026), 43-44, 155, n. 2. — Inféode Chaumont-sur-Loire à Geudouin de Saumur, 44, n. 2, 165, n. 7. — Tente en vain de prendre Amboise (1027), 44. — A avec Foulque Nerra une entrevue à Veuves, 260. — S'unit à la reine Constance contre le roi Henri Ier, 45. — Sa campagne contre le duc de Lorraine, 37, n. 2. — Sa mort (1037), 46, 260, 263. — Peut-être père d'Adèle, troisième femme de Geoffroi Martel, 127, n. 3.

Eude, duc de Gascogne, fils de Guillaume V le Grand d'Aquitaine, 56. — Tente de succéder à son frère Guillaume le Gros en Aquitaine, mais meurt au siège de Mauzé (1039), 59-60.

Eude, fourrier du comte d'Anjou, 108, n. 4.

Eude, frère du roi de France Henri Ier. — Est battu à Mortemer (1054), 77. — Souscrit un acte, 295.

Eude de Poligné, inconnu, 353.

Eude Brisehaste, inconnu, 274.

Eude le Brun (*Brunellus*), serf, 353.

Eude le roux (*Rufinus*), inconnu, assiégé dans Marçon (987), 8, n. 6.

Eugène III, pape, 355.

Eusèbe Brunon, évêque d'Angers, 117, 144, n. 3, 198, n. 1, 201, n. 1, 313, 354. — Son ordination (1047), 120, 296. — Défend Geoffroi Martel, excommunié par le pape, 122-123. — D'accord avec Geoffroi Martel, prend la défense de Bérenger de Tours, 124, 126. — Protège ce dernier contre Geoffroi le Barbu, 138-139. — Est invité par l'archevêque de Tours à excommunier Geoffroi le Barbu, 142. — L'excommunie après le synode de Saumur (1067), 144-145. — Son entente avec Foulque le Réchin, 196-198. — N'abandonne Bérenger de Tours qu'après le concile de Latran (1079), 197. — Actes de lui ou souscrits par lui, 286, 295-296, 307, 309, 311-312.

Eustache, femme d'Aimeri II de Faye-la-Vineuse, mère d'Aimeri III, 162, n.

Évière (Porte de l'), à Angers, 268, 279.

Évière (Prieuré de l'), prieuré de la Trinité de Vendôme, à Angers, 337. — Sa fondation, 88, 268, 279. — Foulque le Réchin y est enterré, 337.

Évrard, gardien de la « Tour-de Pierre », à Amboise. — Rend cette forteresse à Foulque le Réchin, 149.

Évrard de Loudun, inconnu, 317, 318.

Évreux (Eure). — Les environs en sont occupés par Geoffroi Martel et par le roi Henri Ier, 77.

F

Farfa (Abbaye de), en Italie, 227.

Faye-la-Vineuse, cant. Richelieu, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Foulque Nerra en fonde sans doute le château, 154. — Premiers seigneurs du lieu, 154, n. 3, 161-162. — Lutte des seigneurs du lieu contre ceux de Marmande et de

l'Isle-Bouchard, 203. — Monastère : Saint-Georges de Faye. — Seigneurs : Aimeri Ier le Jeune, Aimeri II, Aimeri III, Ganelon de Châtillon, Gui de Nevers, Nive.

Faymoreau, cant. Saint-Hilaire-des-Loges, arr. Fontenay-le-Comte (Vendée), 249.

Félicie, mère de l'abbé de Saint-Florent de Saumur Frédéric, 353.

Flandre (La), 29, n. — Comte : Baudouin.

Flèche (La) (Sarthe), 184, n. 1, 185, n. — Assiégée par Foulque le Réchin (1076), 182-183, 311. — Protégée par Guillaume le Conquérant, 183. — Prise et détruite par Foulque le Réchin (1081), 183. — Seigneurs : Hélie, Jean.

Flines, comm. Saint-Hilaire-Saint-Florent, cant. et arr. de Saumur, 281.

Florent (Saint). — Foulque Nerra veut emporter ses restes à Angers (1026), 130. — Ses restes sont transportés dans la nouvelle église de Saint-Florent, au Chardonnet (1030), 88, n. 4.

Fontevrault, cant. et arr. de Saumur. — Chartes du monastère, xxi, 333, 334.

Forêt (La Grande), comm. Andard, cant. et arr. Angers, 256.

Fosses, comm. Brioux, arr. Melle (Deux-Sèvres), 264, 276.

Fouchard de Rochefort-sur-Loire, 304.

Foucois, cellérier de Foulque le Réchin, 193, n. 3.

Foucois, vicomte d'Angers, sans doute fils du vicomte Renaud le Thuringien, 99, n. 1, 100. — Accompagne l'évêque d'Angers Renaud, partant pour la Terre Sainte (1005), 100, n. 2, 215, n.

Foucois de Thorigné, baron d'Amboise. — Allié de Foulque le Réchin contre Sulpice d'Amboise, 149. — Épouse une fille de Lisois d'Amboise, 166.

Fouilloux (Bois du), bois situé en Anjou et dont une partie subsiste à Savennières, cant. Saint-Georges-sur-Loire, arr. Angers, 298, 329, 342.

Foulque, chapelain de Geoffroi le Barbu, 192, n. 4.

Foulque Ier le Roux, vicomte d'Angers, puis comte d'Anjou, fils d'Enjeuger, 3-4, 90, n. 5. — Possède Loches, Villentrois et La Haye, 4, 15, n. 2. — Abbé de Saint-Aubin et Saint-Lézin d'Angers, 3. — Un moment, vicomte de Tours, 3, n. 4. — Époux de Roussille, 4. — Ses enfants, 4.

Foulque II le Bon, comte d'Anjou, fils et successeur du précédent, 4, 13, 254. — Tente de s'emparer de Nantes, 5. — Réunit à l'Anjou Coulaines et Dissay-sous-Courcillon, 16. — Ses mariages et ses enfants, 4-5.

Foulque III Nerra, comte d'Anjou, fils et successeur de Geoffroi Grisegonelle, père de Geoffroi Martel, 6, n. 5, 8, 10, 12, 13, 15, n. 8, 17, 49, 51, 90, n. 1 et 4, 97, 99, 100, 101, 107-110, 113, 162, n. 2, 166, 195, 237, 266, 270-274, 283, 286, 295, 299, 310, 353, 354. — Sa naissance (970 env.), 9, 126, n. 3. — Épouse Élisabeth de Vendôme, 11, n. 1, 62. — Son avènement (987), 9, 126. — Envahit le Blésois, assiège Châteaudun et repousse Eude Ier (990 env.), 18-19. — Ravage le Saumurois, 345. — Prend Nantes, sauf le château (992), 20. — Bat Conan, comte de Rennes, à Conquereuil (992), 21-25. — Prend le château de Nantes (992),

25. — Ses prétendus exploits contre les fils de Conan, 131. — Envahit la Touraine et y construit Langeais (994-995), 26, 159. — Y soutient un siège d'Eude Ier, 27-28. — Allié d'Audebert de Périgord, 29, 30, n. — Ses prétendues hostilités contre Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, 30, n., 55, n. — Envahit la Touraine et prend Tours (996), 29, 232. — Viole le cloître de Saint-Martin de Tours (996), 30, n., 129, 246, 348-349. — Légende suivant laquelle il aurait incendié Angers et tué Élisabeth (1000), 130. — S'établit à Montrevault (1000 env.), 52, 155, 159. — Son premier pèlerinage à Jérusalem (1002-1003, ou 1003-1004), 31, 84, 130, 213, 249.— Ses prétendus exploits contre *Crescentius*, 131. — Il laisse peut-être pendant son absence la régence à Maurice, 19, 31, n. 2, 111. — Budic, comte de Nantes, l'appelle en vain à son secours, 52. — Il envahit le Saumurois, 31. — Construit Montrichard (1005 ou 1006), 31, 84, 118, 153. — Construit Montbazon, 32, 153. — Construit Mirebeau, 32, n. 1, 154. — Nomme Hubert évêque d'Angers (1006), 114-115. — Construit Château-Gontier (1007 env.), 155, 158. — Fonde l'abbaye de Beaulieu, près Loches (1007 env.), 83-86, 94, 219-231, 351-352. — Son conflit avec l'archevêque de Tours Hugue, 117-119. — Fait assassiner Hugue de Beauvais (1008), 32, 118, 129, 130. — Accusé de ce meurtre au synode de Chelles (1008), 33, 118. — Son second pèlerinage à Jérusalem (1008 ou 1009), 33, 130, 214-215. — Confie peut-être pendant son absence la régence à Geoffroi Martel, 111. — Est baillistre du comté de Vendôme (1016), 63-64. — Reprend la lutte contre Eude II de Blois, 33, 214, n. 3. — Le bat à Pontlevoy (1016), 33-36. — A Herbert Éveille-Chien pour allié, 67. — Assiste au sacre de Hugue, fils de Robert le Pieux (1017), 36. — Construit la forteresse de Montboyau (1017), 37, 153. — Pille les biens de l'archevêché de Tours, 38, 84, 118. — Fonde l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers (1020), 86-87, 214, n. 3, 215, 252. — Restaure Saint-Martin d'Angers et y fonde une collégiale, 258. — Fait prisonnier Herbert Éveille-Chien (1025), 68. — Construit le château de Montreuil-Bellay, 153, 161. — Envahit le Saumurois et y construit la forteresse de Trèves, 39, 153. — Prend Saumur (1026), 40-42, 129-130, 297.— Assiège Montbazon, 42-43. — Organise la défense à Saumur, 43.— S'engage à détruire Montboyau (1026), 44. — Prend Montbazon et emprisonne Geoffroi de Saint-Aignan (1027), 45. — A avec Eude II de Blois une entrevue à Veuves, 260. — Relâche Herbert Éveille-Chien (1027), 68-69. — Fonde avec la comtesse Hildegarde l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers (1028), 87, 257. — S'établit à Montfaucon et à Saint-Florent-le-Vieil (1030 env.), 52, 155.— Allié du roi Henri Ier, vient avec lui assiéger Sens (1032), 45-46. — S'emploie à obtenir la soumission de la reine Constance, 46. — Sa lutte contre son fils Geoffroi Martel (1032-1039), 46, 58, 60, 216-217. — N'a pas fait de pèlerinage en 1035 ou 1036, 215-216. — Son troisième pèlerinage à Jérusalem

(1039-1040), 60, n. 4, 126, 130, 217-218, 254, 261. — Sa mort à Metz (1040), 10, 60, n. 4, 126, 218, 264-267, 269, 278. — Il est enterré à Beaulieu, 234-236, 268. — Châteaux construits par lui, 153-157. — Inféode Baugé à Renaud Ivon, 158. — Inféode Briollay au père du trésorier Bouchard, 112, 157, n. 2, 162-163. — Inféode Montreuil-Bellay à Bellay Ier, 112, 161. — Inféode Montrevault à Etienne, 112, 159, 160, n. 1. — Inféode un domaine près de Montrevault à Roger le Vieux, 159, 160, 161, n. — N'inféode pas Trèves à Herbert le Rasoir, 162, n. 2. — Confie la garde du « Domicile » à Léon de Meung, 159, n. — Reçoit Saintes en fief du duc d'Aquitaine, 30, n., 54. — Vassal fidèle de ce dernier, 55-56. — Prétendue donation qu'il aurait faite à Adèle du comté de Vendôme, 273. — Consent à ce que Bouchard le Chauve, comte de Vendôme, prête hommage à Geoffroi Martel, 66, n. 2. — « Subjugue » Hugue II, comte du Maine, 66. — Son rôle dans les affaires ecclésiastiques du comté, 113-120. — N'a eu ni sénéchal, ni connétable, ni chancelier, 102-106. — A eu un chapelain, 106. — Cousin germain de la reine Constance, 32. — Ses mariages, 11, n. 1. — Son caractère, 129-132. — Ses surnoms, 210-212. — Actes de lui ou souscrits par lui, 15, n. 1, 244-263, 339, 340, 346-352. — Sceaux qui lui sont attribués, 240, n. 3, 242.

Foulque IV le Réchin, comte d'Anjou, neveu de Geoffroi Martel, père de Geoffroi Martel le Jeune et de Foulque le Jeune, 108, n. 4, 152, 169, n. 2 et 3, 170, 190, 194, n., 209, 211, 237, 278, 301, 310, 354. — Fils de Geoffroi, comte de Gâtinais, et d'Ermengarde (fille de Foulque Nerra), 133, 134, n. — Armé chevalier par Geoffroi Martel, reçoit en apanage la Saintonge (1060), 134. — Hérite de la châtellenie de Vihiers et de la Saintonge (1060), 134, 303, 304. — Vassal de son frère Geoffroi le Barbu, 134, 136. — Geoffroi Martel ne lui a pas transmis le comté d'Anjou, 135, n. 3. — Avec son frère Geoffroi le Barbu, bat Gui-Geoffroi à Chef-Boutonne (1061), 136. — Perd la Saintonge, 137. — Ses premiers dissentiments avec Geoffroi le Barbu, 137, 294. — S'empare de Saumur et prend le titre de comte (1067), 144, 145, 297. — Prend Angers et fait Geoffroi le Barbu prisonnier (1067), 145-146. — Remet Geoffroi le Barbu en liberté (1067), 146. — L'accompagne au siège de Chaumont-sur-Loire (1067), 147. — Prend Brissac, bat Geoffroi le Barbu et le fait prisonnier (1068), 147. — Détruit Trèves (1068), 150, 304. — Sa lutte contre Sulpice d'Amboise, 148-149. — Cède le Gâtinais à Philippe Ier, 150. — Prête hommage pour la Touraine à Thibaud de Blois, 150. — Repousse Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine (1068), 150. — S'empare du donjon du Mans, 181. — Envoie des renforts aux assiégés de Dol (1076), 182. — Assiège la Flèche et est blessé devant la place (1076), 182-183. — Épouse Orengarde de Châtelaillon (1076), 310. — Hugue de Die examine son cas au concile de Poitiers (1077), 197, n. — Conclut une trêve avec Guillaume le Conquérant (1079 env.), 183. — Attaqué

par Gui-Geoffroi et Geoffroi de Preuilly (1080 env.), 176. — Prend et détruit la Flèche (1081), 183. — Conclut avec Guillaume le Conquérant la paix de Blanchelande (1081), 184. — Empêche l'archevêque de Tours de consacrer l'évêque du Mans Hoël (1081), 185-186, 199. — Fait la paix avec Raoul de Langeais, archevêque de Tours (1083), 201. — Incendie le Lion-d'Angers (1087), 317. — Favorise sans doute un nouveau soulèvement du Maine, 186. — Se rapproche de Robert Courteheuse afin qu'il s'entremette pour lui auprès de Bertrade de Montfort, 186-187. — Accuse Philippe Ier d'inceste, 171. — Relevé par Hugue de Die de son excommunication (1094), 323. — Reçoit du pape Urbain II une rose d'or (1096), 191. — Prend possession du Mans (1098), 188. — Bloque Ballon, mais est battu devant la place, 188. — Aide Hélie de la Flèche à se faire reconnaître comte du Maine (1100), 189. — Tente de déshériter son fils Geoffroi Martel au profit de Foulque le Jeune, son second fils, 173. — Soutenu contre Geoffroi Martel par Guillaume VII de Poitou, 174, 177. — Battu par Geoffroi Martel, doit lui reconnaître l'autorité comtale, 173-174. — L'accompagne aux sièges de la Chartre, Thouars et Candé, 174. — Reçoit Philippe Ier et Bertrade de Montfort à Angers (1106), 171. — Sa lutte avec Hugue Ier d'Amboise, 172. — Sa lutte avec les autres seigneurs du comté d'Anjou, 173. Sa mort (1109), 172, 202, 203. — Il est enterré à l'Évière d'Angers, 202, n. 1. — Auteur d'une chronique latine, VI, 191, n. 2. — Ses sénéchaux, 192, n. 1. — Son connétable, 103, 192, n. 2. — Son chapelain, 192, n. 4, 193, n. — Ses chambriers, 193, n. 2. — Ses cellériers, 101, n. 4, 193, n. 3. — Possède Baugé, 156, n. 1 (*et correction, p. 358*). — Son rôle dans les élections épiscopales et abbatiales, 194-196. — Son entente avec l'évêque Eusèbe Brunon, 196-198. — Son conflit avec l'archevêque de Tours, 198-201. — Ses mariages, 169-171. — Ses surnoms, 210. — Son sceau, 240-241. — Fait sceller et quelquefois rédiger ses actes par son chapelain, 192-193. — Actes de lui ou souscrits par lui, 267, 282-284, 290-292, 297, 298, 300-339, 341, 342, 359.

Foulque V le Jeune, comte d'Anjou, fils du précédent et de Bertrade de Montfort, 170, 211, 330, 354. — Foulque le Réchin veut l'avantager au détriment de Geoffroi Martel le Jeune, 173. — Il est fait prisonnier par Guillaume VII de Poitou, puis relâché, 178. — Son avènement (1109), 202. — Épouse la fille d'Hélie de la Flèche et hérite du comté du Maine, 205. — Sa lutte contre les barons angevins, 203-204. — Prépare l'annexion de la Normandie, 205. — Actes de lui ou souscrits par lui, 325, 326, 331-334, 336-338.

Foulque de Champagne, prétendu fondateur du château de Mateflon, 156, n. 2.

Foulque, fils du comte du Maine Hugue Ier, 67, n.

Foulque, deuxième seigneur de Mateflon, 112, 157, n., 161, 192, n. 1. — Fait une donation au moment de partir à Jérusalem (1100), 330.

Foulque Normand, seigneur du Petit-Montrevault, héritier de Roger II

de Montrevault, 160, n. 1, 161, n. — Époux de Mahaud, 299. — Épouse Denise de Candé, 168. — Devient seigneur de Candé et du Lion-d'Angers, 168, n. 4, 174, n. 8, 175, n. — Se révolte contre le comte d'Anjou, 174, n. 8. — Est assiégé dans Candé par Geoffroi Martel le Jeune (1106), 174. — Sa lutte contre Raoul, vicomte du Grand-Montrevault, 202-203. — Acte de lui, 299-300.

Foulque l'Oison, comte de Vendôme, fils d'Adèle (fille de Foulque Nerra), 51, n. 1, 63, n. 3, 288. — Prête hommage à Geoffroi Martel, 65, 66, n. 2. — Se révolte contre lui et est dépouillé du comté, 65. — Rentre en possession de ce comté (1050 env.), 66, 272. — Actes de lui ou souscrits par lui, 278, 288, 289.

Fraxinum (*Ad*), localité inconnue, 311.

Frédéric, inconnu, 247.

Frédéric, abbé de Saint-Florent de Saumur, 42, n., 162, n. 2, 261, 264, 274, 278, 353, 354. — Sa mort (1055), 278.

Fresnay, arr. Mamers (Sarthe). — Pris par Guillaume le Conquérant (1073), 181. — Vicomte : Hubert.

Fréteval, cant. Morée, arr. Vendôme (Loir-et-Cher). — Pris par Geoffroi Martel, 50. — Seigneurs : Névelon, Païen.

Froger, frère de Guérin de Chavais, 346.

Froger, père du collibert Robert, 270.

Frou le Bigot, inconnu, 295.

Fruttuaria (Monastère de), monastère italien, 229.

Fuilet (Le), cant. Montrevault, arr. Cholet, 285.

Fulbert, évêque de Chartres, ix. — Prend la défense de Foulque Nerra au synode de Chelles (1008), 33. — L'invite à la modération, 38, n. 2. — Prié par le trésorier Augier de venir à Poitiers, 55. — Ses lettres, xvii.

G

Galeran, prétendu abbé de Saint-Maur de Glanfeuil, 341.

Galon ou Ganelon, moine de Saint-Aubin d'Angers, écrit un acte de Foulque Nerra, 106, n. 4.

Ganelon, trésorier de Saint-Martin de Tours, 265.

Ganelon de Châtillon, 352. — Reçoit de Geoffroi le Barbu le fief de Faye-la-Vineuse, 162, n.

Garnier, chambrier de Geoffroi Martel, 101, n. 2.

Garnier, chambrier de Geoffroi le Barbu, 193, n. 2.

Garnier, père de Roussille, femme de Foulque le Roux, 4.

Garnier, prieur de Saint-Aubin du Lion-d'Angers, 89, n. 3.

Garnier Bodin, inconnu, 331.

Gascogne (La). Ducs : Sanche, Eude.

Gastesal, inconnu, 352, n. 2.

Gatinais (Le). — Tertulle y reçoit un bénéfice, 1. — Le comté n'en a pas été attribué à Enjeuger, 2, n. 1. — Geoffroi le Barbu en hérite, 135. — Cédé par Foulque le Réchin à Philippe Ier (1068),

150. — Comtes : Aubri, Geoffroi, Geoffroi le Barbu.

GATINES (Forêt de), forêt qui couvrait le bas Vendômois et une partie du nord de la Touraine. — Prétendue révolte des colons de cette forêt, 64, n. 4.

GAUDIN de Malicorne, 328.

GAUTIER, inconnu, 248.

GAUTIER, inconnu, 313.

GAUTIER, abbé de Saint-Aubin d'Angers, 89, 90, n. 2, 279. — Sa nomination (1036), 115, n. 3, 254, 259. — Envoie le prieur Audouin comme abbé à Saint-Nicolas d'Angers, 87, 254.—Sa mort (1055), 279.

GAUTIER, collibert, 300.

GAUTIER Ier, comte de Brienne, père de la quatrième femme de Foulque le Réchin, 170.

GAUTIER, comte de Mantes et de Pontoise, époux de Biote (sœur de Hugue III, comte du Maine). — Se rend maître du Mans et est reconnu comte du Maine, grâce à l'appui de Geoffroi le Barbu, 137, 179-180. — Il est fait prisonnier et meurt à Falaise, 179.

GAUTIER, évêque de Nantes. — Ses hostilités contre Budic, comte de Nantes, 51.

GAUTIER de Baupréau, fils de Josselin de Rennes, mort jeune, 163, n. 2.

GAUTIER de Langeais, fils d'Hamelin Ier de Langeais, 159, n. 1.

GAUTIER de Langeais, frère d'Hamelin Ier de Langeais, 159, n. 1.

GAUTIER Ier, seigneur de Montsoreau, 164. — Père de Guillaume Ier de Montsoreau, 164, n. 1.

GAUTIER II, seigneur de Montsoreau. — Épouse Grécie de Montreuil-Bellay, 167. — Fait prisonnier au combat de Ballon, 188. — Ses enfants, 167, n. 3.

GAUTIER LOMBARD, chancelier et peut-être chapelain de Foulque le Réchin, 193, n. 1.

GAUTIER RAGE, époux d'Avoie, 284, 335.

GAUTIER ROUAUD, inconnu, 204, n. 4.

GAUTIER TISON, avoué de Saint-Aubin d'Angers à Champigny-le-Sec, 261, 352.

GAUTRÈCHE (LA GRANDE-), comm. Tout-le-Monde, cant. et arr. Cholet, 303.

GAUVAIN, seigneur de Chemillé, 104, n. 1.

GAZON, premier seigneur de Thouarcé, 165. — Père d'Isembard Ier, 165, n. 4.

Gelduinus. — Voir Geudouin.

GENNES, arr. Saumur, 340. — Marque la frontière du Saumurois et de l'Anjou, 14, 39, n. 3.

GENNETEIL, cant. Noyant, arr. Baugé, 254, 289, 332. — Fait partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.

GEOFFROI, abbé de Notre-Dame de Noyers, 307.

GEOFFROI, abbé de la Trinité de Vendôme, 202, n. 1, 333. — Son attitude lors de la nomination de l'évêque d'Angers Renaud de Martigné (1102), 194, n. 4, 195, n. 3 et 4, 196.

GEOFFROI, chanoine, 336.

GEOFFROI, clerc angevin, 200, n. 1.

GEOFFROI Ier GRISEGONELLE, comte d'Anjou, fils de Foulque le Bon, père de Foulque Nerra et de Maurice, 62, n. 2, 99, 156, n. 2, 195, 245, 248, 249. — Époux d'Adèle de Vermandois, 56, n. 3, 354. — Succède à Foulque le Bon (960 env.), 6. — Possède Loches, 4, n. 2. — Réorganise Saint-Aubin d'Angers (966), 82, n. — Tradition

suivant laquelle il aurait reçu cette abbaye de Lothaire et de Hugue Capet, 82, n. — Sa lutte contre Conan, comte de Rennes, 6. — Sa lutte contre Guillaume Fièrebrace, dont il reçoit Loudun en fief, 7, 54. — Prend part aux guerres contre Richard de Normandie et les Danois et à la défense de Paris, 7-8. — Nomme Renaud évêque d'Angers (973), 36, 113. — Donne la terre de Vihiers à un de ses vassaux, 13, n. 3. — Possède Méron, 14. — Construit un nouveau château à Amboise et l'inféode à Landri de Châteaudun, 158. — N'a pas eu de chancelier, 104. — Ses rapports avec le roi, 8. — Sa mort au siège de Marçon (987), 8, 251. — Ses enfants, 8-9. — Actes de lui, 4, n. 5, 14, n. 5, 15, n. 1 et 13, 17, 244-245.

Geoffroi II Martel, comte d'Anjou, fils de Foulque Nerra et d'Hildegarde, oncle de Geoffroi le Barbu et de Foulque le Réchin, 9, n. 3, 11, 108, 109, 113, 135, n. 2, 160, n. 1, 215, n., 253-254, 257, 258, 262, 273, 283, 291, 292, 296, 300-307, 309, 310, 312, 317, 319, 320, 322, 331, 332, 354, 359. — Sa naissance (1006), 10, 255, 340. — Son prétendu rôle à la bataille de Pontlevoy (1016), 35, n. 1. — Chargé du gouvernement de Saumur (1026), 111. — Reçoit l'hommage du comte de Vendôme Bouchard le Chauve, puis celui de Foulque l'Oison, 65. — Confisque le comté de Vendôme, 65, 69. — Épouse Agnès, veuve de Guillaume le Grand, son alliée au troisième degré (1032), 56-57. — Se révolte contre son père (1032-1039), xiv, 46, 58, 60, 69, 70, n., 216, 260. — Incite l'abbé de Saint-Nicolas Renaud à déserter son poste pour venir à Vendôme, 87. — Bat et fait prisonnier Guillaume le Gros, duc d'Aquitaine, au Mont-Couer, (1033), 57. — Lui rend la liberté (1036), 58. — Repousse Eude, duc de Gascogne, 59. — En guerre contre Gervais, évêque du Mans, 60, 69. — Est blessé et forcé de traiter, 60, 69-70. — Son autorité en Aquitaine, 60-61. — Est peut-être chargé par son père de la régence du comté d'Anjou pendant le troisième pèlerinage de celui-ci (1039) 111. — Lui succède (1040), 61. — Assiège Tours, bat Thibaud III de Blois et son frère à Nouy et s'empare de la Touraine (1043-1044), 46-49, 265, 358. — Chasse de leurs fiefs les seigneurs de Touraine qui refusent de reconnaître son autorité, 49, 50, n. — Son voyage en Italie (1046-1047), 70, 71, n. 3, 128, 270. — Assiège Château-du-Loir, 71, 74, 342. — Fait prisonnier l'évêque du Mans Gervais, 71, 120. — Guillaume le Bâtard et le roi Henri Ier envahissent ses états (1048), 71-72. — Il prend Alençon et va au secours de Domfront, 72. — Bat en retraite, 73. — Assiège Henri Ier dans Sainte-Maure (1049 env.), 74. — Est menacé d'excommunication par le pape Léon IX au concile de Reims (1049), 120. — Est excommunié par lui (1049), 74, 121. — Est convoqué par lui au concile de Rome ou à celui de Verceil, 122-123. — Prend la défense de l'hérésiarque Bérenger, 124, 126, 281. — Comparaît devant un concile réuni à Tours (1050), 74, 124. — Se plaint de l'évêque Gervais au pape et à l'archevêque de Tours, 71, n. 3, 276-277. — Répudie sa femme

Agnès (1050 env.), 61, 301. — Épouse Grécie de Montreuil-Bellay, 61, n. 6. — Rend le comté de Vendôme à Foulque l'Oison (1050 env.), 66, 272. — Entre au Mans (1051 env.), 75, 178. — Remet l'évêque Gervais en liberté, 75, 125. — Traite avec le roi Henri Ier (1052), 76, 124, 125, n. 4. — Déclare qu'il ne laissera plus rentrer Gervais dans son évêché, 76. — Sur le point de livrer bataille à Guillaume Aigret, traite avec lui (1053), 61. — Envahit la Normandie avec le roi Henri Ier (1054), 77. — Abandonné par ce dernier, bat en retraite, 77-78. — Assiège Ambrières, 78. — Bat en retraite, 78. — Ressaisit l'autorité dans le Maine, 79-80. — Fait nommer Bougrin évêque du Mans (1055), 79, n. 1, 80, 125. — Son conflit sur les confins du Vendômois avec Thibaud III de Blois (1050-1057 env.), 50, 51, n. 1, 280. — Prend et reperd Nantes (1057), 53. — Est assiégé dans Saumur par Guillaume Aigret (1058), 61. — Envahit à nouveau la Normandie avec Henri Ier (1058), 79. — Arme son neveu Foulque le Réchin chevalier et lui donne en apanage la Saintonge (1060), 133-134. — Il donne le territoire de Saumur en douaire à sa femme Adélaïde, 136, 293. — Il est soigné par Tiébert, moine de Marmoutier (1060), 127, n. 2, 290. — Il partage ses biens entre ses neveux, 133, 135, n. 3. — Sa mort à Saint-Nicolas d'Angers, où il a revêtu l'habit monastique (1060), 12, 126-127, 133, 286, 300. — Il est enterré à Saint-Nicolas d'Angers, 325. — Son rôle dans les élections abbatiales du comté, 113, 115. — Ses rapports avec l'évêque d'Angers, 120-126. — Restaure plusieurs églises, 83. — Fonde la Trinité de Vendôme, l'Évière d'Angers, Saint-Laud d'Angers, 88, 263, 279. — Achève la construction de Saint-Florent-le-Vieil, 155, n. 3. — Construit Mateflon et Durtal et les inféode, 112, 156-157, 161. — Enlève à Orri le fief de Champtoceaux et le donne à Thibaud de Jarzé, 112, 169. — Enlève à Suhard de Craon le fief de Craon et le donne à Robert le Bourguignon, 112-113, 143, n. 2, 144. — A eu un sénéchal, 102. — A eu un chapelain, 105-106. — N'a pas eu de chancelier, 104-106. — Ses femmes, 127, n. 3, 128, n. — Son caractère, 128. — Son surnom, 209. — A-t-il eu un sceau? 240-242. — Actes de lui ou souscrits par lui, 252, 255, 259, 260, 261, 263, 264-292, 296, 300-307, 309, 340-341.

Geoffroi III le Barbu ou le Jeune, fils de Geoffroi, comte de Gâtinais, et d'Ermengarde (fille de Foulque Nerra), neveu de Geoffroi Martel et frère de Foulque le Réchin, 108, n. 4, 133, 134, n., 144, n., 152, 159, 160, n. 1, 162, n., 278, 341, 354. — Épouse Julienne de Langeais, 134-135. — Hérite du comté de Gâtinais, 135, 289. — Succède à Geoffroi Martel dans le comté d'Anjou, 135, 293-294, 304. — Porte secours à Foulque le Réchin contre le duc d'Aquitaine, qu'il bat à Chef-Boutonne (1061), 136. — Rentre en possession directe de Saumur (1062), 136. — Fonde le monastère de Sainte-Croix de Loudun (1062), 292. — Ses premiers dissentiments avec Foulque le Réchin, 137, 294. — Soutient

Gautier de Mantes contre Guillaume le Bâtard (1063), 137, 179, 294. — Aurait reçu l'hommage de Robert Courteheuse, 180. — Prétend conserver la haute main dans le Maine, 180. — Persécute Bérenger de Tours, 138-139. — Menacé d'excommunication par le pape, 139. — Son conflit avec les moines de Marmoutier, 139-140, 144. — Son conflit avec l'archevêque de Tours à propos de l'élection de l'évêque du Mans, 141-142. — Situation désespérée dans laquelle il se trouve (1067), 143. — Il est excommunié au synode de Saumur (1067), 144-145. — Il est fait prisonnier par Foulque le Réchin et enfermé à Sablé (1067), 146. — Il est remis en liberté (1067), 146. — Il vient avec Foulque le Réchin et le roi assiéger Chaumont-sur-Loire (1067), 147. — Il est battu et fait prisonnier par son frère (1068), 147, 180. — Il est enfermé au château de Chinon, 144, n. 3, 146, n. 2, 147. — Le comte de Blois, Philippe Ier les Manceaux et des seigneurs s'efforcent d'obtenir sa mise en liberté, 148, 150. — Sa folie, 148, n. — Foulque le Réchin promet de négocier avec lui au cas où il reviendrait à la raison (1094), 323. — Tradition suivant laquelle il aurait transmis ses droits à Geoffroi Martel le Jeune, 173, n. 7. — Il est remis en liberté (1096), 148, n. — Son sénéchal, 192, n. 2. — Son chapelain, 192, n. 4. — Ses chambriers, 193, n. 2. — Sceau pendant qu'on lui a attribué, 241. — Ses surnoms, 209. — Actes de lui ou souscrits par lui, 282-284, 290-304.

Geoffroi IV Martel le Jeune, comte d'Anjou, fils de Foulque le Réchin et d'Ermengarde de Bourbon, 169, n. 3, 318, 330, 341. — Son père lui confie la garde du Mans (1098), 188. — Il soutient Hélie de la Flèche contre Guillaume le Roux (1099), 189. — Il est fiancé à la fille d'Hélie de la Flèche, 190. — Foulque le Réchin tente de le déshériter, 173. — Il prend Marçon (1103), Briollay (1104) et force son père à lui reconnaître l'autorité comtale, 174, 177. — Tente de reprendre la Saintonge et force le duc d'Aquitaine à traiter (1104), 177-178. — Il incendie Bayeux (1105), 190. — Prend la Chartre, brûle Thouars, assiège Candé (1106), 174, 177. — Il meurt au siège de Candé (1106), 174-175, 178, 190, 336-337. — Son caractère, 174. — Son sénéchal, 192, n. 1. — Son chapelain, 193, n. 1. — Son surnom, 210. — Actes de lui ou souscrits par lui, 318, 320, 323, 325, 326, 331-333.

Geoffroi V le Bel, comte d'Anjou, fils de Foulque le Jeune, 201, 211, 354. — Épouse l'ex-impératrice Mathilde (1127), 205. — Sa lutte contre les barons angevins, 204. — Il est couronné duc de Normandie (1144), 205. — Son sceau, 242, 273. — Acte de lui, 271.

Geoffroi, comte de Gâtinais, époux d'Ermengarde (fille de Foulque Nerra), père de Geoffroi le Barbu et de Foulque le Réchin, 11, n. 1, 12, n., 133, 134, n., 303, 310. — Peut-être frère d'Aubri, comte de Gâtinais, 134, n. — Sa mort, 134, n., 135, n. 2.

Geoffroi Ier, comte de Rennes et duc de Bretagne, fils et successeur de Conan le Tort, père d'Éon de Bretagne, 78, n. 4. — Fait

périr Judicaël, comte de Nantes, 51.

Geoffroi Ier, de Tours, évêque d'Angers, 194, 238, 314, 316-317, 354. — Frère de Hugue, seigneur de Langeais et d'Hamelin, 194, 195, n., 198, n. 3. — Ne semble pas avoir été parent de l'archevêque de Tours Raoul de Langeais, 199, n. — D'abord doyen et chantre de Saint-Martin de Tours, 194, n. 5, 198, n. 3, 313. — Sa consécration à l'épiscopat (1082), 200, n. 3, 313-314. — Son entente avec Foulque le Réchin contre l'archevêque de Tours Raoul, 198-201. — Il est excommunié et suspendu de ses fonctions par le concile de Lyon (1082), 200. — Réconcilié avec l'archevêque de Tours, 201. — Sa mort (1093), 198, n. 3.

Geoffroi II, de Mayenne, évêque d'Angers, fils de Hugue, seigneur de Mayenne, 194, 195, 325, 329-331, 354. — Sa démission (1101), 195, 331.

Geoffroi, fils d'Agnès, comtesse de Poitou, et de Guillaume le Grand. — Voir Gui-Geoffroi.

Geoffroi, fils d'Alleaume, 308.

Geoffroi, fils de Foulque le Bon et de Gerberge, 4.

Geoffroi, fils de Geoffroi Grisegonelle, 8, n. 7, 244.

Geoffroi, frère d'Aubri, comte de Gâtinais, peut-être le même que Geoffroi, comte de Gâtinais, 134, n.

Geoffroi, prévôt d'Angers, 305.

Geoffroi, fils du précédent, 305.

Geoffroi, vicomte de Châteaudun, neveu et successeur de Hugue, nommé archevêque de Tours, 118, n.

Geoffroi, voyer du comte d'Anjou à Bocé, 338.

Geoffroi de Blaison, chapelain et chancelier de Geoffroi Martel le Jeune, 193, n. 1.

Geoffroi de Briollay, époux de Guermaise de Jarzé, 168. — Il est fait prisonnier au combat de Ballon, 188.

Geoffroi, seigneur de Champtoceaux, 285.

Geoffroi, seigneur de Chaumont-sur-Loire. — Sa nièce épouse Sulpice, fils de Lisois d'Amboise, 166.

Geoffroi de Doué, fils de Geudouin de Doué et de Grécie de Montreuil-Bellay, 167, n. 2 et 3.

Geoffroi de Jarzé, père de Guermaise, femme de Geoffroi de Briollay, 168.

Geoffroi, seigneur de Mayenne, 313, 318. — Fidèle vassal du comte d'Anjou, 179. — Fait prisonnier par Guillaume le Bâtard, lui prête hommage, 78. — Occupe Ambrières, 79, n. 1. — Réduit par Guillaume le Bâtard (1063), 179. — Devenu l'amant de Gersent (femme d'Azzon d'Este), renvoie Hugue, fils de celle-ci, et s'empare du donjon du Mans, 181. — S'enfuit du Mans, 181.

Geoffroi Ier, seigneur de Preuilly, 299. — Livre Angers à Foulque le Réchin (1067), 146.

Geoffroi II, seigneur de Preuilly, 194, n. 1, 319. — Allié à Gui-Geoffroi contre Foulque le Réchin, 176. — Devient comte de Vendôme, 176, n. 2, 316.

Geoffroi de Restigné, chapelain de Foulque le Réchin, 193, n., 334.

Geoffroi de Sablé, 302.

Geoffroi, seigneur de Saint-Aignan. — Fait prisonnier par Foulque Nerra, 45.

Geoffroi, seigneur de Sainte-Mau-

re, 76, n. 3. — Père de Joubert, Guillaume et Hugolin, 277.
Geoffroi Bérard, inconnu, 291-292.
Geoffroi Caïphe, chapelain de Foulque le Réchin, 335.
Geoffroi le Fort, seigneur de Trèves, père d'Hardouin, seigneur de Trèves, 305, 342. — Succède à Thibaud le Bouteiller, 162, n. 2. — Épouse Thilde de Maillé, 166.
Geoffroi Fouchard Ier, seigneur de Trèves, 336. — Se fait moine à Saint-Florent de Saumur (1089), 319.
Geoffroi Fouchard II le Jeune, seigneur de Trèves, fils du précédent, sénéchal de Foulque le Réchin, 192, n. 1, 194, 319, 336.
Geoffroi Fouel, oncle de Bouchard de l'Isle-Bouchard, 306, 315. — Baillistre de l'Isle-Bouchard, est chassé de ce fief, 50, n.
Geoffroi Garnier, inconnu, 336.
Geoffroi Houssard, serf de Geoffroi Martel, 280.
Geoffroi Papebeuf, seigneur de Rillé, gendre d'Érard le Prévôt, 165, n. 3, 294, 296, 315.
Geoffroi Rorgon, seigneur de Candé, 324. — Reçoit le fief du Lion-d'Angers, 113, 169.
Geoffroi le Roux, fils d'Alleaume, 346.
Gérard. — Voir Girard.
Gérard Ier, abbé de Saint-Aubin d'Angers. — Sa nomination, 247.
Gérard II, abbé de Saint-Aubin-d'Angers, 327.
Gérard, abbé de Saint-Jouin-de-Marnes, 252.
Gérard, chantre de Saint-Maurice d'Angers. — Construit Toussaint d'Angers, 266. — Sa mort, 271.
Gérard, prieur de Saint-Aubin d'Angers, nommé abbé de Saint-Maur-sur-Loire (1096), 326.
Gérard Belin, inconnu, 316.
Géraud le Chauve, inconnu, 359.
Gerberge, femme de Foulque le Bon, 4, 5, n. 1.
Gerberge, femme de Geudouin de Doué, 11, n. 1.
Gerberge, serve de Geoffroi Martel, 288.
Gerbert, écolâtre puis archevêque de Reims, 31, n., 232. — Va au Concile d'Ingelheim (996), 357. — Tente d'empêcher le mariage de Robert le Pieux avec Berthe, 357-358. — Va à Rome, 357-358.
Germond, moine de Marmoutier, 288.
Germond, cant. Champdeniers, arr. Niort (Deux-Sèvres). — Eude, duc de Gascogne, assiège cette place, 59.
Gersent, fille de Herbert Éveille-Chien, femme d'Azzon, marquis d'Este, 180. — Vient avec son mari au Mans, 180. — Devient l'amante de Geoffroi de Mayenne, 181.
Gervais, évêque du Mans et seigneur de Château-du-Loir, 70. — Succède à l'évêque Avesgaud, 69. — Sa lutte contre Herbert Bacon et Geoffroi Martel, 60, 69-70. — Fait Herbert Bacon prisonnier et entre au Mans (1038), 70. — Marie le comte Hugue III à l'insu de Geoffroi Martel, 70-71. — Est fait prisonnier par Geoffroi Martel, 71, 120, 274. — Sa captivité, 71, n. 3, 74. — Est remis en liberté après avoir notamment cédé Château-du-Loir, 75, 76, n., 125. — Se sauve en Normandie où il travaille contre Geoffroi Martel, 76, 276-277. — Est nommé archevêque de Reims (1055), 71, n. 3, 80, 125, n. 4 et 5. — Acte de lui, 269.
Geudouin, vicomte de Blois, 315.
Geudouin Ier, seigneur de Doué, mari de Grécie de Montreuil-Bel-

lay, 167, 317, 319. — Ses enfants, 167, n. 2.
Geudouin de Doué, fils du précédent et de Grécie, neveu de Bellay de Montreuil-Bellay, 167, n. 2.
Geudouin de Doué, mari de Gerberge, prétendu frère de la comtesse d'Anjou Hildegarde, 11, n. 1.
Geudouin, seigneur de Maillé, frère et successeur d'Hardouin Ier, 165, n. 6. — Sa mort, 293.
Geudouin de Montrevault, 192, n. 1.
Geudouin de Saumur, gouverneur de Saumur. — Construit la forteresse de Pontlevoy, 31. — Attaqué par Foulque Nerra, 38-39. — Pousse Eude II de Blois à venir reprendre Saumur (1026), 42. — Reçoit de lui Chaumont-sur-Loire, 44, n. 2, 165, n. 7.
Gévaudan (Le comté de). — Comte : Étienne.
Gilbert, évêque de Poitiers. — Sa mort, 253.
Gilbert, neveu d'Aubri de Chinon, 287.
Gilduinus. — Voir Geudouin.
Gilles, cellérier de Saint-Florent de Saumur, 261.
Girard. — Voir Gérard.
Girard, chambrier de Foulque le Réchin, 193, n. 2.
Girard (Porte), porte d'Angers, 95.
Girard Follet, prévôt d'Angers, 316. — Sauve la vie à Foulque le Réchin (1076), 311.
Giraud, inconnu, 321.
Giraud, prévôt de Foulque le Réchin, 321.
Giraud Ier, seigneur de Montreuil-Bellay, fils de Bellay Ier et de Grécie, 287, 288. — Père de Grécie (femme de Geudouin de Doué, puis de Gautier de Montsoreau), 167. — Livre Angers à Foulque le Réchin (1067), 146.
Giraud II, seigneur de Montreuil-Bellay. — Réduit à l'obéissance par Geoffroi le Bel, 204.
Giraud de Thouars, abbé de Saint-Florent de Saumur, 157, n. 4, 164, n. 3.
Girois Ier, seigneur de Beaupréau, fils et successeur de Josselin de Rennes et frère d'Hamelin Ier de Beaupréau, 163, n. 2, 255. — Il est tué par les gens du vicomte de Thouars (1028-1029), 113, 163, n. 2.
Girois II, seigneur de Beaupréau, fils et successeur d'Hamelin Ier, 163, n. 2, 299. — Père d'Orri, 323.
Gondrade, femme de Josselin de Rennes, seigneur de Beaupréau, 163, n. 2.
Gonnord, cant. Thouarcé, arr. Angers. — Compris dans le *pagus Andegavensis*, 13, n. 1.
Gontier, abbé de Saint-Aubin d'Angers. — Part à Jérusalem en laissant Renaud pour successeur (988), 245.
Goslar (Prusse). — Agnès, comtesse d'Anjou, y va (1045), 128, n. 1.
Gouis, comm. et cant. Durtal, arr. Baugé, 304.
Goumonière (La), comm. Bécon, cant. Louroux-Béconnais, arr. Angers, 316.
Graçay, arr. Bourges (Cher). — Fondation d'une collégiale en cet endroit, 248.
Gradulfus, inconnu, 280.
Grand Pont (Le), pont sur la Maine à Angers, 96, n. 2, 248, 262, 300, 338.
Grécie, femme de Bellay de Montreuil-Bellay, puis de Geoffroi Martel, 61, n. 6, 76, n. 3, 127, n. 3, 128, n., 274, 277, 287, 288. — Répudiée puis reprise par Geoffroi Martel, 127, n. 3, 128, n. — Mère de Giraud et de Renaud, 287, 288. —

Sa mort, 128, n. — Actes d'elle, 277, 287, 299, 321.
Grécie, fille de Giraud de Montreuil-Bellay, femme de Geudouin, seigneur de Doué, puis de Gautier, seigneur de Montsoreau, 167, 317. — Ses enfants, 167, n. 2 et 3.
Grégoire, évêque de Selva Candida, 229.
Grégoire VII, pape, 196, 197, n., 199, n., 200, n. 4. — Ordonne à l'archevêque de Tours de consacrer l'évêque du Mans Hoël, 185. — Protège Bérenger de Tours contre Foulque le Réchin, 198. — Excommunie Foulque le Réchin et les chanoines de Saint-Martin de Tours, 201.
Grevia, localité inconnue, 299, 321.
Grimaud, inconnu, 281.
Guérech, comte de Nantes, bâtard d'Alain Barbetorte, 5. — Livre à Conan de Rennes la bataille de Conquereuil (981 ou 982), 6. — Prête hommage à Geoffroi Grisegonelle, 7.
Guérin, cellérier de Foulque le Ré-Réchin, 101, n. 4, 193, n. 3.
Guérin de Chavais (*Catver*), frère de Froger, 346.
Guérin Ier, seigneur de Craon, père de Suhard Ier de Craon, 144, n. — Sa prétendue forfaiture envers Geoffroi Martel, 143, n. 2.
Guérin le Français, inconnu, 297, 352.
Guermaise, fille de Geoffroi de Jarzé, femme de Geoffroi de Briollay, 168.
Gui, archevêque de Reims. — Chargé sans doute de présenter au pape la défense de Geoffroi Martel et d'Eusèbe Brunon (1050), 123. — Sa mort, 125, n. 5.
Gui Ier de Châtillon, comte de Blois, 234.
Gui, fils de Foulque le Bon et de Gerberge, 4. — Abbé de Saint-Aubin d'Angers et de Cormery, 5, 82, n. — Nommé évêque du Puy (975), 6.
Gui, fils de Foulque le Roux, chanoine de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Soissons, 4.
Gui, trésorier de Saint-Maurice d'Angers, archidiacre, seigneur du Lion-d'Angers, 89, n. 3, 117, 252, 257. — Père d'Aubri, seigneur du Lion-d'Angers, 113.
Gui de Nevers. — Baillistre de Nouâtre, 309, 328. — Reçoit de Geoffroi le Barbu le fief de Faye-la-Vineuse, 162, n.
Gui-Geoffroi, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, fils d'Agnès et de Guillaume le Grand. — Allié de Geoffroi Martel contre Guillaume le Bâtard, 78. — Battu par Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin à Chef-Boutonne (1061), 136. — Prend Saintes (1062), 137. — Vient incendier Saumur, mais est repoussé (1068), 150. — Allié à Geoffroi de Preuilly contre le comte d'Anjou (1080 env.), 176. — Actes de lui ou souscrits par lui, 264, 268, 270, 273, 275, 276.
Guibert, serf, 295.
Guichard de Montbazon, 320.
Guicher Ier, seigneur de Châteaurenault. — Dépossédé de son fief par Geoffroi Martel (1044), y rentre plus tard, 49, n. 2, 50, n., 165, n. 8.
Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur (1070-1118), 338.
Guillaume, archevêque de Rouen. — Consacre l'évêque du Mans Hoël (1085), 186.
Guillaume, prétendu archidiacre du diocèse d'Angers, 340.
Guillaume II Taillefer, comte d'An-

goulême. — Son pèlerinage à Jérusalem, 217, n.

Guillaume Ier, comte d'Arles, mari d'Adélaïde d'Anjou, père de la reine Constance, 6.

Guillaume Ier Tête d'Étoupe, comte de Poitou (Guillaume III, duc d'Aquitaine), 59, n. 1.

Guillaume II Fièrebrace, comte de Poitou (Guillaume IV, duc d'Aquitaine), 55, 59, n. 1. — Cède Loudun et quelques châteaux en fief à Geoffroi Grisegonelle, 7, 54. — Épouse Emma, fille de Thibaud le Tricheur et de Liégeard, 56, n. 3.

Guillaume III le Grand, comte de Poitou (Guillaume V, duc d'Aquitaine). — Suzerain de Foulque Nerra, 54, n. 2, 55-56. — Lui donne Saintes en fief, 30, n., 54. — Prétendues hostilités de Foulque Nerra contre lui, 30, n., 55, n. — Cherche à obtenir la couronne d'Italie pour son fils aîné, 56, 255. — Ses femmes et ses enfants, 30, n., 56, 127, n. 3. — Sa mort (1029), 56. — Actes de lui, 249, 250, 253.

Guillaume IV le Gros, comte de Poitou (Guillaume VI, duc d'Aquitaine), fils et successeur du précédent, 56. — Battu et fait prisonnier par Geoffroi Martel au Mont-Couër (1033), 57. — Remis en liberté (1036), 58. — Sa mort (1038), 59.

Guillaume V Aigret, comte de Poitou (Guillaume VII, duc d'Aquitaine), fils de Guillaume le Grand et d'Agnès, 56, 59, n. 1. — Placé sous la tutelle de sa mère, 60. — Sa majorité (1044 env.), 61. — Traite avec Geoffroi Martel (1053), 61. — Assiège Saumur (1058), 61. — Sa mort, 62. — Actes de lui ou souscrits par lui, 264, 268, 270, 271, 273-276.

Guillaume VI, comte de Poitou. — Voir Gui-Geoffroi.

Guillaume VII le Jeune, comte de Poitou (Guillaume IX, duc d'Aquitaine). — Épouse Ermengarde, fille de Foulque le Réchin (1089 env.), 176-177. — S'en sépare (1092), 177. — Allié de Foulque le Réchin contre Geoffroi Martel le Jeune (1103), 174, 177. — Attaqué par Geoffroi Martel le Jeune, traite avec lui et se retranche dans Poitiers (1104), 177-178. — Fait Foulque le Jeune prisonnier et ne le relâche que contre cession de quelques places fortes, 178.

Guillaume le Batard ou le Conquérant, duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. — Vient avec le roi Henri Ier assiéger Mouliherne et prend la place (1048), 71-72. — Assiège Domfront, 72. — Marche à la rencontre de Geoffroi Martel, 72. — L'évêque Gervais l'incite contre Geoffroi Martel, 76. — Henri Ier et Geoffroi Martel envahissent ses états (1054), 77. — Il envahit le Maine, prend Mayenne, fait Geoffroi de Mayenne prisonnier et en fait son vassal, 78. — Victorieux à Varaville des troupes de Henri Ier et de Geoffroi Martel (1058), 79. — Ambrières lui échappe, 79, n. 1. — Aurait reçu Tillières de Henri Ier, 79, n. 2. — Il se fait prêter hommage par Herbert II, comte du Maine, 178. — Marie son fils Robert Courteheuse à la sœur de Herbert II, 178. — Envahit le Maine, le pille et s'en rend maître (1063), 179. — Geoffroi le Barbu marche contre lui (1063), 137. — Prétendue alliance de Conan et de Geoffroi le Barbu contre lui, 143, n. 1. —

Sa complicité (?) dans la mort de Conan II, 143, n. 2. — Son départ pour l'Angleterre (1066), 143, n. 2. — Il conquiert l'Angleterre, 144, 180. — L'évêque du Mans Arnaud lui demande secours, 181. — Il soumet le Maine, 181. — Retenu dans le nord par le siège de Dol (1076), 182. — Protège la Flèche, 183. — Conclut une trêve avec Foulque le Réchin (1079 env.), 183. — Conclut avec lui la paix de Blanchelande (1081), 184. — Soumet le Maine révolté (1085 ou 1086), 186. — Marie sa fille Constance avec Alain Fergent, 182, n. 1. — Sa mort (1087), 186. — Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges lui dédient leurs ouvrages, XIII. — Acte souscrit par lui, 303.

GUILLAUME LE ROUX, roi d'Angleterre, fils du précédent. — Fait Hélie de la Flèche prisonnier (1098), 187. — Tente en vain de reprendre le Mans et se replie après avoir pris Ballon, 188. — Obtient la soumission du Maine, 188-189. — Repousse du Mans Hélie de la Flèche (1099), 189. — Sa mort (1100), 189.

GUILLAUME, fils de Geoffroi de Sainte-Maure, 277.

GUILLAUME, fils d'Osberne, sénéchal de Guillaume le Bâtard. — Envoyé par Guillaume le Bâtard pour défier Geoffroi Martel, 72.

GUILLAUME, seigneur de Bellême, 340.

GUILLAUME de Jumièges, chroniqueur. — Son *Historia Normannorum*, XII-XIII, 72, n. 2.

GUILLAUME, seigneur de Mirebeau, père de Païen, 327.

GUILLAUME Ier, seigneur de Montsoreau, fils de Gautier Ier de Montsoreau, 164, n. 1, 286, 314, 338.

GUILLAUME II, seigneur de Montsoreau, fils de Gautier II de Montsoreau et de Grécie de Montreuil-Bellay, 167, n. 3.

GUILLAUME Ier, seigneur de Passavant, fils de Sebrand Ier de Passavant, 161, n. 4.

GUILLAUME de Poitiers, chroniqueur. — Ses *Gesta Guillelmi ducis*, XII-XIII, 72 et n. 2, 77, n. 4.

GUILLAUME de Sablé, 279.

GUILLAUME, serf, 302.

GUILLAUME *Pannonicus*, inconnu, 353.

GUINGALOIS (SAINT). — Reliques de ce saint, 342.

GUISMAND, collibert, 299.

H

HAIMERI. — Voir Aimeri.

HAIMON, vicomte, oncle de Judicaël, comte de Nantes. — Tué à la bataille de Conquereuil (992), 23.

HAKEM, sultan. — Détruit le Saint Sépulcre (1009 ou 1010), 214, n. 3, 215, n.

HAMELIN Ier, seigneur de Beaupréau, fils de Josselin de Rennes, frère et successeur de Girois Ier, 163, n. 2. — Menacé d'être déshérité pour complicité dans l'enlèvement d'une fille de Foulque Nerra (1028 ou 1029), 110, 113, 163, n. 2. — Père de Girois II, 163, n. 2.

HAMELIN Ier, premier seigneur de Langeais, 159, 273. — Mari d'Hersent, père de Gautier, frère de Hugue et de Gautier, 159, n. 1. — Beau-père de Geoffroi le Barbu, 135.

HAMELIN de Langeais, frère de

Hugue, seigneur de Langeais, et de Geoffroi de Tours, évêque d'Angers, 195, n., 198, n. 3, 313.

HAMELINE, surnom de Julienne, femme de Geoffroi le Barbu, 135, n. 1.

HARDOUIN, archevêque de Tours, 354. — Sa mort, 245.

HARDOUIN, sénéchal de Geoffroi Martel le Jeune, 192, n. 1.

HARDOUIN Ier, seigneur de Maillé, fils de Joubert Ier, père de Geudouin, 165, n. 6.

HARDOUIN, seigneur de Rochecorbon, fils et successeur de Corbon, 165, n. 5.

HARDOUIN, seigneur de Trèves, fils de Geoffroi le Fort et de Thilde, 297, 305, 342. — S'étant révolté contre Foulque le Réchin, il est chassé de Trèves et aveuglé (1068), 150, 298, 305. — Il se retire à Saint-Nicolas d'Angers, 305.

HAYE (LA), aujourd'hui la Haye-Descartes, arr. Loches (Indre-et-Loire), 286. — Fait partie du comté d'Anjou depuis Foulque le Roux, 4, 15. — Voir Sanche de la Haye.

HÉLIE, seigneur de la Flèche, puis comte du Maine, 333. — Fils de Jean de la Flèche, 187, n. 7. — Arrière-petit-fils de Herbert Éveille-Chien, 187. — Vassal de Foulque le Réchin, 187, n. 8. — Hugue, fils d'Azzon, lui vend ses droits au comté du Maine, 187. — Il est fait prisonnier par Guillaume le Roux (1098), 187. — Pousse peut-être les Manceaux à se soumettre à ce dernier, 188-189. — Remis en liberté, recouvre la Flèche, 189. — Prend le Mans, sauf la citadelle, mais est repoussé par Guillaume le Roux (1099), 189. — Est reconnu comte du Maine (1100), 189. — Allié de Geoffroi Martel le Jeune contre Foulque le Réchin, 174. — Marie sa fille à Foulque le Jeune, 190. — A, un moment, la garde du comté d'Anjou, 190, n. 5, 337. — Sa mort (1110), 205. — Actes de lui ou souscrits par lui, 320, 322, 337.

HENRI III, empereur, mari d'Agnès, fille d'Agnès (femme de Guillaume le Grand), 128.

HENRI Ier BEAUCLERC, roi d'Angleterre. — La garnison de la citadelle du Mans l'appelle en vain au secours, 189.

HENRI II, roi d'Angleterre, fils de Geoffroi le Bel, 354.

HENRI Ier, roi de France, 254, 263, 282, 295, 311. — Sacré roi (1027), 44, n. 3. — Accompagne Eude II de Blois dans une tentative contre Amboise (1027), 44. — S'allie à Foulque Nerra et vient avec lui assiéger Sens (1032), 45-46. — En guerre contre Thibaud III et Étienne II, 46. — Autorise Bouchard le Chauve, comte de Vendôme, à prêter hommage à Geoffroi Martel, 65. — Accorde à Geoffroi Martel l'investiture de Tours, 46. — Le pousse contre Thibaud III de Blois, 358. — Vient avec Guillaume le Bâtard assiéger et prendre Mouliherne (1048), 71-72. — A une entrevue à Ivois (1048), 72, n. 1. — Envahit la Touraine (1049), 73. — Prend Sainte-Maure et y est assiégé par Geoffroi Martel, 74. — Excité contre Geoffroi Martel par l'évêque Gervais, 76; 277. — Traite avec Geoffroi Martel, 76, 124, n., 125, n. 4. — Envahit avec lui la Normandie (1054), 77. — Traite avec Guillaume le Bâtard, 77. — Envahit à nouveau la Normandie avec Geof-

froi Martel (1058), 79. — Assiège Thimert (1060), 79. — Aurait cédé Tillières à Guillaume le Bâtard, 79, n. 2. — Sa mort (1060), 12, n. 1, 80. — Actes de lui ou souscrits par lui, 264, 277-278, 283.

Herbert Ier Éveille-Chien, comte du Maine, fils de Hugue II, neveu de Herbert Bacon, père de Hugue III, 67, n., 69. — Arrière-grand-père d'Hélie de la Flèche, 187. — Allié de Foulque Nerra à la bataille de Pontlevoy (1016) 33-35, 67. — Fait prisonnier à Saintes par Foulque Nerra (1025), 68, 110, n. 2, 129. — Remis en liberté après avoir prêté hommage au comte d'Anjou (1027), 68-69. — Allié d'Alain, comte de Rennes (1027), 69, n. 2. — Sa mort (1036), 69.

Herbert II, comte du Maine, fils de Hugue III et de Berthe. — Emmené par sa mère en Normandie, 75, 80 (appelé par erreur Hugue IV en cet endroit), 178. — Prête hommage à Guillaume le Bâtard, est fiancé à une de ses filles et consent au mariage de sa propre sœur Marguerite avec Robert Courtcheuse, 178. — Sa mort (1062), 179.

Herbert II, comte de Vermandois (Herbert Ier, comte de Troyes), 56, n. 3.

Herbert, prêtre, fils de Landri de la Place, 353.

Herbert Bacon, fils de Hugue Ier, comte du Maine, 67, n. — Tuteur de son neveu Hugue III, 69. — Sa lutte contre Gervais, évêque du Mans, 69-70. — Il est fait prisonnier et relégué dans un monastère, 70.

Herbert le Rasoir, premier seigneur de Trèves, suivant Célestin Port, 162, n. 2.

Hersent, femme d'Hamelin Ier de Langeais, 159, n. 1.

Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours, 19, n.

Hervé le Rasoir, seigneur de Sablé, 162, n. 2.

Hiémois (L'), région de la Normandie, 79.

Hilaire, fils de Bouchard, seigneur de Briollay, 117, n. 2.

Hildebert de Lavardin, évêque du Mans. — Sa nomination (1096), 327. — Son attitude lors de l'élection de l'évêque d'Angers Renaud de Martigné, 195, n. 4.

Hildebrand, légat apostolique. — Concile présidé par lui à Tours (1054), 124, n. 2, 278. — Ses rapports avec Bérenger de Tours, 126, n. 1. — Geoffroi Martel lui écrit, 281.

Hildegarius. — Voir Augier.

Hildegarde, femme de Foulque Nerra, mère de Geoffroi Martel et d'Ermengarde, 11, 101, n. 2, 262, 265, 267, 268, 270, 286, 293, 301, 340. — Tente de faire prisonnière l'épouse de Herbert Éveille-Chien (1025), 68, 110, n. 2. — Fonde avec son mari la collégiale de Saint-Martin d'Angers, 258. — Fonde avec lui le monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers (1028), 87, 257. — L'abbé de Saint-Sauveur de Redon et Hamelin de Beaupréau s'adressent à elle pour obtenir des faveurs de son mari, 110, 113. — Sa mort à Jérusalem (1046), 11, n. 1, 135, n. 2, 266, 267, 271, 286, 293, 299. — Prétendue descendante des comtes de Nordgau, 11, n. 1. — Prétendue sœur de Geudouin de Doué, 11, n. 1. — Prétendue mère

d'Adèle, 12, n. — Actes d'elles, 252, 258, 262, 263.
HILDEGARDE, vicomtesse, sœur de Geudouin de Doué, 11, n. 1.
Hildemannus. — Voir Audeman.
Hilduinus. — Voir Audouin.
Hispaniacus, localité inconnue, 321.
HOEL Ier, comte de Nantes, fils d'Alain Barbetorte, père de Judicaël, 5, 17.
HOEL II, comte de Nantes. — Reconnaît un instant la suzeraineté de Geoffroi Martel, puis vient lui reprendre Nantes, 53.
HOEL, comte de Rennes. — Dol se soulève contre lui (1076), 182. — Allié de Foulque le Réchin contre Guillaume le Conquérant, 183.
HOEL, évêque du Mans. — Succède à Arnaud (1081), 185. — Foulque le Réchin empêche l'archevêque de Tours de le consacrer, 185-186, 199. — Il est consacré par l'archevêque de Rouen (1085), 186. — Il implore le secours de Robert Courteheuse (1090), 187.
HONDAINVILLE, cant. Mouy, arr. Clermont (Oise), 244, 247.
Hubaldus, veneur, 353.
HUBERT, inconnu, 274.
HUBERT ou Humbert, abbé de Saint-Aubin d'Angers, 89, n. 4, 255, 256. — Sa nomination (999), 247-249. — Distinct de l'abbé de Saint-Serge Hubert, 92, n.
HUBERT, abbé de Saint-Serge d'Angers, 92, n.
HUBERT de Vendôme, évêque d'Angers, fils du vicomte de Vendôme Hubert, 91, n. 4, 114, 257, 260-261, 270, 354. — Sa nomination (1006), 114-115, 257, 261. — Auxiliaire de Foulque Nerra dans sa guerre contre Eude II de Blois, 38, 117, 118. — Excommunié par l'archevêque de Tours, 38, n. 2, 118-119. — Ses largesses envers Saint-Maurice d'Angers, 119-120. — Restitue et fait restituer plusieurs biens à Saint-Serge d'Angers, 83, n. 1. — Nomme Bougrin abbé de Saint-Serge et donne à ce monastère Saint-Maurille de Chalonnes, 92, 268-269. — Dédie Saint-Nicolas d'Angers (1020), 86. — Dédie Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers (1028), 257. — Dédie Toussaint d'Angers, 266. — Est beau-frère d'Étienne de Montrevault, 159. — Sa mort (1047), 120, 266, 269, 270.
HUBERT, serf, 309.
HUBERT, serf, 353.
HUBERT, seigneur de Durtal, mari d'Agnès, 113 (*avec la correction de la p. 358*), 304.
HUBERT, vicomte du Mans, de Beaumont, Fresnay et Sainte-Suzanne. — Résiste à Guillaume le Conquérant, 179. — Dirige la révolte contre lui et Robert Courteheuse, 186.
HUBERT, vicomte de Vendôme. — Négocie auprès de Foulque Nerra la nomination à l'épiscopat de son fils Hubert, 114-115. — Oncle d'Emma, vicomtesse du Mans, 115, n. 2.
HUBERT PITRATE, père d'André Païen, 331.
HUBERT RAGOT, inconnu, 302.
HUBERT LE RASOIR. — Reçoit de Geoffroi Martel le fief de Durtal, 112, 161.
HUGOLIN, fils de Geoffroi de Sainte-Maure, 277.
HUGON (Porte), porte d'Angers, 95.
HUGUE, inconnu, 282.
HUGUE (SAINT), abbé de Cluny. — Intervient auprès de Geoffroi le Barbu en faveur des moines de Marmoutier, 140.

Hugue de Châteaudun, archevêque de Tours. — D'abord vicomte de Châteaudun, puis doyen du chapitre cathédral de Tours, 117 et n. 4. — Date de sa nomination à l'épiscopat, 84, n. 4. — Refuse de venir consacrer l'église de Beaulieu, 84, 118, 227. — Demande sans doute l'excommunication de Foulque Nerra au synode de Chelles (1008), 33, 118. — Voit les biens de son église pillés par Foulque Nerra et l'évêque Hubert 38, 117, 118.—Les excommunie, 38, n. 2, 118. — Sa mort (1023), 38, n. 2, 119.

Hugue Ier, comte du Maine, fils de David, 66, n. 5, 67, n. — Ses enfants, 67, n.

Hugue II, comte du Maine, fils et successeur du précédent, 67, n. — Frère de Herbert Bacon, 69. — « Subjugué » par Foulque Nerra, 66.

Hugue III, comte du Maine, fils de Herbert Éveille-Chien, 67, n., 187, n. 7, 270. — Frère de Biote, 179. — Son avènement, 69. — Sous la tutelle de son oncle Herbert Bacon, 69. — Tombe dans la dépendance de l'évêque Gervais (1038), 70. — Marié par Gervais à Berthe de Blois, 71, 178. — Sa mort (1051), 74-75, 125. — Père de Herbert II, 80 (appelé par erreur Hugue IV en cet endroit). — Ses enfants, 75, 178. — Actes de lui, 274, 302.

Hugue IV, comte du Maine, 80 (*erreur pour Herbert II*).

Hugue IV, comte du Maine, fils d'Azzon (marquis d'Este) et de Gersent. — Vient avec son père au Mans, 180. — Laissé par son père comme comte sous la protection de Geoffroi de Mayenne, 181. — Renvoyé par Geoffroi de Mayenne, 181. — Accourt dans le Maine à l'appel des Manceaux (1090), 187. — Vend ses droits comtaux à Hélie de la Flèche, 187.

Hugue Ier Capet, roi de France, 246, 358. — Ses rapports avec Geoffroi Grisegonelle, 8. — Tradition suivant laquelle il lui aurait donné Saint-Aubin d'Angers, 82, n. — Incite Foulque Nerra contre Eude Ier de Blois, 26. — Accorde une trêve à Eude Ier (996), 27, 28, n. 2. — Sa mort (996), 30, 232-233, 250. — Acte de lui, 244. — Acte prétendument souscrit par lui, 339.

Hugue II, roi de France, fils de Robert le Pieux. — Sacré roi (1017), 36, 252.

Hugue Ier, seigneur d'Alluyes, Saint-Christophe et Château-la-Vallière, vassal de Foulque Nerra, 15, n. 8.

Hugue II ou III, seigneur d'Alluyes, Saint-Christophe et Château-la-Vallière. — Se soulève contre Foulque le Réchin, 173.

Hugue Ier, d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur Loire, fils de Sulpice Ier d'Amboise, 172. — Donné par son père en otage à Foulque le Réchin, 149. — Remis en liberté à la mort de son père, 172. — Sa lutte contre Foulque le Réchin, 172-173. — Part pour la Terre Sainte (1096), 326. — Beau-frère de Jean de Lignières, 172.

Hugue de Ballon, 335.

Hugue de Beauvais, comte du palais et favori de Robert le Pieux. — Assassiné (1008), 32, 85, n. 2, 129, 130, 214.

Hugue de Die, légat apostolique, 145, n. — Son rôle au concile de Poitiers (1077), 197, n. — Excommunie Foulque le Réchin et l'évêque

d'Angers Geoffroi au concile de Lyon (1082), 200. — Nommé archevêque de Lyon (1082), 200, n. 3. — Va visiter Geoffroi le Barbu dans sa prison, à Chinon, 148, n. — Relève Foulque le Réchin de l'excommunication lancée contre lui (1094), 323.

Hugue du Gué, gardien du « Domicile », à Amboise, 172.

Hugue Ier, seigneur de l'Isle-Bouchard, 165, n. 9, 166.

Hugue, seigneur de Langeais, frère de Geoffroi de Tours, évêque d'Angers, et d'Hamelin de Langeais, 194, 195, n., 313.

Hugue de Langeais, frère d'Hamelin Ier de Langeais, 135, n. 1, 159, n. 1.

Hugue de Lavardin, 335.

Hugue, seigneur de Lusignan. — Machinations dont il est victime, 55.

Hugue, seigneur de Mayenne, père de Geoffroi de Mayenne, évêque d'Angers, 194-195.

Hugue de Rocé, 295.

Hugue Ier, seigneur de Sainte-Maure. — Épouse Aliénor de Montreuil-Bellay, 167. — En guerre contre Barthélemi, seigneur de l'Isle-Bouchard, 203. — Père de Josselin et de Hugue, 172, 203, n. 4.

Hugue de Sainte-Maure, fils du précédent. — Allié de Foulque le Réchin contre Hugue d'Amboise, est tué dans la lutte, 172.

Hugue l'Abbé, comte d'Anjou, 82, n.

Hugue Bontier, inconnu, 352.

Hugue le Bourguignon. — Meurt au siège de Sainte-Maure, 74, n. 2. — Confondu avec Robert le Bourguignon, 144, n.

Hugue Manceau (*Mansellus*), inconnu, 352.

Hugue Mange-Breton, châtelain de Saumur, 274, 327.

Huillé, cant. Durtal, arr. Baugé, 270.

Huisseau-en-Beauce, cant. Saint-Amand, arr. Vendôme (Loir-et-Cher). — Prétendue défaite infligée en cet endroit à Foulque l'Oison par Geoffroi Martel, 65, n. 2.

Humbert, abbé de Saint-Aubin d'Angers. — Voir Hubert.

Hussé, comm. Contigné, cant. Châteauneuf, arr. Segré, 266, 284,

I.

Ile (L')-Bouchard. — Voir Isle (L')-Bouchard.

Ile (L')-du-Mont, ancien nom de l'Ile-Saint-Aubin, comm. Angers, 244, 279, 286, 354.

Ile (L')-Saint-Aubin. — Voir Ile (L')-du-Mont.

Indre (L'), rivière, 43, 149.

Ingebaldus. — Voir Engebaud.

Ingelgerius. — Voir Enjeuger.

Ingelheim, ville d'Allemagne (Hesse). — Concile qui s'y tient (996), 357.

Ingrandes, cant. Saint-Georges-sur-Loire, arr. Angers. — Marque la limite de l'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 16. — La seigneurie en est unie à celles de Craon, Sablé et Champtocé, 168.

Inter-duas-aquas, peut-être la région comprise entre la Mayenne et la Jouanne, cédée par Charles le Chauve à Salomon de Bretagne, 16, n. 4.

Ironne (L'), riv., affluent du Layon,

marquant la limite du *pagus Andegavensis*, 13.
Isabelle (ou Élisabeth), femme de Renaud II de Château-Gontier, 50, n.
Isembard Ier, seigneur de Thouarcé, fils et successeur de Gazon, 165, n. 4. — Sénéchal du comte d'Anjou, 192, n. 2, 194. — Se retire à Saint-Florent de Saumur (1085 env.), 192, n. 2. — Acte de lui, 298-299.
Isembard II le Jeune, seigneur de Thouarcé, 319.
Isembert, évêque de Poitiers, 240, 259, 283. — Acte de lui, 282.
Isembert, fourrier de Geoffroi le Barbu, 108, n. 4.
Isle (L') -Bouchard, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 42. — Les premiers seigneurs du lieu, 165. — La place est attaquée par Foulque Nerra (990 env.), 19. — Cédée par Thibaud III à Geoffroi Martel (1044), 48. — Geoffroi Fouel en est chassé (1044), 50, n. — Les seigneurs du lieu sont en lutte avec ceux de Mirmande et de Faye-la-Vineuse, 203. — La place est assiégée par Geoffroi le Bel, 204. — Seigneurs : Barthélemi, Bouchard, Hugue Ier.
Islon, évêque de Saintes, 250.
Italie (L'), 180, 181. — La couronne en est recherchée par Guillaume le Grand d'Aquitaine pour son fils, 56. — Voyage qu'y font Geoffroi Martel et Agnès (1046), 128.
Ive, évêque de Sées, 295.
Ivois, aujourd'hui Carignan, arr. Sedan (Ardennes). — Entrevue qui a lieu en cet endroit entre Henri Ier et l'empereur (1048), 72, n. 1.

J

Jarzé, cant. Seiches, arr. Baugé, 167. — Les premiers seigneurs du lieu, 165. — Seigneurs : Geoffroi, Thibaud Ier.
Jean, collibert, 291.
Jean, évêque de Porto, 229.
Jean, moine de Marmoutier, un des auteurs des *Gesta consulum Andegavorum*, vii-viii.
Jean XVIII, pape. — Envoie le légat Pierre consacrer l'église de Beaulieu, 85. — Bulle fausse qui lui est attribuée, 85, n. 1, 86, n. 1, 219-231.
Jean, scribe de Saint-Aubin d'Angers, 105, n. 6.
Jean, seigneur de Blaison. — Fait prisonnier au combat de Ballon, 188.
Jean, seigneur de la Flèche, fils de Paule, père d'Hélie, 187, n. 7. — Résiste dans la Flèche à Foulque le Réchin (1076), 182-183.
Jean, seigneur de Lignières. — Soutient son beau-frère Hugue Ier d'Amboise contre Foulque le Réchin, 172.
Jean, seigneur de Montbazon. — En guerre contre Eschivard, seigneur de Preuilly, 203.
Jérusalem. — L'abbé de Saint-Aubin d'Angers Gontier y va en pèlerinage (988), 245. — Foulque Nerra y fait un premier pèlerinage (1002-1003 ou 1003-1004), 31, 84, 130, 213, 249. — Il y fait un second pèlerinage (1008), 33, 86, 130, 214-215, 340. — Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, y va en pèlerinage (1026-

1027), 217, n. — Foulque Nerra y fait un troisième pèlerinage (1039-1040, 60, n. 4, 126, 130, 217-218, 254, 261. — Il n'y a pas fait un quatrième pèlerinage, 132. — La comtesse d'Anjou Hildegarde y va mourir (1046), 11, n. 1, 293. — Foulque Ier de Mateflon y part (1100), 330. — Voir Terre Sainte.

Joel, abbé de la Couture, au Mans. — Ses *Miracula S. Nicolai*, x.

Josselin d'Aussigné, 334.

Josselin de la Pouèze, époux de Plaisance, 316.

Josselin de Rennes, premier seigneur de Beaupréau, 156, n. 1, 163, 255. — Mari de Gondrade, père de Gautier, Girois et Hamelin, 163, n. 2. — Sa mort, 260.

Josselin, premier seigneur de Sainte-Maure, 162, n. 1.

Josselin de Sainte-Maure, fils de Hugue Ier de Sainte-Maure. — Allié de Foulque le Réchin contre Hugue Ier d'Amboise, 172. — Il est tué, 172, 203, n. 4.

Josselin Bodel, inconnu, 299.

Jouanne (La), riv., affluent de la Mayenne, 16, n. 4.

Joubert, abbé de Bourgueil, 250.

Joubert, fils de Geoffroi de Sainte-Maure, 277.

Joubert Ier, seigneur de Maillé, père d'Hardouin et de Geudouin, 165, n. 6. — Père de Thilde (femme de Geoffroi le Fort), 166, 342.

Joubert le Borgne, gendre de Renaud Méchin, 314.

Judicael, comte de Nantes, bâtard d'Hoël Ier, 17, 23, 27. — Reconnu comte de Nantes (992), 25. — Forcé de se soumettre à Geoffroi Bérenger, comte de Rennes, puis assassiné (1004 env.), 51. — Père de Budic, 51.

Judith, femme de Bouchard, seigneur de Briollay, 117, n. 2.

Julien (Saint). — Reliques de ce saint, 210, 322, 342.

Julienne ou Juliette, femme de Geoffroi le Barbu, fille d'Hamelin de Langeais, 134-135. — Surnommée Hameline, 135, n. 1. — Actes souscrits par elle, 290, 298, 303.

L

Lambert, inconnu, 352, n. 2.

Lambert, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 328.

Lambert, comte de Chalon, premier mari d'Adélaïde (femme de Geoffroi Grisegonelle), 9, n. 3.

Lambert, comte de Nantes, 2, n. 2. — Nommé comte d'Anjou et abbé de Saint-Aubin d'Angers (846), 81, n. 2. — Est dépouillé du comté d'Anjou (850), 81, n. 2.

Lambert, prétendu doyen de Saint-Laud-d'Angers, 342.

Lambert, fils de Renaud de la Barre, 258.

Lancelin, seigneur de Beaugency, père de la première femme de Foulque le Réchin, 169.

Landellis (*Terra de*), domaine en Anjou, 266, 331.

Landri, abbé de Saint-Père de Chartres, 289.

Landri, archidiacre d'Outre-Loire, 116, n. 2.

Landri, comte de Nevers, probable-

ment père de Boon (mari d'Adèle d'Anjou), 63.
LANDRI, serf, 252.
LANDRI de Beaugency, 269.
LANDRI de Châteaudun. — Geoffroi Grisegonelle lui inféode un château à Amboise, 158. — Sa révolte contre Foulque Nerra, 18, 19, n. — Attaque Amboise, 19, n., 31, n. 2.
LANDRI de Faye-la-Vineuse, prétendu seigneur de ce lieu, 154, n. 3.
LANDRI de la Place, serf, fils de Dodon, 352-353.
LANGEAIS, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Château construit en ce lieu par Foulque Nerra (994-995), 26, 153, 159. — Eude Ier de Blois vient l'y assiéger (995-996), 27, 358. — Foulque en reste maître, 28. — Ce château n'a pas été assiégé deux fois par Eude Ier, 28, n. 2. — Les premiers seigneurs du lieu, 159. — Le fief en est uni à celui de Montoire, 168. — Église : Saint-Michel. — Seigneurs : Hamelin Ier, Hugue.
LATRAN (Le). — Concile qui y est tenu (1050), 123, n. 3. — Autre concile (1079), 197, 198, n. 1. — Voir Rome.
LATAY (Forêt de), ancienne forêt d'Anjou, 337.
LAVARÉ, cant. Vibraye, arr. Saint-Calais (Sarthe), 288.
LAYON (Le), riv., affl. de la Loire, marquant la limite du *pagus Andegavensis*, 13.
LAVARDIN, cant. Montoire, arr. Vendôme (Loir-et-Cher), 339. — Seigneur : Salomon. — Voir Hugue de Lavardin.
Leburgis ou *Leuburgis*, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers. — Son élection (1073), 308-309.
LÉON IX, pape. — Tient un concile à Reims (1049), 71, n. 3. — Y menace Geoffroi Martel d'excommunication et le convoque au concile de Mayence, 120, 122, n. — L'excommunie et jette l'interdit sur l'Anjou, 121. — Convoque à nouveau Geoffroi Martel (1050), 122-123. — Lève sans doute l'excommunication et l'interdit lancés précédemment, 125. — Geoffroi Martel lui écrit, 276-277. — Sa mort (1054), 125, n. 4.
LÉON de Meung, gardien du « Domicile », à Amboise, 159, n.
LÉTARD, collibert, 305.
Letheardis, serve, 353.
Letheardis, autre serve, 354.
Leuburgis. — Voir *Leburgis*.
LÉZON, localité disparue située à côté de Saint-Just-sur-Dive, cant. Montreuil-Bellay, arr. Saumur, 14 et n. 5.
LIÉGEARD, femme de Thibaud le Tricheur, 56, n. 3.
LIÉTAUD, frère d'Aubri, comte de Gâtinais, 134, n.
LIGNIÈRES, cant. Azay-le-Rideau, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Seigneur : Jean.
LIGUEIL, arr. Loches (Indre-et-Loire), 254. — Fait partie du comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.
LION (LE) -D'ANGERS, arr. Segré, 95, 282, 301. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en cet endroit, 89, 257. — Aubri est dépossédé du fief au profit de Geoffroi Rorgon (1060 env.), 113, 169. — Le fief en est uni à ceux de Candé et du Petit-Montrevault, 168, 174, n. 8. — La ville est incendiée par Foulque le Réchin, 173, 317. — Église : Saint-Martin. — Seigneurs : Au-

bri, Foulque Normand, Geoffroi Rorgon, Gui. — Prieur : Garnier.
Liseis (*Terra de*), domaine situé en Anjou, 319.
Lisois Ier d'Amboise. — Prétendu sénéchal de Foulque Nerra, 102. — Ses enfants, 166.
Lisois II d'Amboise, frère de Sulpice d'Amboise. — Soutient son frère contre Foulque le Réchin, 149.
Loches (Indre-et-Loire), 43, 84, 94, 127, n., 193, n. 4, 250, 318. — En la possession de Foulque le Roux, de Geoffroi Grisegonelle, de Foulque Nerra, 4 et n. 2, 15. — Geoffroi de Saint-Aignan y est emprisonné, 45. — Les environs en sont pillés par Sulpice d'Amboise et Thibaud de Rochecorbon, 149. — Les environs en sont pillés par Hugue Ier d'Amboise, 172. — Monnaie frappée en cette ville, 222-223. — Églises : Notre-Dame, Saint-Ours. — Gardien du château : Érard.
Loir (Le), riv., affluent de la Sarthe, 184, n. 1, 272, 311.
Loire (La), fleuve, 14, n. 5, 16, 26, 27, 40, 149, 152, 184, n. 1, 200, 246, 275, 286, 290, 294, 312, 341.
Longa Silva, localité inconnue, en Anjou, 267, 359.
Longchamps, comm. Saint-Silvin, cant. et arr. Angers, 321.
Longue-Ile, ancien nom de l'Ile de Blaison, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 359.
Loon, inconnu, 275.
Lorraine (La), 8, 29, n., 37, n. 2.
Lothaire, roi de France, 244. — Donne l'évêché du Puy à Gui d'Anjou (975), 6. — Ses expéditions contre Richard de Normandie, 7. — Tradition suivant laquelle il aurait donné Saint-Aubin d'Angers à Geoffroi Grisegonelle, 82, n. — Tradition suivant laquelle Foulque Nerra aurait été élevé à la cour de ce roi, 9, n. 4. — Actes de lui, 7, n. 2, 90, n. 1.
Loudun (Vienne), 246, 282, 292, 317. — Donné en fief à Geoffroi Grisegonelle par Guillaume Frèrebrace, 7, 54. — Église : Notre-Dame. — Monastère : Sainte-Croix.
Louerre, cant. Gennes, arr. Saumur, 310.
Louroux (Le), cant. Ligueil, arr. Loches (Indre-et-Loire), 320.
Louis Ier le Pieux ou le Débonnaire, roi de France, 2, n. 2, 16.
Louis V, roi de France. — Épouse Adélaïde d'Anjou, 6. — Tradition suivant laquelle Foulque Nerra aurait été élevé à la cour de ce roi, 9, n. 4.
Louis VI le Gros, roi de France, 203, 204.
Luché-Pringé, cant. du Lude, arr. la Flèche (Sarthe), 282.
Lude (Le), arr. la Flèche (Sarthe), 210. — Fait partie de l'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15. — Alain, comte de Rennes, en enlève les otages livrés à Foulque Nerra par Herbert Éveille-Chien (1027), 69. — Église : Saint-Jouin.
Lyon. — Concile tenu en cette ville par Hugue de Die (1082), 200. — Archevêque : Hugue de Die.

M

Machel de Saintes, 322.
Mahaud, femme de Foulque Normand, seigneur de Montrevault, 299.

MAILLÉ, cant. Sainte-Maure, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 293. — Les premiers seigneurs du lieu, 165. — La place est assiégée par Foulque le Réchin, 173, 315. — Seigneurs : Geudouin, Hardouin, Joubert Ier.

MAILLEZAIS, arr. Fontenay-le-Comte (Vendée). — Monastère : Saint-Pierre.

Mainardus. — Voir Ménard.

MAINE (La), riv., affl. de la Loire, 95, 96, 248, 252, 254, 262, 263, 279, 303.

MAINE (Le comté du), 15, 16, n. 1, 264. — Les premiers comtes, 66, n. 5, 67, n. — Prétentions des ducs de Normandie sur le comté, 71. — Il se soulève contre Geoffroi Martel, 74. — Occupé par Geoffroi Martel, 75, 269. — Envahi par Guillaume le Bâtard, 78. — Geoffroi Martel y regagne le terrain perdu, 79-80. — Geoffroi le Barbu y soutient Gautier de Mantes (1063), 137, 179, 294. — Conquis par Guillaume le Bâtard, qui y fait reconnaître son fils Robert Courteheuse, 179-180. Geoffroi le Barbu prétend y conserver la haute main, 180. — Le comté se soulève contre Robert Courteheuse, 180. — Azzon d'Este est reconnu comte, 180. — Foulque le Réchin y est appelé par les habitants, 181. — Reconquis par Guillaume le Bâtard, 181. — Robert Courteheuse en est reconnu comte (1081), 184. — Hugue, fils d'Azzon, en est reconnu comte (1090), 187. — Le comté se soumet à Guillaume le Roux, 188. — Hélie en est reconnu comte (1100), 189. — Annexé à l'Anjou par Foulque le Jeune (1110), 205. — Comtes : Azzon, Foulque le Jeune, Hélie, Herbert Ier Éveille-Chien, Herbert II, Hugue Ier, Hugue II, Hugue III, Hugue IV, Robert Courteheuse.

MALICORNE, arr. la Flèche (Sarthe). — Voir Gaudin.

MANS (LE) (Sarthe), 16, 78, 95. — Herbert Bacon refuse d'y laisser entrer l'évêque Gervais, 69. — Geoffroi Martel y entre (1051 env.), 75, 178. — Gautier de Mantes s'en rend maître, 179. — Azzon d'Este y est reconnu comte, 180. — Les habitants de la ville forment une « commune », 181. — Geoffroi de Mayenne s'empare du donjon, 181. — Foulque le Réchin le reprend, 181. — Foulque le Réchin prend possession de la ville et y laisse son fils Geoffroi Martel (1098), 188. — Guillaume le Roux essaie en vain de reprendre la ville, 188. — Foulque le Réchin s'y réfugie lors de la bataille de Ballon, 188. — La ville et la citadelle sont prises par Hélie (1099-1100), 189. — « Les Actes » des évêques de cette ville, XII. — Église : Saint-Gervais et Saint-Protais. — Monastère : Saint-Pierre-de-la-Couture. — Évêques : Arnaud, Avesgaud, Bougrin; Gervais, Hildebert de Lavardin, Hoël, Sigefroi. — Vicomtes : Hubert, Raoul.

MANSE (LA), ancien quartier de l'Isle-Bouchard, sur la rive droite de la Vienne, 308.

Mansura Gausberti, domaine inconnu, 296.

MANTES (Seine-et-Oise). — Voir Gautier.

Mantia, fille de Gautier Ier, comte de Brienne, peut-être femme de Foulque le Réchin, 170, n. 2.

MARBEUF, archidiacre du diocèse

d'Angers, écolâtre de Saint-Maurice d'Angers, puis évêque de Rennes, 318, 331, 338. — Nommé évêque (1096), 323, 331. — Remplace l'évêque d'Angers absent (1109), 334.

Marca, fille d'Érard le Prévôt, femme de Geoffroi Papebeuf, 165, n. 3.

Marcé, comm. Trangé, arr. et cant. du Mans (Sarthe), 322.

Marche (Comté de la Haute-). — Comte : Audebert.

Marçon, cant la Chartre-sur-Loir, arr. Saint-Calais (Sarthe). — Geoffroi Grisegonelle meurt au siège de cette place (987), 8. — Geoffroi Martel le Jeune prend la place (1103), 174.

Marennes (Charente-Inférieure), 276.

Marguerite, fille de Hugue III du Maine et de Berthe, sœur de Herbert II. — Emmenée en Normandie, 75, 178. — Fiancée à Robert Courteheuse, 178.

Marigné, cant. Châteauneuf, arr. Segré. — Voir Sicher.

Marly, arr. Versailles (Seine-et-Oise), 339.

Marmande, seigneurie à la lisière des départements d'Indre-et-Loire et de la Vienne, près de Vellèche. — Les seigneurs de ce lieu en lutte avec ceux de Faye et de l'Isle-Bouchard, 203.

Marmoutier, monastère près Tours, 204, n. 4, 254, 278, 288, 316, 324. — Des moines de ce monastère sont envoyés à Saint-Nicolas d'Angers, 86-87. — État du monastère au milieu du xie siècle, 92-93. — Un moine de ce monastère soigne Geoffroi Martel, 127, n. 2. — En lutte avec Geoffroi le Barbu, 139-140, 145, n. — En lutte avec l'archevêque de Tours Raoul, 199-201. — L'église en est dédiée par Urbain II (1096), 325. — Mode de computation des années dans ce monastère, 239. — Chartes de ce monastère, xxii-xxiii, 245, 253, 260, 265, 269, 272, 273, 278, 280, 285, 287, 288, 290, 291, 293-296, 298, 299, 303, 306, 307, 311, 315, 316, 320, 324-325, 328, 330, 335, 337, 338. — Abbés : Albert, Barthélemi, Bernard, Eude.

Marraldus, inconnu, 352.

Martigné-Briant, cant. Doué, arr. Saumur, 266, 284. — Seigneur : Briant. — Voir Renaud de Martigné.

Mateflon, comm. et cant. Seiches, arr. Baugé. — Château construit en ce lieu par Geoffroi Martel, 156, 157, 161. — Inféodé par lui au père de Foulque Ier, 112, 157, n., 161. — Seigneur : Foulque.

Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. — Sa mort (1083), 186, n. 4.

Mathilde « l'impératrice », femme de l'empereur Henri V, puis de Geoffroi le Bel, 205.

Mauges (Les), région située au sud-ouest de l'Anjou. — Foulque le Bon en a la garde, 5. — Partiellement sous la suzeraineté des comtes d'Anjou au temps de Foulque Nerra, 13. — Foulque Nerra et Geoffroi Martel y bâtissent des forteresses, 52, 155.

Maule, comm. Saint-Saturnin, cant. et arr. du Mans (Sarthe), 322.

Maulévrier, cant. et arr. Cholet. — Forteresse construite peut-être par Foulque Nerra en ce lieu, 154. — Les premiers seigneurs du lieu, 161. — La seigneurie en est un instant unie à celle de Durtal, 358. — En guerre contre Chemillé, 203. — Seigneurs : Aimeri Ier, Renaud Ier.

MAURICE, inconnu, 352, n. 2.
MAURICE, fils de Geoffroi Grisegonelle et d'Adélaïde de Chalon, 9 et n. 3. — Sa naissance, 245. — Chargé peut-être du gouvernement de l'Anjou pendant le premier pèlerinage de Foulque Nerra, 19, n., 31, n. 2. 111. — Revendique avec son demi-frère Foulque Nerra l'héritage de l'évêque Renaud, 113, n. 5, 249, 349-350. — Actes souscrits par lui, 244, 249.
MAURICE, seigneur de Craon, 333.
MAURILLE (SAINT), fondateur de Saint-Maurille de Chalonnes, 82.
MAUZÉ, arr. Niort (Deux-Sèvres). — Eude, duc de Gascogne, meurt au siège de cette place (1039), 59-60.
MAYENCE (Allemagne). — Geoffroi Martel est convoqué par Léon IX au concile tenu dans cette ville (1049), 120, 122, n., 123, n. 3.
MAYENNE (Mayenne). — La ville est prise par Guillaume le Bâtard, 78. — Seigneurs : Geoffroi, Hugue. — Voir Geoffroi de Mayenne.
MAYENNE (La), riv., affl. de la Loire, 2, 16, 78.
MAZAUD, comm. Chalais, cant. et arr. Loudun (Vienne), 246.
MAZIÈRES, cant. et arr. Cholet, 321.
MEAUX (Seine-et-Marne), 27, n. 5, 28, n. 2.
MEIGNÉ, cant. Doué, arr. Saumur, 297. — N'est pas compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 14.
MELAY, cant. Chemillé, arr. Cholet. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 13, n. 1.
MÉNARD, voyer de Doué, 346.
MÉNIL (LE), cant. Saint-Florent-le-Vieil, arr. Cholet, 335.
MÉRON, cant. Montreuil-Bellay, arr. Saumur. — Situé dans le *pagus Pictavensis*, 14, n. 1. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 14. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90.
METZ (Alsace-Lorraine). — Foulque Nerra y meurt (1040), 60, n. 4, 126, 217, n. 1, 218.
MICHEL, inconnu, 261.
MIREBEAU, arr. Poitiers (Vienne), 283. — Tenu en fief par Foulque Nerra, 54, n. 2. — Château construit en ce lieu par Foulque Nerra (1005 env.), 32, n. 1, 154. — Assiégé par Geoffroi le Bel, 204. — Église : Saint-André. — Seigneurs : Barthélemi, Guillaume, Païen.
MIRMANDE. — Voir Marmande.
MONCONTOUR, arr. Loudun (Vienne). — Forteresse construite en ce lieu peut-être par Foulque Nerra, 154. — N'est pas le lieu de la bataille entre Geoffroi Martel et Guillaume le Gros (1033), 57, n. 2.
MONDOUBLEAU, arr. Vendôme (Loir-et-Cher). — Voir Païen.
MONNAIE, cant. Vouvray, arr. Tours (Indre-et-Loire), 254. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.
MONNAIS, forêt s'étendant sur les communes de Jumelles, Mouliherne et Vernantes, cant. Longué, arr. Baugé, 313, 320, 333, 359.
MONNET, comm. Jarzé, cant. Seiches, arr. Baugé, 306.
Mons Hildulfi. — Voir Sentier (Le).
MONT-BARBET, forteresse, à côté du Mans. — Guillaume le Bâtard s'y établit, 78.
MONTBAZON, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Forteresse construite en ce lieu par Foulque Nerra, 32, 153. — Assiégée par Foulque Nerra, 42-43. — Reprise par lui,

45. — Prise par Foulque le Jeune, 204. — Seigneur : Jean. — Voir Guichard de Montbazon.

MONTBOYAU, aujourd'hui la Motte-Montboyau, comm. Saint-Cyr-sur-Loire, cant. et arr. Tours (Indre-et-Loire). — Forteresse construite en ce lieu par Foulque Nerra (1017), 37, 153. — La construction en est postérieure à la bataille de Pontlevoy, 37, n. 2, 38, n.— Assiégée par Eude II de Blois, 39. — Le siège en est levé, 42-43. — Foulque Nerra s'engage à détruire cette forteresse, 44.

MONTCONTOUR. — Voir Moncontour.

MONT-COUER, comm. Taizé, cant. Thouars, arr. Bressuire (Deux-Sèvres). — Guillaume le Gros y est battu et fait prisonnier par Geoffroi Martel (1033), 57.

MONTFAUCON, arr. Cholet. — Forteresse bâtie en ce lieu par Foulque Nerra (1026 env.), 52, 155.

MONTFORT, cant. Doué, arr. Saumur, 271.

MONTE GARGANO (Italie). — Pèlerinage qu'y fait la comtesse d'Anjou Agnès et peut-être Geoffroi Martel (1046), 128, n. 1.

MONTHODON, cant. Châteaurenault, arr. Tours (Indre-et-Loire), 288.

MONTILLIERS, cant. Vihiers, arr. Saumur. — Église : Saint-Hilaire.

MONTJEAN, cant. Saint-Florent-le-Vieil, arr. Cholet. — Fondation du château, 157. — Les premiers seigneurs du lieu, 164. — Fondation d'un prieuré de Marmoutier en ce lieu, 93, n. 1. — Seigneurs : Aubri Ier, Pierre Ier.

MONTLOUIS, cant. et arr. Tours (Indre-et-Loire), 47.

MONTOIRE, arr. Vendôme (Loir-et-Cher), 339. — Le fief passe à la maison de Langeais, 168.

MONTRÉSOR, arr. Loches (Indre-et-Loire). — Fondation du château, 154. — Les environs en sont pillés par Hugue Ier d'Amboise, 172. — Les seigneurs du lieu en lutte contre ceux de Chaumont, 203. — Seigneurs : Aubri, Bouchard.

MONTREUIL-BELLAY, arr. Saumur. — Château construit en ce lieu par Foulque Nerra, 153, 161. — Inféodé par lui à Bellay Ier, 112, 161. — Assiégé par Foulque le Jeune et par Geoffroi le Bel, 204. — Église : Saint-Pierre. — Seigneurs : Bellay Ier, Bellay II, Giraud Ier, Giraud II.

MONTREUIL-SUR-MAINE, cant. Lion-d'Angers, arr. Segré, 325.

MONTREVAULT (Le Grand), arr. Cholet. — Château construit en ce lieu par Foulque Nerra (1000 env.), 52, 155, 159. — Inféodé par lui à Étienne, 112, 159. — Seigneurs : Étienne, Raoul Ier, Raoul II. — Voir Geudouin de Montrevault.

MONTREVAULT (LE PETIT), comm. Saint-Pierre-Maulimart, cant. Montrevault, arr. Cholet. — Origine du fief, 159-160. — La seigneurie en est unie à celles de Candé et du Lion-d'Angers, 167-168. — Église : Saint-Jean. — Seigneurs : Foulque Normand, Roger Ier le Vieux, Roger II.

MONTRICHARD, arr. Blois (Loir-et-Cher), 47, 111, n. 4. — Forteresse bâtie en ce lieu par Foulque Nerra (1005 env.), 31, 32, n., 84, 118, 153. — Eude II de Blois vient l'attaquer (1016), 33. — Les environs en sont dévastés par Sulpice d'Amboise, 149. — Par Hugue Ier d'Amboise, 172. — Confondu par M. Lex avec Montboyau, 38, n. —

Seigneur : Bouchard de Montrésor.
Mont-Saint-Léger, domaine du monastère de Bourgueil, 317.
Mont-Saint-Michel (Abbaye du). — Chronique trouvée dans cette abbaye, xiv-xv. — Charte de cette abbaye, 318.
Montsoreau, cant. et arr. Saumur, 336. — Les premiers seigneurs du lieu, 164. — Attaqué par Foulque Nerra (990 env.), 19. — Seigneurs : Gautier Ier, Gautier II, Guillaume Ier, Guillaume II.
Morannes, cant. Durtal, arr. Baugé, 332.
Mortain (Manche). — Le comte de ce lieu est donné en otage à Foulque le Réchin (1081), 184.
Mortemer-sur-Eaune, arr. et cant. Neufchâtel (Seine-Inférieure). — Eude, frère du roi Henri Ier, est battu en cet endroit (1054), 77, 78, n. 2.
Mortes-Eaux, comm. des Rosiers, cant. et arr. Saumur, 340.
Motte (La)-Barbet, forteresse près du Mans, construite par Guillaume le Bâtard, 78, n. 1.
Motte (La)-Foucois, château à Amboise, 159, n.
Motte (La)-Montboyau. — Voir Montboyau.
Moul (Le), comm. des Rosiers, cant. et arr. Saumur, 340.
Mouliherne, cant. Longué, arr. Baugé, 333. — Assiégé et pris par Guillaume le Bâtard et le roi Henri Ier (1048), 72.
Moult-en-Vallée. — Voir Moul (Le).
Mulsanne, cant. Ecommoy, arr. du Mans (Sarthe), 322.
Murs, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 99, n. 1.
Myra, ville de l'ancienne Lycie (Asie Mineure), 214, n. 3.

N

Nantes (Loire-Inférieure). — Prise par Conan, comte de Rennes (990), 17. — Par Foulque Nerra (992), 20. — Assiégée par Conan (992), 21. — Le château en est pris par Foulque Nerra, 25. — La ville est prise par Geoffroi Martel, mais reprise par Hoël (1057), 53. — « Chronique de Nantes », xiv. — Évêques : Érard, Gautier.
Nantes (Comté de). — Foulque le Bon en a la garde, 5. — En 987, comprend Saint-Florent-le-Vieil, 13, n. 2. — Judicaël en est reconnu comte (992), 25. — Les comtes de Rennes s'en font reconnaître suzerains, 51-52. — Limite orientale au milieu du xie siècle, 17, n. — Comtes : Alain, Budic, Guérech, Hoël, Lambert.
Néfingue, évêque d'Angers, 88, 114, n., 354. — Sa mort (973), 249.
Neustrie (La), 3, n. 2.
Névelon, seigneur de Fréteval, père de Païen. — Sa mort, 50, n. 1, 51, n.
Nevers (Nièvre). — Comte : Landri.
Nicée (Asie Mineure). — Robert le Diable y meurt (1035), 216.
Nicolas (Saint), 214, n. 3.
Nive, dame de Faye-la-Vineuse, 161, n. 6.
Noel, abbé de Saint-Nicolas d'Angers (1080-1096), 312, 325, n., 359.
Nordgau (Comté de), en Allemagne, 11, n. 3.

NORMAND de Doué, évêque d'Angers, 355.

NORMAND, seigneur de Montrevault. — Voir Foulque Normand.

NORMANDIE (La), 183, 188, 318. — La comtesse du Maine Berthe s'y réfugie avec ses enfants, 75, 178. — L'évêque Gervais s'y réfugie, 76. — Envahie par Henri Ier et Geoffroi Martel (1054), 77. — Geoffroi de Mayenne y est emmené prisonnier, 78. — Envahie à nouveau par Henri Ier et par Geoffroi Martel (1058), 79. — Geoffroi le Bel en devient duc (1144), 205. — Ducs : Geoffroi le Bel, Guillaume le Bâtard, Richard Ier, Robert Courtcheuse, Robert le Diable.

NORMANDS (Les), 1, 277, 294. — Leurs invasions le long de la Loire, 152. — Ils attaquent Tours, 2. — Ils pillent Saint-Serge d'Angers, 82. — Alliés de Conan de Rennes (992), 21, n. 3.

NOTRE-DAME ET SAINT-FLORENTIN D'AMBOISE. — Voir Saint-Florentin d'Amboise.

NOTRE-DAME-DE-LA-CHARITÉ D'ANGERS, monastère de femmes, plus tard appelé le Ronceray d'Angers, 265, 312. — Sa fondation par Foulque Nerra et Hildegarde (1028), 87, 257. — Formation du bourg de ce monastère, 96. — Situation du monastère au milieu du XIe siècle, 93. — Comment y a lieu la nomination des abbesses, 116, n., 194, n. 3. — Chartes de ce monastère, XX, 257, 258, 262, 263, 265, 266, 284, 286, 287, 293, 299-301, 304, 308, 309, 312, 325, 329, 331, 332, 334-338. — Abbesses : *Leuburgis*, Richilde, *Teburgis*.

NOTRE-DAME ET SAINT-PHILIBERT DE CUNAULT, prieuré du monastère de Saint-Philibert de Tournus. — Chartes de ce prieuré, XXI-XXII, 300, 310, 311, 319, 320.

NOTRE-DAME DE LOCHES, église construite par Geoffroi Grisegonelle, 244.

NOTRE-DAME ET SAINT-LÉGER DE LOUDUN, église érigée en collégiale par Aubri Ier de Montjean, 164, n. 3, 259.

NOTRE-DAME DE NANTILLY, église de Saumur. — Formation du bourg de cette église, 94.

NOTRE-DAME DE NOYERS, monastère. — Chartes de ce monastère, XXIII, 274, 290, 307-309. — Abbé : Geoffroi.

NOTRE-DAME DE NOYON, église, 252.

NOTRE-DAME *de Rabdina*, église inconnue, 247.

NOTRE-DAME DE SAINTES, monastère fondé par Geoffroi Martel et Agnès (1047), 268. — Chartes de ce monastère, 268, 276, 286.

NOUATRE, cant. Sainte-Maure, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 42. — Seigneurs : Bouchard III, comte de Vendôme, Gui de Nevers.

NOUY, comm. Saint-Martin-le-Beau, cant. Amboise, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Thibaud, comte de Blois, y est battu et fait prisonnier par Geoffroi Martel (1044), 35, n. 1, 47-48, 265.

NOUZILLY, cant. Châteaurenault, arr. Tours (Indre-et-Loire), 294.

NOYANT, arr. Baugé, 254. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.

NOYERS, cant. Saint-Aignan, arr. Blois (Loir-et-Cher). — Monastère : Notre-Dame.

NOYON, arr. Compiègne (Oise). — Église : Notre-Dame.

O

Oca, évêché d'Espagne, 349.
Oda, chambrière de la comtesse Hildegarde, 101, n. 2.
Odile, inconnue, 307.
Ogier, chambrier de Foulque le Réchin, 193, n. 2.
Ogier, fourrier de Foulque le Réchin, 108, n. 4.
Ongier, scribe de Saint-Aubin d'Angers, 105, n. 6.
Onglée (L'), comm. Sainte-Gemmes-sur-Loire, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 284, 328.
Orderic Vital, chroniqueur. — Son *Historia ecclesiastica*, xii-xiii, 66, 180, 186.
Orengarde de Châtelaillon, troisième femme de Foulque le Réchin, 310. — Son mariage (1076), 169-170, 310. — Se retire dans un monastère (1080), 170, n. 1, 312.
Orgigné, comm. Saint-Saturnin, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 262.
Orléans (Loiret), 25, 61, n. 6, 131, 142, 277. — Poste militaire qu'y reçoit peut-être Enjeuger, 2, n. 1. — Monastères : Saint-Jean, Saint-Mesmin.
Orri, abbé de la Trinité de Vendôme, 271, 273. — Son élection (1046), 273, 276.
Orri, seigneur de Beaupréau, fils de Girois II, 323.
Orri, seigneur de Champtoceaux, 285. — Dépouillé de son fief par Geoffroi Martel, 112, 169.
Osberne, père du sénéchal Guillaume, 72.
Otredus, père de Salomon, 276.
Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, père d'Agnès, 56.
Otton II, empereur. — En guerre contre Lothaire, 7, n. 4. — Assiège Paris (978), 8.
Outre-Loire (Archidiaconé d'). — Époque à laquelle il remonte, 116, n. 2. — Archidiacre : Landri.
Outre-Maine (Archidiaconé d'). — Époque à laquelle il remonte, 116, n. 2.

P

Païen, seigneur de Fréteval, fils de Névelon, 50, n. 1, 51, n.
Païen, seigneur de Mirebeau, fils de Guillaume, 327.
Païen, seigneur de Mondoubleau. — Livre Ballon à Guillaume le Roux, 188.
Palestine (La), 215.
Pancereis, localité inconnue, 321.
Papot, inconnu, 333.
Parcé, cant. Noyant, arr. Baugé, 254. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 16.
Paris, 257, 339. — Assiégé par Otton II (978), 7, n. 4, 8. — Monastère : Sainte-Geneviève. — Évêque : Renaud. — Comte : Bouchard.
Parthenay (Deux-Sèvres). — Geoffroi Martel le Jeune offre la bataille à Guillaume le Jeune devant cette ville (1104), 177.

Passavant, cant. Vihiers, arr. Saumur. — Fondation du château, 154. — Les premiers seigneurs du lieu, 161. — Seigneurs : Guillaume Ier, Sebrand Ier.

Patrice de Cahors, inconnu, 288.

Paule, fille de Herbert Éveille-Chien, mère de Jean de la Flèche, 187, n. 7.

Pauliniacus, Poligné.

Pélerine, fille de Gautier II de Montsoreau, 167, n. 3.

Pélerine (La), cant. Noyant, arr. Baugé, 15, n. 10, 244. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90.

Périgord (Comté de). — Comte : Audebert.

Philippe Ier, roi de France, 238, 282, 290, 294, 297, 311, 323, 334. — Assiège Chaumont-sur-Loire avec Geoffroi le Barbu (1067), 147. — Allié du comte de Blois contre Foulque le Réchin, 150. — Celui-ci lui cède le Gâtinais, 150. — De passage à Poitiers, se prépare à aller faire lever le siège de Dol (1076), 182, n. 1. — Son conflit avec l'archevêque de Tours Raoul de Langeais (1081), 186, 199-201. — Enlève Bertrade de Montfort (1092), 170. — Est accusé d'inceste par Foulque le Réchin, 171. — Épouse Bertrade (1092), 171, n. — Vient avec elle à Angers (1106), 171. — Charge Guillaume le Jeune de ramener Foulque le Jeune à Angers, 178. — Tente d'obtenir l'élargissement de Foulque le Jeune, 178. — Père de Philippe, 334. — Actes de lui, 267, 291 298.

Philippe, fils du précédent et de Bertrade de Montfort, 334.

Pied-Boulet (Porte), porte d'Angers, 95.

Pierre, prétendu abbé de Saint-Maur de Glanfeuil, 341.

Pierre, chambrier de Foulque le Réchin, 193, n. 2.

Pierre, nom primitif de Guillaume Aigret, comte de Poitou. — Voir Guillaume V Aigret.

Pierre, évêque de Piperno. — Envoyé par le pape pour dédier l'église de Beaulieu, 85.

Pierre, sénéchal de Foulque le Réchin, 192, n. 2, 319, 322, 336.

Pierre Ier, seigneur de Chemillé, fils et successeur de Sebrand Ier, 104, n. 1, 164, n.

Pierre II, seigneur de Chemillé, 104, n. 1, 164, n.

Pierre de Didonne. — Attaque la Saintonge (1060), 134.

Pierre Ier, seigneur de Montjean, 164, n. 3.

Pierre de Saint-Christophe, sénéchal de Foulque le Réchin, 192, n. 2. — Chapelain du comte, 192, n. 4, 193, n., 334.

Pierre Béchin, chroniqueur, xii, n.

Piperno, évêché d'Italie. — Évêque : Pierre.

Place (La), *Platea*, aujourd'hui Saint-Martin-de-la-Place, cant. et arr. Saumur, 353. — Voir Landri de la Place.

Plaisance, femme de Josselin de la Pouèze, 316.

Plessis (Le) -Grammoire, cant. et arr. Angers, 334.

Poitiers (Vienne), 55, 283. — Philippe Ier y vient (1076), 182. — Concile qui y est tenu (1077), 197, n. — Guillaume le Jeune s'y retranche (1104), 177. — Églises Saint-Hilaire, Saint-Nicolas. — Monastère : Saint-Cyprien. — Évêques ; Gilbert, Isembert,

Poitou, 13, 29, n., 55, 264, 275. — Comtes : Guillaume Ier Tête d'Étoupe, Guillaume II Fièrebrace, Guillaume III le Grand, Guillaume IV le Gros, Guillaume V Aigret, Guillaume VI ou Gui-Geoffroi, Guillaume VII le Jeune.
Poligné (*Pauliniacus*), comm. Thorigné, cant. Châteauneuf, arr. Segré. — Voir Eude de Poligné.
Pont (Le), près d'Angers, 284.
Pont-Fouchard, comm. Bagneux, cant. et arr. Saumur, 278.
Pontlevoy, cant. Montrichard, arr. Blois (Loir-et-Cher), 47. — Forteresse bâtie en ce lieu par Geudouin de Saumur, 31. — Victoire remportée en ce lieu par Foulque Nerra (1016), 34-36, 103, 163, 326. — Chartes du monastère de Notre-Dame de Pontlevoy, 315, 326.
Pontoise (Seine-et-Oise). — Comte : Gautier.
Ponts (Les)-de-Cé, arr. Angers, 96, 256. — Église : Saint-Aubin.
Porto, évêché d'Italie. — Évêques : Benoît, Jean.
Pouancé, arr. Segré, 17, n. — Pris par Conan II, comte de Rennes (1066), 143.
Pouèze (La), cant. du Lion-d'Angers, arr. Segré, 353. — Voir Josselin.
Pouille (La), province de l'Italie méridionale. — Geoffroi Martel et Agnès y vont (1046), 128, n. 1, 270.
Poyza, Pouèze (La).
Précigné, cant. Sablé, arr. la Flèche (Sarthe), 254. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 16.
Preuilly, arr. Loches (Indre-et-Loire). — Les seigneurs de ce lieu en lutte avec ceux de Chaumont, 203. — Assiégé par Foulque le Jeune, 204. — Chartes du monastère, 321. — Seigneurs : Eschivard, Geoffroi.
Priaires, cant. Mauzé, arr. Niort (Deux-Sèvres), 275.
Primaud, abbé de Saint-Aubin d'Angers, 259. — Sa nomination (1027), 255, 256, 259.
Pruillé-le-Chétif, cant. et arr. du Mans (Sarthe), 322.
Pruniers, comm. Bouchemaine, cant. et arr. Angers, 327, 332.
Putellis (*Manusfirma de*), domaine inconnu, 51, n. 1, 280.
Puy (Le) (Haute-Loire). — Évêque : Gui.

Q

Quartae Daiceae, domaine de Saint-Florent de Saumur, 345-346.
Quimperlé (Morbihan). — La « Chronique de Quimperlé », xiv.

R

Rahier, inconnu, 275.
Raimond, abbé de Bourgueil, 283, 297, 315, 317. — Sa mort (1089), 317.
Rainaldus. — Voir Renaud.
Rainon, évêque d'Angers, 2. — Alain le Grand lui cède Saint-Serge d'Angers, 82, n. 4.
Rainulfus. — Voir Renoul.
Raoul *de Diceto*, chroniqueur. — Ses *Abbreviationes chronicorum*, viii, xiii, 216.

Raoul de Langeais, doyen, puis archevêque de Tours, 308, 314, 315, 331, 332. — Nommé archevêque par Philippe Ier, 201. — Sa consécration (1073), 308. — Foulque le Réchin l'empêche de consacrer l'évêque du Mans Hoël (1081), 185, 199. — Sa nomination contestée par Eusèbe Brunon et Foulque le Réchin, 197. — L'évêque d'Angers Geoffroi de Tours prend parti contre lui, 198-199. — Ne semble pas avoir été son parent, 199, n. — Son conflit avec Marmoutier, Saint-Martin de Tours, Philippe Ier et Foulque le Réchin, 186, 199-200. — Excommunie Foulque le Réchin, 201. — Fait la paix avec lui, 201. — Acte souscrit par lui, 307.

Raoul de Montfort. — Assiégé dans Dol (1076), 182, n. 1.

Raoul Ier, vicomte du Mans et du Grand-Montrevault, époux d'Emma, fille d'Étienne de Montrevault, 159. — Hérite, par sa femme, du Grand-Montrevault, 159, 160, n. 1.

Raoul II, vicomte du Grand-Montrevault, fils du précédent, 160, n. 1. — En guerre contre Foulque Normand, seigneur du Petit-Montrevault, 202-203.

Raoul *Calcea Rubra*, inconnu, 353.

Raoul le Glabre ou Glaber, chroniqueur. — Ses *Historiae*, xvi-xvii, 85, 229.

Raoul Toaret, prévôt du comte d'Anjou, 338.

Redon (Ille-et-Vilaine). — Monastère : Saint-Sauveur.

Reims (Marne). — Concile qui y est tenu par le pape Léon IX (1049), 71, n. 3, 73, n. 5, 120, 122, n. — Archevêques : Gervais, Gui, Renaud de Montreuil-Bellay.

Renard, avoué de Saint-Aubin d'Angers à Champigny-le-Sec, 261.

Renard, inconnu, 269.

Renard Pourceau, gardien du « Domicile », à Amboise, 149.

Renaud, inconnu, 247.

Renaud, inconnu, 297.

Renaud, abbé de Saint-Aubin d'Angers. — Succède à Gontier (988), 245. — Sa mort, 247. — Distinct de l'abbé de Saint-Serge, 92, n.

Renaud, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 86, 254. — Se sauve à Vendôme où il est nommé abbé de la Trinité de Vendôme, 87, 254, 271.

Renaud, abbé de Saint-Serge d'Angers. — Distinct de l'abbé de Saint-Aubin de ce nom, 92, n.

Renaud, archidiacre du diocèse d'Angers et écolâtre de Saint-Maurice d'Angers, 106, n. 4, 116. — Peut-être archidiacre d'Angers, 116, n. 2. — Auteur d'annales. ix.

Renaud, chambrier de Geoffroi Martel, 101, n. 2.

Renaud, chambrier de Geoffroi le Barbu, 193, n. 2.

Renaud, prétendu chancelier de Geoffroi Martel, 104-105.

Renaud II, évêque d'Angers, 155, n. 1, 248, 340, 349, 354. — Fils de Renaud le Thuringien, 13, n. 2, 98, 113, 346. — Hérite de lui quelques biens dans les Mauges, 13, n. 2. — Sa nomination à l'épiscopat (973), 113-114, 349-350. — Foulque Nerra et Maurice lui contestent une part de son héritage, 113, n. 5, 349-350. — Dédie l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé (1002-1003), 249. — Restaure Saint-Serge d'Angers, 83, n. 1, 91. — Part pour la Terre-Sainte en compagnie du vicomte Foucois, sans doute son frère, 100, n. 2, 215, n.

— Meurt à Embrun (1005), 114, 249, 340. — Acte de lui, 249.

Renaud III de Martigné, évêque d'Angers, fils de Briant, seigneur de Martigné, 194, 195, 333, 355. — Sa nomination (1102), 194, n. 4, 195-196, 334, 336. — Va à Rome (1109), 334. — Actes de lui ou souscrits par lui, 318, 336.

Renaud, évêque de Paris et comte de Vendôme, fils de Bouchard le Vénérable, 63, 250, 339.

Renaud, fils de Bardoul, 296.

Renaud, serf, 302.

Renaud de la Barre, père de Lambert, 258.

Renaud de Brion, forestier comtal du bois de Chacé, 108, n. 4.

Renaud II, seigneur de Château-Gontier, mari d'Isabelle, 50, n., 294. — Reçoit Châteaurenault de Geoffroi Martel (1044), 50, n. — Livre Angers à Foulque le Réchin (1067), 146.

Renaud III, seigneur de Château-Gontier, 335.

Renaud (le Bourguignon), seigneur de Craon, fils de Robert le Bourguignon, 324, 330. — Sa mort (1101), 330.

Renaud Ier, seigneur de Maulévrier, fils d'Aimeri Ier, 161, n. 5. — Mari d'Agnès, 304. — Devient seigneur de Durtal, 113, 169 (*avec la correction de la p. 358*).

Renaud de Montreuil-Bellay, fils de Bellay Ier et de Grécie, 287, 288.

Renaud de Montreuil-Bellay, trésorier de Saint-Martin de Tours, nommé en 1083 archevêque de Reims, 314, 315.— Sa mort (1096), 198, n. 3.

Renaud Berger, inconnu, 301.

Renaud Chaignard, inconnu, 331.

Renaud Grossin, inconnu, 281.

Renaud Ivon. — Foulque Nerra lui inféode Château-Gontier, 158, 260.

Renaud Méchin, inconnu, 314.

Renaud *Pincus*, inconnu, 352, n. 2.

Renaud le Thuringien, vicomte d'Angers, seigneur dans les Mauges, père de l'évêque d'Angers Renaud, 13, n. 1, 98-100, 113, 346. — Reçoit le château de Rochefort-sur-Loire (969), 99, n. 1, 153, n. 1. — Avoué de Saint-Florent de Saumur à Saint-Georges-Châtelaison, 251, 345-347. — Négocie auprès de Geoffroi Grisegonelle la nomination de son fils Renaud à l'épiscopat, 113-114, 249, 350. — Sans doute père du vicomte d'Angers Foucois, 100.

Rennes (Ille-et-Vilaine). — Probablement pays d'origine de la maison d'Anjou, 1. — Comtes : voir Bretagne (ducs de). — Évêque : Marbeuf.

Renoul, inconnu, 279.

Renoul, clerc, 246.

Rest, localité englobée aujourd'hui dans Montsoreau, 336.

Restigné, cant. Bourgueil, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Voir Geoffroi de Restigné.

Reugné, comm. Villévêque, cant. et arr. Angers, 334.

Richard, inconnu, 352.

Richard Ier, duc de Normandie. — En guerre contre le roi Lothaire, 7.

Richard, serf, 280.

Richer, chroniqueur. — Ses *Historiae*, xvi.

Richilde, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, 332. — Sa nomination (1073), 323, 332. — Sa mort, 332.

Richilde, femme de Renaud le Thuringien, mère de l'évêque Renaud, 99, n. 1.

Rillé, cant. Château-la-Vallière, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Les

premiers seigneurs du lieu, 165. — Seigneurs : Érard, Geoffroi Papebeuf.

Rivarennes, cant. Azay-le-Rideau, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 263.

Rive (La), comm. Bouchemaine, cant. et arr. Angers, 326.

Rivière, cant. de l'Isle-Bouchard, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 306.

Robert, inconnu, 275.

Robert, abbé de Saint-Florent de Saumur et de Saint-Mesmin d'Orléans, 251, 346, 353. — Sa mort (1011), 251, 252.

Robert, chapelain de Foulque le Réchin, 192, n. 4, 316. — Chargé de sceller une charte du comte, 193, n. 1.

Robert, collibert, 270.

Robert, doyen de Saint-Maurice d'Angers, 312.

Robert, fils de Robert le Pieux. — La reine Constance tente de renverser Henri Ier à son profit, 45.

Robert, frère du chapelain Bernaud, 303.

Robert, prévôt d'Angers, 289. — Livre Angers à Foulque le Réchin (1067), 146.

Robert, prévôt de Saint-Florent de Saumur, 353.

Robert d'Arbrissel, neveu de Foulque de Mateflon. — Entre au monastère de Saint-Nicolas d'Angers (1100), 330.

Robert, seigneur de Bellême. — Allié de Geoffroi Martel le Jeune et de Foulque le Réchin, au siège de Candé (1106), 174.

Robert, seigneur de Rochecorbon, fils de Thibaud, 316, 337.

Robert, seigneur de Vitré. — Gendre de Guérin Ier de Craon; l'aurait soi-disant soutenu contre Geoffroi Martel, 143, n. 2, 144, n.

Robert le Bourguignon, seigneur de Craon et de Sablé, 192, n. 1, 328, 332 — Mari d'Avoie (surnommée Blanche), 298, 300. — Père de Renaud, 324. — Investi de Craon par Geoffroi Martel, 113. — Se range au parti de Foulque le Réchin (1067), 146. — Actes de lui, 298, 300, 301, 305, 321, 328.

Robert *Cadefaldus*, prieur du prieuré de Saint-Aubin à Saint-Remy-la-Varenne, 90, n. 5.

Robert Courteheuse, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant, 186. — Est fiancé à Marguerite, fille de Hugue III, comte du Maine, 178. — Son père vient prendre possession du Maine et le lui remet, 179-180. — Aurait prêté hommage à Geoffroi le Barbu, 180. — Les Manceaux se révoltent contre lui, 180. — Son autorité est rétablie dans le Maine, 181. — Reconnu comte du Maine par Foulque le Réchin, auquel il prête hommage (1081), 184. — Foulque le Réchin lui aurait promis la paix en échange de ses bons offices auprès de Bertrade de Montfort, 170, 186-187. — L'évêque Hoël lui demande en vain secours (1090), 187. — Il part en Terre-Sainte, 188. — Geoffroi Martel le Jeune marche contre lui (1105), 190.

Robert le Diable, duc de Normandie. — Tradition suivant laquelle il aurait accompagné Foulque Nerra en Terre-Sainte, 216. — Il meurt à Nicée (1035), 216.

Robert le Fort, duc de France, comte d'Anjou, 2, 3, n., 82, n.

Robert le Maréchal, prévôt d'Angers, 316.

Robert le Pieux, roi de France, 28, n. 2, 238, 246, 248, 249, 253-255, 259. — Épouse Berthe de Blois

(997), 30, 31, n., 232-233, 357-358. — Reprend Tours à Foulque Nerra (997), 29, n. 2, 30, 31, n. — Épouse Constance, 6. — Subit à nouveau l'influence de Berthe, 32. — Poursuit Foulque Nerra pour le meurtre de Hugue de Beauvais (1008), 32-33. — Fait couronner son fils Hugue (1017), 252. — Soutient Foulque Nerra contre Eude II de Blois (1017), 37. — L'abandonne, 39. — Foulque Nerra lui écrit au nom de Guillaume le Grand, 56. — Sa mort (1031), 45, 263. — Actes de lui, 13, n. 2, 32, n. 1, 252, 257, 339, 340.

Robin, auteur d'une rédaction des *Gesta consulum Andegavorum*, vii.

Rocé, comm. Selommes, arr. Vendôme (Loir-et-Cher). — Voir Hugue de Rocé.

Roche (La)-Béhuard, aujourd'hui Béhuard, cant. Saint-Georges-sur-Loire, arr. Angers, 311.

Rochecorbon, cant. Vouvray, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Les premiers seigneurs du lieu, 165. — Sulpice d'Amboise s'y réfugie, 149. — Assiégé par Foulque le Réchin, 173. — Entrevue proposée en ce lieu par Foulque le Réchin à l'archevêque de Tours, 200. — Seigneurs : Corbon, Hardouin, Robert, Thibaud.

Rochefort-sur-Loire, cant. Chalonnes, arr. Angers. — Inféodé à Renaud le Thuringien, 99, n. 1, 153, n. 1. — Église : Saint-Symphorien. — Seigneurs : Abbon, Clérembaud. — Voir Fouchard de Rochefort.

Roches (Les), nom primitif de Rochecorbon, 165, n. 5.

Roches (Les), comm. Coussay, cant. Monts, arr. Loudun (Vienne). — Bataille livrée en cet endroit entre Geoffroi Grisegonelle et Guillaume Fièrebrace, 7, n. 2.

Rodulfus. — Voir Raoul.

Roë (Monastère de la), cant. Saint-Aignan-sur-Roë, arr. Château-Gontier (Mayenne). — Compte des années dans ce monastère, 238.— Chartes de ce monastère, xxi, 324.

Roger de Loudun, 346.

Roger, fils du précédent, 346.

Roger de Montgommery. — Envoyé par Guillaume le Bâtard pour défier Geoffroi Martel, 72.

Roger Ier le Vieux, seigneur du Petit-Montrevault.—Reçoit son fief de Foulque Nerra, 159-160, 161, n.

Roger II, seigneur du Petit-Montrevault, 160, n. 1, 161, n., 300. — Épouse Agnès de Jarzé, 168.

Rome. — L'abbé de Saint-Aubin d'Angers Gontier y part (988), 245. — Concile qui y est tenu (1050), 123.— Autre concile (1059), 126, n. 1, 281. — Autre concile (1079), 197, 198, n. 1. — L'évêque d'Angers Renaud y va (1109), 334. — Voir Latran.

Romorantin (Loir-et-Cher), 172.

Ronceray d'Angers (Monastère du), nom moderne du monastère de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, 156, n. 2.

Rorgon, seigneur de Candé, père de Denise, 168, 174, n. 8.

Roscelin *de Romeyo*, 352, n. 2.

Rouaud le Breton, inconnu, 301.

Rouen (Seine-Inférieure). — Geoffroi le Bel y reçoit la couronne ducale de Normandie (1144), 205. — Archevêque : Guillaume.

Rougé (Bois de), près de Sermaise, cant. Seiches, arr. Baugé, 302.

Roussille (*Roscilla*), fille de Garnier, femme de Foulque le Roux, 4.

Rusebouc, aujourd'hui la Pointe, comm. Bouchemaine, cant. et arr. Angers, 329, 330.

S

Sablé, arr. la Flèche (Sarthe), 16, n. 1, 265, 298. — Geoffroi le Barbu y est emprisonné (1067), 146, 304. — La seigneurie en est unie à celles de Craon, Ingrandes et Champtocé, 168. — Assiégé par Geoffroi le Bel, 204. — Église : Saint-Malo. — Seigneurs : Hervé le Rasoir, Robert le Bourguignon. — Voir Geoffroi de Sablé.

Saillé, cant. Guérande, arr. Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90.

Saint-Aignan-sur-Cher, arr. Blois (Loir-et-Cher). — Cédé par Thibaud III de Blois à Geoffroi Martel (1044), 48. — Les environs en sont dévastés par Sulpice d'Amboise, 149. — Seigneur : Geoffroi.

Saint-Aignan, église d'Angers, 95, 335.

Saint-André de Mirebeau, église, 55, n.

Saint-Aubin d'Angers, monastère, 3, 14, n. 1 et 5, 15, n. 10, 105, 163, n. 2, 242, 270, 281, 317, 331, 332. — Le titre d'abbé en est uni à celui de comte d'Anjou, 81, n. 2. — Prétendument donné à Geoffroi Grisegonelle par Lothaire et Hugue Capet, 82, n. — Réformé par Geoffroi Grisegonelle (966), 82, 354. — Son état à l'avènement de Foulque Nerra, 81-82. — Incendié (1032), 96. — Son état au milieu du xie siècle, 88-91. — Comment y ont lieu les élections abbatiales, 115, n. 3, 194, n. 3. — Les terres en sont ravagées par Thibaud Ier de Blaison, 164, n. 2. — Compte des années dans ce monastère, 238-239. — Annales et généalogies qui y ont été composées, ix-x. — Chartes du monastère, xviii, 244, 245, 247-249, 255-257, 259-261, 274, 278-282, 301, 304, 306, 307, 317, 326, 327, 330-333, 339. — Abbés : Eude, Foulque le Roux, Gautier, Gérard Ier, Gérard II, Gontier, Gui, Hubert ou Humbert, Lambert, Primaud, Renaud, Thierri. — Prieur : Gérard.

Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, église, 91, n. 1. — Dédicace de cette église (1002-1003), 249.

Saint-Christophe, cant. Neuvy-le-Roi, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Peut-être compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15. — Seigneurs : Hugue Ier, Hugue II. — Voir Pierre de Saint-Christophe.

Saint-Clément de Craon, église et prieuré, 89, n. 4, 277, 278, 307, 333.

Saint-Cyprien de Poitiers, monastère. — Charte de ce monastère, 246.

Saint-Cyr-sur-Loire, cant. et arr. Tours (Indre-et-Loire). — Attaqué par Foulque le Réchin, 172.

Saint-Denis, comm. Brézé, cant. Montreuil-Bellay, arr. Saumur, 271.

Saint-Épain, cant. Sainte-Maure, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 254. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15.

Saint-Étienne-en-Val, église indéterminée, 314.

Saint-Evroult d'Angers, église, 96.
Saint-Florent-sur-Loire. — Voir Saint-Florent-le-Vieil.
Saint-Florent de Saumur, monastère, 14, n. 5, 100, 292, 297, 314, 323. — Détruit lors de la prise de Saumur (1026), 40, 130. — Les moines reconstruisent un nouveau monastère au Chardonnet, 41, n. 2, 44, 88. — Ils s'interposent entre Eude II et Foulque Nerra (1026), 44. — Dédicace de leur nouvelle église (1030), 88, n. 4. — Les élections de leurs abbés, 194, n. 3. — Compte des années dans ce monastère, 238-239. — Histoire et annales qui y ont été composées, viii-ix. — Chartes du monastère, xx-xxi, 145, 161, n. 1, 251, 252, 255, 261, 262, 264, 274, 276, 278, 281, 291-293, 296, 298, 299, 302, 304-306, 312, 316, 317, 319, 326, 327, 336, 338, 345-347, 352-354. — Abbés : Aubert, Frédéric, Giraud de Thouars, Guillaume, Robert, Sigon.
Saint-Florent-le-Vieil, arr. Cholet, 273, 291, 292, 312. — En 987, est compris dans le comté de Nantes, 13, n. 2. — Château construit en ce lieu par Foulque Nerra et Geoffroi Martel, 52, 155, 291.
Saint-Florentin d'Amboise, église, 326. — Foulque Nerra y organise une collégiale, 83.
Saint-Georges-Chatelaison, cant. Doué, arr. Saumur, 251, 264, 304, 345-347.
Saint-Georges de Faye-la-Vineuse, monastère, 298.
Saint-Gervais-et-Saint-Protais du Mans, église, 322.
Saint-Hilaire-l'Abbaye, comm. Saint-Hilaire-Saint-Florent, cant. et arr. Saumur, 94, 274.
Saint-Hilaire de l'Ile-du-Mont, chapelle, 91, n. 1.
Saint-Hilaire de Montilliers, église, 255.
Saint-Hilaire de Poitiers, église, 14, n. — Trésorier : Augier.
Saint-Hilaire-sur-Yerre, cant. Cloyes, arr. Châteaudun (Eure-et-Loir), 265.
Saint-Jean-d'Angély, monastère (Charente-Inférieure). — Dédicace de ce monastère, 273. — Manière d'y compter les années, 59, n. 1. — Chartes de ce monastère, 273-275.
Saint-Jean-de-Linières, cant. Saint-Georges-sur-Loire, arr. Angers, 329.
Saint-Jean-sur-Loire, comm. Saint-Remy-la-Varenne, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers. — Compris dans l'archidiaconé d'Outre-Loire, 116, n. 2, 291.
Saint-Jean-des-Marais, comm. Saint-Clément-de-la-Place, cant. Louroux-Béconnais, arr. Angers, 329.
Saint-Jean de Montrevault, église, 300.
Saint-Jean d'Orléans, monastère, 244.
Saint-Jean de Thouarcé, église et prieuré, 298, 319.
Saint-Jean-Baptiste de Champtoceaux, chapelle, 285.
Saint-Jouin du Lude, église, 15, n. 13.
Saint-Jouin-de-Marnes, cant. Airvault, arr. Parthenay (Deux-Sèvres). — Geoffroi Martel y bat Guillaume le Gros (1033), 57. — Confondu avec Chef-Boutonne, 136, n. 5. — Monastère, 15, n. 13, 305. — Abbé : Gérard.
Saint-Julien de Tours, monastère. — Geoffroi Martel s'y retranche lors du siège de Tours, 47, 265. — Chroniques qui y ont été compo-

sées, XI. — Chartes de ce monastère, 244, 250, 265, 294.

SAINT-LAUD D'ANGERS, église collégiale, 330. — Sa fondation par Geoffroi Martel, 88. — Chartes de cette église, XX, 289, 329, 330, 332, 335, 342.

SAINT-LAURENT D'ANGERS, église, 284.

SAINT-LÉONARD DE BELLÊME, église. — Sa fondation, 340.

SAINT-LÉZIN D'ANGERS, monastère, 96, 256. — Les comtes d'Anjou en sont abbés, 82, n. — Thibaud Ier de Blaison, qui en est abbé laïque, en ravage les domaines, 164, n. 2. — Abbés : Éon de Blaison, Foulque le Roux, Thibaud de Blaison.

SAINT-MAIXENT, monastère, arr. Niort (Deux-Sèvres). — Chronique qui y est composée, XVI.

SAINT-MALO DE SABLÉ, église, 298.

SAINT-MARCEL DE BRIOLLAY, église, 117, n. 2.

SAINT-MARTIN D'ANGERS, église, 95, 262. — Foulque Nerra et Hildegarde y organisent une collégiale, 83, 258.

SAINT-MARTIN-LE-BEAU, cant. Amboise, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Geoffroi Martel bat Thibaud III de Blois près de là (1044), 35, n. 1, 47-48, 265. — Voir Nouy.

SAINT-MARTIN DE BEAUVEAU, église, 313.

SAINT-MARTIN DE BELLÊME, église, 295.

SAINT-MARTIN DE DAUMERAY, église et prieuré, 93, n. 1, 269.

SAINT-MARTIN DU LION-D'ANGERS. — Voir Saint-Martin-de-Vertou.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE, cant. et arr. Saumur, 296.

SAINT-MARTIN DE TOURS, église, 141, n. — Le cloître en est violé par Foulque Nerra (996), 30, n., 129, 246, 348-349. — Sulpice d'Amboise se réfugie dans cette église, 149. — Conflit des chanoines avec l'archevêque Raoul de Langeais, 199, 201. — Charte de cette église, 254. — Doyens : Geoffroi de Tours, Renaud de Montreuil-Bellay, Ulger. — Écolâtre : Sicard. — Trésoriers : Ganelon, Sulpice.

SAINT-MARTIN DE VENDÔME, église, 271.

SAINT-MARTIN-DE-VERTOU, église et prieuré au Lion-d'Angers, 257.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, monastère, cant. Charenton, arr. Sceaux (Seine), 82, 341. — Charte de ce monastère, 250.

SAINT-MAUR-DE-GLANFEUIL, monastère, comm. du Toureil, cant. Gennes, arr. Saumur, 82, 341. — Sa situation à l'avènement de Foulque Nerra, 82. — Sa situation au milieu du XIe siècle, 92. — Un abbé particulier lui est donné (1095), 341. — Chartes du monastère, XX, 275, 288, 296, 297, 302, 318, 319, 340, 341. — Abbé : Gérard. — Prieur : Durand.

SAINT-MAURICE D'ANGERS, église cathédrale, 95, 105, 129, 155, n. 1, 314, 331. — État de cette église à l'avènement de Foulque Nerra, 81. — Elle est restaurée par l'évêque Hubert, 119. — Elle est incendiée (1032), 96. — Compte des années dans cette église, 238. — Annales qui y ont été composées, IX. — Chartes de cette église, XVIII, 246, 248, 249, 260, 261, 271, 314, 321, 322, 334, 349, 350. — Doyen : Robert. — Écolâtres : Bernard, Marbeuf, Renaud. — Trésorier : Bouchard de Briollay, Gui. — Chantre : Gérard.

SAINT-MAURILLE D'ANGERS, église, 246, 248, 311, 350. — Charte de cette église, 338.

Saint-Maurille de Chalonnes, monastère. — Son état à l'avènement de Foulque Nerra, 82. — Donné à Saint-Serge d'Angers, 92, 269.
Saint-Melaine, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 270.
Saint-Mesmin de Chinon, église. — Charte de cette église, 336.
Saint-Mesmin d'Orléans, monastère, 353. — Abbé : Robert.
Saint-Michel de Langeais, église, 322.
Saint-Michel-la-Palud, église située dans l'enclos de Saint-Aubin d'Angers, 96.
Saint-Michel-du-Tertre, église d'Angers, 96.
Saint-Nicolas d'Angers, monastère, 105, 263, 287, 320, 321. — Fondé par Foulque Nerra (1020), 86-87, 214, n. 3, 215, 252. — Sa situation au milieu du xie siècle, 93. — Formation du bourg, 96. — Geoffroi Martel s'y fait moine et y meurt (1060), 127, 290. — Il y est enterré, 325. — Dédicace de l'église par Urbain II (1096), 324. — Robert d'Arbrissel s'y fait moine (1100), 330. — Compte des années dans ce monastère, 239. — Chartes de ce monastère, xix-xx, 252-254, 267, 281, 283, 287, 288, 290, 291, 297-299, 302, 305, 310-312, 314, 316, 320, 321, 323-327, 329, 330, 333, 359. — Abbés : Airaud, Audouin, Baudri, Lambert, Noël, Renaud.
Saint-Nicolas de Poitiers, église. — Charte de cette église, 275.
Saint-Ours de Loches, église, 268.
Saint-Père de Chartres, monastère, 135, n. 2, 289. — Abbé : Landri.
Saint-Philibert de Cunault. — Voir Notre-Dame de Cunault.
Saint-Philibert de Tournus, monastère. — Chartes de ce monastère, 240, 282.
Saint-Pierre, comm. Angers, 252.
Saint-Pierre d'Angers, église, 95.
Saint-Pierre de Balesmes, église, 285.
Saint-Pierre de Bourgueil, monastère. — Voir Bourgueil.
Saint-Pierre *de Cersolis*, église, 244.
Saint-Pierre de la Couture, monastère, au Mans. — Charte de ce monastère, 288-289. — Abbé : Joël.
Saint Pierre de Maillezais, monastère, 249. — Sa fondation (1010), 253. — Chartes de ce monastère, 253, 254.
Saint-Pierre de Montreuil-Bellay, église, 287.
Saint-Pierre-des-Ormes, cant. et arr. Mamers (Sarthe), 274.
Saint-Pierre *de Salleio*, église, 314.
Saint-Pierre de Solesmes, monastère. — Sa fondation, 302.
Saint-Pierre-le-Vif de Sens, monastère. — Le cloître en est violé et détruit par Foulque Nerra (1032), 46.
Saint-Pierre-et-Sainte-Juliette *de Luigniaco*, église, 321.
Saint-Quentin, cant. et arr. Loches (Indre-et-Loire), 47.
Saint-Quentin-en-Mauges, cant. Montrevault, arr. Cholet. — Fondation d'un prieuré de Marmoutier en ce lieu, 93, n. 1.
Saint-Remy-en-Mauges, cant. Montrevault, arr. Cholet, 161, n. 250.
Saint-Remy-la-Varenne, cant. Ponts-de-Cé, arr. Angers, 256, 258, 259, 282, 301, 317, 331. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90. — Prieur : Robert *Cadefaldus*.
Saint-Samson d'Angers, église, 96.

Saint-Sauveur de Redon, monastère, 110.
Saint-Sauveur de Villeloin, monastère. — Charte de ce monastère, 321-322.
Saint-Sépulcre (Le), à Jérusalem. — Détruit par Hakem (1009 ou 1010), 214, n. 3. — Voir Jérusalem.
Saint-Sépulcre de Beaulieu, église du monastère de Beaulieu. — Voir Beaulieu.
Saint-Serge d'Angers, monastère, 96, 117, n. 2, 250, 307, 323. — Cédé à l'évêque d'Angers par Alain le Grand, 82, n. 4. — Son état à l'avènement de Foulque Nerra, 82-83. — L'évêque Renaud y introduit des moines, 83, n. 1. — Les évêques Renaud et Hubert lui font plusieurs restitutions, 83, n. 1. — Ses premiers abbés, 91, n. 4. — Son état au milieu du xie siècle, 91-92. — Annales qui y ont été composées, ix. — Chartes de ce monastère, xviii-xix, 268-270, 299, 300, 303, 307, 309, 310, 312, 313, 323, 335. — Abbés : Achard, Bougrin, Daibert, Hubert, Renaud.
Saint-Sulpice-d'Arnoult, église, cant. Saint-Porchaire, arr. Saintes (Charente-Inférieure), 286.
Saint-Symphorien de Balesmes, église, 285.
Saint-Symphorien de Rochefort-sur-Loire, église, 307.
Sainte-Croix de Loudun, monastère. — Sa fondation par Geoffroi le Barbu (1062), 292.
Sainte-Croix de Tours, église, 315.
Sainte-Foy, comm. Saint-Lambert-du-Latay, cant. Thouarcé, arr. Angers, 332.
Sainte-Geneviève d'Angers, chapelle qui devint plus tard Saint-Laud d'Angers, 95, 289.
Sainte-Geneviève de Paris, monastère. — Charte de ce monastère, 286.
Sainte-Maure, arr. Chinon (Indre-et-Loire). — Fondation du château, 154. — Les premiers seigneurs du lieu, 162. — Henri Ier y est assiégé par Geoffroi Martel, 74. — Seigneurs : Geoffroi, Hugue Ier, Josselin.
Sainte-Suzanne, arr. Laval (Mayenne). — Vicomte : Hubert.
Saintes (Charente-Inférieure), 268. — Donné en fief à Foulque Nerra par le duc d'Aquitaine, 30, n., 54. — Foulque Nerra y fait prisonnier Herbert Éveille-Chien (1025), 68. — Pris par Gui-Geoffroi, duc d'Aquitaine (1062), 137. — Monnaie qui y est frappée, 268. — Monastère : Notre-Dame. — Évêque : Islon.
Saintonge, pays de Saintes, 264, 285. — Foulque Nerra en reçoit une partie en fief, 54. — Geoffroi Martel y va (1047), 61, n. 4. — Donnée en apanage à Foulque le Réchin pour la défendre contre Pierre de Didonne (1060), 134. — Conquise par Gui-Geoffroi (1062), 136-137. — Geoffroi Martel le Jeune tente de la reprendre (1104), 177.
Salgio, localité inconnue, près d'Amboise. — Sulpice d'Amboise s'y retranche, 149.
Salomon, duc de Bretagne, 2, n. 2. — Conclut avec Charles le Chauve le traité d'Entrammes, 16, n. 4.
Salomon, fils d'*Otredus*, 276.
Salomon, seigneur de Lavardin. — Soutient Sulpice d'Amboise contre Foulque le Réchin, 149.
Sanche, duc de Gascogne, 56.
Sanche de la Haye, 285.
Sarthe (La), riv., 16.

Saucon, serf, 277.

Saugé-l'Hôpital, cant. Thouarcé, arr. Angers, 310.

Saugé-aux-Moines, comm. Saint-Ellier, cant. Thouarcé, arr. Angers, 256.

Saumur (Maine-et-Loire), 261, 278, 302, 316, 321, 323, 326-328, 339. — Résiste aux Normands, 152. — En la possession des comtes de Blois, 14, n. 2. — Attaqué par Foulque Nerra (990 env.), 19. — Foulque Nerra prépare une nouvelle attaque de la place, 38-39. — Il la prend (1026), 37, n. 2, 40-42, 129-130, 261, 292, 297. — Il en confie le gouvernement à Geoffroi Martel, 111. — Eude II tente en vain de la reprendre (1026-1027), 43-44, 155, n. 2. — Agrandissements de la ville, 94. — Geoffroi Martel y est assiégé par Guillaume Aigret (1058), 61-62. — Il donne la ville en apanage à sa femme Adélaïde la Teutone, 136, 292. — Geoffroi le Barbu rentre en possession directe de la ville (1062), 136, 292-293. — Cette ville est prise par Foulque le Réchin (1067), 144, 145, n. 4, 297. — Synode qui s'y tient (1067), 144-145. — Elle est incendiée par Gui-Geoffroi (1068), 150. — Église : Notre-Dame de Nantilly. — Monastère : Saint-Florent. — Châtelain : Hugue Mange-Breton. — Prévôt : Aimeri. — Voir Geudouin de Saumur.

Saumurois (Le), pays de Saumur. — Comprend Lézon, 14, n. 5. — Aux mains des comtes de Blois, 14. — Envahi par Foulque Nerra, 39. — Forteresses qu'il y construit, 153, 156, n. 1.

Saunay, comm. Ambillou, cant. Gennes, arr. Saumur. — Voir Aimeri de Saunay.

Savigné-l'Évêque, cant. et arr. du Mans (Sarthe), 322.

Sebrand, connétable de Foulque le Réchin, 103-104, 192, n. 1 et 2, 319.

Sebrand Ier, seigneur de Chemillé. — Porte l'étendard de Foulque Nerra à la bataille de Pontlevoy, où il est tué (1016), 34, 103, 163. — N'a pas été connétable de Foulque Nerra, 103-104. — Père de Pierre Ier, 164, n.

Sebrand II, seigneur de Chemillé, 104, n. 1, 303.

Sebrand Ier, seigneur de Passavant, père de Guillaume Ier, 161, n. 4, 255.

Sées, arr. Alençon (Orne), 340. — Évêque : Ive.

Segré (Maine-et-Loire). — Pris par Conan, comte de Rennes (1066), 143. — Le château en est détruit par Foulque le Jeune, 204, n. 4.

Seiches, arr. Baugé, 110, 156, n. 2, 258.

Seine (La), fleuve, 77.

Selva Candida, évêché d'Italie. — Évêques : Benoît, Grégoire.

Semblançay, cant. Neuillé-Pont-Pierre, arr. Tours (Indre-et-Loire). — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 15. — Seigneurs : Alleaume Ier, Alleaume II.

Senlis (Oise), 286.

Sens (Yonne), 33. — La moitié de la ville est donnée par la reine Constance à Eude II de Blois, 45. — Assiégée par Henri Ier et Foulque Nerra (1032), 45-46. — Monastère : Saint-Pierre-le-Vif.

Sentier (Le), comm. Monthodon, cant. Châteaurenault, arr. Tours (Indre-et-Loire), 278, 288.

Serge IV, pape. — Bulles fausses

qui lui sont attribuées, 85, n. 1, 86, n. 1, 219-221, 227-231.
Seutica, forêt du Blésois, 315.
SICARD, écolâtre de Saint-Martin de Tours, 349.
SICHER de Marigné, 259.
SIGEFROI, évêque du Mans, 67, n.
SIGON, abbé de Saint-Florent de Saumur, 238, 292, 297. — Sa nomination (1055), 281, 299. — Sa mort (1070), 306. — Son recueil des lettres de Fulbert de Chartres, XVII.
SILLÉ-LE-GUILLAUME, arr. du Mans (Sarthe). — Se soumet à Guillaume le Conquérant, 181.
SOISSONS (Aisne). — Évêque : Gui.
SOLESMES, cant. Sablé, arr. la Flèche (Sarthe). — Monastère : Saint-Pierre.
Sorinus, serf, 353.
Stabilis, père de Guérin de Chavais, 346.
Stabulus, inconnu, 275.
Sufficia, serve, 353.
SUHARD Ier LE VIEUX, premier seigneur de Craon, 165.
SUHARD II LE JEUNE, seigneur de Craon, fils du précédent. — Dépossédé de son fief par Geoffroi Martel pour forfaiture, 112, 144, n.
SULPICE, serf, 353.
SULPICE, trésorier de Saint-Martin de Tours, 19, n., 254. — Construit à Amboise la forteresse de la « Tour-de-Pierre », 44, 148, 159, n. — Défend Amboise contre Eude II de Blois (1027), 44.
SULPICE Ier d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire. — Épouse Denise de Chaumont et devient ainsi seigneur de Chaumont, 166, 168. — Y est assiégé par Geoffroi le Barbu, Foulque le Réchin et Philippe Ier (1067), 147. — Sa lutte contre Foulque le Réchin, 148-149. — Père de Huge, 172. — Sa mort, 172, 316.

T

TAVANT, cant. de l'Isle-Bouchard, arr. Chinon (Indre-et-Loire), 306.
Teburgis, abbesse de Notre-Dame-de-la-Charité d'Angers, 338.
TÉDOUIN, inconnu, 289.
TERRE-SAINTE (La). — Robert Courteheuse y va, 188. — Aimeri de Cuorron et Hugue de Chaumont y vont (1096), 326. — Voir Jérusalem.
TERTULLE, ancêtre des comtes d'Anjou. — Aurait reçu un fief dans le Gâtinais, 1.
Tescenda, femme de Garnier, 4, n. 1.
THIBAUD Ier LE TRICHEUR, comte de Blois, mari de Liégeard de Vermandois, 56, n. 3. — Beau-frère de Foulque le Bon, 5. — Possède Saumur, 14, n. 2.
THIBAUD II, comte de Blois, fils et successeur d'Eude Ier, 30.
THIBAUD III, comte de Blois, fils et successeur d'Eude II, 265. — En guerre contre le roi Henri Ier, 46. — Battu et fait prisonnier par Geoffroi Martel a Nouy, doit lui abandonner la Touraine (1044), 47-48, 358. — Sa lutte avec Geoffroi Martel sur les confins du Vendômois, 50-51, 280. — Marche contre Foulque le Réchin, qui doit lui prêter hommage pour la Touraine (1068), 150. — Sulpice

d'Amboise refuse de marcher contre lui, 149. — Père de Berthe, 71. — Acte de lui, 263.

Thibaud, moine de Marmoutier, parent de Foulque Nerra, 245.

Thibaud Ier, premier seigneur de Blaison, 164. — Ravage les domaines de Saint-Lézin d'Angers, dont il est abbé laïque, 164, n. 2. — Père de Thibaud II, 164, n. 2.

Thibaud II, seigneur de Blaison, fils et successeur du précédent, 164, n. 2.

Thibaud Ier, seigneur de Jarzé, 165, 302. — Reçoit de Geoffroi Martel le fief de Champtoceaux, 112, 169, 285. — Père d'Agnès, 168.

Thibaud d'Orléans, 289.

Thibaud, seigneur de Rochecorbon. — Épouse une fille de Lisois d'Amboise, 166. — Soutient son beau-frère Sulpice d'Amboise contre Foulque le Réchin, 148. — Père de Robert, 316. — Sa mort, 316. — Acte de lui, 294.

Thibaud le Bouteiller, seigneur de Trèves, beau-père d'Aubri Ier de Montjean, 162, n. 2.

Thierri, abbé de Saint-Aubin d'Angers, 282. — Sa nomination (1056), 115, n. 3, 274, 281. — Sa mort (1059), 281.

Thietmar de Mersebourg, chroniqueur allemand, 36.

Thilde, fille de Joubert de Maillé, femme de Geoffroi le Fort, seigneur de Trèves, mère d'Hardouin, 166, 298, 342.

Thimert, cant. Châteauneuf-en-Thymerais, arr. Dreux (Eure-et-Loir). — Assiégé par Henri Ier (1060), 79, 278.

Thomas de Chinon, 323.

Thomas de Loches, auteur d'une rédaction des *Gesta consulum Andegavorum*, vii.

Thorée, cant. du Lude, arr. la Flèche (Sarthe), 185, n.

Thorigné, cant. Châteauneuf, arr. Segré, 270.

Thouarcé, arr. Angers, 298. — Les premiers seigneurs du lieu, 165. — Église : Saint-Jean. — Seigneurs : Gazon, Isembard Ier, Isembard II.

Thouars, arr. Bressuire (Deux-Sèvres), 163, n. 2, 346. — Incendié par Geoffroi Martel le Jeune et Foulque le Réchin (1104), 174, 177. — Vicomtes : Aimeri III, Aimeri IV.

Thouet (Le), rivière, affl. de la Loire. — Marque en partie la frontière de l'Anjou, 14.

Tiébert, moine de Marmoutier. — Soigne Geoffroi Martel, 290.

Tillières, cant. Verneuil, arr. Évreux (Eure). — Prétendument cédé par Henri Ier à Guillaume le Bâtard, 79, n. 2.

Tour-de-Pierre (La), château construit à Amboise par Sulpice le trésorier, 44, 148, 159, n. — Pris par Foulque le Réchin, 149. — Restitué à Sulpice d'Amboise, 149.

Touraine (La), pays de Tours, 13, 14, n. 5, 45, 46, 64, 68, n. 2, 162, n. 2, 264, 293, 318. — Possessions qu'y ont les comtes d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 14-15. — Ce dernier l'envahit, 26. — Châteaux construits par Foulque Nerra ou de son temps, 153-154. — Dévastée par Geoffroi Martel, 46. — Cédée à Geoffroi Martel (1044), 48-49, 358. — Envahie par Henri Ier (1049), 73. — Foulque le Réchin reconnaît pour ce pays la suzeraineté du comte de Blois (1068), 150.

Tournus, arr. Mâcon (Saône-et-

Loire). — Monastère : Saint-Philibert.

Tours (Indre-et-Loire), 15, 26, 27, n. 5, 32, 33, 37, 38, 153, 193, n. 4, 223, n. 1, 278, 306, 307, 312, 314, 315, 326, 337. — Assiégé par les Normands, 2. — Enjeuger en reçoit peut-être le commandement militaire, 2, n. 1. — Pris par Foulque Nerra (996), 26, n. 2, 29, 30, n., 358. — Repris par Robert le Pieux (997), 29, n. 2, 30, 31, n. — Henri Ier en investit Geoffroi Martel, 46. — Ce dernier l'assiège, 47, 265, 358. — La ville lui est cédée (1044), 48, 265, 358. — Geoffroi Martel comparaît devant un synode réuni en cette ville (1050 ou 1051), 74, 75, n. 1, 124. — Concile qu'y préside le légat Hildebrand (1054), 124, n. 2, 126, n. 1, 278, 281. — Les environs en sont pillés par Sulpice d'Amboise et Thibaud de Rochecorbon, 149. — Les faubourgs en sont pillés par Hugue Ier d'Amboise, 172. — Urbain II y vient (1096), 239. — Chronique qui y est composée, xii, n. — Églises : Sainte-Croix, Saint-Martin. — Monastère : Saint-Julien. — Archevêques : Adalard, Archembaud, Arnoul, Barthélemi, Hardouin, Hugue de Châteaudun, Raoul de Langeais. — Prévôt : Érard. — Vicomtes : Atton, Foulque le Roux.

Toussaint d'Angers, église. — Sa construction par le chantre Gérard et sa dédicace, 266. — Donnée à la Trinité de Vendôme, 271. — Chartes de cette église, 266, 336.

Tractus Testrii, pêcherie sur la Maine, 303.

Trèves, comm. Trèves-Cunault, cant. Gennes, arr. Saumur, 311, 331. — Fondation du château par Foulque Nerra, 39, 153. — Les premiers seigneurs du lieu, 162. — Fondation d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers en ce lieu, 90. — Foulque le Réchin prend la place, la détruit et en chasse Hardouin (1068), 150, 298, 304, 305. — Il la reconstruit, 319. — Seigneurs : Aimeri, Geoffroi le Fort, Geoffroi Fouchard Ier, Geoffroi Fouchard II, Hardouin, Thibaud le Bouteiller.

Trinité (La) d'Angers. — Voir Evière (L') d'Angers.

Trinité (La) de Vendome, monastère, 150, n. 5, 241, 272. — Sa fondation par Geoffroi Martel, 66, 88. — Geoffroi Martel en promet l'abbatiat à Renaud, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, 87, 254. — Compte des années dans ce monastère, 239. — Annales qui y ont été composées, ix, xvi. — Chartes de ce monastère, xxiii-xxiv, 263, 264, 268, 270, 271, 273, 276, 277, 280, 284, 285, 291, 305-307, 309, 333, 335, 337. — Abbés : Geoffroi, Orri, Renaud.

Tristan Boureau, inconnu, 278.

Troyes (Aube). — Comtes : Étienne, Eude II de Blois, Herbert Ier.

Truncata, domaine de Marmoutier, 285.

U

Ulger, doyen de Saint-Martin de Tours, 254.

Ulger, évêque d'Angers, 355.

Ulger, père d'Archembaud, 320.

Ulmes (Les), cant. Doué, arr. Saumur, 306, 345. — En 987, ne fait

pas partie du comté d'Anjou, 14.
Urbain II, pape, 324, 354. — Son voyage en Touraine (1096), 191, 239. — Il dédie l'église de Saint-Nicolas d'Angers et celle de Marmoutier (1096), 324-325. — Il remet une rose d'or à Foulque le Réchin (1096), 191. — Il fait remettre Geoffroi le Barbu en liberté (1096), 148, n.

V

Vaas, cant. Mayet, arr. la Flèche (Sarthe), 16, n.
Val-des-Dunes ou Valesdunes, comm. Valmerai, cant. Bourguébus, arr. Caen (Calvados). — Bataille livrée en cet endroit par Guillaume le Bâtard (1047), 71, n. 4.
Valence, femme d'Augier, 300.
Vallée (La), région comprenant la vallée de la Loire entre Saumur et les Ponts-de-Cé, 331.
Vallium (*Castellum*), château indéterminé. — Trêve conclue près de là entre Guillaume le Conquérant et Foulque le Réchin (1079 env.), 183, n. 4.
Vannes (Morbihan). — Évêque : Auriscand.
Varaville, cant. Troarn, arr. Caen (Calvados). — Victoire remportée en cet endroit par Guillaume le Bâtard (1058), 79.
Varenne (La), rivière, affl. de la Mayenne, 78.
Vaubuan, près Beaumont-la-Chartre, cant. la Chartre, arr. Saint-Calais (Sarthe), 250.
Vaux, comm. Montreuil-sur-Loire, cant. Tiercé, arr. Angers, 90, n. 1, 256. — Fondation en ce lieu d'un prieuré de Saint-Aubin d'Angers, 90.
Vendangé, comm. du Guédéniau, cant. et arr. Baugé, 313, 334.
Vendée (La), rivière, affl. de la Sèvre-Niortaise, 249.
Vendôme (Loir-et-Cher), 60, 263, 264, 272, 339. — Église : Saint-Martin. — Monastère : Trinité (La). — Comtes : Bouchard Ier, Bouchard II, Bouchard III, Foulque l'Oison, Geoffroi de Preuilly, Renaud. — Vicomte : Hubert.
Vendômois (Le), pays de Vendôme, 54, 64, 66, 264, 294. — Guerre entre Geoffroi Martel et Thibaud III de Blois sur les confins de ce pays, 50, 51, n. 1.
Vénétie (La), pays de Venise, 180.
Verceil, ville de Piémont. — Concile qui y est tenu (1050), 123, 124, n.
Vermandois (Le). — Comte : Herbert II.
Véron (Le), région comprise entre Chinon et la Loire, 14, n. 5.
Verrières (Forêt de), ancienne forêt qui couvrait tout le pays de la Loire au Loir et à la Sarthe, 323.
Verron, peut-être Verron, arr. la Flèche (Sarthe), 334.
Veuves, cant. Herbault, arr. Blois (Loir-et-Cher), 260.
Vieil (Le)-Baugé, cant. et arr. Baugé. — Possession des seigneurs de Beaupréau, 156, n. 1.
Vienne (La), rivière, affl. de la Loire, 42, 341.
Vihiers, arr. Saumur, 14, n., 109, n. 1, 253, 303. — Compris dans le comté d'Anjou à l'avènement de Foulque Nerra, 13. — Fait partie

de l'héritage de Foulque le Réchin, 134, 303, 304.
Villare, localité indéterminée du Blésois, 315.
VILLECHATIN, comm. Villiers-lès-Vendôme, cant. et arr. Vendôme, 288.
VILLEGERMAIN, comm. Saint-Aubin-lès-Mans, cant. et arr. du Mans, 322.
VILLELOIN, cant. Montrésor, arr. Loches (Indre-et-Loire). — Monastère : Saint-Sauveur.
VILLENIÈRE, comm. Beaucouzé, cant. et arr. Angers, 252, 254, 283, 311, 329.
VILLENTROIS, cant. Valençay, arr. Châteauroux (Indre). — En la possession de Foulque le Roux, 4. — En 987, est compris dans le comté d'Anjou, 15.
VILLERABLE, cant. et arr. Vendôme, 270.
VILLIERS, près du Mans, 322.
Villula, terre appartenant à Saint-Père de Chartres, 289.
VITAL, inconnu, 352, n. 2.
VITRÉ (Ille-et Vilaine). — Seigneur : Robert.
VONTES, comm. Esvres, cant. Montbazon, arr. Tours (Indre-et-Loire), 306.
VOUVANT, cant. la Châtaigneraie, arr. Fontenay-le-Comte (Vendée), 253.
Vulgrinus. — Voir Bougrin

W

Warinus. — Voir Guérin.
WILLIAM de Malmesbury, chroniqueur anglais. — Ses *Gesta regum Anglorum*, XIV.
WISIGOTHS (Les), 14, n. 2.
Witberga, fille de Landri de la Place, 353.
Witburgis, fille du même, 353.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Préface 1

PREMIÈRE PARTIE

LE COMTÉ D'ANJOU SOUS FOULQUE NERRA
ET GEOFFROI MARTEL

(987-1060).

Introduction 1
Chapitre I. — Les conquêtes 13
Chapitre II. — Rapports avec l'Aquitaine, le Vendômois et le Maine. 54
Chapitre III. — La renaissance intérieure du comté d'Anjou 81
Chapitre IV. — L'organisation administrative du comté 98
Chapitre V. — Le comte 112

DEUXIÈME PARTIE

LE COMTÉ D'ANJOU SOUS GEOFFROI LE BARBU
ET FOULQUE LE RÉCHIN

(1060-1109).

Chapitre I. — Geoffroi le Barbu 133
Chapitre II. — Les barons 125
Chapitre III. — La politique de Foulque le Réchin 176
Chapitre IV. — Caractère de l'autorité comtale sous Foulque le Réchin 191
Conclusion 202

APPENDICES

I. — Les surnoms des comtes d'Anjou du XIe siècle 209
II. — Les pèlerinages de Foulque Nerra à Jérusalem 213
III. — Les chartes de fondation de l'abbaye de Beaulieu, près Loches. 219

IV. — La date du mariage de la comtesse Berthe avec le roi Robert. 232
V. — Le tombeau de Foulque Nerra..... 234
Catalogue des actes de Foulque Nerra, Geoffroi Martel, Geoffroi le Barbu et Foulque le Réchin. — 1° Observations préliminaires.. 237
2° Catalogue..... 244
Pieces justificatives..... 343
Additions et corrections..... 357
Table alphabétique..... 361

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Chevalier (Chanoine Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge.
Première partie : *Bio-Bibliographie.* 2e édition refondue, corrigée et considérablement augmentée.
Fascicule VI : Laurent Nastagio. En souscription..... 7 fr. 50
Les six fascicules parus..... 45 fr.
A l'apparition du IXe et dernier fascicule, le prix de chacun d'eux sera porté à..... 10 fr.
Deuxième partie : *Topo-Bibliographie*, ouvrage terminé.
Six fascicules ou deux volumes gr. 8° de 3384 colonnes.... 60 fr.

Molinier (Auguste), professeur à l'Ecole nationale des Chartes. — *Les sources de l'Histoire de France.* Première partie. Des origines aux guerres d'Italie (1494). Fascicules parus :
I. Epoque primitive : Mérovingiens et Carolingiens. 1 v. 8°, br. 5 fr.
Rel. t..... 7 fr.
II. Epoque féodale : les Capétiens jusqu'en 1180. 1 vol. 8°, br. 5 fr.
Rel. t..... 7 fr.
III. Les Capétiens (1180-1328). 1 vol. 8°, br..... 5 fr.
Rel. t..... 7 fr.
IV. Les Valois (1328-1461). 1 vol. 8°, br..... 5 fr.
Rel. t..... 7 fr.
V. Les Valois (1461-1494) et Introduction générale. 1 v. 8°, br. 5 fr.
Rel. t..... 7 fr.
La table des matières très détaillée commune aux 5 fascicules formera un VIe fascicule de 300 p. environ et paraîtra en mars ou avril 1906.

Annales de Flodoard publiées d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes. par Ph. Lauer..... 8 fr.
Pour les souscripteurs à la collection..... 6 fr.
(Fascicule 39 de la Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

Recueil d'Annales angevines et vendômoises, publié par Louis Halphen. P., 1903, 8° (lxi-162 pages)..... 5 fr. 50
Pour les souscripteurs..... 3 fr. 75
(Fascicule 37 de la Collection de Textes.)

La Chronique de Nantes (570 environ-1049), publiée par René Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir..... 5 fr. 50
Pour les souscripteurs..... 3 fr. 75
(Fascicule 19 de la Collection de Textes.)

Recueil d'Annales angevines et vendômoises, publié par Louis Halphen, 8°..... 5 fr. 50
Pour les souscripteurs..... 3 fr. 75
(Fascicule 37 de la Collection de Textes.)

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Adhémar de Chabannes. — Chronique publiée par Jules Chavanon, 8°..... 6 fr. 50
Pour les souscripteurs..... 4 fr. 50
(Fascicule 20 de la Collection de Textes.)

Eudes de Saint-Maur — Vie de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme, de Corbeil, de Melun et de Paris (xe et xie siècles), publiée par Ch. Bourel de la Roncière, 8°..... 2 fr. 25
Pour les souscripteurs..... 1 fr. 50
(Fascicule 13 de la Collection de Textes.)

Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert (Noirmoutier, Grandlieu, Tournus), publiés d'après les notes d'Arthur Giry, par René Poupardin, 8°..... 4 fr. 50
Pour les souscripteurs..... 3 fr. 25
(Fascicule 38 de la Collection de Textes.)

Luchaire (Ach.), professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Paris. — Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (987-1180), 2e édition revue et augmentée. 1891, 2 vol. 8°..... 15 fr.
Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne (1081-1137), précédées d'une introduction historique développée. 1890, 1 v. 8°. 10 fr.

Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (mémoires et documents), étude sur les actes de Louis VII. 1885, 1 vol. 4° br., avec pl. de sceaux, fac-similés. 10 fr.

Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen-âge.
Première partie : *Bio-Bibliographie*. 2e édition refondue, corrigée et considérablement augmentée, gr. 8°.
Fascicule VI : Laurent Nastagio. En souscription..... 7 fr. 50
Les six fascicules parus..... 45 fr.
A l'apparition du IXe et dernier fascicule, le prix de chacun d'eux sera porté à..... 10 fr.
Deuxième partie : *Topo-Bibliographie*, ouvrage terminé.
Six fascicules ou deux volumes gr. 8° de 3384 colonnes.... 60 fr.

Langlois (Ch.-V.) et **Stein** (H.). — Les archives de l'histoire de France. 1 vol. 8° (xix-1.000 p.), br..... 18 fr.
Rel. t..... 20 fr.

Stein (Henri). — Manuel de bibliographie générale (*Bibliotheca bibliographica Nova*). 1898, 1 vol. 8° (xx-795 p.), br..... 18 fr.
Rel. t. n. r..... 20 fr.

Molinier (Auguste). — *Les sources de l'Histoire de France*. Des origines aux guerres d'Italie (1494). 5 vol. et table br..... 30 fr.
Rel. t..... 42 fr.

État général par fonds des archives départementales de France. Ancien régime et période révolutionnaire. 1903, 1 vol. gr. 4°..... 30 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.